

**Université des Antilles et de la
Guyane**

Faculté de Sciences Juridiques et Economiques

**École doctorale pluridisciplinaire :
Santé, Environnement et Sociétés dans les Amériques**

Thèse pour le doctorat en Science politique

Mademoiselle SILDILLIA Livie

La socialisation politique des femmes
Le cas des élues des Antilles françaises

Sous la direction de Monsieur Fred RENO

Soutenue le 12 Mars 2012 à la Faculté SJE de l'UAG (Pôle Guadeloupe)
N : 12AGUY0498

Jury :

Monsieur Jean-Claude WILLIAM, Professeur de Science politique, Centre de
Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe, Université des
Antilles et de la Guyane, Président

Madame Allison HARELL, Professeure de Science politique, Institut de
Recherches et d'Etudes Féministes, Université du Québec A Montréal,
Rapporteur

Madame Arlette GAUTIER, Professeure de Sociologie, Atelier de Recherches
Sociologiques, Université de Bretagne Occidentale, Rapporteur

Monsieur Fred RENO, Professeur de Science politique, Centre d'Analyse
Géopolitique et Internationale, Université des Antilles et de la Guyane

A mon père qui n'est plus de ce monde, mais qui veille sur moi et qui a toujours cru en moi et en mon talent. Une douce pensée pour tous ceux qui sont partis trop tôt.

Remerciements

La rédaction de cette thèse n'aurait pas eu lieu sans le concours et le soutien de nombreuses personnes proches et extérieures que je tiens à remercier.

Tout d'abord, Monsieur le Professeur Fred Reno qui m'a encouragée à suivre une réflexion approfondie sur la thématique de la place des femmes en politique dans les Antilles françaises, à l'issue d'un mémoire de DEA que j'avais réalisé en 2006. Je le remercie de la patience et de la disponibilité qu'il a pu m'accorder au cours de ces recherches. Son regard avisé, ses conseils et remarques m'ont permis de rédiger cette thèse avec autonomie et maturité.

Je souhaite également remercier les hommes et les femmes politiques de la Guadeloupe et de la Martinique (que je ne pourrai pas lister ici) qui m'ont accueillie dans leur collectivité, leur cabinet, leur bureau, et bien souvent dans leur foyer, avec une simplicité et une amabilité qui m'ont profondément touchée. Je leur suis reconnaissante d'avoir participé à ces longs entretiens de visu, où ils se sont dévoilés. Je garderai toujours en mémoire la disponibilité, la patience et la confiance qu'ils ont su m'accorder. Comme d'autres, ils m'ont aussi encouragée et soutenue dans l'accomplissement de mes recherches.

Je tiens à souligner et à remercier certaines personnes politiques ou appartenant à des administrations (service de communication des collectivités, service des archives départementales et des municipalités), à des associations, ou au monde universitaire, pour leur écoute, leurs conseils et l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée. Je pense ici à Mesdames George Tarer, George Arnaud, Rita Bonheur, Clara Palmiste, Messieurs Guy Daninthe, et Gilbert Pago, pour ne citer qu'eux.

J'aurai une pensée toute particulière pour mes collègues et amis qui ont eu un regard critique sur mes écrits et qui m'ont soutenu de jour comme de nuit dans ce travail de longue haleine. Un très grand merci à Mesdames Sylvia Melon, Gladys Saint-Clément et Monsieur Jean-Philippe Merciris qui ont lu, corrigé, critiqué et m'ont aidée à améliorer ma rédaction et mes réflexions.

Mes derniers remerciements iront à tous les membres de ma famille qui m'ont soutenue, je dirai même supportée pendant toutes ces années.

Je remercie et je pense à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette thèse et que je ne peux citer ouvertement ici, tant ils sont nombreux, mais ils se reconnaîtront.

Enfin, j'ai une pensée émue pour Mélanie Salibur (ancienne Secrétaire de l'Ecole doctorale) et pour mon père, qui nous ont quittés avant la fin de cette thèse.

Résumé

Introduction

La mise à l'écart des femmes de la sphère politique dans la société française se répercute dans les départements et régions d'outre-mer issus de la colonisation française. L'écart de la représentation politique des femmes entre la Guadeloupe et la Martinique a été à l'origine de notre interrogation sur la socialisation politique des femmes aux Antilles françaises. En interrogeant des élus guadeloupéens et martiniquais (hommes et femmes) nous avons tenté de comprendre en quoi la socialisation politique pouvait expliquer le niveau d'engagement des femmes en politique.

Sous partie

Le genre étant le concept sur lequel se fonde la société pour justifier la séparation et la hiérarchisation des individus masculins et féminins, c'est par le biais du processus de socialisation sexuée que les individus apprennent leurs rôles genrés. Si cette séparation des hommes et des femmes dans des sphères distinctes (publique et privée) tend à freiner les femmes dans leur engagement politique, les élues antillaises n'auraient pas été majoritairement touchées par une socialisation politique sexuée. Au contraire, la matrifocalité présente aux Antilles françaises aurait permis à un certain nombre de femmes d'être socialisé similairement aux hommes. Mais la société empreinte de valeurs genrées aurait tout de même freiné les femmes dans l'entame d'une carrière politique.

Conclusion

Si la famille transmet des valeurs politiques de base, que les partis politiques n'ont qu'un rôle relatif d'agent socialisateur, le monde associatif semble être un agent de socialisation déterminant en termes d'engagement politique, un révélateur et un propulseur d'hommes et de femmes dans le monde politique. Socialisés aux valeurs politiques, ces élus deviennent également des agents de socialisation politique pour les jeunes qui peuvent représenter la relève politique.

Abstract

Introduction

The sidelining of women from politics in French society is also reflected in the departments and regions overseas from the French colonization. Differences in the political representation of women between Guadeloupe and Martinique were the source of our questioning about the political socialisation of women in the French West Indies. By interviewing elected men and women in Guadeloupe and Martinique, we tried to understand how political socialization could explain the level of involvement of women in politics.

Sous partie

With gender being the concept from which any society justifies the process of separation and hierarchy between male and female individuals, it is through the sexual socialization process that individuals learn their gendered roles. If this separation between men and women in both public and private spheres tends to impede women in their political commitment, elected women of the French West Indies have not been disproportionately affected by sexual political socialization. On the contrary, the matrifocality in the French West Indies would have allowed a number of women to be socialised similarly to men. However, the strong gendered values of this society would have still hampered women at the beginning of their political career.

Conclusion

While family provides basic political values, political parties have only a relative role of socializing agent. However, associations seem to be a decisive/crucial socializing agent in terms of political commitment, acting as a career booster for men and women in politics. Socialized to political values, these elected individuals become in turn factors of political socialization for young people who represent the next political generation.

Table des matières

INTRODUCTION.....	11
-------------------	----

PARTIE I : LA SOCIALISATION POLITIQUE DES ÉLUES DANS L'ENFANCE : LA FAMILLE ET L'ÉCOLE, LES FONDATIONS DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE ?	50
---	-----------

<i>Premier Chapitre : La socialisation politique : un processus d'interaction entamé dès l'enfance.....</i>	<i>52</i>
---	-----------

<i>A. De la socialisation à la socialisation politique</i>	<i>52</i>
1. La notion de « socialisation », objet de nombreuses « tentatives » de définition : 52	
a) Définitions relevant du champ lexical de l'« apprentissage » :	53
b) Définitions relevant du champ lexical de l'« intériorisation » ou « appropriation » :	54
c) Définitions relevant du champ lexical de la « formation / transformation » ou « construction / déconstruction » :	57
2. Pour une définition « choisie » de la notion de « socialisation » :	58
a) L'apprentissage au sens « objectif » :	59
b) L'apprentissage au sens « subjectif » :	66
c) La socialisation par le phénomène d'intériorisation et d'appropriation de l'information, renforçant l'idée d'interaction :	71
3. De la socialisation à la socialisation politique :	76
<i>B. La famille et l'école : des agents de socialisation de l'enfant.....</i>	<i>79</i>
1. « L'enfance : le moment privilégié de la socialisation ».....	79
2. La famille et l'école : des agents de socialisation influents	84
a) La famille : importance de son rôle d'agent primaire de socialisation politique	84
b) L'école : un agent de socialisation politique extérieur à la famille	88
3. Les limites de la famille et de l'école.....	91
a) Limites du rôle de la famille :	91
b) Limites du rôle de l'école :	94

<i>Deuxième Chapitre : La socialisation politique : un phénomène sexué dans le milieu familial.....</i>	<i>97</i>
---	-----------

<i>A. La « socialisation politique sexuée » : lorsque la socialisation crée des différences entre les filles et les garçons – la construction du genre.....</i>	<i>97</i>
<i>B. La socialisation politique : un phénomène inévitablement sexué dans le milieu familial.....</i>	<i>124</i>
1. La transmission d'un intérêt politique chez l'enfant, diversement influencée par le mode d'éducation au sein de la famille :	125
2. La transmission d'un intérêt politique chez l'enfant, diversement influencée par la structure familiale :	129
a) Dans la famille monoparentale «maternelle» (absence du père) :	132
b) Dans la famille nucléaire :	134
3. L'identification partisane diversement mesurée dans des familles issues de régions et de structures différentes.	137

Troisième Chapitre : La socialisation politique des élues des Antilles françaises : un phénomène faiblement sexué, équilibré par la matrifocalité et complété par l'institution scolaire..... 142

<i>A. L'équilibre engendré par la matrifocalité dans les familles des élues antillaises ..</i>	<i>143</i>
1. Des rapports genrés entre esclaves relativisés par le lien d'autorité des maîtres blancs sur les femmes esclaves : ..	143
2. Un modèle de société patriarcale affaibli par une matrifocalité omniprésente : ..	150
a) L'omniprésence des femmes dans les familles antillaises pendant l'esclavage : ..	150
b) L'omniprésence des femmes dans les familles antillaises au lendemain de l'abolition de l'esclavage : ..	154
3. La matrifocalité dans les Antilles françaises : ..	156
4. Types de familles recensés au cours de l'enquête : ..	162
a) Des élus antillais ayant grandi dans des familles nucléaires et des fratries nombreuses à dominante féminine : ..	162
b) Des familles antillaises composées de pères plus actifs sur le plan professionnel et politique que les mères : ..	165
c) Des familles antillaises plutôt pour la gauche (communistes ou socialistes) lorsque les parents militaient ou s'engageaient en politique : ..	176
<i>B. La répartition des rôles entre le père et la mère antillais dans leur transmission des valeurs morales et politiques ..</i>	<i>186</i>
1. Comment transmet-on ? ..	186
2. Qui de la mère ou du père semble être plus actif dans le processus de socialisation politique de l'enfant ? ..	200
3. L'absence de différence entre les filles et les garçons dans les fratries antillaises dans le processus de transmission de valeurs morales et politiques : ..	211
a) La transmission de valeurs morales et éthiques faiblement influencée par une distinction entre les sexes dans les familles antillaises : ..	213
b) La différence de transmission de valeurs politiques entre les filles et les garçons très faiblement ressentie par les élus antillais : ..	216
<i>C. Familles antillaises et institution scolaire : une complémentarité nuancée en Guadeloupe et en Martinique ..</i>	<i>223</i>
1. Les élues martiniquaises plus touchées que les élues guadeloupéennes par l'école dans le processus de socialisation politique : ..	223
2. Le rôle d'agent socialisateur de l'école d'aujourd'hui moyennement reconnu par les élues antillaises : ..	225

PARTIE II : LA SOCIALIZATION POLITIQUE DES ÉLUES À L'ÂGE ADULTE : VIE SOCIO-CULTURELLE ET POLITIQUE, ENTRE RENFORT ET NOUVELLES ORIENTATIONS POLITIQUES..... 228

Premier Chapitre : La socialisation politique, un processus ininterrompu à l'âge adulte .. 230

<i>A. De la socialisation primaire à la socialisation secondaire : un processus entre rupture et continuité.....</i>	<i>230</i>
1. La scission entre la socialisation primaire et la socialisation secondaire en fonction de l'âge de l'individu ou de la proximité avec les agents socialisateurs.....	230
2. Le lien inéluctable de la socialisation secondaire avec la socialisation primaire : ..	236
3. La continuité de la socialisation politique et des effets de la socialisation primaire, reconnue par les élus antillais.	245
<i>B. Intervention de nouveaux agents de socialisation politique à l'âge adulte : lorsque la socialisation primaire est confrontée à la socialisation secondaire ..</i>	<i>248</i>

Deuxième Chapitre : Le rôle controversé des partis politiques antillais : entre socialisation politique « défailante » et socialisation politique sexuée.....	257
A. Les partis politiques : des agents « défailants » de la socialisation politique ?	257
1. La continuité ou la rupture entre la socialisation politique familiale et la socialisation politique partisane	257
2. Le rattachement à un parti politique : des élues martiniquaises fidèles au principe de l'adhésion partisane.....	259
3. Le faible rôle des partis politiques antillais dans le processus de socialisation politique	266
B. Les femmes au sein des partis politiques : une intégration difficile.....	272
1. Une socialisation politique sexuée dans les partis politiques :	272
2. Rôle joué par les partis politiques dans le niveau d'implication des femmes en politique :	277
3. L'intégration « conditionnée » des femmes dans les partis politiques	279

Troisième Chapitre : La socialisation et l'engagement politique facilités par la vie professionnelle, syndicale, associative et culturelle..... 293

A. Les mondes professionnel et syndical, vecteurs de socialisation politique.....	294
1. Le monde professionnel, agent socialisateur :	294
2. Le monde syndical, agent socialisateur :	300
a) Rapport du syndicalisme avec la politique : limitation de l'objet des syndicats au monde professionnel et principe de l'indépendance à l'égard des partis politiques	301
b) Les syndicats entre distance à la politique et glissement inévitable :	303
c) Syndicalisme et formation des militants :	311
d) Militantisme syndical et division sexuelle du travail militant :	314
3. Le monde syndical antillais :	319
B. Les mondes associatif et culturel, vecteurs de socialisation politique aux Antilles françaises	325
1. Le monde associatif, agent socialisateur déterminant :	325
2. Le monde associatif antillais, agent socialisateur et propulseur d'hommes et de femmes dans des carrières politiques :	331
3. Les événements et les personnalités marquants de la vie des élus, agents socialisateurs :	346

PARTIE III : SOCIALISATION POLITIQUE ET CARRIÈRE POLITIQUE : LORSQUE L'INTÉGRATION DANS L'ESPACE POLITIQUE FAÇONNE ENCORE LES HABITUDES, LES CHOIX POLITIQUES ET LA PROFESSION DE « POLITIQUE » 363

Premier Chapitre : L'impact relatif de la socialisation politique sur l'engagement politique..... 365

A. L'entrée dans une carrière politique n'est pas toujours le fruit de la socialisation politique	365
1. Le recrutement en fonction des ressources politiques et collectives :	366
2. Le militantisme partisan et associatif au service de l'entrée dans une carrière politique :	369
a) Partis politiques et loi sur la parité : du recrutement sexué au recrutement imposé par la législation	371
b) Le recrutement hors militantisme partisan : mise en avant des ressources associatives et professionnelles	377
c) Le caractère de tremplin des partis politiques complété par la socialisation politique générée dans les associations	382

3. Le recrutement des élus antillais : des carrières politiques entamées volontairement ou par opportunité.....	388
<i>B. Les obstacles au recrutement et à la représentation féminine : produits des schémas sexués du processus de socialisation politique.....</i>	<i>392</i>
1. La mise à l'écart des femmes du domaine politique résultant de la reproduction de la socialisation politique sexuée :.....	392
2. La mise à l'écart des femmes, produit de la professionnalisation des mandats électifs occupés par les hommes.....	395
3. Féminité et pouvoir : incompatibilité de fait dans un monde réservé aux hommes.....	399
4. Les causes de l'engagement tardif des femmes liées à la socialisation politique sexuée : lorsque les rôles de mère et d'épouse freinent ou retardent l'engagement féminin.....	402
a) Préserver son couple du rapport à la politique :.....	405
b) L'indisponibilité des mères à un engagement précoce en politique :.....	410

Deuxième Chapitre : L'apprentissage au cours de l'exercice d'une fonction élective, corollaire de la socialisation politique..... 430

<i>A. Des campagnes électorales formatrices et des élections populaires révélatrices d'une socialisation politique en mutation.....</i>	<i>430</i>
1. Des campagnes électorales socialisantes, mais à caractère sexué :.....	430
2. Des campagnes électorales formatrices pour les antillaises avant et après l'obtention du droit de vote féminin :.....	435
3. Des résultats électoraux en faveur de la présence des femmes au pouvoir : croissante en Guadeloupe et naissante en Martinique.....	442
<i>B. Des mandats politiques socialisateurs aux Antilles françaises : remise en cause d'un clivage « hommes politiques/technicité » – « femmes politiques/relationnel »..</i>	<i>451</i>
1. Représentation de la femme occupant le pouvoir politique :.....	451
2. Le renoncement des femmes à s'engager dans une longue carrière politique :...	463

Troisième Chapitre : Des élus antillais socialisés et modérément socialisateurs..... 468

<i>A. La revalorisation de la « profession politique » par la mise en avant de certaines valeurs féminines : une révision du phénomène de socialisation politique sexuée</i>	<i>468</i>
<i>B. Le rôle de l'élu antillais comme agent de socialisation politique : la préparation en double teinte d'une relève politique.....</i>	<i>474</i>

CONCLUSION.....	480
------------------------	------------

BIBLIOGRAPHIE.....	488
---------------------------	------------

ANNEXES.....	497
---------------------	------------

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'enfants dans l'ensemble des familles dans lesquelles ont grandi les élus antillais	163
Tableau 2 : Nombre d'enfants dans l'ensemble des familles dans lesquelles ont grandi les élus guadeloupéens.....	163
Tableau 3 : Nombre d'enfants dans l'ensemble des familles dans lesquelles ont grandi les élus martiniquais.....	164
Tableau 4 : Liste des catégories socioprofessionnelles des pères et des mères des élus antillais....	165
Tableau 5 : Liste des catégories socioprofessionnelles des pères et des mères des élus guadeloupéens et des élus martiniquais (hommes et femmes confondus).....	167
Tableau 6 : Effectif des pères et des mères des élus antillais selon leur niveau de militantisme ou d'intérêt politique	169
Tableau 7 : Ensemble des préférences partisans ou idéologiques des parents des élus antillais (pères et mères confondus)	178
Tableau 8 : Préférences partisans ou idéologiques des pères et des mères des élus clairement mentionnées (Effectifs des pères et mères pris séparément).....	180
Tableau 9 : Présence et absence de discussions politiques dans la maison familiale	189
Tableau 10 : Répartition des pères et des mères en fonction de la présence ou l'absence de discussion politique.....	196
Tableau 11 : Répartition des discussions politiques chez les pères et les mères en fonction de leur CSP (Guadeloupe et Martinique confondues)	197
Tableau 12 : Répartition des discussions politiques chez les pères et les mères, guadeloupéens et martiniquais, en fonction de leur CSP	199
Tableau 13 : Valeurs morales et éthiques transmises par les parents	201
Tableau 14 : Valeurs politiques et idéologiques transmises par les parents	203
Tableau 15 : Correspondance entre l'appartenance idéologique des parents et de l' élu/e (Guadeloupe).....	207
Tableau 16 : Correspondance entre l'appartenance idéologique des parents et de l' élu/e (Martinique)	208
Tableau 17 : Rattachement des élus antillais interrogés à un parti politique	260
Tableau 18 : Ressenti des élus interrogés sur le rôle formateur de leur parti politique de rattachement.....	288
Tableau 19 : Rattachement des élus antillais interrogés à un syndicat	321
Tableau 20 : Rattachement des élus antillais interrogés à une association.....	337

Tableau 21 : Liste des événements nationaux et internationaux ayant le plus marqué la vie des élus antillais interrogés	351
Tableau 22 : Liste des événements locaux (Guadeloupe et Martinique) ayant le plus marqué la vie des élus antillais interrogés	355
Tableau 23 : Liste des personnalités ayant le plus marqué les élus antillais interrogés	358
Tableau 24 : Listes des 10 personnalités ayant le plus marqué les élus hommes et femmes interrogés (répartition détaillée).....	359
Tableau 25 : Les freins à l'entrée en politique pour tous les candidats à une élection en général ...	421
Tableau 26 : Les freins à l'entrée en politique spécifiques aux femmes	423
Tableau 27 : Evolution de la part des femmes Maires à l'issue des élections municipales.....	446
Tableau 28 : Evolution de la part des femmes occupant un mandat de conseillère régionale à l'issue des élections régionales.....	448
Tableau 29 : Evolution de la part des femmes occupant un mandat de conseillère générale à l'issue des élections cantonales	449

INTRODUCTION

« Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes, et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens. »

Condorcet, Essai sur les femmes (1789)

L'étude de la socialisation politique des femmes élues des Antilles françaises pourrait répondre à de nombreuses interrogations quant à l'implication de celles-ci dans le domaine politique. Sachant que l'exclusion des femmes du domaine public et politique est un phénomène persistant, comment expliquer le niveau d'engagement des antillaises en politique ? Face à l'octroi difficile et tardif du droit de vote et d'éligibilité aux françaises, comment se sont-elles imposées sur la scène politique, notamment lors des élections et lors de l'occupation d'un mandat politique ? L'héritage du modèle de société patriarcale issu de la colonisation pouvant être une source d'obstacles à l'engagement des antillaises dans le monde politique, comment expliquer le degré d'occupation des fonctions électives par ces dernières en Guadeloupe et en Martinique ? De même, ayant constaté un écart entre les guadeloupéennes et les martiniquaises dans la représentation et l'attribution des responsabilités politiques, nous nous attacherons à comprendre ce phénomène à travers l'analyse comparative du processus de socialisation politique.

L'exclusion formelle des femmes de l'espace public :

La conquête du pouvoir (social et politique) est depuis l'Antiquité l'affaire d'individus du sexe masculin. Pendant longtemps, les hommes se sont appropriés le monde politique. Alors que la société minoenne¹ (civilisation crétoise axée sur le commerce) accorde aux femmes une autorité politique égale à celle des hommes, la société sumérienne qui serait la première civilisation patriarcale de l'âge de bronze en Mésopotamie (3000 av. J-C) exclue les femmes de la politique avec la fondation des dynasties royales. Lors de la création de la « vie politique » par la civilisation grecque (V^e – III^e siècle av. J-C) les femmes, au même titre que les esclaves, les étrangers et les enfants, sont exclues de toute participation à la vie politique. Elles sont reléguées au foyer, dominées et représentées par les citoyens de sexe masculin au sein de l'Etat, puisque l'activité politique apparaît comme exclusivement masculine. A la période antique, s'il existe quelques rares exemples de femmes qui jouissent de droits, telle Cléopâtre qui régna seule sur le royaume Lagide (I^{er} siècle av. J-C), en général la femme est considérée comme incapable juridiquement, et elle passe de la dépendance de son père à celle de son époux. Dans les sociétés occidentales, comme dans les sociétés orientales et asiatiques, les femmes sont mises à l'écart du pouvoir au profit des hommes². De l'Antiquité à l'Ancien régime, la position des femmes dans les sociétés qui se succèdent dans le temps, ne s'améliore pas. Si certaines femmes des monarchies d'Ancien régime (Elisabeth I^{re}, des régentes, des princesses de sang et des nobles) ont pu bénéficier de places importantes grâce à leur famille, et ont pu apparaître au tout premier plan comme Reines ou comme « Conseillers très écoutés du Prince »³, de telles situations étaient pour l'époque très exceptionnelles. En France, la mise à l'écart des femmes du domaine politique relève d'une source institutionnelle puisqu'elle s'inscrit dans « la tradition française ». En effet, la loi salique, transcrite pour la première fois au

¹ « En Crète, la société minoenne qui se forme vers 3000 avant J.-C., semble reconnaître à la femme une fonction prépondérante dans la vie religieuse, politique, sociale et économique ». cf. article sur le site : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/nom-commun-autre/femme/51570>

² Si certaines femmes détiennent le pouvoir dans certaines sociétés, elles ne l'exercent pas : par exemple, en Afrique, dans l'ancienne société matrilineaire anyi-ndenye (Côte d'Ivoire), les femmes transmettaient le pouvoir à un homme, mais ne l'exerçaient pas. Leurs conseils étaient sollicités par les aînés du lignage qui délibéraient ensuite ; voir l'article de Claude-Hélène Perrot, « Femmes et pouvoir politique dans l'ancienne société anyi-ndenye (Côte d'Ivoire) » - Cahiers d'Etudes Africaines – vol. 19 – Cahier 73/76 (1979), pp. 219-223.

³ Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, « Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques » - Editions Armand Colin - 6^e édition 2005 (Paris), p. 127.

début du VI^e siècle par les Francs Saliens, excluait les femmes de la succession au trône. S'inspirant de cette loi, le Parlement pris un arrêt dit de la loi salique le 28 Juin 1593 pour consacrer le dispositif d'exclusion des femmes de la vie politique. Au XVIII^e siècle, les théoriciens de la Révolution française de 1789 sont en grande majorité hostiles à l'intervention politique de la femme. Sieyès ne leur reconnaît qu'une « citoyenneté passive »⁴, tandis que Condorcet semble défendre une position plus égalitaire sur les droits politiques des femmes proposant « un droit de cité des femmes lié à la propriété »⁵. Alors que les françaises participent activement au mouvement révolutionnaire de 1789 et plaident pour l'égalité des sexes et la reconnaissance de leurs droits politiques, la Convention (montagnarde) de 1793 vote contre les droits politiques des femmes et leur interdit le droit de réunion. Ainsi, l'incapacité politique des femmes devient « un principe absolu »⁶.

Exclues du domaine public et politique, les femmes se sont “adaptées” à cette situation de mise à l'écart en utilisant de manière “détournée” les espaces qui leur étaient dédiés en y intégrant des activités et des discussions à caractère politique traditionnellement réservées aux hommes. L'intérêt des femmes pour la politique se manifestait ouvertement dans les « salons », « lieux d'éducation politique pour les jeunes gens »⁷, ou les « lavoirs », « lieux [...] de discussions parfois animées et politisées »⁸. Indirectement, les femmes participent donc à la vie politique en « favorisant certaines rencontres et (en) orientant les débats sur des questions actuelles »⁹. Officiellement, elles restent hors du jeu politique et ce n'est que tardivement que les françaises obtiennent le droit de “s'affirmer” en politique grâce au droit de vote. De nouvelles prérogatives seront lentement accordées aux femmes, prérogatives qu'elles exerceront avec plus ou moins de difficultés pendant de longues années.

⁴ Annie Fitte-Duval, « A l'ombre de la départementalisation : l'émergence de la citoyenneté féminine aux Antilles françaises » in Fred Constant et Justin Daniel « 1946-1996 : Cinquante ans de départementalisation outre-mer » - Editions L'Harmattan 1997 (Paris), p. 213.

⁵ Annie Fitte-Duval, *ibid.*, p. 213.

⁶ Mariette Sineau, « Femmes et culture politique : nouvelles valeurs, nouveaux modèles ? » - Editions Vingtième siècle – Revue d'histoire 1994 - volume 44, numéro 44, p. 72.

⁷ Christine Guionnet et Erik Neveu, « Féminins / Masculins : Sociologie du genre » - Editions Armand Colin 2005 (Paris), p. 187.

⁸ Christine Guionnet et Erik Neveu, *ibid.*, p. 188.

⁹ Christine Guionnet et Erik Neveu, *ibid.*, p. 187.

Les femmes antillaises n'échappent pas à ce constat. Dans une société caractérisée par l'esclavage, les femmes ont dû s'adapter afin de participer indirectement à la vie politique : en influençant leur partenaire ou leur conjoint dans leurs choix politiques, en discutant dans divers lieux comme les champs, ou les marchés, ou en participant même aux luttes anti-discriminatoires. Pour autant, l'obtention tardive du droit de vote éloignait-elle les françaises, et in fine les antillaises, de toute forme de socialisation politique ?

L'octroi difficile et tardif du droit de vote aux françaises :

En Occident, il a fallu attendre les luttes américaines et anglaises de la moitié du XIX^e siècle en faveur du droit des femmes pour voir évoluer leur situation. Si en France l'amorce d'une réflexion sur les droits politiques des femmes se fit dès la Révolution de 1789, il faudra attendre plus de 155 ans avant que les femmes ne se voient attribuer officiellement des droits politiques. Chronologiquement, la France est l'un des derniers Etats de l'Union européenne¹⁰ à avoir octroyé le droit de vote aux femmes. En effet, l'acquisition de ce droit par l'ensemble des françaises date du 21 Avril 1944, alors que les finlandaises sont les premières à l'obtenir en 1906, les dernières obtenant ce "privilège" étant les portugaises en 1976. Parmi les 27 Etats membres de l'Union européenne, la France est le 17^{ème} Etat à avoir octroyé le droit de vote aux femmes. A l'échelle mondiale, la France est le 43^{ème} Etat après la République Dominicaine en 1942, et avant l'Italie, la Hongrie, l'Indonésie, le Sénégal et le Japon en 1945¹¹, à adopter une loi en faveur de la citoyenneté pleine et entière des femmes. Une telle loi entrant en vigueur pour la première fois en 1869 dans le Wyoming aux Etats-Unis d'Amérique (droit de vote accordé à l'ensemble des femmes et non plus seulement aux femmes propriétaires comme ce fut le cas dans l'Etat du Massachusetts entre 1691 et 1780). L'adoption d'un texte favorable au droit de vote des femmes se réalisa dans un délai plus ou moins long dans différents Etats, et lorsque l'on s'arrête sur le cas des Etats-Unis d'Amérique, on constate que l'obtention du droit de vote aux femmes ne s'est pas faite de manière généralisée à une

¹⁰ L'Union européenne telle qu'on la connaît actuellement en 2011, comprenant 27 Etats membres.

¹¹ Dominique Reynie in « Opinion européenne » pour une chronologie complète sur l'adoption du droit de vote aux femmes sur le site : http://reynie.typepad.fr/opinion_europenneeuropean/2006/07/le_droit_des_fe.html

même période. Si certains Etats américains ont accordé ce droit aux femmes les uns après les autres, il a fallu attendre 1919 pour voir le Congrès approuver le 19^{ème} amendement de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique consacrant définitivement l'octroi du droit de vote aux femmes.

On pourrait se poser la question de l'application, dans les anciennes colonies françaises, du texte octroyant le droit de vote aux femmes adopté en 1944 par la France. En effet, le territoire français se composant d'un continent proprement dit et de départements et territoires d'outre-mer (jadis des colonies françaises), comment s'est appliqué ce texte en outre-mer ? Les anciennes colonies ne devinrent des départements français qu'à compter de 1946, soit deux ans après l'obtention du droit de vote des femmes. Nous verrons comment les femmes ont accueilli ce droit dans les territoires hors France métropolitaine. Au cours de ce propos introductif, nous rendrons compte des combats qu'elles ont mené pour obtenir le droit de vote comme l'ont fait les françaises de l'hexagone il y a plus de 200 ans. Etaient-elles prêtes à assumer ce droit et à s'en servir ? Compte tenu de la discrimination qui s'est toujours opérée à l'encontre des femmes quant à leur participation à la politique et leur intégration dans le monde politique, on pourrait se demander quelle(s) relation(s) elles entretenaient et entretiennent encore, avec ce monde jusque-là exclusivement destiné à la gent masculine. Les sociétés des départements d'outre-mer permettaient-elles aux femmes de s'approprier pleinement ce nouveau droit et de l'utiliser sans contrainte ?

Pour comprendre l'accueil fait à cette nouvelle loi dans les départements d'outre-mer, plus précisément dans les Antilles françaises, il convient de se pencher sur l'histoire des sociétés guadeloupéenne et martiniquaise, en portant un intérêt particulier à la situation des femmes dans les deux îles. Héritage colonial et évolution de la condition féminine dans le monde contemporain pourraient expliquer la place des antillaises dans la société et dans le monde politique en particulier. Mais avant, il faut s'interroger sur les raisons de cette persistante mise à l'écart des femmes. Une réponse pourrait émerger grâce à l'étude du concept de « genre ».

Entre « sexe » et « genre » : la construction sociale de l'exclusion des femmes

En s'interrogeant sur ce concept qu'est le genre, dont certains se sont servis pour justifier la mise à l'écart des femmes de la sphère politique, on peut être amené à comprendre les mécanismes qui ont également été utilisés aux Antilles françaises dans le but d'établir une discrimination entre les hommes et les femmes, et ce, depuis l'époque de l'esclavage.

Les inégalités récurrentes entre les hommes et les femmes trouvent leur fondement dans l'idée généralement admise de la différence naturelle des sexes. Cet écart entre le masculin et le féminin est communément expliqué à travers le concept de « genre ».

Des prémices de l'utilisation de ce concept ont été constatées dans l'histoire française. En effet, à travers un examen de données historiques, Karen Offen est parvenue à montrer que l'utilisation du terme « genre » faisait à l'origine référence à « la construction sociale (ou plutôt sociopolitique) de sexe »¹². Prenant pour exemple l'écrivain Henri-Corneille Agrippa de Nettesheim¹³ (XVI^e siècle), elle constate que ce dernier utilise le mot « genre » comme « synonyme de sexe, quand il parle du “genre masculin” et du “genre féminin” pour désigner, non pas le genre grammatical, mais les catégories humaines des mâles et des femelles »¹⁴.

Cette catégorisation, en genre masculin et genre féminin, se retrouve au temps des Lumières. Ainsi, s'appuyant sur l'article définissant le terme « Genre » paru dans le volume VII de l'Encyclopédie (1757), l'auteure constate que « le genre grammatical, désigné dans le masculin et le féminin, est une conséquence de la distinction corporelle préexistante entre les sexes, mais [qu'] il n'y a pas une grande distance pour transposer le terme jusqu'aux contextes sociopolitiques »¹⁵. D'ailleurs, elle y voit poindre déjà la distinction entre la notion de « sexe » et celle de « genre ».

¹² Karen Offen, « Le *gender* est-il une invention américaine ? », CLIO. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 24 | 2006, mis en ligne le 01 décembre 2008. URL : <http://clio.revues.org/index4702.html> ; p. 291.

¹³ Henri-Corneille Agrippa de Nettesheim, « De Nobilitate et praecelentia foeminei sexus » - écrit en 1509 et publication en français en 1537 « Déclamation de la noblesse et préexcellence du sexe féminin ». Voir la traduction française « Discours abrégé sur la noblesse et l'excellence du sexe féminin, de sa prééminence sur l'autre sexe, et du sacrement du mariage » - Côté-femmes 1990 (Paris). L'auteur aurait été l'un des premiers à mettre en avant l'idée selon laquelle le problème de l'infériorité de la femme serait issu non de la nature, mais plutôt de la culture.

¹⁴ Karen Offen, op. cit., p. 291 et 292.

¹⁵ Karen Offen op. cit., p. 293.

De même, en 1868, Maria Deraismes¹⁶ aurait employé l'expression « des deux genres, distincts des deux sexes », en affirmant que « les deux genres sont co-existants et nécessaires à la procréation ; donc ils sont égaux »¹⁷. Au-delà d'une utilisation grammaticale du terme, c'est une vision à l'échelle humaine de la notion de genre qui est alors employée pour distinguer deux êtres appartenant à l'espèce humaine, que sont la femme et l'homme. Par conséquent, le genre apparaît dans ses utilisations les plus anciennes, comme une notion à part entière, bien distincte de la notion de sexe.

Loin d'être le produit des recherches des féministes sur les inégalités hommes/femmes, le concept de genre fut en premier lieu véritablement exploité selon Eric Fassin, dès 1955, par John Money¹⁸, chercheur à l'Université Johns Hopkins. S'inspirant des travaux de Margaret Mead relatifs à « la socialisation des garçons et des filles », John Money aurait mis en lumière le concept de « gender roles », à défaut d'employer celui de « sex roles »¹⁹. Sa démarche fut d'appliquer le genre face à une ambiguïté anatomique dès la naissance, mettant en doute le sexe naturel de l'enfant. Par le biais du genre, il contourna « l'évidence naturelle du sexe », et nomma ainsi « l'écart entre les deux (sexes) ». Pour John Money, « c'est bien l'éducation qui fait l'homme, ou la femme »²⁰, et non simplement les particularités morphologiques et sexuelles de chacun.

Selon Elise Vinet, « Robert Stoller vulgarise cette notion de genre dès 1968, en interrogeant [...] l'équivalence sexe/genre à la lueur de l'identité sexuelle : faire du sexe des individus le support unique de leur identité sexuelle, c'est négliger la part d'élaboration subjective souvent très complexe et parfois difficile que présuppose cet accès à l'identité sexuelle. C'est aussi négliger par là même la part très importante de l'environnement socioculturel, biographique et historique [...]

¹⁶ Maria Deraismes, « La femme et le droit » - Eve dans l'humanité, 1891 (Paris) – réédition chez Côté-femmes, 1990 (Paris).

¹⁷ Karen Offen, op. cit., p. 295.

¹⁸ John Money et Anke Ehrhardt, « Man and Woman, Boy and Girl : Gender Identity from Conception to maturity » - Johns Hopkins University Press, 1972 (Baltimore).

¹⁹ Eric Fassin, « L'empire du genre. L'histoire politique ambiguë d'un outil conceptuel » - Éditions de l'EHESS / L'Homme - 2008/3-4 - n° 187-188, p. 375.

²⁰ Eric Fassin, ibid., p. 375.

dans cette élaboration subjective de l'identité sexuelle mais aussi de l'identité sexuée »²¹. Comme John Money, Robert Stoller²² fait une distinction entre le genre et le sexe.

Pour comprendre cette opposition entre la notion de genre et celle de sexe, il convient alors de les définir.

Tout d'abord, s'agissant du genre :

Dans leur glossaire in *Encyclopédia of sex and gender : men and women in the world's cultures* (volume 1), Carol R. Ember et Melvin Ember proposent une définition du terme "genre". Il s'agit de « deux ou plusieurs catégories de personnes qui pensent être différentes les unes des autres ; la société a des rôles et des attentes différentes pour les différents genres (la plupart des sociétés ont deux genres - masculin et féminin - mais d'autres en ont plus de deux) »²³. De nombreuses recherches portent sur le genre masculin en opposition au genre féminin : la vision « dichotome » de l'étude du genre semble être la plus courante. Toutefois, une autre vision a pu être explorée par certains chercheurs qui voyaient dans l'homosexualité un type supplémentaire de genre à analyser. « Certains de ces spécialistes ont proposé de réviser la définition dichotomique du genre, qui permet uniquement le masculin et le féminin. Ceci est biaisé par des sociétés qui sont basées sur la culture patriarcale, et donc, une définition scientifique du genre devrait inclure les homosexuels qui ne peuvent suivre ni fixer un ensemble de normes »²⁴. Autrement dit, dans les sociétés patriarcales fondées sur l'hégémonie du masculin sur le féminin, seul ces deux genres sont admis, à l'inverse du genre homosexuel qui n'est pas reconnu. Certains chercheurs remettent en cause cette dualité du genre pour l'étendre à d'autres catégorisations basées sur de nouveaux critères.

²¹ Elise Vinet, « Emergence, perspective et mise à l'épreuve contemporaine du constructivisme sexué » - *Connexions* 2008/2, n° 90, p. 58.

²² Robert Stoller, « Sex and Gender » - Hogarth Press, 1968 (London).

²³ Carol R. Ember et Melvin Ember, « *Encyclopédia of sex and gender : men and women in the world's cultures* », Klumer Academic/Plenum Publishers (New York) - 2004 - Vol. 1 Topics and cultures A-K, p. xxvi (Glossary) ; traduction de : « Gender. Two or more classes of persons who are believed to be different from each other ; society has different roles and expectations for different genders (most societies have two genders – male and female – but others have more than two) ».

²⁴ Marta Nunez Sarmiento, « Gender Studies in Cuba : Methodological Approaches, 1974-2001 », *Gender and Society*, Vol. 17, No. 1 (Feb., 2003), pp. 7-32 - Published by : Sage Publications, Inc. Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/3081812> (p. 14) ; traduction de : « Some of the specialists proposed revising the dichotomous definition of gender, which allows only for the masculine and the feminine. This is biased by societies that are based on patriarchal culture, and therefore, a scientific definition of gender ought to include homosexuals who can follow neither set of norms ».

Reprenant John Money²⁵, Carol M. Worthman explique que « le terme a été emprunté pour se référer aux catégories de statut personnel et social, masculin, féminin, etc., pour admettre des critères plus globaux comprenant les différentes composantes du sexe. [...] Les partisans de la théorie émergente du genre définissent le “genre” comme un produit culturel afin de s'opposer au réductionnisme associé au sexe biologique [...] »²⁶.

Ensuite, s'agissant du sexe :

D'un point de vue biologique, le “sexe” est perçu comme « un ensemble flou comprenant d'abord, les formes de reproduction impliquant des remaniements génétiques, et ensuite, les actes de transfert de gamètes »²⁷. Chez les biologistes, le sexe se réfère « aux variantes intra-spécifiques distinguées par (a) les types de gamètes qui ont contribué à la reproduction, (b) la morphologie [...] (par exemple, les organes génitaux) [...], et (c) le comportement de reproduction. »²⁸. Dans le domaine des sciences naturelles, le sexe peut alors se définir selon des critères anatomiques, morphologiques, chromosomiques, et/ou reproductifs.

La frontière entre le sexe et le genre peut sembler mince puisque l'on constate que les biologistes sont parfois influencés dans leurs recherches par le genre, comme le sont les anthropologues par le sexe. « La plupart des biologistes, y compris des anthropologues biologiques, utilisent le sexe pour signifier des statuts de genre, [...] classer les individus selon le sexe, écrire les différences de sexe, et employer l'expression “comportement sexuel” pour désigner le sexe tel que défini ci-dessus »²⁹. De même, Thomas Laqueur³⁰ aurait observé « comment l'essor des sciences

²⁵ John Money, « Hermaphroditism, gender, and precocity in hyperadrenocorticism : psychological findings » - Johns Hopkins Hoospital, 1955 (Bull.).

²⁶ Carol M. Worthman, « Hormones, Sex, and Gender », Annual Review of Anthropology, Vol. 24 (1995), pp. 593-617 - Published by : Annual Reviews, Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/2155951> (p. 598 et 599) ; traduction de : « The term was borrowed to refer to the categories of personal and social status as male, female etc, to admit more inclusive criteria comprising the various components of sex. [...] Proponents of emerging gender theory defined "gender" as a cultural product order to oppose the reductionism associated with biological sex ».

²⁷ Carol M. Worthman, *ibid.*, p. 596 ; traduction de : « to intraspecific variants distinguished by (a) types of gametes contributed in reproduction, (b) morphologies [...] (e.g. genital)[...], and (c) reproductive behavior.

²⁸ Carol M. Worthman, *ibid.*, p. 596 ; traduction de : « A fuzzy set comprising first, forms of reproduction involving genetic reshuffling, and second, acts of gamete transfer ».

²⁹ Carol M. Worthman, *ibid.*, p. 596 et 597 ; traduction de : « Most biologists, includings biological anthropologists, use sex to mean gender status, categorize individuals by sex, write of sex differences, and employ the phrase sexual behavior to mean sex as defined above ».

naturelles et biologiques opère une naturalisation et une sexualisation du genre, désormais ancré dans le sexe »³¹. En utilisant des métaphores créant des stéréotypes pour expliquer le fonctionnement biologique des hommes et des femmes, les scientifiques ont eux aussi été influencés par la conceptualisation du genre : « l'imagination scientifique est parfois affectée par le genre »³².

Enfin, des différences ont pu être établies entre les sexes d'une part, et entre les genres d'autre part. Ces définitions accentuent l'écart entre la notion de sexe et celle de genre. Ainsi, les « différences entre les sexes » s'entendent des « différences de caractéristiques entre les femelles et les mâles qui sont très probablement dues à des différences biologiques »³³. A l'opposé, les « différences entre les genres » se réfèrent aux « différences entre les femelles et les mâles qui reflètent les attentes et expériences culturelles »³⁴.

Par conséquent, on est amené à ne pas confondre le sexe (et les différences entre les sexes) qui relève de critères purement anatomiques et biologiques, et le genre (et les différences entre les genres) qui se fonde sur un critère exclusivement culturel et lié aux expériences acquises et admises par les individus d'un sexe donné.

Autrement dit, il ne doit pas y avoir de confusion entre une forme de classification par séparation des individus d'une même société sur des critères anatomiques, et une autre forme de classification sur la base de la culture et des expériences. Sexe et genre sont donc deux notions bien distinctes l'une de l'autre.

En réalité, deux conceptions du genre s'affrontent, s'exprimant à travers deux courants théoriques que sont le courant « essentialiste » et le courant « constructiviste ou constructionniste ». La classification des hommes et des femmes en deux genres distincts se fondant sur les différences biologiques pour les essentialistes, lesquels seront fortement critiqués par les constructivistes, voyant cette classification en deux genres comme un produit de la culture. Selon ces derniers,

³⁰ Thomas Laqueur, « La Fabrique du sexe – Essai sur le corps et le genre en occident » - Gallimard (NRF-Essais) 1992 (Paris).

³¹ Delphine Gardey, « Les sciences et la construction des identités sexuées » - Une revue critique, *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2006/3, 61^e année, p. 654.

³² Delphine Gardey, *ibid.*, p. 658 et 659.

³³ Carol R. Ember et Melvin Ember, *op. cit.*, p. xxx (Glossary) ; traduction de : « Sex differences. The typical differences between females and males which are most likely due to biological differences ».

³⁴ Carol R. Ember et Melvin Ember, *op. cit.*, p. xxvi (Glossary) ; traduction de : « Gender differences. Differences between females and males that reflect cultural expectations and experiences ».

l'exclusion des femmes de la sphère politique serait liée à une construction sociale, maintenue grâce au processus de socialisation.

Ces deux théories qu'il conviendra de développer dans notre première partie permettront de comprendre la genèse du principe de hiérarchisation entre les individus masculins et féminins, et leur séparation dans des espaces spécifiques à chacun. L'analyse de ces courants est nécessaire, car il existe un lien inéluctable entre la socialisation sexuée et la socialisation politique. Nous verrons qu'il s'explique dans la mesure où le genre est perpétué par l'éducation, et plus généralement grâce à la socialisation, laquelle se réalise de manière sexuée.

Le concept de genre a pu être utilisé dans les sociétés occidentales afin de "légitimer" un système dans lequel les hommes seraient supérieurs aux femmes : le système patriarcal. Nous verrons alors de quelle manière le genre a pu être appliqué aux Antilles françaises (anciennes colonies françaises), tout d'abord pour établir une discrimination entre les hommes et les femmes esclaves, et pour conforter ensuite l'idée selon laquelle la sphère politique appartient aux hommes et la sphère privée aux femmes comme c'est le cas dans les sociétés touchées par le patriarcat.

Lorsque le patriarcat justifie le concept de genre en alimentant les idées de différences sexuelles et la domination des hommes sur les femmes :

Le patriarcat aurait été défini par Max Weber comme la situation dans laquelle « les femmes et les plus jeunes hommes ont été gouvernés par des hommes plus âgés, qui étaient chefs de famille »³⁵. Comme l'explique Errol Miller, cette définition du patriarcat fait intervenir un critère générationnel en distinguant les jeunes hommes des hommes plus âgés, les seconds dominant les premiers. Cette approche wébérienne aurait été exploitée par quelques théoriciens, mais sera par la suite écartée par les féministes. En effet, « l'approche la plus commune a été de se défaire de la différence de génération entre les hommes dans la formulation de Weber, et de définir le patriarcat en tant que système de structures et de pratiques sociales dans lesquelles les hommes dominent,

³⁵ Errol Miller, op. cit., p. 101 ; traduction de : « [...] women and younger men being ruled by older men, who were heads of household ».

oppriment et exploitent les femmes »³⁶. En adoptant pour la présente étude la définition émise par la majorité, on conçoit de définir le patriarcat uniquement en termes de domination des hommes sur les femmes. La définition particulière du patriarcat transcrite par Errol Miller, à savoir « ce système d'obligations sociales réciproques dans lequel l'autorité finale appartient à des hommes plus âgés de la parenté collective, qui exercent ce pouvoir sur leurs membres individuels masculin et féminin dans l'ensemble du collectif »³⁷, retiendra toutefois l'attention par la suite. En effet, on pourrait voir dans le patriarcat une double forme de domination : un premier système dans lequel la relation dominant/dominé est celle entre l'homme et la femme (« relations internes »³⁸), et un second système dans lequel la relation de domination s'exerce entre des hommes appartenant à des collectivités ou des communautés différentes (« relations extérieures »³⁹ : exemple de la relation colons / esclaves). Il convient alors de s'intéresser à ces deux formes d'exercice du patriarcat.

Le patriarcat dans les relations « internes » :

Comme défini précédemment, le régime patriarcal en application dans certaines sociétés peut être perçu comme un phénomène déterminant ou comme l'expression manifeste de la domination de l'homme sur la femme, alimentant dans le même temps le concept de genre. Irène Jami voit dans le patriarcat, le « cadre de l'oppression spécifique des femmes »⁴⁰. « Le patriarcat (système de rapports sociaux hiérarchiques), et non les hommes (groupe social dont la constitution est postérieure à celle de la hiérarchie) est donc "l'ennemi principal" à combattre »⁴¹. L'exercice du pouvoir lié à la puissance virile (donc à l'homme) est conçu comme un « schéma patriarcal »⁴².

³⁶ Errol Miller, op. cit., p. 101 ; traduction de : « [...] the more common approach has been to discard the generation difference between men in Weber's formulation, and to define patriarchy as that system of social structures and practices in which men dominate, oppress and exploit women ».

³⁷ Errol Miller, op. cit., p. 102 ; traduction de : « that system of reciprocal social obligations in which final authority rests with older men of the kinship collective, who exercise that authority over their individual male and female members in the overall of the collective ».

³⁸ Errol Miller, op. cit., p. 103 ; traduction de : « internal relations ».

³⁹ Errol Miller, op. cit., p. 103 ; traduction de : « external relations ».

⁴⁰ Irène Jami, op cit., p. 161.

⁴¹ Irène Jami, op. cit., p. 161.

⁴² Grégory Derville et Sylvie Pionchon, « La femme invisible : Sur l'imaginaire du pouvoir politique » - Mots. Les langages du politique [en ligne], 78/2005, mis en ligne le 31 Janvier 2008. URL : <http://mots.revues.org/index369.html> , p. 58.

Qu'il s'agisse d'un système de rapports sociaux hiérarchiques mettant en scène la domination de l'homme sur la femme ou l'exercice du pouvoir lié à la puissance virile se rapportant par définition à la puissance masculine, le patriarcat a pour conséquence la mise en avant de l'homme et de sa toute puissance.

Comment expliquer que le patriarcat puisse alimenter les rapports genrés ? En quoi le patriarcat se différencie-t-il du matriarcat ? L'un comme l'autre n'entraîne-il pas inévitablement des relations genrées et un phénomène de hiérarchisation et de domination d'un individu sur un autre ? Certaines pratiques sociales telles que la polygamie ou le paiement d'une dot par le mari, ont pu être considérées comme des phénomènes alimentant la domination de l'homme sur la femme. Le déclin du matriarcat au profit du patriarcat serait une autre source explicative des rapports entre les hommes et les femmes. Quelles différences existent-ils alors entre le matriarcat et le patriarcat ?

Le système patriarcal et le système matriarcal se différencient par l'importance d'un des membres de la famille (ou de la collectivité) par rapport aux autres. Ainsi, on se trouve dans un système patriarcal lorsque dans une société, seuls les hommes dominent et exercent le pouvoir. A l'inverse, et de manière symétrique, dans le système matriarcal, ce sont les femmes qui dominent et qui exercent le pouvoir. Le premier historien du matriarcat, Johann Jakob Bachofen, considère qu'à l'origine de l'humanité « la filiation ne pouvait être comptée qu'en lignée utérine »⁴³. La lignée utérine ou « matrilineaire » s'entend d'une famille dans laquelle les enfants sont tous nés de la même mère, où les droits se transmettent par la mère, l'homme (le géniteur) ayant peu d'importance. L'époque dite « gynécocratique »⁴⁴, caractérisée par le mariage, l'hégémonie de la femme et la filiation en lignée utérine, est considérée par J. J. Bachofen comme « la véritable époque du matriarcat »⁴⁵ ; à la différence du patriarcat, caractérisé par « une nouvelle forme (de) mariage sous l'hégémonie de l'homme, par un impérialisme masculin »⁴⁶.

⁴³ Cheikh Anta Diop, « L'unité culturelle de l'Afrique noire » - Editions Présence africaine 1982 (2^e édition), (Paris), p. 11.

⁴⁴ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 12.

⁴⁵ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 12.

⁴⁶ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 12.

Lewis Henry Morgan parvient à faire la même interprétation que J. J. Bachofen, avec l'exemple de la famille dite « syndyasmique »⁴⁷. Cette dernière se caractérise par « la monogamie, avec facilité de divorce »⁴⁸, et par la filiation matrilineaire. « [...] L'homme apporte la dot à la femme. Celle-ci ne quitte pas son clan et peut en exclure le mari [...] »⁴⁹. Pour L. H. Morgan, la famille syndyasmique représente la famille dans laquelle est transmis « le régime du matriarcat, sous sa forme la plus achevée »⁵⁰.

J. J. Bachofen, puis L. H. Morgan, à travers leurs recherches, ont conclu à l'antériorité et à l'universalité du matriarcat dans les sociétés ; le patriarcat n'étant selon eux que postérieur au matriarcat qui déclina au fil du temps dans certaines sociétés. Cette thèse classique de l'antériorité et de l'universalité du matriarcat fut toutefois remise en question par Cheikh Anta Diop. L'idée que « l'humanité s'était dès l'origine scindée en deux berceaux géographiquement distincts, dont l'un propice à l'éclosion du matriarcat, l'autre à celle du patriarcat »⁵¹, fut l'argument de ce dernier pour critiquer la thèse précédente du passage universel du matriarcat au patriarcat. Il met en avant le raisonnement suivant : « ces deux systèmes se sont rencontrés et même disputés les différentes sociétés humaines, que par endroits ils se sont superposés ou juxtaposés »⁵². Il aurait envisagé l'existence d'une « rencontre de ces deux systèmes, de conflits entre eux, de luttes, de juxtaposition et de superposition parfois »⁵³.

Au-delà de la domination et du pouvoir que peut exercer un individu sur les autres membres dans un groupe ou une société donnée, l'auteur a pu exploiter d'autres critères permettant de déterminer le caractère matriarcal ou patriarcal d'une société : le style et le milieu de vie, le versement d'une dot par l'un des conjoints, et la filiation.

⁴⁷ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 17.

⁴⁸ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 17.

⁴⁹ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 17.

⁵⁰ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 17.

⁵¹ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 25.

⁵² Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 25.

⁵³ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 25.

Ainsi, fait-il une différence selon le milieu et le style de vie des familles dans une société donnée. Deux styles de vie peuvent donc être distingués : la vie nomade et la vie sédentaire et agricole. A chaque style de vie correspondrait un système et un régime de filiation :

- La vie nomade correspondant au régime patriarcal se caractériserait par l'existence du mariage, à la suite duquel la femme quitte sa famille pour fonder une nouvelle famille avec son mari. La femme, considérée comme une charge supplémentaire pour l'homme, doit apporter la dot qu'elle remet à son mari.

- La vie sédentaire et agricole quant à elle correspondrait au régime matriarcal. Dans ce style de vie, « l'homme qui se marie quitte son clan pour aller vivre dans celui de sa femme »⁵⁴. Dans le milieu agricole, la femme peut apporter « une contribution appréciable à la vie économique »⁵⁵, « elle en devient même l'élément stabilisateur en tant que maîtresse de maison, gardienne des vivres [...] »⁵⁶. Dans ce style de vie, c'est la femme qui reçoit la dot venant de son mari.

L'autre critère permettant de distinguer le régime patriarcal du régime matriarcal serait le versement d'une dot au conjoint. En effet, selon Cheikh Anta Diop, le versement d'une dot par l'un des conjoints ne doit pas être considéré comme « l'achat » de l'autre conjoint, permettant d'exercer sur ce dernier tous les droits, notamment celui de vie ou de mort in fine. A l'inverse, il faut voir dans le versement de la dot, « une compensation ou une garantie apportée par le sexe le moins favorisé économiquement »⁵⁷. Par conséquent, dans le régime patriarcal, la femme apporte la dot à son mari, alors que dans le régime matriarcal, c'est l'homme qui apporte la dot à sa femme.

Enfin, d'après ces écrits, il convient de rappeler que la filiation diffère selon le style de vie et le régime auquel il se rattache. Ainsi, la filiation dépend du conjoint qui ne quitte pas son clan : dans la vie nomade, la filiation est patrilinéaire, alors que dans la vie sédentaire et agricole, la filiation est matrilineaire.

⁵⁴ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 33.

⁵⁵ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 33.

⁵⁶ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 33.

⁵⁷ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 33.

Si le matriarcat et le patriarcat se distinguent par rapport au style de vie, à la filiation, et aux effets que chacun engendre dans les sociétés dans lesquelles chaque régime s'exprime, il semblerait que le matriarcat soit plus consensuel que le patriarcat. En effet, selon C. A. Diop, « le matriarcat n'est pas le triomphe absolu et cynique de la femme sur l'homme ; c'est un dualisme harmonieux, une association acceptée par les deux sexes pour mieux bâtir une société sédentaire où chacun s'épanouit pleinement en se livrant à l'activité qui est la plus conforme à sa nature physiologique. Un régime matriarcal, loin d'être imposé à l'homme par des circonstances indépendantes de sa volonté, est accepté et défendu par lui »⁵⁸.

A l'inverse, on pourrait croire que le patriarcat est un régime dans lequel l'autorité de l'homme est imposée à la femme. Ainsi, l'application « outrancière » d'un régime patriarcal dans certaines sociétés nomades aurait donné naissance à l'amazonisme, les femmes de ces sociétés s'étant révoltées contre la toute puissance masculine. Loin d'être considéré comme « une variante de matriarcat »⁵⁹, l'amazonisme n'est que le reflet de « la vengeance impitoyable et systématique d'un sexe sur un autre »⁶⁰. « Ces dernières (les Amazones), à la suite d'une révolte victorieuse, prirent leur revanche en pratiquant une technique consommée d'avilissement de l'homme »⁶¹.

En conclusion, le matriarcat, consensuel, diffère du patriarcat, imposé. Pour preuve, d'après les écrits de C. A. Diop, dans les sociétés de type nomade (exemple des sociétés indo-européennes), le rôle économique de la femme est ramené au strict minimum ; la femme représente un fardeau pour l'homme ; son rôle est nul ; elle quitte son clan pour celui de son mari ; apporte une dot à ce dernier ; l'homme a droit de vie et de mort sur sa femme ; il peut même la vendre ou lui choisir un époux éventuel ; la parenté matrilineaire est inexistante ; seuls les mâles héritent ; les filles peuvent être supprimées chez les nomades car elles représentent une charge supplémentaire pour eux.

⁵⁸ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 114.

⁵⁹ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 114.

⁶⁰ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 114.

⁶¹ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 114.

Pour certains, le patriarcat serait supérieur au matriarcat. « Il est avant tout spiritualité, lumière, raison, finesse. Il est symbolisé par le soleil [...] »⁶². A contrario du matriarcat qui serait synonyme de « profondeurs caverneuses de la terre »⁶³, « nuit », « lune », « matière », « passivité ».

On comprend alors que les effets du patriarcat dans une société donnée diffèrent amplement des effets que peuvent avoir le matriarcat dans une autre société. Le patriarcat semble creuser véritablement un écart entre l'homme qui affirme son autorité et la femme « soumise », tandis que le matriarcat paraît plus consensuel et consenti par l'homme.

D'un point de vue géographique, deux types de sociétés ont pu être mises en avant : la société « indo-européenne » et la société « africaine ». La femme indo-européenne apporte la dot à son mari, alors que l'homme africain apporte la dot à la femme. Les sociétés indo-européennes seraient de type patriarcal, tandis que les sociétés africaines seraient matriarcales.

Cheikh Anta Diop retiendra trois zones géographiquement déterminées par un régime ou un autre, dans lesquelles la situation des femmes diffère d'une région à l'autre :

En Afrique : « La femme jouit d'une liberté égale à celle de l'homme, a une personnalité juridique et peut occuper toutes les fonctions [...]. Elle est déjà émancipée et aucun acte de la vie publique ne lui est étranger »⁶⁴.

En Asie : « Elle n'est rien. Toute sa fortune est dans l'aventure et la vie courtisane [...]. Ici, la notion de concubine et de harem revêt tout son sens »⁶⁵.

En Europe : « Elle (est) plutôt assimilable à une esclave, dans la mesure où, n'ayant pas de personnalité juridique, ne pouvant même pas servir de témoin, [...], ne pouvant participer à aucune délibération publique, le mari avait droit de vie et de mort, de vente sur elle et ses enfants qu'il pouvait exposer »⁶⁶.

⁶² Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 12.

⁶³ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 12.

⁶⁴ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 132.

⁶⁵ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 132.

⁶⁶ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 132.

Par conséquent, il convient de retenir que le matriarcat (consenti) se distingue du patriarcat (imposé). Le second semble alimenter les différences entre les hommes et les femmes ; il creuse encore plus l'écart entre les deux sexes, au détriment du sexe féminin. De ce fait, on peut dire que le patriarcat nourrit le concept de genre. Le régime patriarcal s'est même étendu à des sociétés jusque là nourries par le matriarcat. Ainsi, en Afrique, « on constate que la tendance actuelle de l'évolution interne de la famille africaine s'oriente vers un patriarcat plus ou moins atténué par les origines matriarcales de la société »⁶⁷. Le matriarcat décline alors peu à peu dans certaines sociétés au profit du patriarcat, en raison d'influences extérieures qui modifient le mode de vie dans ces sociétés. Tel est le cas des religions (Islam et Christianisme), ou encore des invasions (présence de l'Europe en Afrique par le biais notamment de la colonisation).

L'impact de la colonisation européenne dans certaines sociétés africaines fut révélateur d'un changement des modes de vie et d'une dégradation de la situation des femmes, concomittents à l'installation du patriarcat dans ces sociétés. Selon Maria Rosa Cutrufelli⁶⁸, la colonisation aurait modifié le système du mariage dans ces sociétés matriarcales, en permettant à l'homme de s'éloigner du groupe de la femme tandis qu'elle lui offrait de l'argent en échange (la dot), faisant basculer ces sociétés dans un régime patriarcal. Le système colonial européen a pu jouer un rôle dans la transformation des habitudes, des comportements et des modes d'éducation des femmes africaines. D'un système privilégié pour les femmes, la colonisation aurait encouragé le passage à un système de subordination pour ces dernières.

Certains auteurs ont cependant critiqué ces théories féministes post-coloniales. Chandra T. Mohanty réfute par exemple l'idée selon laquelle les femmes africaines mariées étaient devenues les victimes de la colonisation. Ainsi, elle ne pense pas que le régime matrimonial institué depuis la colonisation dans certaines sociétés africaines soit à l'origine de la subordination des femmes mariées. L'auteure ne considère pas le simple échange comme source de cette oppression des

⁶⁷ Cheikh Anta Diop, *ibid.*, p. 118.

⁶⁸ Maria Rosa Cutrufelli, « Women of Africa : Roots of Oppression » – Zed Press 1983 (London).

femmes. Il faudrait prendre en compte « les modes de l'échange institué [...] et les valeurs attachées à cet échange dans ce contexte particulier »⁶⁹.

Si la prise en compte de différents agrégats est nécessaire à la détermination de la subordination des femmes africaines à la période post-coloniale, malgré ces critiques, nous ne nierons pas les bouleversements qu'a pu engendrer la colonisation européenne dans le fonctionnement de ces sociétés.

Le patriarcat européen s'invitant dans des sociétés matriarcales africaines, on peut penser qu'à l'époque de la colonisation et de la traite négrière engendrée par le commerce triangulaire dont les Antilles françaises ont fait l'objet, les européens ont imposé leur style de vie aux populations esclaves antillaises issues de ces sociétés matriarcales venant d'Afrique.

Le régime patriarcal et les rapports genrés furent-ils reproduits dans les colonies de la Caraïbe et en particulier dans les Antilles françaises sous le modèle occidental ? Par voie de conséquence, les relations internes entre les hommes et les femmes esclaves, héritées des européens, se sont-elles reproduites dans les colonies guadeloupéennes et martiniquaises ?

Le patriarcat dans les relations « extérieures » :

Avant de se pencher sur la précédente interrogation, il convient de s'intéresser aux relations dites « extérieures » dans les colonies, c'est-à-dire entre les hommes : les colons d'une part et les esclaves hommes d'autre part. Dans cette relation dominant/dominé entre hommes, Errol Miller perçoit l'expression et l'empreinte du patriarcat. En effet, il considère que lorsqu'un groupe patriarcal intervient en dehors de ses frontières où aucun lien de parenté n'est avéré, l'autre groupe dans lequel il agit subit l'hégémonie qu'il exerce sur lui. Ainsi, par « le génocide, [...] l'élimination physique (des membres de l'autre groupe), la mise à mort des prisonniers de sexe masculin, la castration des mâles captifs et l'asservissement quasi permanent des hommes »⁷⁰, les groupes venus de l'extérieur ont cherché à imposer leur supériorité.

⁶⁹ Chandra Talpade Mohanty, « Under Western Eyes : Feminist Scholarship and colonial Discourses » - *Feminist Review* n° 30 (Autumn, 1988), p. 69.

⁷⁰ Errol Miller, *op. cit.*, p. 103 ; traduction de : « genocide, [...] the physical elimination of another, the killing of male captives, the castration of male captives and the almost permanent enslavement of men ».

Comme nous l'avons expliqué précédemment, il existerait donc selon Errol Miller deux formes de patriarcat : un système dans lequel les hommes dominent les femmes d'un même groupe, un autre dans lequel certains hommes dominent d'autres hommes de groupes extérieurs. « Le patriarcat ne concerne pas seulement la marginalisation des femmes au sein de la parenté collective, mais aussi celle des hommes de collectifs indépendants »⁷¹. En effet, « le patriarcat comprend la marginalisation des hommes des collectifs indépendants, d'une manière ou d'une autre. Lorsque les hommes des groupes subordonnés acceptent l'hégémonie du groupe dominant, ils sont autorisés à toujours maintenir la domination patriarcale au sein de leurs groupes subordonnés. Lorsque l'hégémonie du groupe dominant est contestée, le groupe qui l'emporte prend des mesures sévères contre ses concurrents dans l'élimination ou la marginalisation des hommes du groupe conquis »⁷².

La seconde forme de patriarcat dit "extérieur", renvoie selon nous au système de la traite négrière au cours de laquelle des populations noires ont été réduites en esclavage par les colons blancs. La relation entre les maîtres blancs et les esclaves est une relation de type dominant/dominé, et peut donc être perçue comme une forme de patriarcat au sens où l'entend Errol Miller. Les esclaves hommes des colonies ont par conséquent subi l'hégémonie des maîtres. Les esclaves de sexe féminin étant la propriété des colons, comme l'ont été les esclaves de sexe masculin, ces derniers ne pouvaient avoir aucun pouvoir sur les femmes appartenant à leur groupe. De surcroît, face à la résistance des premiers, les seconds ont également anéanti les pouvoirs de ceux-ci sur les esclaves femmes. Dans la communauté des esclaves, les hommes n'avaient aucun pouvoir sur les femmes, le patriarcat (interne) au cœur de la communauté des esclaves ne s'exerçait donc pas. A l'inverse, la relation entre maîtres et esclaves étaient une relation patriarcale. L'absence de domination de l'esclave homme sur l'esclave femme donne alors de celui-ci l'image d'un homme faible, absent, "marginalisé" dans ses rapports avec les femmes. Cependant, certains écrits ont témoigné le contraire, comme il convient de le voir ci-dessous.

⁷¹ Errol Miller, op. cit., p. 104 ; traduction de : « patriarchy does not only involve the marginalisation of women within the kinship collective, but also that of men of unrelated collectives ».

⁷² Errol Miller, op. cit., p. 104 ; traduction de : «Patriarchy includes the marginalisation of men of the unrelated collectives, in one way or another. Where the men of the subordinated groups accept the hegemony of the dominant group they have been invariably allowed to maintain patriarchal dominance within their subordinated groups. Where the hegemony of the dominant group is challenged, the group that prevails takes severe action against its challengers in the elimination or marginalisation of the male of the conquered group ».

Le patriarcat interne dans les communautés d'esclaves caribéennes et antillaises relativisé par le patriarcat extérieur entre colons et esclaves.

Dans la lignée des modèles occidentaux, les colonies de la Caraïbe dont font partie les Antilles françaises, ont vu s'installer le régime patriarcal par le biais duquel la domination de l'homme sur la femme s'est vu propager dans des sociétés entières, alimentant de surcroît le phénomène de genre prônant la séparation des rôles et des espaces entre les hommes et les femmes.

Dans la Caraïbe post-coloniale, les sociétés issues de la colonisation et ayant connu la traite négrière, n'échappèrent pas au modèle patriarcal et à l'avènement du genre. Ce modèle patriarcal reconnu par la majorité, est cependant relativisé par l'image et la place des femmes dans l'histoire des colonies.

S'agissant de l'image des hommes dans la Caraïbe coloniale et post-coloniale, il semblerait que de nombreux textes ont fait l'éloge de la toute puissance des hommes et de la domination des femmes, même au temps de l'esclavage. En effet, Verene Shepherd a pu constater, dans de nombreux ouvrages traduisant l'histoire de l'esclavage, que l'image des hommes était peu marginalisée, et qu'elle était même valorisée. Ainsi, elle explique que « les garçons apprennent de l'histoire que le pouvoir est investi dans les hommes à tous les niveaux de la société historique et que les femmes sont assignées à un rôle inférieur dans le développement »⁷³. « Les hommes apparaissent comme les figures d'autorité et les dirigeants dans les sociétés caribéennes, à commencer par la première période des conquêtes, la colonisation et le remodelage des sociétés autochtones. Ils ont dominé les autochtones des Caraïbes et des sociétés africaines [...] »⁷⁴. « La conquête et la colonisation étaient des efforts masculins, caractérisés par la violence, l'agressivité et les comportements des hommes séducteurs et par des rivalités intra-européennes »⁷⁵. L'auteure

⁷³ Verene Shepherd, « Gender, History Education and Development in Jamaica » in Barbara Bailey & Elsa Leo-Rhynie « Gender in the 21st century : Caribbean perspectives, visions and possibilities », Ian Randle Publishers 2004 (Kingston), p. 65 ; traduction de : « boys learn from history that power was invested in men at all levels of society historically and that women were assigned an inferior role in development ».

⁷⁴ Verene Shepherd, *ibid.*, p. 66 ; traduction de : « Males emerge as the authority figures and leaders in caribbean societies, beginning with the early period of conquest, colonisation and the reshaping of indigenous societies. They dominated indigenous caribbean and african societies ».

⁷⁵ Verene Shepherd, *ibid.*, p. 66 ; traduction de : « Conquest and colonisation were male endeavours, characterised by violence, aggressive and deceitful male behaviour and intra-European rivalry ».

montre que le caractère “aventureux” des hommes est mis en avant, de même que leurs « exploits militaires ». Elle dénonce aussi le fait que certains ouvrages mettent en évidence que « la politique était l’apanage des hommes »⁷⁶. Elle remet en cause les écrits de certains qui n’ont aucunement pris en compte le genre dans leur analyse du système des plantations. Ainsi, l’absence d’une « perspective du genre » dans l’étude des plantations chez Sherlock ou l’attribution de la matière première aux efforts des hommes chez Claypole et Robottom, est fortement critiquée. Les esclaves hommes sont décrits comme des « fournisseurs de denrées alimentaires » dans la mesure où les esclaves cultivaient leurs propres aliments. Les « héros » de la colonisation (les aventuriers, les conquistadors, les pirates, les chefs religieux, les humanitaires, les commerçants, les administrateurs et les militaires) comme les « héros » des révoltes, des rébellions et du marronnage sous l’esclavage, sont décrits comme étant des hommes.

Les phénomènes de décolonisation et l’octroi de l’indépendance dans certaines colonies sont des faits attribués aux hommes. « En effet, l’opinion semble être que les hommes avaient un droit naturel à la direction politique dans les régimes post-indépendants »⁷⁷. Même en matière d’affranchissement, l’image des hommes auraient été favorisés par rapport à celle des femmes. En effet, « les données sur l’affranchissement à la suite d’actes héroïques durant les révoltes d’esclaves révèlent que les hommes étaient favorisés par rapport aux femmes. Les hommes en leur qualité d’artisans étaient économiquement plus habilités en vertu de l’esclavage et étaient donc également mieux placés pour acheter leur liberté à travers l’auto-affranchissement »⁷⁸.

Si certains admettent que la mise en esclavage a joué un rôle important dans l’expression de la masculinité des esclaves hommes, Verene Shepherd constate en effet que, loin d’être « émasculés par l’esclavage », les hommes noirs ont pu bénéficier de certains privilèges qui n’étaient pas accordés aux femmes noires. Justifiant sa pensée, elle écrit : « les hommes noirs ne ressortent pas de l’esclavage comme le genre le plus défavorisé ; [...] certaines masculinités étaient marginalisées, mais certaines aussi étaient hégémoniques. Ces hommes noirs cooptés dans l’ordre patriarcal blanc

⁷⁶ Verene Shepherd, *ibid.*, p. 66 ; traduction de : « politics was a male preserve »

⁷⁷ Verene Shepherd, *ibid.*, p. 73 ; traduction de : « Indeed, the view seems to be that men had a natural right to political leadership in post-independence regimes ».

⁷⁸ Verene Shepherd, *ibid.*, p. 71 ; traduction de : « The data on manumission as result of heroic acts during slave revolts reveal that men were favoured over women. Men in their capacity as artisans were more economically empowered under slavery and thus were also better placed to buy their freedom through self-manumission ».

comme négriers, gestionnaires, artisans et personnel militaire affichèrent la masculinité hégémonique. Un tel espace social leur permet de faire valoir leurs propres idées de la masculinité, qui étaient en fait similaires aux hommes blancs. Les hommes réduits en esclavage avaient un éventail plus large de tâches qui leur étaient assignées et étaient moins confinés au travail des champs que les femmes réduites en esclavage »⁷⁹. Ils occupaient des postes et réalisaient « toutes les tâches qui leur donnèrent des positions en matière de gestion et de supervision »⁸⁰.

Cette hégémonie de l'esclave homme peut toutefois être remise en cause.

En effet, en référence à la thèse d'Errol Miller relative au patriarcat appliqué dans la relation « maîtres blancs/esclaves hommes », il conviendrait de dire que ce système de domination des esclaves hommes pourrait remettre en cause l'idée de supériorité de ceux-ci sur les esclaves femmes. Les principes du patriarcat (domination de l'homme sur la femme) au sein des communautés esclaves seraient affaiblis par le patriarcat extérieur, comme identifié par l'auteur. Cette forme de patriarcat anéantit, comme énoncé précédemment, tout rapport de domination masculine envers les femmes dans la communauté des esclaves et en particulier dans les familles. Autrement dit, les esclaves hommes, sous la domination des colons n'ont pu exercer leur autorité dans leurs propres familles et à l'encontre des esclaves femmes. Ils en étaient dépouillés une fois réduits en esclavage : leur autorité de père et la domination sur les femmes ne pouvaient alors pas s'exercer. Yves Charbit relève en effet que « en raison de sa quasi-polyandrie séquentielle, la mère a joué un rôle central tandis que les pères et / ou les partenaires restèrent marginaux »⁸¹. Les esclaves femmes auraient eu des relations sexuelles sporadiques avec de nombreux hommes (des esclaves plus riches ou plus vieux, ou inversement plus jeunes). Dans le cas d'une relation exclusive avec un homme, celle-ci restait assez fragile.

⁷⁹ Verene Shepherd, *ibid.*, p. 76 ; traduction de : « black men did not emerge from slavery as the more disadvantaged gender ; [...] some masculinities were marginalised but equally some were hegemonic. Those black men co-opted into the white patriarchal order as slave drivers, managers, artisans and military personnel displayed hegemonic masculinity. Such social space enable them to assert their own ideas of masculinity, which were in fact similar to white men's. Enslaved men had a much wider range of tasks assigned to them and were less confined to field labour than enslaved females ».

⁸⁰ Verene Shepherd, *ibid.*, p. 77 ; traduction de : « all tasks that gave them positions in management and supervision ».

⁸¹ Yves Charbit « Caribbean Family Structure : Past Research and Recent Evidence from the WFS on Matrilocality », *Scientific Reports*, International Statistical institute (Netherlands), n° 65, décembre 1984, p. 8 ; traduction de : « because of her sequential quasi-polyandry, the mother played a central part whereas fathers and/or partners remained marginal ».

D'après cette thèse, les esclaves femmes n'ont donc pas ressenti l'emprise des esclaves hommes sur elles, mais plutôt celle des colons. Retenons que même dans les relations avec les maîtres blancs, elles pouvaient obtenir certains privilèges. A l'inverse de l'opinion négative ressentie dans les sociétés occidentales face à la relégation des femmes au sein du foyer, dans la Caraïbe, la famille n'était pas considérée comme le lieu d'oppression des femmes, mais plutôt comme le lieu de libération par rapport au patriarcat. Au sein de leur groupe, les esclaves femmes pouvaient avoir une plus grande marge de manœuvre. D'où leur relative prédominance dans la famille et dans la société en générale. Malgré une forme de rééquilibrage du système par l'introduction de valeurs patriarcales dans ces sociétés (littérature, histoire), la femme reste omniprésente dans de nombreux domaines.

C'est sur ce point, c'est-à-dire l'omniprésence de l'esclave femme et sa non-infériorité par rapport à l'esclave homme, que Verene Shepherd porte l'accent. L'auteure proteste contre l'occultation par de nombreux auteurs du rôle des femmes dans l'avènement de l'économie de plantation par leur labour, et dans la lutte pour la décolonisation. Elle souligne qu'au même titre que les hommes, les femmes travaillaient la terre et réalisaient de lourdes tâches. « Les femmes mises en esclavage formaient la majorité des travailleurs dans les champs car il y avait une absence de division sexuelle du travail dans les champs [...]. Les femmes étaient les porteurs de charge dans la société »⁸². Elle remet en cause l'idée selon laquelle les esclaves féminins étaient des domestiques et les masculins, des travailleurs agricoles. En dehors des tâches agricoles directement liées à la plantation, les femmes s'occupaient également de fournir les denrées alimentaires à leur famille en cultivant une parcelle de terre.

Yves Charbit émet le même constat pour expliquer pourquoi l'esclave homme restait marginalisé : l'absence de division sexuelle du travail dans les plantations dévaluait le travail des hommes parfois tournés vers des tâches artisanales, les femmes travaillant dans les champs comme elles le faisaient traditionnellement en Afrique. De plus, il note que l'esclave femme pouvait avoir une certaine supériorité lorsqu'elle était une partenaire d'un maître blanc ou d'un contremaître.

⁸² Verene Shepherd, op. cit., p. 68 ; traduction de : « Enslaved women formed the majority of workers in the field as there was an absence of gender division of labour in field tasks [...]. Women were the burden bearers in the society ».

« Comme on dit, “c’est mieux d’être la maîtresse d’un blanc que la femme d’un nègre” »⁸³. Citant M. G. Smith, Yves Charbit conclut que « la femme-mère était “le seul élément stable dans la famille esclave” »⁸⁴.

Ces auteurs mettront aussi l’accent sur le rôle politique joué par les femmes en matière de lutte anticoloniale. Ainsi, alors que « la majorité des livres suggèrent que les hommes ont joué le rôle de héros dans les révoltes et étaient des rebelles par excellence »⁸⁵, Verene Shepherd refuse l’idée souvent développée que « les femmes ont utilisé des formes de résistance plus passives et sont restées loin de la révolte armée »⁸⁶. « Le rôle politique fondamental des femmes noires comme rebelles était ainsi peu développé dans la plupart des textes et leur rôle dans le renversement de l’esclavage colonial est sous-estimé »⁸⁷.

Dans les régions de la Caraïbe coloniale et postcoloniale, l’image de l’homme reste celle de la toute puissance. Les esclaves de sexe masculin, même s’il faut retenir que leur statut premier était celui de la soumission aux colons, pouvaient dans certains cas obtenir des avantages. Soumises aux colons blancs, les esclaves femmes pouvaient également acquérir certains privilèges. Ces régions ont donc hérité du système patriarcal occidental qui n’a pas disparu après les grandes phases de décolonisation. Une fois la liberté des esclaves recouvrée, les habitudes liées au patriarcat ont persisté. « Après l’émancipation, les femmes vont revenir à la sphère privée et à leurs rôles de ciment dans la famille »⁸⁸ ; les hommes quant à eux, après la déchéance des blancs, vont investir le domaine politique dans son intégralité. L’exercice du patriarcat sera tout de même relativisé par l’omniprésence des femmes comme ce fut le cas dans les Antilles françaises.

⁸³ Yves Charbit, op. cit., p. 8 ; traduction de : « As the saying went, "better be the mistress of a white than the wife of a negro" ».

⁸⁴ Yves Charbit, op. cit. Yves Charbit, op. cit, p. 8 ; traduction de : « the woman-mother was "the sole permanent element in the slave family" ».

⁸⁵ Verene Shepherd, op. cit., p. 69 ; traduction de : « The majority of the books suggest that men played the role as hero in revolts and were the quintessential rebels ».

⁸⁶ Verene Shepherd, op. cit., p. 69 ; traduction de : « women used more passive forms of resistance and stayed away from armed revolt ».

⁸⁷ Verene Shepherd, op. cit., p. 69 ; traduction de : « Black women's fundamental political role as rebels is thus undeveloped in most of the texts and their role in the overthrow of colonial slavery is understated ».

⁸⁸ Verene Shepherd, op. cit., p. 71 ; traduction de : « After emancipation, women go back to the private sphere and cement roles in the family ».

Les réflexions précédentes sur le patriarcat extérieur et la place des esclaves femmes au temps de la traite négrière s'appliquant dans les colonies de la Caraïbe, peuvent également être mises en avant dans les Antilles françaises. La double domination du maître sur ses esclaves peut expliquer les rapports entre le maître et la femme esclave d'une part, mais également les rapports entre les hommes esclaves et les femmes esclaves d'autre part. Comme il sera démontré au cours de cette étude, dans les Antilles françaises, le rapport entre les hommes esclaves et les femmes esclaves furent tantôt des rapports de dominants pour les hommes, tantôt des rapports de supériorité pour les femmes. Alors que certains expliquent que l'esclave homme dominait la femme, d'autres pensent l'inverse et donnent à l'esclave femme une place importante dans l'économie de plantation. La double vision des rapports genrés entre esclaves pourrait expliquer la difficulté d'une catégorisation des hommes et des femmes dans des sphères distinctes. Si le modèle patriarcal admet la scission entre la sphère privée et la sphère publique, l'héritage des rapports particuliers entre esclaves aux Antilles françaises pourrait remettre en cause cette dualité de l'espace ou du moins permettre une ingérence des femmes dans la sphère dédiée aux hommes. Cette ingérence des femmes ayant débuté pendant la période esclavagiste, elle se serait poursuivie à l'époque contemporaine comme nous le verrons dans notre développement. Un chapitre sera alors consacré à l'omniprésence de la femme dans les sociétés guadeloupéenne et martiniquaise à l'époque de l'esclavage, et à la matrifocalité dans les familles antillaises pendant et après l'esclavage. Car comme nous le verrons, malgré le caractère patriarcal des sociétés guadeloupéenne et martiniquaise, l'omniprésence de la mère au sein du foyer, fait que celui-ci peut être véritablement qualifié de "matrifocal", puisque l'éducation des enfants et la survie du foyer tournent essentiellement autour de la mère, autour de la femme. Ces agrégats pouvant en effet faire émerger des particularités au cours du processus de socialisation politique et expliquer la représentation politique féminine aux Antilles françaises.

Par ce biais, les femmes ont acqui leur place dans la société post-esclavagiste, mais aussi sur le marché du travail, et non plus seulement dans les foyers. En effet, la situation des guadeloupéennes et des martiniquaises évolua par la suite, puisqu'elles sont devenues libres dans leur choix de maternité, ont de moins en moins dépendu des pères de leurs enfants en tant que mères-célibataires, ont été de plus en plus nombreuses à conquérir le monde du travail, et se sont investies dans des domaines longtemps réservés aux hommes, dans les entreprises en tant que chefs ou gérantes, dans les instances décisionnelles et dans le monde politique en général. Cette émergence des femmes dans ces domaines et particulièrement dans le secteur politique se fit

progressivement, notamment grâce aux modifications de la législation française qui s'appliqua par principe aux départements français d'outre-mer. Une législation qui évolua notamment grâce aux revendications des femmes. Il faut rappeler que les antillaises ont été les actrices des luttes pour l'obtention du droit de vote et la reconnaissance de leur citoyenneté, comme l'ont été les femmes en France métropolitaine.

La citoyenneté des femmes, un droit revendiqué par les antillaises :

En tant que citoyen jouissant de l'ensemble de ses droits civiques et politiques, chaque être humain vivant dans un Etat ou dans une communauté politique peut s'exprimer dans le secteur politique en tant qu'électeur et/ou personnalité politique c'est-à-dire en tant qu'élu.

En Guadeloupe et en Martinique, alors que le droit de vote fut longtemps réservé aux Blancs, les esclaves n'ont pu être considérés comme citoyen de l'Etat français (dans les textes) qu'à compter de l'abolition définitive de l'esclavage en 1848 (27 Avril). Les (hommes) nouveaux libres obtiennent à cette période historique le droit de vote, puisque la France instaurait un mois plus tôt, le suffrage universel « masculin » (5 Mars 1848). Si entre 1852 et 1870, le Second Empire restreint les droits des affranchis et favorise les anciens maîtres, l'ensemble de leurs droits civiques et politiques ne leur sera restitué à tous qu'après la chute du Second Empire. Par la suite, les indiens issus d'une traite « sous contrat » plus tardive, obtinrent du Gouvernement français le droit de vote et d'éligibilité dans les années 1923 grâce au combat mené par Henri Sidambarom.

Seuls les hommes des Antilles françaises étaient considérés comme citoyens à part entière, les femmes ne détenant pas le même statut et les mêmes droits. Ces dernières n'obtinrent le droit de vote en France et dans les Antilles françaises qu'en 1944 ; droit obtenu après de longues luttes « féminines » et « féministes ». La question pourrait se poser de savoir si les luttes menées par les femmes de la France métropolitaine furent comparables à celles des femmes des Antilles françaises en matière de reconnaissance de leurs droits politiques.

En France métropolitaine, les mouvements « féminins », c'est-à-dire les mouvements en faveur de l'amélioration de la condition des femmes, de l'égalité des sexes et de la reconnaissance de leurs droits politiques, pris naissance pendant la Révolution française de 1789. En effet, dans sa Déclaration des droits de la femme (1791), Olympe de Gouges revendique l'accès des femmes au droit de vote, comme le feront les (femmes) « révolutionnaires » conduites par des femmes telles

que Théroigne de Méricourt, Palm d'Aelders, ou encore Claire Lacombe⁸⁹. A cette même période, dans les colonies, c'est la question de l'accèsion à la liberté qui est la préoccupation première des femmes et des esclaves en général. Les luttes pour la liberté aux Antilles françaises sont d'un tout autre ordre, voire même fondamentales et "vitales" pour les esclaves.

Sur le continent français, il faut attendre le XIX^e siècle pour voir les revendications féminines s'exprimer de nouveau en force, notamment en 1848 où le suffrage universel « masculin » est proclamé. A cette même période, dans les Antilles françaises, c'est avec l'abolition de l'esclavage que les anciens esclaves hommes se voient reconnaître des droits politiques ; ils sont les nouveaux « citoyens français », et seuls les hommes peuvent prétendre participer aux élections, ce qui n'est pas le cas des femmes. L'affirmation du « féminisme » en France, c'est-à-dire du mouvement visant à accroître le rôle et les droits des femmes dans la société, se concrétise pleinement dans les années 1880. En 1881, Hubertine Auclert donne au terme de « féminisme » son sens moderne de « lutte en faveur des droits des femmes »⁹⁰. Les mouvements féministes permettent de grandes avancées en faveur des droits des femmes (droit au divorce, droit d'ester en justice) et les revendications pour le droit de vote se font plus intenses. Mais les femmes n'obtiendront gain de cause qu'en 1944, après la Seconde Guerre mondiale.

Si les luttes des françaises de l'hexagone pour l'obtention de droits civiques et politiques font légion, les luttes des françaises de l'outre-mer sont beaucoup moins connues. Dans les îles, le combat pour la liberté de tous et l'amélioration de la condition des femmes fut aussi l'une des préoccupations de Victor Schœlcher. Il prend position dès les années 1840 en faveur de la formation (en France) de « comités féminins pour l'abolition de l'esclavage »⁹¹ ; dans les années 1870, il s'associe aux travaux de la « Société pour l'amélioration du sort des femmes »⁹².

⁸⁹ Christine Guionnet et Erik Neveu, op. cit., p. 15.

⁹⁰ Christine Guionnet et Erik Neveu, op. cit., p. 16.

⁹¹ « Victor Schœlcher (1804-1893) - Une vie, un siècle : l'esclavage d'hier à aujourd'hui » sur le site : <http://www.senat.fr> à la page : http://www.senat.fr/evenement/victor_schoelcher/engagements.html

⁹² « Victor Schœlcher (1804-1893) - Une vie, un siècle : l'esclavage d'hier à aujourd'hui » sur le site : <http://www.senat.fr> à la page : http://www.senat.fr/evenement/victor_schoelcher/engagements.html

Cécile Celma⁹³ a su montré à quel point « la conscience féministe aux Antilles se développe sous l'influence du mouvement féministe français naissant à l'époque et, en particulier, d'Hubertine Auclert qui se bat pour le suffrage des femmes françaises »⁹⁴. Elle note la prise de position, dès 1892, de certaines femmes guadeloupéennes comme Michèle Farvis qui lance un appel aux femmes dans le journal socialiste « Le Cri du Peuple », intitulé *Femmes des Antilles, réveillez-vous donc !*⁹⁵, ou comme Catherine Farvis qui aurait écrit un article intitulé *La Femme et le suffrage Universel*⁹⁶, dans lequel elle fait l'éloge du travail réalisé par les femmes pendant les campagnes électorales, et dans lequel elle déplore dans le même temps le manque de reconnaissance qui devrait leur être accordée, notamment en octroyant aux femmes, « à toutes les femmes, cette accession aux droits de la cité que réclamait déjà l'illustre Condorcet [...] »⁹⁷. En Martinique, des articles de presses prônant le féminisme, mais « moins mobilisateurs » que ceux des guadeloupéennes, voient aussi le jour : *Les Femmes et le Socialisme*, paru dans « Le Prolétaire » en 1901⁹⁸.

Clara Palmiste a pu également mettre en avant le combat mené par les Antillaises pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité. Les premières revendications auraient pris naissance dans les Antilles françaises avec la création des premières sociétés féminines d'assistance et de secours mutuel dès la fin du XIX^e siècle. Outre les sociétés féminines de secours mutuel qui faisaient d'une certaine manière apparaître des femmes sur la scène publique et politique, les revendications des droits politiques par les femmes connurent un retentissement important par le biais de publications à caractère féministe. En effet, « dès les premières décennies du XX^e siècle, grâce au progrès de leur niveau d'instruction, les femmes en Guadeloupe ont commencé à acquérir plus de visibilité dans la sphère publique et ont milité en faveur du suffrage féminin »⁹⁹. « Les deux journaux guadeloupéens *Pointe-à-Pitre* (1911-1912) et *l'Echo de Pointe-à-Pitre* (1918-1921) ont

⁹³ Cécile Celma, « Mouvement associatif féminin aux Antilles » in Pierre Alibert (sous la direction de) « Femmes – Livre d'or de la femme créole » - Raphy Diffusion / Marina Les pieds dans l'eau, 1988 (Pointe-à-Pitre) – Volume 4 : Maintenant, la Femme.

⁹⁴ Cécile Celma, *ibid.*, p. 20.

⁹⁵ Cécile Celma, *ibid.*, p. 20.

⁹⁶ Cécile Celma, *ibid.*, p. 20 et 21.

⁹⁷ Cécile Celma, *ibid.*, p. 21.

⁹⁸ Cécile Celma, *ibid.*, p. 20.

⁹⁹ Clara Palmiste, « Colonialismes » (numéro coordonné par Amandine Lauro) - éditions de l'Université de Bruxelles, 2008 – Revue du Groupe Interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes et le genre : Sextant, p. 44.

confirmé l'existence d'un groupe de femmes guadeloupéennes sensibles aux idées féministes »¹⁰⁰. « Ces femmes affirment que malgré l'abolition de l'esclavage, [...] la femme guadeloupéenne vit encore dans un état de servage. Et elles entendaient la tirer de cette condition, grâce notamment au droit de vote »¹⁰¹. *L'Echo de Pointe-à-Pitre* serait le premier journal féministe guadeloupéen : « certains articles abordent la question du droit de vote féminin avec beaucoup d'optimisme [...] »¹⁰². En Guadeloupe, avec le soutien des socialistes, les femmes ont donc pu se rapprocher du monde politique, « cette proximité politique explique sans doute la précocité des revendications des Guadeloupéennes pour le suffrage féminin »¹⁰³. En Martinique, si aucune organisation de presse féminine n'est retrouvée, Clara Palmiste met en lumière l'existence de certains journaux diffusant l'actualité sur le suffrage féminin. Ainsi, le Journal *La France Coloniale* publiait des articles sur l'élection de femmes à des postes de Député ou Sénateur à l'étranger. Lorsque les femmes prenaient la plume pour traiter de l'amélioration de la condition féminine, c'était toujours de façon modérée afin de ne pas heurter les hommes : « elles entendaient réconcilier féminité et féminisme, car elles savaient que la satisfaction de leur revendication dépendait d'un pouvoir essentiellement masculin »¹⁰⁴. Si les revendications des femmes pour les droits politiques s'affirment avec plus ou moins d'intensité en Guadeloupe et en Martinique, gardons à l'esprit qu'elles connaissent l'attaque de détracteurs qui ne comptent pas laisser les femmes prendre une telle place sur l'échiquier politique.

Par conséquent, comme démontré précédemment, sans attendre passivement l'octroi du droit de vote en 1944, elles luttaient en amont pour leurs droits politiques et s'impliquaient déjà dans l'univers politique.

L'engagement des femmes en politique étant de divers ordres, nous avons choisi de nous intéresser aux femmes qui occupent l'espace politique à travers la forme d'engagement politique la plus « valorisée » et médiatisée : l'élection.

¹⁰⁰ Clara Palmiste, *ibid.*, p. 44.

¹⁰¹ Clara Palmiste, *ibid.*, p. 44.

¹⁰² Clara Palmiste, *ibid.*, p. 46.

¹⁰³ Clara Palmiste, *ibid.*, p. 47.

¹⁰⁴ Clara Palmiste, *ibid.*, p. 91.

Dès l'obtention du droit de vote et d'éligibilité, quelques femmes ont posé leur candidature à des élections et ont obtenu des mandats avec de hautes responsabilités. Prenons pour exemple, des guadeloupéennes comme Eugénie Eboué ou encore Gerty Archimède qui dans les années 1945-1946, obtinrent des postes de Député, alors qu'à cette même période, aucune martiniquaise n'occupa de tels postes.

Avec la décentralisation en 1982, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique deviennent des DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer). On pourrait penser que l'espace politique s'ouvrait aux femmes avec la création d'une nouvelle assemblée : le Conseil régional. Face au nombre supplémentaire de sièges à pourvoir au sein de cette assemblée, les femmes comme les hommes, pouvaient prétendre à un mandat politique. Cette date a d'ailleurs été prise comme point de départ pour cette étude. Notre étude porte donc sur la période 1982 à 2010¹⁰⁵.

En dépit de ces changements institutionnels, un constat demeure cependant : les hommes restent plus nombreux que les femmes dans le monde politique antillais, et les femmes élues de la Guadeloupe semblent plus nombreuses que celles de la Martinique.

Les hommes sont plus nombreux sur l'échiquier politique car ils représentent une part importante des élus siégeant dans les assemblées municipales, régionales et départementales. Ce sont eux également qui occupent des fonctions éminentes au niveau local comme celle de Maire ou au niveau national comme celles de Député ou Sénateur. On peut estimer alors la présence politique des hommes en Guadeloupe et en Martinique de la manière suivante :

- Ils représentent en moyenne 93% à 88,5% des conseillers généraux des deux îles, élus entre 1982 et 2008 ;
- Ils sont en moyenne pas moins de 94% à 83% des conseillers régionaux des deux îles entre 1983 et 1998¹⁰⁶ ;
- Ils dirigent près de 98% à 89% des Mairies des deux îles entre 1983 et 2008 ;

¹⁰⁵ L'année 2010 étant l'année des dernières élections régionales en Guadeloupe et en Martinique.

¹⁰⁶ A partir des élections de l'année 2004, les Assemblées régionales deviennent paritaires suite à la loi du 6 Juin 2000 sur la Parité et la réforme du 11 Avril 2003 prônant l'alternance stricte sur les listes de candidats aux élections régionales.

- En moyenne, entre 1983 et 1995¹⁰⁷, 80% des conseillers municipaux des deux îles sont des hommes ;
- 42 des 48 sièges de Députés attribués aux deux îles entre 1986 et 2011¹⁰⁸ ont été occupés par des hommes.
- Enfin, parmi les 10 Sénateurs guadeloupéens et martiniquais élus entre 1986 et 2011¹⁰⁹, 9 sont des hommes.

Si, aux Antilles françaises, les hommes restent généralement majoritaires sur l'échiquier politique par rapport aux femmes, les femmes de la Guadeloupe se sont néanmoins très vite démarquées dans ce domaine par rapport à celles de la Martinique. En effet, cette dernière région compte moins de femmes élues à des postes à haute responsabilité, à la différence de la Guadeloupe où des femmes se sont engagées tôt et où elles ont obtenu des titres politiques très élevés.

Il existe une véritable différence de représentation politique entre les femmes élues de la Guadeloupe et celles de la Martinique. Les premières s'illustrent dans des fonctions électives élevées (Sénatrice, Députée, ou Maire), tandis que les secondes peinent à accéder à des postes électifs de haut rang.

La comparaison de la représentation féminine en politique peut s'illustrer notamment à travers le taux de femmes siégeant à l'Assemblée régionale. En effet, la part des guadeloupéennes conseillères régionales est passée de 7,3% à 19,5% de 1983 à 1998, pour atteindre les 48,8% en 2010, alors que celle des martiniquaises conseillères régionales était légèrement inférieure, allant de 4,9% à 14,6% pour la même période, pour atteindre les 48,8% en 2010.

Autre exemple significatif de la présence précoce et croissante des guadeloupéennes à des postes électifs élevés : la part des femmes élues Maire en Guadeloupe. Elle passe de 2,9% à 18,8% entre 1983 et 2008, contre 0% à 2,9% à la Martinique pour la même période.

¹⁰⁷ A partir des élections de l'année 2001, la composition des conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants est soumise à la parité en vertu de la loi du 6 Juin 2000.

¹⁰⁸ Ne sont pas comptabilisés ici, les nouveaux mandats de Député ayant cours à partir des nouvelles élections législatives de 2012.

¹⁰⁹ Les nouveaux sénateurs issus des dernières élections de 2011, et dont le mandat est en cours, ne sont pas comptabilisés ici.

De même, les conseillères générales ont été plus nombreuses en Guadeloupe qu'en Martinique. De 1982 à 2011, 6,9% à 15% des élus guadeloupéens siégeant à l'Assemblée départementale sont des femmes contre 0% à 11,1% des élus martiniquais.

Notons toutefois que la part des femmes siégeant dans les conseils municipaux, jusqu'aux élections de 2001, donne un léger avantage à la Martinique, puisque les chiffres dont nous avons pu disposer montrent une infime supériorité du taux de martiniquaises élues conseillères municipales par rapport aux guadeloupéennes : en moyenne 20% en Martinique contre 19,2% en Guadeloupe entre 1983 et 1995. Depuis la loi sur la parité du 6 Juin 2000, la composition des conseils municipaux des communes guadeloupéennes et martiniquaises de plus de 3 500 habitants oscille entre 48% et 51% de femmes.

Si les chiffres dans leur ensemble sont révélateurs d'un écart de représentation des femmes en politique entre ces deux départements, c'est aussi la nature des postes à haute responsabilité tels que celui de Maire, Député ou Sénateur occupés par des femmes guadeloupéennes mais rarement par des martiniquaises, qui rendait l'étude comparative intéressante.

De tels constats amènent de nombreuses interrogations au sujet de la femme antillaise dans le rôle de « politique », à savoir d'actrice dans le monde politique.

La socialisation politique de ces femmes élues permettrait de comprendre leur choix d'une carrière politique aux côtés des hommes, bravant ainsi cette mise à l'écart. Notons que si l'échantillon d'élus interrogés n'est pas représentatif¹¹⁰ de l'ensemble de la classe politique antillaise, les entretiens réalisés avec une partie des hommes et des femmes élus (ayant eu un mandat politique ou étant encore en exercice) ont permis de mettre en exergue des tendances relatives au processus et aux effets de la socialisation politique des élus. Il conviendra de garder à l'esprit le point de comparaison entre les deux îles, mais aussi entre les deux sexes, masculin et féminin. D'où l'analyse de témoignages d'hommes et de femmes politiques.

¹¹⁰ Voir caractéristiques de l'échantillon interrogé en « Méthodologie/Stratégie de recherche » pp. 46 et s.

L'écart de représentation entre les hommes et les femmes en politique pourrait s'expliquer notamment par les seuls phénomènes de hiérarchisation et de séparation des individus de sexes opposés, engendrés historiquement par une éducation genrée. Cette éducation, si elle est définie et si elle se propage uniquement sur la base de critères sexués¹¹¹, c'est tout un processus qui est mis en place en matière de transmission de valeurs distinctes dédiées aux filles et aux garçons, puis aux femmes et aux hommes. Cette transmission de valeurs permettant la catégorisation des rôles en masculins et féminins, est réalisée dans le but de produire et de reproduire des sociétés dans lesquelles s'intègrent in fine des hommes et des femmes conscients de leurs tâches et de leurs places respectives, ainsi que de leurs différences. Comme nous le verrons, la notion de socialisation, qui peut se décliner en "socialisation politique", a fait l'objet de nombreuses tentatives de définitions, et celle que nous retiendrons fera état du caractère bilatéral du processus. Il s'agira de s'intéresser à un processus interactif entre un agent socialisateur, et un individu à socialiser lequel intériorise des données, des valeurs politiques, lui permettant de se former et/ou de se transformer dans l'objectif de s'intégrer dans une société donnée. Il conviendra de voir comment cette définition a été retenue en l'espèce. C'est donc à travers l'étude du concept de socialisation politique, que l'on a pu comprendre les raisons de la différence qui existe entre les hommes et les femmes antillais en matière d'implication dans le domaine politique. C'est également ce processus qui permettrait de comprendre l'écart de représentation politique entre les guadeloupéennes et les martiniquaises, pourtant issues d'une histoire socio-politique similaire et d'une organisation familiale toutes deux fondées sur la matrifocalité dans des sociétés patriarcales.

La problématique de l'implication des femmes en politique liée à la socialisation politique des femmes :

Il serait intéressant d'étudier le rôle de la femme en politique en tant qu'élue. En effet, de nos jours, des femmes parviennent à s'affirmer dans la sphère politique par le biais des partis et des élections qui leur permettent de postuler et d'obtenir des postes à responsabilité. A travers notre

¹¹¹ Nous disons « sexué » car même s'il est question de genre, ce qui prédomine c'est avant tout la prise en compte du sexe de l'individu, qu'il soit mâle ou femelle, homme ou femme, dans la répartition de l'éducation.

problématique, nous pourrions décèler quelle est l'implication réelle des femmes dans le monde politique, monde longtemps destiné aux hommes.

Nos recherches nous permettraient de répondre à la problématique suivante : « Peut-on ériger la socialisation politique en variable explicative du niveau d'engagement politique des femmes élues en Guadeloupe et en Martinique ? »

En effet, si elles grandissent dans des sociétés similaires, fondées sur le patriarcat mais marquées par la matrifocalité, les antillaises devraient être touchées de la même manière par la socialisation politique. Ce faisant, elles devraient connaître le même parcours. Or, il existe bien une différence entre les guadeloupéennes et les martiniquaises en matière de représentation politique. Autant la socialisation peut expliquer la différence de représentation entre les hommes et les femmes puisqu'elle est genrée, autant elle pourrait présenter des particularités dans les deux départements, lesquels expliqueraient la différence entre les femmes.

Pour répondre à cette problématique, nombre de questions se sont posées à nous :

- Par quels vecteurs s'opère cette socialisation politique aux Antilles françaises ?
- Quelles sont les relations entre l'héritage politique familial et extra-familial et l'engagement politique des femmes élues ?
- Existe-t-il une "socialisation politique sexuée" plus marquée en Martinique qu'en Guadeloupe ?

Face à ces interrogations et aux premiers constats effectués sur l'implication des femmes dans le monde politique en Guadeloupe et en Martinique, plusieurs hypothèses s'offrent à nous.

Les hypothèses :

- Le processus de socialisation politique des guadeloupéennes et des martiniquaises s'apparente au processus de socialisation politique sexué des sociétés occidentales.
- Cette socialisation politique sexuée engendre un contrôle de la sphère politique par les hommes et une mise à l'écart des femmes qui expliquent la faible représentativité féminine dans les instances politiques, même si l'implication politique des femmes tend à s'accroître.
- Bien qu'analogue en Guadeloupe et en Martinique, cette socialisation politique sexuée s'accompagne de différences importantes d'une île à l'autre.

Méthodologie / Stratégie de recherche :

L'analyse comparative du processus de socialisation des élues de la Guadeloupe et de la Martinique a été réalisée à l'aide d'une recherche documentaire approfondie permettant de saisir les dimensions historiques de l'engagement politique des femmes et d'une enquête empirique menée dans les deux îles.

En effet, des investigations aux Archives départementales de la Guadeloupe et de la Martinique, mais également l'obtention de documents d'archives dans les collectivités municipales, ont permis de retracer les taux d'occupation de sièges par des hommes et des femmes dans les conseils municipaux, régionaux et départementaux des deux îles. De plus grâce à une bibliographie importante, les propos théoriques sur le genre, la socialisation politique et l'engagement politique des femmes ont pu alimenter notre étude. Des articles, des rapports et des rencontres avec des historiens, des personnalités du monde politique et de la société civile nous ont permis de saisir les différences historiques entre les deux îles, et ont témoigné de la place des femmes en politique des années 1980 à nos jours.

Un de nos objectifs, à travers ces recherches, est de voir quel lien pouvait avoir l'engagement politique des élus, notamment par l'occupation de mandats politiques, avec leur socialisation politique réalisée pendant l'enfance et à l'âge adulte.

Comme on le sait, les travaux portant sur la socialisation, et par extension sur la socialisation politique, touchent généralement un public ciblé : celui des enfants. Pour cette étude, le public interrogé a été un public d'adultes¹¹² et plus particulièrement un public d'élus (hommes et femmes) ayant une plus ou moins grande expérience dans le monde politique. Bien qu'il s'agisse avant tout d'une analyse comparative de la socialisation politique des femmes élues de la Guadeloupe et de la Martinique, il est nécessaire de s'intéresser également aux hommes élus qui occupent depuis plus longtemps et en plus grand nombre des mandats électifs. Ainsi, à la comparaison entre les hommes

¹¹² Il s'agira d'analyser des témoignages relatant les souvenirs de ces adultes (souvenirs d'enfance, d'adolescence, de la période suivant l'âge de la majorité, et des souvenirs de toute leur vie d'adulte).

et les femmes élues des Antilles s'ajoute une comparaison entre les femmes de la Guadeloupe et celles de la Martinique.

Les développements qui suivent présentent succinctement les entretiens réalisés ; les résultats seront présentés et feront l'objet de commentaires dans les différentes parties de la thèse.

54 élus au total ont souhaité témoigner sur 110 demandes effectuées¹¹³. Parmi les répondants, 28 sont des élus Guadeloupéens (25 femmes et 3 hommes) et 26 sont des élus Martiniquais (16 femmes et 10 hommes). Les entretiens ont été réalisés de visu en Guadeloupe entre Juillet 2009 et Juillet 2010, et à la Martinique de Juin 2010 à Août 2010. Lors d'entretiens directifs, les élus ont alors répondu à un questionnaire portant sur leur héritage politique familial, sur leur héritage culturel et politique, sur leur militantisme au sein d'un parti politique, sur leurs actions associatives et syndicales, sur leur parcours politique, avant de terminer sur leur appréciation générale du monde politique guadeloupéen et martiniquais¹¹⁴.

Des conseillers municipaux, régionaux, généraux, des adjoints au maire ou encore des députés, des sénateurs et des maires ont témoigné de leur expérience politique. Le choix des élus s'est fait de manière aléatoire, bien que l'objectif de départ fût d'interroger des hommes et des femmes politiques occupant des postes électifs prestigieux (comme la présidence d'une Assemblée ou la direction d'une municipalité). Les entretiens ont donc été réalisés avec des élus qui ont exprimé leur volonté d'échanger et leur disponibilité.

Parmi ces élus, on compte :

- 1 élu ayant eu la fonction de Sénateur (pas de femme) ;
- 2 élus ayant eu la fonction de députée (dont 1 femme guadeloupéenne mais aucune martiniquaise) ;

¹¹³ Les élus ou anciens élus qui n'ont pas participé à ces recherches ont évoqué leur indisponibilité, leur souhait de ne pas traiter de leur vie politique, leur retrait du monde politique, leur non-intérêt pour un témoignage, leur volonté de publier des mémoires déjà en cours de rédaction, des raisons de santé ou encore un refus sans autre explication. D'autres n'ont simplement pas répondu aux demandes qui leur étaient envoyées. Si l'échantillon n'est pas représentatif de la classe politique guadeloupéenne et martiniquaise, il permet cependant de dessiner des tendances en matière de socialisation politique des élus dans les deux îles.

¹¹⁴ Chaque entretien pouvant durer de 1 à 3 heures selon les personnalités et le témoignage qu'elles délivraient.

- 16 élus ayant eu la fonction de conseiller régional (dont 4 femmes guadeloupéennes et 6 martiniquaise) ;
- 16 élus ayant eu la fonction de conseiller général (dont 2 femmes guadeloupéennes et 6 martiniquaises) ;
- 11 élus ayant eu la fonction de Maire (dont 1 femme guadeloupéenne, mais aucune martiniquaise) ;
- 30 élus ayant eu la fonction d'adjoint au maire (dont 15 femmes guadeloupéennes et 9 martiniquaises) ;
- et enfin 29 élus ayant eu la fonction de conseiller municipal (dont 15 femmes guadeloupéennes et 8 martiniquaise).

Notons que certains élus cumulent des fonctions électives. La couleur politique et le parcours politique détaillé de la plupart de ces élus étaient parfois inconnus avant la prise de contact. Nous ne savions alors pas, de prime abord, si l' élu/e était ou avait débuté sa carrière politique en tant que socialiste, communiste, de droite, indépendantiste, ou sans étiquette.

Retenons que l'ensemble des élus interrogés n'est pas représentatif de l'ensemble des personnels politiques guadeloupéens et martiniquais.

En premier lieu, nous n'avons pas interrogé la part d'hommes et de femmes proportionnellement à leur présence dans les instances politiques. Nous avons délibérément choisi de nous entretenir avec un plus grand nombre de femmes que d'hommes puisque ces dernières faisaient l'objet de la comparaison première. Pour autant, le nombre d'hommes interrogés a été limité par les refus et l'indisponibilité exprimés de certains.

En second lieu, il convient de noter que le choix des élus s'est également fait en fonction de l'ancienneté de leur carrière politique¹¹⁵. Ainsi, afin de toucher un panel plus élargi correspondant à la période sur laquelle porte notre étude, nous avons tenté d'obtenir les témoignages d'anciens élus ayant débuté leur carrière dans les années 1980, alors que d'autres seraient entrés plus tardivement

¹¹⁵ Le début d'une carrière politique ne traduit pas nécessairement la date du début de l'engagement politique de l'interrogé/e. Le début de la carrière politique correspond à la date à laquelle l'interrogé/e a occupé un premier mandat politique à la suite d'une élection. L'engagement politique pouvant se faire de différentes manières, notamment par le simple militantisme, il peut donc débuter bien avant l'entrée dans une carrière politique.

en politique, c'est-à-dire dans les années 1990, voire 2000. Certains élus interrogés n'occupaient pas ou plus de mandat au jour de l'entretien (35,2 %), alors que d'autres étaient toujours en exercice sur l'échiquier politique (64,8 %).

Notons enfin que les élus ayant accepté de témoigner adhéraient pour la plupart à des idéologies politiques de gauche¹¹⁶. Près de 63 % des élus interrogés sont de gauche (64 % des élus guadeloupéens interrogés et 61,5 % des élus martiniquais interrogés). Cette prédominance des appartenances à la gauche révélée par les entretiens est néanmoins le reflet de la majorité politique en place aux Antilles françaises entre 1982 et 2010¹¹⁷.

Dès lors, les résultats de ces recherches seront considérés comme des tendances permettant l'argumentation et l'illustration de l'analyse du processus de socialisation politique des femmes (mais aussi de quelques hommes) aux Antilles françaises. Ces résultats ne rendent nullement compte de la socialisation politique (des femmes et des hommes) de l'ensemble de la classe politique antillaise.

La thèse comprend trois parties :

- La socialisation politique des élues dans l'enfance fera l'objet d'une première partie. Il s'agira de préciser quel rôle la famille et l'école ont joué dans l'engagement politique des élues antillaises.

- La continuité du processus de socialisation politique des élues à l'âge adulte sera ensuite analysée dans une seconde partie. On s'intéressera tout particulièrement à la vie socio-culturelle et politique de ces élues.

- Enfin, une troisième partie sera consacrée au lien entre la carrière politique et la socialisation politique. L'intégration des femmes dans l'espace politique pourrait encore façonner les habitudes, les choix politiques et la profession de « politique » chez les antillaises.

¹¹⁶ Appartenance politique dévoilée par le dépouillement des entretiens, mais a priori méconnue lors de la prise de contact avec les élus.

¹¹⁷ Pour une idée de l'appartenance idéologique et politique de la classe politique antillaise entre 1982 et 2010, se reporter au tableau en Annexe 3, intitulé « Liste des Députés guadeloupéens et martiniquais ayant siégé à l'Assemblée nationale entre 1986 et 2011 ».

PARTIE I : LA SOCIALISATION POLITIQUE DES ÉLUES DANS L'ENFANCE : LA FAMILLE ET L'ÉCOLE, LES FONDATIONS DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE ?

Le processus de socialisation politique est un processus d'interaction entre des individus, principalement un individu à socialiser et un agent socialisateur qui transmet un certain nombre de valeurs politiques au premier. Si l'individu à socialiser est touché par ce processus dès sa plus jeune enfance, les agents socialisateurs qui le marqueront tout au long de sa vie sont divers. Ainsi, « l'émetteur peut être une personne, un journal, une émission de télévision, un film ou une émission de radio. [...] Il pourrait être un événement, comme une interaction entre les personnes, qui est assisté par le récepteur (par exemple, une arrestation au coin d'une rue, un professeur disciplinant un élève, un groupe discutant d'un problème, etc.). [...] Les études de la socialisation politique ont identifié comme expéditeurs : les parents, les enseignants, l'école, les pairs, les groupes de pairs, les manuels scolaires, les organismes gouvernementaux, les organisations bénévoles (tels que les scouts), les films et les tracts de propagande »¹¹⁸. Enumérant les agents de socialisation politique, André Bernard effectue une classification de ces agents « dans l'ordre suivant : la famille, l'Eglise, l'école, les media, les partis politiques et les associations syndicales ou professionnelles, les administrations publiques, les entreprises et les structures de loisirs »¹¹⁹. Ce classement pourrait être

¹¹⁸ Norman Adler et Charles Harrington, « The learning of political behavior » - Scott, Foresman and Company 1970 (Glenview, Illinois), p. 11 ; traduction de : « The sender may be a person, the written word, a television program, a movie, or a radio show. [...] It might be an event, such as an interaction between people that is witnessed by the receiver (i.e., an arrest on a street corner, a teacher disciplining a student, a group discussing a problem, etc.). [...] Studies of political socialization have identified as senders : parents, teachers, the school, peers, peers groups, textbooks, government agencies, voluntary organizations (such as the boy scouts), movies, and propaganda leaflets ».

¹¹⁹ André Bernard, « La politique au Canada et au Québec » - Presses de l'Université du Québec 1982 (2^e édition), 1977 (Québec), p. 76.

perçu comme l'ordre chronologique dans lequel les agents socialisateurs précités interviennent dans la vie de l'individu. Ceux-ci sont définis par l'auteur comme « les institutions qui, dans une société, se chargent d'inculquer les divers éléments de la culture politique de cette société »¹²⁰.

Si une classification chronologique peut être faite entre les différents agents en fonction de la période à laquelle ils interviennent dans la vie de l'individu, un classement pourrait également être effectué selon l'importance que l'on accorde à tel ou tel agent par rapport à un autre dans le processus de socialisation. En effet, certains agents socialisateurs sont perçus comme ayant plus "d'influence" sur l'individu que d'autres, car selon certains auteurs, la transmission des valeurs qu'ils effectueraient, aurait plus de poids que l'action d'un autre agent dans la vie et les positionnements futurs des individus socialisés.

Dans cette première partie, l'attention sera portée particulièrement sur la manière dont les différences constatées dans le monde politique entre les hommes et les femmes aux Antilles comme ailleurs, peuvent naître du processus de socialisation politique entamé dès l'enfance. Ces différences sont issues d'un processus précoce de socialisation politique sexuée au cours de l'enfance. En effet, des agents comme la famille transmettent des valeurs spécifiques aux individus de sexe masculin et à ceux de sexe féminin. L'un des points essentiels a été de noter que le milieu familial est le premier transmetteur d'une socialisation politique sexuée, et que cette réalité est visible aux Antilles françaises. Pensant que l'omniprésence de la mère au sein du foyer jouait un rôle prépondérant dans la socialisation politique des élues antillaises, il s'est avéré que la matrifocalité n'a eu pour ces dernières qu'une faible influence dans le processus. Nous avons constaté également que chez certaines élues la socialisation familiale pouvait être complétée par l'intervention d'autres agents comme l'école. Pour comprendre ce processus, il a fallu s'interroger sur les différentes caractéristiques que présente la socialisation politique, autrement dit sur la définition de celle-ci.

¹²⁰ André Bernard, *ibid.*, p. 76.

Premier Chapitre : La socialisation politique : un processus d'interaction entamé dès l'enfance

Le processus de socialisation permet de comprendre par quels apprentissages l'individu doit passer avant de s'intégrer dans une société imprégnée de diverses valeurs. En effet, tout individu vivant dans un milieu caractérisé par des institutions, des lois et des règles, autrement dit dans un groupe organisé, parvient à s'intégrer dans une société déterminée, à la suite d'un processus que l'on qualifie de « socialisation ». Si cette notion a fait l'objet de nombreuses tentatives de définition, il convenait de choisir une définition prenant en compte différents aspects du processus. Une fois définie, un point a été fait sur le passage de la socialisation à la socialisation politique. Cette dernière touchant l'individu dès sa plus tendre enfance, c'est au milieu familial qu'il convenait de s'intéresser. Toutefois, le rôle de la famille peut connaître des limites et cette institution peut être concurrencée, à défaut d'être complétée et soutenue, par un autre agent qu'est l'école.

A. De la socialisation à la socialisation politique

1. La notion de « socialisation », objet de nombreuses « tentatives » de définition :

La nécessité de se pencher en premier lieu sur la notion de « socialisation » tient au fait que c'est un terme très général, dont la définition est peu évidente, puisque l'on ne trouve pas de définition unique de ce concept. En effet, de nombreux travaux ont été réalisés sur ce thème et autant de définitions ont pu émerger – Kenneth P. Langton parle même de « tentatives »¹²¹ de définitions. On ne peut pas dire qu'il puisse exister une définition unifiée de la notion de

¹²¹ Kenneth P. Langton, « Political socialization » - Oxford University Press 1969 (New York), p. 4 ; traduction de : « attempts » dans l'expression « Most attempts to define socialization [...] ».

socialisation, puisque les auteurs ayant travaillé sur le sujet traitent d'un ou de plusieurs aspects de la socialisation, en tentant de la définir. Cela laisse apparaître un panel de définitions plus ou moins précises, plus ou moins générales, plus ou moins en cohérence les unes avec les autres.

Face au panel de définitions recueillies, quelques exemples montrent le large vocabulaire utilisé par différents auteurs, vocabulaire s'inscrivant dans des champs lexicaux aussi divers que variés. A travers un exposé non exhaustif des définitions rencontrées au cours des recherches bibliographiques, trois ensembles ont pu être établis au regard des champs lexicaux utilisés dans ces définitions. Le premier ensemble se rattachant au champ lexical de l'apprentissage, le deuxième à celui de l'intériorisation ou appropriation, et le troisième, au champ lexical de la formation / transformation.

a) Définitions relevant du champ lexical de l'« apprentissage » :

Outre la définition de Pierre Bourdieu pour qui la socialisation est « réservée aux apprentissages de la prime enfance »¹²², d'autres définitions intégrant le champ lexical de l'apprentissage ont retenu l'attention. Il en est ainsi de la définition anglo-saxonne, selon laquelle la socialisation serait « l'apprentissage des divers rôles nécessaires à l'intégration de l'individu à la société »¹²³. La socialisation engloberait alors « l'ensemble des connaissances, habiletés, croyances, valeurs et dispositions qui permettent à une personne de fonctionner à l'intérieur d'une collectivité donnée »¹²⁴. Il s'agit pour André Bernard du « processus par lequel une société et les collectivités qu'elle recouvre inculquent les manières de penser, de sentir et d'agir qui la (ou les) particularisent ; ce processus est intimement lié à tous les apprentissages auxquels l'homme est soumis : langage, comportement, techniques, etc. »¹²⁵. L'auteur de l'ouvrage intitulé « Political socialization »,

¹²² Pierre Bourdieu in « La socialisation politique » de Annick Percheron (textes réunis par Nonna Meyer et Anne Muxel) - Armand Colin Editeur 1993 (Paris), p. 27.

¹²³ André-J. Bélanger et Vincent Lemieux, « Introduction à l'analyse politique » - Gaëtan Morin Editeur 2002 (Canada), p. 94.

¹²⁴ André-J. Bélanger et Vincent Lemieux, *ibid.*, p. 94.

¹²⁵ André Bernard, *op. cit.*, p. 74.

Kenneth P. Langton, pourrait conforter la définition précédente puisqu'il admet que le processus de socialisation est le fait que : « un individu apprend des autres (présents) dans son environnement, les valeurs et les modèles sociaux de sa culture »¹²⁶. Tout comme Norman Adler qui a admis que « la socialisation a été définie comme le processus d'apprentissage des comportements socialement pertinents »¹²⁷.

Définir la socialisation en termes « d'apprentissage » est courant, pourtant d'autres auteurs ont souhaité compléter cette définition. Ils y ont inséré d'autres termes tels que « intériorisation » ou « appropriation ». On pourrait penser que ce complément d'informations aurait été fait dans le souci de définir avec plus de précision le terme de socialisation pour permettre une meilleure compréhension du processus.

b) Définitions relevant du champ lexical de l'«intériorisation » ou « appropriation » :

Au champ lexical de l'apprentissage s'ajoute souvent celui de l'« intériorisation », par l'utilisation des termes « intériorisation », « appropriation », ou encore « assimilation ». Ces termes complétant les définitions prennent en compte une attitude psychologique, un travail intellectuel chez l'individu qui reçoit l'information.

C'est ce que fit Dominique Chagnollaud pour qui « la socialisation est un processus d'apprentissage actif par lequel les individus intériorisent les valeurs et les normes d'une société »¹²⁸. C'est avec une vision toute aussi large que Vincent Lemieux et André-J. Bélanger ont défini la socialisation. Selon ces derniers la socialisation serait « le processus par lequel les valeurs

¹²⁶ Kenneth P. Langton, *ibid.*, p. 3 ; traduction de : « an individual's learning from others in his environment the social patterns and values of his culture ».

¹²⁷ Norman Adler et Charles Harrington, « The learning of political behavior » - Scott, Foresman and Company 1970 (Glenview, Illinois), p. 2 ; traduction de : « socialization has been defined as the process of learning socially relevant behaviors ».

¹²⁸ Dominique Chagnollaud, « Dictionnaire de la vie politique et sociale » - Hatier Editeur 1993 (Paris), p. 203.

culturelles sont transmises et intériorisées par une population donnée »¹²⁹. Selon Jean Piaget, « qui dit socialisation veut donc dire appropriation par le sujet des objets et cette appropriation passe par l'intériorisation progressive des actions et des valeurs »¹³⁰. S'inspirant de Peter Berger et Thomas Luckman, Florence Haegel et Marie-Claire Lavabre ont retenu que la socialisation politique est « entendue [...] comme le processus d'intériorisation par les individus de la réalité sociopolitique »¹³¹. De la même manière, Jacques Lagroye traite de la socialisation en termes « (d') apprentissage et (d') entretien des croyances et des attitudes communes à tous les membres d'une même société »¹³².

Certains ont voulu donner une définition complète, pourrait-on dire exempte d'ambiguïté, comprenant de nombreux termes courants. En définissant la socialisation comme « l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi “formé”, “modelé”, “façonné”, “fabriqué”, “conditionné” – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert – “apprend”, “intériorise”, “incorpore”, “intègre” – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement »¹³³, Muriel Darmon tente de rendre cette notion abordable pour le plus grand nombre par l'utilisation d'un riche vocabulaire. Reprendre dans une seule et même définition de nombreux termes utilisés par différents auteurs dans des définitions distinctes permettrait une meilleure compréhension de la notion de socialisation. Une définition “simple” sera cependant donnée, mais devenant alors quelque peu réductrice, puisqu'il s'agirait de « la façon dont la société forme et transforme les individus »¹³⁴. Cette dernière définition peut toutefois s'intégrer au paragraphe qui suit sur le champ lexical de la « formation / transformation » ou « construction / déconstruction ».

¹²⁹ André-J. Bélanger et Vincent Lemieux, op. cit., p. 94.

¹³⁰ Jean Piaget in « La socialisation politique » (Annick Percheron, textes réunis par Nonna Meyer et Anne Muxel) - Armand Colin Editeur 1993 (Paris), p. 34.

¹³¹ Florence Haegel et Marie-Claire Lavabre, « Destins ordinaires – Identité singulière et mémoire partagée » - Presses de Sciences Po (Paris), 2010, p. 96.

¹³² Jacques Lagroye, « Sociologie politique » - Presses de Science Po et Dalloz 5^e édition 2006 (Paris), p. 372.

¹³³ Muriel Darmon (sous la direction de François de Singly), « La socialisation » - Armand Colin Editeur 2006 (Paris), p. 6.

¹³⁴ Muriel Darmon, *ibid.*, p. 6.

Alors que certains traitent de la socialisation en termes d'« apprentissage », et que d'autres utilisent conjointement les termes « apprentissage » et « intériorisation » dans une seule et même définition, d'autres auteurs préfèrent mettre en avant le terme « intériorisation ». C'est le cas des auteurs du « Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques » à savoir Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud pour lesquels « la socialisation désigne le processus d'insertion des individus au sein d'une société donnée, et donc l'intériorisation des normes et des valeurs propres à cette société »¹³⁵. De même, par le biais d'une définition générale qui, selon Kenneth P. Langton, semble être admise par la plupart des auteurs, la socialisation se définirait de la manière suivante : « un processus dans lequel les individus incorporent à leurs propres modèles attitudinaux de structure et de comportement, les manières propres à leurs groupes sociaux et sociétés respectifs »¹³⁶.

Notons que la notion d'assimilation a été utilisée par Jean-Luc Chabot. Le terme clé de cet auteur sera « assimilation ». En effet, il traite de la socialisation comme « un phénomène lié à la sociabilité de l'homme, c'est-à-dire à sa dimension de relation avec ses semblables. [...] (c'est un) processus d'assimilation réciproque entre l'homme et la société »¹³⁷. L'action du récepteur est perçue ici comme plus poussée, puisqu'au-delà de l'intériorisation, il y a une volonté de mise en application au sein de la société. Ce travail ne pouvant également se faire que lorsque la société elle-même tient à intégrer l'individu récepteur.

Bien que les termes couramment utilisés pour définir la socialisation relèvent du champ lexical de l'apprentissage et de l'intériorisation, d'autres termes sont venus amplifier le panel des définitions proposées : formation / transformation. Ce caractère de transformation doit être par conséquent pris en compte tout au long du processus.

¹³⁵ Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braudn op. cit., p. 308.

¹³⁶ Kenneth P. Langton, op. cit., p. 4 ; traduction de : « it is a process in which individuals incorporate into their own attitudinal structure and behavior patterns the ways of their respective social groups and society ».

¹³⁷ Jean-Luc Chabot, « Introduction à la politique » - Presse Universitaire de France 1991 (Paris), p. 161 et 162.

c) Définitions relevant du champ lexical de la « formation / transformation » ou « construction / déconstruction » :

Au champ lexical de la « formation / transformation » peut être assimilé celui de la « construction / déconstruction ». Ces binômes de procédés positif puis négatif, se retrouvent dans certaines définitions comme celles de Claude Dubar, ou Yves Schemeil. En effet, Yves Schemeil écrit : « se socialiser c'est apprendre une culture, se dépendre de la sienne pour une autre culture, ou trouver un moyen de combiner les deux en manifestant à la fois sa bonne volonté et sa fidélité »¹³⁸. Claude Dubar quant à lui conçoit que « la socialisation devient un processus de construction, déconstruction et reconstruction d'identités liées aux diverses sphères d'activités [...] que chacun rencontre au cours de sa vie et dont il doit apprendre à devenir acteur »¹³⁹. Cette définition semble se rapprocher de celle émise par Yves Schemeil dans la mesure où l'individu adopte dans un premier temps une attitude « positive » dans le sens où il « construit » (ou « apprend »), pour ensuite « déconstruire » (ou « se dépendre ») dans un deuxième temps, pour enfin se « reconstruire » (ou « combiner ») dans un troisième temps. Une définition de la socialisation en trois temps qui contraste avec bon nombre de définitions caractérisées généralement par une seule action. Cette socialisation en trois temps met déjà en avant l'idée d'une interaction et d'une continuité dans le processus de socialisation.

Face à un tel foisonnement de définitions, il convient de faire un choix ou du moins de trouver un équilibre judicieux entre toutes, afin de mettre en exergue « une » définition de la notion de socialisation. Cette multitude de définitions tient au fait que tous les auteurs n'envisagent pas le processus de socialisation de la même manière. Ils ne peuvent donc pas s'exprimer dans les mêmes termes. Comme dit précédemment, pour définir la notion de socialisation les théoriciens qui se sont penchés sur le sujet l'ont appréhendé de manières différentes et ont alors utilisé des termes différents tels que « apprentissage », « intériorisation », « assimilation », voire même « construction ».

¹³⁸ Yves Schemeil, « La science politique » - Armand Colin Editeur 1994 (Paris), p. 66.

¹³⁹ Claude Dubar, « La socialisation » - Armand Colin Editeur 3^e édition 2000 (Paris), p. 10.

Trois principaux champs lexicaux sont donc ressortis de toutes ces définitions, lesquels champs lexicaux ont été utilisés soit séparément, soit conjointement. Chacune de ces définitions correspond à une manière de voir et d'interpréter le processus. Qu'il soit unilatéral, bilatéral, déterministe, interactionniste, ponctuel ou encore continu, les définitions dépendront des caractéristiques qui seront accordées au processus.

Tenant compte de ces éléments et après avoir explicité ces trois ensembles de champs lexicaux, il s'agit de choisir une définition à laquelle on s'attachera tout au long de l'étude.

2. Pour une définition « choisie » de la notion de « socialisation » :

Comment se mettre d'accord sur « une » définition que l'on adopterait tout au long de cette étude ? Pour résoudre cette première difficulté, il convient de se pencher sur chacun des ensembles de définitions précités pour mettre en lumière les éléments communs à chacun, dans le but d'écartier les définitions trop particulières et d'adhérer à celles qui sembleraient plus générales et plus complètes. Notons que donner une définition globale et complète de la notion de socialisation n'empêche en rien le fait de vouloir focaliser l'étude sur un aspect particulier du processus de socialisation et donc de ne s'intéresser qu'à un pan de la définition qui aura été choisie.

La question du choix du champ lexical utilisé pour élaborer une définition relève du nombre d'acteurs que l'on prend en compte et du rôle que l'on souhaite faire jouer à chacun dans le processus de socialisation. Il est intéressant de se pencher par conséquent entre autres sur les champs lexicaux suivant : « apprentissage », « intériorisation », et « construction / déconstruction » pour mieux comprendre la pensée des chercheurs qui ont élaboré ces définitions.

La première analyse peut en effet porter sur le champ lexical de l'apprentissage puisque les termes « apprentissage » et « apprendre » apparaissent de prime abord dans bon nombre de

définitions. La socialisation (politique) est d'ailleurs une expression considérée comme « synonyme d'« apprentissage » [...] »¹⁴⁰ pour Charles Roig et Françoise Billon-Grand.

Par « apprentissage », il faut entendre le fait d'apprendre quelque chose (un métier, les premières leçons de la vie, les premiers essais, etc.). Il s'agit de s'initier à des choses encore inconnues jusque là, d'en commencer la pratique. L'apprentissage, dans ce sens, est perçu de manière subjective. En effet, il ne faut pas confondre « apprendre » au sens subjectif et « apprendre » au sens objectif. Au sens subjectif, le verbe « apprendre » se rapporte au fait d'acquérir un ensemble de connaissances, mais aussi au fait de devenir capable de pratiquer ces connaissances selon des mécanismes acquis eux aussi au cours de cet apprentissage.

A l'inverse, au sens objectif, « apprendre » c'est faire connaître, communiquer à quelqu'un, lui faire acquérir un ensemble de connaissances (et les mécanismes nécessaires à l'exercice de ces connaissances). Le champ lexical se rattachant à l'apprentissage laisse deviner que l'on est en présence de deux acteurs, l'un qui transmet et l'autre qui reçoit. Mais, selon que l'on adopte un point de vue subjectif ou selon que l'on s'engage sur une vision objective, le rôle que l'on fait jouer à chacun des acteurs est différent.

a) L'apprentissage au sens « objectif » :

Considéré dans son sens objectif, l'apprentissage mettrait en scène deux acteurs : l'un qui décide de transmettre une information – acteur que l'on peut qualifier d'émetteur, de formateur ou éducateur – à un autre (individu) qui reçoit cette information – lequel pouvant être qualifié de récepteur, apprentis ou élève. D'après ce point de vue objectif, l'acteur à l'origine de l'apprentissage serait l'émetteur. Dans ce cas précis, la transmission ou l'émission d'informations est active (consciente ou inconsciente), mais la réception peut s'effectuer de deux manières distinctes : l'une passive, l'autre active. « Les récepteurs peuvent être actifs ou passifs, soit en

¹⁴⁰ Charles Roig et Françoise Billon-Grand, « La socialisation politique des enfants » - Presse de la fondation nationale des sciences politiques 1968 (Paris), p. 17.

faisant des efforts à la recherche de messages pour répondre aux questions, résoudre des problèmes, et obtenir une perspective, ou simplement en permettant aux informations de déferler sur eux »¹⁴¹.

Il convient de remarquer toutefois que le découpage « récepteur passif » / « récepteur actif » dans cette analyse de l'« apprentissage objectif » est fait de manière mécanique en fonction de l'attitude adoptée par l'individu au cours de cet apprentissage, mais que l'étude de l'attitude du récepteur actif rejoint fortement les idées qui seront traitées dans l'analyse qui suivra sur l'« apprentissage subjectif ».

L'individu « récepteur passif » :

L'individu récepteur qui adopte une attitude exclusivement « passive » dans la période d'apprentissage, au cours du processus de socialisation, reçoit certes l'information, mais ne réagit pas dans l'immédiat par une démarche intellectuelle. A l'origine, il pourrait ne pas être demandeur de cet apprentissage, lequel lui aurait été dans ce cas « imposé ». L'individu récepteur perçoit ou entend l'information, et enregistre simplement cette dernière. Ce mouvement de l'émetteur actif vers le récepteur passif est un mouvement rectiligne du premier vers le second qui apparaît comme unilatérale. Dans une telle configuration, l'apprentissage peut donc être qualifié d'unilatéral.

Ce phénomène trouve son illustration par exemple avec la définition de Pierre Bourdieu. Elle rassemble en effet tous les éléments de « l'apprentissage unilatéral », puisque l'auteur parle « (d') apprentissage de la prime enfance ». L'apprentissage est ici synonyme « d'éducation » selon Annick Percheron, qui écrit : « Chez Bourdieu, le terme même de socialisation semble réservé aux apprentissages de la prime enfance. Cette prime éducation repose sur le dressage du corps pour en faire un « corps habitué », [...] »¹⁴². On note que la socialisation dans ce cas, fait intervenir deux acteurs certes, en sachant que seul l'émetteur est un personnage vraiment actif dans cette période d'apprentissage, alors que le récepteur qui est l'enfant, reste inactif pendant toute la durée du

¹⁴¹ Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 12 ; traduction de « Receivers may be active or passive, either searching out messages in an effort to answer questions, solve problems, and gain perspective, or merely permitting information to wash over them ».

¹⁴² Annick Percheron, « La socialisation politique » (textes réunis par Nonna Meyer et Anne Muxel) - Armand Colin Editeur 1993 (Paris), p. 27.

processus. En effet, l'enfant, à son plus jeune âge, ne peut que recevoir l'information de manière inerte. On peut l'imaginer comme un individu "vierge" perméable à toutes les informations qui lui sont transmises, incapable dans un premier temps de juger, critiquer, ou rejeter une information, car il est encore trop jeune et inexpérimenté. Dans sa phase de socialisation « primaire »¹⁴³, l'enfant apparaît donc comme une "éponge" – Murielle Darmon dirait, en s'inspirant de Emile Durkheim¹⁴⁴, « une table rase, une page presque blanche, une cire molle »¹⁴⁵ – face aux informations qu'il reçoit et "absorbe", dans un premier temps, de ses parents, et plus généralement de sa famille et de ses proches. Individu "vierge" de toute connaissance et d'expérience dans les domaines faisant l'objet de cet apprentissage et de cette socialisation, l'enfant ne peut être par conséquent qu'un être inactif dans le processus. Emile Durkheim explique fort bien la situation : « l'enfant est naturellement dans un état de passivité [...] sa volonté est encore rudimentaire »¹⁴⁶.

L'apprentissage au sens objectif où le récepteur est passif, s'apparente au modèle d'accumulation expliqué par Robert D. Hess et Judith V. Torney. Ce modèle d'apprentissage suppose que « l'acquisition des attentes du rôle politique provient de l'addition d'unités de connaissances, d'informations, d'attitudes et d'activités ; l'enseignement et l'expérience sont directes et spécifiques ; [...] la fonctionnalité de base de ce mode de socialisation, c'est qu'elle suppose un enseignement direct, généralement par des adultes, dans laquelle les capacités de l'enfant et la nature des matériaux sont supposées être sans pertinence »¹⁴⁷.

L'étude de l'attitude passive de l'individu récepteur au cours de l'apprentissage de type objectif renvoie à une approche « déterministe » et « holiste » du processus de socialisation, qu'il convient d'expliquer à ce stade. L'analyse que font les auteurs de la théorie de l'« habitus »

¹⁴³ Voir Partie II relative à « La socialisation politique à l'âge adulte », comprenant en son premier chapitre des propos sur la socialisation primaire et la socialisation secondaire (page ...).

¹⁴⁴ Emile Durkheim, « Education et sociologie » - Presse Universitaire de France 1993 (Paris).

¹⁴⁵ Muriel Darmon, op. cit., p. 14.

¹⁴⁶ Muriel Darmon, op. cit., p. 14.

¹⁴⁷ Robert D. Hess et Judith V. Torney in « The learning of political behavior » par Norman Adler et Charles Harrington - Scott, Foresman and Company 1970 (Glenview, Illinois), p. 9 ; traduction de : « the acquisition of political role expectations proceeds by the addition of units of knowledge, information, attitudes, and activities ; teaching and experience are direct and specific ; [...] the basic feature of this mode of socialization is that it involves direct teaching, usually by adults, in which the capabilities of the child and the nature of the materials are assumed to be irrelevant ».

longueusement développée par Pierre Bourdieu¹⁴⁸ renforce cette idée de « passivité » de l'individu récepteur. Notion reprise dans de nombreux ouvrages, l'habitus se définit comme « l'ensemble des dispositions, des manières de penser, de sentir, de se sentir ... incorporées par les individus »¹⁴⁹.

Claude Dubar reprendra une définition plus complexe de l'habitus en citant Pierre Bourdieu¹⁵⁰ : « systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations »¹⁵¹. Perçue de manière « déterministe » par Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, dans le sens où l'accent est porté sur « l'action de la société qui façonne les individus »¹⁵², la théorie de Pierre Bourdieu laisserait apparaître selon eux, deux phases distinctes mais complémentaires : une phase « d'intériorisation de structures objectives » dans laquelle la société « sculpte, modèle la personnalité des individus », et une phase « d'extériorisation » par la détermination des comportements des individus.

Cette conception déterministe du processus de socialisation met en avant le principe selon lequel les actions des individus sont conditionnées (ou « dictées ») par la société. Dans cette optique, l'acteur social est « un être passif, soumis de façon plus ou moins absolue aux influences des facteurs antérieurs tels que le processus de socialisation [...] »¹⁵³. Lors du processus de socialisation, l'apprentissage serait effectué sous la contrainte, ou du moins de manière inconsciente car, « les individus n'ont finalement que l'illusion de pouvoir choisir ; [...] la société dicte leurs comportements par la médiation de l'habitus »¹⁵⁴. Par conséquent, la conception déterministe peut se résumer au fait que l'individu soit privé de toute liberté d'action, notamment au cours du processus de socialisation. Murielle Darmon précise à nouveau que « Pierre Bourdieu fournit, avec l'habitus, une théorie de cette dimension non consciente (de l'éducation) »¹⁵⁵. « La conception de la

¹⁴⁸ Voir Pierre Bourdieu, « Esquisse d'une théorie de la pratique » - Droz 1972 (Genève) ; et Pierre Bourdieu, « Le Sens pratique » - Editions de Minuit 1980 (Paris).

¹⁴⁹ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet « La socialisation » - Bréal Editeur 2002 (Paris), p. 22.

¹⁵⁰ Pierre Bourdieu, « Le Sens pratique », op. cit.

¹⁵¹ Claude Dubar, op. cit., p. 69.

¹⁵² Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 21.

¹⁵³ Yao Ayekotan Assogba « La sociologie de Raymond Boudon » - Les Presses de l'Université Laval, L'Harmattan Editeur 1999 (Québec), p. 12.

¹⁵⁴ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 22.

¹⁵⁵ Muriel Darmon, op. cit., p. 17.

société de Bourdieu s'inscrit dans une théorie de la domination »¹⁵⁶, en sachant que la finalité de la socialisation selon ce dernier est la reproduction de la société. Cette reproduction de la société passe par le « conditionnement » des individus dès la prime enfance. Certains parlent de « la socialisation comme contrainte », tels Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet¹⁵⁷, d'autres vont jusqu'à utiliser le terme d'« hypnose », notamment chez Murielle Darmon¹⁵⁸.

Le caractère déterministe du processus de socialisation que l'on peut retrouver chez certains auteurs a été présenté de la sorte par Claude Dubar : « le terme “socialisation” a été utilisé dans des sens très divers et s'est chargé de connotations parfois jugées aujourd'hui négatives ou dépassées : inculcation des enfants, endoctrinement des individus, imposition de normes sociales, contraintes exercées par des Pouvoirs aussi menaçants qu'anonymes ... »¹⁵⁹. Cette approche déterministe du processus de socialisation s'allie à la conception holiste du social qui est aussi perçue par quelques uns comme une caractéristique du processus. Ainsi, à la lecture de l'œuvre d'Emile Durkheim¹⁶⁰, Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet ont pu définir la socialisation – d'un point de vue « durkheimien » – comme « les mécanismes de transmission des valeurs et des normes nécessaires à l'intégration des individus [...] »¹⁶¹. Cette « intégration des normes » serait « plus ou moins consciente », car expliquent-ils, « les habitudes sont pour Durkheim des normes qui sont si bien intériorisées qu'elles sont appliquées machinalement, inconsciemment »¹⁶². La nécessité pour des individus de s'intégrer à une société donnée, exige que ceux-ci se ressemblent un minimum afin de perpétuer la reproduction de ladite société, et tout ceci passe par l'apprentissage obligatoire d'un certain nombre de valeurs de manière inconsciente. Il s'agit bien d'un apprentissage effectué sous la contrainte, où les particularités des individus s'effacent pour faire place aux attitudes communes en faveur de la société, conception « holiste » du social que l'on retrouve tant chez Pierre Bourdieu que chez Emile Durkheim.

¹⁵⁶ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 22.

¹⁵⁷ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit.

¹⁵⁸ Muriel Darmon, op. cit.

¹⁵⁹ Claude Dubar, op. cit., p. 10.

¹⁶⁰ Emile Durkheim, « De la division du travail social » - Presse Universitaire de France Quadrige 1986 (Paris).

¹⁶¹ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 14.

¹⁶² Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 14.

La conception déterministe qui veut que les actions des individus soient dictées par la société, est complétée par la conception holiste du social. L'holisme sociologique est « une théorie selon laquelle l'homme est un tout indivisible qui ne peut pas être expliqué par ses différentes composantes [...]. Le terme holisme désigne une démarche qui se propose d'expliquer le fonctionnement d'un élément par son appartenance à un ensemble qui commande les éléments ou les individus qui le composent »¹⁶³. Cette théorie du holisme érigée par Emile Durkheim consiste en effet à placer la société au dessus de l'individu : la société détermine et conditionne ainsi les comportements des individus ; elle exerce une contrainte qui « assujettit » l'être social, lequel doit intérioriser des normes et les respecter à travers des comportements adaptés et déterminés par ladite société.

Cette conception met en avant la primauté de la société qui est un tout et remet en cause les individualités. Les actes individuels dépendent de la société, laquelle exerce toute son influence sur les comportements des êtres humains. Primauté de la société (holisme) et anéantissement de la liberté individuelle (déterminisme) caractérisant le processus de socialisation chez certains seront toutefois fortement critiquées par d'autres. A titre d'exemple, la théorie de l'holisme sociologique est remise en cause par Jean Piaget qui considère que « la socialisation ne peut plus [...] être pensée et analysée comme une inculcation [...] à des êtres passifs et égoïstes »¹⁶⁴. C'est la vision holiste et déterministe dans son ensemble qui sera critiquée, notamment par Raymond Boudon, François Dubet, ou encore Bernard Lahire qui défendront de leur côté l'aspect interactionniste du processus de socialisation, aspect qui sera abordé dans les pages qui suivent.

En effet, beaucoup admettent que « la socialisation n'est pas qu'un processus de réception passive, elle implique aussi la volonté du sujet »¹⁶⁵, un individu qu'il convient de qualifier de « récepteur actif ».

¹⁶³ Odile Camus et autres (Collection dirigée par Gérard Amy et Michel Piolat) « Psychologie sociale » - Bréal Editeur 2007 (Paris), p.402.

¹⁶⁴ Claude Dubar, op. cit., p. 8.

¹⁶⁵ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 25.

L'individu « récepteur actif » :

A l'opposé de l'individu récepteur passif, on trouve un individu récepteur « actif ». Ce dernier, à l'inverse du premier, reçoit de manière active l'information qui lui est transmise. Il réagit en ayant une démarche intellectuelle. Il peut juger, critiquer, accepter ou rejeter toute ou partie de l'information transmise, une fois celle-ci enregistrée. Il peut débiter une réflexion qui lui permettra de faire sienne (« intégrer », « s'approprier », « intérioriser »¹⁶⁶) toute ou partie de l'information. A l'inverse de l'individu récepteur passif, on peut penser que l'individu récepteur actif possède déjà une certaine expérience de la vie et peut donc raisonner par lui-même. Quand bien même l'individu récepteur ne serait pas à l'origine de la démarche d'apprentissage, il en est conscient et accepte d'être un personnage actif du processus, qu'il réagisse positivement ou négativement à la réception de l'information. Il a la possibilité de faire des choix quant à la destination et à l'utilité de l'information ainsi transmise par l'acteur émetteur.

En conclusion sur ce point, lorsque l'apprentissage est pris dans son sens objectif, lorsque l'émetteur est le premier personnage « actif » dans le processus, on peut s'attendre à deux attitudes opposées de l'individu récepteur : soit une attitude passive, où ce dernier ne fait « qu'absorber » l'information transmise sans émettre de jugement, l'apprentissage pouvant être réalisé sous la contrainte ; soit une attitude active, où l'individu récepteur « enregistre » l'information transmise avec la possibilité d'y émettre des réserves plus ou moins grandes compte tenu de la destination qu'il souhaite donner à cette information. L'apprentissage est dans ce dernier cas, conscient et choisi. L'individu récepteur actif, pourrait même être l'instigateur de cet apprentissage. Dans ce cas de figure, l'apprentissage serait envisagé pleinement dans un sens subjectif.

L'attitude de l'individu récepteur actif dans l'apprentissage objectif se rapprochant de celle de l'individu récepteur dans l'apprentissage subjectif, l'étude de l'attitude du récepteur actif peut intégrer comme évoqué précédemment le prochain paragraphe sur l'apprentissage au sens subjectif, dans la mesure où ce qui importe dans cette analyse, c'est de mettre en lumière la conception interactionniste de la socialisation.

¹⁶⁶ Voir le paragraphe sur « La socialisation par le phénomène d'intériorisation et d'appropriation de l'information » à la page 71.

L'apprentissage au sens subjectif s'oppose donc à l'apprentissage au sens objectif, comme se contredisent respectivement la conception interactionniste de la socialisation et la conception holiste et déterministe de la socialisation.

b) L'apprentissage au sens « subjectif » :

L'intérêt de ce paragraphe sur l'apprentissage au sens subjectif réside dans l'approche qui est faite de la conception interactionniste des rapports sociaux ; l'expression « apprentissage subjectif » laissant apparaître par définition une relation d'échange ou d'interaction entre l'émetteur (formateur / éducateur) et le récepteur (apprentis / élève).

Précédemment défini comme l'acquisition par un individu d'un ensemble de connaissances et la capacité pour ce dernier à pratiquer ces connaissances, l'apprentissage « subjectif » met en avant un individu qui est à l'origine et qui est conscient du processus d'apprentissage qui se déroule en sa présence. Dans le cas de l'apprentissage au sens subjectif, l'individu ne peut en aucun cas être perçu comme un être passif, mais à l'inverse il faut le considérer comme un être actif, comme un « acteur » et non plus comme un simple « sujet ». De nombreux auteurs ont défendu cette idée. Tel fut le cas entre autres de Jean Piaget, George Herbert Mead, Raymond Boudon ou encore Kenneth P. Langton.

A la différence des théories déterministes et holistes à travers lesquelles la contrainte et l'autorité semblent être l'essence même du processus de socialisation, d'autres théories dites « interactionnistes » ou « relationnistes » démontrent le caractère « bilatéral » du processus de socialisation, processus dans lequel l'individu récepteur se dévoile comme un être social actif.

Ainsi, refusant le déterminisme, Raymond Boudon « reproche à ces théories de surestimer les contraintes sociales et l'influence exercée par la société [...] sur le comportement des individus »¹⁶⁷. En partant de la conception de l'« individualisme méthodologique » selon laquelle « les phénomènes sociaux sont la conséquence des actions individuelles qui se combinent entre

¹⁶⁷ Sandrine Garcia, Marc Montoussé, Gilles Renouard, « 100 fiches pour comprendre la sociologie » - Collection 100 Fiches, Bréal Editeur 2006 (Paris), p. 60.

elles » – principe qui énonce que « pour expliquer un phénomène social quelconque [...], il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question, et d’appréhender ce phénomène comme le résultat de l’agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations »¹⁶⁸ – on admet que les individus sont libres de choisir et d’adopter des comportements et des attitudes indépendamment de toute influence provenant de la société ou autre. Le libre arbitre est donc le fondement de la conception individualiste, et il nourrit par conséquent la conception interactionniste à travers laquelle l’individu peut s’exprimer, agir sans contrainte, voire même interagir.

Les tenants de la conception « relationniste » ou « interactionniste » du processus de socialisation défendent le caractère bilatéral du processus. Au fondement de la théorie « interactionniste », on retrouve en effet Herbert Blumer, s’inspirant de Georges Herbert Mead, pour qui « la société se construit au travers des interactions de ses membres individuels »¹⁶⁹. Pour Georges H. Mead, « c’est dans l’interaction sociale que se construit le self (la personne) »¹⁷⁰. La socialisation de l’enfant suppose donc, « sa participation active à ce processus »¹⁷¹. « [...] la personnalité d’un individu n’est jamais donnée une fois pour toute. Elle est confortée ou modifiée par chacune des relations qu’entretiennent cet individu avec les autres »¹⁷². « La socialisation est donc un processus d’interaction : on ne se socialise que dans l’échange avec autrui et avec le monde des adultes. Dans ces échanges, l’enfant ou le jeune découvre les représentations du monde et les valeurs d’une société »¹⁷³.

De même, Jean Piaget refuse l’idée de contrainte pour mettre en exergue l’idée inverse de « coopération » en matière de socialisation. La coopération implique selon lui une activité et des interactions qui constituent « un vecteur primordial de la socialisation des enfants »¹⁷⁴. Pour Piaget,

¹⁶⁸ Yao Ayekotan Assogba, op. cit., p. 43et 44.

¹⁶⁹ Odile Camus et autres, op. cit., p.402.

¹⁷⁰ Jean-Marc Colletta « Le développement de la parole chez l’enfant âgé de 6 à 11 ans » - Mardaga Editeur 2004 (Belgique), p. 47.

¹⁷¹ Sandrine Garcia, Marc Montoussé, Gilles Renouard, op. cit., p. 53.

¹⁷² Sandrine Garcia, Marc Montoussé, Gilles Renouard, op. cit., p. 53.

¹⁷³ Dominique Chagnollaud, op. cit., p. 204.

¹⁷⁴ Claude Dubar, op. cit., p. 8.

la socialisation est « une construction, toujours active et même interactive, de nouvelles règles du jeu impliquant le développement autonome de la notion de justice et la substitution de règles de coopération aux règles de contraintes »¹⁷⁵. Par conséquent, de plus en plus, la contrainte laisse place à la coopération et à l'interaction, puisque le monde moderne est emprunt à plus d'individualisme, la socialisation devient donc « de plus en plus volontaire »¹⁷⁶. Claude Dubar souligne que, chacun « doit apprendre à devenir “acteur” »¹⁷⁷ dans le processus de socialisation qui s'effectue au cours de sa vie. Kenneth P. Langton¹⁷⁸ parle même d'« interaction – acquisition » dans le processus de socialisation (politique) entre l'individu et l'agent socialisateur.

Définissant la socialisation comme « un processus d'apprentissage », Dominique Chagnollaud insiste, et qualifie cet apprentissage « d'actif ». « Un processus d'apprentissage actif » qui montre que l'auteur considère l'individu qui reçoit l'information, non comme un être passif, mais comme un être actif. Ce dernier serait alors apte à rejeter ou intérioriser, partiellement ou totalement, l'information ainsi transmise. L'individu a donc une attitude à avoir lors du processus de transmission de l'information et on ne peut donc plus voir en lui qu'une simple « éponge » absorbant toute information provenant de l'émetteur.

Défendant au même titre cette conception interactionniste du processus de socialisation, explicitant le caractère subjectif de l'apprentissage, Raymond Boudon remet en cause la théorie d'Emile Durkheim évoquée précédemment, en expliquant que « les formidables progrès de la pédagogie et la psychologie cognitive expérimentale d'une part, la reconnaissance de l'individualité de chaque personne et l'affirmation de l'individuation dans les sociétés modernes d'une autre part ont remis en question depuis longtemps la perspective durkheimienne qui attribue à la socialisation un caractère fortement unidirectionnel »¹⁷⁹. Critiquant ainsi la théorie d'Emile Durkheim et de manière générale la conception holiste de la socialisation, Raymond Boudon considère que « l'enfant ou l'adolescent n'est pas un sujet passif ; il est actif et a des attributs d'adaptabilité aux

¹⁷⁵ Claude Dubar, op. cit., p. 24.

¹⁷⁶ Claude Dubar, op. cit., p. 24.

¹⁷⁷ Claude Dubar, op. cit., p. 10.

¹⁷⁸ Kenneth P. Langton, op. cit.

¹⁷⁹ Yao Ayekotan Assogba, op. cit., p. 275.

situations auxquelles il est exposé »¹⁸⁰. En conclusion, « la socialisation est plus que jamais un processus réciproque entre générations [...] »¹⁸¹.

Deux modèles d'apprentissage peuvent intégrer la conception interactionniste du processus de socialisation, puisqu'ils marquent la nécessaire activité de l'individu au cours du processus : le modèle de transfert interpersonnel et le modèle de développement cognitif.

- Le modèle de transfert interpersonnel « suppose que les approches explicites de l'enfant de la socialisation politique possèdent déjà un fond d'expérience dans les relations et les gratifications interpersonnelles »¹⁸². C'est son expérience dans la famille et à l'école qui lui permet d'avoir des relations avec différentes figures de l'autorité. « Le modèle de transfert interpersonnel est principalement utile pour expliquer les sentiments affectifs et les relations avec des personnages politiques »¹⁸³.
- Le modèle de développement cognitif suppose que l'enfant doit avoir une certaine maturité pour appréhender certains éléments lors de la socialisation. « L'enfant, comme il arrive à maturité, développe progressivement des moyens de plus en plus abstraits et complexes d'appréhension, de classification, de différenciation et de structuration de ses perceptions et réactions »¹⁸⁴.

Un autre modèle appelé modèle d'identification traite du comportement de l'enfant qui tend à imiter les adultes. Par ce comportement, l'enfant est bien acteur alors que l'adulte peut être inconscient du rôle qu'il joue lors du processus. Dans ce cas, la transmission se fait inconsciemment. « Ce modèle insiste sur l'imitation de l'enfant du comportement d'une autre

¹⁸⁰ Yao Ayekotan Assogba, op. cit., p. 275.

¹⁸¹ Yao Ayekotan Assogba, op. cit., p. 275.

¹⁸² Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 9 ; traduction de : « this model assumes that the child approaches explicit political socialization already possessing a fund of experience in interpersonal relationships and gratifications ».

¹⁸³ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 9 ; traduction de : « the interpersonal transfer model is primarily useful for explaining affective feelings and relationships with political personages ».

¹⁸⁴ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 9 ; traduction de : « the child, as he matures, develops progressively more abstract and complex ways of apprehending, classifying, differentiating, and structuring his perceptions and reactions ».

personne significative, habituellement un parent ou un enseignant (quand l'adulte n'a pas tenté de persuader l'enfant de son point de vue) ; la transmission est donc par inadvertance »¹⁸⁵.

En résumé, il existerait donc deux formes d'apprentissage qui expliqueraient le processus de socialisation. La première forme d'apprentissage, fondée sur une conception holiste et déterministe du social, s'exercerait dans un mouvement unilatéral où l'individu n'aurait aucunement le choix d'accepter ou de rejeter l'information. L'individu passif ne faisant qu'absorber l'information transmise par l'émetteur. Le processus serait alors dans ce cas, un processus réalisé sous la contrainte puisqu'il n'y a aucun choix, aucun libre arbitre possible du récepteur.

La seconde forme d'apprentissage quant à elle, basée sur une conception interactionniste et relationniste des faits sociaux, s'exécute dans un mouvement bilatéral ou interactif où l'individu pourrait exercer un choix : en acceptant ou en rejetant l'information. L'individu est alors actif dans le processus de socialisation puisqu'il détient un libre arbitre et décide de le mettre en œuvre comme bon lui semble. Dans ce cas, le processus de socialisation est libre, consenti, puisque l'individu récepteur est conscient de l'apprentissage qui se réalise en sa présence. Cet apprentissage actif, différent du premier, est complètement consenti et conscient. L'individu est peut-être même l'instigateur de cet apprentissage, car il a pu décider d'aller chercher l'information pour pouvoir se l'approprier, à la différence du premier qui subit l'apprentissage et qui n'a sans doute pas été demandeur de l'information qui lui sera tout de même imposée.

La conception de la socialisation qui retient l'attention et à laquelle il conviendra de rester fidèle est celle de la conception interactionniste. Elle se définit par un apprentissage au sens subjectif. C'est-à-dire que chaque individu récepteur ne reste pas passif au cours du processus de socialisation. Tout au long de sa vie, il connaîtra des changements, des transformations et des

¹⁸⁵ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 9 ; traduction de : « this model stresses the child's imitation of the behavior of some significant other person usually a parent or a teacher (when the adult has not attempted to persuade the child of his viewpoint). The transmission is thus inadvertent ».

expériences qui modifieront sa perception de la société dans laquelle il évolue et remettront parfois en cause les bases acquises lors d'une précédente phase de socialisation¹⁸⁶.

Néanmoins, on admettra que dans la prime enfance, l'apprentissage reste inconscient et l'individu (le jeune enfant) absorbe passivement d'informations, en raison de son inexpérience légitime.

Il subit donc dans un premier temps cette socialisation "imposée", qui sera rejetée ou confirmée avec le temps, durant sa croissance et sa découverte du monde extérieur. Cet aspect temporel du processus de socialisation fera l'objet d'une analyse au sein d'un prochain paragraphe portant sur la durée et la périodicité du processus de socialisation.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est intéressant de s'interroger sur la perception par les élus antillais du processus de socialisation politique dit interactif. Quels éléments et quels événements montrent l'existence d'une interaction pendant la socialisation primaire et secondaire chez ces élus ? La socialisation politique des élus pendant l'enfance (notamment par le biais des discussions politiques au sein de la famille) et la confirmation ou le rejet (total ou partiel) de certains acquis à l'âge adulte révéleront l'existence d'interactions entre les élus et les agents socialisateurs.

c) La socialisation par le phénomène d'intériorisation et d'appropriation de l'information, renforçant l'idée d'interaction :

Au champ lexical de l'apprentissage s'ajoute celui de « l'intériorisation ». Certaines définitions comportent des termes relevant des champs lexicaux de l'intériorisation, de l'appropriation, voire de l'assimilation. L'utilisation conjointe de l'un de ces deux champs lexicaux avec celui de l'apprentissage, renforce l'implication et la participation active de l'individu récepteur

¹⁸⁶ La conception « fonctionnaliste » du processus de socialisation n'a pas été abordée dans cette étude, mais il convient de noter qu'il s'agit d'une vision dans laquelle toute action humaine est régie par des normes répondant aux besoins de la société, dans un but de perpétuation du système. La socialisation permettrait dans ce cas une reproduction et la stabilité du système social et de ses fonctions. Cette conception peut être écartée en l'espèce car elle semble figer les fonctions de la société et les actions des individus. Or, toute société est animée par des conflits et des mouvements sociaux entraînant des modifications du système.

dans le processus de socialisation. Ces attitudes que sont l'intériorisation, l'appropriation et l'assimilation montrent l'activité intellectuelle et psychologique qui se fait chez l'individu lors de l'apprentissage ou de la transmission d'information qui est faite au cours du processus de socialisation. En effet, par « intériorisation », il faut entendre le fait de faire sienne des opinions, des règles de conduite qui étaient jusque là étrangères ou extérieures, au point de ne plus les distinguer comme acquises. L'« appropriation » quant à elle, c'est se donner la propriété de, faire sien, s'attribuer quelque chose. L'« assimilation » serait le fait de comprendre et d'intégrer des connaissances, à savoir, les faire entrer dans un ensemble vaste de connaissances personnelles déjà acquises. Trois attitudes qui confortent le caractère actif du processus de socialisation et qui s'inscrit fortement dans le phénomène analysé précédemment, celui de l'apprentissage subjectif. Dans ce dernier cas, l'activité de l'individu ne peut faire aucun doute, car il reçoit volontairement une information venant de l'extérieur, laquelle réception est renforcée par une activité intellectuelle qui lui permet de s'imprégner de cette information et d'en user librement.

On peut déjà dire que le processus de socialisation est un processus qui se réalise par un mécanisme externe qui est celui de la relation entre l'émetteur et le récepteur, mais aussi par un mécanisme interne grâce auquel l'individu récepteur fait sienne l'information ainsi transmise. Ce double mécanisme se retrouve dans de nombreuses définitions. Ainsi, la définition donnée par Dominique Chagnollaud de la socialisation reprend deux termes précités : apprentissage et intériorisation. En effet, lorsque l'auteur écrit : « la socialisation est un processus d'apprentissage actif par lequel les individus intériorisent les valeurs et les normes d'une société »¹⁸⁷, il combine alors le champ lexical de l'apprentissage en précisant qu'il est « actif », à celui de l'intériorisation en exprimant clairement que c'est l'individu qui fait l'action d'intérioriser les informations qu'il aurait d'une part recherchées et d'autre part acceptées de faire siennes. Les deux termes utilisés conjointement donnent par conséquent plus de force à la volonté de l'individu de s'approprier les informations transmises.

¹⁸⁷ Dominique Chagnollaud, op. cit., p. 203.

André-J. Bélanger et Vincent Lemieux se rapprochent fortement de cette définition, bien qu'ils n'emploient pas strictement le terme « apprentissage ». Ce dernier est sous-entendu par l'expression « processus par lequel les valeurs sont transmises », la transmission étant ici l'œuvre d'un émetteur vers un récepteur. Le mouvement de transmission peut être considéré ici comme bilatéral, car il existe une action d'intériorisation venant de l'individu qui reçoit l'information. La précision qui est faite par ces auteurs en mentionnant que « [...] les valeurs culturelles sont [...] intériorisées [...] par une population donnée » laisse penser que l'on est en présence d'individus actifs qui auraient exprimé la volonté d'apprendre et de faire siennes les connaissances ainsi transmises.

Norman Adler s'est penché sur la définition donnée par Freud qui y voit « l'intériorisation ou l'incorporation, le plus directement du Surmoi parental, mais indirectement de la culture »¹⁸⁸. Selon Norman Adler, les termes intériorisation et incorporation peuvent être « trompeurs »¹⁸⁹, « s'ils suggèrent que l'enfant avale les normes des adultes dans leur forme première, et que ceux-ci entrent dans son propre surmoi sans subir d'importantes transformations »¹⁹⁰. Il faudrait à l'inverse voir que dans le processus de socialisation, « tout ce qui est pris en charge par un enfant est traité par son intelligence, et que l'intelligence change avec l'âge et l'expérience ; sa compréhension du même principe moral est sans cesse transformé, alors qu'il grandit »¹⁹¹. « L'intériorisation et l'incorporation ne devraient pas être trompeurs si on y implique une digestion et une assimilation ultérieure »¹⁹². Autrement dit, il faut comprendre ces termes avec une vision d'un travail psychologique chez l'enfant, et non, avec l'idée de passivité chez ce dernier.

¹⁸⁸ Roger Brown in « The learning of political behavior » par Norman Adler et Charles Harrington - Scott, Foresman and Company 1970 (Glenview, Illinois), p. 3 ; traduction de : « Internalization or incorporation - most directly of the parental superego but indirectly of the culture ».

¹⁸⁹ Roger Brown, *ibid.*, p. 3 ; traduction de : « misleading terms ».

¹⁹⁰ Roger Brown, *ibid.*, p. 3 ; traduction de : « if they suggest that child gulps down adult standards in raw form and that these enter into his own superego without undergoing significant transformation ».

¹⁹¹ Roger Brown, *ibid.*, p. 3 ; traduction de : « whatever is taken in by a child is processed by his intelligence, and that intelligence changes with age and experience. his understanding of the same moral principle is repeatedly transformed as he matures ».

¹⁹² Roger Brown, *ibid.*, p. 3 ; traduction de : « the terms internalization and incorporation need not be misleading if we take them to imply a subsequent digestion and assimilation ».

Il convient de noter que l'utilisation isolée dans certaines définitions, de l'un des trois champs lexicaux précités, ne remet pas en cause la phase d'apprentissage qui, dans ce type de définitions, semble implicite.

Cette volonté de l'individu de recevoir une information pour se l'approprier se perçoit également chez Jean Piaget, chez Jacques Lagroye, ou encore chez Yves Schemeil, ceux-ci s'exprimant cependant différemment des précédents. Jean Piaget parle bien d'« appropriation » passant par « l'intériorisation progressive » de l'information transmise ; Jacques Lagroye traite d'« apprentissage » mais aussi d'« entretient » des informations qui deviennent vite la propriété de l'individu qui use entièrement de ces dernières à sa guise. Outre l'apprentissage dans lequel l'individu est un personnage actif, Yves Schemeil va plus loin en montrant l'implication de ce dernier dans le processus de socialisation et la maîtrise que possède celui-ci du phénomène tant dans sa transformation que dans la destination qu'il envisage de lui donner : « se socialiser c'est apprendre une culture, se dépendre de la sienne pour une autre culture, ou trouver un moyen de combiner les deux en manifestant à la fois sa bonne volonté et sa fidélité »¹⁹³. Avec cette définition, on remarque que l'on entre dans le champ lexical précédemment intitulé « formation / transformation » ou « construction / déconstruction ».

Sans approfondir ce dernier champ lexical qui relève lui aussi d'un double mécanisme (action positive, puis négative), on note qu'il s'insère dans le phénomène d'apprentissage et d'appropriation des connaissances présentée précédemment. Toutefois, le processus est complété par une phase d'action négative (ou déconstruction), laquelle n'est qu'une phase supplémentaire qui ne remet pas en cause les notions d'apprentissage et d'intériorisation. Bien au contraire, s'il y a construction ou formation, c'est qu'il y a apprentissage et intériorisation ou appropriation ou assimilation. Et s'il y a « déconstruction », c'est pour mettre en marche une nouvelle phase de construction ou « reconstruction », d'où l'idée de « se dépendre¹⁹⁴ de la sienne pour une autre culture », laissant intervenir à nouveau l'apprentissage et l'intériorisation.

¹⁹³ Yves Schemeil, op. cit., p. 66.

¹⁹⁴ Se détacher ou renoncer.

Ce qui diffère ou s'ajoute au cœur du processus, c'est cette phase de déconstruction qui marque une rupture avec les premières connaissances intériorisées. Il s'effectue alors dans ce cas, un rejet total ou partiel des précédentes formations pour pouvoir en accueillir de nouvelles qui les remplaceraient totalement ou partiellement. La rupture et le rejet total aboutissent à une construction ou formation nouvelle, alors que le rejet partiel entraîne le « maintien » de certaines connaissances et l'appropriation de nouvelles, permettant une « combinaison » des enseignements de l'ancien et du nouvel apprentissage.

Cet aspect formation/transformation ou construction/déconstruction sera présent dans le paragraphe portant sur la périodicité et la durée du processus de socialisation, car il s'agira de mettre en lumière les étapes par lesquelles passe l'individu au cours du processus de socialisation.

Au regard des éléments précédemment développés, ceux qui seront pris en compte pour une définition « choisie » de la notion de socialisation au cours de cette étude sont :

Tout d'abord, le caractère bilatéral du processus, dans lequel l'individu récepteur est un être actif. La conception interactionniste et relationniste attachée au processus de socialisation semble être largement justifiée, à l'exception de la socialisation du « très jeune enfant » chez qui la passivité et le mimétisme priment. La socialisation se définirait comme un : « Processus interactif entre un agent socialisateur et un individu à socialiser ... ».

Ensuite, les phénomènes qui caractérisent la transmission d'informations (données restant à déterminer), à savoir l'apprentissage, l'intériorisation, la formation et/ou la transformation. De tels mécanismes faisant en effet intervenir les capacités intellectuelles de l'individu dans des proportions plus ou moins grandes et à des périodes bien particulières. La définition se poursuivrait alors ainsi : « Processus interactif entre un agent socialisateur et un individu (à socialiser) qui intériorise des données lui permettant de se former et / ou de se transformer dans l'objectif de s'intégrer à la société ».

Cette définition sera la référence pour la suite de notre étude sur la socialisation politique. Après avoir défini la socialisation, il convient de se pencher sur la socialisation politique, puisqu'entre la socialisation et la socialisation politique, il n'y a qu'un pas.

3. De la socialisation à la socialisation politique :

Considérant la question de la définition de la socialisation élucidée, il convient de dire que lorsque l'on passe de la définition générale de la socialisation à celle de la définition plus particulière de socialisation politique, il n'y a qu'un pas. L'adjectif « politique » se rajoutant à la notion de socialisation, il réduit ainsi l'expression à un domaine particulier, celui de la ou du politique. En effet, pour Annick Percheron, « la socialisation politique n'est qu'une dimension d'un processus plus large, la construction de l'identité sociale de tout individu, requérant l'acquisition d'un certain nombre de codes symboliques, de normes ou de conduites, parmi lesquels figurent les attitudes et les comportements politiques »¹⁹⁵. C'est également d'après André Bernard, « ce qui, dans la socialisation, concerne d'abord la culture politique, c'est-à-dire les manières de penser, de sentir et d'agir dont l'objet est le politique ou, plus généralement, dont l'objet est le pouvoir ou l'autorité »¹⁹⁶. Il s'agit de manière générale selon Pierre Bourdieu de « l'acquisition d'un savoir politique et de la constitution d'une compétence politique »¹⁹⁷. Ainsi, « le processus d'apprentissage de tels comportements, le processus par lequel les enfants sont socialisés aux normes et aux valeurs de la société qui ont à voir avec les événements, les institutions et les idées politiques, est appelé la socialisation politique »¹⁹⁸.

Notons que le terme « politique » est marqué par son caractère androgyne. En effet, on peut faire une distinction entre « la » politique et « le » politique, pour préciser le domaine relatif à la socialisation politique.

Selon Charles Debbasch et Jean-Marie Pontier, la différence tient au fait que l'on se trouve d'une part dans un monde d'« essences », et d'autre part dans un monde de « contingences ». Ces auteurs relèvent que « le politique [...] évoque le monde des essences », qu'il serait « le lieu d'un

¹⁹⁵ Annick Percheron, op. cit., p. 8.

¹⁹⁶ André Bernard, op. cit., p. 75.

¹⁹⁷ Pierre Bourdieu in « La socialisation politique » d'Annick Percheron, op. cit., p. 28.

¹⁹⁸ Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 1 ; traduction de : « the process of learning such behavior, the process whereby children are socialized to the norms and values of society that have to do with political events, institutions, and ideas, is called political socialization ».

discours rationnel, dégagé des contingences, sur le sens de l'évolution du groupe social »¹⁹⁹ ; en clair, *le politique* serait « l'objet de réflexion des philosophes ». Pour Nicolas Tenzer, le politique englobe en un mot « tout ce qui relève du gouvernement de la société [...], ce sont à la fois les institutions, les hommes, le discours théorique, la conception politique de l'homme, de la religion, de l'art, de l'idéologie, etc. »²⁰⁰. Enfin, Philippe Braud y voit « un champ social de contradiction d'intérêts (réels ou imaginaires, matériels ou symboliques), mais aussi de convergences et d'agrégations partielles, régulé par un Pouvoir disposant du monopole de la coercition légitime »²⁰¹.

A l'inverse, *la politique* serait, pour Charles Debbasch et Jean-Marie Pontier, « le lieu des combats, des conflits, des divisions »²⁰², autrement dit, le monde de la contingence, le lieu des préoccupations concrètes et actuelles. Pour Norman Adler, la politique se limiterait à la distribution d'avantages et de désavantages au sein de la société, de manière autoritaire par le gouvernement (« certains biens matériels, le pouvoir, le statut, la sécurité, la rectitude entre autre »)²⁰³. Philippe Braud définit également la politique comme « la scène où s'affrontent les individus et les groupes en compétition pour conquérir le pouvoir d'Etat (et ses démembrements) ou pour l'influencer directement : partis, lobbies, mouvements sociaux plus ou moins éphémères »²⁰⁴. Par ces définitions, la caractéristique commune de la politique reste la notion de « conflits » ou « contingences ». Toutefois, la politique ne se limite pas à des luttes pour l'obtention du pouvoir, même si ces luttes y prennent une part importante. Si la politique renvoie à « l'art de gouverner un Etat » (N. Tenzer), ou « l'art de gouverner les hommes vivant en société » (Ph. Braud), il s'agit aussi du « jeu qui va aboutir à ce que le gouvernement puisse gouverner »²⁰⁵. Selon Nicolas Tenzer, « la politique regroupe à la fois les débats inhérents à cet art et les modes d'accès au

¹⁹⁹ Charles Debbasch et Jean-Marie Pontier, op. cit., p. 3.

²⁰⁰ Nicolas Tenzer, op. cit., p. 9 et 10.

²⁰¹ Philippe Braud, « La Science politique » - Que sais-je ? 5^e édition mise à jour en Décembre 1993 – Presse Universitaire de France (Paris), p. 10. Dans la 8^e édition mise à jour en Novembre 2001, la conception du politique est plus concise, Philippe Braud synthétisant la définition du terme à « un champ social de contradictions et d'agrégations d'intérêts (ou d'aspirations), régulé par un pouvoir détenteur de la coercition légitime ».

²⁰² Philippe Braud, *ibid.*, p. 3.

²⁰³ Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 2.

²⁰⁴ Philippe Braud, op. cit., p. 11. De manière plus concise, l'auteur revoit sa définition de la politique, pour en faire « la scène où s'affrontent des individus et des groupes en compétition pour l'exercice de mandats représentatifs ».

²⁰⁵ Nicolas Tenzer, op. cit., p.9.

gouvernement »²⁰⁶. Dans cette définition sont pris en compte trois ensembles d'acteurs : le gouvernement, les hommes politiques (les politiques) et le corps politique (les citoyens).

Les valeurs qui sont transmises lors de la socialisation politique regroupent par conséquent les caractéristiques de la politique et du politique : les opinions, les idéologies, les préférences, mais également le fonctionnement des institutions et des hommes dans le cadre politique.

Le processus de socialisation permettrait une transmission des valeurs morales et éthiques, alors que le processus de socialisation politique irait bien au-delà, et réaliserait une transmission de valeurs politiques. Les normes transmises et la manière dont s'effectue l'apprentissage chez les élues antillaises seront aussi abordées.

Notons par ailleurs, que notre enquête est essentiellement basée sur la composante humaine déterminée ici par « les politiques », c'est-à-dire des hommes et des femmes politiques directement touchés par les effets de la socialisation politique, puisqu'ils ont fait le choix d'intégrer activement la vie politique et de participer à la prise de décisions dans l'intérêt de la société. En effet, la « profession » de « politiques » diffère de la simple participation politique du citoyen. Le politique et le citoyen se plaçant à deux niveaux différents. Le politique est élu par le citoyen et s'engage envers lui. Il acquiert un certain nombre de responsabilités et de prérogatives qui accorde une dimension toute particulière à la « profession » politique. Et nous verrons que la profession suscite d'autant plus d'intérêt lorsqu'elle est attribuée à une femme, vu qu'elle a longtemps été réservée à la gent masculine.

Nous rappelons que l'une des hypothèses qu'il conviendra d'examiner est celle qui propose que la socialisation politique crée des différences entre les sexes, et que par conséquent, elle crée des inégalités entre les hommes et les femmes antillais dans leur engagement politique.

Néanmoins, longtemps réservé aux hommes, le domaine politique s'est peu à peu ouvert aux femmes qui ont accédé à la vie politique en tant qu'électrices et/ou partisanes s'affirmant à des postes d'élues. La tardive implication « officielle » des femmes dans la vie politique pourrait expliquer une lenteur dans la socialisation politique de ces dernières ou une moindre efficacité du

²⁰⁶ Nicolas Tenzer, op. cit., p.9.

processus. Cette hypothèse serait à démontrer. L'étude a eu pour but de mettre en lumière cette socialisation politique des antillaises, et les moyens utilisés pour cette transmission ; déterminer le processus d'intériorisation par les femmes (mettre l'accent sur l'intégration : les mécanismes, les canaux) et l'exploitation concrète qu'elles en font (les usages : l'existence ou non d'une manière de faire de la politique et les stratégies politiques appliquées sur le terrain).

Il faut donc s'intéresser particulièrement à la socialisation politique pendant l'enfance dans un premier temps. Le phénomène qui touche l'adulte sera traité dans un second temps, lorsqu'il s'agira de traiter des agents de socialisation autres que la famille et l'école.

B. La famille et l'école : des agents de socialisation de l'enfant

1. « L'enfance : le moment privilégié de la socialisation »²⁰⁷

De nombreuses études sur la socialisation politique se sont focalisées sur l'enfance. Albert Somit et Steven A. Peterson ont d'ailleurs constaté qu'en vertu du « principe de primauté », « il n'est guère surprenant qu'une grande partie des travaux sur la socialisation politique était axée sur l'enfance »²⁰⁸. En effet, les échantillons d'individus analysés comportent des enfants de 2 à 7 ans (Suzan A. Gelman et autres²⁰⁹), des adolescents de 12 à 18 ans (Annick Percheron²¹⁰, Maria

²⁰⁷ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 32.

²⁰⁸ Albert Somit et Steven A. Peterson, « Political Socialization's Primacy Principle : A Biosocial Critique » - Revue Internationale de Science Politique – Volume 8, n° 3, Juillet 1987, p. 205 ; traduction de : « it is hardly surprising that so much of the early work on political socialization centered on children ».

²⁰⁹ Suzan A. Gelman, Marianne G. Taylor et Simone Nguyen « Messages implicites ou explicites dans les conversations sur le genre entre mère et enfant » - Presses Universitaires de France / Enfance 2006/3 – Volume 58, pp. 223-250.

²¹⁰ Annick Percheron « Age, filiation, génération (Rapport n°14) » in Association française de la science politique – Congrès des 22, 23 et 24 octobre 1981 « Génération et politique : Table ronde n°2 » - Paris, p. 6.

Pantelidou Maloutas²¹¹), des enfants de l'école primaire au secondaire (Roberta S. Sigel²¹², Robert D. Hess et Judith V. Torney²¹³). Ces analyses traitent généralement sur la transmission des préférences partisans et idéologiques entre parents et enfants, ou sur l'image que les enfants ont de certaines personnalités politiques. Mais peu d'études portent directement sur des individus à l'âge adulte, faisant l'analyse de ce qu'ils auraient retenu de leur socialisation politique dans l'enfance, ou faisant état du déroulement du processus de socialisation une fois sortis de l'enfance (Jacques Derville et Maurice Croisat²¹⁴). L'enfance étant considérée comme une période favorable à la socialisation politique, on comprend l'intérêt porté par les chercheurs aux enfants et aux adolescents jusqu'à leur majorité. Exception faite des recherches portant sur des échantillons d'étudiants âgés de 18 à 25 ans et plus (François Baraize²¹⁵ entre autres).

Le principe de « primauté » et le principe « structurant » ont été reliés pour expliquer cet intérêt des chercheurs pour la socialisation s'effectuant dans l'enfance. « Le principe de primauté est un ensemble de trois propositions liées : (1) que les orientations politiques générales sont apprises pendant l'enfance, (2) que l'apprentissage de l'enfance forme les modifications ultérieures, et (3) que toutes modifications ultérieures sont, en fait, mineures. Le principe structurant précise que ces orientations, qui sont acquises au cours de l'enfance structurent l'apprentissage ultérieur de croyances spécifiques. Par essence, alors, le modèle de "l'apprentissage précoce" maintient que les orientations politiques générales sont apprises très tôt, persistent, et que ces vues limitent le degré de changement ultérieur, forment les croyances de l'adulte et influencent les actions de l'adulte »²¹⁶.

²¹¹ Maria Pantelidou Maloutas « La communication politique intrafamiliale : socialisation politique des adolescents en Grèce » - Revue Internationale de Science Politique, Volume 8, n° 3, la socialisation politique (Juillet 1987), pp. 235-244.

²¹² Roberta S. Sigel in Norman Adler et Charles Harrington « The learning of political behavior » - Scott, Foresman and Company 1970 (Glenview, Illinois), p. 21-37.

²¹³ Robert D. Hess et Judith V. Torney « The development of political attitudes in children » - Aldine Publishing Company 1967 (Chicago).

²¹⁴ Jacques Derville et Maurice Croisat, « La socialisation des militants communistes français » - Revue française de science politique, 29^e année, n° 4-5, 1979, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1979_num_29_4_418647

²¹⁵ François Baraize (sous la direction de M. Le Professeur Paul Alliès) « L'étudiant, le politique et la cité : Enquête sur les trajectoires d'entrée en politique des étudiants » - Mémoire de DEA en science politique – Université de Montpellier 1 – année 1991/1992.

²¹⁶ Albert Somit et Steven A. Perterson, op. cit., p. 206.

L'enfance semble être la période la plus favorable à la socialisation (politique).

« Les bébés ne possèdent pas la culture à la naissance ; ils n'ont pas une conception du monde, une langue, ou une morale »²¹⁷, écrivait Roger Brown. Par le processus de socialisation, l'enfant acquiert toutes ces choses, explique Norman Adler en mentionnant Talcott Parsons. L'auteur constate que de nombreuses études indiquent que « les enfants sont capables de recevoir des messages politiques dès trois ans et qu'ils continuent d'être des récepteurs jusqu'à l'âge adulte »²¹⁸.

Si selon Pierre Bourdieu, « le terme de socialisation semble réservé aux apprentissages de la "prime enfance" »²¹⁹, on peut envisager que la période favorable et nécessaire à la formation de l'individu aux valeurs de la société est celle de l'enfance, voire de la très jeune enfance. Cette période pourrait se situer approximativement entre l'âge de 2 et 5 ans, période pendant laquelle l'enfant est encore très proche de sa famille, laquelle joue un très grand rôle dans l'éducation de celui-ci. Au cours de cette période, peu d'éléments ou acteurs peuvent interférer avec l'éducation transmise par la famille. Ce n'est qu'à partir de sa 6ème année (parfois un peu plus tôt) que l'enfant sera confronté à « l'éducation institutionnalisée »²²⁰, c'est-à-dire à celle de l'école.

Si « l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale », on admettra que « l'éducation consiste en une socialisation méthodique de la "jeune" génération »²²¹. Cette "jeune génération" comporterait la prime enfance (entre 2 et 5 ans), l'enfance (entre 5 et 10 ans), la préadolescence (entre 10 et 13 ans) et l'adolescence (entre 13 et 17 ans). Sans être figées, et pouvant varier d'un individu à l'autre, ces tranches d'âges peuvent donner une idée sur les stades du processus de socialisation pendant l'enfance de manière générale, qu'il soit d'origine familial, scolaire ou autre.

²¹⁷ Roger Brown, op. cit., p. 3 ; traduction de : « Human infants do not possess culture at birth ; they do not have a conception of the world, a language, or a morality ».

²¹⁸ Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 12 ; traduction de : « children are capable of receiving political messages as early as three years of age and that they continue to be receptors until adulthood ».

²¹⁹ Annick Percheron, op. cit., p. 27.

²²⁰ Annick Percheron, op. cit., p. 28.

²²¹ Emile Durkheim in « La socialisation » (de Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet) - Bréal Editeur 2002 (Paris), p. 50 et 51.

Se référant à Georges Herbert Mead, Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet soulignent que « la socialisation va [...] passer par trois moments forts qui mettent en relief l'importance de la socialisation dans l'enfance »²²².

Ces trois étapes sont les suivantes :

1°) Celle de la “prime enfance” : où s'exerce une « imitation consciente de comportements observés chez les parents »²²³. On est ici dans le cadre familial.

2°) Celle de l'enfance : l'enfant apprend à respecter les règles et à adopter « une conduite appropriée »²²⁴ à une situation pour s'intégrer à un groupe. On est ici dans le cadre scolaire. Chez Claude Dubar, cette étape correspond au passage « à l'école maternelle »²²⁵.

Reprenant la pensée de Durkheim, Schmitt et Bolliet confirment l'importance du rôle de l'institution scolaire dans la socialisation de l'enfant : « la fonction d'éduquer les enfants [...] (ce rôle) est avant tout dévolu à l'école qui aura pour mission de faire du tout petit Français un citoyen apte à participer à la société, à y tenir son rôle »²²⁶.

3°) Celle du “formatage” de l'individu comme être social. Cette étape de la socialisation consiste « à être reconnu membre de ces communautés auxquelles l'enfant s'est progressivement identifié comme à des Autrui Généralisés »²²⁷. La reconnaissance de l'individu comme membre du groupe par les autres membres et par l'individu lui-même qui se sent membre actif à part entière de ce groupe, « consolide » l'identité sociale de l'individu. Cette « consolidation de l'identité sociale »²²⁸ correspondrait à « l'achèvement du processus de socialisation »²²⁹ selon Georges Herbert Mead.

²²² Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 38.

²²³ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 38.

²²⁴ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 38.

²²⁵ Claude Dubar, op. cit., p. 96.

²²⁶ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 34.

²²⁷ Claude Dubar, op. cit., p. 97.

²²⁸ Claude Dubar, op. cit., p. 97.

²²⁹ Claude Dubar, op. cit., p. 97.

En effet, il semblerait que « le processus de socialisation s’achève par l’appropriation subjective de l’esprit de la société »²³⁰. « Cette reconnaissance du Soi implique que l’individu ne soit pas seulement un membre passif du groupe [...] mais qu’il y soit un acteur y remplissant un “rôle utile et reconnu” »²³¹ comme constaté précédemment. Toutefois, cette théorie de l’achèvement du processus de socialisation par la consolidation de l’identité sociale fait naître quelques interrogations.

S’il est admis que l’enfance est un moment privilégié de la socialisation, que ce processus s’effectue de manière prolongée pendant cette période, doit-on admettre que “la reconnaissance du Soi”, “l’appropriation subjective de l’esprit de la société” ou encore “la consolidation de l’identité sociale” entraîne inévitablement “l’achèvement” du processus de socialisation ? Autrement dit, la socialisation se termine-t-elle obligatoirement à la fin de l’enfance ? Parvenu à l’âge adulte, l’individu est-il un être social “accompli”, qui n’aura plus l’occasion d’être un « élève » ou un « apprenti » ? Le processus de socialisation est-il strictement réservé à l’enfance ? Ou peut-on admettre que ce processus se prolonge au-delà de l’enfance et s’étend tout au long de la vie de l’adulte ?

Nous verrons que des auteurs²³² ont pu constater que la socialisation est un processus continu qui ne s’arrête pas après l’enfance. Il s’agit d’un processus qui s’effectue sur le long terme jusqu’à la fin de la vie de l’individu. Ce processus est continu et peut-être identique tout au long de la vie, ou saccadé et entrecoupé par des moments de rupture.

Cette continuité du processus sera abordée dans la deuxième partie de l’étude.

Bien avant, il faut noter que s’intéresser à l’enfance revient à se focaliser sur deux agents socialisateurs incontournables que sont la famille et l’école. Intervenant à un âge très avancé, voire précoce chez l’individu, ces agents auraient une influence considérable dans le processus de socialisation politique.

²³⁰ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 38.

²³¹ Claude Dubar, op. cit., p. 97.

²³² Notamment André Bernard (1977), Peter Berger et Thomas Luckman (1986), Annick Percheron (1987), Claude Dubar (2000), Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet (2002), Muriel Darmon (2006).

2. La famille et l'école : des agents de socialisation influents

a) La famille : importance de son rôle d'agent primaire de socialisation politique

La première phase du processus de socialisation appelée primaire s'exerce au sein du cocon familial en grande partie, et dans l'enceinte de l'établissement scolaire d'autre part.

La famille, en tant qu'agent de socialisation politique, a généralement été mise en avant par les chercheurs, puisqu'elle fut très tôt l'objet d'études sur la socialisation politique. Selon Vincent Tournier, « l'attention des chercheurs s'est portée sur la famille, qui a très vite été considérée comme le principal agent (agency) de socialisation. Ce n'était toutefois pas la première fois que le rôle politique de la famille se voyait ainsi proclamé »²³³.

En effet, les auteurs s'accordent à dire que la famille est le premier agent socialisateur dans la vie d'un individu, et le milieu familial est le milieu dans lequel l'enfant acquiert les bases de la vie en société. Malek Chebel a écrit alors, que « la famille est l'agent de ce qu'on pourrait appeler désormais la “vie politique anticipée” [...] »²³⁴. « La famille a été longtemps et reste sans doute l'institution la plus importante du point de vue de la socialisation politique. Non seulement est-elle la première institution à intervenir dans le déroulement de la vie d'un enfant, mais c'est elle qui inculque les principes fondamentaux qui guideront le futur citoyen dans sa vie politique »²³⁵. « La famille est le premier groupe social auquel il (l'individu) appartient, et le premier agent socialisateur dans sa vie »²³⁶. « Au sein de la famille, l'individu apprend son premier ensemble de

²³³ Vincent Tournier, « Le rôle de la famille dans la transmission politique entre les générations : histoire et bilan des études de socialisation politique » - Politique sociale et familiale/Société - n° 99 - Mars 2010, p. 59.

²³⁴ Malek Chebel « La formation de l'identité politique » - Presses Universitaires de France 1986 (Paris), p. 133.

²³⁵ André Bernard, op. cit., p. 78.

²³⁶ Kenneth P. Langton, op. cit., p. 21 ; traduction de : « The family is the first social group to which he belongs, and the first socializing agency in his life ».

rôles sociaux, et ce faisant, saisit une étape majeure dans le processus de socialisation »²³⁷. « La famille semble avoir une influence considérable sur la formation des liens de l'enfant avec un parti politique »²³⁸.

Selon André Bernard, au niveau politique, « l'influence de la famille dans la formation des idées politiques vient finalement de ce que c'est la famille qui donne à l'enfant sa première identité en lui apprenant la langue qui véhicule sa culture »²³⁹.

Ildikó Szabó le confirme : « dans la socialisation primaire, la famille médiatise les connaissances de base grâce à des connexions ; le moyen le plus important de la socialisation est le langage qui est acquis dans la famille »²⁴⁰. Pour Paul Allen Beck, « un examen de l'impact des différents agents de socialisation politique doit commencer par les parents »²⁴¹, puisque ces derniers semblent être dans une position très favorable en matière d'influence. En effet, les parents bénéficient de conditions très avantageuses en termes d'influence : « l'exposition », « la communication » et « la réceptivité ». Le cumul de toutes ces conditions qui ne semble se retrouver qu'exclusivement dans la famille (et non chez les autres agents), donne aux parents une importance considérable en matière de socialisation politique.

Paul Allen Beck confirme ses propos en mentionnant les conclusions d'Herbert Hyman selon lequel, « au premier rang des agences de socialisation dans la vie politique, se trouve la famille »²⁴². « Les parents, après tout, occupent une position enviable pour exercer une influence ; en particulier dans les premières années de l'enfance, les parents bénéficient d'un monopole virtuel de l'exposition ; les parents semblent aussi être favorisées par le haut degré de réceptivité que les enfants accordent à la communication des parents ; cette réceptivité est basée sur de solides liens

²³⁷ Kenneth P. Langton, op. cit., p. 21 ; traduction de : « Within the family the individual learns his first set of social roles, and in doing so, takes a major step in the process of socialization ».

²³⁸ Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 124 ; traduction de : « The family appears to have considerable influence on the child's formation of ties to a political party ».

²³⁹ André Bernard, op. cit., p. 78.

²⁴⁰ Ildikó Szabó, « Political socialization in Hungary – The duality of institutional and non-institutional processes » - Verlag Peter Lang (Frankfurt am Main – Bern – New York – Paris) 1989, p. 61 ; traduction de : « in primary socialization, the family mediates basic knowledge through connections ; the most important medium of socialization is language which is acquired within the family ».

²⁴¹ Paul Allen Beck, « The role of agents in political socialization » in Stanley Allen Renshon (edited by) « Handbook of political socialization : theory and research » - The Free Press (New York), p. 122 ; traduction de : « An examination of the impact of the various agents of political socialization should begin with the parents ».

²⁴² Paul Allen Beck, ibid., p. 123 ; traduction de : « Foremost among agencies of socialization into politics is the family ».

d'affection entre parents et enfants, le rôle essentiel que jouent les parents dans la satisfaction des besoins des enfants, et la nature hiérarchique de la famille »²⁴³. Selon l'auteur, les parents restent des agents influents tout au long de la vie de leurs enfants, même à l'âge adulte : « tandis que l'exposition et la réceptivité peut décroître, alors que l'enfant grandit et est exposé à d'autres agents, les parents continuent à bénéficier de grands avantages dans le processus de socialisation »²⁴⁴.

Relatant les théories de Robert Filmer pour qui « la condition naturelle des hommes est d'être assujettis à leurs pères, puis à leur Roi »²⁴⁵, et de Jacques-Bénigne Bossuet qui aurait soutenu que « le premier empire parmi les hommes est l'empire paternel »²⁴⁶, Vincent Tournier a pu constater que pour les théoriciens de l'absolutisme, l'autorité était naturellement issue du père. A l'inverse, les théoriciens du contrat social tels Michel Borgetto, John Locke et Jean-Jacques Rousseau, auraient critiqué cette autorité paternelle en mettant en avant l'importance de la famille. Selon eux, l'autorité absolue du père n'aurait pas de sens, car il faut tenir compte d'une autorité partagée au sein de la famille entre le père et la mère « car l'enfant appartient à ses deux parents »²⁴⁷. « Rien ne permet donc de prétendre que l'autorité appartient, par nature, à une seule personne »²⁴⁸. Reprenant également le conflit conceptuel entre la famille (« une réalité naturelle, fondée sur des lois qui préexistent aux individus »²⁴⁹) et l'individualisme (« primauté de l'individu sur la famille »²⁵⁰), Vincent Tournier rappelle l'opposition entre les idées de John Locke pour qui « l'individu est en mesure de s'émanciper de ses parents »²⁵¹ et celles des contre-révolutionnaires

²⁴³ Paul Allen Beck, *ibid.*, p. 124 ; traduction de : « The parents, after all, occupy an enviable position for exerting influence ; especially in the early years of childhood, parents enjoy a virtual monopoly of exposure ; parents would also seem to be advantaged by the high degree of receptivity children accord to parental communications ; this receptivity is based on strong bonds of affection between parent and child, the critical role parents play in satisfying children's need, and the hierarchical nature of the family ».

²⁴⁴ Paul Allen Beck, *ibid.*, p. 124 ; traduction de : « While both exposure and receptivity may wane as the child matures and is exposed to other agents, the parents continue to enjoy great advantages in the socialization process along these two dimensions ».

²⁴⁵ Vincent Tournier, *op. cit.*, p. 60.

²⁴⁶ Vincent Tournier, *op. cit.*, p. 60.

²⁴⁷ Vincent Tournier, *op. cit.*, p. 60.

²⁴⁸ Vincent Tournier, *op. cit.*, p. 60.

²⁴⁹ Vincent Tournier, *op. cit.*, p. 60.

²⁵⁰ Vincent Tournier, *op. cit.*, p. 60.

²⁵¹ Vincent Tournier, *op. cit.*, p. 60.

qui soutiennent que « la famille joue un rôle déterminant dans la formation des enfants »²⁵². L'auteur met en lumière la thèse qui apparaît comme un consensus entre autorité paternelle et familiale, autrement dit entre individualisme et « familialisme » : « par l'intermédiaire de l'autorité paternelle, la famille est un lieu « d'accoutumance » à l'autorité »²⁵³. Ainsi, l'importance et le rôle socialisateur de la famille, tout en faisant l'éloge de l'autorité du père, sont conservés. Socialisation par la famille et autorité du père seraient alors étroitement liées. « C'est dans la famille que s'effectuent les apprentissages politiques fondamentaux de l'individu, que se jouent, dès les premières années de l'existence, les relations ultérieures avec l'autorité »²⁵⁴. Les partisans de cette thèse dite de « L'école de Francfort » admettent que la famille (comme l'école ou encore l'église) est une institution sociale, un « médiateur », entre l'infrastructure matérielle et la superstructure idéologique, façonnée par la structure économique mais qui est devenue autonome. Par conséquent, « le système capitaliste génère donc la famille autoritaire ; il « transforme le père en maître », puisque le père est celui qui ramène l'argent et décide de son utilisation ; sa femme et ses enfants doivent se soumettre à son commandement »²⁵⁵.

De plus, à travers ce qu'il appelle le « paradigme politico-psychanalytique », Vincent Tournier évoque la relation entre la réflexion sur la culture civique et la théorie sur la persistance des systèmes politiques. En effet, en s'interrogeant sur le mode et les facteurs de la perpétuation d'un système politique, certains auteurs (Gabriel Almond et Sidney Verba, Robert Hess, David Easton et Jack Dennis) auraient perçu dans l'institution familiale un moyen de maintenir la stabilité d'un système politique. « La famille occupe le premier rôle ; elle fait partie des institutions primaires qui assurent l'apprentissage de la culture civique »²⁵⁶.

A la famille, s'ajoutent d'autres institutions qui participent à la formation de la culture civique : l'école, le groupe des pairs ou le lieu de travail. Herbert Hyman va cependant relativiser la toute puissance de la famille dans le processus de socialisation politique.

²⁵² Vincent Tournier, op. cit., p. 60.

²⁵³ Vincent Tournier, op. cit., p. 60.

²⁵⁴ Vincent Tournier, op. cit., p. 61.

²⁵⁵ Vincent Tournier, op. cit., p. 61.

²⁵⁶ Vincent Tournier, op. cit., p. 62.

S'il admet que la famille a un rôle "décisif", il réalise que « la famille ne transmet pas toujours des opinions politiques très précises ; mais le plus important, c'est qu'elle assure la transmission d'une sorte de "grille de lecture" à partir de laquelle l'enfant va pouvoir appréhender les enjeux pour lesquels il n'a pas été préparé »²⁵⁷.

Appuyant les propos d'Herbert Hyman, Kent Jennings et Richard Niemi concluront « qu'un jeune n'est pas "une simple copie carbone de ses parents" »²⁵⁸. Il n'y a donc pas de transmission figée des opinions des parents à l'enfant, puisque l'enfant utilisera les données transmises selon sa personnalité en tenant compte de l'influence exercée par d'autres agents de socialisation.

b) L'école : un agent de socialisation politique extérieur à la famille

A la famille, vient s'ajouter l'école, un autre agent socialisateur très influent. En effet, « les écoles influent sur le comportement social des enfants grâce à l'organisation et la réglementation de leur vie scolaire ; [...] (elles) offrent le premier modèle de la société politiquement organisée pour les enfants ; [...] l'école sert de modèle de pouvoir, ce qui représente le fonctionnement pratique du pouvoir, avec ses relations immanentes, la hiérarchie, les récompenses et les punitions et leur lien avec la structure du pouvoir ; [...] (elles) constituent une source empirique de la socialisation politique, [...] mais leur caractère politique reste obscure pour les enfants. [...] (c'est) un terrain d'entraînement pour la vie politique quotidienne, mais les enfants ne sont pas au courant »²⁵⁹.

Se reportant aux études de Robert D. Hess et Judith V. Torney, Norman Adler²⁶⁰, comme Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, retient que, pour ces auteurs, « l'école publique est

²⁵⁷ Vincent Tournier, op. cit., p. 64.

²⁵⁸ Vincent Tournier, op. cit., p. 66.

²⁵⁹ Ildikó Szabó, op. cit., pp. 88 et 89 ; traduction de : « Schools are shaping children's social behaviour through the organization and regulation of their school life ; (...) [they] offer the primary model of politically organized society to children ; (...) schools serve as a model of power, representing the practical functioning of power, with its immanent relationships, hierarchy, awards and punishments and their connection with the power structure ; (...) schools serve as an empirical source of political socialization, (...) but their political character remains obscure to children. (...) [It is] a training ground for everyday political life, but children are not aware of it ».

²⁶⁰ Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 124

l'instrument le plus important et efficace de socialisation politique des Etats-Unis »²⁶¹. « L'école renforce l'attachement émotionnel de l'enfant à sa nation et lui enseigne les normes de l'obéissance et de la conformité citoyenne »²⁶². Il note l'influence que peut avoir l'école et l'enseignant en particulier sur l'orientation politique des enfants : « en comparant leurs données sur les enfants de huitième année avec les données d'enquête sur les attitudes des enseignants dans les écoles étudiées, les auteurs concluent que les orientations politiques des enseignants et des élèves sont à bien des égards très semblables à la huitième année »²⁶³. « L'orientation précoce prépare l'enfant à l'apprentissage ultérieur et souligne l'importance de la loyauté pour les citoyens de tous âges ; le processus de socialisation au cours des prochaines années, peut être mieux compris dans le cadre de cette mise en place rapide d'un patriotisme aveugle »²⁶⁴.

Pour Malek Chebel, « diverses organisations étatiques sont chargées d'éduquer les plus jeunes et de prévenir les déviations des adultes, mais l'école demeure le secteur clé en matière de politisation. [...] cette grande institution publique qu'est l'Ecole joue un rôle dominant dans l'acquisition des connaissances de base du régime soviétique, et finalement de tout régime où qu'il soit »²⁶⁵.

Marquant l'importance de l'école, André Bernard écrivait : « l'école est avec l'Eglise, un autre agent de socialisation politique très important ; elle a contribué, comme l'Eglise d'ailleurs, à

²⁶¹ Robert D. Hess et Judith V. Torney in « Political socialization » par Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings - Oxford University Press 1969 (New York), p. 84 ; traduction de : « The public school is the most important and effective instrument of political socialization in the United States ».

²⁶² Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 124 ; traduction de : « The school reinforces the child's emotional attachment to his nation and teaches him norms of citizen obedience and conformity ».

²⁶³ Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 124 ; traduction de : « comparing their data on eight-grade children with survey data on the attitudes of teachers in the schools studied, the authors conclude that the political orientations of teachers and students are in many ways quite similar by the eight grade ».

²⁶⁴ Robert D. Hess et Judith V. Torney in « The learning of political behavior » par Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., pp. 132 et 134 ; traduction de : « The early orientation prepares the child for later learning and stresses the importance of loyalty for citizens of all ages ; the process of socialization in later years can best be understood in the context of this early establishment of unquestioning patriotism ».

²⁶⁵ Malek Chebel, op. cit., p. 110.

différencier le Québec du reste du pays ; toutefois, son influence, qui a toujours été considérable, est maintenant supérieure à celle de l'Église »²⁶⁶.

L'institution scolaire joue un rôle d'agent de socialisation politique de deux manières : tout d'abord à travers ses programmes scolaires et ensuite par le biais des enseignants qui transmettent explicitement ou implicitement leurs propres opinions politiques. « Les écoles peuvent inculquer des convictions politiques officiellement par une démarche consciente, par une instruction planifiée, ainsi que de façon informelle par inadvertance, par des expériences occasionnelles dans le milieu scolaire »²⁶⁷.

Les programmes scolaires et en particulier l'histoire et l'éducation civique, sont des outils utilisés par l'institution scolaire dans son processus de socialisation politique : « les cours d'éducation civique doivent augmenter les connaissances de l'élève sur les institutions et les processus politiques, faire de lui un citoyen plus intéressés et fidèles, et accroître sa compréhension de ses propres droits et des droits civils des autres »²⁶⁸.

Outre les programmes scolaires, c'est tout l'environnement de l'école (le climat, les groupes de pairs, l'enseignant) qui peut jouer un rôle d'agent socialisateur. Cependant, l'impact réel de cet environnement sur le processus de socialisation politique de l'élève n'est pas toujours identifiable.

S'agissant du rôle de l'enseignant, Robert D. Hess et Judith V. Torney ont pu constater que ces derniers n'avaient pas le droit d'exprimer leurs opinions politiques surtout lorsqu'elles pouvaient porter à controverse. « En particulier dans les questions ayant trait au conflit partisan et au désaccord, l'enseignant est tenu de s'abstenir d'exprimer des opinions à des étudiants en classe. Les croyances de l'enseignant dans d'autres domaines d'attitude peuvent être plus évidentes pour les enfants de sa classe à partir de l'expression directe des opinions et à partir d'indications indirectes et subtiles des sentiments. Le processus d'identification et d'imitation s'applique à la

²⁶⁶ André Bernard, op. cit., p. 82.

²⁶⁷ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 84 ; traduction de : « schools can inculcate political beliefs formally through conscious, planned instruction, as well as informally through inadvertent, casual experiences in the school milieu ».

²⁶⁸ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 85 ; traduction de : « the civics course should increase the student's knowledge about political institutions and processes, make him a more interested and loyal citizen, and increase his understanding of own rights and the civil rights of others ».

transmission des attitudes politiques dans la salle de classe ; les opinions des enseignants jouent un rôle dans la socialisation des attitudes des enfants, même si la preuve sur la quantité de la transmission de telle attitude n'est ni facilement accessible ni précise »²⁶⁹.

3. Les limites de la famille et de l'école

a) Limites du rôle de la famille :

L'institution familiale peut connaître des limites et son influence dans la transmission en matière de socialisation politique peut s'avérer moins importante que prévue.

Vincent Tournier s'est interrogé sur l'influence réelle de la famille dans la transmission politique et a mis en évidence deux grandes critiques : l'une portant sur « les aspects méthodologiques »²⁷⁰ en pointant du doigt la représentativité des échantillons analysés lors de certaines études pouvant amener à une surreprésentation des familles « où les relations domestiques se passent bien »²⁷¹, et l'autre s'appuyant sur « l'ampleur de la transmission »²⁷² en modérant ainsi la corrélation qui existerait entre parents et enfants. En effet, Kent Jennings et Richard Niemi ont noté que « la faiblesse des corrélations entre parents et enfants ne signifie pas que les enfants se révoltent contre leur parents ; les divergences peuvent tenir à plusieurs raisons : 1. les jeunes optent consciemment pour des valeurs différentes de celles de leurs parents ; 2. les parents ont parfois des idées politiques ambiguës, peu précises, ce qui ouvre la porte à d'autres agents de socialisation politique ; 3. certaines opinions sont parfois instables, ou du moins ne bénéficient pas d'une

²⁶⁹ Robert D. Hess et Judith V. Torney in « The learning of political behavior » par Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 134 ; traduction de : « particularly in matters dealing with partisan conflict and disagreement, the teacher is obliged to refrain from expressing opinions to students in the classroom. The beliefs of the teacher in other attitude areas may be more readily apparent to the children in her class from direct expression of opinions and from indirect and subtle indications of feelings. The processes of identification and imitation apply to the transmission of political attitudes in the classroom ; teachers' opinions play a role in the socialization of children's attitudes, even though evidence on the amount of such attitude transmission is neither readily available nor precise ».

²⁷⁰ Vincent Tournier, op. cit., p. 66.

²⁷¹ Vincent Tournier, op. cit., p. 66.

²⁷² Vincent Tournier, op. cit., p. 66.

position centrale dans les systèmes de croyance ; 4. il faut tout simplement tenir compte des effets du cycle de vie »²⁷³.

Une autre limite de la socialisation politique familiale peut être perçue dans le fait que certains parents évitent ou négligent volontairement de transmettre à leurs enfants certaines ou toutes valeurs ayant un lien direct avec la politique. Lorsque les parents décident de bannir tout sujet politique au sein de la famille, cette dernière peut-elle être encore perçue comme un agent de socialisation politique ? Si elle reste un agent de socialisation, le caractère politique fera alors défaut. Par exemple, au lendemain de la seconde guerre mondiale et après la crise politique de la fin des années 50 qui toucha la Hongrie, des études ont montré que dans un contexte politique tendu et sous contrôle, la socialisation politique réalisée au sein de la famille dépend du bon vouloir des autorités et du pouvoir politique. En effet, dans un système de parti unique, les familles hongroises se sont rendues compte que leurs valeurs politiques étaient liées aux décisions du pouvoir politique. Comme le souligne Ildikó Szabó, les familles étaient évaluées sur les valeurs transmises, et les opinions contraires aux versions officielles étaient alors sanctionnées²⁷⁴. Dans ce contexte, les familles ont souhaité se protéger en évitant d'aborder des sujets politiques et en évitant ainsi les conflits politiques. « La plupart des familles hongroises prenaient leur distance à l'égard de la sphère politique ; la prudence était de mise ; cette prudence se transforma en une indifférence d'ailleurs peu gênante pour le régime »²⁷⁵.

L'absence de transmission de valeurs politiques dictées par l'autorité, équivaut-elle à une absence de socialisation politique, ou s'agit-il d'une stratégie de socialisation politique pour garder l'autonomie de l'institution familiale ? Considérée comme une « stratégie de socialisation politique » par Ildikó Szabó, la limitation, voire l'exclusion de discussion politique au sein de la famille, avait pour conséquence d'exclure l'enfant d'un procédé de politisation familiale. Après la disparition du système de parti unique en 1956, les familles hongroises ont pu recouvrer leur indépendance en termes de socialisation politique. Mais le vide accumulé jusque là par la famille, obligeait les enfants « soit à apprendre une relation passive à la politique dans la famille, soit à faire

²⁷³ Vincent Tournier, op. cit., pp. 66 et 67.

²⁷⁴ Ildikó Szabó, op. cit., p. 65.

²⁷⁵ Kati Jutteau, « L'enfance embrigadée dans la Hongrie communiste – Le mouvement des pionniers » - Editions l'Harmattan 2007 (Paris), p. 148.

l'effort de maintenir une sphère privée exempte de politique »²⁷⁶. De plus, une enquête réalisée en 1982 mit en évidence les conséquences d'une telle distance à la politique : « sur un échantillon de 14-30 ans, il a été observé que les jeunes considèrent comme tout à fait naturel de vivre leur vie sans la participation politique, où le but de leur vie ne s'étend pas au-delà de la sphère privée »²⁷⁷ [...] ; « les familles laissent inévitablement leurs enfants libres de trouver leur chemin dans le monde de la politique quand elles se retirent, conscientes des activités politiques, ou plutôt laissent leurs enfants développer leur identité politique sur les effets latents de la famille »²⁷⁸. La politique étant un sujet de conversation limité au sein de la famille, « les enfants ne reçoivent pratiquement aucun soutien personnel pour comprendre la réalité politique et gérer d'éventuels conflits »²⁷⁹. A défaut de parler politique avec leurs enfants, les familles hongroises traitent volontiers du social, de l'économie et des expériences.

Lorsqu'une famille évolue dans une société dans laquelle elle est sous l'autorité ou en concurrence avec certaines institutions de l'Etat qui souhaitent imposer leur socialisation politique, soit la famille est un allié et dans ce cas elle est un agent de socialisation au service de l'Etat, soit elle est contre le système et son rôle d'agent socialisateur est amoindri voir inexistant.

En dehors de tels contextes, la famille peut être en concurrence avec d'autres agents, parmi lesquels l'école, les pairs, ou encore les médias. Bien qu'elle puisse être un concurrent, l'institution scolaire connaît également des limites.

²⁷⁶ Ildikó Szabó, op. cit., p. 69 ; traduction de : « children are either learning a passive relationship to politics in the family or about the effort to maintain a politics-free (non-politicizing) private sphere ».

²⁷⁷ Ildikó Szabó, op. cit., p. 71 ; traduction de : « on a sample of 14-30 years old it was observed that young people consider it completely natural to live their lives without political involvement, where the purpose of their lives does not extend beyond the private sphere ».

²⁷⁸ Ildikó Szabó, op. cit., p. 72 ; traduction de : « families are unavoidably leaving their children alone to find their way in the world of politics when they withdraw from conscious political activities, or rather let their children develop their political identity upon the latent family effects ».

²⁷⁹ Ildikó Szabó, op. cit., p. 73 ; traduction de : « children get hardly any personal support to comprehend the political reality and to handle possible conflicts ».

b) Limites du rôle de l'école :

Le rôle de l'école, s'il est aussi important que celui de la famille, complémentaire ou en concurrence, semble connaître également des limites. En effet, outre l'obligation de discrétion que doit observer l'enseignant sur certains sujets et opinions politiques, il faut noter que ce dernier n'intervient que dans une période bien délimitée de la vie de l'individu. « Comme un émetteur direct de valeurs politiques, l'enseignant peut être dans une position relativement faible ; de nombreux enseignants évitent les sujets politiques “controversés” dans la salle de classe tout en optant pour du “plus sûr”, mais des sujets supposés moins stimulants »²⁸⁰.

Il faut tenir compte également de la période pendant laquelle l'individu côtoie les bancs de l'école. En effet, en citant Gabriel Almond et Sidney Verba, et en généralisant le propos à de nombreuses autres études, Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings relèvent que « l'homme sans éducation ou l'homme avec une éducation limitée, est un acteur politique différent de l'homme qui a atteint un niveau élevé d'éducation »²⁸¹. C'est dire l'importance de la durée du cursus scolaire de l'individu. Mais il faut aussi avoir à l'esprit que les enseignants se succèdent pendant la scolarité de l'enfant, et qu'ils n'ont pas, par conséquent, nécessairement les mêmes opinions et valeurs politiques. L'enfant change en effet d'enseignant d'une classe à l'autre, d'une école à une autre, voire d'un cursus à un autre. Les idées et opinions transmises peuvent varier entre le premier degré, le second degré et au-delà de la majorité, à l'université et dans les grandes écoles. « L'homme avec seulement un enseignement primaire est un acteur politique différent de la personne qui a été à l'école secondaire ou au collège »²⁸².

Robert D. Hess et Judith V. Torney ont pu constater que « les enseignants, comme groupe professionnel, ne sont pas représentatifs de la population en général et on peut s'attendre à avoir des

²⁸⁰ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 86 ; traduction de : « as a direct transmitter of political values, the classroom teacher may be in a relatively weak position. Many teachers avoid controversial political subjects in the schoolroom while opting for safer but presumed less stimulating topics ».

²⁸¹ Gabriel Almond et Sidney Verba in « Political socialization » par Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings - Oxford University Press 1969 (New York), p. 85 ; traduction de : « the uneducated man or the man with limited education is a different political actor from the man who has achieved a high level of education ».

²⁸² Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 115 ; traduction de : « The man with only a primary school education is a different political actor from the individual who has gone to high school or college ».

opinions différentes sur plusieurs points importants ; même dans les domaines de l'opinion qui montrent la plus grande similitude entre l'enseignant et l'élève, rien ne garantit que les modifications ultérieures ne seront pas faites par ces jeunes avant qu'ils n'atteignent l'âge de voter »²⁸³.

Dans des situations extrêmes comme celle de la Hongrie communiste, on peut dire que le rôle socialisateur de l'école semble limité lorsque l'institution est sous l'emprise des autorités politiques. Lorsque l'Etat se sert de l'école pour transmettre des opinions et des valeurs politiques, les enseignants et les programmes diffusés sont au service de l'Etat. C'est parce que l'école est un important agent de socialisation, qu'elle peut être utilisée par le pouvoir dans certains cas, notamment pour de la propagande. « En Hongrie, où l'une des principales fonctions de l'école est de créer et d'éduquer les citoyens politiquement engagés avec une identité politique déterminée, c'est une idéologie politique de contrôler les connaissances transmises par l'école »²⁸⁴.

Au service de l'Etat, la famille et l'école peuvent être des agents de socialisation complémentaires : « la Hongrie socialiste a toujours affirmé, dans la phraséologie officielle, que pour former l'homme nouveau il fallait passer par une coopération harmonieuse de l'école et de la famille »²⁸⁵.

Vu la portée et les limites de la famille dans le processus de socialisation chez l'enfant, il conviendra d'examiner à travers les témoignages recueillis, si les familles des élus antillais interrogés ont joué un rôle déterminant dans leur socialisation politique.

En outre, il sera également intéressant de mettre en évidence le rôle de l'école en tant qu'agent socialisateur, mais aussi en tant que concurrent ou complément de la famille dans la socialisation politique des élus antillais. Nous examinerons leur représentation de l'institution scolaire comme vecteur de socialisation politique. Il sera fait état de leur opinion à propos de l'école d'autrefois et celle d'aujourd'hui en matière de transmetteur de valeurs politiques.

²⁸³ Robert D. Hess et Judith V. Torney in « The learning of political behavior » par Norman Adler et Charles Harrington, op. cit., p. 134 ; traduction de : « teachers, as an occupational group, are not representative of the general population and may be expected to hold dissimilar views in several important respects. even in those areas of opinion which show the greatest similarity between teacher and pupil, there is no assurance that subsequent changes will not be made by these young people before they reach voting age ».

²⁸⁴ Ildikó Szabó, op. cit., p. 79 ; traduction de : « In Hungary, where one of the main functions of school is to create and educate politically committed citizens with a determined political identity, it is political ideology to control the knowledge transmitted by the school ».

²⁸⁵ Kati Jutteau, op. cit., p. 74.

L'analyse des travaux sur la famille et ses particularités permet de prendre en compte l'impact que celle-ci peut avoir dans le processus de socialisation de l'enfant. A la suite d'un rappel théorique, il conviendra de voir à quel type de famille appartiennent les élus antillais interrogés, et sur quel mode d'éducation ils ont été élevés. De plus, par rapport à la structure familiale dans laquelle ils ont grandi, nous verrons quel est l'impact de la socialisation politique familiale sur la naissance de l'intérêt politique des élus et sur l'alimentation de leurs préférences partisanses et idéologiques.

Enfin, la socialisation de manière générale et la socialisation politique en particulier, faisant apparaître une spécificité au sein du cocon familial, dans la mesure où elle est sexuée, puisqu'elle crée des différences entre les filles et les garçons, il faudra vérifier l'hypothèse selon laquelle le processus de socialisation politique des guadeloupéennes et des martiniquaises s'apparente au processus sexué des sociétés occidentales.

Deuxième Chapitre : La socialisation politique : un phénomène sexué dans le milieu familial

Ce chapitre met en exergue le caractère sexué de la socialisation politique, expliquant alors que le processus crée des différences entre les filles et les garçons.

La famille, premier agent de socialisation intervenant dans le processus, est aussi le premier à réaliser une distinction en fonction du sexe de l'enfant, lorsqu'elle remplit son rôle de socialisateur. Selon sa composition, sa structure, ou sa région d'origine, le cocon familial peut transmettre différemment des valeurs politiques aux filles et aux garçons. Les enfants, en étant issus de familles où les modes d'éducation sont distincts, et en fonction des affinités qu'ils ont avec leur père ou leur mère, intégreront différemment les préférences idéologiques et partisans de leurs parents et seront aussi diversement intéressés par la politique.

A. La « socialisation politique sexuée » : lorsque la socialisation crée des différences entre les filles et les garçons – la construction du genre

C'est par le biais du processus de socialisation que se crée les différences entre les filles et les garçons, et de manière beaucoup plus large, que se construit le genre. Si les notions de « sexe » et de « genre » ont été définies distinctement en Introduction, deux conceptions du genre sont à envisager : la première se référant inévitablement aux différences biologiques, et la seconde mettant en avant les différences culturelles attachées à chaque individu.

Tout d'abord, le courant essentialiste ou "naturaliste" s'appuie sur des différences exclusivement biologiques et anatomiques pour opérer une classification des hommes et des femmes en deux groupes ou deux genres distincts : le sexe ferait donc le genre. Ce courant de

pensée essentialiste est aussi appelé « différentialiste »²⁸⁶ en référence à un « dualisme absolu des deux sexes »²⁸⁷, ou encore « maximaliste »²⁸⁸ en rapport à une maximisation des différences sexuelles. Prônant la sexologie comme une science, Henry Havelock Ellis estimait que les femmes avaient tendance « à rejeter leur fonction maternelle et à “nier les lois de leur propre nature” »²⁸⁹.

Reprenant les conclusions de Margaret Jackson, Saskia Wieringa met en avant la faible opinion des essentialistes pour les femmes, le corps des femmes et leur sexualité : « Ellis tente de prouver que les femmes apprécient réellement d’être violées, battues et humiliées sexuellement, et brutalisées »²⁹⁰. Pour les essentialistes, « le comportement humain est “naturel”, prédéterminé par des mécanismes génétiques, biologiques, et psychologiques qui sont essentiellement les mêmes chez tous les humains et qu’ils ont besoin d’être découverts par la science. Ces mécanismes ne peuvent pas subir de changement »²⁹¹.

De plus, les tenants de ce courant créent « une polarité entre le “masculin” et le “féminin”, laquelle est considérée comme “naturelle”. [...] l’homme est le chasseur, et la femme, le chassé »²⁹². Comme l’explique S. Wieringa, par ce raisonnement, les essentialistes admettent que les hommes, à l’écoute de leurs désirs sexuels d’origine purement biologique, auraient recours à des voies de satisfactions illégitimes comme le viol et l’abus sexuel pour satisfaire leurs pulsions face à un refus de la femme. Enfin, chez les essentialistes, seule l’hétérosexualité est “naturelle”, les autres modes de sexualité sont considérés comme « des perversions »²⁹³. La biologie déterminerait les comportements et le devenir des hommes et des femmes : d’une part, la subordination des femmes serait alors inévitable voire “naturelle”, leur domaine de prédilection serait le foyer et la

²⁸⁶ Elise Vinet, op. cit., p. 60.

²⁸⁷ Elise Vinet, op. cit., p. 60.

²⁸⁸ Elise Vinet, op. cit., p. 60.

²⁸⁹ Saskia Wieringa, « Essentialism versus Constructivism : Time for a Rapprochement ? » in « Gendered Realities : Essays in caribbean Feminist Thought » - Edited by Patricia Mohammed, University of West Indies Press, 2002 (Kingston - Jamaica), p. 6 ; traduction de : « to reject their maternal function and to "deny the laws of their nature" ».

²⁹⁰ Saskia Wieringa, ibid., p. 6 ; traduction de : « Ellis tries to prove that "women 'really enjoy' being raped, beaten and sexually humiliated and brutalized ».

²⁹¹ Saskia Wieringa, ibid., p. 8 ; traduction de : « human behaviour is "natural", predetermined by genetic, biological and physiological mechanisms which are essentially the same in all humans and only need to be uncovered by science. These mechanisms are not subject to change ».

²⁹² Saskia Wieringa, ibid., p. 8 ; traduction de : « a polarity between "female" and "male", which is seen as "natural". [...] man is the hunter and women the hunted ».

²⁹³ Saskia Wieringa, ibid., p. 8.

sphère privée, et elles seraient beaucoup plus touchées par la préservation de la paix et de l'environnement ; à l'inverse, les sphères publique et politique seraient dédiées aux hommes qui seraient de meilleurs industriels, et auraient une propension plus grande à polluer.

De manière générale, le courant essentialiste se serait illustré au travers des “women's studies” par l'appréhension des femmes comme « un groupe homogène avec des caractéristiques spécifiquement féminines »²⁹⁴. « Le féminisme différentialiste revendique une essence (substrat biologique notamment) spécifiquement féminine qui justifie les différences (mais pas l'inégalité) de rôle entre les sexes, leur complémentarité dans la différence et parfois jusqu'à la séparation des sexes (séparatisme) ; le combat des essentialistes porte sur la nécessité de l'égalité femmes/hommes, mais d'une égalité dans la différence »²⁹⁵.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les tenants de ce courant seront lourdement critiqués : « ils sont dénoncés comme des personnes réactionnaires qui tentent de perpétuer la subordination des femmes »²⁹⁶. La critique, reprise par Elise Vinet, à l'encontre des essentialistes, pourrait être tirée des propos d'Elisabeth Badinter : « En se fondant chacun sur le principe du déterminisme biologique, sociologie et féminisme différentialiste parviennent à un résultat similaire : l'un est toujours valorisé aux dépens de l'autre. [...] L'essentialisme aboutit nécessairement à la séparation et au pire : à l'oppression. Il ne peut offrir qu'une perspective limitée de la nature et des potentialités humaines. Tout est inscrit à l'avance, sans possibilité de changement ou de création. Prisonniers d'un schéma prédéterminé et même surdéterminé, homme et femme se retrouvent condamnés à perpétuité à jouer les mêmes rôles. A recommencer éternellement la même guerre »²⁹⁷. Les opposants des essentialistes se révèlent alors d'un autre courant de pensée : le constructivisme ou constructionnisme.

²⁹⁴ Elise Vinet, op. cit., p. 60.

²⁹⁵ Elise Vinet, op. cit., p. 60.

²⁹⁶ Saskia Wieringa, op. cit., p. 3 ; traduction de : « they are denounced as reactionary persons who attempt to continue women's subordination ».

²⁹⁷ Elise Vinet, op. cit., p. 61.

D'un autre côté, les tenants du courant constructionniste (constructiviste) ou "culturaliste" ou encore « universaliste »²⁹⁸, quant à eux, admettent que les différences de genre se fondent sur des critères nécessairement culturels et socialement construits : il n'existerait pas d'essence féminine ou masculine. Le dicton de Simone De Beauvoir, « on ne naît pas femme, on le devient »²⁹⁹, résume à lui seul la pensée des constructivistes qui en font leur référence.

Les défenseurs du constructionnisme ont voulu remettre en cause cet amalgame réalisé autour de la notion de sexe « qui renvoie à la fois aux organes sexuels (au corps donc) et à l'identité psychosociale (masculine ou féminine) des individus »³⁰⁰.

En 1972, Ann Oakley³⁰¹ mettait en évidence cette différence entre sexe et genre, renvoyant « le sexe au biologique et le genre au culturel »³⁰². Elle posa alors le principe selon lequel « le genre n'a pas d'origine biologique, [...] les connexions entre sexe et genre n'ont rien de vraiment naturel »³⁰³. Louise A. Tilly cite ainsi Ann Oakley : « "Sexe" est un mot qui fait référence aux différences biologiques entre mâles et femelles [...]. "Genre", par contre, est un terme qui renvoie à la culture : il concerne la classification sociale en "masculin" et "féminin" [...] »³⁰⁴. Ainsi, « la juxtaposition par la sociologue anglaise Ann Oakley de "sex" (mâle/femelle, en référence à la nature) et de "gender" (masculin/féminin, en référence à la culture) [...] fut rapidement adoptée dans le monde anglophone »³⁰⁵. La distinction entre « nature et culture »³⁰⁶, respectivement liée à la différence entre « sexe et genre », émergeait donc. « Le sexe fait référence à la nature, le genre à la culture »³⁰⁷.

« Le genre caractérise alors tout ce qui n'est pas biologique, à savoir notamment les attributs psychologiques, les comportements, les attitudes, les rôles sociaux de chaque sexe, aujourd'hui souvent dénommés rôles de sexes. [...] Le concept renvoie ainsi aux caractéristiques attribuées et

²⁹⁸ Elise Vinet, op. cit., p. 61.

²⁹⁹ Simone De Beauvoir, « Le deuxième sexe », Gallimard Edition, 1949 (Paris), p. 13.

³⁰⁰ Elise Vinet, op. cit., p. 57.

³⁰¹ Anne Oakley, « Sexe, Gender and Society » - Temple Smith, 1972 (London).

³⁰² Elise Vinet, op. cit., p. 58.

³⁰³ Eric Fassin, op.cit., p. 376.

³⁰⁴ Louise A. Tilly, « Genre, histoire des femmes et histoire sociale » - Genèses - 1990 - volume 2 n°1, p. 155.

³⁰⁵ Karen Offen, op.cit., p. 291.

³⁰⁶ Eric Fassin, op. cit., p. 376.

³⁰⁷ Delphine Gardey, op. cit., p. 653.

prescrites à chacun des deux sexes »³⁰⁸. Le genre est caractérisé alors par toutes les caractéristiques « construites socialement attribuées aux femmes et aux hommes, telles que les caractéristiques physiologiques, comportementales, les rôles sociaux et les types particuliers d'emplois »³⁰⁹. Ces attributs de genre sont acquis selon Ann Oakley par la socialisation.

La différence entre le genre et le sexe a souvent été fondée sur la distinction entre le construit et le naturel. Kathleen M. Brown constate cette différence : « Genre signifie la construction sociale de l'identité d'un individu en tant que femme ou homme. [...] En revanche, le sexe se réfère aux différences biologiques entre les femmes et les hommes »³¹⁰. Errol Miller conçoit également que « [...] en définissant le genre, il est nécessaire de le différencier de sexe, bien que la position essentialiste est que le genre et le sexe sont presque synonymes. Cette réduction implique que les différences biologiques entre les hommes et les femmes portent à la taille, force, vitesse et endurance. [...] Alors que le sexe est déterminé biologiquement, le genre est socialement construit »³¹¹. Pour Gayle Rubin³¹², « hommes et femmes sont, bien sûr, différents. Mais ils ne sont pas aussi différents que le jour et la nuit »³¹³. La perspective naturaliste qui fonde la distinction entre les hommes et les femmes sur le seul critère d'une différence des sexes, est donc renversée : « loin d'être l'expression de différences naturelles, l'identité de genre est la suppression de similitudes naturelles »³¹⁴.

³⁰⁸ Elise Vinet, op. cit., p. 58.

³⁰⁹ Delphine Gardey, op. cit., p. 652.

³¹⁰ Kathleen M. Brown, « Women's and Gender History » *Brave New Worlds - Source: The William and Mary Quarterly, Third Series, Vol. 50, No. 2, Early American History: Its Past and Future (Apr., 1993), pp. 311-328* Published by: Omohundro Institute of Early American History and Culture, Stable URL : <http://www.jstor.org/stable/2947077>, p. 313 ; traduction de : « Gender signified the social construction of an individual's identity as a woman or man. [...] In contrast, sex referred to biological differences between women and men ».

³¹¹ Errol Miller, « Male Marginalisation Revisited » in Barbara Bailey & Elsa Leo-Rhynie « Gender in the 21st century : Caribbean perspectives, visions and possibilities », Ian Randle Publishers, 2004 (Kingston), p. 105 ; traduction de : « [...] in defining gender it is necessary to differentiate it from sex, although the essentialist position is that sex and gender are almost synonymous. This biological reduction implies that gender differences between men and women relate to size, strength, speed and stamina. [...] while sex is biologically determined, gender is socially constructed ».

³¹² Gayle Rubin, « The Traffic in Women : Notes on the Political Economy of Sex » in Rayna Reiter, ed., « Toward an Anthropology of Women » - Monthly Review Press, 1975 (New York-London).

³¹³ Eric Fassin, op. cit., p. 376.

³¹⁴ Eric Fassin, op. cit., p. 376.

Pour John Money, « [...] c'est bien l'éducation qui fait l'homme, ou la femme »³¹⁵. Le genre peut s'expliquer comme une « construction sociale qui s'élabore dans une série d'interactions »³¹⁶. Par conséquent, « le sexe anatomique ne gouverne pas totalement l'existence et la destinée des femmes, mais [...] il est socialement construit par la culture »³¹⁷. Engels affirmerait que « les relations entre les hommes et les femmes sont socialement et historiquement construites, attribuant au développement de la propriété privée le modèle de famille bourgeois fondé sur l'esclavagisme domestique, reconnu ou dissimulé, de la femme »³¹⁸.

Christine Delphy rejette « le caractère prétendument naturel de la “différence des sexes” »³¹⁹. Pour elle, « il n'y a pas de nature – sinon celle construite par les sociétés : division de l'humanité entre “hommes” et “femmes”, évidence du rapport hétérosexuel et de sa finalité reproductive ne sont donc pas “données” et ne sauraient dès lors justifier nulle résignation à quelque répartition des rôles, a fortiori à quelque hiérarchie, que ce soit »³²⁰. L'auteure pousse sa réflexion, au point de dire que : « c'est le genre qui crée le sexe, et non l'inverse – du concept de classe au concept de genre, la hiérarchie précède la division »³²¹.

Maria Deraismes³²² aurait souligné selon Karen Offen que « l'infériorité des femmes n'est pas un fait de la nature, [...], c'est une invention humaine, c'est une fiction sociale »³²³. « Les femmes et les hommes ne vivent pas dans un monde identique, ou à tout le moins ne le voient pas de manière identique, en ce que, la différence sexuelle comme construction sociale a des implications sur la façon dont certains l'interprètent de même que la façon dont il est interprété »³²⁴.

³¹⁵ Eric Fassin, op. cit., p. 375.

³¹⁶ Eric Fassin, op. cit., p. 377.

³¹⁷ Karen Offen, op. cit., p. 291.

³¹⁸ Gabrielle Poeschl, « Inégalités sexuelles dans la mémoire collective et représentations des différences entre les sexes » - Connexions 80/2003-2, p. 111.

³¹⁹ Irène Jami, « A propos du genre » - Mouvements n°17 - Septembre-Octobre 2001, p. 161.

³²⁰ Irène Jami, *ibid.*, p. 161.

³²¹ Irène Jami, *ibid.*, p. 162.

³²² Maria Deraismes, op. cit.

³²³ Karen Offen, op.cit., p. 295.

³²⁴ Salam Al-Mahadin, « Jordanian Women in Education : Politics, Pedagogy and Gender Discourses » - Feminist Review, No. 78, Empirical interrogations : Gender, 'race' and class (2004), pp. 22-37, Published by : Palgrave Macmillan Journals, Stable URL : <http://www.jstor.org/stable/3874404>, p. 32 ; traduction de : « It is no secret that producers of most school curricula are males, thus the 'dialogue' is mediated, orchestrated and produced by a male author. A woman's experience 'comprises unique perceptions and emotions... women and men do not inhabit an identical world, or at the very least do not view it identically, in that, sexual difference as a social construct has implications for how one interprets as well as how one is interpreted ».

Selon Gabrielle Poeschl, « l'affirmation de l'existence de différences naturelles entre les sexes, qui a succédé à l'affirmation de l'infériorité des femmes, est une construction sociale relativement récente »³²⁵. Alors que certains voient le genre comme une construction sociale récente, Kathleen M. Brown considère le genre comme « un produit de la culture »³²⁶, mais surtout comme un « concept historique en soi »³²⁷. Elle relève que certains universitaires remettent même en cause cette distinction sexe/genre, puisqu'il serait plus approprié d'y voir une complémentarité ou une convergence entre le sexe et le genre, tous deux produits d'une construction sociale. « Les allégations au sujet de la différence sexuelle biologique sont historiquement et culturellement produites, comme toutes les tentatives de distinction entre les femmes et les hommes »³²⁸. Par conséquent, « la différence entre le genre, concept historique et le sexe, concept prétendument naturel, est non seulement vaine, mais ne reconnaît pas le mécanisme par lequel les catégories de genre semblent transcendantes : la revendication d'être enraciné dans la nature, des immuables différences entre les hommes et les femmes »³²⁹.

Perçu comme une « organisation sociale de la différence sexuelle » par Joan W. Scott, le genre est considéré comme une véritable « institution » ou « structure sociale » par Barbara J. Risman. Les critères de l'institution sociale seraient les suivants : « 1. caractéristique de groupes ; 2. persiste dans le temps et l'espace ; 3. comprend différentes pratiques sociales ; 4. limite / facilite les comportements et les actions ; 5. comprend des attentes, des règles / des normes ; 6. est constituée et reconstituée par des agents consacrés ; 7. est internalisée telles des identités ; 8. comprend une légitimation de l'idéologie ; 9. est contradictoire, pleine de conflits ; 10. change constamment ; 11. est organisée par et imprégnée de la puissance ; et 12. est constituée mutuellement à différents niveaux d'analyse »³³⁰. Selon Barbara J. Risman, le genre répond à tous ces critères, et elle

³²⁵ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 106.

³²⁶ Kathleen M. Brown, op. cit., p. 313 ; traduction de : « a product of culture ».

³²⁷ Kathleen M. Brown, op. cit., p. 313 ; traduction de : « an inherently historical concept ».

³²⁸ Kathleen M. Brown, op. cit., p. 313 ; traduction de : « biological sexual difference are historically and culturally produced, like all attempts to distinguish between women and men ».

³²⁹ Kathleen M. Brown, ibid., p. 313 ; traduction de : « the distinction between gender the historical concept and sex the allegedly natural concept is not only vain but fails to acknowledge the mechanism through which categories of gender appear transcendent: the claim to be rooted in natural, unchanging differences between men and women ».

³³⁰ Barbara J. Risman, « Gender as a Social Structure : Theory Wrestling with Activism » - Source: Gender and Society, Vol. 18, No. 4 (Aug., 2004), pp. 429-450 Published by: Sage Publications, Inc. Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/4149444>, p. 431 ; traduction de : (1) Characteristic of groups; (2) persists over time and

considère que ce concept est complètement « intégré, non seulement dans les individus, mais tout au long de la vie sociale »³³¹.

Cependant, elle note que « les structures sociales n'agissent pas seulement sur les gens ; les gens agissent sur les structures sociales. En effet, les structures sociales ne sont pas créées par des forces mystérieuses, mais par l'action de l'homme. Quand les gens agissent sur la structure, ils le font pour leurs propres raisons »³³².

Au travers des “gender studies”, « les tenants du féminisme constructiviste ou universaliste revendiquent la séparation psyché/biologie, et donc sexe/genre »³³³. « Pour les universalistes, les différences entre humains observées dans la société résultent d'une construction sociale amorcée, légitimée et pérennisée par les rapports de domination »³³⁴. Ils dénoncent alors « l'oppression comme construction sociale »³³⁵, et la réduction de la féminité et de la masculinité à des traits de personnalité, dans le seul but du maintien de la hiérarchisation des sexes.

Christine Delphy notamment a remis en cause la théorie essentialiste, car selon elle, « le sexe n'explique pas le genre ; c'est le pouvoir qui constitue le principe premier. [...] Le sexe est ainsi appréhendé comme une construction sociale au service de l'idéologie patriarcale fondatrice de la différence des genres »³³⁶.

Selon John Stuart Mill, « le concept de “nature féminine” est le produit d'un contexte socio-historique particulier et que l'apparente infériorité féminine n'est, en fait, guère plus qu'un prétexte pour maintenir la femme dans une relation de passivité dépendance par rapport à l'homme »³³⁷.

space; (3) includes distinct social practices; (4) constrains and facilitates behavior/action; (5) includes expectations, rule/norms; (6) is constituted and reconstituted by embodied agents; (7) is internalized as identities and selves; (8) includes a legitimating ideology; (9) is contradictory, rife with conflict; (10) changes continuously; (11) is organized by and permeated with power; and (12) is mutually constituted at different levels of analysis.

³³¹ Barbara J. Risman, *ibid.*, p. 431 ; traduction de : « embedded not only in individuals but throughout social life ».

³³² Barbara J. Risman, *ibid.*, p. 432 ; traduction de : « Social structures not only act on people; people act on social structures. Indeed, social structures are created not by mysterious forces but by human action. When people act on structure, they do so for their own reasons ».

³³³ Elise Vinet, *op. cit.*, p. 61.

³³⁴ Elise Vinet, *op. cit.*, p. 61.

³³⁵ Elise Vinet, *op. cit.*, p. 60.

³³⁶ Elise Vinet, *op. cit.*, p. 62.

³³⁷ Gabrielle Poeschl, *op. cit.*, p. 111.

Lucie Bargel et d'autres renforcent cette idée : « le genre n'est pas la simple traduction culturelle des différences naturelles du sexe ; il constitue plutôt le principe même de production et de reproduction d'un ordre social inégalitaire, caractérisé par la domination du "masculin" sur le "féminin", qui "surdétermine la différenciation biologique". Le genre fait le sexe, et non l'inverse. Les cas de dissociation entre sexe et genre permettent également d'analyser les effets du genre, à la fois comme structure de différences classante qui distingue les hommes des femmes, mais aussi comme soutien de hiérarchies entre hommes et entre femmes »³³⁸. L'objectif, voire la finalité de cette perpétuation du genre est de rappeler à l'ordre les sexes, mais aussi la hiérarchie entre le masculin et le féminin. Les auteurs le rappellent : « le genre ne se confond pas avec le sexe »³³⁹.

Pour Lucie Bargel et d'autres, « les deux (le genre et le sexe) ne se superposent pas nécessairement, [...] le genre est un principe de hiérarchisation »³⁴⁰. Le genre représente « non seulement l'ensemble des discours qui produisent la différence des sexes mais, plus généralement, la construction sociale de la différence sexuelle en tant qu'elle s'inscrit dans l'économie des rapports sociaux de sexe, structurés par une domination du "masculin" sur le "féminin", et évolue dans l'histoire et dans l'espace social »³⁴¹. En conclusion, « c'est une façon première de signifier les rapports de pouvoir »³⁴² comme l'expose Joan W. Scott.

Toutefois, on remarquera que c'est en s'appuyant sur les différences entre les hommes et les femmes, et en occultant les points communs pouvant les rapprocher et mettre en valeur leur égalité, que s'est souvent exprimé et affirmé le genre. En effet, l'émergence du concept de genre et des mécanismes de différenciation qui lui sont liés, a toujours été utilisée dans l'objectif d'établir une hiérarchisation et une domination entre les individus des deux sexes. Autrement dit, si les féministes constructivistes revendiquent la séparation du sexe et du genre dans l'optique de mettre fin aux

³³⁸ Lucie Bargel, Éric Fassin et Stéphane Latté, « Usages sociologiques et usages sociaux du genre : Le travail des interprétations » - Nouveau Monde éditions, Sociétés & Représentations 2007/2 - n° 24, p. 63.

³³⁹ Lucie Bargel, Éric Fassin et Stéphane Latté, *ibid.*, p. 66.

³⁴⁰ Lucie Bargel, Éric Fassin et Stéphane Latté, *ibid.*, p. 66.

³⁴¹ Lucie Bargel, Céline Bessière, Magali Della Sudda, Sibylle Gollac, Stéphanie Guyon, Alexandra Oeser et Séverine Sofio, « Appropriations empiriques du genre » - Nouveau Monde Editions, Sociétés et Représentations 2007/2, n°24, p. 5 et 6.

³⁴² Lucie Bargel, Éric Fassin et Stéphane Latté, *op. cit.*, p. 66.

inégalités, le constat est que le genre est utilisé de manière sexuée dans le but de perpétuer la hiérarchie entre les hommes et les femmes.

Le genre est utilisé comme un outil de hiérarchisation :

Appelés “gender” par les chercheuses anglo-saxonnes, « les rapports sociaux de sexe »³⁴³, « le sexe social »³⁴⁴, « les rapports de sexe »³⁴⁵, « la différence sexuelle »³⁴⁶, ou encore « le masculin/féminin »³⁴⁷ tels que nommés par certaines chercheuses françaises, sont mis en évidence par ces dernières afin de prendre en compte « les rapports de domination qui constituent la différence des sexes »³⁴⁸. Comment s’applique alors le phénomène de genre dans les sociétés ? Comment aboutit-on à cette opposition, autre que biologique, entre les hommes et les femmes ? Comment le genre est-il utilisé pour perpétuer la domination des hommes sur les femmes ?

C’est par la division sexuelle des rôles sociaux que naît et s’alimente la domination masculine sur les femmes, et par conséquent, la perpétuation du phénomène de genre comme outil de hiérarchisation. En effet, « la constante relégation des femmes au rôle, supposé naturel, de la reproduction »³⁴⁹ semble conforter « l’universalité de la domination masculine »³⁵⁰. Toutefois, cette présumée domination originelle de l’homme sur la femme peut être remise en cause par l’histoire. Pour preuve, Gabrielle Poeschl fournit un exemple de croyance commune pour démontrer qu’elle s’avère infondée et inexacte. Traitant de la croyance selon laquelle « dans les premiers groupes humains, les hommes partaient chasser pour nourrir leur famille alors que les femmes restaient au campement pour s’occuper des enfants »³⁵¹, l’auteure affirme que cette croyance est « inexacte »³⁵².

³⁴³ Karen Offen, op. cit., p. 292.

³⁴⁴ Elise Vinet, op. cit., p. 58.

³⁴⁵ Elise Vinet, op. cit., p. 58.

³⁴⁶ Karen Offen, op. cit., p. 292.

³⁴⁷ Karen Offen, op. cit., p. 292.

³⁴⁸ Eric Fassin, op. cit., p. 380.

³⁴⁹ Eric Fassin, op. cit., p. 376.

³⁵⁰ Eric Fassin, op. cit., p. 376.

³⁵¹ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 106.

³⁵² Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 106.

A l'inverse de cette idée commune, il fut mis en évidence « le statut plus ou moins égal » des hommes et des femmes des anciennes civilisations humaines. L'auteure affirme que « [...] pour le moins, [...] les différences entre les sexes n'étaient, généralement, pas aussi grandes que celles que l'on peut observer dans les sociétés technologiquement plus développées »³⁵³. A l'époque des premières civilisations vivant de la cueillette et de la chasse, il semble erroné de croire que « les femmes [...] auraient offert aux hommes le sexe et la déférence en échange de nourriture »³⁵⁴, car au contraire, même après la naissance de leurs bébés, elles restaient actives, portaient leurs progénitures pour partir chercher de la nourriture. En effet, elle note que « lorsqu'elles vont chasser, elles sont aussi habituées à transporter les carcasses d'animaux qu'elles ont tués »³⁵⁵. Gabrielle Poeschl conforte cette idée de la non-soumission des femmes aux hommes, en mettant en avant leur participation active à la société. Ainsi, « l'agriculture, limitée à une parcelle de terrain, commence par être le monopole des femmes, tout comme la préparation des aliments et diverses activités manuelles, comme la poterie, l'art de confectionner des paniers, de filer et de tisser. La contribution des femmes à la production alimentaire laisse supposer que leur statut social est assez élevé »³⁵⁶.

Aux Antilles françaises, lors de la période esclavagiste, on pourrait croire que cette utilisation du genre comme outil de hiérarchisation permettait une domination de l'homme sur la femme. S'il existait surtout une supériorité des maîtres sur la femme esclave comme sur l'homme esclave, un doute subsiste sur une éventuelle supériorité de l'homme esclave sur la femme esclave. Malgré l'image de supériorité que l'on a voulu donner du premier sur la seconde, des interrogations subsistent quant à l'utilisation du genre comme outil de hiérarchisation entre les esclaves, hommes et femmes, propos qui seront abordés au cœur de notre étude.

Certains verront dans la polygamie ou encore le paiement d'une dot par le mari assurant ses droits sur sa femme, des phénomènes créant la domination de l'homme sur la femme. Ce phénomène, retrouvé dans certaines sociétés africaines, sera mis en évidence dans une analyse sur le matriarcat. Nous noterons notamment que de telles pratiques n'ont pas été retenues par des auteurs

³⁵³ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 106.

³⁵⁴ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 106.

³⁵⁵ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 107.

³⁵⁶ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 107.

comme étant à l'origine du déclin de matriarcat, ni l'expression de la domination de l'homme sur la femme.

D'un autre côté, dans les sociétés occidentales, le statut des femmes sera abaissé par certaines pratiques sociales. Toutefois, quelques phénomènes marquèrent un changement dans les relations hommes-femmes. Ainsi, par le phénomène de la mécanisation, par une éducation sociale particulière et par le biais de lois bien spécifiques, la domination masculine gagna du terrain au détriment de la liberté féminine et de l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, avec le temps, « la spécialisation des activités et la stratification sociale s'accroissent »³⁵⁷. Face au phénomène grandissant de mécanisation notamment dans l'agriculture, « les hommes se substituent aux femmes dans la plupart des travaux agricoles »³⁵⁸. En conséquence, Gabrielle Poeschl en déduit que « les femmes deviennent économiquement dépendantes des hommes [et] sont toujours plus souvent assignées aux tâches domestiques et, dans la mesure où leur participation à la sphère publique diminue, leur statut social décline »³⁵⁹.

A cette mise à l'écart progressive des femmes du monde agricole et des activités économiques en général, s'ajoute l'émergence d'une "éducation" à des valeurs sociales caractéristiques de la "femme au foyer". Ainsi, prenant pour repère le modèle familial de la bourgeoisie industrielle, les classes ouvrières vont être "éduquées" aux valeurs bourgeoises : « une éducation différenciée dès la petite enfance pour les garçons et pour les filles, l'assignation de la femme au foyer et l'attribution à l'homme du rôle de gagne-pain »³⁶⁰. Cette "socialisation" aux valeurs bourgeoises aurait donc pour objectif de mettre fin au travail des femmes en les transformant en ménagères.

Avec le soutien des législateurs, des lois vont interdire peu à peu aux femmes de participer aux activités productives en se basant sur l'idée de la « vulnérabilité féminine »³⁶¹. Justifiant cette mise à l'écart des femmes sur des critères purement biologiques (la constitution physique, la

³⁵⁷ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 108.

³⁵⁸ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 108.

³⁵⁹ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 108.

³⁶⁰ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 108.

³⁶¹ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 109.

faiblesse du corps, le rôle reproducteur des femmes), les législateurs ont souhaité maintenir les femmes dans le rôle de mère et d'épouse, et favoriser l'accès des hommes à des emplois dans certains domaines particuliers, éliminant ainsi toute concurrence féminine. Gabrielle Poeschl le confirme : « l'idée s'impose que la séparation spatiale entre le lieu de résidence et le lieu de travail rend impossible (pour les femmes, il va sans dire) de concilier avec succès activité productive et éducation des enfants »³⁶².

Outre l'industrialisation du marché du travail, la socialisation des femmes aux valeurs de "femme au foyer", ou encore l'appui du législateur dans la mise à l'écart des femmes du monde du travail, d'autres théories alimentent la séparation du féminin et du masculin. En se fondant sur des dispositions dites "naturelles" des deux sexes, certains arguent de la nécessaire séparation des hommes et des femmes dans deux sphères bien distinctes.

Les premières théories se basent sur des expériences telles que la "craniométrie".

En effet, la craniométrie qui consiste à mesurer l'intelligence d'un individu en fonction du volume du cerveau de celui-ci, a permis d'établir une corrélation entre la taille du cerveau et l'appartenance sexuelle. Certains ont alors établi « la preuve évidente de l'infériorité des femmes »³⁶³ par ce type d'expérimentations. Gabrielle Poeschl relève ainsi les conclusions de certains tels Emile Durkheim, S. A. Shields ou encore Charles Darwin, lesquels mettent en avant la supériorité de l'homme sur la femme. Par exemple, on peut lire que « Durkheim (1893) attribue au progrès de la civilisation le fait que les cerveaux des deux groupes sexuels se différencient toujours davantage, cette différenciation étant due au développement des crânes masculins et à l'arrêt, voire à la régression, des crânes féminins »³⁶⁴. On peut voir aussi que selon S. A. Shields, « la forte proportion de génies de sexe masculin et d'hommes dans des positions de pouvoir et de prestige reflète la grande variabilité des compétences intellectuelles masculines, tandis que l'infériorité intellectuelle s'impose comme un trait commun à l'ensemble des femmes, qui justifie que leur

³⁶² Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 109.

³⁶³ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 110.

³⁶⁴ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 111.

éducation soit adaptée à leurs rôles d'épouse et de mère »³⁶⁵. Charles Darwin conclura enfin que « la supériorité masculine est naturelle et universelle et l'homme est supérieur à la femme dans tout ce qu'il entreprend »³⁶⁶. L'intelligence des hommes et l'infériorité intellectuelle des femmes joueraient un rôle sur leurs émotions, contrôlées chez les premiers et exacerbées chez les secondes. Cette différence dans l'expression de ces émotions élargirait encore plus l'écart entre le masculin et le féminin.

Les deuxièmes théories appuient en effet les différences entre le masculin et le féminin sur les seuls critères de la morphologie ou encore des émotions.

Comme l'explique Karen Offen, « [d]es médecins ont déployé beaucoup d'efforts pour "naturaliser" la femme et établir scientifiquement que l'anatomie et la physiologie limitent strictement la destinée, au moins pour les femmes »³⁶⁷. Comme on pourra le voir, « la faiblesse et la force sont appréhendées en termes genrés »³⁶⁸.

En effet, la morphologie de la femme étant différente de celle de l'homme, les faiblesses physiques, « d'aptitudes, de tempérament et d'intelligence »³⁶⁹ seront attribuées à la femme. Selon Herbert Spencer, « les énergies de la femelle sont orientées vers la préparation à la grossesse et à la lactation, ce qui réduit l'énergie disponible pour le développement d'autres qualités »³⁷⁰. Le masculin se rapporte à l'excellence, à la perfection, au géniteur, dont la qualité reste « la virilité, le courage, la bravoure, l'énergie »³⁷¹ alors que pour les Grecs, la vertu de la femme est « la chasteté et la fidélité, par opposition au courage »³⁷².

Les émotions des femmes seront un argument supplémentaire à l'établissement de leur infériorité par rapport aux hommes. En effet, « la conviction que les hommes et les femmes sont faits pour vivre dans des sphères séparées, de statut inégal, est liée à une autre croyance, tout aussi

³⁶⁵ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 110 et 111.

³⁶⁶ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 111.

³⁶⁷ Karen Offen, op. cit., p. 295.

³⁶⁸ Lucie Bargel, Éric Fassin et Stéphane Latté, op. cit., p. 65.

³⁶⁹ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 111.

³⁷⁰ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 111.

³⁷¹ Marc-Alain Descamps, « Unir le masculin et le féminin » - L'Esprit du Temps/Imaginaire & Inconscient 2003/2 - n° 10, p. 19.

³⁷² Marc-Alain Descamps, *ibid.*, p. 19.

largement répandue, selon laquelle les hommes et les femmes auraient des traits de personnalité, des compétences et des comportements différents »³⁷³. Les femmes sont considérées comme « dominées par les instincts et les émotions, manifestations inhibées chez les hommes par leur intelligence supérieure »³⁷⁴. Selon Shtewi, « les qualités et les traits associés au genre sont clairement représentés dans la tendance à dépeindre les mâles comme possédant la rationalité, les qualités de leadership et de créativité, alors que les femelles reflètent la voix des soins, des émotions, des manières et de la sensibilité »³⁷⁵. « La dureté masculine s'oppose toujours à la mollesse féminine. Le masculin doit être vigoureux et toujours faire preuve de vigueur et de rigueur. Il est puissant et sa hantise c'est l'impuissance et la castration »³⁷⁶. Ainsi, « la femme typique se différencie de l'homme typique par la richesse de ses émotions, sa timidité, sa docilité, sa nature jalouse »³⁷⁷. « Une femme typique est considérée comme chaleureuse, douce, gentille, et passive, tandis que l'homme typique est considéré comme robuste, agressif et assertif »³⁷⁸. Les traits de personnalité caractérisant les femmes sont généralement des adjectifs opposés aux traits de personnalité des hommes.

Pour conforter cette idée de naturalisation des femmes par leur morphologie et leurs émotions, on pourrait prendre l'exemple de leur timbre de voix. Souvent considérée comme faible, ou douce, la voix des femmes pourrait être caractéristique de leur sensibilité et de leurs émotions. Lucie Bargel et autres ont comparé des timbres de voix dans une assemblée où femmes et hommes étaient amenés à prendre la parole. Les hommes prenant la parole de façon aisée, attiraient l'attention grâce à leur timbre de voix qui porte sans recourir au micro. A l'inverse, lorsqu'une femme voulait prendre la parole, elle était difficilement écoutée, et avait besoin d'un micro pour se faire entendre. En conclusion, il paraissait évident que la voix féminine était un critère de mise à

³⁷³ Gabrielle Poeschl, op. cit., p106.

³⁷⁴ Gabrielle Poeschl, op. cit., p.110.

³⁷⁵ Salam Al-Mahadin, op. cit., p.31 ; traduction de : « Qualities and traits associated with gender are clearly represented in the tendency to portray males as possessing rationality, leadership qualities and creativity while females reflect the voice of care, emotions, mannerisms and sensitivity (Shtewi, 1999: 56) ».

³⁷⁶ Marc-Alain Descamps, op. cit., p. 20.

³⁷⁷ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 112.

³⁷⁸ Leonie Huddy et Nayda Terkildsen, « Gender stereotypes and the Perception of Males and Females Candidates » - American Journal of Political Science, Vol. 37, n° 1 (Février 1993), p. 121 ; traduction de : « A typical woman is seen as warm, gentle, kind, and passive, whereas a typical man is viewed as tough, aggressive, and assertive ».

l'écart pour les femmes : « Faible, elle est inaudible, signe de timidité, de réserve »³⁷⁹. On constatera que c'est généralement le cas dans la sphère politique, où les femmes sont renvoyées à leur sexe et à leur condition de femme lorsqu'elles prétendent à une entrée et une carrière en politique. Elles sont alors victimes de leur anatomie.

Tous ces éléments montrent bien les effets du genre sur les hommes et surtout sur les femmes. Les différences dites naturelles, biologiques, morphologiques ou émotionnelles, furent les fondations principales d'une "barrière" entre les hommes et les femmes. Ce mur ainsi érigé entre les deux sexes engendre des attitudes de rabaissement et de mise à l'écart des femmes dans de nombreux domaines. Les conséquences principales de l'expression du phénomène de genre, est d'une part la séparation des rôles les uns dits masculins les autres féminins, en deux sphères bien distinctes : le public et le privé, et d'autre part une domination masculine au détriment des femmes.

Le genre est également utilisé comme un outil de séparation de l'espace :

Les premières conséquences de cette distinction entre le masculin et le féminin se sont exprimées dans la séparation du public et du privé, notamment en reléguant les femmes au domaine privé, c'est-à-dire familial. Par son caractère émotionnel faible, « [la femme typique] s'intéresse aux tâches domestiques et aux relations qu'elle entretient avec les autres, tandis que l'homme typique s'intéresse aux objets mécaniques, aux activités financières et extérieures au foyer (Lorenzi-Cioldi, 1994) »³⁸⁰. Gabrielle Poeschl constate que chez Talcott Parsons, « les différences entre hommes et femmes sont, finalement, explicitement associées aux sphères publique et privée [...], au travers de la relation que l'auteur établit entre tempéraments masculin et féminin et rôles masculin et féminin »³⁸¹. « Les hommes auraient plus de compétences que les femmes dans les domaines quantitatifs et de visualisation spatiale et les femmes auraient plus de compétences verbales que les hommes »³⁸². De la sorte, « le rôle de l'homme est de nature instrumentale et le rôle de la femme de nature expressive »³⁸³. « Typiquement, l'homme se centre sur la réalisation d'objectifs, inhibe ses émotions, agit en fonction de son intérêt personnel et établit des relations utiles pour atteindre

³⁷⁹ Lucie Bargel, Éric Fassin et Stéphane Latté, op. cit., p. 63.

³⁸⁰ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 112.

³⁸¹ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 113.

³⁸² Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 115.

³⁸³ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 113.

ses objectifs, alors que, typiquement, la femme est sensible, compréhensive, flexible, qu'elle se centre sur les nécessités affectives de la famille, montre ses émotions et valorise les autres pour leurs qualités personnelles (Lorenzi-Cioldi, 1994) »³⁸⁴. A travers la théorie de Talcott Parsons et Robert F. Bales³⁸⁵, il fut mis en évidence « qu'un seul membre de la famille ne peut concilier les comportements expressifs et instrumentaux »³⁸⁶, et que « la division des rôles familiaux est universellement effectuée en fonction du sexe »³⁸⁷, pour conclure « qu'une division claire des rôles est désirable »³⁸⁸ pour obtenir des familles efficaces et « cohésives ». A l'inverse, certains auteurs comme Christine Delphy et Nicole-Claude Mathieu (qualifiées de « matérialistes ») ont une perception « marxiste » du genre et de la division des rôles au sein de la famille. Geneviève Pruvost remarque qu'« elles complètent la théorie marxiste de l'exploitation en précisant que le système capitaliste repose sur l'appropriation par les hommes du travail gratuit des femmes, elles insistent sur le fondement économique des rapports sociaux de domination entre les hommes et les femmes »³⁸⁹, à l'inverse de Judith Butler, Teresa de Lauretis, et Marie-Hélène Bourcier qui préfèrent y voir « le concept foucauldien de relation de pouvoir »³⁹⁰.

Le dénouement inévitable de cette division des rôles au sein de la famille est une répartition inégale du travail familial. Cette situation « affaiblit la position des femmes dans la relation conjugale »³⁹¹ et « conditionne la participation des femmes à la sphère publique »³⁹². La famille semble être à elle seule un frein à l'accession des femmes au domaine public. « La participation des femmes sur le marché du travail décroît au fur et à mesure qu'augmente le nombre de leurs enfants, alors que la participation des hommes n'est pas affectée par la présence d'enfants »³⁹³. Lorsqu'elles parviennent à intégrer la sphère publique, « les femmes occupent des postes traditionnels tels que

³⁸⁴ Gabrielle Poeschl, op. cit., p.113.

³⁸⁵ Talcott Parsons et Robert F. Bales, « Family, Socialization and Interaction Process » - Routledge et Kegan Paul, 1964 (London).

³⁸⁶ Gabrielle Poeschl, op. cit., p.113 et 114.

³⁸⁷ Gabrielle Poeschl, op. cit., p.114.

³⁸⁸ Gabrielle Poeschl, op. cit., p.114.

³⁸⁹ Geneviève Pruvost, « A propos du genre » - Mouvements n°17 - Septembre-Octobre 2001, p. 163 et 164.

³⁹⁰ Geneviève Pruvost, *ibid.*, p. 164 ; Pour Michel Foucault, le pouvoir ne serait pas une chose que l'on acquiert, mais plutôt la manifestation d'une relation inégalitaire entre individus. Cette relation de pouvoir pourrait être mobile, sauf si les dominants font tout pour qu'elle demeure en leur faveur.

³⁹¹ Gabrielle Poeschl, op. cit., p.119.

³⁹² Gabrielle Poeschl, op. cit., p.119.

³⁹³ Gabrielle Poeschl, op. cit., p.119.

ceux des infirmières, des secrétaires et des enseignants, tandis que les hommes sur le lieu de travail sont investis avec un large éventail d'emplois »³⁹⁴.

A la division sexuelle des rôles au sein de la famille s'ajoute la division sexuelle du travail, lorsque les femmes parviennent à entrer dans le monde professionnel. Loin d'être limitée à la famille et au monde du travail, cette division sexuelle semble également toucher le monde politique. Ainsi, il sera mis en évidence cette division sexuelle du rôle de « politique » dès que les femmes pénètrent dans ce monde réservé aux hommes. Un rôle politique qui ne semble pas s'adapter à leur rythme de vie familiale et professionnelle. Ce qui est vrai en Occident, l'est également aux Antilles françaises.

Les recherches théoriques ont démontré que vie professionnelle et vie familiale semblent être difficiles à concilier pour les femmes, ce qui les pousse de plus en plus en dehors du domaine public. Cela est d'autant plus vérifiable dans le domaine politique. En effet, l'une des conséquences de cette séparation du masculin et du féminin en deux sphères distinctes, et de cette répartition inégale du travail familial, est de rendre difficile ou quasiment impossible la participation active des femmes aux affaires politiques. « La division inégale du travail familial empêche aussi les femmes à prendre une part active aux activités politiques »³⁹⁵.

Lucie Bargel et d'autres en ont fait le constat : « c'est parce qu'elles sont discriminées sur le marché de l'emploi et qu'elles ont la charge du travail domestique et reproductif que les femmes ont moins de ressources sociales et de disponibilité à investir dans l'activité politique que les hommes »³⁹⁶. Cette idée est aussi mise en valeur par Gabrielle Poeschl lorsqu'elle relève dans un rapport de la Commission des Communautés Européennes (1997), que « outre le manque d'appui aux militantes d'un parti, les horaires et les locaux des réunions, le langage et l'éthique associés à l'exercice des fonctions politiques, le manque de temps fait en sorte que les femmes renoncent à s'engager dans la vie politique »³⁹⁷.

³⁹⁴ Salam Al-Mahadin, op. cit., p.31 ; traduction de : « females occupy traditional subject-positions such as those of nurses, secretaries and teachers, while males in the workplace are vested with a wide array of jobs (Shtewi, 1999: 47-48) ».

³⁹⁵ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 119.

³⁹⁶ Lucie Bargel, Éric Fassin et Stéphane Latté, op. cit., p. 61.

³⁹⁷ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 119.

Que faut-il alors retenir de ce concept de genre ? Il faudra surtout garder à l'esprit que cette idée de différences des sexes qui entraînent une séparation du masculin et du féminin, et in fine alimente la domination de l'homme sur la femme, ne semble pas être "innée". Le genre est au contraire une construction des sociétés dans le temps, indispensable au maintien de la domination masculine et à la mise à l'écart des femmes du domaine public, passant par l'entretien permanent des comportements "genrés".

L'erreur à éviter serait de « confondre le sexe, déterminé biologiquement, et le genre, largement produit par la socialisation »³⁹⁸. Le genre, phénomène socialement construit, s'intègre donc complètement dans le processus de socialisation des individus. En effet, les rôles sexués et les stéréotypes transmis aux filles et aux garçons durant l'enfance, sont « diffusés par les agents de socialisation, notamment la famille, l'école et les médias »³⁹⁹. On peut l'affirmer, la socialisation conforte et entretient les effets du genre, avec l'objectif de perpétuer la domination de l'homme sur la femme au service du patriarcat.

L'expression « socialisation sexuée » est utilisée ici car il convient de traiter du processus de socialisation selon les sexes, socialisation réalisée de manière différente selon que l'individu à socialiser soit une fille ou un garçon. Dès la petite enfance, les individus de sexe mâle, comme ceux de sexe femelle sont « conditionnés » afin de maintenir les différences (biologiques) sexuelles qui les démarquent. Si les caractéristiques biologiques marquent les différences entre les filles et les garçons, l'éducation et de manière plus générale la socialisation, construisent les différences psychologiques et sociales entre ces deux types d'individus⁴⁰⁰.

Reprenant les propos d'Elena Gianini Belotti, Muriel Darmon explique l'influence de la socialisation sexuée sur les filles et les garçons dans le cercle familial, en relevant que « l'adulte effectue une véritable sélection automatique de ses interventions en fonction du sexe »⁴⁰¹. Comme le constatent Suzan A. Gelman et autres dans l'article *Messages implicites ou explicites dans les*

³⁹⁸ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 114.

³⁹⁹ Gabrielle Poeschl, op. cit., p. 115.

⁴⁰⁰ La socialisation politique sexuée entraînant une perpétuation des effets de genre : la séparation et la hiérarchisation des individus selon leur sexe.

⁴⁰¹ Muriel Darmon, op. cit., p. 38.

conversations sur le genre entre mère et enfant, « nombre d'études signalent que les parents encouragent les jeux stéréotypés, découragent les jeux contraires aux stéréotypes (par exemple en s'abstenant d'offrir une poupée à un garçon) et récompensent même le jeu stéréotypé »⁴⁰². En effet, les jeux et les jouets ou encore l'usage du temps libre des enfants par exemple, produisent « des effets socialisateurs de différenciation entre les sexes »⁴⁰³. Même les activités socio-économiques des jeunes enfants renforcent cette séparation entre les filles et les garçons, puisqu'il existe bien des différences entre « activités féminines du “dedans” et masculines du “dehors” »⁴⁰⁴.

S'inspirant des travaux de Christinne Mennesson, Muriel Darmon insistera sur le fait que « les goûts féminins ou masculins pour certaines activités proviennent bien de processus sociaux »⁴⁰⁵. « Quelqu'un peut donc tenir un langage prônant la croyance qu'une personne d'un sexe donné ou les membres d'un sexe en général sont aptes à faire une certaine activité ; il en va de même si le discours exprime la croyance contraire, c'est-à-dire qu'une personne d'un sexe donné ou les membres d'un sexe en général ne sont pas aptes à faire une certaine activité »⁴⁰⁶. Par conséquent, « les enfants interprètent les étiquettes liées au genre comme si elles impliquaient qu'une activité est exclusive à un sexe »⁴⁰⁷. Enfin, l'auteur souligne que « les enfants présument souvent que, si quelque chose est approprié pour les filles, c'est inapproprié pour les garçons, et vice versa »⁴⁰⁸.

Si certains parents reproduisent les différences sexuelles « communes » par le biais d'un processus de socialisation adapté et destiné à cette différenciation, d'autres parents, à l'inverse, en adoptant une méthode de socialisation contraire⁴⁰⁹, remettent en cause les clivages féminins-masculins habituels.

⁴⁰² Suzan A. Gelman, Marianne G. Taylor et Simone Nguyen, op. cit., p. 228.

⁴⁰³ Muriel Darmon, op. cit., p. 39.

⁴⁰⁴ Muriel Darmon, op. cit., p. 40.

⁴⁰⁵ Muriel Darmon, op. cit., p. 40.

⁴⁰⁶ Suzan A. Gelman, Marianne G. Taylor et Simone Nguyen, op. cit., p. 228.

⁴⁰⁷ Suzan A. Gelman, Marianne G. Taylor et Simone Nguyen, op. cit., p. 229.

⁴⁰⁸ Suzan A. Gelman, Marianne G. Taylor et Simone Nguyen, op. cit., p. 229.

⁴⁰⁹ Par exemple, lorsqu'une fille est éduquée dans un milieu masculin, ses activités seront généralement masculines.

Des auteurs constatent également que la différenciation sexuelle résulte en grande partie du processus de socialisation, lequel processus s'exprime aussi dans le phénomène de « l'imitation ». En effet, « les filles apprennent le rôle du sexe féminin principalement en imitant leurs mères ; les garçons, cependant, doivent prendre pour modèle beaucoup d'hommes, depuis que les pères travaillent à l'extérieur et sont moins disponibles pour être imités. Puisque les femmes dirigent également le développement du rôle du sexe masculin, le garçon apprend un rôle stéréotypé, plutôt que le rôle masculin spécifique »⁴¹⁰. De plus, « les femmes sont déformées par la culture qui les environne et un enseignement inadéquat »⁴¹¹. L'éducation maternelle reproduirait, selon Carol Gilligan, les différences sexuelles lors du développement de la personnalité chez les jeunes enfants : « [...] les filles s'identifient à la fois et au sexe féminin et à leur mère, fusionnant ainsi les processus d'attachement et de formation d'identité ; en revanche, “les mères perçoivent leur fils comme un opposé masculin”, et les garçons, afin de se définir comme appartenant au sexe masculin, se séparent de leur mère et mettent ainsi un terme “à leur premier amour et à leur sens d'un lien empathique” »⁴¹².

En conséquence, « par l'imitation et l'identification, il (l'individu) apprend [...] quel comportement sexué est approprié dans la société et quel comportement ne l'est pas »⁴¹³.

Ce phénomène présent en Occident, en France comme dans les pays américains et anglo-saxons, l'est également dans les pays du Moyen-Orient tel que l'Égypte. En effet, au cours d'une étude au sein de familles égyptiennes, Thomas Brisson fit le constat de similitudes entre les peuples d'occidents et les musulmans. « [...] En matière de mœurs et d'identité sexuée, c'est une vision classique des rôles masculins et féminins qui s'y construit. [...] La vision du monde que développent les jeunes s'élabore en référence aux figures maternelles et paternelles. Les qualités qui y sont attachées recoupent en effet celles qu'ils utilisent pour définir ce que l'on se doit d'être lorsque l'on

⁴¹⁰ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p 174 ; traduction de : « girls learn the feminine sex role primarily by directly imitating their mothers ; boys, however, must model many men, since fathers work away from home and are less available for imitation . Since women also direct the development of masculine sex role, the boy learns a stereotyped rather than specific male role ».

⁴¹¹ Karen Offen, op. cit., p. 293.

⁴¹² Carol Gilligan, « Une si grande différence » - Traduction par Annie Kwiatek – Flammarion 1982 (Paris), p. 21.

⁴¹³ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op cit., p. 21 ; traduction de : « By imitation and identification he learns, also, what behavior is sex-appropriated in the society and what behavior is not ».

est un garçon ou une fille, mais également celles qu'ils souhaitent trouver chez leur futur(e) conjoint(e) »⁴¹⁴

La « socialisation familiale de genre » ou « socialisation familiale sexuée » a donc son importance dans la production des différences sexuelles entre les individus. A ces différences se greffent des inégalités entre les filles et les garçons. « Les conséquences de la socialisation sexuée se manifestent en effet de manière inégalitaire pour les femmes à la fois dans le domaine scolaire [...], dans le monde du travail [...], et la sphère publique [...], et dans la sphère privée [...] »⁴¹⁵. Comme expliqué en introduction, la perpétuation du phénomène de genre entraîne cette longévité des différences entre les sexes et cette inégalité entre les hommes et les femmes. Cette persistance du genre se transmet alors entre les générations par l'éducation, et par une socialisation sexuée des individus.

Le processus de socialisation est donc véritablement un phénomène qui reproduit les différences sexuelles dans de nombreux domaines, et le travail de recherche réalisé par Jean-Claude Passeron et François De Singly, renforce cette théorie. Ces auteurs ont pu mettre également en évidence les différences de classe et les différences sexuelles que peut engendrer le processus de socialisation chez les individus. L'étude de la socialisation sexuée nécessite selon eux, que soit prise en compte la notion de socialisation de classe, puisque les deux notions semblent complémentaires. En effet, « la segmentation de la socialisation selon le sexe de l'enfant ne peut être dissociée de la forme qu'elle prend dans les différentes classes sociales »⁴¹⁶. Notons toutefois que si la notion de socialisation de classe peut être étudiée indépendamment de celle de socialisation sexuée, c'est la complémentarité des deux notions, à savoir des deux socialisations (de classe et sexuée), qui a eu son intérêt dans l'étude menée par Jean-Claude Passeron et François De Singly⁴¹⁷.

⁴¹⁴ Thomas Brisson, « Socialisation familiale et différence de genre dans l'Égypte d'aujourd'hui » - *Enfances Et PSY* – 2008/3 – n° 40 ; p.158.

⁴¹⁵ Muriel Darmon, op. cit., p. 41.

⁴¹⁶ Jean-Claude Passeron et François De Singly, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle » *Revue française de science politique*, 1984, volume 34, n°1, p. 65.

⁴¹⁷ Mais c'est avant tout la socialisation sexuée qui primera dans la présente étude sur la socialisation politique des femmes aux Antilles françaises, sachant que des particularités pourraient ressortir lors de la prise en compte des milieux sociaux dans lesquels vivent les individus objets de cette étude.

Ces derniers expliquent qu'il existe inévitablement des « domaines de la socialisation où toutes les classes produisent une opposition sexuelle »⁴¹⁸, mais dans certains autres domaines, cette opposition sexuelle peut être plus ou moins systématique en fonction de la classe sociale à laquelle appartient l'individu. « S'il est incontestable que la socialisation marque socialement la différence biologique des enfants, quelle que soit la classe sociale, elle le fait de manière diversifiée puisque l'ampleur de la différenciation culturelle des sexes comme les domaines où elle s'imprime varient selon les groupes sociaux »⁴¹⁹. « Si les deux fractions de la classe ouvrière produisent globalement un degré de sexualisation de la socialisation plus faible que celui atteint dans les autres classes [...] ces fractions obéissent, dans les domaines où apparaît une divergence significative entre les éducations masculines et féminines, à une logique "traditionnelle" du privilège masculin : le contrôle parental laisse à l'adolescence moins de liberté aux filles qu'aux garçons »⁴²⁰. Pour les classes moyennes indépendantes, les employés et les classes supérieures, « il y a, d'un côté, certains domaines où fonctionne la logique traditionnelle de la différenciation entre les adolescents et les adolescentes (avec, comme "domaines réservés", l'investissement dans la politique pour les garçons des classes supérieures et l'investissement dans le savoir scolaire pour les garçons des classes moyennes indépendantes et des employés) ; mais il existe, d'autre part, certains domaines (...) où la critique des valeurs traditionnelles singularise nettement les filles, et au même degré dans ces trois classes »⁴²¹. A ces classes sociales, s'opposent les classes moyennes salariées, qui se caractérisent sur le plan de la socialisation sexuelle. En effet, selon l'analyse de Jean-Claude Passeron et François De Singly, dans ces dernières, « les filles présentent plus que les garçons tous les traits prêtant à divergence significative »⁴²². A savoir, un fort libéralisme des opinions sexuelles, ou encore une distance au modèle des rôles conjugaux notamment. Le fort intérêt politique est aussi une marque de l'inversion caractéristique de ces classes moyennes salariées par rapport aux autres classes. « Dans les classes moyennes salariées, où la différenciation des attitudes entre garçons et filles est la plus creusée, cette différenciation concerne, non pas les domaines où s'affirmait traditionnellement l'avantage ou la singularité des garçons, mais les domaines où peuvent

⁴¹⁸ Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., p. 65.

⁴¹⁹ Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., p. 67.

⁴²⁰ Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., pp. 69 et 70.

⁴²¹ Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., p. 70.

⁴²² Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., p. 70.

s'exprimer les revendications des femmes et leur volonté d'émancipation par rapport à la définition traditionnelle des rôles sexuels »⁴²³.

Les auteurs ont souhaité comparer l'expression des différences de classes par rapport à celle des différences de sexes, et le constat fut le suivant : d'une part, s'agissant du « primat de la différenciation de classe », ils ont pu démontrer que « les garçons et les filles seraient, dans chaque classe sociale, toujours plus proches les uns des autres que les garçons d'une classe déterminée ne le sont des garçons de toute autre classe (et que les filles de cette classe ne le sont des filles de toute autre classe) »⁴²⁴. Autrement dit, il n'existerait pas de différences de classe entre les garçons et les filles d'une même classe sociale. A l'inverse, cette différence sociale se ressent entre garçons de classes différentes et entre filles de classes différentes.

D'autre part, s'agissant du « primat de la différenciation sexuelle », les auteurs ont constaté que « les garçons et les filles seraient, dans chaque classe sociale, toujours plus éloignés les uns des autres que les garçons d'une classe déterminées ne le sont des garçons de toute autre classe (et que les filles de cette classe ne le sont des filles de toute autre classe) »⁴²⁵. Autrement dit, il existerait au contraire une différence basée sur le sexe entre les garçons et les filles d'une même classe sociale, alors que cette différence sexuelle ne se perçoit pas entre garçons de classes différentes et entre filles de classes différentes.

C'est cette dernière conclusion qu'il convient de retenir pour notre étude, à savoir que « la différence que produit la différence de sexe est toujours plus prononcée que la différence produite par l'appartenance ou l'origine de classe »⁴²⁶. Se rapprochant de la théorie de Muriel Darmon, cette analyse confirme l'idée selon laquelle il existe véritablement un phénomène de « socialisation familiale de genre » ou « socialisation sexuée » qui produit inévitablement des différences sexuelles entre les individus de sexe masculin et ceux de sexe féminin.

⁴²³ Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., p. 70.

⁴²⁴ Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., p. 72.

⁴²⁵ Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., p. 72.

⁴²⁶ Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., p. 72.

Sans vouloir généraliser les effets de la socialisation sexuée par une différenciation sexuelle « homogène » de l'ensemble des classes sociales, Jean-Claude Passeron et François De Singly atténuent leurs propos. Ils précisent que les différences de sexe comme celles de classes peuvent varier, tout autant que l'écart qui peut exister entre filles et garçons de même classe ou de classes différentes, selon les domaines étudiés et les classes sociales interrogées. Par conséquent, ils suggèrent d'être « plus prudent dans la formulation des généralités [...] sur la “loi d'airain” de la domination masculine »⁴²⁷.

Mais il convient alors de s'interroger sur le phénomène de la socialisation sexuée au niveau politique : la socialisation politique s'inscrit-elle nécessairement ou systématiquement dans une démarche de différenciation des sexes ?

Les différences constatées entre les hommes et les femmes en matière de participation politique ont donné lieu à de nombreuses études sur les différences de perception qu'auraient les hommes et les femmes à propos du monde politique.

Robert D. Hess et Judith V. Torney introduisent l'idée que les individus de sexe féminin « expriment peu leurs avis dans les enquêtes d'opinion publique, [...] (et) se sentent moins compétentes et efficaces que les hommes dans leur activité politique »⁴²⁸. Elles sont « moins intéressées par les élections et les sujets politiques »⁴²⁹. La socialisation politique pourrait expliquer ce phénomène de différences entre les sexes, puisque « la socialisation politique [...] est influencée par le rôle des sexes et d'autres caractéristiques de la personnalité de l'individu »⁴³⁰, écrivent R. D. Hess et J. V. Torney. La différenciation sexuelle résulte en grande partie du processus de socialisation, et ces chercheurs retiennent de leurs enquêtes empiriques que « les filles n'étaient pas différentes des garçons dans leur connaissance du processus et des normes du système

⁴²⁷ Jean-Claude Passeron et François De Singly, op. cit., p. 75.

⁴²⁸ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 173 ; traduction de : « [...] express fewer opinions in public opinion survey, [...] fell less competent and efficacious in their political activity than men ».

⁴²⁹ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 173 ; traduction de : « (women) are less interested in political matters and elections ».

⁴³⁰ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 174 ; traduction de : « Political socialization [...] is influenced by the sex role and other basic personality characteristics of the individual ».

politique »⁴³¹. « Les filles et les garçons ne différaient pas dans leur perception du gouvernement comme étant la meilleure chose qui soit, ou dans leur sentiment d'efficacité »⁴³².

En matière de participation politique active, il semble au contraire que les garçons soient véritablement plus actifs dans leurs rôles politiques, que ne le seraient les filles⁴³³. Si le principe de citoyenneté est admis aussi bien par les filles que par les garçons, c'est la perception que chacun se fait des motivations qui poussent à être candidat à des élections, ou la perception qu'ils ont des partis politiques, qui est source de différences. En effet, les garçons voient dans la politique « une occupation comme une autre »⁴³⁴, grâce à laquelle ils peuvent « faire beaucoup d'argent ou être important »⁴³⁵, alors que les filles voient dans la politique, la possibilité de maintenir le système gouvernemental dans tous ses aspects positifs. Les différences qui peuvent exister entre partis politiques sont bien perçues par les garçons pour lesquels le conflit est inhérent entre partis politiques divergents, alors que les filles sont moins impliquées dans les partis qu'elles trouvent voués à la même cause.

A travers une enquête menée par Charles Roig sur des enfants français, on constate que l'intérêt manifesté par les enfants en matière de politique est inégal, notamment selon le sexe. Compte tenu de « la spécialisation des rôles suivant les sexes » comme l'écrit l'auteur, la conscience politique des enfants diverge d'après le sexe. Ainsi, il constate « la plus grande réceptivité des garçons aux problèmes que pose la vie sociale et politique et l'intérêt plus vif qu'ils manifestent pour les informations dans ce domaine »⁴³⁶, alors que « les filles, davantage tournées vers les questions de vie privée et familiale, manifestent pour ces mêmes informations un intérêt plus mitigé »⁴³⁷.

⁴³¹ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 187 ; traduction de : « Girls were not different from boys in their knowledge of the process and norms of the system ».

⁴³² Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 187 et 188 ; traduction de : « Girls and boys did not differ in perceiving the government to be all for the best or in their feelings of efficacy ».

⁴³³ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit.

⁴³⁴ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 190 ; traduction de : « an occupation like others ».

⁴³⁵ Robert D. Hess et Judith V. Torney, op. cit., p. 190 ; traduction de : « they want to make a lot of money or be important ».

⁴³⁶ Charles Roig et Françoise Billon-Grand, op. cit., p. 37.

⁴³⁷ Charles Roig et Françoise Billon-Grand, op. cit., p. 37.

Se référant à Hyman et confirmant les propos de Robert D. Hess et Judith V. Torney, Charles Roig conclut que « les garçons sont plus portés à s'identifier à des personnes célèbres prises dans toutes les sphères des activités sociales, alors que les filles cherchent surtout des modèles dans leur entourage immédiat »⁴³⁸. Comme le souligne l'auteur, « les filles ont beaucoup plus de difficultés à s'identifier à des femmes célèbres »⁴³⁹, vu leur nombre restreint, surtout dans le domaine politique. Une tentative d'explication est faite par l'auteur qui voit dans l'absence ou la rareté des femmes politiques, la cause « d'un système de valeurs qui exclut l'activité politique des projets de vie féminins »⁴⁴⁰ entraînant continuellement « cette spécialisation des rôles masculins et féminins », reproduisant « un cercle vicieux social et culturel »⁴⁴¹.

Mais si la faible représentation des femmes en politique peut être un argument expliquant le faible intérêt des filles pour la politique, cet argument demeure insuffisant ; et c'est bien dans le phénomène de la socialisation qu'il convient d'en rechercher les causes.

L'analyse de la littérature a révélé que la société dans laquelle vivent les individus est construite sur des principes genrés, comme l'ont montré les tenants du constructivisme pour qui les attributs de genre sont acquis par la socialisation. Ainsi, la distinction des filles et des garçons, et leur classification dans des rôles et des espaces bien déterminés, sont le fait d'une construction sociale, le fait de leur socialisation. Ce processus de socialisation fait que les individus des deux sexes gardent en eux des stéréotypes propres à leur genre. Si les garçons disent être intéressés par la politique, c'est qu'ils auraient été socialisés avec l'idée que ce domaine leur était dédié. A l'inverse, si les filles semblent ne pas s'y intéresser, c'est qu'il leur a été transmise l'idée selon laquelle cette sphère ne les convenait pas et qu'elles étaient alors destinées à des rôles autres, devant se jouer dans la sphère privée.

La socialisation des filles et des garçons ne se ferait donc pas de la manière identique. Le but ultime de cette différence de transmission serait de faire perdurer les principes de genre, construits pour et par la société.

⁴³⁸ Charles Roig et Françoise Billon-Grand, op. cit., p. 38.

⁴³⁹ Charles Roig et Françoise Billon-Grand, op. cit., p. 39.

⁴⁴⁰ Charles Roig et Françoise Billon-Grand, op. cit., p. 39.

⁴⁴¹ Charles Roig et Françoise Billon-Grand, op. cit., p. 39.

La socialisation sexuée et la socialisation politique sont par conséquent deux phénomènes intégraux l'un de l'autre. Le genre se perpétuant grâce à l'éducation et de manière plus générale à la socialisation – la socialisation étant sexuée – et la socialisation politique n'étant qu'une dimension de la socialisation, on peut en déduire que la socialisation politique est également sexuée et qu'elle serait elle aussi vouée à perpétuer le phénomène de genre.

L'illustration de cette socialisation politique sexuée se retrouve notamment dans le premier lieu de socialisation qu'est la famille.

En effet, l'intérêt pour la politique résulte de plusieurs facteurs : la structure familiale à laquelle on appartient avec les différents enseignements et valeurs qu'elle transmet, et l'environnement souvent rattaché à une histoire ou une culture politique.

B. La socialisation politique : un phénomène inévitablement sexué dans le milieu familial

Si le cocon familial est le premier lieu de socialisation, il est aussi le premier lieu de différenciation sexuelle et le premier agent de transmission des rôles sexués. « Par l'imitation et l'identification, il (l'individu) apprend, aussi, quelle attitude est appropriée au sexe dans la société et quelle attitude ne l'est pas »⁴⁴².

Notons que Thomas Brisson ne limite pas le rôle de la famille à la simple transmission et reproduction de valeurs définissant le masculin et le féminin. Il voit par exemple, qu'au sein de la famille égyptienne « se façonnent des comportements qui ne sont plus réfléchis et qui participent dès lors d'autant plus fortement à faire apparaître sur le mode de l'évidence et du naturel ce qui est de l'ordre d'un travail social et culturel »⁴⁴³. L'exemple de la socialisation « corporelle » qu'il donne à travers la prière, montre l'importance de l'expression des corps. Ainsi, « (le) corps

⁴⁴² Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 21; traduction de : « By imitation and identification he learns, also, what behavior is sex-appropriate in the society and what behavior is not ».

⁴⁴³ Thomas Brisson, op. cit., p.159.

masculin qui est aussi corps public, c'est-à-dire dont l'inscription dans l'espace public est légitime dans toutes ses manifestations, (diffère du) corps féminin, à l'inverse qui est du domaine du privé, dont il faut éviter les manifestations publiques, sauf à les encadrer dans une indispensable réserve »⁴⁴⁴.

Par conséquent, selon la société dans laquelle vit l'individu, la famille transmettra des valeurs relatives aux rôles et aux comportements des garçons et des filles. De même, en fonction de la structure familiale, de la culture et du mode d'éducation appliqué par les parents, la transmission de valeurs politiques sera perçue différemment par les enfants.

1. La transmission d'un intérêt politique chez l'enfant, diversement influencée par le mode d'éducation au sein de la famille :

Sans tenir compte de prime abord de la structure familiale, Kenneth. P. Langton réalisa un découpage géographique de l'impact de l'éducation plus ou moins permissive des familles sur la cohésion et l'adhésion politique des enfants aux préférences politiques de leurs parents. Les conséquences d'un mode d'éducation spécifique à une région seront alors différentes que l'enfant soit américain, français ou caribéen par exemple.

Tout d'abord, s'agissant de la famille aux Etats-Unis d'Amérique, l'auteur a noté une forte permissivité dans l'éducation des enfants. Il a retenu chez Gabriel Almond et Sidney Verba une étude qui mettait en lumière l'impact de cette permissivité parentale sur l'attrait et l'intérêt de ceux-ci à la chose politique. « Les enfants américains sont plus libres de participer aux décisions

⁴⁴⁴ Thomas Brisson, op. cit., p.160. La position du corps lors de la prière oblige les femmes à se recueillir dans des lieux réservés, à l'écart des hommes, ou dans une pièce de la maison. A l'inverse, les hommes n'ont aucune restriction, et peuvent se mettre en position pour prier aussi bien dans les mosquées que dans les espaces publics (trottoirs, lieux publics), même de manière improviser.

familiales [...] et libres de critiquer et de discuter de ces problèmes »⁴⁴⁵. L'auteur en a conclu que les conflits politiques dans ces familles sont moins fréquents.

Ensuite, s'agissant de la famille française, il a relevé une « surprotection » des enfants qui pourraient engendrer des conduites politiques négatives à l'âge adulte. En effet, « [...] (en) France, la surprotection parentale a multiplié un sentiment de méfiance politique et la désaffection parmi les étudiants [...]. Les directives surdimensionnées des parents, qui essaient de limiter les contacts extérieurs de leurs enfants et qui commandent de près leur développement émotionnel, inculquent à leurs enfants la croyance que les politiciens ne sont pas dignes de confiance, que les partis politiques sont inutiles et que la politique est généralement une activité hostile »⁴⁴⁶. Cette méfiance des parents à l'égard du monde politique et de ses acteurs se retrouve chez Annick Percheron. Elle souligne, en effet, la présupposée « innocence politique des enfants », ou du moins, l'idée que se font les adultes et en particulier les parents, de ce que devrait être le rapport des enfants à la politique. « Le désir de les protéger du monde conflictuel et sale de la politique, la crainte de les savoir contaminés »⁴⁴⁷, font que les parents sont persuadés que l'enfant (jeune enfant, préadolescent et adolescent) « devrait tout ignorer de la politique »⁴⁴⁸. A l'instar de la sexualité, la politique semble être un phénomène de discussion tabou dans de nombreuses familles.

Selon Paul Allen Beck, « la politique est rarement l'objet d'un vif intérêt ou de discussion dans la plupart des familles »⁴⁴⁹. Les communications entre parents et enfants avec un contenu politique feraient alors défaut. Or, l'augmentation des discussions politiques au sein de la famille pourrait être favorable à l'identification partisane et à l'intérêt politique chez les enfants.

⁴⁴⁵ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 24; traduction de : « American children are more free to participate in family decisions concerning their own activity and to criticize and to speak out about those problems ».

⁴⁴⁶ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 24 et 25; traduction de : « [...] (in) France, parental overprotection bred a feeling of political distrust and disaffection among high school and university students. Over-directive parents, who attempt to limit the outside contacts of their children, and who control closely their general emotional development inculcate in their children the belief that politicians are not to be trusted, that political parties are useless, and that politics is generally a hostile activity ».

⁴⁴⁷ Annick Percheron, op. cit., p. 13.

⁴⁴⁸ Annick Percheron, op. cit., p. 13.

⁴⁴⁹ Paul Allen Beck, op. cit., p. 124 ; traduction de : « politics is rarely the subject of intense interest or discussion in most families ».

« L'absence de contenu politique dans la vie de la famille [...] peut gravement entraver le rôle des parents dans la socialisation politique »⁴⁵⁰.

De manière générale, Kenneth P. Langton a remarqué un lien étroit entre l'autoritarisme des parents et l'identification partisane des enfants. En effet, il note « une diminution de la conformité partisane entre parents et enfants, lorsque l'autorité des parents augmente »⁴⁵¹. Les enfants manifestent alors leur désaccord face à l'autorité de leurs parents en se rebellant et en s'écartant des préférences partisans de ceux-ci. De plus, l'auteur pu constater que moins la famille était politisée, plus l'enfant déviait des préférences partisans de ses parents, le phénomène s'accroissant lorsque les parents étaient de plus en plus autoritaires. Il peut arriver selon Maccoby, Mathews et Morton, comme le souligne Kenneth P. Langton, que la déviance partisane de l'enfant ne soit que le produit du désaccord de ce dernier qui se rebelle face à la trop forte politisation des parents. Toutefois, il convient de modérer ce propos, et de retenir que plus la famille est politisée, plus l'homogénéité partisane au sein de la famille sera grande ; plus les parents sont autoritaires, plus les déviations partisans de l'enfant seront grandes, alors que plus la famille est permissive, plus l'enfant s'identifiera aux préférences partisans de ses parents.

Néanmoins, des études réalisées dans la région Caraïbienne ont montré une harmonie, une cohésion entre parents et enfants en matière de préférence partisane. Dans cette région, malgré l'autoritarisme des parents et l'éducation stricte que reçoivent les enfants, des études ont montré une cohésion grandissante entre parents et enfants du point de vue de la préférence partisane. À l'inverse des études américaines démontrant la rébellion des enfants par la déviance partisane lorsque les parents sont trop autoritaires, les études touchant les enfants caraïbiens concluent à une harmonie des préférences partisans entre parents et enfants dans un même environnement autoritaire.

⁴⁵⁰ Paul Allen Beck, op. cit., p. 125 ; traduction de : « The absence of political content from the life of the average american family must severely hamper the parental role in the political socialization ».

⁴⁵¹ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 26 ; traduction de : « There is a decrease in respondents' compliance with the party preferences of their parents as family authoritarianism increase ».

Kenneth P. Langton tente d'expliquer cette différence entre les familles américaines et caribéennes en tenant compte de l'intensité du contrôle parental. En effet, dans les familles américaines, le droit de regard des parents sur l'entourage amical des enfants et sur leurs lieux de sorties, est considéré par les enfants comme étant une entrave à leur liberté. Ce contrôle parental peut être source de conflit chez l'enfant qui décide alors de se révolter. Dans les familles caribéennes, au-delà d'un simple droit de regard des parents sur les activités de leurs enfants, le contrôle parental s'assimile à une forte oppression à laquelle l'enfant ne peut se départir. Ainsi, « la famille [...] ne m'a jamais laissé avoir mon mot à dire »⁴⁵² résume l'idée selon laquelle l'enfant est soumis à une éducation tellement stricte qu'il ne peut dévier des préférences de ses parents.

L'éducation plus ou moins stricte et le contrôle parental plus ou moins accru, sont des critères qu'il convient de prendre en compte pour comprendre la relation étroite entre les parents et les enfants et l'harmonie ou les déviations politiques au sein de la famille. Ces critères peuvent être complétés par la prise en considération de la culture dans laquelle baignent les familles.

On peut se demander ce qu'il en est de la socialisation politique des enfants dans les familles antillaises touchées d'une part, par une histoire liée à l'esclavage pouvant engendrer des comportements particuliers en matière d'éducation, et liées d'autre part, à une culture française héritée également de cette histoire. Les influences de l'histoire et de l'héritage culturel des Antilles françaises, ne jouent-elles pas un rôle dans la socialisation politique des antillais ? La socialisation politique familiale des antillais effectuée pendant l'enfance, n'est-elle pas une simple reproduction de la socialisation politique réalisée dans les familles françaises ?

La rigueur de l'éducation et l'autorité des parents antillais créent-elles des déviations ou une cohérence entre les élus et leurs parents, dans leur intérêt politique et leurs préférences idéologiques et partisans ? Les élus antillais étaient-ils les témoins de discussions politiques au sein de la famille pouvant initier leur intérêt pour la politique ?

⁴⁵² Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 29 ; traduction de : « Family has [...] never let me have my say ».

Avant de répondre à ces questions, il était nécessaire de s'intéresser également à la structure familiale dans laquelle vit l'enfant, car celle-ci joue aussi un rôle dans l'adhésion de ce dernier aux valeurs politiques transmises par les parents. Ce point sera essentiel quant à l'analyse de la socialisation politique dans les familles antillaises centrées la plupart du temps sur la place prépondérante de la mère dans le foyer.

2. La transmission d'un intérêt politique chez l'enfant, diversement influencée par la structure familiale :

L'autorité parentale peut connaître des spécificités selon le type de famille (nucléaire ou monoparentale), mais aussi selon l'autorité plus ou moins forte de la mère ou du père dans la famille nucléaire. Il convient de noter avant toute chose que la définition du concept de famille semble assez délicate. La définition de la famille pouvant s'effectuer selon des critères économiques, politiques ou juridiques, il est difficile d'en connaître les limites. Comme l'écrivait André Bernard, « il y a différentes catégories de familles »⁴⁵³. En effet, la délimitation de la structure familiale et de son environnement a posé quelques interrogations.

Fritz Gracchus, se référant à P. Laslett, a pu constater que ce dernier émettait un certain nombre de critères permettant d'élucider le concept de famille. Pour ce dernier, la famille s'articulerait autour d'un lieu et d'un cadre de résidence, mais également autour d'un type d'activité et d'un lien de parenté. L'extension d'une telle structure serait « le groupe familial »⁴⁵⁴ qui compterait les composantes de base que sont le mari, la femme et les enfants, auxquelles s'ajouteraient les parents proches (liens de sang ou d'alliance) et les domestiques. Pour pallier les contraintes d'une définition précise de la famille, Laslett l'y aurait substitué par le mot « ménage ». Il peut s'agir de ménage simple (équivalent à la famille nucléaire, élémentaire ou biologique,

⁴⁵³ André Bernard, op. cit., p. 78.

⁴⁵⁴ Fritz Gracchus, « Les lieux de la mère dans les sociétés Afroaméricaines (pour une généalogie du concept de matrifocalité) », Editions Caribéennes/CARE (Paris), 1980, p. 58.

autrement dit au noyau familial), ou de ménage élargi (ménage simple auquel s'ajoutent des membres par filiation indirecte).

André Bernard distingue lui, « selon l'étendue des liens de parenté et le nombre des membres, la grande famille de la famille restreinte »⁴⁵⁵. Ainsi, « au Québec français, traditionnellement, les liens étaient étroits entre les générations (petits-enfants, grands-parents) et entre les branches (oncles et tantes, neveux et nièces, cousins germains et petits cousins) et, de plus, les mères élevaient souvent une dizaine d'enfants »⁴⁵⁶. La famille traditionnelle et nombreuse aurait peu à peu laissé place à la famille restreinte, où seul le lien de parenté prédomine (cercle père-mère-enfants).

En admettant que la famille conjugale (constituée d'un mari, d'une femme et des enfants) est une structure majoritaire, certains relèguent au second plan la famille matrifocale, voire même la famille complexe (ou recomposée), ou encore la famille monoparentale, celles-ci étant perçues comme des structures déviantes ou instables, s'écartant de la norme. « Si la conjugalité étend son ombre sur le reste de la planète, ce n'est sans doute pas parce qu'elle présenterait des qualités qui ont fait défaut aux autres organisations familiales (socialisation, éducation, etc. ...) mais que dans une politique définie, elle assure mieux certaines fonctions, tout en laissant à d'autres institutions des tâches qui incombaient à la famille auparavant. Il n'y a pas une bonne institution familiale et une mauvaise, une organisée et une désorganisée, une saine et une malade, mais une institution plus efficace qu'une autre, une répondant mieux qu'une autre aux préoccupations d'une politique de maîtrise des corps »⁴⁵⁷. Si Fritz Gracchus ne retient pas une définition de la famille, il admet cependant qu'il s'agit beaucoup plus d'un « immense réseau qui distribue des lignes de force en des espaces aux limites imprécises »⁴⁵⁸. Ce réseau permettrait des connections directes ou indirectes entre des personnes et des lieux plus ou moins proches du noyau familial.

⁴⁵⁵ André Bernard, op. cit., p. 78.

⁴⁵⁶ André Bernard, op. cit., p. 78.

⁴⁵⁷ Fritz Gracchus, op. cit., p. 64.

⁴⁵⁸ Fritz Gracchus, op. cit., p. 66.

Comme Kenneth P. Langton avant lui, André Bernard distingue également « les familles matriarcales des familles patriarcales, selon que la domination du foyer est exercée par la mère ou par le père »⁴⁵⁹. « Au Québec français, l'éloignement fréquent du père [...] a contribué à consolider dans les mœurs l'autorité familiale de la mère »⁴⁶⁰. Cette autorité familiale maternelle retrouvée dans les familles franco-québécoises renforcerait « certaines conceptions de l'autorité, un certain esprit de soumission et de renoncement [...] dans la socialisation des francophones que dans celle des anglophones »⁴⁶¹. Dans ce contexte, les françaises auraient accumulé du retard dans le domaine politique, par rapport aux anglaises vivant au Canada. Le ressenti des Canadiennes françaises à l'égard de la politique se résumerait en une phrase : « ce qui ne concerne pas le foyer ne concerne pas les femmes »⁴⁶².

Kenneth P. Langton distinguait pour sa part, deux types de familles : la famille dite « nucléaire » et celle dite « monoparentale »⁴⁶³. La famille nucléaire se compose de la mère, du père, des frères et sœurs (« siblings »), alors que la « mother-only family » ou « maternal family » est une famille monoparentale dans laquelle seule la mère aurait le statut de chef de famille, puisqu'elle serait le seul parent dans la famille, à éduquer les enfants. Le second type de famille est donc marqué par l'absence du père. L'auteur la définit ainsi : « une famille maternelle (est celle) dans laquelle l'enfant vit exclusivement avec sa mère, contraste frappant avec la famille nucléaire où le père et la mère sont tous deux présents »⁴⁶⁴. La différence de ces deux structures réside dans le fait que dans la première, le parent qui élève seul son ou ses enfant(s) a le monopole dans la transmission des valeurs, alors que dans la seconde structure familiale, l'autre parent peut remettre

⁴⁵⁹ André Bernard, op. cit., p. 79.

⁴⁶⁰ André Bernard, op. cit., p. 79.

⁴⁶¹ André Bernard, op. cit., p. 79.

⁴⁶² André Bernard, op. cit., p. 79.

⁴⁶³ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 23. L'expression « nuclear family » étant traduite comme « famille nucléaire », alors que l'expression « mother-only family » serait la traduction de « famille monoparentale » dans laquelle la mère est le seul parent à élever le ou les enfants. L'auteur ne prend donc pas en compte ici la famille monoparentale avec comme seul parent le père. S'il est vrai qu'il est plus fréquent de voir des familles monoparentales avec la mère pour seul chef de famille, on ne doit pas oublier qu'un autre cas de figure existe : celui de la famille monoparentale avec le père pour seul chef de famille.

⁴⁶⁴ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 30; traduction de : « [...] the maternal family, in which the child lives exclusively with his mother, contrasts strikingly with the nuclear household where both father and mother are present ».

en cause ou nuancer l'apprentissage fait par le premier parent. Les effets de ces deux types de structures familiales sur le processus de socialisation seront alors différents selon que l'enfant évolue dans une famille monoparentale ou dans une famille nucléaire. La socialisation politique de l'enfant sera aussi différente selon que l'enfant évolue dans une famille nucléaire où l'autorité de la mère domine, ou dans un même type de famille où cette fois le père domine.

a) Dans la famille monoparentale "maternelle" (absence du père) :

Les familles monoparentales dirigées par des hommes connaissant un développement récent, il conviendra de s'intéresser aux familles monoparentales maternelles qui sont des structures beaucoup plus anciennes et généralisées. Les familles monoparentales sont en effet le plus souvent des structures dans lesquelles la mère, seul chef de famille, doit subvenir aux besoins des enfants et les élever seule, en raison de l'absence du père. Dans ce type de famille, l'absence du père ou de tout autre adulte de sexe masculin peut avoir des conséquences sur la socialisation politique de l'enfant. Plus spécifiquement, cette absence masculine peut jouer un rôle différent selon le sexe de l'enfant. Ainsi, « l'absence physique du père peut avoir plus d'effets sur l'enfant de sexe masculin que sur celui de sexe féminin »⁴⁶⁵. En effet, l'absence d'une figure masculine dans la famille monoparentale joue particulièrement sur le jeune garçon ou l'adolescent de sexe masculin qui, selon certaines études, aurait plus de difficultés scolaires que celui issu d'une famille nucléaire, ou encore développerait des comportements efféminés, ou enfin serait plus infantile, dépendant et docile que l'enfant issu d'une famille dans laquelle le père est présent⁴⁶⁶. L'enfant de sexe masculin élevé dans une famille monoparentale maternelle ne peut par conséquent se référer et s'identifier directement à un modèle masculin.

De plus, les mères de familles monoparentales sont plus enclines à surprotéger leurs garçons, les rendant physiquement et émotionnellement dépendants, que ne le sont les mères dans les familles nucléaires où le père est présent. De tels comportements de la mère dans la famille

⁴⁶⁵ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 31; traduction de : « [...] the physical absence of the father may have greater effect upon male than female children ».

⁴⁶⁶ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 31.

monoparentale, accentués par l'absence du père, aurait en effet des conséquences indéniables sur le processus de socialisation politique chez l'enfant, surtout chez celui de sexe masculin. Kenneth P. Langton a émis l'hypothèse selon laquelle « l'absence d'un stimulant et d'un modèle politique paternel serait plus susceptible de retarder l'intérêt politique chez les hommes que chez les femmes, et que la domination maternelle aurait un effet plus débilisant sur les sentiments de l'efficacité politique chez les enfants de sexe masculin que féminin »⁴⁶⁷. Selon lui, « (les individus) de sexe masculin issus de familles maternelles [...] sont moins intéressés politiquement, et se sentent moins efficaces politiquement que (les individus) de sexe masculin issus de familles nucléaires, (alors que) la structure familiale n'a pas d'effet différentiel [...] sur l'intérêt politique et le sens de l'efficacité politique chez les femmes »⁴⁶⁸.

A la suite d'une étude aux Etats-Unis et dans la Caraïbe, les conclusions suivantes ont été données : « (dans les familles de classe ouvrière et de classe moyenne) les étudiants masculins issus de familles maternelles sont moins intéressés par la politique que ceux issus de familles nucléaires. [...] la culture politique de la classe supérieure neutralise l'effet inhibiteur de la famille maternelle »⁴⁶⁹. Ainsi, « dans la Caraïbe, les répondants issus de familles maternelles sont plus autoritaires, moins intéressés par la politique, et moins politiquement efficaces que les répondants issus de familles nucléaires »⁴⁷⁰. Dans ce type de familles maternelles marquées par l'absence du père et la forte domination de la mère, les attitudes autoritaires sont accrues, ce qui tend à diminuer l'intérêt politique des étudiants de sexe masculin, tout en ayant peu d'effet sur les étudiants

⁴⁶⁷ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 32 ; traduction de : « [...] the absence of a paternal political stimulant and role model is more likely to retard the political interest of males than females, and maternal dominance will have a more debilitating effect on the feelings of political efficacy among male children than female ».

⁴⁶⁸ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 32 et 33 ; traduction de : « male respondents from maternal families [...] are less politically interested , and feel less politically efficacious than male respondents from nuclear families, and family structure has no differential effect upon [...] political interest, and sense of political efficacy among female respondents ».

⁴⁶⁹ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 36 ; traduction de : « [...] male students from maternal families are less interested in politics than male students from nuclear families. [...] the political culture of upper class counteracts the inhibiting effect of maternal families ».

⁴⁷⁰ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 50 ; traduction de : « students from maternal (mother-child) families in the caribbean are more authoritarian, less politically interested, and less politically efficacious than respondents from nuclear families ».

de sexe féminin. Cependant, ces études ont aussi montré que « la structure de la famille semble avoir peu d'impact sur l'intérêt politique chez les femmes »⁴⁷¹.

Par conséquent, les individus de sexe masculin semblent s'intéresser beaucoup moins à la politique au sein d'une famille où l'éducation est exclusivement transmise par la mère. Cette tendance pourrait s'expliquer par l'absence d'un référent masculin auquel le jeune garçon pourrait s'identifier, et par la surprotection qu'exerce la mère envers lui.

Chez les individus de sexe féminin, la différence de structure familiale ne semble pas avoir d'impact sur l'intérêt pour la politique.

La présence du père semble avoir son importance dans le processus de socialisation politique chez l'individu de sexe masculin. En effet, si de manière générale les deux parents d'une famille nucléaire sont une source de valeurs et de conseils politiques, les garçons s'adresseront à leur père plutôt qu'à leur mère. L'absence du père, vecteur considérable de valeurs politiques, engendre un désintérêt plus ou moins grand pour la politique chez les individus mâles (particulièrement dans les familles de classe ouvrière et de classe moyenne). Cette désaffection pour la politique due à l'absence du père, ne se retrouve pas ou peu chez les individus de sexe féminin.

Dans les familles de type nucléaire où les deux parents sont présents, l'intérêt des enfants pour la politique semble s'exprimer différemment.

b) Dans la famille nucléaire :

Dans une famille nucléaire, la mise en concurrence du père et de la mère aura des répercussions sur le processus de socialisation chez l'enfant. On pourrait alors croire dans ce cas, qu'un équilibre s'exerce dans les rapports père-enfant, mère-enfant, ce qui pourrait conduire à une certaine « stabilité » dans l'éducation de celui-ci. Cette stabilité amènerait l'enfant à s'intéresser de manière plus ou moins grande à la chose politique, si l'éducation qui est transmise va en ce sens.

⁴⁷¹ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 36; traduction de : « Family structure appears to have little impact upon political interest among females ».

L'intérêt ainsi exprimé pour la politique dépendra toutefois du caractère autoritaire ou permissif de cette éducation, qui peut engendrer les effets constatés précédemment.

En dehors du relatif équilibre qui pourrait exister entre le père et la mère, peuvent se présenter deux cas de figures bien distincts : une socialisation où le père est un élément dominant, et celle où la mère domine. La domination d'un des parents serait caractérisée selon K. P. Langton par une scolarisation plus élevée de ce parent par rapport à l'autre, la proximité avec les enfants, la prise de décision concernant la punition des enfants ainsi que la plupart des autres décisions dans la famille. Dans ce type de famille, l'intérêt de l'enfant pour la politique dépendra de la plus ou moins grande importance et du plus ou moins grand rôle d'un des parents par rapport à l'autre dans le processus de socialisation. Ainsi, en présence d'une mère dominante dans la famille nucléaire, les garçons ont « un faible sentiment d'efficacité politique et sont moins intéressés par la politique que ceux issus d'une famille où le père domine »⁴⁷². Cependant, « la domination de la mère ne semble avoir aucun effet sur la descendance féminine »⁴⁷³.

A travers une étude, Kenneth P. Langton a pu conclure que « la domination de la mère semble jouer un rôle significatif dans le processus de socialisation politique »⁴⁷⁴. En terme d'efficacité politique, les garçons et les filles issus de famille maternelle seraient moins efficaces politiquement que ceux issus de famille nucléaire. Au sein des familles nucléaires, la domination de la mère tend à retarder la participation politique chez l'enfant en classe primaire, alors que la domination du père l'encourage. Mais cette domination paternelle tend à décourager la participation politique chez l'enfant lorsqu'il arrive en classe secondaire, alors que la domination maternelle l'y encourage. Concernant la surprotection de l'enfant par le parent opposé, il a été constaté que les garçons issus de familles de classe inférieure courent un plus grand risque de vivre une expérience « débilite » avec leur mère. Mais une mère plus instruite tend à être moins

⁴⁷² Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 42; traduction de : « a lower sense of political efficacy and are less interested in politics than those from father-dominant families ».

⁴⁷³ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 43; traduction de : « maternal dominance appears to have no effect on female offspring ».

⁴⁷⁴ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 49 ; traduction de : « maternal dominance appears to play a significant role in the political socialization process ».

surprotectrice. De manière générale, la domination de la mère au cœur d'une famille nucléaire affecterait l'intérêt politique des garçons, alors qu'elle aurait peu d'effet chez les filles : « les garçons semblent prospérer dans un environnement politiquement patriarcal (au moins dans les classes inférieures) alors qu'il y a peu de preuves que la structure du pouvoir conjugal ait un impact politique significatif sur la progéniture femelle »⁴⁷⁵.

En résumé, les enfants issus de familles maternelles sont beaucoup moins efficaces politiquement que ceux issus de familles nucléaires ; les garçons issus de familles nucléaires à forte domination maternelle sont moins intéressés par la politique que ceux issus de familles à forte domination paternelle : « les répondants de sexe masculin issus de familles nucléaires dans lesquelles la mère est dominante sont moins efficaces politiquement, moins intéressés par la politique, et moins susceptibles de se livrer à des activités politiques que ceux issus de familles à domination paternelle »⁴⁷⁶. Toutes ces variables ne semblent toutefois pas avoir d'impact sur l'intérêt des filles pour la politique.

Par conséquent, la structure familiale, comme la prédominance d'un des parents par rapport à l'autre, jouent un rôle sur le degré d'intérêt des enfants pour la politique. Cette influence est également perçue différemment selon que l'enfant soit de sexe masculin ou féminin. La question qui demeure est de savoir quel rôle joue réellement le ou les parents dans la transmission des valeurs politiques.

Les études sur la socialisation politique de l'enfant ont souvent été liées à la transmission des orientations politiques du parent à l'enfant, mais aussi à la transmission de la préférence partisane. Cela permet de savoir si l'identification partisane des parents se retrouvait aussi chez l'enfant. Le rôle joué par les parents dans le processus de socialisation peut être différent selon que l'enfant soit influencé par son père ou sa mère, mais également selon que l'enfant à socialiser soit une fille ou un garçon.

⁴⁷⁵ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 49 ; traduction de : « boys appear to thrive politically in a patriarchal environment (at least in the lower classes) while there is little evidence that the conjugal power structure has a politically relevant impact upon female offspring ».

⁴⁷⁶ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 51 ; traduction de : « male respondents from nuclear families in which the mother is dominant are less politically efficacious, less politically interested, and less likely to engage in political activity than those from father-dominant families ».

Autrement dit, peuvent être déterminants, le sexe du parent qui a plus d'influence sur l'enfant, et le sexe de l'enfant qui est au cœur du processus. L'articulation et les combinaisons qui peuvent se réaliser lors du processus peuvent avoir des conséquences différentes sur l'intérêt porté par l'enfant pour la politique.

Qu'en est-il des Antilles françaises ? Qui, du père ou de la mère, transmet de manière plus efficace des valeurs politiques et des préférences partisanes ? Qui, du garçon ou de la fille, fait l'objet d'une plus grande attention dans la transmission des valeurs politiques par les parents ?

3. L'identification partisane diversement mesurée dans des familles issues de régions et de structures différentes.

Au cours de leurs recherches, Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings⁴⁷⁷ ont pu constater que 70% des étudiants Jamaïcains interrogés déclaraient avoir la même préférence partisane que leurs parents. Cette similitude se retrouvait également en Grande-Bretagne et en Norvège. A l'inverse, en France, ils constataient « l'échec des parents Français à communiquer leurs préférences partisanes à leurs enfants »⁴⁷⁸. De même, Converse et Dupeux ont souligné que « l'instabilité politique chronique de la France s'explique par la "particularité du processus français de socialisation", en l'occurrence l'absence de transmission des orientations politiques entre parents et enfants »⁴⁷⁹. Annick Percheron réfuta ces propos en notant que « contrairement à ce qu'écrivaient Converse et Dupeux il y a près de vingt ans, la France se caractérise, à l'instar des autres pays, par la continuité plutôt que par la discontinuité dans la transmission des choix idéologiques d'une génération à l'autre »⁴⁸⁰. Vincent Tournier observe alors que « l'héritage

⁴⁷⁷ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit.

⁴⁷⁸ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 52 ; traduction de : « the failure of the French parents to communicate their party preferences to their children ».

⁴⁷⁹ Vincent Tournier, op. cit., p. 64.

⁴⁸⁰ Annick Percheron et M. Kent Jennings « Political continuities in French families. A new perspectives on an old controversy » - Comparative Politics – Volume 3, n° 4 in Vincent Tournier « Le rôle de la famille dans la transmission politique entre les générations : histoire et bilan des études de socialisation politique » - Politique sociale et familiale/Société - n° 99 - Mars 2010, p. 64.

politique n'est pas une spécificité américaine, (qu') il correspond à une situation qui s'impose dans toutes les cultures car il existe une "universalité des processus et des fonctions de socialisation, par-delà la diversité des contenus culturels" »⁴⁸¹.

Cependant, comme on a pu le voir chez Annick Percheron, l'idée et l'image négative que se font les parents de la politique, les freinent en matière de communication sur les sujets politiques avec leurs enfants, car ils souhaitent les protéger de ce monde. Ce constat fut également vérifié dans les familles grecques où « les enfants sont loin d'être reconnus comme des interlocuteurs égaux en matière de politique : très souvent, leur présence lors de discussions politiques n'est, au mieux, que tolérée »⁴⁸².

Poursuivant leur analyse, Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings ont noté qu'aux Etats-Unis, l'identification partisane est plus facilement transmise des parents aux enfants : près de 80 % des répondants avaient la même préférence partisane que leurs parents, notamment lorsque les deux parents avaient une même préférence partisane⁴⁸³. Néanmoins, lorsque les préférences partisans sont mixtes ou incohérentes entre le père et la mère, c'est l'opinion du père qui tend à prévaloir sur celle de la mère. K. P. Langton et M. K. Jennings confortent ce constat en reprenant les propos de McClosky et Dahlgren qui trouvèrent que l'épouse avait tendance à se ranger à l'opinion et aux préférences partisans de son mari, comme démontré également par Campbell, Gurin et Miller. Ces derniers ont pu observer que « l'influence politique dans la relation conjugale semble aller principalement dans un seul sens, des maris vers leurs femmes »⁴⁸⁴. La politique étant considérée comme un domaine dédié à l'homme, la tendance serait de se tourner vers eux pour avoir des informations politiques. Par conséquent, « il serait peut-être logique de penser que dans la famille, le père serait plus apte à influencer sur la coloration politique de la progéniture que ne le serait la mère »⁴⁸⁵.

⁴⁸¹ Vincent Tournier, op. cit., p. 64.

⁴⁸² Maria Pantelidou Maloutas, « La communication politique intrafamiliale : socialisation politique des adolescents en Grèce » - Revue Internationale de Science Politique, Volume 8, n° 3, la socialisation politique (Juillet 1987), p. 241.

⁴⁸³ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit.

⁴⁸⁴ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 54 ; traduction de : « political influence in the marriage relationship seems to go predominantly in one direction, from husbands to wives ».

⁴⁸⁵ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 54 ; traduction de : « it is perhaps logical to assume that within the family father will be more likely to influence the offspring's political coloration than will mother ».

A travers une analyse dans des familles dont l'identification partisane était mixte (ou hétérogène) ou cohérente (ou homogène), les chercheurs ont pu mettre en lumière diverses tendances en matière de transmission des préférences partisans aux enfants. Ainsi, ils ont pu constater que 57 % des familles interrogées (triple ou « triade » : père-mère-enfant) étaient globalement homogènes, 17 % avaient des parents homogènes et un enfant déviant, et 26 % comprenaient des parents hétérogènes. Ils ont alors conclu que « le cercle de famille est loin d'être monolithique dans ses attachements partisans »⁴⁸⁶.

En focalisant l'analyse sur les familles de parents homogènes, les auteurs⁴⁸⁷ ont pu s'apercevoir que 76 % des enfants suivaient l'identification partisane de leurs parents alors que 24 % s'en écartaient. Par ailleurs, il a été mis en évidence que la mère est le parent qui joue le plus grand rôle dans le maintien de l'homogénéité de la famille en matière d'identification et de préférence partisans ; à l'inverse du père qui serait relativement plus faible dans la préservation de cette homogénéité. Si le père est généralement le membre de la famille le plus politisé, lorsque c'est la mère qui est la plus politisée et la plus instruite, c'est elle qui exerce plus de puissance pour maintenir la loyauté de l'enfant envers le parti des parents. Donc, dans ce cas de figure, la mère semble être le parent qui influe le plus sur les choix partisans des enfants.

S'agissant des familles hétérogènes (ou mixtes), c'est-à-dire celles où les parents avaient des préférences partisans totalement divergentes, il a été mis en évidence que les étudiants interrogés se rapprochaient beaucoup plus des préférences partisans de leur mère, et non de celles de leur père. Les chercheurs ont pu noter « une symétrie mère-fille plus élevée, tandis que l'accord des fils était plus généralement réparti plus uniformément entre les deux parents »⁴⁸⁸. Un large taux de filles suit l'identification partisane de leurs mères, alors que les garçons pourraient tendre vers les préférences de leurs pères. Cependant, même si ces derniers se rapprochent plus du père que de la mère, ils peuvent se diriger indifféremment vers l'un ou l'autre parent. Dans ce cas de figure,

⁴⁸⁶ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 58 ; traduction de : « the family circle is by no means monolithic in its partisan attachments ».

⁴⁸⁷ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit.

⁴⁸⁸ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 66 ; traduction de : « Mother-daughter symmetry was higher, while son's agreement was generally distributed more evenly between the two parents ».

« chaque parent peut en tirer certains avantages de l'imitation du même sexe, mais la mère est clairement la principale bénéficiaire »⁴⁸⁹. Les liens affectifs entre la mère et l'enfant et leur proximité, pourraient expliquer que les enfants se sentent plus proches de leur mère que de leur père, même si cette tendance touche plus les filles que les garçons. « Si l'enfant perçoit une division des parents, il semble probable qu'il sera du côté du parent avec lequel il se sent le plus proche, tout simplement parce qu'il associe des objets ou des opinions favorables avec ce parent »⁴⁹⁰.

En l'absence de conflit entre les parents, le sentiment de l'enfant pour ses parents serait le même, mais la mère serait considérée comme plus chaleureuse. Lorsque l'enfant se sent aussi proche de son père que de sa mère, si le modèle traditionnel de la supériorité masculine prévaut, « l'attraction absolue du père n'est pas aussi élevée que celle de la mère quand elle est considérée comme plus chaleureuse »⁴⁹¹. La mère apparaît donc comme un élément aussi important que le père, sinon de plus en plus important, dans la transmission de l'identification et de la préférence partisane. L'importance de l'influence de la mère tend à s'accroître lorsque celle-ci a un niveau élevé d'éducation, entraînant également une augmentation de sa participation aux activités politiques. Ainsi, plus la mère est politisée et active, plus elle aura d'influence sur les préférences partisans de ses enfants, et moins ceux-ci s'écarteraient de l'identification partisane des parents. Ce qui n'est pas toujours vrai avec un père très politisé. L'augmentation de l'intérêt et de l'activité politique chez la mère entraîne un rapprochement de l'enfant pour l'intérêt politique de sa mère, alors que cette même augmentation chez le père n'augure pas toujours d'un tel rapprochement de l'enfant pour ses choix. « L'enfant est plus susceptible de convenir avec le parent qui est le plus intense (ou partisan), [...] la mère est toujours la plus grande bénéficiaire »⁴⁹². De même, « lorsque le niveau de politisation de la mère devient relativement élevé, les habitudes traditionnelles de

⁴⁸⁹ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 67 ; traduction de : « Each parent may receive some advantage from same-sex imitation, but mother is clearly the chief beneficiary ».

⁴⁹⁰ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 68 ; traduction de : « If the child perceives a parental division of opinion, it seems probable he will side with the parent to whom he feels closest, simply because he associates favorable objects or opinions with that parent ».

⁴⁹¹ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 68 ; traduction de : « the father's absolute pull is not as high as the mother's when she is perceived more warmly ».

⁴⁹² Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 70 ; traduction de : « The child is more likely to agree with the parent who is the more intense (or partisan), [...] the mother is still the greater beneficiary ».

catégorisation par sexe sont atténuées »⁴⁹³. Comme démontré par Kent Jennings, et d'autres, les mères ont une influence de plus en plus grandissante en matière de transmission politique (aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne), alors qu'au Japon par exemple, « le modèle traditionnel de la domination paternelle dans la vie politique reste intacte »⁴⁹⁴.

S'il est vrai que dans les familles monoparentales maternelles et dans les familles nucléaires à dominance maternelle, les enfants de sexe masculin sont moins intéressés par la politique en l'absence d'un référent masculin politisé, il semble que les mères attirées par la politique peuvent influencer sur les choix politiques des enfants ou limiter les déviations. La mère peut être un renfort en termes de transmission et d'acceptation de préférences partisans et politiques. Les filles se rangeront le plus souvent à l'opinion de la mère, ce qui semble être moins le cas pour les garçons qui peuvent se diriger indifféremment vers l'un ou l'autre parent. Mais de manière générale, ces derniers semblent plus intéressés par la politique que les filles.

Ce résultat en matière d'attraction politique chez les garçons et les filles, et en matière de transmission politique au sein du cocon familial, démontre le rôle que joue la famille dans la perpétuation des habitudes de genre, et dans le processus de socialisation sexuée.

Il convient alors de voir comment la socialisation politique, à savoir la transmission de valeurs politiques, s'effectue au sein des familles Antillaises. Cette socialisation est-elle également perçue comme basée sur les différences de sexe ? Quel rôle jouent les parents antillais dans ce processus de socialisation ? En fonction de la structure familiale, existe-t-il, comme observé précédemment, des différences dans la socialisation politique des antillais ? Autrement dit, la transmission de valeurs politiques dans la famille et la persistance de ces acquis chez l'enfant antillais, diffèrent-elles d'une famille à l'autre ?

⁴⁹³ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, *op. cit.*, p. 71 ; traduction de : « As the mother's politicization level becomes relatively high, traditional habits of sex-typing are attenuated ».

⁴⁹⁴ Paul Allen Beck, *op. cit.*, p. 126 ; traduction de : « the traditional pattern of paternal dominance in politics remains intact ».

Troisième Chapitre : La socialisation politique des élus des Antilles françaises : un phénomène faiblement sexué, équilibré par la matrifocalité et complété par l'institution scolaire

Plusieurs questions ont émergé des chapitres précédents et certaines trouveront des réponses au cours des prochains développements.

Ainsi, s'agissant de l'interaction dans le processus de socialisation politique : peut-on dire qu'elle existe dans le processus de socialisation familiale chez les antillais ? Quels sont les éléments qui montrent cette interaction entre parents et enfants (à savoir les élus) aux Antilles françaises ?

S'agissant des agents socialisateurs que sont la famille et l'école, qui jouent un rôle important dans la socialisation politique précoce chez l'enfant : quels furent les rôles et les limites des familles des élus guadeloupéens et martiniquais, et quel fut la place de l'institution scolaire pour ces élus pendant l'enfance ? L'école a-t-elle complété ou concurrencé la famille en matière de socialisation politique ?

S'agissant de la socialisation sexuée effectuée dans la famille : la socialisation politique familiale a-t-elle eu également un caractère sexué dans les familles des élus antillais ? Sachant que la famille antillaise est touchée par une forte matrifocalité, les filles n'ont-elles pas été plus avantagées que les garçons ? La socialisation politique sexuée issue des pays occidentaux n'est-elle pas remise en cause par l'omniprésence des femmes dans la famille antillaise ? Ou à l'inverse, dans les sociétés antillaises, le modèle patriarcal français influence-t-il malgré tout la socialisation politique des enfants, entraînant les parents à prendre en compte le sexe de leurs enfants lors de cette socialisation politique ?

S'agissant de la transmission des valeurs politiques : il convenait de se demander si les familles antillaises, touchées par un mélange de cultures, écartent les enfants de la politique ou parviennent à transmettre des valeurs politiques qui perdurent plus ou moins dans le temps.

Afin de répondre à ces questions, il a fallu se pencher sur la situation et la place des femmes dans les Antilles françaises. Car en effet, malgré le caractère patriarcal des sociétés guadeloupéenne

et martiniquaise, l'omniprésence des femmes pendant l'esclavage et au sein des familles contemporaines, pourrait laisser penser que le processus de socialisation politique connaît quelques particularités. Il semblerait que le caractère sexué de la socialisation politique soit "affaibli" par l'omniprésence des mères dans l'éducation de leurs enfants.

A. L'équilibre engendré par la matrifocalité dans les familles des élues antillaises

L'omniprésence de la femme dans la famille antillaise peut s'expliquer par l'héritage laissé par l'esclavage dans les colonies françaises. En effet, cette omniprésence actuelle au sein du foyer est le fruit de la situation et du statut des femmes pendant l'esclavage. Le rôle et la place de celles-ci dans l'histoire des colonies, bien que controversés, peuvent expliquer leur position dans les familles antillaises contemporaines.

1. Des rapports genrés entre esclaves relativisés par le lien d'autorité des maîtres blancs sur les femmes esclaves :

Aux Antilles françaises, dès la période de la traite négrière, les femmes ont connu une double discrimination : l'une du fait de leur race, l'autre résultant de leur sexe. Cette double discrimination provenant essentiellement du maître blanc, la question du rapport genré entre hommes et femmes esclaves s'est tout de même posée.

En effet, dans les sociétés des Antilles françaises, le genre peut être analysé de manière précoce à travers les rapports ayant pris naissance entre les esclaves noirs hommes et femmes d'une part, et entre les femmes esclaves et leurs maîtres blancs d'autre part. L'analyse des relations de genre entre les femmes noires réduites en esclavage et les maîtres blancs, nous renvoie aux

approches féministes intersectorielles développées notamment par Kimberle Crenshaw⁴⁹⁵. Ces études ont mis en avant la complexité de la prise en compte des discriminations qui touchaient les femmes noires. Alors que les théories classiques du genre mettent en exergue les différences entre les sexes et les discriminations qui touchent les femmes en général dans les sociétés patriarcales, les auteurs du féminisme intersectoriel mettent en lumière les lacunes des doctrines précédentes lorsqu'il s'agit de prendre en compte les discriminations faites aux femmes de race noire. Si les femmes noires sont touchées par des discriminations, elles le sont tout autant que les femmes blanches, mais le sont plus encore, lorsqu'elles connaissent les mêmes difficultés que les hommes noirs. Les féministes intersectorielles critiquent ainsi la difficile prise en compte de cette double discrimination fondée sur la race et le sexe, par les théoriciens classiques.

Les femmes noires ont longtemps été doublement marginalisées. Pourtant, cette dualité aurait été tardivement reconnue. On retient des féministes intersectorielles, que la race des femmes noires n'en fait pas moins d'elles des femmes. Même si elles ont travaillé comme les hommes noirs dans les plantations à l'époque de l'esclavage, elles n'en étaient pas moins des femmes également.

Par conséquent, comme les femmes blanches, les femmes noires ont été victimes du patriarcat. De plus, leur statut d'esclave faisait d'elles des êtres considérés comme « inférieurs » du fait de leur race. On pourrait penser que cette double discrimination les rendait également inférieures aux hommes noirs.

Les propos qui suivent illustrent la dualité des rapports de genre entre les femmes esclaves et les maîtres blancs. Toutefois, si l'on imaginait des relations genrées entre esclaves hommes et femmes, notre analyse montrera que les éventuelles pratiques genrées entre ceux-ci ont été « conditionnées » ou relativisées par l'autorité des maîtres blancs sur l'ensemble des esclaves des deux sexes. Les lectures qui ont alimenté notre étude permettent d'exposer la double relation genrée entre les maîtres blancs et les femmes esclaves ; elles révéleront cependant l'existence de liens « particuliers » ou « privilégiés » parfois entre les maîtres et certaines femmes noires. Ces liens

⁴⁹⁵ Kimberle Williams Crenshaw, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics » - University of Chicago Legal Forum, 1989.

pouvant alors remettre en cause directement ou non, consciemment ou non, l'autorité patriarcale chez certains maîtres blancs.

Ainsi, au-delà d'une conception universelle du genre mettant en opposition les deux sexes, on peut s'intéresser de plus près aux relations des esclaves hommes et femmes entre eux, et aux rapports des hommes et des femmes esclaves avec les maîtres blancs. Cela pourrait aider à mettre en évidence les conséquences de ces interactions sur le fonctionnement des sociétés antillaises post-esclavagistes.

Il y a bientôt quatre siècles, les îles de Guadeloupe et de Martinique, comme bien d'autres avant elles, ont recueilli sur leurs terres des hommes et des femmes arrachés au continent africain : les femmes, au même titre que les hommes connurent les labeurs de la plantation.

De nombreux auteurs s'accordent à dire qu'au-delà de leur force de travail, les femmes représentaient une source de fécondité. Ainsi, comme le précise Bonnie Thomas, « au sein de cette classe (esclave), ce sont les esclaves femmes qui ont le plus souffert à cause de leur triple oppression du fait de leur race, leur classe et leur genre. [...] on attendait des esclaves femmes qu'elles exécutent des tâches, et économiques, et sexuelles »⁴⁹⁶. En effet, on pouvait voir en elles, « les actrices essentielles à la pérennité du système esclavagiste »⁴⁹⁷. Elles n'eurent pas toujours ce statut de "reproductrices". Cette situation était périodique, puisqu'elle dépendait surtout du bon vouloir des maîtres, selon les besoins en main d'œuvre. Loin d'être avantagées par ce statut qui aurait pu leur valoir certaines grâces, « les femmes enceintes ont du travailler jusqu'au dernier moment (de leur grossesse) [...] ; le fait d'être mère a donc été le plus souvent une souffrance ajoutée à celle d'être esclave »⁴⁹⁸.

⁴⁹⁶ Bonnie Thomas, « La position de la femme dans la société esclavagiste aux Antilles et ses conséquences actuelles » - Third International Conference on Feminist Francophone Research, University of Toulouse (le Mirail), France, September 2002, p. 2.

⁴⁹⁷ Gisèle Pineau et Marie Abraham, « Femmes des Antilles : Traces et voix – Cent cinquante ans après l'abolition de l'esclavage » - Editions Stock 1998 (Paris), p. 27.

⁴⁹⁸ Arlette Gautier, « Sous l'esclavage, le patriarcat » in Arlette Gautier « Antillaises » (coordonné par) – Edition Nouvelles Questions Féministes n°9/10 Printemps 1985, pp. 13 et 14.

La situation de la mère esclave ne fut modifiée que dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, dans la mesure où les colons leur offraient de faibles gratifications en cas de survie du nouveau-né, dans le cadre de l'application d'une politique "nataliste". A l'inverse, le corps de la femme esclave pouvait être mutilé en cas de désobéissance : en guise de punition, certaines étaient contraintes d'avorter. L'esclave noire ne pouvait jouir d'aucune liberté corporelle, ni même sexuelle. Biens meubles, comme le sont les esclaves hommes, les femmes encourraient de plus grands supplices que ces derniers. Elles étaient parfois victimes de viols (de la part des blancs) ou « d'accouplements forcés »⁴⁹⁹ avec d'autres esclaves.

Dès leur arrivée sur les terres de Guadeloupe et de Martinique, les femmes ont donc été traitées en esclaves comme l'ont été les hommes par les maîtres blancs, et leur condition de vie pouvait apparaître plus rude que celle des hommes. En situation d'infériorité face aux colons, elles pouvaient aussi se sentir inférieures aux esclaves de sexe masculin.

On pourrait se demander quels sont les rapports établis entre les esclaves. Ces rapports hommes-femmes ont-ils été construits par les maîtres blancs et subis par les esclaves des deux sexes, ou s'agit-il de rapports hérités de la culture africaine ?

Certains éléments montrent la supériorité de l'esclave homme sur l'esclave femme dans les colonies antillaises. En effet, malgré le désir d'instaurer le mariage entre les esclaves au XVII^e siècle et de mettre en place la monogamie, les maîtres blancs accordèrent aux esclaves hommes la possibilité de divorcer, d'avoir de multiples concubines et la liberté de choisir leur femme, l'inverse n'étant pas possible⁵⁰⁰.

Cette position de l'homme par rapport à la femme au temps de l'esclavage est un des éléments qui montre qu'à cette époque déjà, les hommes étaient privilégiés par rapport aux femmes. Ainsi, l'homme pouvait se faire servir à table par sa compagne qui ne mangeait qu'après avec les enfants ; le nom de celui-ci figurait en premier sur les listes d'inventaires, avant ceux de sa femme et des enfants⁵⁰¹.

⁴⁹⁹ Arlette Gautier, *ibid.*, p.16.

⁵⁰⁰ Arlette Gautier, *ibid.*

⁵⁰¹ Arlette Gautier, *ibid.*

Depuis leur arrivée dans les Antilles françaises, les hommes et les femmes qui furent réduits en esclavage connurent des traitements et des rapports différents. Ainsi, par rapport aux hommes, les femmes étaient largement désavantagées et leurs souffrances étaient beaucoup plus étendues, ne s'arrêtant pas à la contrainte d'être esclave, mais s'exprimant jusque dans le couple et dans la vie de femme.

La construction des rapports entre les deux sexes ne s'arrêta pas aux rapports sociaux entre les hommes et les femmes, mais elle se retrouva aussi dans le monde économique, et particulièrement dans le monde du travail des esclaves.

Si de manière générale il existait des disparités entre les esclaves selon qu'ils soient « bêtes de charge » ou « nègres à talents », de grandes divergences pouvaient s'installer selon que l'esclave était un homme ou une femme. En effet, « la très grande majorité des femmes appartient à la dernière classe des esclaves, celle des esclaves de terre, des bêtes de somme [...]. Les femmes assignées aux travaux agricoles exécutent [...] les tâches les plus ingrates et les plus pénibles »⁵⁰². Lorsqu'elles travaillent dans les ateliers, elles ne bénéficient pourtant pas des avantages attribués aux « ouvriers spécialisés ».

Par conséquent, il existait déjà une discrimination sexuelle dans le travail pendant la période esclavagiste : les femmes étant des « esclaves de houe », réalisant les mêmes tâches agricoles que les hommes dans les champs de cannes, se réunissant au moulin pour aider au bon fonctionnement mécanique de la sucrerie, elles subvenaient en plus aux besoins de la famille en s'occupant de cultures vivrières à l'arrière des cases. Les postes qualifiés qui pouvaient rapporter quelques gratitudes étaient soigneusement distribués et réservés aux hommes exclusivement.

L'homme pouvant exercer une certaine autorité au sein du foyer et ayant toujours été reconnu comme supérieur à la femme depuis l'esclavage malgré leur situation de soumission par devers le maître blanc, il ne ferait aucun doute du caractère « patriarcal » des sociétés antillaises héritières de la colonisation.

⁵⁰² Gisèle Pineau et Marie Abraham, op. cit., p. 139.

« Bien que l'exploitation profonde soufferte par les esclaves femmes dans tous les aspects de leur vie soit une réalité historique, une autre interprétation souligne le petit degré d'autonomie que certaines femmes ont pu gagner grâce à leur corps »⁵⁰³. Selon Bonnie Thomas, « les femmes avaient une situation unique du fait que leur corps pouvait être une sorte d'outil d'échange ; en ayant un enfant avec un maître blanc, les esclaves femmes pouvaient parfois obtenir de meilleurs conditions de travail, privilège qui ne leur était pas accordé si elles avaient des enfants noirs »⁵⁰⁴. Citant Olive Senior, l'auteure admet que « c'était, en effet, la femme antillaise qui, dans le passé, avait la charge de faire accéder la famille à un meilleur statut »⁵⁰⁵. Bonnie Thomas admet ainsi la triple oppression des esclaves femmes, mais également « le pouvoir potentiel mis à leur disposition en usant de leur pouvoir sexuel »⁵⁰⁶. Ainsi, le sexe ou la sexualité des esclaves femmes avec les colons a été perçu comme un moyen de gagner une certaine autonomie, moyen par lequel les esclaves de sexe masculin ne pouvaient pas se prévaloir.

Cette thèse a cependant été remise en cause par Fritz Gracchus, pour qui le gain d'autonomie et de privilèges des esclaves femmes doit trouver son origine au-delà de simples considérations sexuelles. Il rejette ainsi l'idée selon laquelle « (la femme noire) aurait rusé avec le maître, simulé la collaboration, accepter les faveurs et les récompenses dans le seul but de sauver son homme et ses enfants »⁵⁰⁷.

Ne voulant pas croire à l'aliénation de la femme noire face au maître blanc, l'auteur pose une thèse différente : l'utilisation de la violence et l'utilisation de faveurs par le maître blanc auraient été déterminées par les capacités physiques supposées des esclaves. En effet, la façon de traiter les esclaves divergeait en fonction de la capacité de ceux-ci à effectuer certains travaux. La composition, les capacités et les dispositions physiques de certains esclaves les destinaient à des tâches rudes, d'autres, de composition moindre ou plus fragile, étaient destinés à des travaux moins laborieux (dans les maisons par exemple). « Le dispositif esclavagiste [...] distribuait les esclaves aux différentes tâches de la population, selon une typologie [...]. La connaissance des “traits de

⁵⁰³ Bonnie Thomas, op. cit., p. 2.

⁵⁰⁴ Bonnie Thomas, op. cit., p. 2.

⁵⁰⁵ Bonnie Thomas, op. cit., p. 2.

⁵⁰⁶ Bonnie Thomas, op. cit., p. 2.

⁵⁰⁷ Fritz Gracchus, op. cit., p. 210.

caractère”, le degré de résistance ou d’acceptation de leur nouvelle condition étaient pris en considération. [...] la cruauté du maître variait avec le degré de résistance des corps »⁵⁰⁸.

Au-delà d’une relation de pouvoir au sein du “couple maître/esclave”, il aurait fallu voir dans la « machine esclavagiste », un « réseau » dans lequel s’agençait maître, gérant, économe, contremaître, esclave de maison, esclave de jardin, de ville, de bourg, des champs, nourrice, matrone, etc. « L’organisation de la plantation en réseaux (avec des séries de foyers de pouvoir) ne permettait pas une répression identique sur tous les corps »⁵⁰⁹.

De plus, si l’existence de la violence envers les esclaves est reconnue, l’auteur admet que l’amour avait parfois sa place dans la relation maître/esclave. Compte tenu d’un fonctionnement en réseaux, ces sociétés ont alors connu une multiplication des lieux du pouvoir. Si la femme esclave pouvait avoir certaines faveurs, certains avantages, elles détenaient aussi un certain pouvoir.

Comme expliqué précédemment, « la répartition dans les ateliers n’était pas fonction du sexe, mais de l’état physique de l’esclave »⁵¹⁰, or, « les femmes étaient un personnel stable »⁵¹¹, à l’inverse des hommes qui étaient parfois indociles, paresseux ou incompetents. Les emplois des femmes en tant que personnel de maison « étaient très enviés parce qu’on était mieux nourri, mieux habillé, mieux traité »⁵¹². Certaines bénéficiaient de régimes de faveur (affranchissement, dispense de travaux dans les jardins, gratifications), notamment les accoucheuses, les infirmières, les guérisseuses, les nourrices, voire les mères de cinq enfants. « La maternité et tous les métiers d’assistance, d’entretien, devenaient ainsi une des armes du pouvoir dans sa reproduction. [...] la mère noire exemplaire est respectée et quelquefois même crainte par les maîtres »⁵¹³.

La place de certaines femmes dans la maison du maître, ou encore leur rôle pour l’entretien et la préservation de la communauté, ont conféré aux femmes un certain pouvoir dans la période de l’esclavage. Au cœur de son foyer, la femme a pu également bénéficier d’un certain pouvoir. Dans la mesure où c’est elle qui s’occupait des plantations à l’arrière des cases, elle pouvait en tirer un certain privilège. Ainsi, « [...] c’est la femme qui plantait et récoltait, ce qui lui donnait un certain

⁵⁰⁸ Fritz Gracchus, op. cit., p. 211.

⁵⁰⁹ Fritz Gracchus, op. cit., p. 212.

⁵¹⁰ Fritz Gracchus, op. cit., p. 216.

⁵¹¹ Fritz Gracchus, op. cit., p. 216.

⁵¹² Fritz Gracchus, op. cit., p. 216.

⁵¹³ Fritz Gracchus, op. cit., p. 219.

pouvoir sur le produit dont elle commercialisait le surplus ; cette relation marchande et les économies faites permettaient à la femme d'occuper dans la stratification sociale une place plus élevée que celle de l'homme noir »⁵¹⁴.

Fritz Gracchus démontra de la sorte que les femmes étaient « un lieu d'investissement du pouvoir », à savoir, qu'elles ont été les sujets par lesquels et grâce auxquels le pouvoir du maître blanc a pu s'exprimer. « Le maître a fait de la femme un intermédiaire entre lui et les esclaves mâles, ce qui n'a pas manqué d'entraîner une dépendance des mâles à l'égard de la femme »⁵¹⁵. S'il existe un lieu et un domaine où la femme esclave a pu exploiter un pouvoir certain, c'est au sein de son foyer, au contact de sa famille.

A cause de la démission de l'homme, la femme s'occupait de l'éducation des enfants et de la survie du foyer, tout en accomplissant les tâches octroyées par les maîtres pour le développement de l'exploitation sucrière. C'est en ce sens que les développements qui suivent permettront d'affirmer que dans cette société « patriarcale », le foyer peut être véritablement qualifié de « matrifocal » compte tenu de l'omniprésence de la mère en son sein.

2. Un modèle de société patriarcale affaibli par une matrifocalité omniprésente :

a) L'omniprésence des femmes dans les familles antillaises pendant l'esclavage :

Dans les colonies antillaises touchées par le modèle occidental du patriarcat (domination de l'homme sur la femme – domination du maître sur les femmes esclaves), une autre forme de patriarcat s'exprime : le patriarcat extérieur par lequel le maître domine l'homme esclave. Ainsi nommé par Errol Miller, ce patriarcat extérieur laisse apparaître l'hégémonie du maître blanc à

⁵¹⁴ Fritz Gracchus, op. cit., p. 226.

⁵¹⁵ Fritz Gracchus, op. cit., p. 235.

l'encontre de l'esclave de sexe masculin. L'établissement d'un tel système de domination, a engendré tout d'abord une privation d'exercice du pouvoir des esclaves hommes sur les esclaves femmes. En effet, « les hommes ont été métaphoriquement émasculés : c'est-à-dire qu'ils ne possédaient aucune femme parce qu'elles appartenaient d'abord à leurs maîtres »⁵¹⁶. De plus, ils ne détenaient aucun pouvoir sur leurs progénitures, elles mêmes propriété du maître.

De même, la mise à l'écart de l'esclave homme du foyer était renforcée par ses absences prolongées pour cause de travail dans les champs. « En l'absence fréquente de l'homme noir, surtout dans les familles de la classe ouvrière, elle est devenue le centre de la vie familiale. [...] c'est elle (l'esclave femme) qui prend les décisions, qui éduque les enfants et qui assume la plupart des responsabilités »⁵¹⁷. En effet, « les esclaves femmes, sous le système des plantations, ont gardé leur pouvoir sur leurs enfants, un pouvoir qu'on a refusé aux esclaves hommes »⁵¹⁸. « L'homme noir a été essentiellement une machine outil et un géniteur »⁵¹⁹.

Confirmant cet état de fait, Bonnie Thomas souligne que « le maître blanc a essayé de diminuer encore plus le pouvoir de l'homme noir afin de le garder dans un état de soumission ; [...] le rôle de l'esclave était d'abord celui d'une machine à travailler et, ensuite, d'engendrer plus d'esclaves »⁵²⁰.

Dépouillé de tout pouvoir sur la femme et sur les enfants qu'il engendre, l'esclave homme démissionne alors totalement de son rôle de père. « Une des répercussions du contrôle du maître sur les esclaves hommes est que “l'unité résidentielle dans le système de plantation était formée par la mère et ses enfants et la responsabilité de leur entretien restait avec le propriétaire ; la place du père dans la famille n'était jamais sûre ; il n'avait aucune autorité externe et il pouvait être physiquement ôté à la famille à n'importe quel moment” »⁵²¹. « Les hommes (noirs) n'avaient pas la possibilité de développer des qualités de père ou des sentiments paternels sous l'esclavage [...] ; le rôle de l'homme blanc qui était de déstabiliser la famille noire et de saper le rôle des hommes noirs en tant

⁵¹⁶ Bonnie Thomas, op. cit., p. 1.

⁵¹⁷ Bonnie Thomas, op. cit., p. 1.

⁵¹⁸ Bonnie Thomas, op. cit., p. 2.

⁵¹⁹ Fritz Gracchus, op. cit., p. 229.

⁵²⁰ Bonnie Thomas, op. cit., p. 4.

⁵²¹ Bonnie Thomas, op.cit., p. 5.

que père et mari n'est guère discuté »⁵²² comme l'explique Verene Shepherd. Face à l'absence et à l'impuissance imposée de l'esclave homme, la supériorité des femmes fut ainsi reconnue aussi bien dans leur relation homme/femme au sein de la communauté des esclaves, mais également dans le cercle familial. « Partiellement à cause de la restriction du rôle paternel sous l'esclavage, le rôle de la mère a été amplifié d'une façon permanente [...] »⁵²³.

Travailleuse de force ou personnel de maison, garante de la reproduction de main d'œuvre ou du bien être des colons, également mère et gérante de son foyer, l'esclave femme a pu connaître les labeurs de la traite négrière ou a pu obtenir certains privilèges et avantages pour les plus favorisées. Si l'on admet le pouvoir indirect qu'elle pouvait avoir sur le reste de la communauté des esclaves, il ne fait aucun doute de sa supériorité par rapport à l'esclave homme au sein de son foyer que l'on a qualifié de matrifocal.

On peut par conséquent voir dans le phénomène de la traite négrière, une exploitation esclavagiste « genrée »⁵²⁴, dans le sens où, certaines activités et certains domaines restaient réservés exclusivement à l'un ou à l'autre sexe, et dans la mesure où le traitement des esclaves féminins différait sur certains points de celui des esclaves masculins. Qu'elle soit favorisée ou défavorisée, la femme esclave des Antilles françaises a su marquer sa présence et s'est exprimée dans différents domaines de la société coloniale. Elle s'est également illustrée dans les luttes anti-esclavagistes à travers le marronnage.

Au regard des avantages et des privilèges dont certaines femmes pouvaient se prévaloir, il s'avère que celles ayant participé au marronnage et lutté contre l'esclavage étaient des femmes beaucoup moins favorisées. Ainsi, certaines femmes esclaves furent les grandes actrices de l'histoire de l'esclavage tant dans son déroulement que dans son dénouement. En effet, elles furent,

⁵²² Verene Shepherd, op. cit., p. 70 ; traduction de : « men had no opportunity to develop fatherly attributes or paternal feelings under slavery [...] ; The role of white men in destabilising the black family and undermining black men's role as father and husband is hardly discussed ».

⁵²³ Bonnie Thomas, op. cit., p. 5.

⁵²⁴ Terme employé par Christine Guionnet et Erik Neveu in « Féminins / Masculins : Sociologie du genre » - Editions Armand Colin 2005 (Paris) à la page 193, pour montrer les différences existant entre les hommes et les femmes du point de vue de leurs engagements respectifs et de leur présence dans les syndicats, les partis politiques et les associations. Certains secteurs seront plus prisés (ou simplement plus accessibles) par les femmes ou par les hommes en fonction des domaines d'activités exploités dans le secteur, ou en fonction des luttes qui y sont menées.

pour nombre d'entre elles, des résistantes au système esclavagiste. Par le suicide, les rébellions, des actes d'empoisonnement, certaines femmes ont refusé de se soumettre à la domination des maîtres.

En Guadeloupe par exemple, la "Mulâtresse Solitude" fut une farouche combattante de la liberté. « Héroïne de la résistance à l'oppression et figure emblématique du marronnage [...] (elle) symbolise la combativité face à l'asservissement aux côtés des chefs rebelles Palerne et Jacquet »⁵²⁵. L'esclavage rétabli en Guadeloupe le 16 Juillet 1802 par Richepance sous l'ordre de Napoléon met le feu aux poudres et attise la révolte des noirs. « A la tête d'un groupe de nègres marrons, elle (la Mulâtresse Solitude) se bat mais elle est vaincue et arrêtée »⁵²⁶. Agée de 30 ans, le 29 Novembre 1802, Solitude sera exécutée (pendue) le lendemain de son accouchement.

Une autre femme du nom de Marie-Rose Toto, marquera l'histoire. Compagne du célèbre Louis Delgrès, « elle maniait le sabre aussi bien que le pistolet, encouragea les soldats, soutint moralement Delgrès »⁵²⁷. La jambe fracturée, elle sera amenée à la potence sur un brancard. Enfin, à la liste (non exhaustive) des femmes "martyres de la liberté" s'ajoute une actrice « convaincue du crime d'empoisonnement sur l'habitation Fougères dans les hauteurs de Petit-Bourg »⁵²⁸ du nom de Gertrude. Elle fut pendue, puis son cadavre brûlé le 8 Février 1822 sur la place de Petit-Bourg.

Etabli au XVII^e siècle (vers 1635), l'esclavage sera aboli définitivement en 1848 dans les îles, après une première abolition en 1794, suivi d'une restauration en 1802.

Dans un contexte post-esclavagiste, à la Martinique, on retient parmi les femmes battantes : « Les Pétoleuses », groupe de femmes qui brûlaient tout sur leur passage, exprimant de la sorte activement leur refus des discriminations raciales qui persistent après l'abolition de l'esclavage. L'affaire Lubin qui éclate en Février 1870 entre Léopold Lubin (nègre) et Augier de Maintenon (béké) est perçue par le peuple comme une ultime injustice envers les noirs. La population en colère s'insurge et parmi les révoltés, on retrouve des femmes dont Lumina Sophie dite "Surprise" et ses

⁵²⁵ C. Bassette « La Mulâtresse Solitude » 27 Mai 1999 sur le site : <http://mmongon.club.fr/solitude.htm>

⁵²⁶ Sur le site : <http://www.beaute-noire.net/histoire/solitude.htm>

⁵²⁷ C. Bassette, op. cit.

⁵²⁸ Extrait de la Conférence donnée le 8 Février 1998 par le Professeur Alain Yacou, lors de la journée dédiée à la mémoire de Gertrude à Petit-Bourg (Guadeloupe) tiré du site « Les martyrs de la liberté » à la page : <http://pagesperso-orange.fr/manioc.guadeloupe/les.htm>

‘‘Pétroleuses’’. Lumina Sophie est « l’une des plus actives, des plus virulentes et plus vaillantes »⁵²⁹ des Pétroleuses. Comme beaucoup d’autres, elle sera arrêtée, accouchera dans sa cellule et sera condamnée au bague. Elle mourut en martyre dans des conditions inhumaines en 1879 à l’âge de 28 ans.

b) L’omniprésence des femmes dans les familles antillaises au lendemain de l’abolition de l’esclavage :

La femme antillaise du XVI^e au XIX^e a, ccomme on l’a vu, joué un rôle considérable dans de nombreux domaines : économique, social, culturel, mais aussi politique. Notons que la population féminine des Antilles françaises du XIX^e siècle ne se composait pas uniquement d’esclaves noires venues d’Afrique, mais aussi de femmes venues d’Inde dès les années 1853 (en Martinique) et 1854 (en Guadeloupe). Si le nombre de femmes par rapport aux hommes variait d’une époque à l’autre, il est difficile de chiffrer la population féminine entre le XVI^e et le XIX^e siècle.

On peut déterminer toutefois la proportion de femmes dans la démographie de la Guadeloupe et de la Martinique de 1990 à 2007 (l’absence de chiffres en rapport à la population féminine pour l’année 1982 ne permettant pas de faire une comparaison entre les deux îles).

En Guadeloupe, alors que la population masculine atteint les 189 187 habitants en 1990, la population féminine passe à 197 847 habitantes, soit 51% de la population totale. Selon les dernières statistiques relevées en 2007, la population féminine représenterait 52,7% des 450 622 personnes demeurant en Guadeloupe⁵³⁰.

A la Martinique, la tendance est la même puisque la population féminine reste plus élevée que la population masculine. En effet, en 1990, alors que la Martinique comptait 173 878 hommes, on dénombrait 185 701 femmes, soit une représentation de la population féminine de 51% sur la

⁵²⁹ <http://antilles-planete.com/antillais-de-lhistoire.html>

⁵³⁰ Sophie Planson, « Bilan démographique de la Guadeloupe en 2006 » INSEE n° 23 – Décembre 2007 – cf. site internet : http://insee.fr/fr/insee_regions/guadeloupe/themes/premiers_resultats/bdmo06/pr_bdmo06_ga.pdf

population totale. En 2007, cette population féminine atteint les 53,4% des 400 000 personnes demeurant en Martinique⁵³¹.

La population féminine des deux îles a respectivement progressé de 20,2% en Guadeloupe (de 1990 à 2005) contre une progression de 12,4% pour la population masculine, et de 15% en Martinique (de 1990 à 2005) contre une timide progression de 7,1% pour la population masculine. Beaucoup plus nombreuses, les femmes ne sont toutefois pas les mieux “loties”. Elles ne sont pas représentées dans la sphère politique proportionnellement à leur part dans la population. La question de la représentativité de la population féminine guadeloupéenne et martiniquaise dans les instances politiques des deux départements persiste alors, au regard de la faible place qui leur est laissée sur l’échiquier politique.

Pourtant, les antillaises du XX^e siècle, comme leurs ancêtres esclaves avant elles, portent aujourd’hui encore l’étiquette de femmes “poto mitan” dans les foyers ; étiquette qui laisse penser que les sociétés guadeloupéenne et martiniquaise seraient devenues des “sociétés matriarcales”.

Le doute semblait s’installer à propos de cette vision matriarcale de la société antillaise lorsque certains auteurs⁵³² dénoncèrent la condition féminine aux Antilles françaises. En effet, certains ont noté la dépendance des femmes vis-à-vis des hommes : dépendance économique, ou affective par exemple. La situation réelle des antillaises demeura longtemps celle-là : absentes des instances décisionnelles, dépendantes économiquement du (ou des) père(s) de leurs enfants, contraintes et influençables dans les prises de décisions qui les concernaient au premier chef (avortement, contraception), discriminées dans le monde du travail, ou encore victimes de violences conjugales.

La situation actuelle des femmes illustre bien l’aspect patriarcal de la société guadeloupéenne et de la société martiniquaise. Dans une société où la domination de l’homme sur la femme est reconnue depuis l’abolition de l’esclavage dans de nombreux domaines, il reste peu de

⁵³¹ INSEE, « Répartition de la population par tranche d’âge au 1^{er} Janvier 2007 » - cf. site internet : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=23&ref_id=popop33

⁵³² Huguette Dagenais et Jean Poirier, « L’envers du mythe : la situation des femmes en Guadeloupe » in Arlette Gautier « Antillaises » (coordonné par) – Edition Nouvelles Questions Féministes n°9/10 Printemps 1985, p. 53 à 83. Dans cet article les auteurs remettent en cause l’idée selon laquelle la société guadeloupéenne serait une société « matriarcale » ; cette vision des choses peut s’appliquer à la société antillaise toute entière (Guadeloupe et Martinique).

place où les qualités de la femme sont mises en avant. En réalité, si la femme est longtemps restée absente de certains domaines ou si elle exerçait ses talents dans des secteurs réservés aux hommes, elle s'exécutait toujours sous l'autorité des hommes.

Les sociétés guadeloupéenne et martiniquaise sont des sociétés patriarcales dans lesquelles la "matrifocalité" a demeuré même après que les esclaves aient recouvré leur liberté. En effet, l'omniprésence de la femme au sein du foyer et les multiples tâches qu'elle y réalise, ont fait d'elle et font encore d'elle une femme "poto mitan", le centre de la famille. « D'un côté, dans la famille par exemple, elles se révèlent fortes de pouvoir, d'un autre côté, elles sont victimes d'inégalités sociales qui continuent à régner dans la société antillaise actuelle »⁵³³. Sur ce point, la situation de la femme n'a guère évolué en 300 ans. Toutefois, sa situation générale dans cette société patriarcale a beaucoup changé, et tend à se transformer un peu plus au fil des années.

Le terme « matrifocale » aurait été inventé par R. T. Smith « pour décrire les familles noires des Caraïbes »⁵³⁴, avancent Jan Brogger et David D. Gilmore. La matrifocalité ou le caractère matrifocal, ne doit pas être confondu avec des termes comme matriarcale, matriarcat, matrilineaire ou encore matrilocal.

3. La matrifocalité dans les Antilles françaises :

La matrifocalité aurait été définie par Nancy Tanner d'après trois critères :

- « la mère est "structurellement, culturellement et affectivement centrale" à la vie familiale »⁵³⁵ ;
- « cette centralité de la mère est "légitime" »⁵³⁶ ;

⁵³³ Bonnie Thomas, op. cit., p. 3.

⁵³⁴ Jan Brogger and David D. Gilmore, « The Matrifocal Family in Iberia : Spain and Portugal Compared » - *Ethnology*, Vol. 36, No. 1 (Winter, 1997), Published by : University of Pittsburgh-Of the Commonwealth System of Higher Education. Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/3773933>, p. 13.

⁵³⁵ Jan Brogger and David D. Gilmore, *ibid.*, p. 13 ; traduction de : « the mother is "structurally, culturally, and affectively central" to family life ».

⁵³⁶ Jan Brogger and David D. Gilmore, *ibid.*, p. 13 ; traduction de : « this mother-centrality is "legitimate" : .

- « ‘l’accent prioritaire’ dans la société est mis sur la relation mère-enfant, le lien conjugal étant relégué au second plan »⁵³⁷.

D’autres préfèrent parler de « réseaux de parenté centré sur les femmes »⁵³⁸, de « matricentric » ou « matricentralité »⁵³⁹, dans la mesure où la relation avec l’enfant dépasse celle de la parenté, relation pouvant s’étendre alors à d’autres femmes ; ou encore de « matripotestal »⁵⁴⁰, dans le sens où les femmes détiendraient le pouvoir dans la famille et exerceraient l’autorité. Jan Brogger et David D. Gilmore retiendront que le caractère matrifocal d’une famille fait référence d’une part, « aux familles dont la mère est centrale à la fois structurellement et affectivement »⁵⁴¹, et d’autre part, « à une répartition des pouvoirs dans lesquels les femmes occupent une position forte par rapport aux hommes ; dans ces familles, le mari / père a un rôle réduit, en étant physiquement et émotionnellement éloigné ou totalement absent »⁵⁴².

Deux approches semblent se dégager en matière d’étude sur la matrifocalité : ‘la matrifocalité relationnelle’ et ‘la matrifocalité résidentielle’. Selon Yves Charbit, la matrifocalité relationnelle « se réfère généralement à la force de la relation mère-enfant et le rôle marginal du partenaire »⁵⁴³, alors que la matrifocalité résidentielle « souligne la place de la composition du

⁵³⁷ Jan Brogger and David D. Gilmore, *ibid.*, p. 13 ; traduction de : « the ‘priority emphasis’ in the society is put upon the mother-child relationship, the conjugal nexus being relegated to secondary importance ».

⁵³⁸ Jan Brogger and David D. Gilmore, *ibid.*, p. 13 ; traduction de : « women-centered kinship networks ». L’auteur fait référence à S. Yanagisako « Women-Centered Kin Networks in Urban Bilateral Kinship » *American Ethnologist* (1997) et S. Cole « Women of the Praia : Work and Lives in a Portuguese Coastal Community » Princeton (1991).

⁵³⁹ Jan Brogger and David D. Gilmore, *ibid.*, p. 13 ; traduction de : « matri-centric » et « matri-centrality ». L’auteur fait référence à C. Brettell « Men Who Migrate, Women Who Wait : Population and History in a Portuguese Parish » Princeton (1986).

⁵⁴⁰ Jan Brogger and David D. Gilmore, *ibid.*, p. 13 ; traduction de : « matripotestal ». L’auteur fait référence à E. Willems « On Portuguese Family Structure » *International Journal of Comparative Sociology* (1962).

⁵⁴¹ Jan Brogger and David D. Gilmore, *ibid.*, p. 13 ; traduction de : « to families in which the mother is central both structurally and affectively ».

⁵⁴² Jan Brogger and David D. Gilmore, *ibid.*, p. 14 ; traduction de : « to a distribution of authority in which women have a strong position relative to men ; in such families, the husband/father has a reduced role, being physically and emotionally distant or entirely absent ».

⁵⁴³ Yves Charbit « Caribbean Family Structure : Past Research and Recent Evidence from the WFS on Matrifocality », *Scientific Reports*, International Statistical institute (Netherlands), n° 65, décembre 1984, p. 10 ; traduction de : « relational matrifocality, usually refers to the strength of the mother-child relationship and to the marginal role of the partner ».

ménage »⁵⁴⁴. L'auteur relève qu'« en raison de l'instabilité des unions et d'un taux d'illégitimité élevé, les femmes ont souvent élevé leurs enfants seules, ce qui renforce la relation mère-enfant et est censé augmenter l'irresponsabilité des hommes. [...] Les ménages matrifocaux sont ainsi constitués soit de la femme et ses enfants (deux générations), ou inclure également la grand-mère comme dans le cas d'une grossesse précoce (trois générations). Toutes ces femmes n'ont pas de partenaire courant ou, au plus, des partenaires qui les visitent »⁵⁴⁵.

Il note cependant que le ménage nucléaire ne se limite pas uniquement au fait qu'un homme dirige le foyer et que ce foyer soit constitué d'un couple élevant ses enfants. En effet, une famille nucléaire peut être caractérisée par l'omniprésence d'une mère qui dirige et la présence physique d'un père moins impliqué dans l'éducation des enfants.

De plus, la différence entre la matrifocalité et le matriarcat dans la Caraïbe fut soulignée. Alors que les deux notions ne sont pas systématiquement distinguées, Keysha Lindsay remarque que « la Caraïbe n'a jamais été une région matriarcale en vertu de sa matrifocalité »⁵⁴⁶. En effet, elle note que « les chercheurs négligent souvent de reconnaître qu'il n'y a pas de corrélation implicite entre la direction féminine des ménages et un réel pouvoir social et économique au sein de la structure familiale ou dans l'ensemble de la société »⁵⁴⁷. « Le statut de chef de famille, en soi, n'est pas l'autonomisation économique des femmes caribéennes »⁵⁴⁸.

⁵⁴⁴ Yves Charbit, op. cit., p. 10 ; traduction de : « residential matrifocality, instead stresses the composition of the household ».

⁵⁴⁵ Yves Charbit, op. cit., p. 10 ; traduction de : « as a result of the instability of unions and of a high illegitimacy rate, women often rear their children alone, which strengthens the mother-child relationship and is supposed to increased male irresponsability. [...] The matrifocal households are thus composed either of woman and her children (two generations), or also include the grandmother as in the case of an early pregnancy (three generations). All these women have no current partner or, at the most, have visiting partners ».

⁵⁴⁶ Keysha Lindsay, « Is the Caribbean Male an Endangereed Species ? » in « Gendered Realities : Essays in Caribbean Feminist Thought » edited by Patricia Mohammed – University of West Indies Press 2002 (Barbados, Jamaica, Trinidad and Tobago), p. 24 ; Traduction de : « the caribbean has never been a matriarchal region, by virtue of its matrifocality ».

⁵⁴⁷ Keysha Lindsay, ibid., p. 62 ; Traduction de : « scholars often fail to recognize that ther is no implicit correlation between female household headship and actual social and economic power within the family structure or in the wider society ».

⁵⁴⁸ Keysha Lindsay, ibid., p. 62 ; Traduction de : « headship status, in and of itself, is not economically empowering for caribbean women ».

Dany Bébel-Gisler, dans son article « *Nourrir ses enfants, une quête incessante depuis l'esclavage* »⁵⁴⁹, reprend la notion de “famille à dominante maternelle” comme « l’un des modes d’organisation familiale coexistant aux Antilles depuis l’esclavage avec la famille patrinucléaire, modèle dominant en Occident, type de famille décrété comme seul valable parce que légitimé socialement par l’Etat et consacré par l’Eglise »⁵⁵⁰.

Ce type de famille où les femmes sont “chefs de famille” sont nombreuses aux Antilles. Ces familles dites à dominante maternelle peuvent être des familles monoparentales maternelles, mais également des familles nucléaires où la mère domine. En effet, « même si elles sont mariées, (les mères) n’en supportent pas moins tout le poids de la survie de la famille et ont à faire face aux problèmes de leurs enfants »⁵⁵¹.

Frédérique Aumis confirme l’organisation de type matrifocal des familles Antillaises, en expliquant que « la mère était le point central des processus relationnels qui passaient par elle et prenaient son sens en elle ». Elle souligne que « dans les familles aisées, généralement nucléaires (donc avec une structure patriarcale), on pouvait faire le même constat »⁵⁵².

La responsabilité du père se limitait à son rôle économique, alors que la mère devait s’occuper seule des enfants. Souvent, d’ailleurs, la mère assumait son rôle d’éducatrice, alors qu’elle subvenait aux besoins de ses enfants en travaillant également pour compléter les ressources de la famille.

Cette domination maternelle peut être amplifiée lorsque le pilier de la famille est la grand-mère et non plus la mère : « la grand-mère détient l’autorité absolue »⁵⁵³. Dans une famille sous la direction de la grand-mère, la place du père est de plus en plus réduite. Dany Bébel-Gisler explique

⁵⁴⁹ Dany Bébel-Gisler, « Nourrir ses enfants, une quête incessante depuis l’esclavage » in Pierre Alibert (sous la direction de) « Femmes – Livre d’or de la femme créole » - Raphy Diffusion / Marina Les pieds dans l’eau (Pointe-à-Pitre) 1988 – Volume 4 : Maintenant, la Femme ; p. 87 à 114.

⁵⁵⁰ Dany Bébel-Gisler, *ibid.*, p. 96.

⁵⁵¹ Dany Bébel-Gisler, *ibid.*, p. 98.

⁵⁵² Frédérique Aumis, « Femme et dynamique familiale » in Pierre Alibert (sous la direction de) « Femmes – Livre d’or de la femme créole » - Raphy Diffusion / Marina Les pieds dans l’eau (Pointe-à-Pitre) 1988 – Volume 4 : Maintenant, la Femme ; p. 115.

⁵⁵³ Dany Bébel-Gisler, *op. cit.*, p. 98.

que « les pères des enfants, des filles, doivent se soumettre à sa loi et ne peuvent résider sur place que s'ils participent, financièrement ou en temps de travail, à la vie économique du groupe »⁵⁵⁴.

Dans ces familles à dominante maternelle “complexe”, la présence de la grand-mère peut être perçue de manière négative dans la mesure où celle-ci empiète sur le rôle d'éducateur du père. Toutefois, dans de nombreuses familles, la grand-mère joue un rôle positif et parvient à « maintenir une cohésion, une entraide, un esprit de solidarité dans des familles qui, sans elles, auraient sombré au moindre conflit »⁵⁵⁵.

Dans une étude menée par Arlette Gautier sur « la femme isolée », il a été mis en évidence l'importance des familles dirigées par des femmes aux Antilles françaises. « (Elles) sont en nombre plus important que dans les pays occidentaux. Elles représentent même une réalité sociologique en formant le tiers des familles mais n'en sont pas moins une minorité. Elles sont cependant bien plus nombreuses que les hommes isolés [...] »⁵⁵⁶.

Les études démographiques réalisées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques confirment ce constat : « aux Antilles-Guyane, la monoparentalité est trois fois plus importante qu'en France métropolitaine. Un ménage sur quatre est monoparental. En France métropolitaine, cette situation concerne moins d'un ménage sur dix »⁵⁵⁷.

Le nombre de familles monoparentales a augmenté de 28% en Guadeloupe et de 24% en Martinique entre 1990 et 1999. Selon l'INSEE, « l'expression “famille monoparentale” étant apparue dans les définitions statistiques en 1981, pour désigner une réalité déjà ancienne mais est repérée en tant que telle : celle d'un parent sans conjoint, vivant avec un ou plusieurs enfants, eux-

⁵⁵⁴ Dany Bébel-Gisler, op. cit., p. 98.

⁵⁵⁵ Dany Bébel-Gisler, op. cit., p. 98.

⁵⁵⁶ Arlette Gautier, « La femme isolée, chef de famille et responsable de ses enfants » in Pierre Alibert (sous la direction de) « Femmes – Livre d'or de la femme créole » - Raphy Diffusion / Marina Les pieds dans l'eau (Pointe-à-Pitre) 1988 – Volume 4 : Maintenant, la Femme ; p. 120.

⁵⁵⁷ INSEE, « Antilles-Guyane : les familles monoparentales – Un modèle ancré et persistant » - Antiane n° 72 – Janvier 2010 ; p. 32.

mêmes célibataires, sans conjoint ni enfant ; dans les DOM, c'est seulement à partir du recensement de 1990 que l'on peut comptabiliser précisément les familles monoparentales »⁵⁵⁸.

Entre 1999 et 2006, la part des familles monoparentales passe de 32% à 35% en Guadeloupe et de 34% à 36% en Martinique, contre 12% à un peu plus de 13% en France métropolitaine⁵⁵⁹.

De plus, ces travaux indiquent également que « [...] la monoparentalité [...] est une forme familiale courante qui existe depuis longtemps avec les mères célibataires. Plus qu'une phase transitoire, c'est fréquemment un mode de vie durable. Aux Antilles-Guyane, 80 000 femmes et 10 000 hommes vivent avec leurs enfants, sans conjoint »⁵⁶⁰. Le nombre d'hommes élevant seuls leurs enfants serait stable selon cette étude qui souligne que « ce sont donc uniquement les femmes qui élèvent de plus en plus souvent leurs enfants seules »⁵⁶¹. Ces familles monoparentales maternelles sont constituées, comme elles l'étaient déjà en 1982⁵⁶², d'une part importante de mères célibataires, de veuves, de mères séparées ou divorcées. « Le célibat est plus fréquent chez les femmes. [...] Aux Antilles, les deux tiers des mères isolées sont célibataires, contre la moitié des pères »⁵⁶³.

Quels types de familles a-t-on pu recenser au cours des recherches empiriques ? A-t-on retrouvé des familles monoparentales (maternelles ou paternelles), des familles nucléaires (à dominante maternelle ou paternelle), des familles complexes faisant intervenir des grands-parents ou des tiers ayant joué un rôle majeur dans la socialisation des personnes interrogées ?

⁵⁵⁸ INSEE, « La monoparentalité et ses difficultés, au féminin » - Antiane n° 52 – Mai 2002 ; p. 8.

⁵⁵⁹ INSEE, « Antilles-Guyane : les familles monoparentales – Un modèle ancré et persistant », op. cit. p. 32.

⁵⁶⁰ INSEE, « La monoparentalité et ses difficultés, au féminin », ibid. p. 7.

⁵⁶¹ INSEE, « La monoparentalité et ses difficultés, au féminin », ibid., p. 7.

⁵⁶² Arlette Gautier, « La femme isolée, chef de famille et responsable de ses enfants », op. cit., p. 120 et 121.

⁵⁶³ INSEE, « La monoparentalité et ses difficultés, au féminin », op. cit., p. 8.

4. Types de familles recensés au cours de l'enquête :

a) Des élus antillais ayant grandi dans des familles nucléaires et des fratries nombreuses à dominante féminine :

Différents types de familles ont pu être recensés au cours des recherches empiriques.

Parmi les 54 élus interrogés, 49 sont issus de familles nucléaires, c'est-à-dire des familles où le père et la mère sont présents. Parmi ces 49 familles, 2 élus ont été pris en charge très jeune par leur sœur aînée et le conjoint de cette dernière, à la suite du décès de leur mère ou de l'incapacité de celle-ci à s'occuper de son enfant (n'ayant pas été pris en charge par leur père ou de père inconnu).

De plus, parmi ces familles nucléaires, on peut compter au nombre de deux, les élus qui ont grandi dans une famille que l'on peut qualifier de recomposée. Dans ce cas, il s'agit d'une famille où le père a la charge des enfants avec sa conjointe, ou encore d'une famille où la mère s'occupe de ses enfants avec l'aide d'un conjoint permanent. Ce type de famille sera considéré comme nucléaire car c'est la présence d'un référent masculin et d'un référent féminin, mariés ou en concubinage, qui est prise en compte. La proportion d'élus ayant grandi dans une famille nucléaire est similaire en Guadeloupe et en Martinique. En effet, 24 élus guadeloupéens sur 28 et 25 élus martiniquais sur 26 ont été élevés dans une famille nucléaire.

A l'inverse, parmi ces 54 élus, 5 sont issus de familles monoparentales maternelles, dont le père est décédé, inconnu ou n'ayant jamais pris une part active à l'éducation des enfants. Quatre élus guadeloupéens (3 femmes et 1 homme) contre une élue martiniquaise ont vécu dans une famille monoparentale maternelle. On peut noter toutefois que certaines mères étaient soutenues dans l'éducation de leurs enfants par des membres de leur famille (les grands-parents, les oncles et les tantes de l'enfant notamment).

Le nombre de familles monoparentales maternelles n'étant pas conséquent, s'il semblait primordial de comprendre le lien qui unissait les enfants à leur mère dans ces familles, l'attention a été portée en particulier sur la relation entre les mères et leurs enfants dans les familles nucléaires.

A la composition de ces familles peut s'ajouter la question de la fratrie : combien de sœurs et frères avaient les élus interrogés ? Combien d'enfants étaient-ils donc dans la famille ? Et quel rang occupait l'écu dans cette fratrie ?

Tableau 1 : Nombre d'enfants dans l'ensemble des familles dans lesquelles ont grandi les élus antillais

	Nombre moyen d'enfants	Nombre moyen de filles	Nombre moyen de garçons
Nombre moyen d'enfants dans l'ensemble des familles des élus (Guadeloupe et Martinique confondues)	6,1	3,6	2,7
Nombre moyen d'enfants dans l'ensemble des familles des élus (hommes)	5,3	2,2	3,1
Nombre moyen d'enfants dans l'ensemble des familles des élues (femmes)	6,3	3,7	2,6

Tableau réalisé par nos soins.

Compte tenu des données ci-dessus, il convient de remarquer que dans l'ensemble des familles des élus interrogés (Guadeloupe et Martinique confondues), le nombre moyen d'enfants dans la fratrie s'élève à 6,1 enfants, dont 3,6 filles contre 2,7 garçons. On peut alors déjà affirmer que les élus interrogés sont pour la plupart issus de familles nombreuses (> à 3 enfants), et que les fratries sont de manière générale plutôt féminines. Un regard plus approfondi de ces données montre cependant des différences entre les familles des élus hommes et celles des élues femmes. En effet, les hommes seraient dans l'ensemble issus de fratries masculines, alors que les femmes auraient grandi dans des fratries plutôt féminines. Qu'en est-il dans le détail ?

Les tableaux suivants relatifs à chacune des deux îles permettent une comparaison des fratries guadeloupéennes et martiniquaises :

Tableau 2 : Nombre d'enfants dans l'ensemble des familles dans lesquelles ont grandi les élus guadeloupéens

	Nombre moyen d'enfants	Nombre moyen de filles	Nombre moyen de garçons
Nombre moyen d'enfants dans les familles des élus Guadeloupéens	6,6	3,8	2,8
Nombre moyen d'enfants dans les familles des élus (hommes)	6,6	4,3	2,3
Nombre moyen d'enfants dans les familles des élues (femmes)	6,5	3,7	2,8

Tableau réalisé par nos soins.

Tableau 3 : Nombre d'enfants dans l'ensemble des familles dans lesquelles ont grandi les élus martiniquais

	Nombre moyen d'enfants	Nombre moyen de filles	Nombre moyen de garçons
Nombre moyen d'enfants dans les familles des élus Martiniquais	5,6	2,9	2,7
Nombre moyen d'enfants dans les familles des élus (hommes)	4,9	1,6	3,3
Nombre moyen d'enfants dans les familles des élues (femmes)	6	3,7	2,3

Tableau réalisé par nos soins.

Les fratries guadeloupéennes sont en moyenne plus nombreuses que les fratries martiniquaises, mais également plus féminines que ces dernières. Les élus guadeloupéens, les hommes comme les femmes, ont pour la plupart grandi dans des fratries où le nombre de filles était plus important. A l'inverse, l'égalité apparente du nombre moyen de filles et du nombre moyen de garçons dans les fratries martiniquaises, est remise en cause lorsque l'on s'intéresse aux élus hommes et femmes. En effet, en Martinique, les fratries des élus hommes seraient plus masculines tandis que les fratries des élues femmes seraient plus féminines. Enfin, les fratries des élues guadeloupéennes et celles des élues martiniquaises sont quasiment identiques : plutôt féminines et dans des familles nombreuses.

L'intérêt de ces données sur les fratries peut permettre d'avoir une idée des relations entre les enfants au sein de la fratrie, et surtout des relations des parents avec leurs enfants. Ainsi, il conviendra de vérifier si l'éducation transmise dans des fratries féminines diffère de celle transmise dans les fratries masculines. On pourrait alors imaginer que l'écu (homme) ayant grandi dans une famille entouré de sœurs, soit considéré comme un privilégié dans la maison et/ou comme un protecteur pour ses sœurs. De même, l'écue (femme) entourée de frères pourrait être perçue comme la fille à protéger ou à l'inverse comme la sœur ayant beaucoup plus de responsabilités envers ses frères.

Suite à ce point sur la composition des familles, il convient de s'intéresser à la catégorie socio-professionnelle du père et de la mère des élus (hommes et femmes confondus).

b) Des familles antillaises composées de pères plus actifs sur le plan professionnel et politique que les mères :

Tableau 4 : Liste des catégories socioprofessionnelles des pères et des mères des élus antillais

		Guadeloupe et Martinique	
Code	Libellé	Ensemble des familles dont le père est :	Ensemble des familles dont la mère est :
1	Agriculteurs exploitants :	6 %	4 %
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise :	34 %	26 %
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures :	8 %	2 %
4	Professions Intermédiaires :	12 %	11 %
5	Employés :	28 %	17 %
6	Ouvriers :	12 %	7 %
7	Retraités :	0 %	0 %
8	Sans activité professionnelle : (notamment femme au foyer)	0 %	33 %
Total		100 %	100 %

PCS 2003 – niveau 1. Tableau réalisé par nos soins.

(Analyse du tableau n° 4)⁵⁶⁴ : Parmi les 54 élus interrogés, 34% sont issus de familles dont le père était artisan, commerçant ou chef d'entreprise, 28% viennent de familles où le père était employé, 12% sont des enfants d'ouvriers ou de père ayant une profession intermédiaire, alors que

⁵⁶⁴ - Calcul de répartition de l'ensemble des pères antillais en fonction de la CSP = effectif de pères appartenant à la CSP / 49 pères antillais ;

- Calcul de répartition de l'ensemble des mères antillaises en fonction de la CSP = effectif des mères appartenant à la CSP / 54 mères antillaises.

8% des pères exerçaient une profession intellectuelle supérieure ou étaient cadres, et enfin, 6% des pères étaient agriculteurs exploitants.

La situation socio-professionnelle des mères est bien différente de celle des pères. En effet, alors que la totalité des pères occupaient une activité professionnelle, les mères n'étaient que 67 % à avoir une activité professionnelle. 33 % des mères étaient sans activité et généralement « mère au foyer ». S'occuper des enfants et du mari était la préoccupation première de certaines. D'autres mères qui travaillaient auparavant, avaient décidé de quitter leur emploi pour s'occuper de leur foyer, surtout à la naissance de leurs enfants, ou pour s'occuper de leurs petits-enfants. Précisons que souvent, alors même qu'elles sont « femme au foyer », elles s'occupent à l'extérieur de leur maison ou ont des activités autres que les tâches ménagères. On pense ainsi à la femme au foyer qui vend occasionnellement les produits de la terre ou de la mer pour subvenir au besoin de la famille en complément des revenus du mari ou pour aider son mari.

La présence de ces mères au sein du foyer et le rôle qu'elles jouent en termes d'éducation des enfants, et de soutien matériel et financier pour les pères pour nombre d'entre elles, montrent l'importance de ces femmes dans le foyer. En ayant une activité à l'intérieur et à l'extérieur du foyer (même lorsqu'elles sont « femme au foyer »), elles sont susceptibles de s'intéresser aux affaires de leur quartier, de leur commune, et aux affaires publiques en général, les touchant de près ou de loin. Cet éventuel intérêt (qui sera vérifié dans les paragraphes qui suivent) pourrait influencer au cours du processus de socialisation politique des élu(e)s durant leur enfance.

(Analyse du tableau n° 5)⁵⁶⁵ : La catégorie socioprofessionnelle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise prédomine aussi bien chez les pères de famille guadeloupéens que martiniquais.

⁵⁶⁵ - Calcul de la part des pères guadeloupéens appartenant à une CSP = effectif de pères guadeloupéens appartenant à la CSP / 24 pères guadeloupéens ;

- Calcul de la part des pères martiniquais appartenant à une CSP = effectif de pères martiniquais appartenant à la CSP / 25 pères martiniquais ;

- Calcul de la part des mères guadeloupéennes appartenant à une CSP = effectif de mères guadeloupéennes appartenant à la CSP / 28 mères guadeloupéennes ;

- Calcul de la part des mères martiniquaises appartenant à une CSP = effectif de mères martiniquaises appartenant à la CSP / 26 mères martiniquaises.

Cependant, au sein de cette même catégorie, les pères martiniquais sont plus nombreux que les pères guadeloupéens.

Les parents issus de catégories socio-professionnelles de type professions intermédiaires, employés, ou encore ouvriers, sont quasiment en nombre similaires dans les deux îles.

Par contre, à la différence de certaines familles guadeloupéennes qui comptent des agriculteurs exploitants (12 % des pères et 7 % des mères), aucun des élus martiniquais interrogés ne semble venir d'une famille dont les parents étaient agriculteurs exploitants.

Les mères sans activité, généralement, femmes au foyer, sont en nombre identique en Guadeloupe comme en Martinique (pour l'ensemble des élus hommes et femmes confondus).

Tableau 5 : Liste des catégories socioprofessionnelles des pères et des mères des élus guadeloupéens et des élus martiniquais (hommes et femmes confondus)

Code	Libellé	Guadeloupe		Martinique	
		Familles dont le père est :	Familles dont la mère est :	Familles dont le père est :	Familles dont la mère est :
1	Agriculteurs exploitants :	12 %	7 %	0 %	0 %
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise :	24 %	25 %	44 %	27 %
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures :	12 %	0 %	4 %	4 %
4	Professions Intermédiaires :	12 %	10 %	12 %	11 %
5	Employés :	28 %	17 %	28 %	15 %
6	Ouvriers :	12 %	7 %	12 %	8 %
7	Retraités :	0 %	0 %	0 %	0 %
8	Sans activité professionnelle : (notamment femme au foyer)	0 %	32 %	0 %	35 %
Total		100 %	100 %	100 %	100 %

PCS 2003 – niveau 1. Tableau réalisé par nos soins.

S'agissant des parents des élues femmes en particulier (tableau non fourni) :

Une comparaison entre les parents des élues guadeloupéennes et martiniquaises laisse apparaître que les pères occupaient en plus grand nombre deux types de CSP en général : les premières sont plutôt issues de familles où le père était employé (30%) ou artisan-commerçant-chef d'entreprise (22%), alors que les secondes ont connu leur père exerçant la fonction d'artisan-commerçant-chef d'entreprise (33%) ou d'employé (27%).

Les mères des élues guadeloupéennes étaient pour 31% d'entre elles, des mères au foyer, ou pour 27%, des artisans-commerçants-chefs d'entreprise ; alors que les mères des élues martiniquaises étaient pour 25% d'entre elles, des mères au foyer, pour 25%, des artisans-commerçants-chefs d'entreprise, et enfin pour 25%, des employées.

Pourrait-on faire un lien entre les CSP des parents et leur appartenance ou préférence politique ? Si certains élus n'ont pu déceler les couleurs politiques de leurs parents du fait qu'elles n'étaient pas exprimées explicitement, la plupart en revanche, ont pu témoigner des préférences partisans et l'idéologie qui animaient les leurs.

A la question de savoir si les parents (père et/ou mère) militaient dans un parti politique, les réponses ont été les suivantes (tableau n° 6) :

En analysant le tableau n° 6, on constate premièrement que de manière générale, sur les 49 pères/éducateurs et les 54 mères/éducatrices, 28,5% des pères et 13% des mères auraient milité dans un parti politique en ayant eu leur carte d'adhérent.

Parmi les pères qui militaient, on compte 64,3% de guadeloupéens contre 35,7% de martiniquais.

Parmi les mères militantes, 71% étaient guadeloupéennes et 29%, martiniquaises.

Des calculs sur des ensembles de référence différents⁵⁶⁶ confirment que : les pères guadeloupéens sont plus nombreux à avoir adhéré à un parti que les pères martiniquais ; les mères guadeloupéennes sont aussi plus nombreuses à avoir milité dans un parti que les mères martiniquaises.

⁵⁶⁶ - Un calcul en fonction de l'ensemble des pères guadeloupéens (n=24), puis martiniquais (n=25), montre que 37,5% des pères guadeloupéens militaient contre 20% des pères martiniquais ;

- Un calcul par rapport à l'ensemble des mères guadeloupéennes (n=28), puis martiniquaises (n=26), montre que 18% des mères guadeloupéennes militaient contre 8% des mères martiniquaises ;

**Tableau 6 : Effectif des pères et des mères des élus antillais
selon leur niveau de militantisme ou d'intérêt politique**

	Père/éducateur	Mère/éducatrice
Militantisme dans un parti (adhérent dans un parti politique)		
Ensemble Guadeloupe	9	5
<i>chez élus hommes</i>	1	0
<i>chez élues femmes</i>	8	5
Ensemble Martinique	5	2
<i>chez élus hommes</i>	2	0
<i>chez élues femmes</i>	3	2
Ensemble Guadeloupe et Martinique	(28,5%) 14	(13%) 7
<i>chez ensemble élus hommes</i>	3	0
<i>chez ensemble élues femmes</i>	11	7
Engagé ou intéressé par la politique sans être encarté (avec ou sans préférence)		
Ensemble Guadeloupe	4	6
<i>chez élus hommes</i>	0	1
<i>chez élues femmes</i>	4	5
Ensemble Martinique	10	8
<i>chez élus hommes</i>	4	2
<i>chez élues femmes</i>	6	6
Ensemble Guadeloupe et Martinique	(28,5%) 14	(26%) 14
<i>chez ensemble élus hommes</i>	4	3
<i>chez ensemble élues femmes</i>	10	11
Pas de militantisme d'aucune forme (sans autre précision) ou simple votant		
Ensemble Guadeloupe	9	13
<i>chez élus hommes</i>	1	2
<i>chez élues femmes</i>	8	11
Ensemble Martinique	9	13
<i>chez élus hommes</i>	4	8
<i>chez élues femmes</i>	5	5
Ensemble Guadeloupe et Martinique	(37%) 18	(48%) 26
<i>chez ensemble élus hommes</i>	5	10
<i>chez ensemble élues femmes</i>	13	16
Pas d'intérêt politique ou qualifiés d'« apolitiques »		
Ensemble Guadeloupe	2	4
<i>chez élus hommes</i>	0	0
<i>chez élues femmes</i>	2	4
Ensemble Martinique	1	3
<i>chez élus hommes</i>	0	0
<i>chez élues femmes</i>	1	3
Ensemble Guadeloupe et Martinique	(6%) 3	(13%) 7
<i>chez ensemble élus hommes</i>	0	0
<i>chez ensemble élues femmes</i>	3	7

Tableau représentant les effectifs des pères et mères des élus interrogés, parfois précédé du pourcentage de pères ou de mères appartenant à une catégorie par rapport à l'ensemble de cette catégorie. - Tableau réalisé par nos soins.
(pères guadeloupéens n=24 ; pères martiniquais n=25 ; mères guadeloupéennes n=28 ; mères martiniquaises n=26)

Une comparaison entre les femmes élues de la Guadeloupe et celles de la Martinique permet de constater que les pères des élues guadeloupéennes sont plus nombreux à avoir adhéré à un parti que ceux des élues martiniquaises (36% contre 20%)⁵⁶⁷. La comparaison par rapport aux mères des élues montre que celles des élues guadeloupéennes sont plus nombreuses à avoir milité dans un parti que celles des élues martiniquaises (20% contre 12,5%)⁵⁶⁸.

Avec les réserves qu'impose l'enquête, on peut déjà supposer que l'écart de représentation et d'engagement politique entre les femmes des deux îles peut être lié aux différences précitées dans l'héritage politique familial des élues. Un militantisme des parents des élues guadeloupéennes supérieur à celui des parents des élues martiniquaises pourrait expliquer la naissance d'un intérêt plus grand des premières pour la politique par rapport aux secondes, dès l'enfance.

Si cette supériorité numérique se vérifiait au cours d'une étude à plus grande échelle sur un échantillon plus large de la population guadeloupéenne et martiniquaise, on pourrait envisager l'importance du militantisme des parents guadeloupéens par rapport aux martiniquais, comme révélateur du nombre plus élevé de femmes guadeloupéennes dans la sphère politique comparé aux femmes martiniquaises.

Deuxièmement, pour les deux îles confondues, 28,5% des pères⁵⁶⁹ contre 26% des mères⁵⁷⁰ des élus interrogés auraient été engagés ou intéressés par la politique, sans avoir eu de carte d'adhérent. Il en est ainsi du père d'une élue qui n'était pas encarté, mais « il était un homme engagé, il suivait l'actualité politique et allait dans les meetings ». De même, lorsque certaines professions l'interdisaient, comme celle de policier, le père n'avait pas le droit de militer, mais « il militait an ba fèy », c'est-à-dire sans se faire voir, sans trop se montrer en public. Certaines mères

⁵⁶⁷ - Un calcul en fonction de l'ensemble des pères des élues guadeloupéennes (n=22), puis des élues martiniquaises (n=15), montre que 36% des pères des élues guadeloupéennes militaient contre 20% des pères des élues martiniquaises.

⁵⁶⁸ - Un calcul par rapport à l'ensemble des mères des élues guadeloupéennes (n=25), puis des élues martiniquaises (n=16), montre que 20% des mères des élues guadeloupéennes militaient contre 12,5% des mères des élues martiniquaises.

⁵⁶⁹ - Parmi les pères guadeloupéens (n=24), 17% auraient été engagés ou intéressés par la politique, sans avoir eu de carte d'adhérent contre 40% des pères martiniquais (n=25).

⁵⁷⁰ - Sur l'ensemble des mères guadeloupéennes (n=28), 21% étaient engagées ou intéressées par la politique sans être encartées, contre 31% des mères martiniquaises (n=26).

étaient de ferventes spectatrices. Une élue témoigne : « ma mère allait aux conférences ; elle allait toujours écouter (se faire belle, sortir de chez elle) ; elle était très présente, même si elle n'était pas une vraie militante, elle participait à toutes les réunions ». L'autre exemple significatif de soutien politique en l'absence d'adhésion à un parti politique est celui d'une mère d'une élue qui suivait les conférences, participait aux défilés de la victoire et s'habillait même aux couleurs du parti politique.

Dans l'ensemble (élus hommes et femmes confondus), si le pourcentage d'adhésion des mères à un parti politique est relativement peu élevé et inférieur à celui des pères, plus d'un tiers des mères s'intéresse à la politique (39% = militantes, engagées ou intéressées) contre un peu plus de la moitié des pères (57% = militants, engagés ou intéressés). En effet, en rassemblant les deux catégories précédentes, on constate que 57% des 49 pères contre 39% des 54 mères sont intéressés par la politique avec ou sans adhésion à un parti politique, et avec ou sans couleur politique.

En nous focalisant uniquement sur les données relatives aux parents des femmes élues, plusieurs constats attirent notre attention et permettent de mettre en évidence les premières différences entre les élues guadeloupéennes et martiniquaises :

- Les parents des élues guadeloupéennes ont été deux fois plus nombreux que les parents des élues martiniquaises à adhérer à un parti politique. Les seconds étant dans l'impossibilité d'être encartés, parfois pour des raisons professionnelles.
- La part des pères et des mères militants dans un parti politique étant plus élevée chez les élues guadeloupéennes se confirme : 36% des pères et 20% des mères des guadeloupéennes contre 20% des pères et 12,5% des mères martiniquaises. Le militantisme des pères et des mères des guadeloupéennes peut ainsi avoir eu un impact positif dans le processus de socialisation politique des filles pendant l'enfance⁵⁷¹.
- Les chiffres sur l'intérêt et l'engagement des pères et mères sans adhésion à un parti ou avec ou sans préférence idéologique, sont cependant très élevés chez les parents des

⁵⁷¹ - Un calcul en fonction de l'ensemble des pères des élues guadeloupéennes (n=22), puis des élues martiniquaises (n=15), montre que 18% des pères des élues guadeloupéennes étaient engagés sans être encartés contre 40% des pères des élues martiniquaises ;

- Un calcul par rapport à l'ensemble des mères des élues guadeloupéennes (n=25), puis des élues martiniquaises (n=16), montre que 20% des mères des élues guadeloupéennes étaient engagées dans être encartées contre 37,5% des mères des élues martiniquaises.

martiniquaises. Ainsi, 40% des pères et 37,5% des mères des élèves martiniquaises étaient intéressés avec ou sans préférence (sans être encartés), contre 18% des pères et 21% des mères des élèves guadeloupéennes. Ici, c'est l'intérêt sans adhésion des pères et des mères des élèves martiniquaises, qui aurait pu jouer un rôle important dans le processus de socialisation politique des filles pendant l'enfance.

- Le cumul des données montrant l'intérêt général des parents des femmes élues pour la politique (c'est-à-dire, l'intérêt pour la politique avec ou sans militantisme), montre que plus de la moitié des élèves guadeloupéennes et martiniquaises ont connu l'intérêt de leurs pères pour la politique (54% des élèves guadeloupéennes et 60% des élèves martiniquaises). De même, l'intérêt général des mères des élèves n'est pas négligeable, puisque 41% des élèves guadeloupéennes contre 44% des élèves martiniquaises ont grandi dans une famille où les mères étaient intéressées par la politique (avec ou sans militantisme). L'impact qu'a pu avoir cet intérêt des mères dans le processus de socialisation politique des filles pendant l'enfance doit alors être pris en considération.

Les différences entre les élèves guadeloupéennes et martiniquaises en matière de militantisme d'une part, et d'intérêt pour la politique (avec ou sans préférence) des parents d'autre part, pourraient avoir joué un rôle dans le processus de socialisation politique de ces femmes pendant leur enfance.

D'un côté, la socialisation politique de celles ayant connu leurs parents militants dans un parti politique (surtout les guadeloupéennes), aurait pu être nourrie par ce militantisme actif des parents. D'un autre côté, celles (surtout les martiniquaises) ayant grandi dans une famille où les parents montraient leur intérêt pour la politique sans être encarté, ont pu être influencées par cet intérêt des parents.

La tendance générale révèle cette connaissance de plus de la moitié des femmes élues guadeloupéennes et martiniquaises pour l'intérêt politique (avec ou sans militantisme) des parents. Néanmoins, la proportion d'élèves martiniquaises ayant eu connaissance de cet intérêt général pour la politique chez leurs parents est légèrement plus élevée que celle des guadeloupéennes. Si l'écart ne semble pas conséquent, cette légère différence amène toutefois à s'interroger sur l'impact de cette connaissance en matière de socialisation politique chez les élèves martiniquaises sur leur engagement politique, par rapport aux élèves guadeloupéennes. Ce début de socialisation politique dans la famille par la simple connaissance de l'intérêt des parents pour la politique, s'il était généralisé au niveau de la population martiniquaise, et s'il était déterminant en matière de

socialisation politique et d'engagement politique, ne rendrait pas compte de la situation des femmes dans la sphère politique martiniquaise.

Malgré tout, nous retiendrons que dans l'ensemble, il n'existe pas de différences significatives entre les élues guadeloupéennes et martiniquaises concernant ce point de départ dans le processus de socialisation politique, à savoir leur connaissance de l'intérêt politique de leurs parents. Il est clair, cependant, que la socialisation politique des élues guadeloupéennes et martiniquaises a réellement débuté, pour plus de la moitié d'entre elles, par leur évolution dans des familles militant activement dans des partis politiques, ou intéressées par la politique (avec ou sans préférence). Le militantisme et l'intérêt de leurs parents pour la politique fut sans doute le point de départ du propre intérêt de ces élues pour la politique.

Outre les parents adhérents, militants ou simplement engagés et intéressés par la politique, il existe des parents qui n'ont milité d'aucune manière que ce soit, ou qui accomplissaient simplement leur devoir civique en votant⁵⁷² : 37% des pères contre 48% des mères (des élus hommes et femmes confondus). Les élues dont les parents ne militaient sous aucune forme ou qui votaient uniquement, auraient été plus nombreuses que les hommes.

Dans cette catégorie, on constate cependant qu'il n'existe pas de différence significative entre les parents des élues guadeloupéennes et ceux des élues martiniquaises. En effet, 36% des pères d'élues guadeloupéennes contre 33% des pères d'élues martiniquaises, et 44% des mères des guadeloupéennes contre 31% des mères des martiniquaises ne militaient pas ou votaient simplement. Le fait que plus d'un tiers des parents des femmes élues ne soient pas engagés activement en politique ou qu'ils honoraient simplement leur devoir civique, n'a limité en rien le processus de socialisation politique de ces femmes. Le vote citoyen pouvant être considéré par ces dernières, dès leur plus jeune âge, comme socialisateur.

⁵⁷² Notons que dans le tableau précédent, les non-militants et les simples votants ont été regroupés, mais il faut signaler que la distinction entre les deux sera faite dans le prochain tableau. En effet, lorsque certains parents étaient mentionnés comme non-militants, mais si l'interrogé/e précisait qu'ils votaient, cette précision devait être prise en compte. A l'inverse, lorsque les parents étaient considérés comme non-militants et qu'aucune autre précision n'était faite, ils ont été classés dans les non-militants (non renseigné), c'est-à-dire sans autre précision supplémentaire. On peut imaginer que ces derniers votaient simplement.

Enfin, à l'opposé de ceux-ci, se trouvent les parents totalement désintéressés par la politique⁵⁷³. Ainsi, 4 pères (2 de la Guadeloupe et 2 de la Martinique) et 7 mères (4 de la Guadeloupe et 3 de la Martinique) ont été considérés comme totalement désintéressés par la politique. Toutefois, malgré ce désintérêt, il existe quelques cas particuliers dont il faut faire mention. Notamment celui d'une mère d'une élue qui était semble-t-il totalement désintéressée par la politique, voire « apolitique », mais qui ouvrait toutefois sa maison pour y accueillir des conférences en sa qualité de commerçante comme cela se faisait auparavant. C'est une vision du « bon citoyen » que la mère tenait pourtant à donner.

On peut également voir chez certains parents désintéressés, ce désir de donner une vision du « bon citoyen » par le simple fait d'aller voter. Si dans ce cas, ils ne peuvent pas être qualifiés d'apolitiques, l'image qu'ils ont de la politique étant si négative, il convenait de les comptabiliser parmi les désintéressés. En effet, pour certains parents qui ne semblaient pas s'intéresser à la politique : « la seule chose qu'il fallait respecter, c'était l'acte d'aller voter ... c'était un devoir civique, comme aller travailler » ; « ils n'étaient pas du tout militants » ; « les parents ne parlaient pas politique à la maison, car c'était vécu comme quelque chose de pas très bien, de pas très claire, comme de la magouille » ; « c'était sale, car on déballe le linge sale en politique » ; « on ne s'occupait pas vraiment des élections, le choix du vote ne portait pas à discussion » ; « comme les enfants ne participaient pas aux discussions d'adultes, les enfants entendaient simplement s'exprimer cette aversion à la politique entre adultes » ; « on ne savait pas pour qui les parents allaient voter car il n'y avait pas de débat sur le sujet », expliquent les élus dont les parents apparaissaient désintéressés par la politique. Dans ces témoignages, c'est l'image renvoyée par la politique qui est l'objet de critiques chez les parents.

Notons que ne pas discuter de politique à la maison de manière positive est une chose, mais exprimer son aversion pour la politique à cause de l'image qu'elle renvoie en est une autre ; ne serait-ce pas en parler malgré tout ? Dans le sens où l'interrogée n'a pu assister à aucun débat, aucun échange en matière politique en raison du désintérêt des parents, classer ces derniers parmi les désintéressés semble justifié, d'autant que cela a été clairement mentionné par l'élue/e. On

⁵⁷³ Notons que ne sont classés dans cette catégorie que les parents qui ont été caractérisés explicitement par leurs enfants comme étant « désintéressés par la politique » ou même « apolitiques ».

considère dans ce cas précis qu'une transmission en faveur de l'action politique n'a pas été effective chez l'enfant : la politique ne semblait pas être une chose à part entière qui pouvait avoir son importance au moins dans l'acte d'aller voter, car celui-ci est mis au même plan que l'acte d'aller travailler. Autrement dit, si travailler à son importance, et si aller voter en a autant, cet acte ponctuel ne semblait pas surpasser l'acte quotidien d'aller travailler. Pourrait-on dire qu'il fut banalisé par les parents.

Outre le ressenti négatif pour la politique, certains parents avaient d'autres raisons qui expliquaient ce désintérêt. Ils avaient d'autres centres d'intérêt plus importants selon eux : la culture, le cinéma.

D'autres parents, notamment des mères, ne s'y intéressaient pas en apparence selon leurs enfants, car soumises à leur époux, elles ne pouvaient manifester aucun intérêt pour la politique. Ce n'est que tardivement que des élues ont su que leur mère passait sous silence leur intérêt pour la politique. Cette dernière information, venant plutôt de témoignages de femmes élues, peut avoir son importance dans l'interprétation que nous faisons de l'engagement « tardif » de certaines femmes en politique. Cette soumission de la mère vis-à-vis de son époux et le silence de celle-ci sur ses convictions politiques et sur l'intérêt qu'elle pouvait porter à la politique, ont pu fausser dès le départ l'image que l'élue a pu avoir de sa mère : celle d'une mère désintéressée par la politique. Si, dès l'enfance, l'élue avait eu connaissance de cet intérêt de sa mère pour la politique, et si ce dernier s'était clairement exprimé, elle se serait peut-être engagée différemment : de manière plus précoce et plus confiante. Ayant une image d'une mère soumise et a priori désintéressée, cette élue n'a pas pu bénéficier des valeurs politiques qui étaient enfouies chez sa mère. L'engagement politique de cette élue s'est renforcé et concrétisé lorsque le voile se leva sur l'intérêt et les convictions politiques de sa mère.

Hormis ces cas précis, quelques parents furent qualifiés par des élus d'« apolitiques » puisqu'ils ne s'intéressaient pas du tout à la politique et ne voulaient pas en entendre parler. Une élue explique même : « ma mère était l'archétype de la femme antillaise : aller travailler, s'occuper et élever ses enfants ; elle était "apolitique", totalement désintéressée ». Une autre dira que son père était « un “anti” », qui ne voulait pas entendre parler de politique : « il trouvait que la politique était quelque chose de négatif car les gens se battent, se sont des voleurs, ils trompent le peuple ... ». Cette faible part de parents désintéressés n'a semble-t-il pas touché de manière significative les élus témoins de ce désintérêt durant l'enfance. Car rares étaient les familles où les deux parents étaient

perçus comme « apolitiques » par les élus. Si l'un des deux parents ne s'intéressait pas à la politique (on a surtout retrouvé des mères dans ce cas), l'autre parent pouvait pallier ce manque d'intérêt par le militantisme ou le simple accomplissement du devoir citoyen.

Malgré ce désintérêt, ou cette aversion exprimée de certains parents pour la politique, les élus (hommes et femmes) ayant grandi dans ce contexte ne semblent pas avoir été dissuadés de côtoyer le monde politique. Si leur socialisation politique n'a pu être déterminante pendant l'enfance au sein de ces familles, on peut penser qu'elle se serait alors réalisée beaucoup plus tard, au contact d'autres agents socialisateurs.

En retenant que la majorité des parents des élus interrogés ont milité ou étaient intéressés par la politique d'une manière ou d'une autre, il convient maintenant de se pencher sur les préférences partisans et idéologiques des parents dans le détail afin de cerner les préférences des pères et des mères qui eux étaient militants, ou un minimum intéressés par la politique⁵⁷⁴.

c) Des familles antillaises plutôt pour la gauche (communistes ou socialistes) lorsque les parents militaient ou s'engageaient en politique :

Les préférences partisans ou idéologiques des parents clairement mentionnées ont été les suivantes :

- « Socialiste ou Parti Socialiste »,
- « Communiste » ou « Parti Communiste Guadeloupéen (PCG) » ou « Parti Communiste Martiniquais (PCM) »,
- « Gauche »,
- « Parti Progressiste Martiniquais (PPM) »,
- « Gaulliste »,
- « Droite » ou « Union pour la Nouvelle République (UNR) » ou « Rassemblement Pour la République (RPR) » ou « Union pour un Mouvement Populaire (UMP) ».

⁵⁷⁴ Les parents non-militants, désintéressés ou simples votants (sans précision de préférence partisane) ont été pris en considération à titre indicatif, notamment dans les tableaux qui suivent.

Le tableau n° 7 (ci-après) relatant la répartition des effectifs des parents (pères et mères confondus) en fonction de leurs préférences partisans ou idéologiques, permet les constats suivants :

Sur l'ensemble des élus interrogés en Guadeloupe et en Martinique, 36% des parents semblaient avoir une préférence partisane ou idéologique qu'ils soient militants ou simplement intéressés par la politique.

Parmi les parents militants, engagés et intéressés par la politique (avec ou sans adhésion dans un parti politique), et parmi ceux dont les préférences partisans ou idéologiques ont été mentionnés, on peut compter une plus grande part de préférence pour la gauche (73%)⁵⁷⁵, suivie d'une préférence plus faible pour la droite (dont des gaullistes) (27%).

Notons que quelques parents avec ou sans préférence partisane ou idéologique, soutenaient une personnalité politique. En effet, près de 19,4% de l'ensemble des parents étaient pour une personnalité politique.

Rappelons que dans l'ensemble des parents des élus interrogés, 13,6% sont considérés comme de simples votants, n'exprimant aucune préférence, alors que 10,7% étaient intéressés par la politique sans exprimer de préférence particulière.

On ne constate guère de très grandes différences entre les deux îles en matière de préférences partisans et idéologiques chez les parents. Les valeurs de la gauche priment devant celles de la droite.

Aussi, lorsque l'intérêt est moindre et en l'absence de militantisme, l'action de voter est reconnue comme un geste civique donnant l'image du « bon citoyen ». L'image d'une personnalité politique et l'engouement, voire le fanatisme ou l'adoration, qu'elle peut provoquer chez certains parents, est également un élément fort à prendre en compte dans les deux îles.

⁵⁷⁵ 35% des parents sont pour le communisme et 24% pour le socialisme.

Tableau 7 : Ensemble des préférences partisans ou idéologiques des parents des élus antillais (pères et mères confondus)

(Effectifs des pères et des mères confondus)	Préférences partisans ou idéologiques				Autres cas				
	Socialiste	Communiste	Gauche (dont PPM, socialiste, communiste)	Droite (dont gaulliste)	Pour une personnalité*	Engagé ou intéressé (sans préférence)	Simple votant (sans préférence)	Apolitique ou désintéressé	Pas de militantisme
Ensemble Guadeloupe	5	6	12	5	11	6	7	6	16
dont élus hommes	0	2	2	0	0	0	0	0	3
dont élues femmes	5	4	10	5	11	6	7	6	13
Ensemble Martinique	4	7	15	5	9	5	7	5	9
dont élus hommes	2	3	5	3	2	4	5	0	3
dont élues femmes	2	4	10	2	7	1	2	5	6
Ensemble Guadeloupe et Martinique confondus	9	13	27	10	20	11	14	11	25
dont élus hommes	2	5	7	3	2	4	5	0	9
dont élues femmes	7	8	20	7	18	7	9	11	22

* Parmi les parents classés dans la catégorie « pour une personnalité », certains soutiennent une personnalité sans prise en compte de son étiquette politique, et sans avoir eux-mêmes de préférence partisane ou idéologique. D'autres, en dehors du fait qu'ils soient pour une personnalité, peuvent avoir une préférence partisane ou idéologique. Ainsi, ces derniers peuvent être comptabilisés une fois pour leur préférence et une autre fois lorsqu'ils soutiennent ouvertement une personnalité politique.

- Effectif des pères guadeloupéens n=24 ;
- Effectif des pères martiniquais n=25 ;
- Effectif des mères guadeloupéennes n=28 ;
- Effectif des mères martiniquaises n=26.

En se penchant sur les différences pouvant exister entre les pères et les mères (pris séparément) (tableau n° 8), on peut constater que les pères sont plus nombreux que les mères à avoir une préférence partisane ou idéologique. Ainsi, 51% des pères contre 20,4% des mères auraient eu une préférence politique.

Certains parents auraient clairement soutenu une personnalité politique, en étant militant ou simplement en étant intéressé par la politique (22,4% des pères et 16,7% des mères).

Les mères sont toutefois plus nombreuses parmi les parents intéressés ou engagés « sans préférence politique » : 16,7% des mères contre 4% des pères. Cela peut s'expliquer par le fait, qu'à défaut d'être encartées dans un parti politique et d'avoir une préférence idéologique, ces mères s'intéressaient à la politique en étant spectatrices, en donnant de la voix, en participant aux réunions et aux conférences, en distribuant pour le compte de leurs époux des bulletins de vote, ou encore en discutant de la politique autour d'elles.

Plus de mères que de pères auraient été apolitiques ou n'auraient exprimé aucun intérêt pour la politique : 13% des parents non-intéressés par la politique sont des mères, alors que 8% seraient des pères.

Enfin, un grand nombre de mères n'auraient jamais milité, puisqu'elles sont 30% (contre 18,4% de pères) et aucun autre renseignement d'intérêt ou de désintérêt n'aurait été mentionné à leur sujet.

Ces chiffres confirment que les pères sont donc plus intéressés par la politique et plus militants que les mères, qui elles, malgré un intérêt certain, restent plus nombreuses à ne pas militer directement dans un parti politique ou sous quelque forme que ce soit.

En effet, si les préférences idéologiques et partisans qui dominent chez les parents militants ou intéressés par la politique sont celles de la gauche, 37% des pères antillais (soit 33% des pères guadeloupéens et 40% des pères martiniquais) et 17% des mères antillaises composent cette catégorie.

A l'inverse, 14,3% des pères antillais (soit 12,5% des pères guadeloupéens et 16% des pères martiniquais) et 5,6% des mères antillaises (soit 7% des mères guadeloupéennes et 4% des mères martiniquaises) ont des idéologies de droite.

Tableau 8 :

Préférences partisanes ou idéologiques des pères et des mères des élus clairement mentionnées (Effectifs des pères et mères pris séparément)

	Socialiste / parti socialiste		Communiste / PCG ou PCM		PPM		Gauche (dont PPM, socialiste et communiste)		Gaulliste*		Droite / UNR / RPR / UMP (dont gaulliste)		Pour une personnalité		Engagé ou intéressé (sans précision de préférence)		Simple votant (sans précision de préférence)		"Apolitique" ou désintéressé		Pas de militantisme	
	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère
Ensemble Guadeloupe	4	1	3	3			8	4	2	1	3	2	6	5	1	5	4	3	2	4	6	10
Chez élus hommes	0	0	1	1			1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Chez élues femmes	4	1	2	2			7	3	2	1	3	2	6	5	1	5	4	3	2	4	5	8
Ensemble Martinique	3	1	5	2	1	1	10	5	3	0	4	1	5	4	1	4	4	3	2	3	3	6
Chez élus hommes	2	0	2	1	0	0	4	1	1	0	2	1	2	0	1	3	3	2	0	0	0	3
Chez élues femmes	1	1	3	1	1	1	6	4	2	0	2	0	3	4	0	1	1	1	2	3	3	3
Ensemble Guadeloupe et Martinique confondues	7	2	8	5	1	1	18	9	5	1	7	3	11	9	2	9	8	6	4	7	9	16
Chez élus hommes	2	0	3	2	0	0	5	2	1	0	2	1	2	0	1	3	3	2	0	0	1	5
Chez élues femmes	5	2	5	3	1	1	13	7	4	1	5	2	9	9	1	6	5	4	4	7	8	11

* Les personnes déclarées ouvertement « gaullistes » sont classées dans cette catégorie, mais également dans la catégorie des préférences partisanes ou idéologiques de droite, voire même dans la catégorie « pour une personnalité ».

Notons néanmoins que parmi les parents mettant en avant des idéologies de gauche, les pères martiniquais se rattacheraient plutôt au communisme (20% contre 12,5% des pères guadeloupéens), alors que les pères guadeloupéens préféreraient le socialisme (16,6% contre 12% des pères martiniquais). Les mères antillaises seraient quant à elles plus tournées vers le communisme (10,7% des mères guadeloupéennes et 7,7% des mères martiniquaises) que vers le socialisme (3,6% des mères guadeloupéennes et 3,8% des mères martiniquaises).

Par ailleurs, en mettant en relation les catégories socioprofessionnelles des parents et leur intérêt pour la politique⁵⁷⁶, on s'aperçoit que dans l'ensemble, les parents occupant la fonction d'artisan-commerçant-chef d'entreprise (29,7%) et d'employé (27%) se démarquent par leur militantisme et leur intérêt politique (avec une préférence partisane et idéologique) par rapport à ceux appartenant aux autres CSP qui seraient un peu moins militants.

Mais en se penchant sur les parents des élus guadeloupéens, on constate que parmi ceux qui militaient ou étaient intéressés par la politique, les employés étaient un peu plus nombreux chez les pères (12,5% des pères guadeloupéens⁵⁷⁷), alors que chez le peu de mères qui militaient, on retrouve plutôt des femmes au foyer (10,7% des mères guadeloupéennes⁵⁷⁸).

De même, un regard précis sur les parents des élus martiniquais permet de relever que ce sont surtout les pères exerçant la fonction d'artisan-commerçant-chef d'entreprise (28% des pères

⁵⁷⁶ Nos propos dans les paragraphes qui suivent sur les CSP et les préférences politiques et le militantisme des parents des élus, ne retranscrivent en rien une tendance de masse généralisée dans les deux îles. En effet, une étude de la proportion de chacune des CSP dans l'ensemble de la population martiniquaise et guadeloupéenne pour tenter de comprendre si ces CSP ont eu un impact réel sur la socialisation politique, aurait été délicate. Il aurait été difficile de rassembler des données statistiques sur des CSP remontant aux années 1920-1940, pour des raisons d'archivage. Ainsi, nous ne pouvons déclarer que la présence d'un parent dans une CSP particulière déterminait un positionnement politique particulier, ni que ce constat pouvait dessiner une attitude de masse. Nous ne pouvons qu'envisager que les parents des élus guadeloupéens et martiniquais interrogés, appartenant à certaines CSP, pouvaient se diriger vers une appartenance ou une préférence politique, sans pour autant présumer leur militantisme, leur intérêt politique ou leur désintérêt, en fonction d'une tendance générale.

⁵⁷⁷ Soit 42,8% des pères guadeloupéens employés.

⁵⁷⁸ Soit 33,3% des mères guadeloupéennes sans activité professionnelle.

martiniquais⁵⁷⁹) et les mères employées ou femme au foyer (7,7% des mères martiniquaises pour chacune de ces CSP⁵⁸⁰) qui militaient ou étaient intéressés par la politique.

Tous ces parents, artisans-commerçants-chefs d'entreprise, employés ou encore femmes au foyer, avaient des préférences pour des valeurs idéologiques de la gauche : plutôt socialistes chez les pères guadeloupéens mais communistes chez les mères guadeloupéennes et, plus précisément communistes chez les pères et les mères martiniquais.

Tenant compte des propos précédents et dans le cadre des limites de l'enquête réalisée, on peut dire que les élus hommes et femmes interrogés ayant grandi dans ces familles militantes ou intéressées par la politique où les valeurs de la gauche étaient présentes (42,5%⁵⁸¹), étaient issus de milieux modestes très marqués par le socialisme, et surtout par le communisme.

Alors que l'on pourrait penser que les familles d'ouvriers préféreraient militer ou s'intéresser aux valeurs de la gauche, on constate qu'elles sont déjà très peu à se classer dans la catégorie des militants ou intéressés par la politique avec une couleur politique⁵⁸², et que les parents ouvriers sont au contraire de simples votants (18% des parents ouvriers), désintéressés ou apolitiques (18% des parents ouvriers), pour une personnalité politique (9%), intéressés sans préférence politique (9%), ou enfin non militants sans autre précision (27%).

S'agissant des parents soutenant une personnalité, on retrouve surtout des artisans-commerçants-chefs d'entreprise (45% des parents attachés à une personnalité, soit 30% des parents de cette CSP)⁵⁸³, suivis des employés (40% des parents attachés à une personnalité, soit 34,8% des parents appartenant à cette CSP)⁵⁸⁴, puis des cadres et professions intellectuelles supérieures (5% des parents attachés à une personnalité, soit 20% des parents de cette CSP)⁵⁸⁵, des ouvriers (5% des

⁵⁷⁹ Soit 63,6% des pères martiniquais artisans-commerçants-chefs d'entreprise.

⁵⁸⁰ Soit 50% des mères martiniquaises employées et 50% des mères martiniquaises au foyer.

⁵⁸¹ Elus antillais issus de familles d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise, d'employés, de femmes au foyer, mais aussi de quelques agriculteurs, de professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures.

⁵⁸² 9% des parents ouvriers (des pères) se rattachaient au communisme et 9% aux valeurs de la droite.

⁵⁸³ 44,4% étant des pères et 55,6%, des mères.

⁵⁸⁴ 62,5% étant des pères et 37,5%, des mères.

⁵⁸⁵ Uniquement des pères.

parents attachés à une personnalité, soit 10% des parents appartenant à cette CSP)⁵⁸⁶, et des parents sans activités (5% des parents attachés à une personnalité, soit 5,5% des mères appartenant à cette CSP).

Les parents engagés ou intéressés par la politique sans préférence partisane ou idéologique, à savoir, les spectateurs de conférences et de réunions, sont pour la plupart des artisans-commerçants-chefs d'entreprise (27,3%), mais également des mères au foyer sans activité professionnelle (27,3%), suivis des employés (18,2%), des cadres et professions intellectuelles supérieures (9%), des professions intermédiaires (9%) et des ouvriers (9%).

Les simples votants (sans autre précision de préférence ou d'engagement) sont des parents exerçant la profession d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise à hauteur de 28,6%, des employés (21,4%), des mères au foyer (21,4%), professions intermédiaires (14,3%) et enfin, des ouvriers (14,3%).

Parmi les parents qui ont été qualifiés d'apolitiques ou qui ont été clairement mentionnés comme étant désintéressés par la politique, on compte 18,2% d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise, 18,2% également de professions intermédiaires, 18,2% d'ouvriers, 18,2% d'employés, le même taux de mères au foyer (18,2%), et enfin, 9% de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Pour finir, on dénombre 24 % d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise, 20% de mères au foyer, 20% d'employés, 12% d'ouvriers, 12% de professions intermédiaires, 8% d'agriculteurs exploitants et enfin 4% de cadres et professions intellectuelles supérieures, parmi les parents clairement non militants et pour lesquels aucune précision de préférence partisane ou idéologique ou encore aucun engagement n'a été précisé.

⁵⁸⁶ Uniquement des pères.

Ce qu'il convient de retenir d'une comparaison entre les parents de la Guadeloupe et ceux de la Martinique en fonction des CSP recensées, c'est le taux élevé de parents martiniquais exerçant la profession d'artisans-commerçant-chef d'entreprise qui militaient ou exprimaient une préférence idéologique ou partisane par rapport aux parents guadeloupéens de cette même CSP.

Les parents guadeloupéens quant à eux se distinguent par leur militantisme et leur intérêt pour la politique avec une préférence idéologique, surtout lorsqu'ils exercent la profession d'employé, ou lorsqu'ils sont sans activité professionnelle, notamment les femmes au foyer.

De même, les parents martiniquais soutenaient une personnalité politique lorsqu'ils étaient artisans-commerçants-chef d'entreprise, et dans une moindre mesure lorsqu'ils étaient ouvriers ou employés. A l'inverse, les parents guadeloupéens soutenaient une personnalité politique quand ils exerçaient la profession d'employés, de cadres-professions intellectuelles supérieures, ou lorsqu'ils étaient artisans-commerçants-chef d'entreprise, et dans une moindre mesure quand ils étaient sans activité professionnelle.

Comment expliquer le soutien d'une personnalité politique par les parents appartenant à ces CSP ?

Le nombre important de parents artisans-commerçants-chef d'entreprise qui portaient de l'intérêt voire de l'admiration pour une personnalité politique tient au fait qu'ils étaient surtout des gaullistes. En effet, certains de ces parents sont issus de la période de la Seconde Guerre mondiale, certains auraient même été résistants. L'image du Général De Gaulle est celle du libérateur, celle d'un « homme au-dessus des partis » comme aimaient le dire certains pères notamment. Certains élus ont grandi dans des familles où l'on pouvait voir des photos du Général De Gaulle dans toute la maison. Les adeptes du Général De Gaulle pouvaient être également des cadres ou professions intellectuelles supérieures : mentionnés comme « gaulliste à mort ».

D'autres parents ou éducateurs, classés dans la catégorie des employés, ont soutenu des personnalités politiques. En Guadeloupe comme en Martinique, ces parents employés ont soutenu en particulier des élus en place, des Maires en place, notamment parce qu'ils étaient employés à la municipalité, ou parce que le Maire faisait des promesses d'emploi dans la collectivité.

Ainsi, a-t-on l'exemple d'une mère qui est devenue employée municipale à la suite de son soutien actif au futur Maire : « elle a soutenu au début, car elle était à la recherche d'un emploi ; il lui avait été promis d'être embauchée à la municipalité si elle soutenait le candidat, comme cela se

fait souvent ! Donc elle a milité pour avoir ce poste, qu'elle a obtenu d'ailleurs ». Il s'agit en effet d'un militantisme plus par intérêt que par conviction, pour subvenir ainsi aux besoins de ses enfants.

Certains étaient simplement intéressés par la personnalité politique et par son travail : la personne était plus importante selon certains que l'idéologie. Le Maire en place est souvent très soutenu par la population, particulièrement pour des questions de proximité. Cela peut également s'illustrer par le nombre important de Maires ayant plus de deux mandats à leur actif : c'est le cas dans de nombreuses communes de la Martinique.

Si l'on sait que les mères étaient moins militantes ou intéressées par la politique (en ayant une préférence idéologique) que les pères, celles qui l'étaient, n'avaient pour la plupart aucune activité professionnelle. Les mères au foyer précèdent en effet les employées, puis suivent les mères occupant une fonction d'artisan-commerçant-chef d'entreprise.

Les non-militantes étaient surtout des ouvrières, ou des professions intermédiaires.

Les mères les plus apolitiques étaient celles occupant des professions intermédiaires et les ouvrières, surtout de la Martinique.

Nous pouvons envisager l'impact que pourraient avoir le militantisme et l'intérêt de ces mères en matière de socialisation politique, chez les femmes élues de la Guadeloupe et de la Martinique, pendant leur enfance. Ainsi, en étant mères au foyer et en s'intéressant à la politique, les mères des élues ont pu transmettre à leurs filles ce goût pour la politique, transmission rendue plus aisée par leur présence constante auprès de leurs enfants. D'un autre côté, lorsqu'elles tenaient des commerces ou pratiquaient une activité artisanale (la couture par exemple), la présence de leurs enfants à leurs côtés ou dans leur commerce aurait pu faciliter la transmission de valeurs politiques à ces derniers. Enfin, l'avantage d'être employées pourrait résider dans la proximité de ces mères avec le monde extérieur, avec la sphère publique en général, notamment lorsqu'elles travaillaient dans les municipalités. La présence des mères militantes ou intéressées par la politique n'est donc pas négligeable au cœur du processus de socialisation politique dans la famille, notamment chez les filles (les femmes élues) qui auraient pu prendre en exemple leur mère ou qui auraient pu être influencées par elles.

Compte tenu du lien que les parents ont avec la politique et l'image renvoyée par ce phénomène, on peut s'interroger sur la transmission qui pouvait avoir lieu dans le cadre familial entre parents et enfants. Quels étaient les rôles respectifs du père et de la mère dans le processus de socialisation politique ?

B. La répartition des rôles entre le père et la mère antillais dans leur transmission des valeurs morales et politiques au sein de la famille

1. Comment transmet-on ?

« La bonne transmissibilité des choix et des comportements politiques est d'autant plus assurée que l'intérêt des parents pour la politique est développé, que la conviction ou encore la visibilité des choix sont affirmées »⁵⁸⁷ écrit Anne Muxel. « La socialisation politique n'est ni toujours explicite ni toujours intentionnelle. Ce n'est pas nécessairement au travers d'une inculcation politique stricto sensu que se fait la transmission et que se forment les choix et les comportements politiques. La transmission peut opérer au travers de non-dits, de détournements, de réactions et même d'oppositions. Il n'y a rien de linéaire ni d'automatique dans ce processus, arbitré au travers des réappropriations et des réinterprétations successives que fait l'individu de son bagage initial au fil des différentes étapes de son parcours »⁵⁸⁸.

La place des discussions politiques dans la famille entre parents et enfants est une donnée à prendre en compte, mais pas seulement. En effet, si les discussions directes entre les parents et les enfants peuvent être présentes dans la famille, la transmission peut également se faire de manière indirecte. Dans ce cas, les discussions entre les parents, celles entre les parents et les autres adultes de la famille ou encore celles entre les parents et les amis des parents, sont autant d'éléments pouvant se transmettre indirectement et parfois inconsciemment à l'enfant. Ce dernier, n'étant pas convié aux discussions d'adultes, comme souvent dans les familles Antillaises, il aurait pu entendre dire ou écouter de loin, des propos politiques entre les adultes. Outre les discussions entre les parents, on peut retenir également le fait de tiers qui faisaient « entrer » la politique dans les maisons, notamment à l'occasion de conférences ou de réunions. Lorsque les tiers n'interviennent pas directement dans le foyer, la dernière possibilité de transmission est le déplacement de la

⁵⁸⁷ Anne Muxel, « L'expérience politique des jeunes » - Presses de Sciences Po 2001 (Paris), p. 52.

⁵⁸⁸ Anne Muxel, *ibid.*, p. 69.

famille, des parents et des enfants sur les lieux de conférences et de réunions, notamment comme simples spectateurs.

Comme a pu le constater Anne Muxel, « les discussions politiques n'occupent qu'une faible place dans les échanges familiaux. La politique est ce dont on parle le moins, tandis que les études ou l'argent sont les sujets dont on parle le plus entre parents et enfants »⁵⁸⁹.

« La place de la politique n'est donc pas première, ni dans la vie des familles, ni dans les échanges entre parents et enfants, ni non plus dans le sentiment d'appartenance générationnelle. [...] lorsqu'on parle de politique, la famille reste un interlocuteur privilégié, même si la place qui lui est accordée dans ce domaine n'est pas la même selon les milieux sociaux ni selon les circonstances de la biographie familiale »⁵⁹⁰.

Quelle place est accordée à la discussion politique dans les familles antillaises recensées ? Quelles sont les différentes manières de faire de la transmission dans les familles ? Afin de ne pas fausser l'analyse, la présence ou l'absence de discussion a été prise en compte lorsqu'elle a été clairement mentionnée. D'un autre côté, le manque de réponse⁵⁹¹ concernant les discussions politiques dans la famille a été classé dans les non-renseignés.

Comme le montre le tableau suivant (n° 9), 53% des personnes interrogées déclarent que leurs parents discutaient politique au sein du cocon familial. A l'inverse, 36% énoncent une absence de discussion chez les parents. 11% n'ont donné aucun renseignement sur d'éventuelles discussions politiques dans la famille. Souvent, dans ce cas, la question est éludée lorsque les parents n'ont pas milité, ou lorsqu'ils étaient désintéressés. L'élu interrogé passe alors rapidement aux questions suivantes. Notons, par ailleurs, que parmi les 6 élus (soit 11%) n'ayant donné aucun renseignement en matière de présence ou d'absence de discussions politiques dans la famille, on retrouve ceux ayant grandi dans une famille monoparentale maternelle. En effet, les élus antillais interrogés ayant évolué dans une famille sans référent masculin et dans laquelle la mère détenait l'autorité

⁵⁸⁹ Anne Muxel, *ibid.*, p. 72.

⁵⁹⁰ Anne Muxel, *ibid.*, p. 73.

⁵⁹¹ La non-réponse.

parentale⁵⁹², n'ont donné aucun renseignement sur la présence ou l'absence de discussions politiques.

Concernant les premiers résultats montrant la présence de discussions politiques dans les familles antillaises, ils laissent penser que celles-ci ont pu être un élément important dans la socialisation politique des élus interrogés pendant leur enfance. En effet, en se référant aux propos de Paul Allen Beck⁵⁹³ traitant de l'effet de la présence de discussions politiques dans la famille sur l'enfant, on pourrait croire d'après nos chiffres que la présence de discussions politiques dans plus de la moitié des familles antillaises aurait été favorable à l'identification partisane et à la naissance d'un intérêt politique pendant l'enfance, chez les élus antillais interrogés.

Dans l'ensemble, 58,3% des hommes interrogés ont connu des discussions politiques dans la famille, contre 51,2% des femmes interrogées. Il n'existe pas de grandes différences entre les élus hommes et les élues femmes, en matière de discussion politique dans la famille. On pourrait croire alors que ces discussions politiques ont pu être autant favorables aux hommes qu'aux femmes en matière de socialisation politique.

En se penchant sur le cas des familles qui discutaient politique au sein du foyer, on s'aperçoit qu'il existe tout de même une différence entre les familles guadeloupéennes et martiniquaises. En effet, dans 58% des familles martiniquaises, les parents discutaient politique, alors que cela n'était le cas que dans 46% des familles guadeloupéennes.

⁵⁹² 4 élus sur 5 appartenant à des familles monoparentales maternelles.

⁵⁹³ Paul Allen Beck, op. cit. – Cf. Deuxième chapitre de notre thèse et précisément la page 126 sur la transmission de l'intérêt politique chez l'enfant selon le mode d'éducation.

Tableau 9 : Présence et absence de discussions politiques dans la maison familiale (effectif des élus)	Discussions avec les parents (ou éducateurs) clairement mentionnées	Absence de discussion avec les parents (ou éducateurs) clairement mentionnée	<i>dont : animation politique à la maison mettant l'enfant en présence de tiers discutant politique</i>	Pas de renseignement
Ensemble Guadeloupe	13	10	2	5
dont élus hommes	1	1	1	1
dont élues femmes	12	9	1	4
Ensemble Martinique	15	9	1	1
dont élus hommes	6	3	0	0
dont élues femmes	9	6	1	1
Ensemble Guadeloupe et Martinique confondues*	28 (53%)	19 (36%)	3	6 (11%)
dont élus hommes	7	4	1	1
dont élues femmes	21	15	2	5

Tableau réalisé par nos soins.

* Parmi les 54 familles, un élu n'a pas vraiment grandi avec ses parents puisqu'il a passé toute sa jeunesse à l'internat. Effectif d'élus guadeloupéens et martiniquais ayant témoigné de la présence ou non de discussions politiques au sein du foyer n=53.

Toutefois, une comparaison entre les élues guadeloupéennes et martiniquaises concernant les discussions politiques dans la famille montre que les premières ont été plus nombreuses à être les témoins de discussions politiques dans le milieu familial que les secondes. En effet, 43% des élues de la Guadeloupe contre 35% des élues de la Martinique ont reconnu qu'elles ont assisté à des discussions à caractère politique avec les parents (père et/ou mère) au sein du concon familial pendant leur enfance.

Par conséquent, la socialisation politique de près de la moitié des élues guadeloupéennes a pu être réalisée en partie par le biais des discussions politiques dans la famille. Ce moyen de transmission de valeurs politiques n'était alors pas négligeable pour beaucoup d'élues

guadeloupéennes. Ce constat révèle alors une différence supplémentaire dans le processus de socialisation des femmes élues des deux îles.

Y a-t-il un rapport entre les discussions dans la famille et le militantisme ou l'intérêt politique des parents ? Si l'on considère que 56,9% des parents martiniquais militaient ou étaient intéressés par la politique avec ou sans préférence idéologique ou partisane, contre 44,2% des parents guadeloupéens, on constate une corrélation de ces données entre le fait d'être militants et intéressés par la politique et le fait de discuter de la politique au sein du foyer.

Pour certains élus, durant leur enfance, la maison était le lieu de prise de parole. Plus les parents militaient ou étaient intéressés, plus il y aurait eu de discussions politiques dans la famille. Ce constat rejoint celui d'Anne Muxel.

Notons cependant que dans de rares cas, malgré l'intérêt de certains parents pour la politique, les discussions politiques dans la famille pouvaient être absentes. En effet, certains parents, bien qu'engagés politiquement, décidaient délibérément d'écarter leur famille du monde politique qu'ils fréquentaient. Certains désiraient clairement distinguer la famille de la politique, et ne discutaient pas de politique au sein du cocon familial. Un élu affirme : « la politique était des histoires de grandes personnes ». La mère d'une élue qui supportait pourtant des personnalités politiques, ne discutait pas non plus de politique avec ses enfants qu'elle a d'ailleurs élevé seule. Malgré le mandat de conseiller municipal d'un père, celui-ci ne désirait pas parler de politique à la maison car il voulait tenir sa famille éloignée de ce milieu.

Seule une minorité de familles antillaises, pourtant intéressée par la politique, a tenté d'écarter volontairement les enfants de cette sphère (3,7%), en évitant les discussions politiques, à l'image de certaines familles françaises comme expliqué dans le chapitre précédent⁵⁹⁴.

D'un autre côté, l'absence de discussion politique dans la famille antillaise peut être la cause d'un total désintérêt des parents pour la politique, de leur intérêt pour toute autre chose que la politique (la culture, le cinéma, la musique, l'éducation des enfants, « la vie » de manière générale ...), ou d'une image négative de la politique chez ces parents. Certains d'entre eux évitaient ainsi de

⁵⁹⁴ Cf. Deuxième Chapitre à partir de la page 125 : propos de Kenneth P. Langton et d'Annick Percheron en matière de transmission politique, sur la surprotection des enfants réalisée par les parents français.

parler politique à la maison car ils considéraient que c'est « quelque chose de sale ». « Il (le père) ne voulait pas entendre parler de politique ... il trouvait que la politique était une chose négative, car les gens se battent, ... se sont des voleurs, ils trompent le peuple » explique une élue au sujet de son père qui refusait de parler politique à la maison.

Notons enfin que parler de politique dans la famille ne signifie pas en discuter de manière positive ou avantageuse. Les discussions politiques peuvent traiter des aspects positifs comme des aspects négatifs de ce milieu. Ainsi, parler de sa dévotion à une personnalité, ou faire l'éloge de tel ou tel parti politique ou telle personnalité politique, peut contraster avec le fait de parler de la politique dans ses effets et ses images les plus sombres. C'est le cas lorsque les parents expliquent aux enfants l'image négative qu'ils ont de la politique comme étant une source de désordre, de violence allant même parfois jusqu'au meurtre. Enfin, parler de politique pouvait aussi être source de conflit lorsque les parents n'étaient pas du même bord politique, ou lorsque les enfants à l'adolescence se faisaient leurs propres opinions et lorsqu'ils n'étaient plus d'accord avec les idées des parents.

L'absence de discussion politique ou la critique ouverte de certains parents à propos de la politique, aurait pu limiter la socialisation politique des élus appartenant à ces familles. Cela montre en réalité, que malgré un processus de socialisation politique inefficace ou inexistant dans ces familles, l'engagement politique des élus concernés n'a pas été déterminé par leur socialisation politique familiale. Pour ces derniers, si la famille ne semble pas avoir été un agent de socialisation efficace, on peut supposer que le processus de socialisation s'est prolongé dans le temps hors du cocon familial, et que la rencontre avec d'autres agents socialisateurs a pu faire naître l'intérêt politique ayant engendré leur engagement dans une carrière politique.

D'ailleurs, il existe des cas particuliers notamment lorsque l'élue considère que dans son enfance, ses parents ne discutaient pas de politique, alors qu'au sein du foyer, la politique était présente. On pense à des tiers qui font entrer la politique dans la maison avec toutefois le consentement des parents. Par exemple, lorsqu'une mère commerçante ouvre les portes de sa maison pour y accueillir des conférences, alors qu'elle semble totalement désintéressée par la politique. Ce geste est perçu comme le fait de vouloir donner l'image du bon citoyen, surtout dans le cadre de sa profession et de son commerce.

L'intervention de tiers dans la famille, peut également renforcer les discussions politiques que peuvent avoir les parents entre eux ou avec les enfants. La socialisation peut alors être encore plus marquée lorsque l'enfant côtoie des tiers engagés ou même des élus à la maison. L'enfant peut avoir une image respectueuse de la politique, exempte de conflits quand il ou elle constate que son père et un ami discutaient de politique, échangeaient des idées, des opinions, alors qu'ils étaient tous deux de bords politiques différents et ne se disputaient jamais sur des thèmes liés à la politique. Les tiers pouvaient être des personnalités politiques qui marquaient la société de l'époque : Gerty Archimède qui venait chez les parents d'un élu pour y faire des cellules politiques, Aimé Césaire qui se rendait dans des familles pour des meetings, ou parce qu'il était proche de certains parents, et bien d'autres encore. Certains parents ouvraient leurs portes pour accueillir des conférences sans attacher d'importance à la personne (au candidat) en faveur de qui la conférence avait lieu.

Outre les conférences, les réunions ou encore la présence de tiers engagés et politisés au sein de la famille, d'autres actes des parents pouvaient contribuer à la socialisation politique des enfants. Il en est ainsi, lorsque le père laissait les bulletins de vote à la maison afin que les amis et les tiers avec qui il avait discuté auparavant viennent les récupérer pour aller voter le jour de l'élection, et lorsque la mère y prenait part en distribuant ces bulletins.

L'énième façon pour les parents de socialiser les enfants à la politique de manière directe ou indirecte, consciente ou inconsciente, réside dans le fait de les entraîner dans les conférences à l'extérieur de la maison. Six élus déclarent avoir été des spectateurs lors des conférences dans leur enfance (3 guadeloupéens⁵⁹⁵ et 3 martiniquais⁵⁹⁶) et racontent cette expérience. Les parents les y entraînaient, ou les enfants s'y rendaient volontiers puisque certains membres de la famille étaient des repères pour eux, des guides, desquels ils se séparaient rarement.

« Ma mère m'entraînait dans toutes les conférences dès qu'il y avait une élection à Morne-à-l'Eau » explique une élue. « Elle y allait et m'emmenait, et c'est d'ailleurs à cette occasion qu'elle m'a poussé à prendre la parole au micro alors que je n'avais que 16 ans ». Elle affirme que « tout

⁵⁹⁵ Deux femmes et un homme.

⁵⁹⁶ Une femme et deux hommes.

est parti de là » puisque sa mère l'aurait incité à prendre la parole lors des conférences et à discuter de politique avec les gens.

Une autre élue, a assisté très jeune à des meetings politiques, et par la suite, a accompagné son frère dans les conférences. Un élu accompagnait également son père dans les conférences : « on suivait les élections et les résultats ; on vivait les campagnes politiques ».

Une autre dont les grands-parents étaient très impliqués dans le monde politique vivait dans une ambiance très politisée : Aimé Césaire venait chez ses grands-parents et les enfants ont pu suivre la politique très jeunes, notamment sa sœur et elle qui vivaient essentiellement chez ceux-ci. Après avoir accompli leurs obligations scolaires une fois rentrées de l'école, les deux sœurs se rendaient aux meetings, aux conférences.

Ce fut aussi le cas d'un élu martiniquais qui a eu l'occasion de suivre son père et de « lutter » avec lui lorsque celui-ci était candidat à une élection. « Il y avait des réunions et on croisait beaucoup de personnalités politiques à la maison ».

Un ancien élu explique pourquoi on le considérait comme « la poche arrière » de son père ou de son oncle : il côtoyait beaucoup les adultes, notamment des personnalités politiques, à la maison comme à l'extérieur. « La maison était le lieu de rassemblement pour parler politique et j'y assistais ; mon père m'entraînait pour assister aux campagnes électorales, où j'ai pu avoir beaucoup de contacts avec des personnalités politiques », dit-il.

Combien d'élus interrogés ont fréquenté ou côtoyé pendant leur enfance des membres de leur famille qui avaient un mandat politique ? Outre le père (ou l'éducateur) et la mère (ou l'éducatrice), d'autres membres de la famille ont pu jouer un rôle direct ou indirect d'agent socialisateur pendant l'enfance de ces élus. En effet, 14,3% des élus interrogés ont connu leur père avec un mandat électif (adjoint au Maire, conseiller municipal) et/ou candidat. 1,9% des mères ont été candidates à une ou plusieurs élections (sans avoir eu de mandat) et 3,7% ont obtenu un mandat politique. D'autres membres de la famille et surtout des grand-pères (7,4%), ou des oncles, des cousins ou des frères (5,6%), ont été des candidats ou ont été des élus (Maire ou conseiller municipal entre autre) alors que les interrogés étaient encore jeunes. Les grands-mères n'ont par contre jamais eu de mandat, mais elles ont souvent soutenu leur mari et milité à leurs côtés. Des mères, bien après le départ de leurs enfants ou à leur majorité, se sont engagées en politique à la surprise des enfants et du mari, se sont portées candidates à des élections et ont obtenu un mandat politique (1,9% des mères ont été élues conseillères municipales).

Les élus interrogés ont cependant connu ou ont su simplement que certains membres de leur famille étaient engagés en politique. Par un engagement ponctuel, du militantisme, une candidature ou l'occupation d'un mandat électif, certains membres de la famille, plus ou moins éloignés, ont pu avoir une certaine influence dans la vie générale des élus interrogés. 5,6% des répondants expriment un certain héritage politique familial, au moins latent, par la présence d'une « souche politique » dans la famille. En effet, alors que certains ont affirmé que leurs père et mère n'étaient pas attirés par la politique outre mesure, ils admettent qu'en dehors du cocon familial, leur famille au sens le plus large, baignait dans le monde politique, puisque certains parents mêmes éloignés côtoyaient ce monde.

Tel est le cas d'une élue guadeloupéenne qui explique que malgré l'absence de transmission directe par ses parents, elle a pu constater une souche familiale politique, lui permettant de constater que « la politique était en elle ». « Un arrière-oncle a d'ailleurs été Maire de Saint-Louis de Marie-Galante » dit-elle. Quelques élus affirment que la politique a toujours été présente dans la famille et ce, toutes générations confondues. Ils admettent avoir grandi dans un « bain » ou un « bouillon » politique.

Peut-on dire que certains membres de la famille auraient pu être des référents dans la vie de ces élus ?

De manière générale, 72,2% des interrogés (soit 82% de guadeloupéens et 61,5% de martiniquais) ont constaté que des membres de leur famille, autres que leurs père et mère, ou des parents par alliance, côtoyaient ou côtoient encore le monde politique (fonction élective, militantisme, engagement). Ces personnes pouvaient être les grands-parents, des oncles ou des tantes, des cousins ou des cousines, des neveux ou des nièces, des beaux-frères ou belles-sœurs.

Cependant, 61,1% des élus interrogés déclarent ne pas avoir eu de référents (des personnes qui les auraient influencés en matière politique) parmi les membres proches ou éloignés de leur famille qui côtoyaient le monde politique. L'absence de référents pouvant se manifester par l'absence de personnes donnant une certaine vision de la politique, ou par la présence de membres de la famille en politique avec lesquelles il y aurait un manque d'affinité. De la sorte, ces derniers ne pouvaient pas représenter des modèles sur lesquels les répondants auraient pu s'identifier.

Seuls 38,9% affirment que certains membres de leur famille auraient eu un certain impact dans leur engagement politique, dans le goût qu'ils ont pour la politique, et dans leur manière d'envisager et de faire de la politique. Ainsi, ces référents auraient pu être pour les interrogés, des

agents socialisateurs qui les ont fait découvrir le monde politique dans leur enfance, des adultes influents porteurs de conseils et d'encouragements, des adultes d'expérience desquels ils analysent les comportements passés afin de sélectionner les choses à faire ou à ne pas faire dans le monde politique.

Cette tendance de l'absence de référents autres que les parents proches chez les élus antillais, se retrouve également en France : Anne Muxel a pu constater que « tous les jeunes reconnaissent l'importance de l'influence de leurs parents dans la formation de leurs choix politiques. [...] (mais) les autres membres de la famille ont beaucoup moins d'importance dans le processus de socialisation. [...] Pères et mères s'imposent devant toute autre personne lorsqu'il s'agit d'évaluer les influences politiques »⁵⁹⁷.

D'un autre côté, certains élus interrogés (3,7%) ont été à la source du militantisme ou de l'engagement politique de certains membres de la famille appartenant souvent à la même génération, comme des cousins, des beaux-frères, des belles-soeurs ou à une génération plus jeune, comme des neveux ou des nièces.

Comme le montre le tableau n° 10 établi en fonction des résultats fournis par notre enquête, dans l'ensemble, il n'existe pas de différence entre le taux de pères qui discutaient de politique et celui de ceux qui n'en discutaient pas. De même, les mères ne discutant pas de politique sont à peine plus nombreuses que celles ayant des discussions au sein du cocon familial. Il n'existe pas non plus de différence significative entre la part des pères et celle des mères qui discutaient de politique et entre la part de ceux et celles qui n'en discutaient pas.

Cependant, des différences sont notables entre la part des pères guadeloupéens et celles des pères martiniquais qui discutaient de politique. En effet, la part des pères martiniquais qui parlent de politique au sein de la famille est plus élevée (56,5%) que celle des pères guadeloupéens (42,9%). Les pères guadeloupéens sont donc plus nombreux à éviter les discussions politiques dans la famille (57,1%).

⁵⁹⁷ Anne Muxel, *ibid.*, p. 77 et 78.

Les mères quant à elles sont à peine plus nombreuses (dans l'ensemble) à ne pas discuter de politique avec leurs enfants, à l'image des mères guadeloupéennes (52,2%). En Martinique, il existe autant de mères qui discutent que de mères qui ne discutent pas de politique dans la famille.

Ces chiffres montrent qu'en matière de transmission par le biais de discussions politiques, les mères seraient autant socialisatrices que les pères. Sur ce point, on pourrait ainsi voir un équilibre dans le rôle des parents dans le processus de socialisation politique.

Tableau 10 : Répartition des pères et des mères en fonction de la présence ou l'absence de discussion politique

		Discussions politiques	Absence de discussion politique
Pères	Guadeloupe	42,9%	57,1%
	Martinique	56,5%	43,5%
	Ensemble	50%	50%
Mères	Guadeloupe	47,8%	52,2%
	Martinique	50%	50%
	Ensemble	48,9%	51,1%

Tableau réalisé par nos soins.

Par ailleurs, comme retrouvé dans certains écrits, on pourrait noter des différences d'intensité en termes de discussion politique en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de famille. En effet, dans son étude sur la communication politique intrafamiliale dans les familles grecques, Maria Pantelidou Maloudas a constaté que « c'est dans les familles dont le père appartient à l'une ou l'autre des deux catégories socio-professionnelles situées au sommet de la hiérarchie sociale (les industriels et gros commerçants et les professions libérales) qu'on observe les pourcentages les plus élevés de discussions politiques entre parents et enfants. [...] Si la catégorie socio-professionnelle du père engendre des différences en ce qui concerne le volume des discussions politiques, elle n'a pas d'influence nette sur la répartition des discussions avec la mère ou avec le père »⁵⁹⁸. L'auteure note toutefois que « l'élévation générale du niveau d'instruction en Grèce et une meilleure répartition des chances entre les sexes en matière d'éducation contribueront

⁵⁹⁸ Maria Pantelidou Maloutas, op. cit., p. 237.

à gommer progressivement la répartition traditionnelle des rôles en matière politique au sein de la famille »⁵⁹⁹.

Qu'en est-il aux Antilles françaises ? Que peut-on dire de l'intensité des discussions politiques dans les familles d'après la catégorie socioprofessionnelle du père et de la mère ?

Dans le tableau suivant (n° 11), on constate qu'en Guadeloupe et en Martinique, les discussions politiques semblent plus présentes dans les familles où les parents sont artisans-commerçants-chefs d'entreprise. En effet, 40,9% des pères et 30,4% des mères qui discutent de politique au sein de la famille appartiennent à cette CSP. Suivent de près, les pères employés (22,7%) et les mères au foyer (26,1%).

Tableau 11 : Répartition des discussions politiques chez les pères et les mères en fonction de leur CSP (Guadeloupe et Martinique confondues)

CSP du père	Discussions politiques	Absence de discussions politiques
CSP 1	4,6%	9,1%
CSP 2	40,9%	27,3%
CSP 3	9,1%	9,1%
CSP 4	13,6%	4,5%
CSP 5	22,7%	36,4%
CSP 6	9,1%	13,6%
CSP 8		
CSP de la mère	Discussions politiques	Absence de discussions politiques
CSP 1	4,3%	0%
CSP 2	30,4%	25%
CSP 3	4,3%	0%
CSP 4	8,7%	16,7%
CSP 5	17,4%	12,5%
CSP 6	8,7%	8,3%
CSP 8	26,1%	37,5%

Tableau réalisé par nos soins.

⁵⁹⁹ Maria Pantelidou Maloutas, op. cit., pp. 237 et 239.

Parmi les pères guadeloupéens qui discutent de politique à la maison, 33,3% sont des artisans-commerçants-chefs d'entreprise, 22,2% sont des cadres et professions intellectuelles supérieures et 22,2% sont des employés. Les pères martiniquais qui discutent de politique dans la famille sont surtout des artisans-commerçants-chefs d'entreprise (46,2%), mais également des employés (23,1%).

Quant aux mères qui discutent de politique, 36,4% sont des guadeloupéennes mères au foyer, 18,2% sont des guadeloupéennes exerçant la profession d'artisan-commerçant-chef d'entreprise et 18,2% sont des guadeloupéennes employées. Chez les mères martiniquaises qui discutent également de politique, 41,7% sont des artisans-commerçants-chef d'entreprise, 16,7% sont des femmes au foyer et 16,7% sont des employées.

En comparant les discussions politiques entre parents et enfants en fonction des CSP selon le département (Tableau n° 12), on s'aperçoit que les familles antillaises dans lesquelles les discussions étaient totalement absentes, sont avant tout celles où le père est employé (36,4%) et où la mère est femme au foyer (37,5%). En Guadeloupe, les pères exerçant la fonction d'employés sont plus nombreux à ne pas discuter de politique en famille (41,7%). C'est également le cas d'une part des pères martiniquais employés (30%), mais la catégorie des pères martiniquais qui semble ne pas vouloir parler de politique à la maison est surtout celle des artisans-commerçants-chefs d'entreprise (40%).

D'un autre côté, se rapprochant de la part des mères au foyer guadeloupéennes qui discutaient politique avec leurs enfants (36,4%), la part de celles qui ne discutaient aucunement de politique est relativement importante chez les mères sans activité professionnelle (33,3%). 33,3% des mères guadeloupéennes qui ne discutent pas de politique dans la famille sont également des artisans-commerçants-chefs d'entreprise. En Martinique, ce sont surtout les mères au foyer qui sont touchées par l'absence de discussion politique (41,7%).

On pourrait se demander qui de la mère ou du père antillais transmettait le plus, selon les élus interrogés.

Tableau 12 : Répartition des discussions politiques chez les pères et les mères guadeloupéens et martiniquais en fonction de leur CSP

GUADELOUPE	CSP du père	Discussions politiques	Absence de discussions politiques
	CSP 1	11,1%	16,7%
	CSP 2	33,3%	16,7%
	CSP 3	22,2%	8,3%
	CSP 4	11,1%	0%
	CSP 5	22,2%	41,7%
	CSP 6	0%	16,7%
	CSP 8		
	CSP de la mère	Discussions politiques	Absence de discussions politiques
	CSP 1	9,1%	0%
	CSP 2	18,2%	33,3%
	CSP 3		
	CSP 4	9,1%	16,7%
	CSP 5	18,2%	8,3%
	CSP 6	9,1%	8,3%
CSP 8	36,4%	33,3%	
MARTINIQUE	CSP du père	Discussions politiques	Absence de discussions politiques
	CSP 1		
	CSP 2	46,2%	40%
	CSP 3	0%	10%
	CSP 4	15,4%	10%
	CSP 5	23,1%	30%
	CSP 6	15,4%	10%
	CSP 8		
	CSP de la mère	Discussions politiques	Absence de discussions politiques
	CSP 1		
	CSP 2	41,7%	16,7%
	CSP 3	8,3%	0%
	CSP 4	8,3%	16,7%
	CSP 5	16,7%	16,7%
	CSP 6	8,3%	8,3%
CSP 8	16,7%	41,7%	

2. Qui de la mère ou du père semble être plus actif dans le processus de socialisation politique de l'enfant ?

A l'image des familles grecques dans lesquelles la place de l'homme est supérieure à celle de la femme, on reconnaît que les pères antillais ont une place importante dans la transmission de valeurs politiques.

Selon Maria Pantelidou Maloutas, il semble que « c'est indubitablement avec le père, pourtant généralement moins présent que la mère à la maison, que garçons et filles ont le plus de discussions politiques, alors que, normalement, c'est entre mère et enfants que les conversations sont les plus fréquentes »⁶⁰⁰.

« Quelle que soit la couche sociale, l'homme, chef de famille, est investi d'un poids politique supérieur à celui de la mère ; cette dernière se trouve cependant moins désavantagée lorsqu'elle a atteint un degré d'instruction supérieur »⁶⁰¹.

Qui, du père ou de la mère aux Antilles françaises, discute et transmet le plus ? Quelle influence détient la mère ou les femmes antillaises dans la transmission de valeurs politiques ?

Des parents qui discutent le plus de politique avec leurs enfants et qui entraînent ces derniers dans les conférences régulièrement, ce sont les pères (ou éducateurs : grand-père, oncle, tuteur) qui se montrent les plus actifs. Des parents qui semblent transmettre des valeurs politiques aux enfants, ce sont les pères qui sont les plus entreprenants. Les mères quant à elles seraient beaucoup plus impliquées dans la transmission de valeurs religieuses et morales, même si elles ne sont jamais très loin des discussions politiques dans la famille.

Selon Anne Muxel, le milieu familial reste l'endroit privilégié pour transmettre à l'enfant des valeurs idéologiques : « la transmission des valeurs idéologiques, et notamment de la religion et

⁶⁰⁰ Maria Pantelidou Maloutas, op. cit., p. 236.

⁶⁰¹ Maria Pantelidou Maloutas, op. cit., p. 237.

de la politique, est plus performante que tout autre domaine dans la panoplie des valeurs et des pratiques que peut transmettre une famille »⁶⁰². Aussi : « avec la religion, la politique continue de former un noyau dur dans l'héritage familial des valeurs et des systèmes culturels »⁶⁰³.

Dans le contexte antillais quelles valeurs sont donc transmises par les parents des élus interrogés ?

Tableau 13 : Valeurs morales et éthiques transmises par les parents

(Effectifs des élus ayant mentionné ces valeurs)	Fréquence Guadeloupe	Fréquence Martinique	Ensemble
Respect (d'autrui, des plus faibles, des aînés, de soi)	17	16	33
Solidarité (partage, générosité)	9	11	20
Travail (goût du travail et du travail bien fait)	8	7	15
Rigueur, droiture	5	8	13
Honnêteté	3	7	10
Réussite scolaire pour réussite sociale, volonté, persévérer	5	3	8
Amour de son prochain et de la famille	4	4	8
Tolérance	3	3	6
Morale	3	3	6
Responsabilité (en avoir et les assumer)	3	1	4
Justice	2	1	3
Respect des règles et des lois	0	2	2
Laïcité	0	2	2
Politesse	2	0	2
Liberté d'expression	1	0	1
Indépendance de la femme	0	1	1
Ressenti d'une éducation stricte et rigoureuse	9	5	14

Tableau réalisé par nos soins.

⁶⁰² Anne Muxel, op. cit., pp. 51 et 52.

⁶⁰³ Anne Muxel, op. cit., p. 52.

* Classement des valeurs morales transmises en fonction du nombre de fois où elles ont été mentionnées par les élus.

Des valeurs morales les plus mentionnées aux moins mentionnées par les élus interrogés (Tableau n° 13), on retrouve en premier lieu le respect d'une manière générale, la solidarité comprenant le partage et la générosité aux plus nécessiteux, le travail et le goût du travail surtout bien fait, la rigueur et l'honnêteté, entre autres. Toutes ces valeurs sont partagées par de nombreux témoins qui les ont retenues comme étant des valeurs fondamentales pour la plupart. La liste des valeurs n'étant pas exhaustives, certaines n'ont pas été citées ou ne sont pas revenues à la mémoire des interrogés au moment de l'entretien.

Plus d'un quart des élus antillais interrogés ont mentionné le ressenti qu'ils avaient de l'éducation transmise par leurs parents : stricte et rigoureuse. Ainsi, on pourrait tenter de vérifier si cette éducation stricte a joué un rôle dans l'harmonisation des préférences partisans entre parents et enfants.

Outre ces valeurs morales et éthiques, on peut compter certaines valeurs spirituelles transmises par les parents, et par la mère essentiellement. En effet, 37% des élus interrogés mentionnent les valeurs spirituelles ou religieuses (catholicisme, christianisme, adventiste, forte croyance religieuse, foi profonde) parmi les valeurs générales transmises par leurs parents. 39,3% des élus Guadeloupéens et 34,6% des élus Martiniquais font spontanément état de la ferveur religieuse qui animait la famille.

Les valeurs religieuses sont souvent exprimées comme étant le fait des mères, tandis que les pères sont plus souvent reconnus comme étant les transmetteurs des valeurs comme le travail (l'amour du travail bien fait), ou les garants d'une certaine rigueur dans l'éducation. Les valeurs comme le partage, la solidarité, la tolérance et l'amour de son prochain semblent le plus souvent héritées des mères.

Concernant les valeurs politiques ou idéologiques (Tableau n° 14), sur l'ensemble des élus interrogés, 39% admettent que leurs parents ne leur ont pas transmis de valeurs politiques spécifiques, notamment lorsque les parents ne s'intéressaient pas à la politique ou lorsqu'ils ne voulaient pas impliquer les enfants dans ce domaine. Il n'y aurait pas eu de transmission de valeurs politiques dans 39% des familles guadeloupéennes et dans 38% des familles martiniquaises.

A l'inverse, 61% des familles de la Guadeloupe et de la Martinique confondues, auraient transmis des valeurs politiques et idéologiques aux élus pendant l'enfance : 61% chez les élus guadeloupéens et 62% chez les élus martiniquais.

Tableau 14 : Valeurs politiques et idéologiques transmises par les parents

(Part des élus ayant mentionnés ces valeurs)	Fréquence Guadeloupe	Fréquence Martinique	Ensemble
Pas de transmission de valeurs politiques	42,86%	34,62%	38,89%
Transmission de valeurs politiques	57,14%	65,38%	61,11%
Telles que :			
Valeurs Socialistes	31,30%	11,80%	21,20%
Valeurs de Gauche	6,30%	23,50%	15,20%
Valeurs Communistes	6,25%	17,65%	12,10%
Valeurs de Droite	0,00%	5,88%	3,03%
Citoyenneté / Honorer le devoir citoyen	37,50%	11,76%	24,24%
Respect de la parole donnée, de l'autre et de soi	25,00%	29,41%	21,21%
Solidarité	12,50%	11,76%	18,18%
Humanisme / Servir l'autre / Aider l'autre	12,50%	17,65%	15,15%
Honnêteté en politique	6,25%	17,65%	12,12%
Fidélité, loyauté et moralité en politique	18,75%	5,88%	12,12%
Défendre le peuple et être avec lui	6,25%	17,65%	12,12%
Développement du pays et de son potentiel	6,25%	11,76%	9,09%
Intérêt général : se soucier du bien être des autres	6,25%	11,76%	9,09%
Liberté de choix politiques / Assumer ses préférences politiques	18,75%	0,00%	9,09%
Partage / Partage des richesses	0,00%	17,65%	9,09%
Soucis de responsabilité et de vérité	0,00%	11,76%	6,06%
Equité	0,00%	11,76%	6,06%
Justice sociale	0,00%	11,76%	6,06%
Respect des anciens et de l'histoire	0,00%	11,76%	6,06%
Conscience professionnelle ; respect du travail	12,50%	0,00%	6,06%
Abnégation / humilité	0,00%	11,76%	6,06%
Respect de la patrie et de l'armée	0,00%	5,88%	3,03%
Démocratie	6,25%	0,00%	3,03%

Tableau réalisé par nos soins.

En comparant les élus hommes et les femmes, on constate que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à « affirmer » une transmission de valeurs politiques⁶⁰⁴ par les parents : 66% des femmes contre 46% des hommes.

Ce taux de transmission de valeurs politiques chez les élues femmes est aussi important en Guadeloupe qu'en Martinique, puisque 64% des guadeloupéennes et 69% des martiniquaises reconnaissent avoir bénéficié de cette transmission dans le cocon familial.

L'énumération de ces valeurs politiques et idéologiques ne semblait pas toujours aisée pour certains élus qui s'interrogeaient sur la définition à donner à l'expression « valeurs politiques ». Nombre d'entre eux ont considéré certaines valeurs morales précédentes comme inhérentes à des valeurs politiques.

Ainsi, étaient fréquemment mentionnées les valeurs politiques et idéologiques suivantes :

Parmi les valeurs politiques liées à une préférence partisane ou idéologique, les valeurs socialistes semblent les plus fréquemment transmises dans les familles guadeloupéennes (31,3%), tandis que dans les familles martiniquaises, ce sont les valeurs de « gauche » sans autre précision (23,5%), suivies des valeurs communistes (17,6%) et enfin socialistes (11,8%) qui sont les plus répandues.

Sans être mentionnées comme étant directement liées à une préférence idéologique ou partisane, d'autres valeurs sont régulièrement mentionnées. C'est le cas notamment de la citoyenneté et du devoir citoyen (24,2%), du respect de la parole donnée, du respect de l'autre et de soi (21,2%), de la solidarité (18,1%), de l'humanisme (15,1%), de l'honnêteté en politique (12,1%), de la fidélité et de la loyauté en politique (12,1%), ou encore de la défense du peuple (12,1%).

⁶⁰⁴ Parmi ces valeurs politiques, on retrouve les préférences idéologiques et partisans transmises, mais également les valeurs du bon citoyen : le devoir d'aller voter.

La transmission explicite de valeurs politiques aux élus pendant leur enfance semble plus fréquente lorsque le père exerce la profession d'artisan-commerçant-chef d'entreprise, ou celle d'employé. C'est également le cas dans les familles où la mère est artisan-commerçant-chef d'entreprise (24,2%).

De plus, cette transmission de valeurs politiques peut-elle être considérée comme un « héritage » politique ? Autrement dit, les élus interrogés ont-ils fait de ces valeurs le fondement de leur engagement politique ? Ont-ils conforté ou rejeté en totalité ou en partie les valeurs politiques transmises par leurs parents durant l'enfance ?

L'étude menée par Anne Muxel semble constater que « près d'un Français sur deux (46 %) reconnaît s'inscrire dans une continuité politique de gauche ou de droite par rapport à ses parents »⁶⁰⁵ et que de manière générale, « ce sont les deux tiers des Français (66 %) qui peuvent être considérés comme des “héritiers politiques” »⁶⁰⁶.

Qu'en est-il aux Antilles françaises ? Les élus interrogés sont-ils dans la même lignée que les Français dont parle Anne Muxel ? Suivent-ils les préférences politiques et idéologiques de leurs parents ? Pour répondre à ces interrogations, rappelons les préférences idéologiques et politiques des parents dans l'ensemble.

Sur l'ensemble des femmes élues, ce sont les valeurs de la gauche qui prédominent : 19,5% des femmes auraient connu leurs parents ou auraient reçu de leurs parents des valeurs socialistes, 12,2% des valeurs communistes, 14,6% des valeurs de la gauche (sans préciser s'il s'agissait de socialisme ou de communisme)⁶⁰⁷. Seuls 14,6% auraient reçu des valeurs de la droite. Notons que

⁶⁰⁵ Anne Muxel, op. cit., p. 57.

⁶⁰⁶ Anne Muxel, op. cit., p. 58.

⁶⁰⁷ La somme des taux correspondant au socialisme, au communisme et à la gauche (sans précision) équivaut ainsi à 46,3% de valeurs de la gauche en général.

39% des femmes n'auraient reçu ou n'auraient perçu aucune valeur ou idéologie politique chez leurs parents⁶⁰⁸.

A l'inverse, chez les hommes, 15,4% auraient reçu des valeurs socialistes, 23% des valeurs communistes, et 15,4% des valeurs de droite. Notons également que 46,2% des hommes interrogés n'auraient reçu aucune valeur idéologique de leurs parents, sinon des valeurs de devoir civique.

D'un point de vue général, les valeurs communistes auraient touché beaucoup plus d'hommes que de femmes. Les femmes auraient plutôt côtoyé des milieux familiaux socialistes. Les hommes sont aussi plus nombreux à ne pas avoir été baigné dans une famille ayant eu des préférences partisans ou idéologiques, en dehors du simple devoir citoyen.

Les élus ont-ils suivi les traces de leurs parents en matière de préférences partisans et idéologiques ? Sont-ils des « héritiers politiques » concernant leurs propres choix politiques ? (Tableaux n° 15 et 16)

Sur l'ensemble des femmes interrogées, 34,1% sont socialistes, 7,3% sont communistes, 26,8% se déclarent de la gauche (sans autre précision), 14,6% se disent de la droite, 5% seraient indépendantistes et 12,2% n'auraient pas de couleur politique.

Parmi ces femmes, 50% ayant reçu des valeurs socialistes ont gardé cette couleur politique (l'autre moitié étant passée à droite pour 25% d'entre elles ou étant plutôt communiste pour 12,5% et de gauche sans autre précision pour 12,5%). 40% des élues ayant grandi dans un milieu communiste ont conservé cette préférence idéologique et partisane (les autres sont devenues socialiste pour 40% d'entre elles ou se disent de gauche sans autre précision pour 20%), 83,3% des filles de parents de gauche sont restées à gauche (les autres s'affirment socialistes pour 16,6%) et 33,3% des filles des parents préférant la droite sont également à droite (les autres sont socialistes pour 33,3% ou de gauche sans autre précision pour 33,3%). Les préférences idéologiques de gauche semblent mieux perdurer dans le temps que celles de droite ; les plus fidèles héritières étant les femmes ayant reçu des valeurs politiques de gauche (dont le socialisme et le communisme).

⁶⁰⁸ Aucune valeur politique ou idéologique, si ce n'est le simple devoir d'aller voter ou l'admiration pour une personnalité politique dans certains cas. Dans ces familles, aucune couleur politique ne semblait être mise en avant par les parents.

Tableau 15 :
Correspondance entre l'appartenance idéologique des parents et de l' élu/e
(Guadeloupe)

GUADELOUPE	Femmes élues	Appartenance du père	Appartenance de la mère	Appartenance de l' élue
	* Mme A. N.	vote	personnalité	sans étiquette
	* Mme A. J.	néant	néant	droite
	* Mme A. S.	socialiste	néant	socialiste
	* Mme A. B.	socialiste	néant	droite
	* Mme B. M.	personnalité	personnalité	personnalité
	* Mme B. R.	néant	personnalité	socialiste
	* Mme B. I.	droite	vote	socialiste
	* Mme C. A.	gauche	vote	socialiste
	* Mme C. M.	néant	néant	sans étiquette
	* Mme C. E.	vote	vote	personnalité
	* Mme F. F.		néant	socialiste
	* Mme F. J.	vote	vote	socialiste
	* Mme G. G.	socialiste	vote	socialiste
	* Mme J. J.	droite	néant	droite
	* Mme J. M.	communiste	néant	socialiste
	* Mme K. N.	personnalité	personnalité	socialiste
	* Mme L. C.	communiste	communiste	socialiste
	* Mme L. A.	vote	vote	socialiste
	* Mme L. M.	néant	communiste	communiste
	* Mme L. G.		droite	droite
	* Mme M. M.		néant	droite
	* Mme N. R.	socialiste	néant	socialiste
	* Mme P. C.	néant	socialiste	socialiste
* Mme P. M.	droite	droite	socialiste	
* Mme W. L.	néant	néant	gauche	
Hommes élus	Appartenance du père	Appartenance de la mère	Appartenance de l' élu	
* M. B. L.	néant	néant	droite	
* M. C. E.	communiste	communiste	socialiste	
* M. C. A.		néant	Sans étiquette	

Tableau réalisé par nos soins.

- Vote = parent accomplissant son devoir citoyen sans précision d'une préférence politique ou idéologique ;
- Personnalité = parent soutenant une personnalité politique sans prise en compte de sa couleur politique ;
- Droite = parent ayant une préférence politique ou idéologique de droite ;
- Socialiste = parent ayant une préférence politique ou idéologique socialiste ;
- Communiste = parent ayant une préférence politique ou idéologique communiste ;
- Gauche = parent ayant une préférence politique ou idéologique de gauche sans préciser s'il s'agit du communisme ou du socialisme ;
- Sans étiquette = élu/e n'appartenant à aucun groupe ou parti politique
- Néant = parent n'ayant aucune préférence politique ou idéologique, ne s'intéressant pas à la politique (sans autre précision)

Tableau 16 :
Correspondance entre l'appartenance idéologique des parents et de l'élue/e
(Martinique)

MARTINIQUE	Femmes élues	Appartenance du père	Appartenance de la mère	Appartenance de l'élue
	* Mme A. G.	néant	vote	indépendantiste
	* Mme B. C.	gauche	néant	gauche
	* Mme B. C.	droite	vote	gauche
	* Mme C. E.	néant	néant	sans étiquette
	* Mme C. G.	communiste	personnalité	gauche
	* Mme C. M.	gauche	vote	gauche
	* Mme C. C.	gauche	gauche	gauche
	* Mme C. J.	personnalité	personnalité	gauche
	* Mme D. L.		personnalité	gauche
	* Mme G. M.	droite	socialiste	gauche
	* Mme J. M.	gauche	néant	gauche
	* Mme L. M.	socialiste	néant	communiste
	* Mme M. C.	socialiste	socialiste	droite
	* Mme M. J.	communiste	néant	communiste
	* Mme S. D.	néant	gauche	gauche
	* Mme T. R.	néant	personnalité	indépendantiste
	Hommes élus	Appartenance du père	Appartenance de la mère	Appartenance de l'élue
	* M. A. A.	droite	néant	droite
	* M. A. B.	vote	vote	sans étiquette
* M. B. P.	vote	néant	sans étiquette	
* M. C. E.	communiste	communiste	communiste	
* M. D. E.	droite	droite	communiste	
* M. J. Y.	socialiste	néant	sans étiquette	
* M. L. G.	communiste	néant	gauche	
* M. P. L.	socialiste	vote	sans étiquette	
* M. S. R.	vote	vote	gauche	
* M.T. M.	néant	néant	droite	

Tableau réalisé par nos soins.

- Vote = parent accomplissant son devoir citoyen sans précision d'une préférence politique ou idéologique ;
- Personnalité = parent soutenant une personnalité politique sans prise en compte de sa couleur politique ;
- Droite = parent ayant une préférence politique ou idéologique de droite ;
- Socialiste = parent ayant une préférence politique ou idéologique socialiste ;
- Communiste = parent ayant une préférence politique ou idéologique communiste ;
- Gauche = parent ayant une préférence politique ou idéologique de gauche sans préciser s'il s'agit du communisme ou du socialisme ;
- Sans étiquette = élu/e n'appartenant à aucun groupe ou parti politique
- Néant = parent n'ayant aucune préférence politique ou idéologique, ne s'intéressant pas à la politique (sans autre précision)

S'agissant des hommes, 7,7% sont socialistes, 15,4% sont communistes, 15,4% ont choisi la gauche (sans autre précision), 23% sont de la droite et 38,5% ne déclarent pas de couleur politique particulière.

Parmi les hommes qui ont grandi dans une famille socialiste, aucun n'a suivi cette couleur politique et ils déclarent ouvertement n'appartenir à aucun camp politique. Ceux ayant baigné dans le communisme ne sont plus que 33,3% à y demeurer, alors que 33,3% se prétendent plutôt socialistes et les autres 33,3% seraient de la gauche (sans préciser s'il s'agit de socialisme ou de communisme). 50% des hommes ayant eu des parents avec des valeurs de droite sont restés à droite, tandis que l'autre moitié des hommes a choisi le communisme. La moitié des hommes dont les parents n'exprimaient aucune préférence politique et idéologique ou qui votaient simplement n'affirment à leur tour aucun rattachement à une couleur politique. L'autre moitié de ces élus hommes se déclarent soit de la droite (33,3%), soit du communisme (16,7%).

Dans l'ensemble des élus hommes, ce sont d'abord les préférences idéologiques de la gauche qui perdurent dans les choix de couleur politique. Ensuite, les élus hommes ayant grandi dans une famille n'exprimant pas de choix politique sont également nombreux à suivre l'exemple de leurs parents ; enfin, en dernière position, se trouvent les héritiers des valeurs de la droite.

En conséquence, les femmes interrogées restent à gauche et gardent les préférences familiales socialistes et communistes. Les hommes quant à eux déclarent n'avoir aucune couleur politique ou sont plutôt de gauche, comme leurs parents.

Néanmoins, en moyenne, les femmes antillaises interrogées restent plus fidèles que les hommes aux préférences politiques et idéologiques transmises par leurs parents.

Malgré l'éducation stricte et rigoureuse réalisée par les parents des élus antillais, notre enquête permettait de constater qu'à l'image des familles caribéennes⁶⁰⁹, l'autorité parentale dans certaines familles antillaises a pu engendrer une harmonisation et une continuité des préférences partisans entre parents et enfants. Cela a d'ailleurs été vérifié chez les femmes élues.

⁶⁰⁹ Dont traitait Kenneth P. Langton – cf. p. 127 de notre thèse.

De plus, le maintien chez les élus antillais des valeurs de la gauche transmises par les parents pourrait s'expliquer par le poids de l'idéologie communiste et socialiste pendant la socialisation politique de l'enfant. En effet, les élus interrogés sont pour la plupart nés dans les années 1940-1960⁶¹⁰, époque à laquelle les Fédérations guadeloupéenne et martiniquaise du Parti Communiste Français se détachaient de la Confédération nationale. A cette époque, le Parti Communiste Martiniquais et le Parti Communiste Guadeloupéen s'affirment au niveau local en prenant en compte les problématiques des sociétés martiniquaise et guadeloupéenne, et mettent en avant les idéologies autonomistes. Le paysage politique martiniquais est également touché par la scission du PCM entraînant la fondation du Parti Progressiste Martiniquais (1958). Les élus martiniquais interrogés ayant grandi dans des familles avec des préférences pour la gauche reconnaissent le rattachement de leurs parents au communisme de manière générale ou au PPM et particulièrement à son fondateur Aimé Césaire. En Guadeloupe, comme en Martinique, le PCM et le PCG montrent leur intérêt pour la cause des femmes en soutenant respectivement des organisations comme l'Union des Femmes de la Martinique et l'Union des Femmes Guadeloupéennes.

D'un autre côté, la Fédération du Parti Socialiste Guadeloupéen et la Fédération Socialiste de la Martinique prônaient à cette même période les valeurs de la gauche assimilationniste en faveur de la départementalisation.

Par conséquent, les partis politiques de la gauche ont eu un poids non négligeable dans l'émergence des valeurs qui ont touché directement ou indirectement les parents des élus antillais, lesquels les ont également transmises à leurs enfants. De manière indirecte, par le biais des parents, la socialisation politique de la plupart des élus interrogés a été marquée par les partis politiques se proclamant de la gauche.

Cette transmission de valeurs politiques n'était-elle pas réalisée de manière sexuée au sein des familles ? Les parents des élus antillais interrogés ne faisaient-ils pas de différence entre les filles et les garçons lors de leur intervention dans ce processus de socialisation politique ?

⁶¹⁰ La moyenne d'âge des élus interrogés étant de 57 ans (en 2010). La moyenne d'âge des élus de Guadeloupe est de 53,4 ans dont 53,9 ans pour les femmes et 49,3 ans pour les hommes. La moyenne d'âge des élus de Martinique est de 60,8 ans dont 56,5 ans pour les femmes et 67,9 ans pour les hommes. Enfin, la moyenne d'âge de l'ensemble des femmes est de 54,9 ans, contre 63,6 ans pour l'ensemble des hommes.

3. L'absence de différence entre les filles et les garçons dans les fratries antillaises dans le processus de transmission de valeurs morales et politiques :

Lors d'une enquête sur la socialisation politique des français, Anne Muxel a pu déceler des différences de transmission des valeurs politiques entre les filles et les garçons. « Des différences entre les modes de filiation des filles et des garçons méritent d'être soulignées. L'ancrage à gauche des filles est une nouvelle fois constaté, et n'étonne guère. En revanche, d'autres écarts sont plus surprenants : on comptabilise parmi les décrochages nettement plus de filles que de garçons [...], et elles sont plus nombreuses à s'inscrire dans une filiation a-politique [...]. Les filles se départagent ainsi entre une politisation plus marquée à gauche et un refus fréquemment signifié de se reconnaître et de se positionner au sein du clivage gauche-droite. Plus à gauche, mais aussi plu a-politiques »⁶¹¹. Cette différence de préférence idéologique et d'intérêt pour la politique entre les filles et les garçons peut s'expliquer par une différence dans la socialisation politique des filles et des garçons. L'intérêt pour la politique que les parents souhaitent inculquer à leurs enfants, peut être influencé par le sexe de ces derniers. La transmission de l'intérêt pour la politique et des valeurs politiques peut aussi dépendre de la structure de la famille.

Dans les Antilles françaises, il conviendra de vérifier si la matrifocalité entraîne des différences dans la transmission de ces valeurs.

Au sein des familles antillaises à dominante maternelle, la transmission de valeurs sociales peut en effet s'effectuer de manière différente selon le sexe de l'enfant. Frédérique Aumis relève que « la position focale de la mère faisait d'elle un pôle identificatoire pour la jeune fille qui y trouvait le profil de son personnage à venir (participer aux tâches de la vie quotidienne relevait, en effet, du conditionnement à une future vie d'épouse) »⁶¹². Toutefois, elle gardait une image négative des hommes et des relations hommes-femmes, qui la poussait à avoir « un comportement passif et résigné » à l'égard des hommes ; ou à l'inverse, elle refusait de s'identifier à sa mère, et exprimait plutôt de l'agressivité à l'égard des hommes et de l'ordre masculin. S'agissant des garçons, c'est

⁶¹¹ Anne Muxel, op. cit., p. 63.

⁶¹² Frédérique Aumis, op. cit., p. 116.

cette même image négative, voire irresponsable de l'homme qui était transmise. « La plupart des femmes n'assuraient pas une éducation à la responsabilité, donc au développement de la personne et de son autonomie, permettant à leurs fils de s'octroyer tous les droits et de reproduire ainsi les attitudes machistes qu'elles reprochaient à leur partenaire »⁶¹³. Reprenant la théorie de Jacques André dans « *L'inceste focal dans la famille noire antillaise* », l'auteure explique qu'« il existe entre la mère et le fils une proximité presque incestueuse qui, seule, permet de comprendre que la dépendance obligée de l'enfant puisse perdurer au-delà de l'adolescence et même jusqu'à l'âge adulte »⁶¹⁴. Qualifié de « surprotégé », l'homme peut s'en remettre à sa femme ou à sa concubine pour s'occuper de lui et des enfants. Il ne serait alors au sein du foyer qu'un « géniteur irresponsable »⁶¹⁵. Il convient de noter toutefois, que l'homme peut avoir une attitude tout à fait contraire, et exprimer une virilité exacerbée. En effet, « (l'homme) peut aussi adopter un comportement hyperviril apparemment autoritaire, dominateur vis-à-vis des femmes ; il affecte volontiers à leur égard des attitudes méprisantes »⁶¹⁶. Il existerait donc de réelles différences entre les filles et les garçons dans la transmission des valeurs sociales. Ces différences dans la socialisation des filles et des garçons auraient alors des conséquences diverses dans leur vie d'adulte et dans leur engagement dans la société et dans le monde politique.

De plus, la présence d'une grand-mère, occultant l'autorité du père, peut avoir des répercussions négatives sur la socialisation des enfants. Dans un tel cadre familial, « les enfants [...] connaissent des difficultés : tiraillés entre l'autorité d'une grand-mère, un père absent et dévalorisé, une mère soumise »⁶¹⁷. A l'inverse, lorsque cette présence semble salvatrice, les enfants peuvent en tirer certains bénéfices. Ainsi, « beaucoup d'enfants doivent à leur grand-mère, suppléant à une mère malade, absente ou défaillante, d'avoir trouvé un climat propice à leur développement intellectuel et moral »⁶¹⁸.

⁶¹³ Frédérique Aumis, op. cit., p. 116.

⁶¹⁴ Frédérique Aumis, op. cit., p. 116.

⁶¹⁵ Frédérique Aumis, op. cit., p. 116.

⁶¹⁶ Frédérique Aumis, op. cit., p. 116.

⁶¹⁷ Dany Bébel-Gisler, op. cit., p. 98.

⁶¹⁸ Dany Bébel-Gisler, op. cit., p. 98.

Qu'en est-il de la transmission des valeurs entre les filles et les garçons dans les fratries des familles recensées ? Les élus interrogés ont-ils ressenti une différence de transmission des valeurs (morales et politiques) entre eux et leurs frères et sœurs ?

a) La transmission de valeurs morales et éthiques faiblement influencée par une distinction entre les sexes dans les familles antillaises :

Le processus de socialisation entraînant une différence de transmission de valeurs morales entre les filles et les garçons pourrait se reproduire également en matière de transmission de valeurs politiques. Si ces différences de traitement existent, on pourra conclure à une socialisation sexuée dans les familles ; à l'inverse, si des différences de traitement sont ressenties faiblement par les élus interrogés, c'est que le sexe des enfants n'était pas un critère sur lequel les parents se fondaient au cours du processus de socialisation familiale.

Parmi les élus ayant grandi dans une fratrie (soit 51⁶¹⁹/54 élus), 78,4% reconnaissent ne pas avoir ressenti de différences dans la transmission de valeurs morales entre leurs frères et sœurs et eux. En effet, ils admettent que leurs parents ne faisaient pas de différence entre les filles et les garçons en matière de transmission de valeurs morales et éthiques⁶²⁰. Ainsi, tous les enfants (filles et garçons) étaient « logés à la même enseigne », l'éducation était la même pour tous. Parmi ceux-ci, un petit nombre affirme que chaque enfant (fille comme garçon) avait des tâches à réaliser à la maison, et qu'aucun n'était privilégié par rapport à un autre⁶²¹.

Si parfois les parents ne faisaient pas de différence dans la transmission de valeurs morales, certains admettent que les filles et les garçons ne s'entendaient pas toujours quand ils étaient jeunes : « question de jalousie entre enfants ».

Par leur position dans la fratrie (aîné), d'autres avaient toutefois plus de responsabilités même s'ils considèrent que l'enseignement pour tous les enfants était le même. En effet, souvent, l'aîné des enfants (fille ou garçon) avait des charges plus importantes que les cadets, puisqu'il ou

⁶¹⁹ Les trois élus n'ayant pas grandi dans fratrie sont des enfants uniques ou n'ayant pas grandi avec leur frères et sœurs dans le même foyer.

⁶²⁰ 4 élus sur 5 disent clairement ne pas avoir ressenti de différence d'aucune sorte dans la transmission, puisque tous les enfants auraient reçu le même enseignement.

⁶²¹ Moins d'un élu sur dix.

elle devait donner l'exemple ou protéger les plus jeunes. Ces derniers ont alors marché dans les traces des plus grands⁶²², et pouvaient ainsi avoir un peu plus de liberté que les aînés.

Plusieurs interrogés notent toutefois que s'il n'existait pas de différence dans la transmission de valeurs morales, il se pourrait qu'il y ait une différence dans la réception de ces valeurs selon le caractère de chaque enfant⁶²³. Chacun aurait perçu et appliqué les valeurs transmises, à sa manière.

A l'opposé, seuls 21,6% des élus ont ressenti une différence de transmission des valeurs morales dans la fratrie. Ces différences de traitement étaient liées, soit au sexe des enfants, soit à la hiérarchie dans la fratrie.

Lorsque la différence de traitement semble fondée sur le sexe, l'illustration est la suivante : « les garçons étaient servis avant et les filles étaient plus soumises ; les filles réalisaient les tâches domestiques et, lorsque l'on mettait la table, il fallait servir les garçons en premier. Les filles devaient laver et repasser puisque les garçons devaient trouver des vêtements propres pour aller à l'école le lendemain »⁶²⁴. Ayant grandi dans une fratrie de 9 enfants (dont 6 filles et 3 garçons), une élue explique que « les garçons avaient toujours le droit de tout faire, tandis que les filles étaient moins libres ; les filles aînées n'étaient pas autorisées à sortir, bien que les plus jeunes filles bénéficiaient de plus de souplesse ». L'autre exemple de différence de traitement entre les filles et les garçons, est celui d'une élue ayant vécu dans une famille où la mère transmettait aux filles des valeurs de soumission. En effet, cette dernière voulait que ces filles deviennent des femmes qui se « fondaient » dans leurs époux. Le rôle de la femme envers son mari était mis en avant. Si dans cette famille les valeurs transmises aux garçons n'étaient pas celle de la toute-puissance masculine, puisqu'il fallait se respecter mutuellement, les filles étaient inférieures aux garçons. Généralisant ses propos à toutes les familles guadeloupéennes, une élue argue du fait qu'« avant (et aujourd'hui encore), les garçons avaient tous les droits et avaient un rôle primordial dans la famille ». Elle poursuit : « on formait les filles pour être une bonne épouse (ménage, repassage, cuisinière, ...), on l'apprenait à être soumise. Les filles n'avaient pas le droit de dire ce qu'elles pensaient, elles baissaient la tête, ne devaient pas répliquer, et devaient toujours faire des concessions à la

⁶²² Un élu sur dix.

⁶²³ Un élu sur huit.

⁶²⁴ Témoignage d'une élue d'une fratrie de 11 enfants (4 filles et 7 garçons) dont le père était artisan-commerçant-chef d'entreprise et la mère femme au foyer.

différence des garçons. L'honneur des parents résidait dans le fait qu'une fille amenait un garçon avec lequel elle pourrait se marier ; en conséquence, l'école reléguée au second plan pour les filles, qui devait faire primer le mariage »⁶²⁵.

Une élue martiniquaise confirme cette éducation à l'ancienne dans les familles martiniquaises : « les garçons étaient des machos, et les filles ... ; ils étaient des hommes, et avaient beaucoup de liberté, alors que les filles étaient plus soumises à la pression sociale, au “qu'en dira-t-on” ». Un élu martiniquais reconnaît cette différence de transmission entre les filles et les garçons : « les garçons étaient les chefs, ils étaient plus libres ; il fallait qu'ils soient les modèles ». De même, lorsqu'une fille se retrouve au milieu de deux garçons dans une fratrie, la transmission est aussi différente, puisque le père était plus permissif pour les garçons, et beaucoup moins pour elle. L'éducation de la fille est alors plus stricte.

D'autres parents, en fonction du sexe de leur premier enfant, réagissaient différemment. Prenons pour exemple une élue dont le père voulait un fils comme premier enfant, mais qui a eu une fille. Etant la première fille, le père s'est adapté à cette situation (ses frères avaient tous des fils), et il a fait de sa fille « son orgueil ». Il l'a formée mentalement, intellectuellement, à l'inverse du fils qui était le deuxième enfant. Ayant été façonnée par son père, l'élue reconnaît avoir beaucoup de points communs avec ses parents et surtout son père, alors que son frère s'est démarqué par d'autres centres d'intérêts à l'opposé de ceux de ses parents et de sa sœur, par conséquent. Selon l'expérience d'une autre élue, on constate que lorsque l'enfant côtoie plus que ses frères et sœurs d'autres membres de la famille comme les grands-parents, il reçoit une éducation complémentaire qui lui permet de se différencier des autres.

La place d'un enfant dans la fratrie peut aussi créer des différences de traitement. Les parents pouvaient traiter l'aîné de manière très différente des autres enfants. Ainsi, une mère avait une préférence pour l'aînée des filles⁶²⁶ : « celle qui aurait pu sortir la famille et la mère de la

⁶²⁵ Témoignage d'une élue dont les deux parents étaient agriculteurs, et issue d'une fratrie de 5 enfants dont 3 garçons et 2 filles.

⁶²⁶ Famille dont la mère était employée municipale et le père ouvrier, et dans laquelle la fratrie se composait de sept enfants (trois filles et quatre garçons). L'aîné des enfants était un garçon, mais la préférence de la mère allait à l'aînée des filles.

misère » explique l'élue. « Elle a beaucoup misé sur elle et beaucoup moins sur les autres ; l'aînée des filles n'était pas l'aînée des enfants [...], mais pour la mère c'était l'aînée des filles qui pouvait rehausser le niveau social de la famille ; toute la charge portait sur l'aînée des filles et non sur les garçons ». L'élue pense que la mère s'était identifiée ou projetée sur la fille aînée. De même, une autre élue témoigne de sa position d'aînée et de fille dans la fratrie : cette double caractéristique faisait qu'elle devait servir le fils cadet qui était le préféré de la mère, alors qu'elle et le dernier garçon se faisaient réprimander en permanence.

De manière générale, le ressenti des élus tend vers l'absence de différence de transmission de valeurs morales entre frères et sœurs, alors qu'un taux moindre met en avant la différence de transmission de ces valeurs et de traitement qui en résultait. Plusieurs comparaisons peuvent être faites :

- Tous les élus guadeloupéens et 86% des élus martiniquais (hommes et femmes confondus) n'ont pas ressenti de différence de transmission entre les filles et les garçons ;
- La majorité des élus hommes (Guadeloupe et Martinique confondues), soit 90%, n'ont pas ressenti de différence de transmission de valeurs morales au sein de la fratrie ;
- 75% des élues femmes (Guadeloupe et Martinique confondues) ont ce même sentiment d'absence de différence dans la transmission entre les filles et les garçons ;
- 72% des élues guadeloupéennes et 81% des martiniquaises n'ont pas connu de différence de transmission entre les filles et les garçons.

Cette tendance en matière de transmission de valeurs morales se retrouve-t-elle également s'agissant de la transmission de valeurs politiques par les parents au sein de la fratrie ?

b) La différence de transmission de valeurs politiques entre les filles et les garçons très faiblement ressentie par les élus antillais :

On constate en l'espèce que la tendance est sensiblement la même. La transmission de valeurs politiques aux enfants d'une même fratrie serait identique dans la majorité des familles guadeloupéennes et martiniquaises.

Parmi les élus ayant grandi dans une famille où les parents ont transmis des valeurs politiques (soit 31/54 élus), 80,6% admettent ne pas avoir ressenti de différence dans la

transmission de ces valeurs-ci avec les autres enfants de la fratrie. A l'inverse, seuls 19,4% reconnaissent l'existence d'une différence de transmission entre frères et sœurs.

Retenons que :

- 75% des élus guadeloupéens et 87% des élus martiniquais (hommes et femmes confondus) n'ont pas ressenti de différence de transmission des valeurs politiques entre frères et sœurs ;
- Tous les élus hommes interrogés (Guadeloupe et Martinique confondues) disent ne pas avoir ressenti de différence de transmission de ces valeurs dans la fratrie ;
- Les élues femmes (Guadeloupe et Martinique confondues) sont également nombreuses (76%) à nier une différence de transmission entre sœurs et frères ;
- 73% des élues guadeloupéennes et 80% des élues martiniquaises n'ont pas ressenti cette différence de transmission de valeurs politiques. A l'inverse, 27% des guadeloupéennes et 20% des martiniquaises se rappellent l'existence de telles différences.

Lorsque cette différence dans la transmission existait, elle était due principalement aux rapports privilégiés que certains enfants avaient avec leur/s parent/s. Les enfants plus proches ou ayant la préférence de leur/s parent/s, recevaient les valeurs politiques de ces derniers plus aisément que les autres frères et sœurs. Par exemple, une mère préférant ses garçons, mais ceux-ci ne s'intéressant pas à la politique en raison de leur jeune âge, ne transmettaient pas réellement de valeurs politiques à sa fille aînée qui s'intéressait à la politique et qui s'est surtout formée par sa présence dans des groupes où l'on parlait politique. Certains enfants s'intéressent plus que d'autres et sont alors plus à l'écoute que leurs frères et sœurs aux propos de leurs parents. C'est aussi l'exemple d'une élue ayant plus d'affinités avec son père qui lui a transmis toutes les valeurs politiques pendant l'enfance. La communication entre le père et la fille étant différente que celle entre le père et le fils, la transmission a donc été beaucoup plus dirigée vers la fille que vers le fils.

De même, certains enfants sont touchés différemment par le vécu de leurs parents, notamment lorsqu'ils sont témoins de discriminations à l'encontre de ceux-ci en raison de préférences politiques divergentes des élus en place. Dans ce cas, l'enfant-témoin aura une vision toute autre que ceux qui n'en ont pas été les témoins.

Notons malgré tout que, dans certains cas, lorsque la transmission de valeurs politiques semble la même pour tous les membres de la fratrie, un enfant peut se détacher du lot, en bénéficiant de plus d'attention, du fait de sa position dans la fratrie également. En effet, un élu, dernier de la fratrie, était considéré comme « la poche du pantalon » de son père ou de son oncle. Avec cette image, l'élu montre les rapports privilégiés qu'il avait avec les adultes, le plaçant en

permanence aux côtés de personnes qui pouvaient lui transmettre des valeurs politiques. De ce fait, même si la transmission semble être a priori identique pour tous les enfants, l'élu admet avoir passé plus de temps aux côtés de ceux qui lui ont transmis les bases du virus politique.

De manière générale, les élus (hommes comme femmes) n'auraient pas été confrontés à une différence de transmission des valeurs morales et politiques lors de la socialisation qui s'effectuait pendant l'enfance. Ils sont très peu à penser le contraire. Compte tenu des résultats de notre enquête, il semblerait que la socialisation politique réalisée au sein du cocon familial n'ait pas eu de caractère sexué, ou n'ait pas été faite par les parents en fonction du sexe des enfants. La plupart des enfants auraient été traités de la même manière lorsqu'il s'agissait de transmettre des valeurs politiques. Chacun aurait alors reçu les mêmes valeurs, et de la même manière. Cependant, la façon dont chacun a interprété et intériorisé ces valeurs a pu se faire différemment d'un enfant à l'autre. C'est une différence d'intériorisation ou d'appropriation de ces valeurs politiques pendant l'enfance qui tracerait des parcours différents et des intérêts plus ou moins grands pour la politique chez chaque enfant arrivé à l'âge adulte.

L'intérêt (ou le peu d'intérêt) à l'âge adulte de chacun des membres de la fratrie pour la politique peut-il être la conséquence de ces similitudes ou de ces différences de transmission entre frères et sœurs ?

L'enquête a révélé que dans les familles dans lesquelles les parents transmettaient des valeurs politiques, 25,8% d'entre elles voyaient au moins un des enfants de la fratrie (autre que l'élue interrogé/e) côtoyer le monde politique en militant, en présentant sa candidature à une élection, et/ou en occupant un mandat électif. 18,7% des fratries guadeloupéennes et 33,3% des fratries martiniquaises ayant reçu des valeurs politiques comptent ainsi au moins un frère ou une sœur (autre que l'élue interrogé/e) dans le monde politique. Dans cette catégorie⁶²⁷, hormis les élus (hommes et femmes) ayant témoigné, les membres de la fratrie qui côtoient activement le monde politique sont en général des garçons. Dans ces fratries, que l'élue soit un homme ou une femme, l'autre ou les autres membres qui précèdent ou qui suivent l'élue dans la sphère politique, sont souvent un ou des frères. Les filles se faisant plus rares, puisque même si elles sont intéressées par la politique, elles n'y participent pas activement. Par exemple, dans une famille martiniquaise de 8

⁶²⁷ Famille dans laquelle les parents transmettaient des valeurs politiques aux enfants.

enfants, l'élue interrogé est un homme et tous les garçons militent ou sont membres d'un parti politique. Dans cette famille, aucune fille n'est impliquée dans le monde politique, alors que filles et garçons semblent avoir reçu les mêmes valeurs politiques et sans différence en fonction du sexe. Cette différence dans l'engagement des filles et des garçons pourrait s'expliquer par le manque de disponibilité des sœurs à l'âge adulte, par leur vie familiale ou conjugale. Nous ne savons pas exactement qu'elle est la cause de cette différence d'engagement entre ces frères et sœurs, ou même entre d'autres frères et sœurs. Dans certains cas, la raison a pu être évoquée :

- lorsque l'élue (homme ou femme) et le frère impliqué en politique ont été témoins d'une histoire particulière avec les parents les ayant touchés pendant l'enfance, alors que les autres frères et sœurs, n'en ont pas été témoins ;
- lorsque l'engagement du frère (souvent un aîné) a précédé celui de l'élue (homme ou femme) et que ce/cette dernier/e a suivi le parcours de son frère, à l'inverse des autres frères et sœurs qui ne s'y sont pas intéressés activement, même si la transmission des valeurs politiques était la même pour tous ;
- lorsque l'engagement du frère semble résulter de la transmission sexuée faite par les parents qui ne parlaient de politique qu'avec le ou les garçons, alors que les filles étaient écartées de cette sphère ;
- lorsque le virus politique a touché beaucoup plus les garçons que les filles, et que ces dernières sont moins intéressées malgré une transmission similaire des valeurs politiques.

Par conséquent, cette différence d'engagement entre les frères et sœurs ne résulte pas toujours d'une différence dans la transmission des valeurs politiques réalisée pendant l'enfance dans le milieu familial.

Dans 19,4% des familles ayant transmis des valeurs politiques (soit 25% des fratries guadeloupéennes et 13,3% des fratries martiniquaises de cette catégorie), tous les enfants (filles et garçons) militent à défaut d'avoir un mandat électif.

A l'inverse, dans 54,8% des familles transmettant des valeurs politiques, aucun membre de la fratrie autre que l'élue/e interrogé/e n'appartient à la sphère politique. C'est le cas de 56,3% des fratries guadeloupéennes et de 53,3% des fratries martiniquaises ayant reçu des valeurs politiques dans la famille.

Par conséquent, plus de la moitié des familles dans lesquelles les parents transmettaient des valeurs politiques, ne compte qu'un enfant engagé dans la politique. Dans ces familles, seul/e l'élue/e interrogé/e s'est impliqué/e activement dans la sphère politique. Dans ce cas, on peut

conclure que la socialisation politique effectuée par les parents n'a pas touché tous les enfants de la même manière ou que ceux-ci ne l'ont pas intégrée comme l'enfant qui s'y est intéressé.

Lorsque l'élue est le ou la seul/e de la fratrie à côtoyer le monde politique, c'est pour diverses raisons :

- les autres frères et sœurs ne sont pas du tout intéressés par un engagement actif en politique, à l'inverse de l'élue interrogé/e (malgré une transmission similaire ou en dépit d'une transmission sexuée favorisant les garçons) ;
- les autres frères et sœurs se limitent au simple devoir citoyen en votant, sans vouloir s'engager activement ;
- lorsque la différence de transmission en fonction du sexe, de la hiérarchie dans la fratrie ou de la relation particulière avec le père et/ou la mère, est avérée, facilitant ainsi l'appétit d'un seul enfant (l'élue interrogé/e) pour la chose politique ;
- la socialisation politique familiale n'a pas été déterminante ou le déclencheur de l'engagement politique de l'élue interrogé/e, et les membres de la fratrie ont alors des parcours différents qui les dirigent (ou pas, dans notre cas) vers un engagement politique.

La transmission de valeurs politiques par les parents dans une famille ne conditionne pas toujours l'engagement des enfants dans le monde politique. On peut supposer que l'intention des parents n'est pas de faire de leurs progénitures des futurs hommes et femmes politiques. C'est le cas dans les familles guadeloupéennes comme dans les familles martiniquaises.

Qu'en est-il alors des familles dans lesquelles les parents ne transmettaient pas de valeurs politiques aux enfants ?

Parmi les familles n'ayant pas transmis de valeurs politiques, 40% ont au moins un enfant (autre que l'élue interrogé/e) dans la sphère politique (soit 50% des guadeloupéens et 25% des martiniquais).

Dans certaines fratries de cette catégorie, tous les frères et sœurs militent (15%) – essentiellement des martiniquais. Soit 37,5% des fratries martiniquaises de ladite catégorie, sachant que ce n'est le cas pour aucune fratrie guadeloupéenne.

45% des fratries qui n'ont pas reçu de valeurs politiques des parents ne comptent aucun autre membre que l'élue interrogé/e dans le monde politique. Soit 50% des fratries guadeloupéennes et 37,5% des fratries martiniquaises.

Les élus (hommes et femmes) témoignant ne pas avoir reçu de valeurs politiques de leurs parents semblent appartenir à des fratries qui s'impliquent davantage dans le monde politique (c'est encore plus significatif pour ceux d'une fratrie guadeloupéenne). Autrement dit, alors qu'ils n'ont pas reçu de valeurs politiques dans leur famille, les enfants des fratries martiniquaises et surtout ceux des fratries guadeloupéennes (au moins un, à l'exception de l' élu/e interrogé/e), sont plus nombreux à côtoyer le monde politique que les enfants issus de familles de parents transmetteurs. Autant de filles que de garçons s'impliquent en plus de leur frère ou sœur (élu/e).

Pourtant, l'absence de transmission de valeurs politiques au sein du cocon familial est révélatrice d'un désintérêt total de l'ensemble des fratries appartenant à ces familles.

En effet, près de la moitié des familles n'ayant pas transmis de valeurs politiques voit un manque d'engagement politique de l'ensemble des membres de la fratrie (à l'exception de l' élu/e interrogé/e).

D'ailleurs, nous n'avons pas trouvé d'engagement de l'ensemble des frères et sœurs dans les fratries guadeloupéennes n'ayant pas de reçu de valeurs politiques des parents. On comprend donc qu'une part des familles guadeloupéennes pourrait voir tous les frères et sœurs d'une même fratrie impliqués en politique, à condition que les parents transmettent des valeurs politiques.

A la Martinique, l'absence de transmission n'a pas d'incidence sur la fratrie, puisque même si les parents ne transmettent pas de valeurs politiques, il est possible de trouver quelques fratries toutes entières impliquées en politique. Elles sont cependant moins nombreuses que les précédentes quand les parents transmettent des valeurs politiques. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la socialisation politique, si elle ne s'est pas faite dans le cadre familial, s'est réalisée ailleurs pour ces autres frères et sœurs qui s'impliquent désormais en politique.

Les autres membres des fratries antillaises qui n'ont pas reçu de valeurs politiques dans l'enfance, n'ont peut être pas voulu côtoyer ce monde pour des raisons personnelles, ou par simple désintérêt, ou n'ont alors pas été touchés, à une période de leur vie, par un agent de socialisation politique (personne, institution, ou événement) qui aurait pu créer en eux ce désir d'engagement actif dans la politique. C'est sans doute le cas des membres des fratries guadeloupéennes et martiniquaises n'ayant pas reçu de valeurs politiques des parents, qui ne comptent aucun enfant (autre que l' élu/e) dans le monde politique.

Remarquons que si l'absence de socialisation politique familiale peut justifier le désintérêt immédiat ou l'absence d'implication des enfants dans le domaine politique, ce désintérêt ne

devrait pas se retrouver dans un nombre important de familles où les parents transmettaient des valeurs politiques, à moins que cette transmission soit différenciée. Pourtant, dans les familles où les parents transmettaient, on compte beaucoup plus de fratries où aucun autre enfant que l'élue ne s'est impliqué en politique.

Par conséquent, la transmission de valeurs politiques au sein de la famille peut aider, mais n'est pas la condition ou le déclencheur pour un enfant (adulte en devenir), à une implication ou un engagement actif dans le monde politique antillais. Si les familles des élus antillais interrogés ont pu être la source d'une socialisation politique⁶²⁸, elles ne distillent que des principes et des valeurs politiques élémentaires qui n'auraient pas été déterminants dans le désir d'engagement et d'implication de tous les élus interrogés et de leurs sœurs et frères.

Sur la base de notre enquête, un nombre important d'élus n'ayant pas ressenti de différence fondamentale de transmission de valeurs politiques entre les filles et les garçons durant leur enfance, il semble que la socialisation politique familiale aux Antilles françaises soit peu sexuée.

On peut retenir aussi que, dans la plupart des cas, la matrifocalité n'a joué qu'un rôle d'équilibre entre les filles et les garçons, en permettant aux unes comme aux autres de s'intéresser à la politique. En ce sens, la matrifocalité dans les familles antillaises remet en cause le caractère sexué de la socialisation politique car elle tend à gommer les clivages entre les filles et les garçons. L'omniprésence de la mère n'inverse donc pas les effets de la socialisation en valorisant les filles et en infériorisant les garçons. Au contraire, elle les met sur un pied d'égalité. Les affinités qu'ont pu entretenir les filles avec leur père sont également des données à prendre en compte en termes d'intérêt pour la politique.

Cette répartition des rôles entre la mère et le père dans le processus de socialisation politique a pu équilibrer les rôles des filles et des garçons et l'intérêt que chacun a pu avoir pour la politique. Les deux parents ont donc eu une influence dans le processus de socialisation. Ainsi, la socialisation politique aurait eu un caractère sexué beaucoup moins prononcé dans ces familles antillaises où les mères s'intéressaient à la politique ou lorsqu'elles allaient aux conférences en tant que spectatrices.

⁶²⁸ Dans la phase de socialisation primaire.

Aussi, cette socialisation politique familiale ne semble pas avoir été déterminante dans l'engagement des élus interrogés, puisqu'ils sont peu nombreux à prendre les membres de leur famille comme des référents en matière politique.

Si, d'après notre enquête, la socialisation politique familiale ne semble pas avoir été sexuée pour de nombreux élus interrogés, comment expliquer les difficultés que rencontrent les femmes dans leur désir d'engagement politique ? Si cette socialisation politique n'a pas été un élément déterminant dans l'engagement politique de tous les élus (hommes et femmes), n'existe-t-il pas un autre agent de socialisation politique ayant pu toucher les élus interrogés pendant l'enfance ? L'institution scolaire antillaise peut-elle figurer parmi les éléments ou les agents politiques ayant nourri un désir d'engagement des élus dans le monde politique ? L'école est-elle un concurrent de la famille ou un agent politique ayant réalisé une socialisation politique complémentaire à celle de la famille ?

C. Familles antillaises et institution scolaire : une complémentarité nuancée en Guadeloupe et en Martinique

1. Les élues martiniquaises plus touchées que les élues guadeloupéennes par l'école dans le processus de socialisation politique :

A la question de savoir s'ils pensaient que l'institution scolaire (école, collège, lycée) avait été un vecteur de socialisation politique dans leur enfance, 53,7% des élus (Guadeloupe et Martinique confondues) ont répondu négativement. Selon eux, l'école n'était pas un vecteur de valeurs politiques, car les enseignants ne parlaient ni de politique, ni de religion à l'école, sous couvert du respect du principe de la laïcité.

A l'inverse, 40,7% ont affirmé que l'école était un vecteur de valeurs politiques. A leur époque, l'éducation civique, la morale, la notion du patriotisme par l'apprentissage de « La Marseillaise », l'Histoire en tant que « histoire révolutionnaire avec l'idée de la République » étaient considérés comme un mode de transmission directe de valeurs politiques « fortes ».

Parallèlement, les discriminations faites par les professeurs entre les élèves (différences entre « les nantis et ceux de la masse populaire », entre les élèves dont les parents étaient impliqués

en politique ou qui travaillaient pour la municipalité et les autres, ou l'injustice à l'encontre des élèves dont les parents étaient d'un bord politique différent de celui des professeurs), ou encore l'implication et l'intérêt affiché de certains enseignants pour la politique, sont autant de transmissions indirectes de valeurs politiques qui ont fait émerger chez certains élus le goût de défendre les plus démunis et le goût du social, le désir de se battre contre les injustices, ou plus largement l'amour du militantisme, voire la rébellion. Certains affirment que « le cursus scolaire donne le cheminement d'une dynamique sociale », ou encore que « l'école est un vecteur de valeurs sociales et sociétales ». « La période anti-coloniale de l'époque faisait que l'école était très politisée » déclarent d'autres.

Toutefois, 5,7% nuancent leurs propos, en reconnaissant que si l'école n'étaient pas un vecteur de socialisation politique à leur époque, il ressentaient un langage militant chez certains professeurs qui ne parlaient pourtant pas de politique, ou d'autres considéraient l'école comme un vecteur de désinformation, puisqu'elle ne leur apprenait pas l'histoire de leurs propres ancêtres, mais l'histoire de la Gaule.

Les élus guadeloupéens sont plus nombreux (67,8%) que les élus martiniquais (38,5%) à dire que l'école de leur enfance n'était pas un vecteur de valeurs politique. A l'inverse, 53,8% des élus de la Martinique considèrent l'école de leur époque comme un transmetteur de valeurs politiques, alors que seuls 28,6% des élus de la Guadeloupe sont de cet avis.

Dans l'ensemble, les élus hommes (Guadeloupe et Martinique confondues) considèrent l'école d'autrefois comme un vecteur de la socialisation politique (53,8%). Les élues femmes au contraire ne voient pas l'école de leur époque comme un vecteur de valeurs politiques.

Il existe une différence également entre l'opinion des femmes interrogées de la Guadeloupe et celles de la Martinique : l'école d'autrefois aurait été un transmetteur de valeurs politiques pour les élues martiniquaises (50%), alors que les élues guadeloupéennes sont peu à y voir un transmetteur (28%). Certaines affirment que les professeurs ne parlaient pas de politique à l'école pour 68% des guadeloupéennes et 43,7% des martiniquaises. On pourrait croire alors que l'école aurait joué un plus grand rôle dans la socialisation politique des élues martiniquaises que des élues guadeloupéennes. Certaines ont surtout été touchées par les discriminations faites à leur égard ou à l'encontre des élèves les plus démunies. La fibre sociale et même politique aurait trouvé sa source en partie dans ce contexte scolaire. Devenir par exemple « déléguée de classe » était un moyen de défendre les plus faibles, et de représenter un groupe. Cette mission de l'élève se rapprochait déjà de celle d'un politique.

2. Le rôle d'agent socialisateur de l'école d'aujourd'hui moyennement reconnu par les élues antillaises :

Les élus ont aussi donné leur avis sur le rôle de l'institution scolaire actuelle en matière de socialisation politique. Dans l'ensemble, les élus antillais interrogés pensent que l'école joue actuellement un rôle de socialisateur politique plus important qu'à leur époque, c'est-à-dire qu'il y a 20 ou 30 ans. En effet, ils sont 57,4% à affirmer que l'école, de nos jours, est un vecteur de socialisation politique et qu'elle « dépasse » peut être les limites imposées par les principes de neutralité et de laïcité. Sur quoi reposerait alors selon eux, le rôle de socialisateur politique de l'école ?

La transmission de valeurs politiques s'effectuerait, directement ou indirectement, par le biais de l'éducation civique, l'apprentissage de l'Histoire (de France et des Départements d'Outre-mer), les rencontres pédagogiques avec les représentants élus des collectivités, par l'ouverture de nouvelles filières ou options telles que les sciences sociales et politiques, ou enfin par la « politisation » des sujets d'examens qui portent souvent sur des événements de l'actualité sociale et sociétale.

Outre la transmission des valeurs de la République et des fondements de certaines idéologies politiques, l'école actuelle s'inscrirait beaucoup plus dans la transmission de connaissances techniques en matière politique. « L'école apprend à être un citoyen avec des obligations et des devoirs », « elle nous apprend à nous responsabiliser vis-à-vis des autres », « elle donne à l'élève les bases de la vie en société » déclarent certains élus. « L'école parle de politique et de changements politiques, mais ne fait pas de politique "politicienne" ». On enseigne alors aux élèves le rôle du bon citoyen, mais également le rôle et les fonctions des élus des collectivités. Si dans le premier degré (primaire et collège) l'accent est moins porté sur les valeurs politiques, c'est à compter du secondaire (lycée) que les opinions et les valeurs politiques se précisent et se transmettent avec plus ou moins d'ouverture.

Si les sujets d'examens sont parfois politisés, l'appel de la rue lors de manifestations des élèves face à des problèmes sociaux, ou lors de revendications contre certaines réformes gouvernementales, montrent que la politique atteint de plus en plus les bancs des écoles. En dehors du système scolaire et de l'enfance, c'est surtout l'entrée à l'université et dans les grandes écoles qui peut jouer un rôle prépondérant pour le jeune adulte.

D'autres élus critiquent une certaine forme de récupération des informations politiques par l'école. Les valeurs politiques auraient intégré le lycée notamment grâce à la médiatisation excessive de certains faits d'actualité et à la modernisation des moyens de communication. L'engagement des élèves serait naïf et beaucoup moins militant qu'il ne l'était à leur époque. L'implication moins importante des élèves dans les manifestations contre les discriminations, ou pour un changement politique, marquerait leur faible engagement et intérêt pour la politique, lequel serait le signe que l'école ne cherche pas à intéresser les élèves à la chose politique.

C'est en partie pour cette raison que 35,2% des élus de la Guadeloupe et de la Martinique considèrent que l'institution scolaire n'est pas un vecteur de valeurs politiques de nos jours. Parmi ces élus, si certains admettent que l'école n'a pas à jouer de rôle de socialisateur de valeurs politiques, d'autres regrettent qu'elle ne le soit pas vraiment. En effet, la disparition de la morale faite régulièrement par les professeurs comme c'était le cas autrefois, la place trop restreinte de l'éducation civique dans les programmes scolaires, le manque d'implication de certains professeurs dans la transmission des fondamentaux permettant à l'enfant de faire un choix, démontreraient que l'école d'aujourd'hui n'a plus un rôle d'agent de socialisation politique selon certains élus.

Enfin, d'autres (7,4%) ont des doutes sur le rôle socialisateur de l'école en matière politique. Ils n'adhèrent pas aux programmes gouvernementaux qui feraient de la désinformation et donc une mauvaise socialisation politique.

En comparant les élus de la Guadeloupe et ceux de la Martinique, on constate que les élus martiniquais (61,5%) sont un peu plus convaincus que les élus guadeloupéens (53,6%) du rôle socialisateur de l'école actuelle en matière de transmission de valeurs politiques.

De manière générale, les hommes (76,9%) croient beaucoup plus au rôle d'agent de socialisation politique de l'institution scolaire actuelle que les femmes (51%). Ces dernières, même si elles sont moins nombreuses que les hommes, s'accordent à dire que l'école actuelle est un vecteur de valeurs politiques (52% des élues guadeloupéennes et 50% des élues martiniquaises).

S'agissant du rôle d'agent de socialisation politique de l'école, si des différences sont notables entre l'école d'autrefois et celle d'aujourd'hui, c'est surtout l'engagement des élèves qui marquerait l'écart. Cet engagement étant fonction du contexte socio-économique et politique, on

peut comprendre cette différence d'engagement des élèves et d'implication des professeurs en matière politique entre les deux périodes.

On retient surtout que la scolarité des élus martiniquais a été beaucoup plus influencée par des professeurs qui auraient transmis directement ou indirectement certaines valeurs ou opinions politiques, que ne l'a été la scolarité des guadeloupéens. Les hommes auraient été marqués plus que les femmes, mais les martiniquaises l'auraient été plus que les guadeloupéennes.

On pourrait croire que le rôle de l'école a complété celui de la famille, en inculquant des valeurs politiques générales aux élus pendant leur enfance, et en permettant un engagement précoce de certains élus dans le militantisme par les manifestations, ou par la représentation d'élèves en tant que délégué de classe. L'école apporterait alors une valeur ajoutée réelle pour certains élus à la socialisation politique pendant l'enfance, car elle a été le milieu de prise de responsabilités, le milieu de vie en communauté que certains n'ont pas eu au sein de leur famille, le milieu de prise de conscience d'un engouement pour l'engagement et pour certaines idéologies politiques, ou pour le militantisme, et enfin le milieu où sont nées des vocations pour l'entraide et le social.

PARTIE II : LA SOCIALISATION

POLITIQUE DES ÉLUES À L'ÂGE ADULTE :

VIE SOCIO-CULTURELLE ET POLITIQUE,

ENTRE RENFORT ET NOUVELLES

ORIENTATIONS POLITIQUES

Lorsque l'on admet que le processus de socialisation fait intervenir une phase d'apprentissage et d'intériorisation des connaissances par le biais d'une relation interactive entre un émetteur et un individu récepteur, voire une phase de remise en cause totale ou partielle des connaissances précédentes en faveur de nouvelles autres au cours d'une phase de « reconstruction », on peut se poser la question de la durée d'un tel processus. Processus ponctuel ou de longue durée ? Processus unique se réalisant en une seule fois au cours de la vie d'un individu, ou processus multiple, se déclinant en diverses phases à des périodes différentes de la vie de celui-ci ? Est-ce un processus à durée déterminée ou indéterminée ? Est-il continu ou discontinu, avec des phases de rupture ? Si ce processus connaît des ruptures dans le temps, à quelles périodes ces ruptures se produisent-elles et comment interviennent-elles ?

Divers cas de figure peuvent se présenter à l'analyse en matière de périodicité et de durée du processus de socialisation. Les notions de « socialisation primaire » et « socialisation secondaire », deux phases fréquemment admises par les auteurs dans le processus de socialisation, ont été explicitées. Ces deux phases se déterminent, soit par l'âge auquel elles interviennent, soit en fonction des agents socialisateurs qui se manifestent. Outre la temporalité de ce processus, on a pu noter les caractéristiques de continuité ou de rupture entre les deux phases.

Parmi les agents socialisateurs qui peuvent avoir un rôle plus ou moins important dans la vie d'un individu, ceux intervenant après la famille et l'école, peuvent venir compléter ou concurrencer les valeurs politiques transmises par ces derniers. Il a été mis en évidence le caractère controversé

du rôle des partis politiques que l'on pourrait croire un agent important dans le monde politique. Il apparaît par contre que les mondes associatif, professionnel et culturel jouent un rôle beaucoup plus formateur que ne semble le faire les partis politiques.

Nous verrons ainsi, comment les élues des Antilles françaises ont appréhendé leur engagement politique aussi bien par rapport aux partis politiques qu'à leur vie associative et professionnelle. Nous verrons s'il existe des différences entre les hommes élus et les femmes élues, mais également entre les élues guadeloupéennes et les élues martiniquaises lors de cette phase de socialisation politique secondaire.

Premier Chapitre : La socialisation politique, un processus ininterrompu à l'âge adulte

Le processus de socialisation (politique) n'est jamais vraiment achevé après l'enfance, puisque après une phase primaire, vient une phase secondaire qui rompt ou poursuit selon les cas, avec la phase précédente. La socialisation secondaire peut conforter ou entrer en concurrence avec la socialisation primaire. Ce sont alors les agents socialisateurs intervenant après la famille et l'école qui maintiennent ou transforment les valeurs transmises antérieurement.

A. De la socialisation primaire à la socialisation secondaire : un processus entre rupture et continuité

1. La scission entre la socialisation primaire et la socialisation secondaire en fonction de l'âge de l'individu ou de la proximité avec les agents socialisateurs :

S'il est admis que l'enfance est le moment privilégié de la socialisation, et que « la socialisation (politique) commence dès l'enfance »⁶²⁹, le processus de socialisation ne s'achève pas à la fin de l'enfance. Au contraire, on peut dire que la socialisation qui s'opère pendant l'enfance n'est qu'une partie d'un processus qui se déroule tout au long de la vie de l'individu. La première partie du processus ou « première socialisation » correspond à « un dressage » de l'individu qui « découvre que le monde humain fonctionne selon des normes et qu'il doit entrer dans un monde ordonné »⁶³⁰. Etudiant des enfants de 13 à 18 ans, Annick Percheron admet que les 16-18 ans sont « des jeunes à la veille de devenir majeurs et d'entrer dans la vie active et pour lesquels la première socialisation politique est, pourrait-on dire achevée ; on sait, qu'à cet âge là, attitudes et opinions

⁶²⁹ Dominique Chagnollaude, op. cit., p. 203.

⁶³⁰ Dominique Chagnollaude, op. cit., p. 203.

politiques sont, pour l'essentiel formées »⁶³¹. Parler de « première socialisation politique achevée », laisse supposer qu'il existe une seconde socialisation politique. La seconde partie du processus s'effectuerait par conséquent après la prime éducation.

De nombreux auteurs font en effet une distinction entre la notion de « socialisation primaire » et celle de « socialisation secondaire ». Ces deux phases de socialisation pourraient se distinguer en fonction de la période durant laquelle elles interviennent chez l'individu d'une part, ou en fonction des agents de socialisation qui se manifestent au cours de la vie de l'individu. Ainsi, envisagerait-on un découpage entre la socialisation primaire s'effectuant pendant l'enfance, et la socialisation secondaire s'exécutant à l'âge adulte. D'un autre point de vue, la socialisation primaire pourrait concerner celle réalisée par la famille, alors que la socialisation secondaire concernerait les autres agents comme l'école, les pairs, les media, la profession, les partis politiques, etc.

Chez Peter Berger et Thomas Luckmann⁶³², la prise en compte de la famille comme premier agent de socialisation force le découpage entre la socialisation faite dans le milieu familial, et celle faite en-dehors de ce cadre. Ainsi, est considérée comme socialisation primaire, celle qui se fait au sein de la famille : « c'est l'incorporation (d'un) « savoir de base » dans et avec l'apprentissage « primaire » du langage (parler puis lire et écrire) qui constitue le processus fondamental de la socialisation primaire »⁶³³.

Ce savoir de base transmis par la famille, peut être très tôt suppléé par des institutions (exemple : l'école) qui touchent l'enfant dès son plus jeune âge. « Ces savoirs de base, objets de la socialisation primaire, dépendent essentiellement des relations qui s'établissent entre le « monde social » de la famille et l'univers institutionnel de l'école »⁶³⁴.

Mais la primauté de la famille en tant qu'agent de socialisation primaire ne s'arrête pas au fait qu'elle intervient la première. Selon Peter Berger et Thomas Luckman, la relation entre l'enfant et les membres de sa famille permet une franche séparation entre la socialisation primaire et la

⁶³¹ Annick Percheron, op. cit., p. 6.

⁶³² Peter Berger et Thomas Luckmann, « The social Construction of Reality – A Treatise of the Sociology of Knowledge », trad. « La construction sociale de la réalité » - Méridiens Klincksieck 1986 (trad. 1966) (Paris).

⁶³³ Claude Dubar, op. cit., p. 98.

⁶³⁴ Claude Dubar, op. cit., p. 99.

socialisation secondaire. « Alors que la socialisation primaire ne peut prendre place sans une identification émotionnellement chargée de l'enfant à ses autres significatifs, la socialisation secondaire, elle, peut le plus souvent se dispenser de ce type d'identification et s'effectuer avec la simple identification mutuelle qui s'intègre dans toute communication entre êtres humains. Ainsi, il est nécessaire d'aimer sa mère, mais pas son professeur »⁶³⁵. Au-delà de la relation affective qui est ici soulignée, peut être prise en compte l'autorité que l'agent possède sur l'enfant, et dans ce cas, le cadre familial est à nouveau dépassé.

S'inspirant des travaux de Peter Berger et Thomas Luckmann⁶³⁶, Muriel Darmon prend en compte les relations qui unissent le socialisé aux agents socialisateurs. Pendant la phase de socialisation primaire, l'individu est en contact avec des « autrui significatifs (qui) le marquent durablement »⁶³⁷. Ces derniers pouvant être des membres de la famille de manière très spécifique (« papa », « maman », « grand-mère »), ou peuvent être de manière générale des agents (personnes ou institutions) qui entretiennent une relation autoritaire et affective avec l'enfant. « La socialisation primaire s'inscrit, du fait de la relation entre l'enfant et ses autrui significatifs, dans un contexte affectif “chargé d'émotions” »⁶³⁸ ; elle est particulièrement « forte et rémanente » puisqu'elle « possède une “qualité spécifique de fermeté” qui la rend “la plus importante pour l'individu” et qui explique que ses effets se prolongent tout au long de la vie »⁶³⁹.

Par conséquent, si l'on considère les rapports entre l'enfant et l'agent socialisateur, mais également, l'intervention précoce de certains agents dans la vie de ce dernier, la famille demeure sans aucun doute un agent de socialisation primaire. La question se pose encore pour l'école ou tout autre agent intervenant très tôt dans l'enfance, quant à sa classification comme agent de socialisation primaire, et non secondaire. Le cas de l'école est particulier puisqu'il joue un rôle parallèlement à la famille. Certains le considèrent comme agent de socialisation primaire⁶⁴⁰, et

⁶³⁵ Peter Berger et Thomas Luckmann, op. cit., p. 193.

⁶³⁶ Peter Berger et Thomas Luckmann, op. cit.

⁶³⁷ Muriel Darmon, op. cit., p. 69.

⁶³⁸ Muriel Darmon, op. cit., p. 70.

⁶³⁹ Muriel Darmon, op. cit., p. 70.

⁶⁴⁰ Muriel Darmon, op. cit.

d'autres, comme agent de socialisation secondaire⁶⁴¹. Pour Ildikó Szabó, « la socialisation primaire se déroule au sein de la famille, mais elle n'est pas complètement séparée de la socialisation secondaire ; elle (la socialisation secondaire) démarre lorsque, aux côtés de la socialisation globale de la famille, l'enfant rencontre d'abord le système institutionnel, [...] socialement organisé et spécialisé : par exemple, la crèche, la maternelle et l'école ; cette socialisation secondaire est donc depuis longtemps parallèle avec la socialisation primaire »⁶⁴². La socialisation secondaire, pourrait donc commencer dès l'enfance, en fonction des agents pris en considération.

Pour éviter ce conflit entre socialisation primaire et secondaire basé sur l'intervention précoce de certains agents ayant des relations particulières d'affectivité et d'autorité avec l'enfant, on pourrait prétendre à un découpage en termes de périodes liées à l'âge de l'individu. Ainsi, l'enfance serait considérée comme le moment où s'effectue la socialisation primaire, et l'âge adulte, comme l'âge de la socialisation secondaire.

En refusant l'idée selon laquelle « le processus de socialisation prendrait fin une fois l'enfance terminée et que le reste du cycle de vie ne serait qu'actualisation, non problématique, des produits précédemment intériorisés »⁶⁴³, Muriel Darmon admet le principe d'un tel découpage. Car en effet, « la socialisation n'est pas exclusivement primaire et tout ne se joue pas dans l'enfance »⁶⁴⁴, écrit-elle. D'autres périodes comme l'âge adulte et d'autres agents socialisateurs doivent être pris en compte dans la construction de l'individu. Ce qu'elle qualifie de socialisations « adultes » ou « secondaires », ce sont celles qui viennent « après », dans un « second temps »⁶⁴⁵. Sa pensée peut se résumer ainsi : « Si la socialisation primaire a pour effet de construire l'individu, la situation de départ est fort différente dans le cas de la socialisation secondaire. Elle ne “crée” ni ne “produit” ex nihilo un individu social mais doit faire avec [...] les produits

⁶⁴¹ Ildikó Szabó, op. cit.

⁶⁴² Ildikó Szabó, op. cit., p. 59 ; traduction de : « primary socialization is taking place within the family, but it is not completely separated from secondary socialization ; this starts when, alongside the overall socialization of the family, the child first encounters the institutional system [...] socially organized and specialized : e.g. the nursery, the kindergarten and the school ; thus secondary socialization is for a long time running parallel with primary socialization ».

⁶⁴³ Muriel Darmon, op. cit., p. 67.

⁶⁴⁴ Muriel Darmon, op. cit., p. 67.

⁶⁴⁵ Muriel Darmon, op. cit., p. 67.

antérieurement incorporés au cours de la socialisation primaire qui ont fait de l'individu ce qu'il est devenu. Une socialisation secondaire est donc nécessairement une re-construction »⁶⁴⁶.

La distinction entre socialisation primaire et socialisation secondaire a été également envisagé en termes de « socialisation communautaire » pour la première, et de « socialisation sociétariaire » pour la seconde. La continuité du processus de socialisation ne faisant aucun doute, Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet s'accordent à dire que la socialisation est un processus inachevé. Ils voient dans la réalisation de ce dernier, le passage de la Communauté à la Société, lié respectivement à la socialisation primaire et à la socialisation secondaire.

Charles H. Cooley identifie la socialisation primaire à une socialisation dite « communautaire », laquelle se rapporte à la famille et à l'entourage proche de l'individu. Trois éléments caractérisent cette socialisation communautaire : le lien affectif d'une part, émotionnel d'autre part, et fusionnel enfin, qui rattache l'individu aux agents socialisateurs. Cooley définit la socialisation communautaire comme « la socialisation des enfants »⁶⁴⁷, socialisation réalisée dans la famille, au sein des bandes ou encore à l'école.

Mais le processus de socialisation ne s'achève pas à ce stade, car comme mentionné précédemment, à la socialisation primaire s'ajoute la socialisation secondaire ou la socialisation dite « sociétariaire ». Le déroulement du processus de socialisation pouvant être perçu de deux manières distinctes mais complémentaires : l'une du point de vue des acteurs mis en cause et de la relation qui existe entre l'individu et les agents socialisateurs, l'autre du point de vue du temps ou de la période impartie au déroulement du processus et à l'âge auquel celui-ci s'effectue chez l'individu. C'est en ce sens que la distinction entre processus communautaire et processus sociétariaire est intéressante tout comme l'est la comparaison entre processus primaire et secondaire. En effet, cette dualité peut dépendre des agrégats mis en avant. Ainsi, chez Max Weber, « la dualité de la socialisation (est) conçue comme construction de formes sociales différenciées »⁶⁴⁸ : la socialisation

⁶⁴⁶ Muriel Darmon, op. cit., p. 67.

⁶⁴⁷ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 41.

⁶⁴⁸ Claude Dubar, op. cit., p. 90.

communautaire correspond au « processus d'entrée en communauté », alors que la socialisation sociétaire s'applique au « processus d'entrée en société ». Chez Ferdinand Tönnies, la communauté se rattache à « la vie organique et réelle »⁶⁴⁹ (ensemble des rapports organisés entre la mère et l'enfant, l'homme et la femme mariés, les frères et sœurs d'une même mère), tandis que la société est liée à une « vie virtuelle et mécanique »⁶⁵⁰ (groupe d'individus organiquement séparés).

A la différence de Ferdinand Tönnies pour qui la socialisation sociétaire semble être mécanique, Max Weber refuse l'idée de passivité dans l'apprentissage lors du processus de socialisation sociétaire, dans la mesure où les comportements de l'individu découlent d'une action volontariste. La socialisation sociétaire « n'est pas un conditionnement passif à l'appartenance à une société établie mais une modalité d'entrée volontaire dans des relations de “type sociétaire” »⁶⁵¹. Il convient de noter que compte tenu des relations qui peuvent naître avec autrui, le sociétaire peut devenir communautaire.

Si le découpage entre socialisation primaire et socialisation secondaire peut porter à discussion, il faut noter que les auteurs s'accordent sur la théorie que la socialisation (politique) n'est jamais terminée. L'apport fondamental de Peter Berger et Thomas Luckmann, comme l'explique Claude Dubar, réside dans l'idée selon laquelle « la socialisation n'est jamais complètement réussie »⁶⁵² et que « la socialisation n'est jamais totalement terminée »⁶⁵³. « Il faut donc faire une place importante à la socialisation secondaire »⁶⁵⁴.

Si pour certains auteurs la socialisation primaire et la socialisation secondaire s'exercent de concert à un moment donné de la vie de l'individu et / ou s'influencent l'une et l'autre tout au long de la vie de celui-ci, pour d'autres, ces processus sont bien séparés. En tous cas, elles se distinguent l'une de l'autre. En effet, « si la socialisation primaire est “la première que l'enfant subit dans son

⁶⁴⁹ Claude Dubar, op. cit., p. 91.

⁶⁵⁰ Claude Dubar, op. cit., p. 91.

⁶⁵¹ Claude Dubar, op. cit., p. 93.

⁶⁵² Claude Dubar, op. cit., p. 99.

⁶⁵³ Claude Dubar, op. cit., p. 99.

⁶⁵⁴ Claude Dubar, op. cit., p. 99.

enfance”, la socialisation secondaire “consiste en tout processus postérieur qui permet d’incorporer un individu déjà socialisé dans de nouveaux secteurs du monde objectif de sa société” »⁶⁵⁵. Alors que l’on parle d’« autorité » et d’« affectivité » en matière de socialisation primaire, la socialisation secondaire serait considérée comme « moins puissante et moins émotionnelle, quasi-bureaucratique »⁶⁵⁶. De même, si la socialisation primaire « s’incruste » dans l’individu et si ses produits sont « très difficilement désintégrés », « les produits de la socialisation secondaire sont plus vulnérables à la destruction »⁶⁵⁷. Enfin, si la socialisation primaire permet d’intérioriser « le monde », la socialisation secondaire permet d’intérioriser « des produits plus limités, des mondes, voire des morceaux de mondes »⁶⁵⁸.

Cependant, ces distinctions peuvent être remises en cause dans certains cas particuliers où socialisations secondaire et primaire tendent à « se ressembler » tant dans leur intensité, leur prégnance, leur affectivité et leur autorité (exemple : production de « prêtres, révolutionnaires ou musiciens entièrement dévoués à leur vocation »⁶⁵⁹).

2. Le lien inéluctable de la socialisation secondaire avec la socialisation primaire :

Muriel Darmon écrit : « Elle (la socialisation secondaire) ne “crée” ni ne “produit” ex nihilo un individu social mais doit faire avec [...] les produits antérieurement incorporés au cours de la socialisation primaire »⁶⁶⁰. C’est ce « faire avec » qui retient présentement l’attention. La question qui se pose est de savoir comment s’articulent les socialisations primaire et secondaire l’une par rapport à l’autre. Existe-t-il une rupture ou une continuité lorsque l’on passe de la « primaire » à la « secondaire » ?

⁶⁵⁵ Muriel Darmon, op. cit., p. 70.

⁶⁵⁶ Muriel Darmon, op. cit., p. 70.

⁶⁵⁷ Muriel Darmon, op. cit., p. 71.

⁶⁵⁸ Muriel Darmon, op. cit., p. 90.

⁶⁵⁹ Muriel Darmon, op. cit., p. 72.

⁶⁶⁰ Muriel Darmon, op. cit., p. 67.

Partant du « principe de la primauté »⁶⁶¹, Albert Somit et Steven A. Peterson rappellent que « ce principe affirme que ce qui est appris très tôt se maintient et forme de manière significative la participation et les orientations politiques des adultes »⁶⁶². Afin de comprendre les attitudes et les orientations politiques des adultes, la question du moment le plus significatif de l'apprentissage politique s'est alors posée. Plusieurs réponses ont été données et ces dernières permettent également de voir comment peuvent s'articuler les premiers apprentissages par rapport aux seconds dans la vie d'un individu.

La première position est celle du modèle de « récence » (« recency model) ou de « l'expérience récente ». Ce modèle préconise que « l'apprentissage politique le plus récent – à cause de son immédiateté et de sa fraîcheur – a une plus grande incidence que celui survenant plus tôt »⁶⁶³.

Le deuxième point de vue prend en compte que l'apprentissage s'effectue tout au long de la vie, et que dans ce cas, « les orientations politiques sont labiles au fil du temps, et les gens restent ouverts au changement lorsque des nouvelles situations se développent ou lorsqu'ils prennent connaissance d'une information nouvelle »⁶⁶⁴. Il a été retenu enfin selon le modèle de l'apprentissage pendant l'enfance, que « ce qui est appris très tôt forme les apprentissages et les attitudes ultérieurs »⁶⁶⁵.

En s'intéressant aux deux périodes que sont l'enfance et l'âge adulte, Annick Percheron considère que tout n'est pas « fixé » dans l'enfance. « [...] il n'y a pas, le plus souvent, de relation directe et simple, ou de cause à effet entre les prédispositions et les attitudes acquises dans l'enfance, et les comportements adultes. Celles-ci servent de soubassements au développement des attitudes et des comportements adultes, et ne s'effacent jamais complètement sous l'effet de nouvelles expériences. Il faut se garder, cependant, de confondre court et long terme. Certains

⁶⁶¹ Albert Somit et Steven A. Peterson, op. cit., p. 205.

⁶⁶² Albert Somit et Steven A. Peterson, op. cit., p. 205; traduction de : « this principle asserts that what is learned early "carries over" and significantly shapes adult political orientations and participation ».

⁶⁶³ Albert Somit et Steven A. Peterson, op. cit., p. 205; traduction de : « the most recent political learning – because of its immediacy and freshness - has a greater bearing than that occurring earlier ».

⁶⁶⁴ Albert Somit et Steven A. Peterson, op. cit., p. 205; traduction de : « political orientations are labile over time, and people remain open to change as new situations develop or as they become aware of new information ».

⁶⁶⁵ Albert Somit et Steven A. Peterson, op. cit., p. 205 et 206 ; traduction de : « what is learned early shapes later learning and behaviour ».

perçoivent la période de l'enfance et de l'adolescence comme celle d'apprentissages qui vont produire leurs effets dès l'avènement de la majorité légale. Or on sait qu'il existe toujours une phase d'installation à l'âge adulte qui souvent peut provisoirement, mais provisoirement seulement, remettre en question les effets de l'héritage ou des premières acquisitions de l'enfance »⁶⁶⁶. Autrement dit, il n'existe pas de rupture brutale ou définitive entre la socialisation primaire et la socialisation secondaire. La dernière peut se nourrir de la première et s'adapter.

D'après l'analyse de Muriel Darmon, s'inspirant des études menées par Everett C. Hugues⁶⁶⁷, « les produits des socialisations antérieures ne sont ni disqualifiés ni détruits par la socialisation secondaire »⁶⁶⁸. Au contraire, c'est une théorie de « l'émergence et de la stabilisation des perspectives »⁶⁶⁹ qui est mise en avant. « Des perspectives nouvelles apparaissent quand la situation l'exige, c'est-à-dire quand les perspectives précédentes (celles nées de la socialisation primaire) sont incapables de servir de guide de conduite dans une situation [...] qui se présente comme inédite et qui nécessite une action, voire un choix »⁶⁷⁰. Si généralement le choix qui est fait est guidé par les produits de la socialisation antérieure (primaire), il arrive que face à une situation nouvelle l'individu applique un comportement tout aussi innovant, lequel comportement sera désormais celui à appliquer dans une telle situation. Face à la problématique que pose la situation inédite, et à l'absence de réponse des produits de la socialisation primaire, l'individu se voit dans l'obligation de créer ou de « construire » une réponse nouvelle (attitude, manière de penser) laquelle sera le produit d'une socialisation secondaire.

⁶⁶⁶ Annick Percheron, « La socialisation politique : un domaine de recherche encore à développer » - Revue Internationale de Science Politique – Volume 8, n° 3, Juillet 1987, p. 201.

⁶⁶⁷ Everett C. Hugues, « The Making of a Physician » - Human Organisation – volume 14, 1955.

⁶⁶⁸ Muriel Darmon, op. cit., p. 87.

⁶⁶⁹ Muriel Darmon, op. cit., p. 87. L'auteure définit le terme de « perspectives » de la manière suivante : « “un ensemble coordonné d'idées et d'actions qu'une personne utilise pour gérer une situation problématique”, “des manières de penser, de ressentir et d'agir qui sont habituelles à la personne dans ce type de situation”, “la conception organisée de ce qui est plausible et de ce qui est possible”, et enfin “la matrice à travers laquelle la personne perçoit son environnement” » (p. 84).

⁶⁷⁰ Muriel Darmon, op. cit., p. 87.

En réalité, pour l’auteure, deux points de vue sont envisageables : d’une part la rupture, d’autre part, la continuité lors du passage de la socialisation primaire à la socialisation secondaire. L’idée de rupture ou de « discontinuité » entre les périodes de socialisations primaire et secondaire montre que le phénomène de formation / transformation ou construction / déconstruction de l’individu peut se réaliser de manière entrecoupée par des phases d’« actualisation » des produits des socialisations qui l’ont formé, pendant des périodes plus ou moins longues. A l’inverse, l’idée d’une « socialisation continue » mettrait en avant une possibilité de rapprochement entre les expériences antérieures liées à la socialisation primaire, et les expériences postérieures de la socialisation secondaire. En effet, « ce qui est vécu et intériorisé “avant” devient la base à partir de laquelle est perçu et donc intériorisé ce qui intervient “après” »⁶⁷¹. L’adoption d’un principe de continuité du processus de socialisation, tant au niveau temporel qu’en terme de relation entre le primaire et le secondaire, permettrait d’envisager un « emboîtement »⁶⁷² des socialisations, et non une « simple succession ou juxtaposition » de ces dernières comme l’explique Muriel Darmon.

Toutefois, le caractère politique du processus semblerait avoir des effets plus particuliers en matière d’emboîtement des socialisations. Se référant à Daniel Gaxie⁶⁷³, c’est l’importance du caractère successif des diverses socialisations qui est mise en avant par l’auteure, avec une préférence pour le poids des premières expériences de manière générale. Néanmoins, s’agissant de leur dimension politique, il semblerait que les expériences et les produits de la socialisation secondaire ou socialisations postérieures auraient « un poids plus grand » que la socialisation primaire ou socialisations antérieures. (La socialisation politique secondaire aurait donc plus d’impact que la socialisation politique primaire, ce qui reste encore à justifier.) D’où l’apparition « d’un sentiment de gêne ou de culpabilité » chez les individus face à la persistance des produits de la socialisation primaire, qui « freinent les transformations ultérieures » ou « (s’) obligent seulement à engager un travail de conciliation de ces prises de position potentiellement contradictoires »⁶⁷⁴. Ce comportement de l’individu fait penser à l’idée de combinaison de deux cultures que l’on retrouve

⁶⁷¹ Muriel Darmon, op. cit., p. 112.

⁶⁷² Muriel Darmon, op. cit., p. 112.

⁶⁷³ Daniel Gaxie, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales » - Revue française de science politique 2002 – volume 52, n° 2-3.

⁶⁷⁴ Muriel Darmon, op. cit., p. 113.

dans la définition d'Yves Schemeil, compromis permettant à l'individu de manifester « à la fois sa bonne volonté et sa fidélité »⁶⁷⁵ par devers ces deux cultures.

Se rapportant à Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron⁶⁷⁶, Muriel Darmon traitera enfin du rapport entre le processus de socialisation primaire ou antérieure et le processus de socialisation secondaire ou postérieure, en termes de « renforcement » et de « conversion ». Ainsi, on pourrait expliquer le phénomène de continuité du processus par le renforcement des produits de la socialisation primaire. En effet, certaines socialisations secondaires peuvent être perçues comme des « socialisations de renforcement »⁶⁷⁷, lesquelles ont pour objectifs de « fixer » les produits de la socialisation antérieure (exemple des énarques ou de la socialisation de genre). S'agissant de la socialisation de genre, la pratique de socialisations de renforcement se retrouve dans le cadre de l'affirmation de la masculinité ou à contrario de la féminité (à l'école, à l'armée, au travail, dans les loisirs).

A l'inverse, d'autres socialisations secondaires peuvent être considérées comme des « socialisations de conversion »⁶⁷⁸ dans la mesure où leur objectif est de transformer radicalement et totalement l'individu ayant déjà fait l'objet d'une socialisation antérieurement. Cette caractéristique se remarque dans la définition que donnent Yves Schemeil et Claude Dubar de la socialisation. En effet, pour l'un, il s'agit d'« apprendre une culture », voire de « se dépendre de la sienne pour une autre culture »⁶⁷⁹, et pour l'autre, d'une « construction » suivie d'une « déconstruction et reconstruction d'identités »⁶⁸⁰. Alors que l'individu est formé ou construit par des socialisations primaires antérieures, il peut « se » changer complètement, voire se « déconstruire » pour ensuite se reconstruire. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron traitent de « déculturation et de reculturation »⁶⁸¹ dans le cadre de la théorie de l'habitus, Peter Berger et Thomas Luckmann parlent

⁶⁷⁵ Yves Schemeil, op. cit., p. 66.

⁶⁷⁶ Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, « La Reproduction » - Minuit 1970 (Paris).

⁶⁷⁷ Muriel Darmon, op. cit., p. 114.

⁶⁷⁸ Muriel Darmon, op. cit., p. 116.

⁶⁷⁹ Yves Schemeil, op. cit., p. 66.

⁶⁸⁰ Claude Dubar, op. cit., p. 10.

⁶⁸¹ Muriel Darmon, op. cit., p. 117.

d'« altérations » dans le cas où l'individu « change de monde »⁶⁸², une « re-socialisation » qui opère une « désintégration » des produits des socialisations antérieures (exemple de la conversion religieuse et de l'endoctrinement politique).

La mesure intermédiaire entre ces deux extrêmes serait les socialisations secondaires qui apparaissent comme des « socialisations de transformation »⁶⁸³. Sans aller jusqu'à changer radicalement l'individu, ce type de socialisations engendre des modifications des produits des socialisations précédentes. En effet, il s'agit selon Muriel Darmon de « processus qui impliquent, à un degré ou à un autre, une transformation de l'individu, sur un plan ou sur un autre, cette dernière étant par définition limitée au regard de ce qu'impliquerait un processus de conversion »⁶⁸⁴. Elles ont des effets limités aussi bien dans le temps, que dans les domaines sur lesquels elles s'exercent, mais peuvent être « destructrices » et n'avoir aucun effet constructeur pour l'individu qui tend à « perdre ses repères ».

Il s'agit donc d'un processus jamais achevé. « La socialisation ne s'arrête pas avec l'enfance, c'est un processus jamais achevé qui se poursuit tout au long de la trajectoire sociale des individus. L'identité des individus n'est pas figée à la sortie de l'enfance ; elle est mouvante et se construit tout au long de la vie »⁶⁸⁵. En matière politique, « les études sur la socialisation politique fournissent [...] des illustrations [...] pour montrer que la socialisation est un processus complexe qui construit les individus tout au long de leur trajectoire », « l'entrée en politique n'est pas brutale ; les opinions et les représentations politiques se forment dès l'enfance ; mais la socialisation politique ne s'arrête pas là »⁶⁸⁶. Certains diront même que « le processus de socialisation ne s'arrête qu'à la mort »⁶⁸⁷.

⁶⁸² Muriel Darmon, op. cit., p. 117.

⁶⁸³ Muriel Darmon, op. cit., p. 118.

⁶⁸⁴ Muriel Darmon, op. cit., p. 118.

⁶⁸⁵ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 42.

⁶⁸⁶ Jean-Pierre Schmitt et Dominique Bolliet, op. cit., p. 45.

⁶⁸⁷ André Bernard, op. cit., p. 94.

La distinction entre la socialisation primaire et la socialisation secondaire pourrait sembler évidente au regard des agents socialisateurs pris en considération, mais la frontière entre les deux peut paraître floue si l'on prend en compte les effets et les répercussions de l'une sur l'autre, aussi bien dans le temps que dans leur contenu. Si la socialisation d'une manière générale est un processus qui perdure dans le temps, et est donc continue pour l'individu qui en fait l'objet et en est l'acteur, la socialisation primaire s'exerce à travers un processus bien défini dans le temps mais dont les effets peuvent perdurer toute la vie. De même, la socialisation secondaire qui intervient postérieurement peut avoir pour objectif soit le renforcement (d'où la continuité et la durabilité des produits précédents), soit la reconversion (dans ce cas, on parlera de rupture avec les produits précédents), ou enfin soit la transformation (phénomène plus communément envisagé permettant à l'individu de concilier l'ensemble de ses expériences passées et présentes) de l'individu socialisé.

En étudiant les textes d'Alexis de Tocqueville, Virginia Sapiro a retenu l'idée selon laquelle il existerait « des continuités et des discontinuités dans l'apprentissage et la promulgation de normes sociales au cours des cycles de la vie des femmes »⁶⁸⁸. L'étude portant sur les rôles et les fonctions des femmes en Amérique a constaté que la socialisation des filles les prédisposait à leur futur rôle d'épouse et de mère. Toutefois, admettant la continuité du processus de socialisation, il a été souligné l'importance des apprentissages à l'âge adulte. En effet, « Tocqueville suggère que l'âge adulte est aussi un temps pour l'apprentissage de base [...], le moment où l'on apprend plus clairement des conséquences de ses actions »⁶⁸⁹. On comprendrait alors mieux les valeurs de la responsabilité et des normes qui sont adoptées.

De plus, la façon dont les règles sont appréhendées par l'individu montre la différence entre l'enfance et l'âge adulte. L'enfant testerait et défierait ces règles, alors que l'adulte prendrait les choses beaucoup plus sérieusement. « Appliquées par l'opinion publique, [...] renforcée par un

⁶⁸⁸ Virginia Sapiro, « The political Integration of Women : roles, socialization, and politics » - University of Illinois Press, Urbana and Chicago (1983), p. 46 ; Traduction de : « continuities and discontinuities in learning and enactment of social norms during the course of women's life cycles ».

⁶⁸⁹ Virginia Sapiro, *ibid.*, p. 46 ; Traduction de : « Tocqueville suggests that adulthood is also a time for basic learning [...], the time when one learns more clearly about the consequences of one's action ».

sentiment de responsabilité, ces règles ou ces rôles deviennent plus importants »⁶⁹⁰ aux yeux des adultes. Cette appréhension est différente selon les cycles de la vie de l'individu, car les règles s'expriment et s'appliquent dans des lieux différents. Ainsi le monde de l'enfance n'est pas celui de l'adulte. « Les normes de la récompense et de la punition, les droits et les obligations ne sont pas les mêmes dans la famille de l'enfant que dans le monde du travail et de la politique chez l'adulte »⁶⁹¹. Comme l'explique Virginia Sapiro, les adultes voient le respect des normes comme « une question de vie ou de mort »⁶⁹², puisqu'elles sont « promulguées par le biais des institutions sociales, politiques et économiques »⁶⁹³. Il s'agit surtout, selon elle, d'une conformité et d'une intériorisation des normes liées au « désir d'être un "bon parent", "une bonne épouse", "un bon travailleur" ou un "bon citoyen" »⁶⁹⁴.

La socialisation politique chez l'enfant diffère de celle pratiquée chez l'adulte quant à l'impact « immédiat »⁶⁹⁵ de cet apprentissage sur l'individu. « Le rôle politique de l'adulte peut être enseigné aux enfants dans l'abstrait, indirectement, ou par analogie » tandis que « le rôle familial de l'adulte et les valeurs personnelles, [...] peuvent être enseignés beaucoup plus directement et avec force »⁶⁹⁶. Les adultes sont confrontés dans l'immédiat à des situations, des lieux, des personnes qui les socialisent. Cette socialisation de l'adulte a des conséquences concrètes dans la vie de l'individu qui applique et tire les enseignements de ces apprentissages (ce que ne peut faire l'enfant). L'auteure explique que ces conséquences de la socialisation chez l'adulte sont encore plus visibles chez les femmes. Elles sont confrontées à leurs rôles familiaux au quotidien et apprennent chaque jour de leurs activités au sein du foyer. Même lorsqu'elles exercent une profession, les discriminations qu'elles peuvent subir dans le monde professionnel, et les relations qu'elles peuvent

⁶⁹⁰ Virginia Sapiro, *ibid.*, p. 46 ; Traduction de : « Enforced by opinion public, [...] reinforced by a sense of responsibility, these rules or roles become more important ».

⁶⁹¹ Virginia Sapiro, *ibid.*, p. 46 ; Traduction de : « the norms of reward and punishment, rights and obligations are not the same in the child's family as they are in the adult's occupational and political world ».

⁶⁹² Virginia Sapiro, *ibid.*, p. 46 ; Traduction de : « a life-and-death matter ».

⁶⁹³ Virginia Sapiro, *ibid.*, p. 46 ; Traduction de : « enacted through social, political, and economic institutions ».

⁶⁹⁴ Virginia Sapiro, *ibid.*, p. 46 ; Traduction de : « in a desire to be a "good parent", "good wife", "good worker", or "good citizen" ».

⁶⁹⁵ Virginia Sapiro, *ibid.*, p. 51 ; Traduction de : « Adult political role may be taught to children in the abstract, indirectly, or by analogy ».

⁶⁹⁶ Virginia Sapiro, *ibid.*, p. 51 ; Traduction de : « Adult family roles and personal values, [...] can be taught much more directly and forcefully ».

avoir avec d'autres individus, les socialisent directement ou indirectement. « Si les rôles domestiques sont sources de valeur d'apprentissage et de structuration à l'âge adulte, il doit en être de même des autres rôles professionnels »⁶⁹⁷.

La socialisation à l'âge adulte se ferait principalement dans le monde professionnel, familial (ou plus précisément conjugal), ou politique. En s'interrogeant sur la socialisation des femmes adultes, il a été souligné que leur vie familiale (conjugale) et leur profession étaient des milieux et des vecteurs de socialisation. Les visualisant dans leur rôle de mère et d'épouse, la vie conjugale et le foyer seraient les premiers vecteurs de normes et de valeurs nouvelles, confortant ou infirmant les acquis de l'enfance. Lorsqu'elles travaillent, les femmes sont confrontées, pour la plupart, à l'application et à la concrétisation de la socialisation primaire sexuée transmise dans l'enfance par les parents. En recevant de nouvelles valeurs, les adultes adaptent ces dernières à celles héritées pendant l'enfance, afin de les appliquer consciencieusement.

M. Kent Jennings et Laura Stoker se sont d'ailleurs intéressés à la socialisation politique dans le cadre conjugal⁶⁹⁸. Ils introduisent que le lieu intime que représente la situation matrimoniale, et le lien entre conjoints sont propices aux discussions privées incluant nécessairement des discussions politiques. La vie de couple dans un environnement commun permettrait donc des interactions et des discussions sur des thèmes généraux, mais également particuliers comme la politique. La vie conjugale favoriserait donc, selon ces auteurs, une socialisation politique mutuelle des conjoints. Plus le mariage dure dans le temps, et plus les différences politiques entre époux diminuent, du fait de l'existence d'une influence réciproque. En matière de socialisation politique selon le genre, ces auteurs retiennent que la possible homogénéité ou asymétrie dans les préférences du couple, dépendrait de facteurs divers tels : la plus grande domination d'un des partenaires, les niveaux d'engagement politique de chacun, ou encore la satisfaction conjugale.

⁶⁹⁷ Virginia Sapiro, *ibid.*, p. 51 ; Traduction de : « If domestic roles are sources of value learning and structuring during adulthood, other occupational roles must be as well ».

⁶⁹⁸ Laura Stoker et M. Kent Jennings, « Political similarity and Influence between husbands and Wives » in *The social Logic of Politics : Personal Networks as Contexts for Political Behavior* – A. S. Zuckerman Edition – Philadelphia : Temple University Press (2005).

Notre propos n'étant pas de chercher à établir le déroulement du processus de socialisation politique des élu/es dans le cadre conjugal, nous mettons simplement l'accent sur le fait que le processus se poursuit dans le temps à l'âge adulte, et que le mariage est un environnement de socialisation politique (le/la conjoint/e pouvant être un agent socialisateur). Comme nous le noterons plus tard, la vie familiale (notamment conjugale) des élu/es antillais sera mentionnée comme étant le lieu dans lequel de nouvelles valeurs ont été transmises. Nous verrons toutefois que la relation conjugale peut être, pour certains élu/es antillais interrogés, surtout synonyme d'obstacle ou de frein à l'engagement dans une carrière politique.

Enfin, il convient de se demander si la socialisation politique de la prime enfance perdue dans le temps ou si elle est rejetée lors de l'entrée dans l'âge adulte, chez les élus Antillais. Autrement dit, la socialisation politique secondaire remet-elle en cause ou confirme-t-elle la socialisation politique primaire chez ces derniers ? Il conviendra en l'espèce de s'interroger sur les effets des socialisations secondaires chez les femmes et les hommes interrogés en Guadeloupe comme en Martinique, afin de déterminer si les produits postérieurs à la socialisation primaire sont les fruits d'un renforcement, d'une conversion ou d'une simple transformation effectuée à un moment donné de leur vie ou tout au long de leur vie.

3. La continuité de la socialisation politique et des effets de la socialisation primaire, reconnue par les élus antillais.

Anne Muxel offre une analyse de la permanence des acquis transmis par les parents à l'âge adulte, à savoir qu'ils peuvent être rejetés ou améliorés. Elle note que « la filiation ne dit pas tout [...] de la façon dont se fabriquent les choix et les opinions dans le cadre familial ; ce n'est d'ailleurs pas parce que l'on reconnaît s'inscrire dans une même filiation politique que ses parents en termes de gauche ou de droite, ou ni de gauche ni de droite, que l'on partage nécessairement un même système de valeurs, une même vision du monde, une même grille d'entendement du politique »⁶⁹⁹. Prenant en compte l'évolution de la société, les changements de contexte politique et

⁶⁹⁹ Anne Muxel, op. cit., p. 68.

la personnalité de l'individu, l'auteure souligne que « les significations attachées à la gauche ou à la droite ont pu se recomposer au fil des évolutions de la conjoncture elle-même, et ne recourent donc pas forcément les mêmes enjeux ou les mêmes attendus entre parents et enfants »⁷⁰⁰. « C'est donc bien au travers de la rencontre d'au moins deux temps générationnels se succédant et, entre autres, celui de ses parents et le sien propre, que l'on vient à la politique »⁷⁰¹. « La transmission intergénérationnelle (...) résulte d'une négociation et d'un tri entre ce qui sera plus ou moins définitivement écarté. Entre héritage et expérimentation, le jeu des "obstinations durables", des "obstinations à éclipse", des "rejets" et des "nouveautés" travaille la chaîne des générations et rend effectives les conditions de la transmission politique »⁷⁰².

Que pensent les élus interrogés de la continuité entre les valeurs acquises à l'âge adulte, et celles transmises pendant l'enfance ? Les nouvelles valeurs acquises confortent-elles ou contredisent-elles les anciennes valeurs issues de leur enfance ?

Parmi les élus ayant témoigné d'une transmission de valeurs politiques au sein de la famille pendant leur enfance, 73% disent appliquer totalement ces valeurs contre 3% qui ne les appliquent pas du tout. 24% de ces élus nuancent toutefois cette application.

Existe-t-il une différence d'opinion, quant à la continuité de ces valeurs à l'âge adulte, entre les hommes et les femmes d'une part, et entre les femmes de la Guadeloupe et celles de la Martinique d'autre part ? De manière générale, les élus (hommes et femmes confondus) de la Martinique sont plus nombreux à admettre cette continuité des valeurs politiques entre l'enfance et l'âge adulte (81,25%) que les élus de la Guadeloupe (64,7%). Ces derniers seraient beaucoup plus nuancés. Les hommes sont aussi nombreux que les femmes à appliquer intégralement les anciennes valeurs acquises pendant l'enfance (respectivement 83,3% et 70,4%). Cependant, seulement 62,5% des élues guadeloupéennes appliquent totalement ces valeurs contre 81,8% des élues martiniquaises. Les premières préférant nuancer cette application à hauteur de 37,5%.

⁷⁰⁰ Anne Muxel, op. cit., p. 68.

⁷⁰¹ Anne Muxel, op. cit., p. 68.

⁷⁰² Anne Muxel, op. cit., p. 70.

Ceux qui appliquent entièrement les valeurs politiques familiales acquises dans l'enfance considèrent que ces dernières demeurent d'actualité, bien que celles d'aujourd'hui semblent plus appropriées aux contextes et situations actuels. Certains pensent que les anciennes valeurs les structurent car elles sont la base de leur éducation. D'autres sont à la recherche d'un équilibre entre les anciennes valeurs et les nouvelles, avec le souci de vouloir transmettre eux aussi les valeurs politiques de leur enfance, tout en rajoutant de nouvelles valeurs et en tentant de les améliorer. Pour ces élus, il y a bien une continuité entre les valeurs d'hier et celles d'aujourd'hui : elles se prolongent et se manifestent dans le temps, et servent même à alimenter leur vie politique. Ces valeurs politiques acquises dans l'enfance accompagnent les élus pendant toute leur vie, elles restent « constantes », et sont mêmes transmises par les élus à leurs enfants.

Ceux (peu nombreux) qui n'appliquent pas du tout ces valeurs politiques dès leur passage à l'âge adulte, arguent du fait que la transmission qui a été faite pendant l'enfance par leurs parents n'était pas appropriée, ou qu'ils ont décidé de rompre avec certaines valeurs ou idéologies politiques qui ne semblaient pas s'accorder avec les leurs.

Ceux qui nuancent l'application de ces valeurs une fois sortis de l'enfance, considèrent que si les acquis précédents sont nécessaires dans leur vie politique, cela n'est vrai que pour un certains nombre de valeurs politiques. Certaines valeurs demeurent, tandis que d'autres sont écartées. Sont alors mises de côté, les valeurs politiques qui n'entrent plus, selon ces élus, dans le contexte politique actuel, puisque la société évolue. Certains se font « leur philosophie » du monde politique, en fonction de ce qui a été transmis dans la famille : ils « trient », améliorent ou relativisent les acquis précédents.

Outre l'application des valeurs transmises pendant l'enfance, il s'est posé la question de la contradiction ou du renfort des anciennes valeurs par les nouvelles acquises à l'âge adulte par le biais d'autres agents de socialisation. 84, 9% de l'ensemble des élus ayant témoigné d'une transmission de valeurs politiques pendant l'enfance admettent que les nouvelles valeurs renforcent les anciennes. Les élus guadeloupéens et martiniquais s'accordent sur ce fait. Les hommes sont unanimes à penser de la sorte. Les élues guadeloupéennes sont un peu plus nombreuses (87,5%) que les élues martiniquaises (72,7%) à faire ce constat, mais dans l'ensemble, elles restent nombreuses à penser ainsi.

Généralement, les nouvelles valeurs politiques acquises au cours de la vie d'adulte confortent les valeurs politiques issues du milieu familial, car les nouvelles semblent « donner un sens réel aux anciennes valeurs tout en les affinant », puisqu'elles « restent d'actualité », elles « renforcent, élargissent et enrichissent les anciennes », elles les complètent, ou encore les « améliorent ». Certains nuancent leurs propos en admettant que des valeurs nouvelles font exceptions en remettant en causes d'anciennes valeurs.

Le petit nombre d'élus qui pense que les nouvelles valeurs politiques acquises à l'âge adulte contredisent les anciennes, font état d'une « contradiction dans la manière de fonctionner des politiques actuels (différences d'attitudes des politiques d'hier et d'aujourd'hui) remettant en cause les valeurs d'honnêteté en politique », ou encore d'un changement d'action et de contexte politique rendant les valeurs politiques familiales « obsolètes ».

Quels sont alors les nouveaux agents de socialisations qui ont pu d'une part remettre en cause les acquis de l'enfance, ou d'autre part conforter ceux-ci ?

B. Intervention de nouveaux agents de socialisation politique à l'âge adulte : lorsque la socialisation primaire est confrontée à la socialisation secondaire

Certains agents socialisateurs semblent avoir plus d'importance que d'autres. Si la chronologie dans laquelle ils interviennent peut avoir un impact considérable, le procédé de transmission joue également un rôle très important dans la persistance des acquis tout au long de la vie de l'individu ou dans la rupture avec les valeurs enseignées précédemment. Une socialisation directe aurait plus d'impact qu'une socialisation indirecte. Une socialisation précoce peut être mieux ancrée dans l'individu qu'une socialisation tardive. Ainsi, selon Malek Chebel, les chercheurs américains distingueraient notamment « les formes directes et les formes indirectes de la socialisation politique ; les premières étant les organes de formation strictement politique (parti,

gouvernement, syndicat, etc.), les secondes concernent la psycho-culture globale ainsi que les influences les plus lointaines »⁷⁰³. La personnalité de l'individu joue également un rôle dans le maintien ou le rejet de certaines valeurs transmises. Le nombre des agents socialisateurs et la multitude d'informations transmises peuvent être à l'origine de conflits intérieurs chez l'individu.

Robert D. Hess et Judith V. Torney admettent l'importance de la famille en matière de transmission de valeurs politiques, mais limitent cette importance à des conditions bien spécifiques. Ainsi, s'ils considèrent que la famille est un agent important dans le processus de socialisation, ils remarquent que « ce point de vue ne serait valable que dans certains domaines de comportement, mais elle n'est pas suffisante en tant que modèle pour le développement des attitudes à l'égard des objets politiques ou de la croissance de la participation politique active »⁷⁰⁴. Le rôle ou l'impact de la famille se limiterait à des domaines particuliers ou dans des conditions spécifiques. Ainsi, lorsque le rôle de la famille a pour objectif le renforcement des institutions d'après un consensus établi au sein d'une communauté, la famille est perçue comme un agent en concurrence avec d'autres, et son influence dans le processus de socialisation semble difficilement mesurable. De même, lorsque la famille transmet des opinions différentes de celles d'autres agents, elle se retrouve également en situation de concurrence ou de conflit avec ces autres agents qui peuvent interférer directement ou indirectement dans le processus de socialisation familiale. « En transmettant une position sur une question d'actualité, une famille est en concurrence avec des agents ayant des opinions différentes et est soutenue par d'autres agents ; [...] la famille peut également transmettre des attitudes idiosyncrasiques, c'est-à-dire qui ne correspondent à aucun découpage reconnu ou défini dans la communauté »⁷⁰⁵. Par exemple, dans la Hongrie d'après guerre, « la famille et les communautés

⁷⁰³ Malek Chebel, *op. cit.*, p. 131.

⁷⁰⁴ Robert D. Hess et Judith V. Torney in « The learning of political behavior » par Norman Adler et Charles Harrington, *op. cit.*, p. 126 ; traduction de : « this view may be valid within certain areas of behavior, but it is not adequate as a model for the development of attitudes toward political objects or the growth of active political involvement ».

⁷⁰⁵ Robert D. Hess et Judith V. Torney in « The learning of political behavior » par Norman Adler et Charles Harrington, *op. cit.*, p. 126 ; traduction de : « in transmitting a position on a current issue, a family competes with some agents holding different views and is supported by other agents ; [...] the family may also transmit idiosyncratic attitudes ; that is, those which do not correspond to any recognized or defined division within the community ».

spontanées devenaient des adversaires potentiels, dès qu'elles impliquaient la possibilité d'imposer des valeurs, divergentes de celles officiellement destinées, aux enfants »⁷⁰⁶.

Cette concurrence entre agents existe bien, puisque ces derniers peuvent consolider ou mettre à mal certains apprentissages précoces. Kenneth P. Langton remet en cause les études sur la socialisation politique qui se sont focalisées sur la famille. Il interpelle alors sur le fait que ces études tendent « à exclure ces importantes institutions intermédiaires tels que le groupe de pairs, l'école, et le groupe de travail, ainsi que l'hôte des organisations d'adultes à laquelle une personne peut appartenir »⁷⁰⁷. Et précise que « ces organisations et ces groupes jouent un rôle important comme agents de renforcement des structures sociales [...], ou ils peuvent servir comme agents de re-socialisation »⁷⁰⁸. « Ces organismes secondaires soutiennent souvent les attitudes et les comportements mis en place dans le milieu familial, mais ils peuvent également favoriser de nouvelles orientations politiques »⁷⁰⁹. Cette concurrence entre agents primaires et secondaires est confirmée par Anne Muxel : « les traces de la socialisation initiale, cantonnée à l'univers familial, passent en arrière-plan et laissent la place aux influences et aux expériences nouvelles, au travers desquelles se poursuit la socialisation secondaire des individus ; d'autres pôles d'influence sont dorénavant plus présents, et leur action spécifique révèle la dynamique temporelle à l'œuvre dans la formation des choix politiques »⁷¹⁰.

Mais il semble difficile de mesurer l'impact réel que peut avoir chaque agent dans le processus de socialisation politique sur le plus ou moins long terme. Comme le précise Kenneth P. Langton et M. K. Jennings, « la famille a longtemps été considérée comme la première et, très

⁷⁰⁶ Ildikó Szabó, op. cit., p. 29 ; traduction de : « the family and the spontaneous communities became potential adversaries, since they involved the possibility of imposing values, divergent from the officially intended, upon children ».

⁷⁰⁷ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 19 ; traduction de : « to exclude such important intermediary institutions as the peer group, school, and work group, as well as the host of adult organizations to which an individual can belong ».

⁷⁰⁸ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 19 ; traduction de : « these organizations and groups play important roles as reinforcing agents of social patterns [...], or they may serve as agencies for re-socialization ».

⁷⁰⁹ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 84 ; traduction de : « such secondary agencies often support the attitudes and behavior patterns established in the family environment, but they can also foster new political orientations ».

⁷¹⁰ Anne Muxel, op. cit., p. 80.

probablement, la plus importante des expériences de la socialisation. Toutefois, son rôle soulève une question majeure dans l'étude de la socialisation politique.

On peut supposer que les organismes environnementaux primaires telle que la famille, ont un impact significatif sur le système politique, mais établir une connexion empirique précise est plus difficile »⁷¹¹. De même, ils mettent en évidence l'importance de l'école comme agent de socialisation politique, mais déplorent le peu de résultats démontrant l'impact significatif des programmes scolaires en matière de socialisation politique. Si l'enseignant, les programmes et le milieu scolaire peuvent être considérés comme des agents socialisateurs pour l'enfant, la pérennité des valeurs transmises ne serait pas avérée. « Parmi l'échantillon complet, nous n'avons pas trouvé un seul cas, sur les dix étudiés, dans lequel la formation civique a été associée de façon significative avec les orientations politiques des élèves »⁷¹².

Anne Muxel regrette également le peu d'études sur l'impact réel des agents de socialisation primaire comme secondaire : « mais, et c'est sans doute un manque dans les études sur la socialisation politique, ces diverses sources d'influence, et leurs interactions avec les dispositions familiales originelles, n'ont pas fait l'objet d'études significatives, en tout cas en France »⁷¹³. « L'influence du groupe des pairs est difficile à évaluer, car elle résulte d'une série d'enchaînements, d'emboîtements, au cours desquels interviennent toutes sortes d'instances, de circonstances, mais aussi d'individus ; ceux-ci tissent une trame diffuse et mouvante, formant la teneur de l'existence quotidienne elle-même, et l'on ne dispose que de peu de repères fixes et faciles à interpréter pour apprécier le contenu des expériences induites »⁷¹⁴.

⁷¹¹ Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 163 ; traduction de : « the family has long been considered the setting for the first and, quite possibly, some of the most important socialization experiences. However, its role raises a major question in the study of political socialization. One can assume that primary environmental agencies such as the family have a significant impact upon the political system, yet to establish a precise empirical connection is more difficult ».

⁷¹² Kenneth P. Langton et M. Kent Jennings, op. cit., p. 170 ; traduction de : « Among the entire sample we did not find a single case, out of the ten investigated, in which civics training was significantly associated with students' political orientations ».

⁷¹³ Anne Muxel, op. cit., p. 76.

⁷¹⁴ Anne Muxel, op. cit., p. 76.

Pour Virginia Sapiro, la question de l'impact de l'éducation politique doit être abordée en fonction de l'institution qui transmet les valeurs politiques. En effet, les agents socialisateurs qui interviennent à l'âge adulte peuvent avoir une influence forte sur les individus. « Les institutions qui sont les plus frappantes au jour le jour dans la vie des individus, et celles dans lesquelles ils passent le plus de temps sont les plus puissants agents de socialisation des adultes »⁷¹⁵. S'agissant des femmes, il semblerait que la famille (et la relation conjugale), et le monde professionnel, soient des milieux appropriés pour la socialisation politique. « La famille et le lieu de travail sont une seule et même institution pour une grande proportion de femmes »⁷¹⁶, et plus encore si elles sont mères au foyer. L'auteure constate par conséquent que « le travail des individus adultes et les rôles familiaux poursuivent le processus de socialisation politique. [...] à l'âge adulte un des principaux agents de socialisation est la personne elle-même (homme ou femme). Les normes et la responsabilité [...] nous conduisent à adopter des valeurs et des comportements, par exemple dans le respect de nos rôles parentaux, qui sont vus, comme politiques »⁷¹⁷.

Quels sont, malgré tout, les agents de socialisation politique qui interviennent après la famille et l'école ? Tout ce qui touche quotidiennement, de près ou de loin, un individu, peut être considéré comme un élément socialisateur. Les plus cités⁷¹⁸ étant l'Eglise, les médias, les partis politiques, les associations syndicales et professionnelles, les administrations, les entreprises, les structures de loisirs, et de manière très générales, les événements et les personnalités politiques, culturelles ou économiques.

⁷¹⁵ Virginia Sapiro, op. cit. p. 173 ; Traduction de : « the institutions which are most salient to individuals' day-to-day lives, and those in which they spend the most time are the most powerful agents of adult socialization ».

⁷¹⁶ Virginia Sapiro, op. cit. p. 173 ; Traduction de : « the family and the workplace are one and the same institution for a large proportion of women ».

⁷¹⁷ Virginia Sapiro, op. cit. p. 173 ; Traduction de : « individuals' adult work and family roles continue the process of political socialization. [...] in adulthood one of the major socialization agents is the individual herself or himself. Norms and responsibility [...] lead us to adopt values and behavior, for example with respect to our parental roles, that have seen, politics.

⁷¹⁸ En dehors de la famille et de l'école.

Si l'Église est perçue comme un agent de socialisation politique chez les Canadiens français du Québec⁷¹⁹, grâce à la morale qu'elle enseignait et l'endoctrinement qu'elle pratiquait, aujourd'hui son influence est moindre face aux autres agents de socialisation comme l'école.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'école joue un rôle important dans la socialisation politique de l'individu. Une fois sorti du système scolaire, celui-ci est confronté à des agents qui peuvent avoir une grande influence au quotidien. On peut penser aux médias dont l'influence est « peut-être en voie de supplanter celle de l'école, parce qu'elle est permanente, uniforme et omniprésente »⁷²⁰. Les jeunes sont aujourd'hui beaucoup plus touchés par les médias que ne l'ont été leurs aînés. Le développement de la presse écrite et l'apparition de l'informatique permettent une plus large vulgarisation de l'information. En ce sens, les jeunes bénéficient actuellement d'un moyen de socialisation politique dont les aînés ne pouvaient se prévaloir. Ces derniers ne profitaient pour la plupart que d'une presse écrite propagandiste, sans doute plus revendicatrice et plus militante à leur époque.

Outre les médias, les syndicats, les associations de manière générale, le monde professionnel, la vie familiale (conjugale) et les partis politiques, peuvent être autant d'agents de socialisation politique lorsque l'individu arrive à l'âge adulte. « Le degré d'intérêt pour la politique, est beaucoup plus élevé chez les syndiqués que chez les non syndiqués »⁷²¹ explique Bernard André à propos de la population canadienne. Ce constat s'explique par le désir des syndicats de défendre la collectivité. De même, il reconnaît l'importance d'autres vecteurs de socialisation politique : « les principaux partis et la plupart des associations professionnelles véhiculent, comme les autres agents de socialisation politique, les mêmes grandes valeurs qui assurent la stabilité du système »⁷²². Alors que les partis politiques, les syndicats et les associations professionnelles ont pour principale fonction la revendication et la défense des intérêts de la collectivité et de ses membres, ils peuvent d'une certaine manière être reconnus comme des agents de socialisation politique qui amènent l'individu à s'intégrer dans la société et plus précisément dans le monde politique.

⁷¹⁹ André Bernard, op. cit., p. 80.

⁷²⁰ André Bernard, op. cit., p. 88.

⁷²¹ André Bernard, op. cit., p. 88.

⁷²² André Bernard, op. cit., p. 90.

Le « groupe des pairs » généralement considéré comme un agent important dans le processus de socialisation politique peut comprendre à la fois un groupe d'individus d'une même génération et un groupe d'amis d'une même génération. « Comme les parents et l'école, les groupes de pairs dans la société américaine occupent une position favorable pour influencer les opinions politiques des individus »⁷²³. Les groupes de pairs peuvent se former à des périodes différentes dans la vie d'un individu et dans divers lieux. Ainsi, les pairs que l'on côtoie durant le cursus universitaire peuvent être différents de ceux fréquentés sur le lieu de travail ou dans les associations, ou dans tout autre lieu. Si l'attention ne sera pas portée sur un groupe de pairs en particulier, certaines références à des personnes ou des personnalités qui ont joué un rôle décisif dans l'engagement politique des élus antillais, seront faites.

Parmi les agents que sont la famille et l'école qui interviennent au premier chef dans la vie de l'individu, les agents comme les groupes de pairs, les partis politiques, la vie familiale, le monde professionnel, syndical ou associatif, les médias, jouent un rôle tout au long de la vie de l'individu dans la phase de socialisation secondaire. Tous ces agents ont une importance particulière selon chaque individu, puisqu'ils agissent dans des contextes et à des niveaux spécifiques à chacun.

Ayant précédemment mis l'accent sur la famille et sur l'école, il convient maintenant de s'intéresser aux autres agents que sont les partis politiques dans la mesure où les témoignages recueillis sont des témoignages d'hommes et de femmes élus. Le monde professionnel et associatif trouvera sa place également, sans oublier la part que peut avoir les événements et les personnages qui touchèrent les répondants, et qui nourrissent leur apprentissage tout au long de leur vie.

En l'espèce, quels sont les nouveaux agents intervenus à l'âge adulte, les plus mentionnés par les élus ? Et en quoi de prime abord, ont-ils joué un rôle de maintien ou de rejet par rapport aux acquis de l'enfance ?

⁷²³ Paul Allen Beck, op. cit., p. 132 ; traduction de : « like parents and schools, peer group in American society occupy a favorable position of influencing the political views of individuals ».

A la question de savoir quels étaient les transmetteurs des nouvelles valeurs acquises à l'âge adulte, les réponses ont été les suivantes dans l'ordre des plus mentionnées au moins mentionnées :

- La vie personnelle et familiale (notamment conjugale) = 70,4% des élus interrogés dont 41,5% des élues femmes (44% des guadeloupéennes et 37,5% des martiniquaises) et 30,8% des élus hommes (33,3% des guadeloupéens et 30% des martiniquais) ;
- La vie professionnelle = 33,3% des élus interrogés dont 34,1% des élues femmes (36% des guadeloupéennes et 18,8% des martiniquaises) et 30,8% des élus hommes (aucun guadeloupéen et 40% des martiniquais) ;
- La vie politique = 19,6% des élus interrogés dont 26,8% des élues femmes (24% des guadeloupéennes et 31,3% des martiniquaises) et 38,5% des élus hommes (33,3% des guadeloupéens et 40% des martiniquais).
- La vie associative = 16,7% des élus interrogés dont 12,2% des élues femmes (4% des guadeloupéennes et 25% des martiniquaises) et 30,8% des élus hommes (66,7% des guadeloupéens et 20% des martiniquais) ;
- Le cursus scolaire (3^e cycle) = 16,7% des élus interrogés dont 17,1% des élues femmes (12% des guadeloupéennes et 25% des martiniquaises) et 15,4% des élus hommes (aucun guadeloupéen et 20% des martiniquais) ;
- Des personnes et des événements extérieurs (de la société civile et politique) = 11,1% des élus interrogés dont 9,8% des élues femmes (4% des guadeloupéennes et 18,8% des martiniquaises) et 15,4% des élus hommes (33,3% des guadeloupéens et 10% des martiniquais) ;
- La vie syndicale = 3,7% des élus interrogés dont 4,9% des femmes (aucune guadeloupéenne et 12,5% des martiniquaises) et aucun homme.

Ces nouveaux agents de socialisation politique ont apporté de nouvelles valeurs aux élus. Parmi ces valeurs (qui ressortent parfois comme des qualités personnelles), on retrouve aussi bien des valeurs morales et éthiques que des valeurs que les élus perçoivent comme politiques :

- La vie personnelle aurait appris à certains : la tolérance, l'écoute de l'autre, la combativité, œuvrer pour la jeunesse, l'inculcation de certaines valeurs aux jeunes, le respect des valeurs de la vie, la solidarité, l'échange avec l'autre, le principe de la démocratie, le principe de la loi du plus fort, la transparence, la force de la culture, l'amour de son pays, l'humanisme, l'ouverture et la liberté d'esprit, l'amitié sincère, la franchise, la maîtrise de soi, la confiance, le respect de la personne humaine, ou encore la fidélité ;

- La vie professionnelle transmettrait la conscience professionnelle, la rigueur, le sérieux, la diplomatie, le goût du social, proximité avec une catégorie de la population (notamment les parents et les enfants), prendre la parole, esprit d'analyse, respect de la hiérarchie, respect des professionnels de la justice, l'apprentissage de la législation, la prise de responsabilités, l'esprit d'équipe, la solidarité au sein d'une équipe, la discipline et la ponctualité ;

- La vie politique permettrait à certains élus de renforcer leurs convictions politiques, de comprendre que la politique est une grande et vraie famille, d'acquérir des valeurs techniques et pratiques, de conforter et d'améliorer les valeurs politiques issues du milieu familial pendant l'enfance, de vaincre la timidité en prenant la parole en public (dans les réunions ou les conférences), d'enrichir leurs connaissances des collectivités, de concrétiser leur amour pour leur pays en proposant des solutions pour son évolution, de savoir élaborer des stratégies, d'aiguiser leur détermination, de bénéficier de formations via les partis politiques, de militer activement, de défendre des valeurs et des idéologies, la passion pour la politique, d'aller au devant de la population pour les écouter et répondre à leur doléances, ou enfin, défendre la laïcité et la démocratie ;

- La vie associative donnerait la possibilité de rencontrer et de répondre aux besoins de la population, de savoir vivre en communauté, et de faire don de soi ;

- Le cursus scolaire, surtout la vie estudiantine, permettrait d'acquérir l'amour du savoir, d'avoir une ouverture d'esprit et une autre analyse sur son pays, de se forger un esprit militant en participant à des manifestations étudiantes contre la répression ou les problèmes sociaux et raciaux ou en distribuant des tracts, et de transmettre ses opinions par la rédaction de journaux d'étudiants ;

- Des rencontres avec des personnes extérieures lors de voyages ou de rencontres politiques nourriraient l'esprit critique des élus, élargiraient leur vision sur le monde et sur d'autres sociétés, inspireraient les élus dans leurs stratégies d'actions politiques également.

La suite de l'étude fut ciblée sur des agents de socialisation qui pouvaient être considérés comme importants dans la vie d'adulte des élus : les partis politiques, le monde associatif, professionnel, culturel et syndical, ainsi que certains événements et personnages qui les ont marqués.

Deuxième Chapitre : Le rôle controversé des partis politiques antillais : entre socialisation politique « défailante » et socialisation politique sexuée

Au cours de ce chapitre, le rôle socialisateur des partis politiques sera remis en cause, notamment à l'égard des femmes. Si la socialisation politique est sexuée en général, elle l'est tout autant aux Antilles françaises. Cependant, les guadeloupéens, et précisément les guadeloupéennes, semblent plus méfiants vis-à-vis des partis politiques, auxquels ils adhèrent beaucoup moins que les élus martiniquais.

Les partis politiques guadeloupéens seraient des agents « défailants » dans leur participation à la socialisation politique. Même lorsqu'ils jouent un rôle socialisateur, ce dernier demeure sexué, favorisant les hommes au détriment des femmes aussi bien en termes d'intégration au sein du parti que d'implication dans le monde politique.

A. Les partis politiques : des agents « défailants » de la socialisation politique ?

1. La continuité ou la rupture entre la socialisation politique familiale et la socialisation politique partisane :

Avant d'adhérer à un parti politique⁷²⁴, les militants ont fait l'objet d'une socialisation politique pendant l'enfance dans le milieu familial et le milieu scolaire notamment. La socialisation politique réalisée à l'âge adulte dans le milieu professionnel, syndical, associatif et culturel peut également précéder celle effectuée dans les partis politiques.

⁷²⁴ Pour une définition large de la notion de « parti politique » : voir Jean Baudoin, « Introduction à la science politique » - Mémento Dalloz 2000 (Paris) ; Pour une définition restrictive de la notion de « parti politique » : voir Michel Offerle, « Les partis politiques » - Que sais-je ? - PUF 3^e édition corrigée (Paris).

Lorsqu'un individu adhère ainsi à un parti politique, il est déjà marqué par une socialisation politique primaire et une socialisation politique secondaire souvent bien avancée. Il intègre alors ce nouveau groupe avec un certain bagage de connaissances et d'influences politiques qui lui a été transmis en amont.

S'agissant du milieu familial, on pourrait se demander si les militants poursuivent les préférences idéologiques et partisans transmises par leurs parents durant l'enfance. Adhèrent-ils alors à un parti proche des aspirations politiques de leurs parents ? Poursuivent-ils les tendances politiques issues de la socialisation primaire ? De même, sont-ils influencés dans leur choix d'adhésion à un parti politique, par leur vie professionnelle ou syndicale notamment ?

Albert Somit et Steven A. Perterson ont constaté que l'identification partisane n'est ni intériorisée dans l'enfance, ni à long terme et ni stable »⁷²⁵. Ils citent notamment Page et Jones pour qui « l'affirmation partisane est clairement affectée à court terme par des facteurs politiques »⁷²⁶. De même, reprenant Shively, ils notent que « le point de vue de longue date selon lequel l'identification partisane est enracinée dans l'enfance, commence à faiblir, avec les données indiquant que l'identification partisane est, à un degré significatif, la fonction de stimuli politique expérimenté à l'âge adulte, et que « la plupart de la formation de l'identification partisane de l'adulte peut se produire pendant l'âge adulte »⁷²⁷. « Le principe de primauté qui énonce que les orientations politiques apprises pendant l'enfance durent et forment les comportements et les opinions des adultes, [...] pourrait bien être faux »⁷²⁸.

⁷²⁵ Albert Somit et Steven A. Perterson, op. cit., p. 207 ; traduction de : « party identification is neither internalized in childhood nor long-lasting and stable ».

⁷²⁶ Albert Somit et Steven A. Perterson, op. cit., p. 208 ; traduction de : « party affiliation is clearly affected by short-term political factors ».

⁷²⁷ Albert Somit et Steven A. Perterson, op. cit., p. 208 ; traduction de : « Shively has noted that the long-standing view that party identification is rooted in childhood is beginning to weaken, with the data indicating that party identification is to a significant degree the function of political stimuli experienced during adulthood, and that 'much of the formation of adult party identification may occur during the adult years ».

⁷²⁸ Albert Somit et Steven A. Perterson, op. cit., p. 211 ; traduction de : « the primacy principle states that the political orientations learned during childhood endure and shape adult views and behaviour, [...] may well be wrong ».

2. Le rattachement à un parti politique : des élues martiniquaises fidèles au principe de l'adhésion partisane

Georges Lavau⁷²⁹ aurait mis en évidence, selon Françoise Subileau, « quatre sortes d'adhésions au Parti communiste : l'adhésion “émotion” née de la participation à une fête ou une manifestation du parti ; l'adhésion “régularisation”, par exemple de syndicalistes CGT ; l'adhésion “rectification” de militants qui se sont trompés d'organisation dans un premier temps ; enfin, l'adhésion d' “imprégnation”. Elle serait l'adhésion la plus fréquente et la plus durable, car le Parti communiste aurait de plus en plus tendance à devenir un parti d'enfants de militants, précocement socialisés dans un milieu favorable »⁷³⁰. Jacques Derville⁷³¹ insisterait, lui aussi, sur « l'influence du milieu familial ou du milieu professionnel sur le processus de l'engagement »⁷³².

En étudiant la socialisation politique des militants communistes français, Jacques Derville et Maurice Croisat ont constaté « le caractère existentiel, quasi héréditaire, d'un engagement que partagent beaucoup de communistes. [...] Pour près de 70% des militants, l'adhésion continue donc, ou radicalise, les choix politiques des parents : l'importance de cette dimension familiale dans l'adhésion est une caractéristique originale du militantisme communiste qui renforce l'homogénéité de la communauté. Pour ces militants, la cellule locale ou d'entreprise est un prolongement naturel de la “cellule” familiale. Inversement, les adhésions qui expriment une conduite de rupture avec la tradition familiale, les militants élevés dans une famille de droite ou apolitique, sont relativement peu nombreuses »⁷³³.

Les militants issus de familles communistes poursuivent donc en majorité les tendances politiques transmises dans le milieu familial, dans leur choix d'adhésion à un parti politique : « pour une quasi-majorité de militants, l'adhésion est vécue non comme une rupture avec le passé mais

⁷²⁹ Georges Lavau, « A quoi sert le Parti communiste français ? » - Fayard 1981 (Paris).

⁷³⁰ Françoise Subileau, « Le militantisme dans les partis politiques sous la Cinquième République : Etats des travaux de la langue française » - Revue française de science politique – 31^e année – n° 5-6, 1981, p. 1044.

⁷³¹ Jacques Derville, « Les communistes de l'Isère » - Revue française de science politique - février 1975, volume 25, n° 1.

⁷³² Françoise Subileau, op. cit., p. 1044.

⁷³³ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 766.

d'une façon naturelle, progressive depuis l'adolescence, comme un accomplissement normal »⁷³⁴.
 « La pédagogie communiste est moins destinée à des adhérents qui sont en rupture avec leur éducation politique antérieure qu'à des militants déjà formés pour combler les insuffisances et élargir les acquis une socialisation politique antérieure dans le sens des objectifs et de la pratique militante communiste »⁷³⁵.

Qu'en est-il des militants appartenant à d'autres tendances politiques ? Perpétuent-ils également les préférences idéologiques et politiques transmises par leurs parents dans l'enfance en adhérant à un parti politique proche de ces préférences ? N'ayant pas retrouvé d'écrits concernant la perpétuation des préférences idéologiques et politiques des militants socialistes français ou de droite, nous nous sommes tenu à l'analyse précédente sur les communistes.

En l'espèce, qu'en est-il des choix partisans des élus antillais ? Le choix d'un parti politique est-il marqué par l'héritage politique familial ? Si ce n'est pas le cas, par quoi est alors influencé le choix d'un parti politique chez les élus antillais ?

Tableau 17 : Rattachement des élus antillais interrogés à un parti politique

	Guadeloupe et Martinique confondues			Guadeloupe			Martinique		
	Ensemble	Ensemble hommes	Ensemble femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Adhésion à un parti politique	69%	62%	71%	57%	67%	56%	81%	60%	94%
Non-adhésion à un parti politique	31%	38%	29%	43%	33%	44%	19%	40%	6%

Tableau réalisé par nos soins.

* Chiffres arrondis à l'unité.

⁷³⁴ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 767.

⁷³⁵ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 767.

Alors que 30% des pères et 14,8% des mères de l'ensemble des élus antillais interrogés ont adhéré à un parti politique, cette part est doublée s'agissant de l'adhésion des élus à un parti politique (Tableau n° 17). Ainsi, 69% des élus ont choisi d'adhérer à un parti politique contre 31% qui ne le souhaitent pas. Notons que certaines personnes (4%) qui étaient affiliées à un parti politique ont décidé de le quitter pour ne plus être « encartées ».

Il convient de s'intéresser tout d'abord aux élus (communément appelés) « sans étiquette », soit 31% de l'ensemble des élus, représentant également 29% des femmes (44% des guadeloupéennes et 6% des martiniquaises) et 39% des hommes (33% des guadeloupéens et 40% des martiniquais). Ces élus « sans étiquette » admettent ne jamais avoir adhéré à un parti politique car ils voulaient être libres. La peur d'être enfermé/e ou de ne pas pouvoir être libre de ses choix, le fait de ne pas croire au fonctionnement partisan ou de croire en une personnalité indépendamment de sa couleur politique, le souhait d'être indépendant/e et de garder sa liberté de penser et d'agir, ou enfin, le fait de croire que la population est souveraine dans ses choix électoraux, sont autant de raisons qui poussent certains à rester en dehors des partis politiques. D'ailleurs, les élus qui ont eu l'occasion d'adhérer à un parti politique, mais qui l'ont quitté quelques années après, évoquent également ces raisons, mais surtout le fait de ne plus croire aux partis politiques et le désir d'être libre.

A l'issue de notre enquête, on constate donc que plus de la moitié des élus interrogés sont affiliés à un parti politique, mais que les élus martiniquais (hommes et femmes confondus) sont plus nombreux que les élus guadeloupéens (hommes et femmes confondus) à adhérer à un parti politique. Ils sont respectivement 81% et 57% à avoir adhéré à un parti.

De plus, on compte 71% d'adhésions parmi les femmes élues (94% chez les martiniquaises contre 56% chez les guadeloupéennes) et 62% d'adhésions parmi les hommes élus (67% chez les guadeloupéens contre 60% chez les martiniquais). Le fort taux d'élues martiniquaises encartées interpelle lorsque l'on repense au postulat selon lequel les femmes de la Martinique accèdent plus difficilement à des mandats électifs de haut rang que les femmes de la Guadeloupe. Il conviendra de voir si l'adhésion partisane est liée à cette situation des femmes martiniquaises.

L'adhésion à un parti politique est-elle une ouverture sur la scène politique pour les femmes, puisque l'on remarque qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à y adhérer ? Qui des hommes élus ou des femmes élus adhèrent précocement, ou à l'inverse tardivement, dans un parti politique ? Quelle est la motivation de chacun dans le choix d'un parti ?

En prenant en compte les adhésions en cours et celles qui ont été résiliées, les élus ont été interrogés sur le rôle des partis politiques en tant qu'agent de socialisation politique et comme propulseur sur la scène politique. D'autres données comme l'âge de la première adhésion ou la période de l'adhésion par rapport à l'obtention d'un premier mandat, ont pu être exploitées.

Les années de naissance des élus comparées aux années de leur première adhésion à un parti politique, montrent que ceux-ci adhèrent en moyenne à l'âge de 37 ans. L'âge moyen d'adhésion pour les femmes étant de 39 ans (42 ans pour les guadeloupéennes et 37 ans pour les martiniquaises) alors que celui des hommes serait de 29 ans (28,5 ans pour les guadeloupéens et 28 ans pour les martiniquais). Non seulement les élues martiniquaises sont plus nombreuses que les guadeloupéennes à adhérer à un parti politique, mais elles le font plus tôt que ces dernières. De même, les premières adhéreraient bien avant l'obtention d'un premier mandat électif.

Parmi les élus interrogés ayant adhéré à un parti politique, 56,8% auraient pris leur carte avant d'obtenir leur premier mandat électif, 13,5% aurait pris leur carte la même année que l'année d'obtention du premier mandat, et 29,7% l'aurait prise après l'obtention de leur premier mandat.

En comparant les deux îles, on s'aperçoit que 76% des martiniquais (hommes et femmes confondus) adhèrent à un parti politique avant d'obtenir leur premier mandat contre 31% des guadeloupéens, 24% des martiniquais (hommes et femmes confondus) adhèrent après l'obtention de leur premier mandat contre 38% des guadeloupéens, et enfin, 31% des guadeloupéens restants adhèrent la même année que l'année de leur première élection à un poste électif.

52% des femmes auraient adhéré avant (soit 28,6% de guadeloupéennes et de 73% de martiniquaises), 31% après (soit 35,7% de guadeloupéennes et 23% de martiniquaises), et 17% la même année que l'année d'obtention de leur premier mandat électif (soit 35,7% de guadeloupéennes). A l'inverse, 75% des hommes adhèrent avant l'obtention de leur premier mandat (soit 50% des guadeloupéens et 83% des martiniquais) et 25% adhèrent après (soit 50% des guadeloupéens et 17% des martiniquais).

L'explication d'un tel écart entre élus guadeloupéens et martiniquais d'une part, et entre femmes guadeloupéennes et femmes martiniquaises d'autre part, peut se trouver dans les motivations qui poussent l'élue à prendre sa carte dans tel ou tel parti. En effet, chez les élus martiniquais interrogés, ce qui revient le plus souvent, c'est cette « nécessité » d'être lié à un parti politique pour émerger ensuite sur la scène politique et escompter un mandat électif. Le rattachement à un parti n'est pas perçu par les élus des deux îles de la même manière. En regardant le choix du parti, on note que les raisons les plus souvent mentionnées par des adhérents de longue date sont le fait que :

- les idées et les valeurs du parti allaient dans le sens des valeurs politiques acquises dans la famille pendant l'enfance (l'élue suit ainsi son héritage familial) ;
- la participation aux meetings et réunions les a toujours intéressés ;
- les valeurs prônées par le parti correspondaient à leurs aspirations et à leurs convictions ;
- un homme politique ou un membre actif aurait parrainé leur entrée dans le parti ;
- l'admiration pour un leader politique entraînerait une adhésion dans le parti qu'il a fondé.

Chez certains élus adhérant après l'obtention d'un premier mandat, la raison était que l'élue s'était rendu compte « qu'il fallait militer dans un parti politique pour comprendre » : comprendre le fonctionnement d'un parti, comprendre la démarche des militants, comprendre que l'on a besoin d'une équipe à ses côtés pour évoluer dans le monde politique. Après avoir obtenu un mandat, ces élus intègrent un groupe car le fonctionnement du parti les a plu. D'autres dans le même cas, adhèrent parce qu'à la suite des élections, leur travail de campagne et leur personnalité ont été remarqués par des membres ou des dirigeants d'un parti. Le nouvel élu se laisse alors convaincre d'appartenir à un groupe qui est censé l'épauler, mais c'est avant tout une nouvelle aubaine pour un parti qui recrute ainsi des visages neufs qui sont autant de « potentiels » pour des élections à venir.

Chez certains élus martiniquais, on retrouve l'histoire d'hommes et de femmes qui ont été sollicités pour participer à des élections et à qui on a demandé de s'inscrire dans un parti politique. Parfois, cette proposition d'adhérer à un parti se faisait juste après une élection victorieuse. C'est le cas de 13,3% d'élues martiniquaises et de 33,3% des élus martiniquais (soit 19% des élus martiniquais ayant adhéré à un parti politique).

Cet écart entre guadeloupéens et martiniquais d'une part et entre femmes martiniquaises et femmes guadeloupéennes d'autre part s'explique aussi dans leur ressenti qu'ils ont à propos des

partis politiques. A la question de savoir s'ils auraient imaginé un jour entrer en politique sans avoir à adhérer au parti politique auquel ils sont liés, ou à un parti politique quel qu'il soit, la moitié des élus interrogés dit n'avoir jamais pensé, un jour, entrer en politique sans avoir adhéré à un parti politique. En effet, la moitié des élus admettent, premièrement, que s'ils n'avaient pas voulu militer, ils ne seraient pas entrés dans un parti, et ce parti ne les aurait pas aidés à obtenir un mandat électif. Deuxièmement, certains ont été « révélés » par leur parti, alors qu'ils ne se voyaient pas en politique. Troisièmement, d'autres voulaient s'impliquer dans d'autres domaines que la politique, comme leur carrière professionnelle ou les associations. De même, l'héritage politique familial est une raison supplémentaire qui pousse certains élus à ne se voir en politique que par le biais du parti politique auquel leurs propres parents appartenaient. Aussi, certains élus disent que si le fondateur (ou des leaders) du parti auquel ils appartiennent aujourd'hui n'était pas venu les chercher, ils ne seraient sûrement pas en politique à l'heure actuelle. Enfin, d'autres pensent simplement qu'un parti politique est nécessaire à l'accession à la sphère politique.

L'autre moitié des élus pense qu'ils auraient pu entrer en politique sans leur parti de rattachement. Pour eux, le parti n'a pas été à l'origine de leur entrée dans le monde politique, puisqu'il n'a rien fait pour, ou parce que l'élu/e n'avait pas encore adhéré quand il/elle a été élu/e. Certains pensent que c'est avant tout leur personnalité, leur caractère, leur implication auprès de la population et leur travail personnel qui ont été favorables à leur entrée en politique, et non leur parti politique.

Précisément, à cette question, 75% de l'ensemble des élus martiniquais n'auraient jamais pensé entrer en politique un jour sans avoir adhéré au parti politique auquel ils appartiennent, contre 18,7% des élus guadeloupéens. A l'inverse, 25% des élus martiniquais et 81,3% des élus guadeloupéens pensent le contraire. Les guadeloupéens (hommes et femmes confondus) auraient donc pu entrer en politique sans être encartés, puisque pour la plupart, ce fut leur expérience.

51,7% des femmes élues n'auraient jamais pensé entrer en politique sans avoir adhéré à leur parti de rattachement (soit seulement 21,4% de guadeloupéennes contre 80% de martiniquaises), alors que 48,3% des femmes élues pensent le contraire (soit 78,6% de guadeloupéennes contre seulement 20% de martiniquaises). 42,9% des hommes élus n'auraient jamais pensé entrer en politique sans avoir adhéré au parti auquel ils sont rattachés (soit 60% de martiniquais et aucun guadeloupéen), tandis que 57,1% pensent le contraire (soit tous les hommes élus guadeloupéens rattachés à un parti et 40% de martiniquais).

Le fait d'accéder à la scène politique en ayant un poste électif avant d'adhérer à un parti, montre que l'élu/e n'avait pas besoin de ce parti ou d'aucun autre parti politique pour affronter des élections, faire campagne et enfin se faire élire par la population. Le parti politique n'est alors pas « nécessaire » ou « indispensable » pour de nombreux élus guadeloupéens, à la différence des élus martiniquais. Ces derniers admettent qu'il faut une « machine » pour se présenter à des élections. Obtenir un mandat n'est donc pas la raison première d'une adhésion.

Si les élus choisissent un parti plutôt qu'un autre, c'est avant tout pour les valeurs qu'il transmet, mais également et surtout pour aider, travailler, faire progresser celui-ci grâce à leur militantisme. En effet, la plupart des élus ont pour principale occupation, au sein du parti politique, le militantisme.

Aux responsabilités des adhérents, on retrouve, certes, le simple militantisme, mais aussi des tâches plus importantes au sein du parti. Chez les élus guadeloupéens, les fonctions les plus mentionnées en dehors du militantisme sont : le secrétariat fédéral, la participation à des commissions, la représentation et l'animation d'une section locale ou d'une cellule dans une commune, la participation au Comité central, la présidence du parti et l'organisation de la formation.

Les élus guadeloupéens qui se démarquent en ayant d'autres rôles que le militantisme sont peu nombreux. En effet, 50% des élus guadeloupéens qui sont inscrits dans un parti politique n'ont jamais eu d'autre fonction que celle de militant. L'autre moitié a eu des responsabilités dans les sections, les cellules ou dans les organes dirigeants.

Chez les élus martiniquais, il semble que la distribution des responsabilités soit plus large, et que les interrogés aient pu ainsi acquérir ou exploiter des connaissances que le militantisme ne permet pas toujours. Les élus martiniquais interrogés sont pour la plupart militants, mais aussi membres du comité directeur, président/e d'une unité politique, vice-président/e (chargé/e de l'organisation des réunions, des assemblées générales et de la formation), membre du comité national du parti, secrétaire général/e adjoint/e, membre du conseil politique, responsable du conseil de quartier, déléguée d'un comité populaire, président/e fondateur/trice, secrétaire de section ou de cellule, ou membre du bureau politique.

Seulement 19% des élus martiniquais encartés n'ont pratiqué que le militantisme (soit 20% de femmes élues martiniquaises encartées et 17% d'hommes élus martiniquais encartés). 81% des élus martiniquais adhérents ont connu des rôles dépassant celui du militantisme.

Ses résultats montrent que les élus martiniquais (hommes et femmes) qui sont inscrits dans un parti politique sont avant tout militants, mais qu'ils ont joué des rôles importants au sein de leurs partis. On pourrait alors penser que les partis politiques martiniquais auxquels sont rattachés ces élus jouent un rôle prépondérant dans l'implication partisane de ces derniers. Le fait pour les élus guadeloupéens encartés (hommes et femmes) d'être surtout des militants et d'avoir pour la moitié d'entre eux occupé des fonctions dans les organes décisionnels de leur parti, on pourrait croire que les partis guadeloupéens ne les impliqueraient pas autant que le font les partis martiniquais. Alors, qu'attendaient les élus antillais au moment de leur adhésion dans leurs partis politiques respectifs ? Certains peuvent attendre, entre autre, un soutien en vue d'une élection future, une ouverture sur le monde politique, ou encore une formation approfondie aux valeurs et aux idéologies politiques du parti, et l'acquisition de connaissances nouvelles en rapport avec le métier de politique.

Au sortir de la socialisation politique primaire, on peut se demander quel rôle jouent réellement les partis politiques en matière de socialisation politique secondaire. Qu'apportent-ils alors aux militants qui adhèrent et qui participent activement à la vie du parti ?

3. Le faible rôle des partis politiques antillais dans le processus de socialisation politique :

A priori, les partis politiques pourraient être considérés comme des structures dans lesquelles les membres, militants ou non, encartés ou fréquentant occasionnellement le parti, bénéficient d'un apprentissage (direct ou indirect) en matière politique. André Bernard élargit même l'impact des partis politiques à l'ensemble des individus de la société : « Le rôle de socialisation politique des partis s'étend par ailleurs auprès d'un grand nombre de citoyens qui découvrent, grâce à eux, le sens de la participation à la vie politique »⁷³⁶. Par leur action sur le terrain et leurs apparitions dans les media, les partis politiques peuvent toucher un public beaucoup plus vaste. Mais quel est le rôle exact d'un parti politique ? Et comment joue-t-il son rôle d'agent socialisateur ?

⁷³⁶ André Bernard, op. cit., p. 90.

Le parti politique est « un groupement d'Hommes (d'hommes et de femmes) qui se réunissent sur la base d'un corpus d'opinions, et qui sont censés former l'électorat de manière générale ; ces derniers se réunissent sur la base d'un programme, d'un certain nombre d'idées, et ils sont chargés de former un groupement en vue de leur permettre d'exprimer leurs volontés lors des élections » explique Guy Daninthe⁷³⁷ lors d'un entretien réalisé en 2006. La division du parti politique en sections, puis en cellules présentes sur tout le territoire et dans des cadres aussi bien privés que publics, laisse penser que tous les citoyens ont accès au droit à la revendication, à la formation et à la participation à la vie du parti politique au niveau local, et ce, jusqu'au sein du Comité des dirigeants. La section d'un parti a donc vocation à être un lieu de démocratie, d'information et de formation des militants, et est ouverte à tous et à toutes.

Pour Jacques Derville et Maurice Croisat, « un parti politique est un agent de socialisation politique important et même irremplaçable pour les personnes qui “doivent compenser des handicaps sociaux et culturels” ; [...] il constitue en quelque sorte un substitut possible aux mécanismes traditionnels de socialisation politique, en particulier le système scolaire »⁷³⁸. « La socialisation a pour effet de combiner l'adhésion à une cause collective et la recherche d'une éducation et d'une formation individuelles. La pédagogie communiste [...] c'est aussi une des rétributions non collectives offertes aux militants »⁷³⁹.

Par la pratique d'activités diverses, les partis politiques peuvent former leurs militants. Se référant à Annie Kriegel⁷⁴⁰, J. Derville et M. Croisat ont souligné « l'importance et la diversité des processus de formation politique dont le fonctionnement s'apparente à une forme particulière d'éducation permanente puisque, pour le Parti, toute activité a une dimension pédagogique »⁷⁴¹. Ainsi, « par l'information qu'il diffuse, les débats qu'il organise, la formation qu'il assure à ses militants, il donne à ceux-ci une meilleure connaissance phénoménale de la politique, une plus grande capacité à émettre des opinions selon certains schémas d'explication et une formation

⁷³⁷ Guy Daninthe, Secrétaire général du Parti Communiste Guadeloupéen de 1976 à 1988 (entretien réalisé en 2006).

⁷³⁸ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 760.

⁷³⁹ Françoise Subileau, op. cit., p. 1044.

⁷⁴⁰ Annie Kriegel, « Les Communistes français. Essai d'ethnographie politique » - Editions Le Seuil 1968 (Paris).

⁷⁴¹ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 767 et 768.

théorique plus ou moins développée et contraignante »⁷⁴². En effet, en organisant régulièrement des réunions pour débattre des orientations du parti, ou des stratégies électorales, ou encore des grands problèmes d'actualité, en menant des campagnes de communication par la distribution de tracts ou la réalisation et la vente de journaux, ou le collage d'affiches, en mettant en place des meetings lors des campagnes électorales, les partis politiques transmettent certains savoirs et savoir-faire à leurs militants, adhérents actifs au sein du parti. Les militants peuvent également bénéficier de formations spécifiques sur l'idéologie du parti (formation théorique) au sein d'« écoles » du parti, lorsqu'elles sont mises en place. Les nombreuses lectures que fournit le parti politique contribuent aussi à former les militants.

Dans leur article sur la socialisation des militants communistes français, Jacques Derville et Maurice Croisat ont pu constater que les réunions de cellules destinées, à l'origine, aux discussions politiques, historiques et théoriques, « sont moins le lieu d'un enrichissement, d'un approfondissement des connaissances, d'une confrontation de points de vue, qu'un moment privilégié du renforcement des liens communautaires »⁷⁴³. Lorsqu'elles font intervenir des militants des anciennes générations racontant leurs actions militantes passées, la socialisation politique au sein des partis politiques prend une dimension « affective »⁷⁴⁴. La passion et l'émotion ainsi véhiculées permettraient une consolidation du sentiment militant, et donnerait une légitimité et une empreinte à la socialisation politique partisane aussi forte que dans le milieu familial. « Les réunions apparaissent avant tout comme de véritables réunions de famille [...] »⁷⁴⁵.

Si certaines activités relèvent du cadre administratif, d'autres permettent aux participants d'avoir une formation sur le terrain, les mettant déjà dans le rôle d'un personnage politique.

Grâce à leur étude sur la socialisation des militants communistes, Jacques Derville et Maurice Croisat ont pu constater que les militants attendent du parti politique, « une transformation politique de la société française qui fasse disparaître l'injustice et la pauvreté ; une formation

⁷⁴² Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 760.

⁷⁴³ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 773.

⁷⁴⁴ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 773.

⁷⁴⁵ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 773 et 774.

politique ; un épanouissement personnel »⁷⁴⁶. Autrement dit, les militants expriment « un besoin d'une connaissance, pour mieux comprendre la société française et le monde contemporain, et d'une compétence - apprendre à parler en public, à animer une discussion, à rédiger un texte »⁷⁴⁷. Le parti politique est considéré comme un agent complétant la socialisation politique familiale et scolaire. « Ces attentes, que les militants présentent comme un enrichissement personnel, témoignent de leur volonté d'accroître leurs connaissances politiques antérieures, d'acquérir une compétence qui facilitent leur identification au Parti, aux luttes qu'il mène pour une juste cause. Pour une majorité de militants, elles signifient un prolongement et un élargissement d'une formation qui commence avant l'adhésion dans le cadre de la famille et du milieu professionnel »⁷⁴⁸.

Pascal Perrineau remet en cause le rôle socialisateur des partis politiques. Il parle de « crise de leurs fonctions programmatique, socialisatrice et intégratrice »⁷⁴⁹. Il note que « les partis ne sont souvent plus que des machines à sélectionner des candidats et perdent peu à peu le rôle social que les partis de gauche (et le PCF en particulier) pouvaient jouer dans les années 1950 en matière d'intégration des couches populaires »⁷⁵⁰.

Qu'en est-il alors du rôle d'agent socialisateur des partis politiques auxquels sont rattachés les élus antillais interrogés ? Qu'attendaient ces derniers de leur parti politique ? Ceux-ci ont-ils répondu à leurs attentes ? Ont-ils également formé leurs membres ?

L'enquête a montré que les élus interrogés avaient des attentes de divers ordres, aussi bien personnelles que sociétales. Certains souhaitaient que leur parti :

- parvienne à donner une vision politique claire sur l'avenir de leur île, en proposant notamment des changements, qu'il instaure une politique nouvelle par le rassemblement des partis politiques du département, qu'il s'investisse dans les communes, qu'il travaille pour faire progresser et avancer le pays (au niveau social, économique et culturel), qu'il fasse du

⁷⁴⁶ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 764.

⁷⁴⁷ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 764.

⁷⁴⁸ Jacques Derville et Maurice Croisat, op. cit., p. 765.

⁷⁴⁹ Pascal Perrineau, « Les renouveaux de l'action politique » - Vingtième siècle – Revue d'histoire n° 60 (Octobre-Décembre 1998), p. 114.

⁷⁵⁰ Pascal Perrineau, ibid., p. 114.

- « social » et qu'il empêche les discriminations, qu'il fasse en sorte que la jeunesse trouve sa place dans la société et que les familles les moins favorisées puisse prendre part à la vie de la société, relever le niveau social et économique du pays et son image culturelle, qu'il fasse de la politique de manière « originale » (en intégrant la démocratie participative, de l'honnêteté, de la rigueur et de l'humanisme en politique), qu'il s'engage « sans faille » ;
- leur donne la possibilité de s'exprimer, d'aider et d'être à l'écoute de la population, qu'il les accompagne et qu'il les aide financièrement pendant les campagnes électorales, qu'il mette en avant un leader et qu'il diffuse ses vérités, qu'il les forme et complète leur « éducation politique » afin de devenir des hommes et des femmes politiques avertis et de leur forger une opinion et une personnalité.

Ces attentes des élus, nécessaires à un épanouissement personnel et allant également dans le sens du bien-être de la population et du progrès de la société toute entière, sont accomplies totalement ou partiellement par les partis politiques. 62,9% des élus encartés affirment que leur parti politique de rattachement y a répondu en partie ou entièrement.

Les élus martiniquais (hommes et femmes confondus) sont majoritaires à dire que leurs partis ont plus ou moins répondu à leurs attentes, alors que ce n'est pas le cas pour les élus guadeloupéens (hommes et femmes confondus) qui ne sont que 33,3% à l'affirmer. A l'inverse, ces derniers sont 66,7% à dire que leur parti politique n'y a pas répondu. Selon eux, certaines attentes restent à satisfaire, et reconnaissent que le parti n'a pas toujours fait les bons choix, ou qu'il « décidait à la place des autres », ou encore qu'il ne les aurait pas formés. Certains partis guadeloupéens auraient même « déçu » des élus, en ne les épaulant pas ou en ne les formant pas comme ils l'auraient voulu.

Parmi les élus martiniquais (hommes et femmes confondus) qui considèrent que le parti politique n'a pas répondu à leurs attentes (soit 15%), ils énoncent que celui-ci n'a plus voulu aider l'élu/e une fois qu'il/elle a obtenu un mandat électif, souhaitant qu'il/elle reste dans l'ombre du leader en le/la freine. Des élues martiniquaises trouvent également que le parti n'a pas atteint ses objectifs.

Si de manière générale, les hommes élus comme les femmes élues admettent que leur parti politique a répondu à leurs attentes, les élus guadeloupéens sont plus critiques à ce sujet. Ce sont surtout les femmes guadeloupéennes qui pointent du doigt ce point négatif dans leurs partis

politiques. Alors que les martiniquaises sont quasiment unanimes à dire que leur parti politique a répondu à leurs attentes (93%), les guadeloupéennes déplorent que cela ne soit pas le cas pour elles (69%). Cette nouvelle différence constatée entre élus guadeloupéens et martiniquais, mais surtout entre femmes guadeloupéennes et martiniquaises, peut être révélatrice de la différence de représentation des femmes sur la scène politique en Guadeloupe et en Martinique. A priori, les partis politiques martiniquais correspondraient à l'image que l'on a d'un agent socialisateur. La transmission et la formation politique étant des éléments caractérisant la socialisation politique, un parti politique devrait s'attacher à ces pratiques également.

Certains, remarquant le manque de formation dans les partis politiques, qu'en est-il réellement du rôle de formateur de ceux-ci ? Afin d'apprécier leur qualité d'agent de socialisation politique secondaire, il convenait de savoir si les partis politiques auxquels ont adhéré les élus antillais les ont formés, à leur entrée au sein du parti.

51% des élus (hommes et femmes) interrogés appartenant à un parti politique affirment ne pas avoir bénéficié d'une formation à la suite de leur adhésion au sein du parti politique. 49% prétendent le contraire.

Mais il existe une différence entre les élus de la Guadeloupe et ceux de la Martinique. Les élus guadeloupéens (hommes et femmes confondus) encartés sont plus nombreux (69%) que les martiniquais (38%) à dire qu'ils n'auraient pas reçu de formation au sein du parti. En effet, 62% des élus martiniquais (hommes et femmes confondus) encartés auraient été formés par leurs partis politiques contre seulement 31% des élus guadeloupéens.

Les partis politiques guadeloupéens ne sont peut-être pas les agents socialisateurs les mieux placés pour former leurs membres. Si le cocon familial transmet les bases d'un savoir politique, les partis politiques auxquels sont rattachés certains élus devraient confirmer ce savoir ou permettre aux militants d'acquérir des valeurs politiques qui dessineraient leur avenir dans le monde politique.

Qu'ils restent de simples membres ou qu'ils parviennent à obtenir des fonctions électives, les militants attendent d'un parti politique, premier organisme politique par le biais duquel on « franchirait » la frontière pour parvenir à la sphère politique, qu'il puisse jouer ce rôle de transmetteur, de formateur et d'intégrateur. Mais il semble que ce rôle est discutable, notamment aux Antilles françaises.

La « machine » partisane antillaise ne serait alors pas toujours au service du collectif (ici, on parle de ses militants), mais plutôt d'un nombre restreint, privilégiant tout d'abord certains membres ayant plus de potentiel au détriment des autres, moins aptes à obtenir des sièges, et

avantageant ensuite certains membres masculins au détriment des membres féminins, toujours dans une optique électorale et d'obtention de sièges dans les instances politiques.

Les élues guadeloupéennes interrogées admettent donc les lacunes de leur parti politique de rattachement s'agissant des réponses à leurs attentes, mais nous verrons dans la section suivante qu'elles déplorent aussi le manque de formation dans leur parti politique, à l'inverse des martiniquaises qui ont des points de vues plus positifs vis-à-vis de leur propre parti. Ce constat pourrait laisser penser que, la socialisation politique au sein des partis politiques martiniquais bénéficiant aux femmes, elles seraient avantagées par rapport aux guadeloupéennes en matière d'intégration dans les structures partisanes et les organes dirigeants, et à long terme, dans la perspective d'une investiture à une élection.

Par conséquent, si les partis politiques antillais jouent un rôle relatif de socialisateur, ils apparaissent également comme un agent de socialisation politique sexuée. La socialisation politique des femmes dans les partis politiques antillais ne pourrait-elle pas être remise en cause ?

B. Les femmes au sein des partis politiques : une intégration difficile

1. Une socialisation politique sexuée dans les partis politiques :

Il semblerait que les partis politiques exercent une socialisation politique sexuée puisqu'ils prennent en considération le sexe des militants, en créant directement ou indirectement, volontairement ou non, des discriminations ou des différences de traitement entre les hommes et les femmes. Comme dans les familles, les partis politiques sont influencés par le sexe de leurs adhérents. « Parmi les membres d'un parti politique, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes opportunités d'atteindre les échelons les plus élevés ; on peut faire l'hypothèse qu'au cœur de la socialisation politique partisane, c'est-à-dire des apprentissages politiques à l'œuvre au sein du parti

(activités militantes, compétition interne, etc.), interviennent des mécanismes genrés »⁷⁵¹. Comme nous l'avons évoqué, il existe une division sexuelle du travail partisan.

Yannick Le Quentrec a analysé ce phénomène du militantisme sexué dans les partis politiques⁷⁵². Lucie Bargel s'est aussi intéressée à cette division sexuelle du travail chez les jeunes militants⁷⁵³.

Tous deux rappellent que la division sexuelle du travail est fondée sur « le principe de séparation (qui) distingue des travaux d'hommes inscrits, le plus souvent, dans la sphère publique – dont l'activité militante – et des travaux de femmes renvoyées, le plus souvent, à la sphère privée familiale – dont le travail domestique. Le *principe de hiérarchisation* revient à considérer qu'un travail d'homme vaut plus qu'un travail de femme »⁷⁵⁴. Lucie Bargel résume ainsi, la division sexuelle du travail « a deux principes organisateurs : le *principe de séparation* (il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes), et le *principe hiérarchique* (un travail d'homme “vaut” plus qu'un travail de femme) »⁷⁵⁵. Comme la division du travail domestique ou la division sexuelle du travail professionnel, le travail des militants au sein du parti politique connaît les mêmes principes : séparer les tâches masculines des tâches féminines, et promouvoir l'action des hommes à l'extérieur tout en restreignant l'action des femmes.

Yannick Le Quentrec explique que la division sexuelle du travail professionnel, à laquelle s'ajoute à une inégale répartition des tâches domestiques, génère une impossibilité et une indisponibilité pour les femmes à exercer librement le militantisme partisan. « Concrètement,

⁷⁵¹ Lucie Bargel, « La socialisation politique sexuée : Apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant-e-s » - Article paru dans *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, n°3/2005, p. 38.

⁷⁵² Yannick Le Quentrec, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique » - Informations sociales, 2009/3 n°153, pp. 112 à 119. La division sexuelle du travail qui touche les partis politiques touchent également les syndicats.

⁷⁵³ Lucie Bargel, op. cit.

⁷⁵⁴ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 113.

⁷⁵⁵ Lucie Bargel, op. cit., p. 42.

l'assignation prioritaire des femmes à la sphère domestique implique une charge de travail physique et mentale qui diminue leur temps libre »⁷⁵⁶.

Cependant, « le temps libre est encore plus décisif en politique : libre en premier lieu des activités domestiques car les réunions des partis et des exécutifs sont fixées, pour une large part, hors du temps de travail, en soirée à partir de 18 heures (période où, du côté familial, l'activité des femmes est traditionnellement très intense) et le week-end ; libre en second lieu d'une activité professionnelle pour pouvoir participer aux comités de pilotage, aux réunions de concertation avec les institutions locales, aux manifestations publiques diverses »⁷⁵⁷. Les femmes ne peuvent donc pas être aussi présentes que les hommes au sein d'un parti politique : « le fonctionnement ordinaire des institutions politiques [...] suffit pour exclure les militantes ou aboutir à ce qu'elles s'autoexcluent »⁷⁵⁸. Cette division du travail partisan se retrouve à différents niveaux : dans le temps libre accordé à chacun pour exercer son action militante, dans la distribution des tâches à réaliser, comme dans les conditions d'accès aux postes à responsabilité.

Compte tenu de leurs contraintes domestiques, « l'omniprésence et la disponibilité totale »⁷⁵⁹ des femmes dans les partis politiques paraissent inexistantes. « Plus les femmes s'investissent dans le travail domestique, moins elles sont engagées politiquement ; en revanche, plus leur temps de travail professionnel est élevé, plus elles ont tendance à s'impliquer dans un parti »⁷⁶⁰.

Lucie Bargel a pu observer cette « très nette division du travail militant »⁷⁶¹, notamment lors de la prise de parole en public ou pendant une réunion politique. « Les prises de paroles en réunion sont majoritairement masculines, et les “orateurs” reconnus pour leur “charisme” sont des hommes »⁷⁶². L'auteure se réfère à Mary Parlee en expliquant que « ce type d'organisation des prises de parole des hommes et des femmes (est) structurée autour d'un rôle d'*attention-getting* (“attirer l'attention”) socialement dévolu aux hommes d'une part, et d'un rôle d'*attention-giving*

⁷⁵⁶ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 113.

⁷⁵⁷ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 114.

⁷⁵⁸ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 115.

⁷⁵⁹ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 115.

⁷⁶⁰ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 116.

⁷⁶¹ Lucie Bargel, op. cit., p. 41.

⁷⁶² Lucie Bargel, op. cit., p. 41.

(“donner de l’attention”) socialement dévolu aux femmes d’autre part »⁷⁶³. Les inégalités ou les discriminations perçues en matière de prise de parole, ont pour conséquence une mise à l’écart des femmes.

Ainsi, alors que s’exprimer en public peut permettre la prise de confiance en soi, l’aisance ou l’assurance à mesure que l’on pratique, si la prise de parole est confiée aux hommes et beaucoup moins aux femmes, ces dernières ne peuvent prétendre aux bénéfices que peuvent apporter sur le long terme ce genre d’exercices. Le manque de pratique les éloigne encore plus de l’auditoire, puisqu’elles ne se sentent pas capables de prendre la parole, par timidité, manque d’assurance, ou prétextant un manque d’expérience. Consciemment ou non, les partis politiques favorisent les hommes au détriment des femmes s’agissant des enseignements que chacun peut tirer de cet exercice de prise de parole en public.

C’est également le cas lors de la distribution des tâches, notamment lors d’activités dites « à risques », lorsque l’on parle du collage d’affiches ou de certains rassemblements. « Même lors d’une activité partagée par militantes et militants, comme les collages d’affiches “illégaux” au MJS, grands moments de sociabilité fournissant par la suite l’occasion de raconter cette activité sur le mode de l’aventure, du danger, et de ressentir ainsi son appartenance au groupe, une hiérarchie sexuée demeure. Tout d’abord, il est entendu que la présence des hommes est nécessaire au bon déroulement de l’activité ; un collage est annulé s’il n’y a que des militantes, “pour des raisons de sécurité”. Ensuite, les coups d’éclats voués à devenir des anecdotes fréquemment mobilisées par le groupe (coller une affiche du PS sur une église, coller une affiche à une dizaine de mètres de hauteur, etc.) sont à l’initiative des militants, tout comme le sont les éléments d’ambiance (chants partisans, alcool...) »⁷⁶⁴. Les sorties ou rassemblements nécessitant un encadrement masculin, mettent de nouveau les hommes au premier plan.

« C’est parce qu’elle est perçue comme le prolongement des caractéristiques comportementales différentes des hommes et des femmes, que la division du travail militant entre les membres de ces collectifs n’est pas pensée, est considérée comme “allant de soi”. Néanmoins,

⁷⁶³ Lucie Bargel, op. cit., p. 41.

⁷⁶⁴ Lucie Bargel, op. cit., p. 42.

les activités dont les femmes assurent la charge ne leur fournissent de fait ni le même type de connaissances pratiques, ni la même reconnaissance à l'intérieur du groupe que celles des hommes. En effet, prodiguer de l'attention aux " beaux parleurs ", distribuer des tracts, [...] sont des tâches dont la nécessité n'est pas reconnue, voire invisibilisées »⁷⁶⁵.

Les partis politiques excluraient les femmes de manière directe ou indirecte « par un investissement militant, temporel mais aussi psychique, source de faibles rétributions symboliques ou matérielles car consacré à des tâches moins valorisées : aux femmes, l'administratif, la diffusion des informations, l'écoute des ténors, le ménage, la préparation d'apéritifs ; aux hommes, la rédaction des programmes ou des tracts, les joutes oratoires, l'animation des réunions et des groupes, les relations publiques et les médias »⁷⁶⁶.

En réalisant des tâches se rapprochant de celles effectuées dans le cadre domestique, les femmes sont confinées dans leur rôle de la sphère privée, et n'acquièrent alors aucune compétence politique dont elles pourraient se prévaloir pour proposer leur candidature à une élection. En effet, « dans un parallèle avec le travail domestique, dont la valeur économique n'est comptabilisée qu'en cas d'externalisation, on peut dire que le travail accompli par les femmes dans les collectifs militants n'est pas une source de reconnaissance parce qu'il est vu comme la simple continuité des dispositions "naturelles" des femmes »⁷⁶⁷.

De manière générale, la séparation des activités partisans en activités masculines d'une part, et féminines d'autre part, et la mise en avant des activités masculines par rapport aux activités féminines, démontrent le caractère sexué des activités organisées par le parti politique, et par conséquent, le caractère sexué de l'apprentissage direct ou indirect qu'il réalise auprès de ses militants. « Tous les apprentissages ne sont pas également mobilisables dans l'exercice de responsabilités politiques au sein d'un parti ou d'une institution politique. Dans ces instances, la démonstration d'attention, de "dévouement", n'est guère plus une source de légitimité que dans les

⁷⁶⁵ Lucie Bargel, op. cit., pp. 42 et 43.

⁷⁶⁶ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 115.

⁷⁶⁷ Lucie Bargel, op. cit., p. 43.

groupes militants de jeunes [...]. En assignant des rôles différenciés aux hommes et aux femmes, et en valorisant les tâches dévolues aux hommes, la hiérarchie interne à ces groupes renouvelle la division traditionnelle du travail entre les sexes. Il s'agit dès lors bien de confirmer et de renforcer les relations entre la construction sociale de "la masculinité" et la définition des qualités reconnues comme nécessaires à l'exercice de fonctions politiques (maîtrise de la parole, autorité dans l'organisation des activités et la prise de décision, etc.) »⁷⁶⁸.

Par le biais d'activités mettant en avant l'expression de la virilité, les partis politiques, et avant eux les mouvements de jeunes à vocation politique, écartent les femmes : « cette valorisation de la virilité, et en particulier de la force physique, discrédite une féminité cultivée, "bourgeoise", et exclut les militantes de l'exercice des responsabilités au MJS. [...] En somme, ces normes militantes sont un moyen d'honorer, sinon de produire, la différence et la hiérarchie entre les sexes »⁷⁶⁹.

La socialisation politique effectuée par les partis politiques est donc véritablement sexuée, ce qui peut avoir une incidence sur l'engagement des femmes en politique, qu'il s'agisse de simple militantisme ou de représentation effective à un poste électif.

2. Rôle joué par les partis politiques dans le niveau d'implication des femmes en politique :

En effectuant une socialisation politique sexuée, les partis politiques mettent les femmes dans une situation d'infériorité par rapport aux hommes. Ces pratiques des partis ont-elles pour effet de maintenir les femmes hors du domaine politique, en tout cas hors du « métier » politique ?

Lucie Bargel pense que « les partis politiques restent [...] la filière d'accès au métier politique la moins favorable aux femmes, même après l'adoption de la loi sur la parité »⁷⁷⁰. « Les partis sont en général assez réticents à leur accorder des investitures (surtout dans des

⁷⁶⁸ Lucie Bargel, op. cit., p. 43.

⁷⁶⁹ Lucie Bargel, « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des Jeunes Socialistes » - Belin – Genèses 2007/2 – n° 67, p. 48 et 49.

⁷⁷⁰ Lucie Bargel, ibid., p. 45.

circonscriptions gagnables...) et des postes éminents (présidences d'assemblées, ministères pleins ...) »⁷⁷¹.

Le fonctionnement même du parti politique est considéré comme « sexiste » par Grégory Derville et Sylvie Pionchon. « Les femmes politiques (et celles qui veulent le devenir) sont d'abord défavorisées par le fait que les hommes sont très largement majoritaires dans les partis, notamment au niveau des postes dirigeants et dans les commissions d'investiture. En outre, les hommes ont davantage de chances d'être choisis comme candidats car ils sont objectivement mieux dotés que les femmes (ils sont plus souvent sortants et/ou cumulards), mais aussi parce que les dirigeants partisans (et plus encore les militants de base) ont tendance à penser qu'un homme est par nature plus apte à faire campagne et à assumer un mandat : il est censé disposer d'une autorité, d'une légitimité, d'une disponibilité et d'une résistance qui font a priori défaut aux femmes. Bref, la sous-représentation politique des femmes est très largement imputable à l'antiféminisme des dirigeants partisans et de leurs militants : les partis fonctionnent aujourd'hui encore comme des "lieux de confiscation du pouvoir au profit des hommes" »⁷⁷².

De plus, si certains exercices comme la prise de parole peuvent être des activités permettant la socialisation politique des militants, ils peuvent être aussi déterminants lorsque l'on prétend se porter candidat à une élection ou lorsque l'on veut légitimer ses capacités à occuper une fonction élective. « Les compétences en termes de prise de parole publique, éloquence, habileté rhétorique, mais aussi portée et ton de la voix, constituent un critère d'évaluation pratique de l'endossement du rôle politique. [...] toujours et partout, les hommes parlent plus et plus fort que les femmes. Si l'on considère que les tons de voix sont naturellement différents entre les sexes, alors les femmes seraient victimes d'une inégalité biologique indépassable, condamnées par leur timbre plus aigu et leur volume sonore plus faible, à demeurer au second plan des joutes oratoires qui fournissent à leurs homologues hommes l'occasion de démontrer publiquement leur virtuosité et leur brio »⁷⁷³.

⁷⁷¹ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 54.

⁷⁷² Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 57.

⁷⁷³ Lucie Bargel, Eric Fassin et Stéphane Latté, op. cit., p. 61.

Mises à l'écart par une socialisation politique sexuée, les femmes auraient du mal à s'imposer face aux hommes, pour justifier de leurs capacités à assumer la fonction de dirigeant dans un parti politique ou même un mandat politique.

3. L'intégration « conditionnée » des femmes dans les partis politiques :

« En France, les femmes sont minoritaires dans les directions des partis, notamment de droite, et dans la plupart des exécutifs politiques. En 2008, elles représentent 17% des sénateurs, 18,5% des députés et 13% des conseillers généraux. Leur proportion ne s'améliore qu'au niveau des conseillers régionaux, avec 47,6%, et des députés européens, avec 43,6% »⁷⁷⁴.

Peu ou mal socialisées par les partis politiques, victimes de leur sexe et des faiblesses de caractère qui leur sont rattachées, les femmes doivent remplir certaines conditions pour être reconnues au sein d'un parti politique. L'occupation du poste de dirigeant dans un parti par une femme, comme la candidature à une élection, est conditionnée par des critères d'excellence qui ne sont pas toujours demandés aux hommes. En effet, « la valorisation de ces compétences (compétences politiques professionnelles, expertes, techniciennes voire technocrates) rend possible pour de nombreuses femmes (très) diplômées des trajectoires d'ascension dans l'organisation ; cette ouverture d'opportunité aux militantes est encore renforcée dès que les compétences techniques recherchées deviennent des compétences en “questions de société”, voire en “féminisme” »⁷⁷⁵.

Une femme qui veut diriger un parti politique ou qui souhaite accéder à une fonction élective doit démontrer sa valeur par ses diplômes, ses connaissances, ses compétences et son réseau social. Il est demandé à une femme d'en savoir et d'en faire plus qu'un homme si elle veut être mise, au moins, au même rang que celui-ci.

⁷⁷⁴ Yannick Le Quentrec, op. cit., pp. 112 et 113.

⁷⁷⁵ Lucie Bargel, « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des Jeunes Socialistes », op. cit., p. 52.

Comme l'expliquait Mariette Sineau, « les premières femmes qui accèdent à la sphère gouvernementale, sous la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing, sont à la fois démunies de ressources partisans et pourvues d'un statut de "technicienne" diplômée [...]. Le second septennat de François Mitterrand voit aussi la nomination à des postes politiques de femmes très diplômées, et en particulier, des énarques »⁷⁷⁶. En effet, « les capitaux scolaires semblent bien, sous certaines conditions, fournir aux femmes des ressources qui leur permettent d'atténuer leurs assignations de genre »⁷⁷⁷.

Etudiant l'intégration des femmes au sein du Mouvement des Jeunes Socialistes, Lucie Bargel aurait constaté que « l'excellence universitaire, et la réputation de "sérieux" qu'elle fournit, distingue les femmes qui sont parvenues à des postes de responsabilité au sein du MJS non seulement de leurs homologues masculins, mais aussi d'autres femmes relativement moins bien dotées en capital scolaire »⁷⁷⁸.

En principe, si le parti politique est un organe formateur pour ses militants, voire l'ensemble des citoyens, on admettra qu'il est un agent de socialisation politique, effectuant une socialisation politique sexuée. Mais qu'en est-il aux Antilles françaises ? Les partis politiques guadeloupéens et martiniquais forment-ils leurs militantes ? Jouent-ils un réel rôle socialisateur pour les femmes ? Font-ils une distinction entre les militants hommes et femmes ? L'apprentissage qu'ils transmettent est-il sexué ? Et à terme, peuvent-ils être considérés comme un propulseur pour les femmes et les hommes dans des carrières politiques ?

Deux courants politiques semblent se détacher en matière d'intégration des femmes dans les partis politiques : les socialistes et les communistes arguent de la forte implication des femmes dans leurs partis respectifs, et de l'attention qu'ils portent à leur condition de vie.

⁷⁷⁶ Lucie Bargel, « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des Jeunes Socialistes », op. cit., p. 55.

⁷⁷⁷ Lucie Bargel, « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des Jeunes Socialistes », op. cit., p. 55.

⁷⁷⁸ Lucie Bargel, « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des Jeunes Socialistes », op. cit., p. 56.

« Avec l'avènement du socialisme aux Antilles dans les années 1890, les femmes sont interpellées par les idées féministes propagées par la doctrine socialiste »⁷⁷⁹. Cécile Celma prend pour exemple les titres d'articles de presse rédigés par les partis socialistes de Guadeloupe et de Martinique :

- « Femmes des Antilles, réveillez-vous donc ! » écrivait Michèle Farvis dans le journal socialiste *Le Cri du Peuple* (Guadeloupe) ;
- « Les femmes et le Socialisme » : article féministe rédigé dans le premier organe de presse du Parti Socialiste martiniquais en 1901.

On peut penser que les prémices de l'implication des femmes dans les partis politiques passent par la création des premières sociétés féminines⁷⁸⁰ aux Antilles. Selon Clara Palmiste, les premières sociétés féminines de Guadeloupe « naissent dans la mouvance du parti socialiste »⁷⁸¹. Ces dernières paraissent plus politisées que celles de la Martinique qui « à première vue semblent apolitiques »⁷⁸². L'auteure explique notamment que les sociétés féminines de la Guadeloupe sont politisées puisque rattachées en général au parti socialiste ou à la Libre Pensée, ou encore au Parti radical républicain, lesquels intègrent les femmes puisque l'action menée par ces dernières touche une grande partie de la population, d'où une manne d'électeurs potentiels. Clara Palmiste mentionne notamment : « la *Société des Vraies Filles de Schœlcher*, (société féminine de Libre Pensée) ; les *Vraies Filles de l'Espérance* ; les *Vraies Filles de l'Avenir* (jeunes filles socialistes) ; la *Société des Filles de la Victoire*, créée en 1902 et qui comptait 46 membres en 1903 ; les *Dames de Saint-Louis*, dont la présidente en 1919 était Madame Ursen Boye ; [...] la société mutuelle féminine (rattachée au parti radical républicain), le *Sou des Dames*, fondée en 1905 et qui déclarait 800 sociétaires en 1910 »⁷⁸³. De plus, elle note que « en dehors de ces sociétés féminines, il existait une association féminine ouvertement politique, le *Groupe des Femmes Socialistes*, créée en 1902

⁷⁷⁹ Cécile Celma, op. cit., p. 20.

⁷⁸⁰ Sorte de regroupement de femmes qui œuvrent pour l'amélioration de la condition des femmes.

⁷⁸¹ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe » - n° 154 Septembre-Décembre 2009 – Publié avec le concours du Conseil général de la Guadeloupe – Archives Départementales (Gourbeyre), p. 82.

⁷⁸² Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », ibid., p. 82.

⁷⁸³ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », ibid., p. 82.

et qui rassemblait le *Groupe des Jeunes filles Socialistes* et d'autres associations féminines de prévoyance qui y adhéraient »⁷⁸⁴.

A l'inverse, l'auteure énonce que « les associations d'assistance mutuelle en Martinique étaient très actives dans la sphère sociale, mais ne faisaient partie d'aucune formation politique : *Saint-Louis des Dames* et *Prévoyance des femmes*, toutes deux fondées en 1901 ; *l'Union des Dames de Tivoli* fondée en 1907 ; *l'Union des Dames martiniquaises* fondée en 1915 ; *Les Guides de France*, société féminine d'éducation physique fondée en 1928 et appartenant à la branche catholique des *Scouts de France* ; *l'Association des Dames Françaises de la Croix Rouge* fondée en 1932 »⁷⁸⁵. Ces sociétés de secours mutuel auraient été fondées et gérées par « des femmes de couleur de la bourgeoisie de Fort-de-France : Louise Nardal, Emilie Milienne, Louise Saint-Cyr et Gabrielle Sévère »⁷⁸⁶, entre autres. Elle note cependant que « ces sociétés de secours mutuel ne formulaient aucune revendication pour le suffrage féminin »⁷⁸⁷.

En Guadeloupe, « le lien étroit entre ces sociétés et le monde politique »⁷⁸⁸ est reconnu : « les sociétés féminines étaient dirigées en général par l'élite urbaine de couleur qui prenait une part active dans la politique »⁷⁸⁹. Les époux des dirigeantes de ces sociétés mutualistes les incitaient à « s'organiser, afin de réclamer leurs droits politiques »⁷⁹⁰. De même, « ces sociétés féminines [...] étaient convoitées par les partis politiques, du fait du public qu'elles attiraient lors de leurs manifestations culturelles [...] et servaient de vitrine de l'intérêt que les partis politiques accordaient à la question féminine »⁷⁹¹.

⁷⁸⁴ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 82.

⁷⁸⁵ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 83.

⁷⁸⁶ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 83.

⁷⁸⁷ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 84.

⁷⁸⁸ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 84.

⁷⁸⁹ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 84.

⁷⁹⁰ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 85.

⁷⁹¹ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 85.

Si l'auteure constate qu'en Martinique ces sociétés n'étaient pas « ouvertement politiques »⁷⁹², elle admet que les frères ou « les époux de leurs dirigeantes étaient des personnages importants de la vie politique »⁷⁹³. Ainsi, « en 1914, le comité d'assistance aux blessés de l'*Union des dames martiniquaises* était géré par les épouses des personnalités politiques les plus importantes de l'île, entre autres mesdames Richard, femme du lieutenant-colonel et Commandant supérieur des troupes, Knight (dont le mari était sénateur et fondateur avec Lagrosillière du journal *Le Bloc*) et Lagrosillière »⁷⁹⁴.

Par la rédaction d'articles de presse, les partis attirent de nombreuses femmes. « Les femmes s'organisent dans les structures du Parti Socialiste et en tant que telles. En Guadeloupe, elles semblent plus dynamiques. Elles travaillent dans les cellules du Parti et fondent un groupe paramilitaire “Les Filles de Schœlcher” [...] pour assurer la défense physique de Légitimus. [...] elles sont partie prenante de la vie du parti, tant par leurs articles dans la presse (Catherine et Michèle Farvis), que par leur participation aux réunions (Marthe Colombe du Syndicat « La Couturière » et Emmanuelle Saint-Preux, « Filles de Schœlcher », interviennent longuement au V^{ème} Congrès du Parti Socialiste en Octobre 1902 à l'Anse-Bertrand)»⁷⁹⁵. Comme le rappelle l'auteure, le groupe des femmes socialistes de Pointe-à-Pitre « se réunit tous les dimanches à 3 heures à la salle des Trois-Huit »⁷⁹⁶. Comme le souligne Clara Palmiste, « en 1919, le socialiste Gaston Erlace soutenait que les femmes, en dilettantes, prenaient part depuis longtemps à la politique et avaient pris “l'habitude de s'inféoder aux luttes politiques” »⁷⁹⁷. Les socialistes impliquaient les femmes dans leur parti politique, aussi bien dans les congrès, dans les organes dirigeants que dans les réunions ou la participation à la rédaction d'articles de presse.

⁷⁹² Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 85.

⁷⁹³ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 85. Parmi les époux on trouve notamment Paul Nardal, Victor Sévère, Richard, Knight, ou encore Lagrosillière. « Victor Sévère, le mari de Gabrielle Sévère, était avocat et homme politique très en vue en Martinique : élu Maire de Fort-de-France en 1900, il devint conseiller général de cette ville et député du nord de la Martinique. [...] Victor sévère était en relation avec le mari de Louise Nardal, l'ingénieur Paul Nardal, qui écrivit même un article dans la colonne de son journal. Sous le mandat de Victor Sévère, le frère d'Emilie Etienne était conseiller municipal ».

⁷⁹⁴ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *ibid.*, p. 85.

⁷⁹⁵ Cécile Celma, *op. cit.*, p. 20.

⁷⁹⁶ Cécile Celma, *op. cit.*, p. 21.

⁷⁹⁷ Clara Palmiste, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe », *op. cit.*, p. 85.

« En Martinique, elles militent dans les différents groupes collectivistes et dans les sections du Parti Socialiste, notamment au groupe collectiviste de Trinité, où l'on compte en 1901 dix-sept femmes et cinquante hommes »⁷⁹⁸.

Si au début du XX^e siècle et bien avant l'obtention du droit de vote, les femmes étaient présentes et actives au sein des partis politiques ou d'organismes liés à ces partis, la question s'est posée de savoir pourquoi le travail qu'elles avaient mené jusque là n'avait pas abouti à une intégration franche, entière et massive dans l'arène politique une fois le droit de vote obtenu. Le militantisme dont les Antillaises faisaient preuve et leur implication dans des groupements à caractère politique faisaient partie d'un processus de socialisation politique qui aurait pu être hérité par les Antillaises qui ont bénéficié par la suite du droit de vote et d'éligibilité. Il existait bien un socle, voire un « terreau » de femmes pouvant entraînant les plus jeunes dans le monde politique. Pourquoi ne se sont-elles pas imposées dans ce monde ?

Comme le pense Cécile Celma, la faiblesse et la disparition de ces groupes de femmes « viennent du fait qu'elles soient restées rattachées au Parti, et qu'elles n'aient pas créé en dehors, à côté du Parti, un véritable mouvement de femmes »⁷⁹⁹. L'historien martiniquais Gilbert Pago reconnaît l'importance des sociétés de secours mutuel en Martinique plus qu'ailleurs. Ainsi, à la veille de 1902, un quart de ces sociétés sont « gérées » par des femmes, et ce sont elles que l'on retrouve dans les groupes de soutien. « On était élu quand on était soutenu par ces femmes ; si elles ne vous soutenaient pas, c'était perdu d'avance », explique Gilbert Pago⁸⁰⁰. En s'interrogeant sur le devenir de ces femmes et de leurs actions, notamment en Martinique, il a été mis en évidence l'idée selon laquelle le « vivier » de femmes qui s'impliquaient dans les sociétés mutualistes concentrées à Saint-Pierre (poumon industriel de l'île à l'époque) a sans doute disparu avec l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. « Beaucoup de sociétés de secours mutuel ont disparu, bien que d'autres

⁷⁹⁸ Cécile Celma, op. cit., p. 20.

⁷⁹⁹ Cécile Celma, op. cit., p. 21.

⁸⁰⁰ Entretien réalisé le 17 Août 2010 avec Monsieur Gilbert Pago, Directeur de l'IUFM de la Martinique et Agrégé d'histoire.

ont vu naissance à Fort-de-France qui était le poumon économique à l'époque »⁸⁰¹, pourtant ces sociétés « n'étaient pas aussi dynamiques »⁸⁰² que celles de Saint-Pierre. On suppose alors que l'élite féminine qui s'occupait de ces sociétés a disparu, et on n'a pas pu recréer cette élite à Fort-de-France.

Avant d'avoir le droit de vote, les femmes étaient actives, et une fois que ce droit (pour lequel elles s'étaient battues) fut obtenu en 1944, les antillaises ont continué à s'impliquer dans les partis politiques par le biais du militantisme, mais leur place dans les organes de direction n'allait pas toujours de soi.

« Les femmes étaient très politisées (même quand elles n'étaient pas en politique) et elles étaient à l'avant-garde du combat ; elles avaient toujours un peu de timidité à s'engager avec les combattants et dans les partis ; sans doute, sur le papier il y avait plus d'hommes que de femmes, mais dans l'action, c'était toujours les femmes que je voyais en grande majorité »⁸⁰³, témoigne Guy Daninthe. Nous avons retenu que si parfois les femmes guadeloupéennes prenaient une part active dans certains partis, en réalité, officiellement elles étaient en nombre plus restreint que les hommes. N'étant pas membres encartées, elles ne pouvaient honorer certains devoirs comme le paiement d'une cotisation, et encore moins bénéficier de certains avantages comme la formation politique ou l'intégration dans les organes dirigeants. Les vagues d'adhésions massives qui pouvaient se faire à la Fédération du Parti Socialiste Guadeloupéen, « avec toujours une grande majorité de femmes (60%) »⁸⁰⁴, ne reflétaient pas la place accordée aux femmes dans les organes dirigeants.

« Jusqu'à la fin des années 60, il n'existe pas à la Martinique de femmes figure de proue de la politique, même celles qui sont élues dans les organes dirigeants des partis ; présentes à toutes les manifestations, exposées comme les hommes à toutes les formes de répression, elles sont présentes

⁸⁰¹ Entretien réalisé le 17 Août 2010 avec Monsieur Gilbert Pago, Directeur de l'IUFM de la Martinique et Agrégé d'histoire.

⁸⁰² Entretien réalisé le 17 Août 2010 avec Monsieur Gilbert Pago, Directeur de l'IUFM de la Martinique et Agrégé d'histoire.

⁸⁰³ Entretien réalisé avec Monsieur Guy Daninthe, le 31 Mars 2006 à l'occasion de la rédaction d'un Mémoire de DEA.

⁸⁰⁴ Entretien réalisé avec Madame Marlène Mélisse-Miroite, le 08 Avril 2006.

en tant que militantes et non en tant que femmes dirigeantes ou responsables, même pas celles qui ont fondé les organisations de femmes en 1945 »⁸⁰⁵. Comme l'explique également Cécile Celma, « tout ce travail est récupéré au niveau de leur Parti qui le présente beaucoup plus comme l'œuvre d'une militante du Parti, que comme l'œuvre d'une femme militante d'une organisation de femmes »⁸⁰⁶.

Le constat historique s'applique encore aujourd'hui. Les témoignages des élus de la Guadeloupe et de la Martinique montrent cette relative intégration des femmes au sein des partis politiques et cette socialisation politique sexuée qui s'exerce dans les partis. Il existe cependant de grandes différences entre la Guadeloupe et la Martinique dans ces domaines.

Comme constaté précédemment, les femmes élues qui ont intégrées un parti politique n'ont pas toujours des rôles au sein de leur parti qui puissent les révéler sur la scène politique. C'est surtout le cas des femmes guadeloupéennes interrogées qui doivent se contenter de montrer leurs compétences et leurs savoir-faire uniquement par le militantisme. En ce sens, elles apprennent sur le terrain. Et c'est aussi au contact de la population qu'elles se forment une personnalité, puisque les partis politiques ne les forment pas toujours. Il existe des disparités entre les élues guadeloupéennes et les élues martiniquaises encartées, en matière de distribution des rôles au sein de leurs partis politiques. 57% des élues guadeloupéennes interrogées appartenant à un parti politique n'ont jamais eu d'autres activités que le militantisme au sein de leur parti. Ce chiffre est nettement inférieur chez les élues martiniquaises encartées, puisqu'elles ne sont que 20% à n'avoir eu que le militantisme comme seule tâche ou « responsabilité ».

Parmi les femmes interrogées, celles qui ont obtenu une place dans les organes décisionnels des partis, sont beaucoup plus nombreuses en Martinique qu'en Guadeloupe. Elles sont 80% à avoir occupé des postes plus ou moins importants au sein de leurs partis politiques. Certaines élues martiniquaises ont été ou sont encore membre du Comité directeur, présidente d'une unité politique, présidente fondatrice ou vice-présidente du parti, membre du comité national du parti, secrétaire

⁸⁰⁵ Cécile Celma, op. cit., p. 23.

⁸⁰⁶ Cécile Celma, op. cit., p. 23.

générale (adjointe), secrétaire de section, membre du conseil politique, responsable du conseil de quartier, ou déléguée du Comité populaire.

Notre enquête montre que les partis politiques martiniquais semblent mieux intégrer les femmes que les partis guadeloupéens. Ces derniers n'ont accordé aux élues interrogées que de rares places en tant que présidente du parti, secrétaire fédérale, membre d'une commission, représentante d'une section dans une commune, membre du comité central pour organiser et aider, ou chargée d'animer une section locale. Ce ne sont donc pas les partis guadeloupéens auxquels appartenaient les élues interrogées qui les auraient intégrés le plus au niveau de leurs organes décisionnels, pourtant ils reconnaissent leur utilité et leur travail en tant que militantes actives. Certes, le militantisme forme les membres les plus actifs en leur permettant d'être et de s'exprimer sur le terrain, de rencontrer la population et d'être au fait des doléances de cette dernière. Une activité représentant un plus pour se faire connaître auprès de la population, mais ne permettant pas aux femmes d'être reconnues pour leurs capacités à diriger. L'image du militantisme n'est en effet pas celui du leadership.

Une remarque peut émerger lorsque l'on pense au militantisme des femmes : en militant activement, les femmes se socialisent à une éventuelle future fonction d'élue de terrain, et cette proximité peut être bénéfique lors d'une prochaine candidature. Pourtant, le plus souvent, lorsqu'elles militent, elles le font pour aider un leader candidat à une élection. Elles travaillent alors dans l'ombre du ou des leaders du parti. La formation peut alors être indirecte.

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, le rôle socialisateur (notamment formateur) des partis politiques a surtout été remis en cause par les élus guadeloupéens (hommes et femmes confondus), à l'inverse des martiniquais. En plus du rôle relatif joué par les partis politiques antillais, il convenait de s'interroger sur cette lacune des partis en se demandant si ce phénomène touchait plus spécifiquement les hommes ou les femmes, ou si le traitement était identique pour les deux sexes.

Tableau 18 : Ressenti des élus interrogés sur le rôle formateur de leur parti politique de rattachement

	Guadeloupe et Martinique confondues			Guadeloupe			Martinique		
	Ens.	Ens. hommes	Ens. femmes	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes
Partis politiques considérés par les élu/es comme :									
- Formateurs	49%	62,5%	45%	31%	50%	29%	62%	67%	60%
- Non-formateurs	51%	37,5%	55%	69%	50%	71%	38%	33%	40%

Tableau réalisé par nos soins.

Comme le montre le tableau n° 18, il existe, certes, une différence entre les hommes et les femmes interrogés, en matière de formation politique, puisque les premiers sont 62,5% à dire qu'ils ont reçu une formation, tandis que les secondes ne sont que 45% à dire la même chose. En effet, 55% des femmes encartées interrogées affirment ne pas avoir reçu de formation dans leur parti politique. Compte tenu de ces données, on pourrait conclure à une socialisation politique sexuée dans les partis politiques antillais, mais ce caractère sexué semble beaucoup plus toucher les élues femmes guadeloupéennes interrogées au regard des résultats suivants.

En effet, quand on s'intéresse aux femmes élues des deux îles, on constate que les élues martiniquaises seraient plus nombreuses que les élues guadeloupéennes à avoir bénéficié d'une formation au sein d'un parti politique. En effet, 60% des élues martiniquaises interrogées auraient été formées par leur parti, contre 29% des élues guadeloupéennes. Par conséquent, 71% des guadeloupéennes encartées n'auraient pas été formées par leur parti.

Ces nouvelles données montrent, tout d'abord, que les hommes seraient privilégiés par rapport aux femmes en matière de formation au sein du parti. Elles soulignent, ensuite, l'intérêt que portent les partis politiques martiniquais à la formation de leurs militants. Enfin, elles mettent avant les disparités entre les femmes encartées de la Guadeloupe et celles de la Martinique : les premières seraient alors lésées par rapport aux secondes, en ce qui concerne ce volet de la socialisation politique des partis, qu'est la formation politique. On pourrait croire alors que les élues guadeloupéennes sont moins formées par leur parti politique que les élues martiniquaises, mais cela veut-il dire qu'elles sont de manière générale moins bien formées à la chose politique ?

Les partis politiques reconnaissent le travail réalisé par les femmes militantes en faisant constamment appel à elles pour aider et soutenir le parti. En leur proposant d'apparaître sur une liste de candidatures aux élections ou en les investissant pour une élection uninominale, les partis montrent leur confiance dans ces femmes et les gratifient du travail qu'elles effectuent pour leur compte ou pour d'autres membres. Peut-on alors dire que les partis politiques ont propulsé les élus interrogés dans le monde politique ? L'adhésion à un parti politique facilite-t-il l'entrée des femmes dans le monde politique ? Sont-ils un atout ou un handicap pour ses militantes qui se dévouent entièrement à un leader ?

Les élus guadeloupéens encartés (hommes et femmes confondus) ne considèrent pas avoir été propulsés par leur parti politique à 62,5%, à l'inverse des élus martiniquais qui affirment que leur parti politique de rattachement les a propulsés (65%). S'il existe une divergence de position entre les élus guadeloupéens et martiniquais, on ne peut pas dire que l'opinion des hommes et les femmes de chaque île se contredisent. En effet, les hommes et les femmes de la Guadeloupe ont la même opinion négative de leur parti, alors que les hommes et les femmes de la Martinique s'accordent également à dire que leurs partis politiques sont des propulseurs.

Que pensent alors l'ensemble des élus interrogés de la nécessité d'être dans un parti politique ?

54% de l'ensemble des élus encartés ou non (hommes et femmes) ayant fait l'objet de cette enquête considère que l'adhésion à un parti politique peut faciliter l'entrée en politique. Pourtant, les élus guadeloupéens ne semblent pas d'accord avec les élus martiniquais sur ce point. En effet, les seconds sont presque unanimes à penser qu'il est plus facile d'entrer en politique en adhérant à un parti politique (80%), alors que les premiers ne sont que 30% à le penser. Ces derniers pencheraient plutôt pour une opinion négative à ce propos. 48% des élus guadeloupéens affirment qu'il n'est pas plus aisé d'entrer dans une carrière politique en adhérant à un parti politique.

D'autres (22%) nuancent toutefois leurs réponses, en expliquant que l'adhésion à un parti politique peut aider, mais qu'il faut plus que cela pour pouvoir se faire une place dans le monde politique. Dans l'ensemble, les femmes s'alignent sur les hommes en pensant qu'il est plus facile d'accéder à la politique en adhérant à un parti.

Mais existe-t-il une différence entre les femmes de la Guadeloupe et celles de la Martinique ? Jusque là, les élues encartées se différencient quant à leurs rôles dans le parti et sur la formation qu'elles reçoivent. Les chiffres montrent, qu'elles soient adhérentes ou non, elles se distinguent encore une fois s'agissant de leur opinion sur la facilité d'entrer en politique par l'adhésion partisane. Ainsi, 88% des élues martiniquaises pensent qu'il est plus facile d'entrer en politique en adhérant à un parti, alors que les élues guadeloupéennes ne sont que 29% à le penser. Ces dernières sont surtout persuadées à 50% que cela n'est pas plus facile, et 21% nuancent leur réponse.

Chez les élues martiniquaises, il est plus facile de procéder par l'adhésion car comme elles le disent : « il est difficile de voir quelqu'un arriver seul », « le parti aide à se faire connaître », « l'adhésion à un parti est un cheminement pour la suite », « c'est souhaitable, car avec le militantisme, le parti est comme une école puisqu'il est formateur », « le parti est nécessaire car il faut un réseau pour entrer en politique », « il faut que le parti soit en phase avec nos convictions ».

Les rares qui pensent le contraire ou qui nuancent arguent de l'importance de leur propre foi, considérant que « le parti n'est qu'un outil supplémentaire pour les accompagner et les former ensuite », sachant que « ce sont des rencontres humaines qui ont permis de rentrer en politique », ou que « si le parti peut faciliter, lorsque l'on est une femme en Martinique, on est vite freinée si l'on est susceptible de faire de l'ombre à un autre membre ».

On peut comprendre la première position positive de la majorité des martiniquaises, car elle va dans le sens de leur opinion sur la capacité des partis politiques martiniquais à les former, ou sur les places qu'elles peuvent avoir au sein du parti autre que le militantisme. Cette opinion s'explique aussi par le fait que la majorité des élues martiniquaises a adhéré à un parti bien avant l'obtention d'une fonction élective.

Cela voudrait-il dire alors que, pour que les femmes de la Martinique puissent accéder à la sphère politique et obtenir un mandat politique, elles doivent « nécessairement » adhérer à un parti politique ? Si des prédispositions familiales sont également favorables, la suite logique serait pour elles d'intégrer un parti politique qui puisse les former et où elles militeraient pour acquérir une culture politique pour l'avenir et se faire connaître. Les partis politiques martiniquais semblent donc former leurs membres sans condition de sexe, mais on ne pourrait pas en dire autant des partis politiques guadeloupéens auxquels appartiennent les élus interrogés.

On peut comprendre l'opinion négative qu'exprime plus de la moitié des élues guadeloupéennes. Cette opinion négative (50%) ou nuancée (21%) va également dans le sens de leur sentiment s'agissant de la formation relative pratiquée par leurs partis, ou de leur place réduite dans les organes décisionnels de ceux-ci (pour celles qui ont adhéré). Qu'elles soient rattachées à un parti ou non, les élues guadeloupéennes ont surtout l'impression de s'être formées toutes seules, et de n'avoir toujours compté que sur leur investissement propre pour parvenir à la sphère politique. Cela est d'autant plus vrai, car un tiers d'entre elles a obtenu un mandat électif bien avant d'intégrer un parti politique. Elles justifient cette opinion négative en disant que : « un parti n'est pas nécessaire », qu'elle « ne croit pas dans les partis », « le combat personnel suffit », « le parti n'est pas indispensable, et le travail personnel suffit », « on a besoin d'un support qui ne soit pas forcément un parti », « il faut vouloir être ensemble ».

Celles nuancant leurs propos admettent que le parti « peut » faciliter l'entrée dans le monde politique de manière officielle, mais qu'il peut ne pas toujours jouer le rôle de soutien car : « il peut freiner certains militants dans leur désir d'avoir des mandats précis », « les partis recrutaient à la tête des gens et non pas en fonction du travail personnel réalisé », « cela peut dépendre des attentes et de la personnalité de l'adhérent ».

Pour les élues guadeloupéennes qui optent pour une adhésion, pensant qu'elle peut faciliter l'entrée dans le monde politique (29%), l'argument principal est la notoriété que l'on peut y acquérir et le soutien que peut représenter le parti. Ainsi, certaines pensent que : « on se fait connaître », « l'adhésion à un parti permet de rentrer dans un mécanisme et dans les activités touchant à la population ; la proximité fait qu'on est connu, et c'est plus simple de s'intégrer ; alors que quand on est seul, il faut montrer son savoir-faire et cela est plus difficile quand on n'est pas connu », « les gens qui entrent en politique sont généralement militants, donc le parti est nécessaire ».

D'après les témoignages recueillis, les partis politiques guadeloupéens seraient défaillants dans leur rôle d'agent de socialisation politique à l'inverse des partis martiniquais qui intègrent également les femmes martiniquaises dans les organes décisionnels. Ces dernières sont alors plus fidèles que les guadeloupéennes à l'adhésion partisane. Pourtant, elles ne sont pas plus nombreuses à occuper des mandats électifs. Les partis politiques martiniquais ne représenteraient-ils pas néanmoins des freins à l'accession des femmes aux fonctions électives ?

Comme les partis politiques jouent un rôle tout à fait relatif dans la socialisation politique de ses membres en général, et des femmes en particulier, on se demande quels sont alors les autres agents socialisateurs qui ont formé les élues (surtout les guadeloupéennes) leur permettant ainsi de se faire un nom dans le monde politique. La vie professionnelle et la vie associative, mais aussi la culture propre des élus peuvent être des agents de socialisation politique qui apportent à ces derniers des valeurs et des compétences les entraînant vers une carrière politique.

Troisième Chapitre : La socialisation et l'engagement politique facilités par la vie professionnelle, syndicale, associative et culturelle

Le milieu professionnel comme le milieu syndical, peuvent être des vecteurs de socialisation politique.

La profession, par les connaissances et les compétences que l'individu y acquiert, peut être un agent de socialisation politique dans la mesure où ces acquis peuvent être utilisés par la suite dans une carrière politique. L'exercice d'une profession peut être également une ouverture pour les femmes qui sortent alors de la sphère privée et affrontent les difficultés de l'extérieur, tout en se rendant compte des réalités et des problématiques du terrain ; une mise en contact pouvant également les aider à envisager un engagement concret en politique.

Le milieu syndical, par le militantisme qu'il nécessite, peut faire naître des vocations et des envies d'engagement dans le monde politique, bien que marqué par un principe de séparation du syndicalisme et du politique. Mais c'est avant tout la démarche militante qui peut être formatrice.

Mais le monde associatif pourrait être de manière plus importante que les précédents, un agent de socialisation politique révélateur et déterminant pour les hommes et les femmes qui s'engagent dans la vie associative. A la frontière de la sphère privée et de la sphère publique, il peut pallier les lacunes d'une vie professionnelle peut formatrice ou d'une absence de vie professionnelle notamment pour les femmes.

Enfin, la culture générale d'un individu, les œuvres qu'il lit, les événements et les personnalités qui le marquent tout au long de sa vie et les rencontres qu'il fait, peuvent être autant de vecteurs de socialisation politique façonnant ses opinions politiques. Certains faits et personnalités pouvant être même à l'origine d'un engagement concret en politique : ce fut d'ailleurs le cas pour de nombreux élus antillais.

A. Les mondes professionnel et syndical, vecteurs de socialisation politique

1. Le monde professionnel, agent socialisateur :

« Klein⁸⁰⁷ voit la participation au marché du travail comme un agent de socialisation pour les femmes ; les discriminations qu'elles y vivent les sensibilisent au féminisme »⁸⁰⁸.

Virginia Sapiro a noté l'importance du milieu familial (conjugal) et du monde professionnel dans le processus de socialisation chez les adultes, et notamment chez les femmes. L'auteure explique que l'étude de la socialisation politique chez les femmes adultes doit tenir compte de la situation de celles-ci dans le monde professionnel, et notamment de la division sexuelle du travail dont elles souffrent. « Hommes et les femmes restent cantonnés dans une large mesure dans des emplois très différents, et les caractéristiques des emplois féminins et masculins sont compatibles avec les valeurs de la masculinité et de la féminité ; la majorité des femmes se retrouve dans des emplois (soit les cols bleus, cols blancs, ou professionnels) principalement occupés par des femmes »⁸⁰⁹.

Les métiers dans lesquels sont cantonnées les femmes et la division sexuelle du travail qui peut s'appliquer dans certains secteurs employant des hommes et des femmes, sont fondés sur des critères sexués, voire genrés. Ainsi, en fonction des attributs liés à l'un ou l'autre sexe, l'emploi et les tâches seront distribués au regard des qualités « naturelles » de chacun. « L'occupation des femmes s'appuie sur les valeurs traditionnellement associées à la féminité, incluant le dévouement, le service, la docilité et la subordination »⁸¹⁰.

⁸⁰⁷ Ethel Klein, « Gender politics : From Consciousness to Mass Politics »— Harvard University Press 1984 (Cambridge) – 108-10.

⁸⁰⁸ Guy Bédard et Manon Tremblay, « La perception du rôle des femmes en politique au Canada : le cas des conseillères municipales au Québec en 1997 » - Revue canadienne de science politique, volume 33, n° 1 (Mars 2000), p. 106.

⁸⁰⁹ Virginia Sapiro, op. cit., p. 51 ; Traduction de : « women and men remain segregated to a large extent in very different jobs, and characteristics of female and male employment are consistent with the values of masculinity and femininity ; the majority women are found in jobs (whether blue collar, white collar, or professional) occupied primarily by women ».

⁸¹⁰ Virginia Sapiro, op. cit., p. 51 ; Traduction de : « women's occupation to emphasize values traditionally associated with femininity, including nurturance, service, docility, and subordination ».

Le monde professionnel reproduit et transmet alors une socialisation sexuée, comme celle pratiquée dans l'enfance. Ce caractère sexué de la socialisation peut être perçu par les adultes plus fortement que pendant l'enfance.

Qu'en est-il de la socialisation politique des femmes occupant une profession par rapport à celles sans activité ? Plus précisément, côtoyer le monde du travail est-il plus bénéfique en termes de socialisation politique pour une femme, que le statut de femme au foyer ?

Virginia Sapiro a constaté que « le statut de femme au foyer [...] est partiellement responsable de l'esprit limité et de la privatisation observés chez les femmes, mais ses effets sur la plupart des formes de participation et la plupart des orientations et des attitudes sont indirects. [...] à bien des égards, les différences entre les tâches ménagères en tant qu'occupation et d'autres professions généralement détenues par des femmes ne sont pas si distinctes que cela »⁸¹¹. Comme expliqué précédemment, la division sexuelle du travail place les femmes dans des domaines d'activités, ou les cantonne dans la réalisation de tâches typiquement féminines.

Par conséquent, l'activité professionnelle féminine « sexuée » se rapproche sensiblement des tâches réalisées par une femme au foyer. « Les femmes employées, même des professionnelles hautement qualifiées, ont tendance à être concentrées dans des secteurs distinctement “féminins” sur le marché du travail. Les emplois des femmes ont tendance à être analogues aux rôles des femmes effectués dans la maison. En outre, étant donné la division du travail entre le mari et la femme, le père et la mère, on peut considérer que la plupart des femmes qui ont des maris et des enfants sont des femmes au foyer, même si elles sont employées à temps plein ou sont plus fréquemment hors du foyer »⁸¹².

⁸¹¹ Virginia Sapiro, op. cit., p. 181 ; Traduction de : « homemaking [...] is partially responsible for the parochialism and privatization observed among women, but its effects on most forms of participation and most orientations and attitudes are indirect. [...] in many ways the differences between homemaking as an occupation and other occupations women commonly hold are not that different ».

⁸¹² Virginia Sapiro, op. cit., p. 181 ; Traduction de : « employed women, even highly trained professionals, tend to be concentrated in distinctly "female" sectors on the labor market. women's jobs tend to be analogous to the roles women perform in the home. moreover, given the division of labor between husband and wife, father and mother, there is a sense in which most women who have husbands and children are homemakers even if they are employed full time or more outside the home ».

Toutefois, la relation de la femme au foyer ou de la femme salariée avec la politique, dépendra de l'idée qu'elle se fait du rôle et de la participation politique qu'elle peut avoir. Le statut de femme au foyer comme celui d'employée peut avoir un effet socialisateur si la femme perçoit son activité « privée » (familiale) comme une possibilité d'ouverture sur le monde extérieur, notamment sur le monde politique. En effet, Virginia Sapiro a observé que « les femmes au foyer, mais qui n'ont pas d'enfant, sont plus “paroissiales” (limitées) que celles qui ont des enfants »⁸¹³.

Le degré d'implication des femmes au foyer dans les activités de campagne électorale, comme le niveau de conceptualisation qu'elles se font de la politique, dépendent de la façon dont elles interprètent leurs rôles comme étant privatisés ou non. S'agissant des femmes mariées occupant une activité professionnelle, l'auteure retient qu'« elles sont plus touchées par l'éducation que ne le sont les femmes au foyer, au niveau de leur intérêt politique, de leur confiance dans les responsables gouvernementaux, et dans leur participation (politique) »⁸¹⁴. Il serait rare de voir qu'une femme au foyer ait plus de réseaux de communication à travers lesquels elle exerce une influence, et qui soit beaucoup plus touchée par la socialisation politique, qu'une femme ayant une activité professionnelle.

Le statut de la femme au foyer, comparé à celui de la femme en activité professionnelle, pourrait être un véritable frein en matière d'intégration politique. Ce statut engendrerait une mise à l'écart du secteur public, et par voie de conséquence du monde politique, par le manque d'ouverture et de contact avec des agents socialisateurs. Le cloisonnement de certaines femmes dans les foyers empêcherait donc le processus de socialisation politique de s'effectuer à un âge où l'individu est en mesure d'appliquer concrètement ce qu'il apprend. Virginia Sapiro compare même le foyer, « les murs de la maison », à « une barricade » de laquelle les femmes au foyer parviendraient difficilement à s'extirper.

Le fait d'être en activité dans le monde professionnel permettrait à l'inverse de côtoyer des agents socialisateurs, et de nourrir des réseaux grâce auxquels les adultes partagent des opinions et

⁸¹³ Virginia Sapiro, op. cit., p. 181 ; Traduction de : « women who are homemakers but have no children are more parochial than homemakers who have children ».

⁸¹⁴ Virginia Sapiro, op. cit., p. 181 ; Traduction de : « employed married women seem more affected by education than are homemakers in their level of political interest, the level of government in which they are interested, their trust in government officials, and turnout ».

transmettent de nouvelles idées par le simple jeu de l'interaction. « L'un des effets les plus importants de l'emploi est de changer les conceptions des femmes de leurs propres rôles. [...] les femmes dans la population active sont plus susceptibles de croire en l'égalité des femmes et des hommes que les femmes au foyer »⁸¹⁵. « Les femmes qui cherchent un emploi pour des raisons financières [...] apprennent de nouvelles attitudes et convictions envers et au sujet des femmes, à partir de leurs expériences »⁸¹⁶.

En ce sens, on peut conclure que la profession est un vecteur de socialisation politique. En souhaitant lutter contre les discriminations faites aux femmes dans le monde du travail, certaines femmes touchent à des sujets relevant de la politique. De même, par le simple exercice de leurs fonctions, certains (hommes comme femmes) acquièrent ou renforcent des compétences et une expérience professionnelle qui peuvent également servir dans le domaine politique ou qui peuvent être reconnus comme telles. Enfin, par la profession, on peut se faire connaître, et alimenter des réseaux de socio-professionnels, voire de politiques, qui peuvent être intéressés par cette expérience et cette notoriété.

Qu'en est-il du rôle socialisateur du monde professionnel antillais ?

Le monde professionnel de la fin du XIX^e - début du XX^e siècle, a contraint les femmes antillaises à s'associer puis à s'organiser en syndicat pour revendiquer les difficultés qu'elles rencontraient dans leur travail. Ce type de regroupement fera l'objet du paragraphe suivant sur le monde syndical. Mais il convient de noter que c'est en intégrant la sphère professionnelle que les femmes parvenaient à participer aux premières luttes syndicales dont elles étaient les instigatrices.

Outre cette possibilité de s'associer par le biais de leur profession, les femmes tiraient d'autres bénéfices de leurs emplois. Avec la tertiarisation du monde professionnel, elles accédaient

⁸¹⁵ Virginia Sapiro, op. cit., p. 182 ; Traduction de : « one of the most important effects of employment is in changing women's conceptions of their own roles. [...] women in the labor force are more likely to believe in the equality of women and men than are homemakers ».

⁸¹⁶ Virginia Sapiro, op. cit., p. 182 ; Traduction de : « women who seek employment for financial reasons, as is the case with most, learn new attitudes toward and beliefs about women from their experiences ».

en plus grand nombre à des emplois dans les banques, l'Administration ou encore l'enseignement. Les missions qu'elles exerçaient auraient pu être alors une véritable source de socialisation.

Compte tenu de la présence grandissante des femmes dans le monde professionnel, il convient d'expliquer en quoi la profession peut être un agent de socialisation politique pour les femmes.

Les emplois liés à l'éducation, au social, à la santé, à l'entrepreneuriat ou dans l'administration permettent aux femmes (comme aux hommes) d'être proches de la population ou d'une certaine catégorie de la population.

En l'espèce, en exerçant la profession de médecin, de pharmacien, de psychologue, d'infirmier/e, d'enseignant, d'agent administratif dans le secteur social, assistante sociale, de gérant d'entreprise, d'auxiliaire de justice, de juriste, ou d'agent de collectivité, certains élus antillais interrogés sont proches de certaines catégories de populations.

Dans l'ensemble des élus interrogés, l'enquête a recensé 35% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 33% de professions intermédiaires, 20% d'employés, et 11% d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise, dans l'ensemble des élus interrogés. Les femmes de la Guadeloupe et de la Martinique sont plus nombreuses dans les professions de cadre et professions intellectuelles supérieures ou dans les professions intermédiaires. Alors que les hommes guadeloupéens appartiennent à la catégorie des cadres, des professions intermédiaires et des employés, 60% des hommes martiniquais sont des cadres et exercent des professions intellectuelles supérieures.

Les élus travaillant dans le domaine de la santé, du social ou de la justice côtoient ainsi des personnes dans le besoin, ayant souvent des difficultés économiques et sociales. La pratique de ces professions nécessitant une capacité d'écoute, le goût pour le relationnel et le rapport humain, les élus exerçant ces professions bénéficient alors d'une proximité avec une population nécessiteuse. Les échanges qui se créent entre le professionnel et cette catégorie de la population, peuvent faire naître une certaine confiance chez cette dernière. On peut alors comprendre qu'un médecin ou qu'un pharmacien soit sollicité par une partie de la population dans le but de diriger une collectivité locale. De même, les professions de l'éducation comme l'enseignement permettent à un élu ou un potentiel élu d'être proche des enfants et de leurs parents. Etant à l'écoute de ces derniers et étant perçus par les parents comme les transmetteurs d'un savoir, ils peuvent être également sollicités.

Les gérants d'entreprise quant à eux peuvent être vus comme des leaders, des personnes ayant la capacité à diriger, à gérer une équipe, et détenant alors les compétences d'un leader politique. L'expérience professionnelle de ces élus et la proximité qu'ils ont avec la population, et même les relations qu'ils ont avec d'autres socioprofessionnels, peuvent leur ouvrir des portes dans le monde politique.

En voyant la misère qui touche une partie de la population ou « l'abandon » de certains quartiers où vivent parents et enfants, certains élus ont été touchés : les valeurs sociales dont ils avaient hérité de leur famille se sont renforcées et leur envie d'aider la population s'est affirmée.

36% des élues guadeloupéennes pensent que leur profession leur a permis d'acquérir de nouvelles valeurs morales et politiques qui ont confirmé cette volonté d'aider les autres et cette envie de faire avancer le pays. Parmi ces élues, certaines ont été, en quelque sorte, révélées par leur profession. On retrouve : des chargées de mission, des gérantes d'entreprise, des juristes, mais surtout des infirmières, des enseignantes, ou des assistantes sociales.

25% des femmes élues martiniquaises⁸¹⁷ auraient également acquis de nouvelles valeurs morales et politiques par le biais de leur profession. L'apprentissage des textes législatifs, la vision d'un nouvel avenir pour le pays, le travail en équipe, le respect de ses responsabilités, la solidarité, la maîtrise et la confiance en soi, sont autant de valeurs morales et politiques qui ont été acquises ou confirmées par le monde professionnel, et mises en application dans le monde politique.

De plus, le monde professionnel rapproche certains élus du monde syndical. Ce dernier pourrait aussi transmettre certaines valeurs politiques et faire émerger de fortes personnalités qui glisseraient ensuite dans le monde politique.

⁸¹⁷ Et 50% des hommes élus martiniquais.

2. Le monde syndical, agent socialisateur :

Selon la définition du *Lexique des termes juridiques*, un syndicat professionnel est un « groupement constitué par des personnes exerçant une même profession, ou des professions connexes ou similaires, pour l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des personnes visées par les statuts »⁸¹⁸. Lorsque plusieurs syndicats « représentant le même métier ou la même branche d'industrie » se regroupent, il s'agit d'une *Fédération de syndicats*⁸¹⁹. De tels regroupements ont été interdits en France jusqu'en 1884. En effet, la loi Le Chapelier (14 Juin 1791) interdisait tout regroupement professionnel, sous peine de sanction pénale. René Mouriaux rappelle cette disposition du Code pénal de 1810 selon laquelle « toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus »⁸²⁰. Ce texte sera aboli en 1864 et la liberté syndicale sera reconnue en 1884 par la loi Waldeck-Rousseau (droit réaffirmé par le préambule de la Constitution de 1946).

Se référant à différents auteurs, Hélène Cauchy rapproche les syndicats des groupes de pression, tant dans les intérêts des membres qu'ils défendent que dans leur fonctionnement et leur structure⁸²¹. Considéré également comme un groupe de pression par Bernard André, le rôle politique d'un syndicat serait, selon lui, avant tout un rôle de socialisateur⁸²². Il précise que « leur fonction de socialisation est réalisée par le truchement du militantisme, de la revendication

⁸¹⁸ Raymond Guillien et Jean Vincent (sous la direction de Serge Guinchard et Gabriel Montagnier), « Lexique des termes juridiques » - Dalloz 12^e édition 1999 (Paris), p. 506.

⁸¹⁹ Raymond Guillien et Jean Vincent, *ibid.*, p. 506.

⁸²⁰ René Mouriaux, « Syndicalisme et politique » - Les Editions Ouvrières 1985 (Paris), p. 26.

⁸²¹ Hélène Cauchy, (Mémoire dirigé par le Professeur Pierre-Yves Verkindt) « Syndicats et partis politiques » - Université Lille 2 – Droit et santé / Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales (Ecole doctorale n° 74), année universitaire 2001-2002 ;

http://edoctrale74.univ-lille2.fr/fileadmin/master_recherche/T_1_chargement/memoires/travail/cauchy02.pdf

⁸²² André Bernard, *op. cit.*, p. 89.

collective, de la consultation permanente, [...] ; il en découle une préoccupation en faveur de la collectivité et en faveur du pouvoir politique des travailleurs »⁸²³.

Pour comprendre dans quelle mesure un syndicat professionnel peut être un agent de socialisation politique, il convient de s'interroger sur le rapport du syndicalisme à la politique, pour ensuite se pencher sur son rôle de socialisateur auprès de ses membres militants. Nous verrons que si les syndicats tendent à vouloir se détacher des partis politiques, ils semblent fonctionner comme de nombreux groupements longtemps réservés aux hommes. Comme les partis politiques, ils pratiqueraient une division sexuelle du travail militant.

a) Rapport du syndicalisme avec la politique : limitation de l'objet des syndicats au monde professionnel et principe de l'indépendance à l'égard des partis politiques

Les syndicats se distingueraient des partis politiques, d'une part par l'espace dans lequel ils interviennent, et d'autre part par la population à laquelle ils s'adressent. Michel Vakaloulis cible la sphère d'action dévolue à chacun, en admettant que la frontière entre les deux paraît floue. « Le syndicalisme fonctionne dans l'espace du salariat, le politique dans l'espace élargi des populations qui composent une entité politico-étatique. Les deux espaces se recouvrent partiellement, même si les positions et les fonctions respectives ne sont pas identiques »⁸²⁴.

De même, la défense de l'intérêt des salariés peut s'étendre à un intérêt beaucoup plus général, lequel serait plutôt le fait des partis politiques et de la politique de manière générale. En effet, « la défense de l'intérêt collectif du salariat est déterminante pour définir l'intérêt commun. Le syndicalisme rencontre ici la politique non pas comme son extériorité irréductible mais comme le prolongement de son combat sur la base des contenus concrets »⁸²⁵.

⁸²³ André Bernard, op. cit., p. 89.

⁸²⁴ Michel Vakaloulis, « Le syndicalisme à l'épreuve du temps » - Nouvelles FondationS, 2007/3, n° 7-8, p. 85.

⁸²⁵ Michel Vakaloulis, ibid., p. 85.

Par conséquent, la séparation entre le syndicalisme et la politique fait débat. Si le principe est la stricte séparation et l'absence d'interpénétration entre le monde syndical et le monde politique, dans les faits, cela semble moins évident.

Par la loi de 1884, les activités des syndicats étaient strictement limitées à la défense et à la promotion d'intérêts exclusivement professionnels et matériels. Le Code du travail, dans son article L. 411-1 (érigé par la loi Auroux de 1982), précise l'objet de l'organisation syndicale et le limite au monde professionnel. Ainsi, ils ne peuvent exercer ni une activité commerciale, ni religieuse, et encore moins politique. Hélène Cauchy le souligne : « le syndicat, de par son objet, [...] ne peut être constitué afin de poursuivre un but politique ; dès lors, un syndicat ne peut être constitué pour défendre un programme politique, tout comme le syndicat ne pourra puiser sur les fonds syndicaux pour financer la campagne d'un candidat, ni constituer une «plate-forme» politique »⁸²⁶. En ce sens, ils se distinguent complètement des partis politiques.

De plus, cet éloignement à la politique est renforcé par la Charte d'Amiens qui proclame l'indépendance des syndicats par rapport aux partis politiques. « Adoptée le 13 octobre 1906 comme une déclaration solennelle affirmant l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis politiques, la charte d'Amiens est un document historique exceptionnel »⁸²⁷.

Hélène Cauchy rappelle le contexte dans lequel ce principe a été institué. Il faudrait voir dans la création de la Confédération Générale du Travail (CGT), les prémices de l'institution de ce principe de l'indépendance des syndicats par devers les partis politiques. A la fin du XIX^e, l'opposition qui vit le jour entre les tenants d'un syndicalisme mutualiste⁸²⁸ et les tenants d'un syndicalisme collectiviste⁸²⁹ se solda par la prédominance du second courant et par la mise en avant

⁸²⁶ Hélène Cauchy, op. cit., p. 28.

⁸²⁷ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 90.

⁸²⁸ Théorie basée sur la coopération d'acteurs qui travaillent ensemble, et qui mettent en commun des moyens afin de répondre aux besoins de l'intérêt général ; système de solidarité sociale entre les membres d'une même branche professionnelle.

⁸²⁹ Théorie sociale qui consiste à supprimer la propriété individuelle des moyens de production, et à remettre à la collectivité des travailleurs tous les produits du travail ; les besoins du groupe sont privilégiés par rapport aux besoins de l'individu.

de l'idée de la soumission du syndicat au parti politique et du refus de la grève comme moyen de revendication. « Ce nouveau mouvement va prôner la tutelle du syndicat au parti politique, et va donner naissance à un nouveau parti politique : le parti socialiste »⁸³⁰. Mais le désir d'indépendance de la classe ouvrière fit apparaître un syndicalisme révolutionnaire. En 1895, la fusion entre la Fédération des syndicats et la Fédération des bourses du travail crée la CGT. « La Confédération générale du travail, produit de cette fusion, était marquée du sceau des idées révolutionnaires : syndicat et parti politique ne doivent avoir aucun lien »⁸³¹. Au lendemain de la création de la CGT et du Congrès de Montpellier qui s'est tenu en 1902, réaffirmant « la doctrine révolutionnaire aux termes de laquelle le syndicalisme “doit conserver son indépendance à l'égard des partis politiques, même animés de préoccupation analogues” », l'autonomie des syndicats par rapport aux partis politiques est proclamée. La Charte d'Amiens de 1906 fait suite à cette évolution et à cette affirmation doctrinale, en confirmant le principe inéluctable de l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis. Hélène Cauchy admet la valeur de cette Charte, en ce sens où elle consacre ce principe de l'indépendance, sans pour autant y voir un texte « sacré », les luttes antérieures et les statuts de la CGT ayant entériné ce principe bien avant l'adoption de la Charte.

Cette indépendance pourrait marquer le caractère « apolitique » des syndicats. Qu'en est-il réellement ?

b) Les syndicats entre distance à la politique et glissement inévitable :

L'étude de Karel Yon sur la confédération de Force Ouvrière a relativisé l'idée de la stricte autonomie longtemps prônée par ce syndicat. Dans la pratique, le ressenti de certains militants laisserait croire le contraire. La structuration de ce syndicat en fédérations et en confédération donnerait une image semblable à celle d'une organisation partisane. En effet, Karel Yon note que « si la mise à distance de la politique n'apparaît plus aujourd'hui comme un discriminant dans le champ syndical, les militants de FO revendiquent une plus grande rigueur dans l'application de ce

⁸³⁰ Hélène Cauchy, op. cit., p. 41.

⁸³¹ Hélène Cauchy, op. cit., p. 41.

principe »⁸³². L'auteur aurait constaté la stricte application de l'indépendance syndicale chez les membres et les dirigeants de Force ouvrière. « Elle se traduit, depuis les années 1970, par l'interdiction de « parler politique » dans les arènes syndicales, c'est-à-dire, en pratique, par la stigmatisation des discussions qui apparaîtraient trop « abstraites » ou idéologiques »⁸³³. Afin de se préserver du discrédit des partis politiques, l'indépendance des syndicats renforcerait leur légitimité auprès de l'opinion publique.

La structuration de FO en fédérations renvoyait l'idée d'une absence d'un « centre unique de vérité ». Pourtant, l'image renvoyée par la confédération lors des congrès est celle d'une machine à l'échelle partisane. Les militants de sections locales, participant à ces congrès, auraient montré leur désarroi face à un déploiement de moyens dignes d'un congrès de parti politique. « Après avoir permis l'entrée dans l'univers syndical, la distinction des catégories “syndicat” et “parti” peut en contrarier l'exploration, quand vient le temps de relier un engagement local aux dimensions plus larges du mouvement ». L'auteur explique alors le ressenti de certains militants : « c'est ce qui semble advenir à ces militants, laissés à eux-mêmes dans un lieu qui les dépasse ; leur “leader charismatique” [...] les ayant abandonnés, ils ne peuvent bénéficier du soutien cognitif d'un militant expérimenté qui les aurait intéressés au congrès en leur en expliquant le sens, en contrariant notamment les analogies spontanées entre “confédération” et “parti” que rapprochent en pratique l'échelle d'intervention sur la scène nationale, les savoir-faire rhétoriques mobilisés, la médiatisation et la mise en scène »⁸³⁴.

De même, Michel Vakaloulis énonce que cette volonté de détachement politique affirmée de nos jours, n'a pas toujours été de rigueur dans l'histoire du syndicalisme français. Il explique en effet que « le combat syndical ne se limite pas à l'espace de l'entreprise. [...] (historiquement), le syndicalisme avait investi différents domaines sociaux »⁸³⁵.

⁸³² Karel Yon, « Quand le syndicalisme s'éprouve hors du lieu de travail : La production du sens confédéral à Force ouvrière » - Politix, 2009/1 n° 85, p. 62

⁸³³ Karel Yon, *ibid.*, p. 62.

⁸³⁴ Karel Yon, *ibid.*, p. 62.

⁸³⁵ Michel Vakaloulis, *op. cit.*, p. 87.

Se référant à la période de l'après-guerre, l'auteur aurait constaté que « le combat sur le terrain de l'entreprise n'a pas empêché le syndicalisme de mener des batailles sur les questions de société et la défense des libertés »⁸³⁶. « A côté des revendications “travailleuses” classiques (salaires, emploi, conditions de travail, etc.), il y avait des mobilisations d'ampleur sur la protection sociale, les retraites, le logement, la défense des travailleurs immigrés, la laïcité, la paix, la fin des guerres coloniales. [...] Avec l'enfoncement du pays dans la crise et l'apparition du chômage de masse au tournant de la décennie, l'activité syndicale se focalise principalement sur l'objectif de contrer l'offensive patronale et de sauvegarder l'emploi, au détriment du reste »⁸³⁷.

Cependant, un exemple d'entre-croisement entre syndicalisme et politique a été analysé par Ismail Ferhat lors d'une étude rapprochant le Parti socialiste et la Fédération de l'Education Nationale (FEN). Le PS, comme son ancêtre la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière), ressentait la nécessité d'un rapprochement avec la sphère syndicale, besoin qui se concrétisa par sa relation avec le monde syndical enseignant. « Parmi ces faiblesses spécifiques, un point a souvent été évoqué, l'inexistence d'une base ou d'un relais syndical du socialisme français »⁸³⁸. « La SFIO a été privée d'une organisation professionnelle avec laquelle elle aurait pu s'assurer une base de masse. [...] Les espoirs de la SFIO, qui a aidé les fondateurs de Force ouvrière en 1947, ont d'ailleurs été déçus par l'évolution vers l'apolitisme revendiqué de FO »⁸³⁹.

Face à cette absence d'appui syndical, le parti s'est tourné vers des syndicats enseignants. L'auteur renvoie à un article de Gilles Morin citant « en particulier les sociabilités laïques et enseignantes qui ont servi d'auréole d'influence pour le socialisme français »⁸⁴⁰. Les rapports étroits entre la SFIO, puis le PS, et des syndicats enseignants ont été confirmés. Ainsi, « celui-ci (le syndicalisme enseignant) a entretenu une relation forte avec les socialistes hexagonaux, du fait de la proximité militante, sociétale, culturelle et idéologique entre monde enseignant et socialisme

⁸³⁶ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 87.

⁸³⁷ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 87.

⁸³⁸ Ismail Ferhat, « Le syndical et le politique : le cas du parti socialiste et de la FEN, des années 1970 au début des années 1990 » - Presses de Sciences Po / Histoire@Politique, 2001/1 n° 13, p. 126.

⁸³⁹ Ismail Ferhat, ibid., p. 126.

⁸⁴⁰ Ismail Ferhat, ibid., p. 126.

français ; cette interpénétration entre ces deux champs s'est traduite par la relation étroite entre la SFIO, le PS et la plupart des organisations liées à l'Éducation nationale »⁸⁴¹.

L'exemple phare est celui de la FEN qui s'est pendant longtemps proclamée socialiste. « La FEN a été la force syndicale dominante du monde enseignant de l'après-guerre à 1992, offrant au parti socialiste une aire d'influence exceptionnelle, puisqu'une grande partie des militants et des dirigeants de la FEN se réclamaient du socialisme réformiste »⁸⁴². Ce rapport entre syndicat des enseignants et parti socialiste démontre le rapprochement, voire la coopération entre le monde syndical et le monde politique.

Le principe de l'indépendance syndicale ne semblait alors pas s'appliquer chez les socialistes. « De ce fait, des années 1970 aux années 1990, le syndicalisme enseignant a été l'enjeu d'une interaction entre syndicat et politique »⁸⁴³. Selon Ismail Ferhat, la FEN ayant une majorité "autonome", possédait « une proximité idéologique, humaine et culturelle forte avec la SFIO (questions éducatives, laïcité, culture républicaine) ; la plupart des militants de la majorité "autonome" ont des liens d'affinité avec ce parti, voire une double appartenance d'organisation »⁸⁴⁴. Comme l'explique l'auteur, certains militants s'épanouissaient aussi bien dans le champ syndical que dans le champ politique, passant du PS à la FEN aisément. Certains militants du secteur éducatif du PS sont issus de la FEN⁸⁴⁵.

Il retient que même si « la majorité de la FEN interdisait le cumul des mandats électoraux et syndicaux, (elle) n'interdisait pas des activités partisans aux militants et élus syndicaux actifs »⁸⁴⁶.

Les raisons du ralliement d'un syndicat à un parti politique tiennent à la nécessité d'un soutien politique pour défendre et faire avancer des revendications propres face au gouvernement, et pour avoir un poids politique face à d'autres syndicats éventuellement rattachés à des partis. En effet, « face à ces conflits, la direction de la FEN a besoin d'un allié politique pour contrer une

⁸⁴¹ Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 126.

⁸⁴² Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 126.

⁸⁴³ Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 127.

⁸⁴⁴ Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 127.

⁸⁴⁵ Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 123 ; l'auteur prend l'exemple de Jean-Louis Piednoir, mathématicien et futur cadre de l'Éducation nationale.

⁸⁴⁶ Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 127.

minorité bénéficiant de relais au sein du PCF et du PS »⁸⁴⁷. On retiendra que « dans les années 1970, le parti socialiste est donc une force politique active dans une très large partie du syndicalisme enseignant ; le monde enseignant est de ce fait le seul secteur professionnel où le parti socialiste possède une telle influence syndicalo-politique »⁸⁴⁸.

Déjà à cette époque, l'application du principe d'indépendance des syndicats à l'égard des partis politiques devait être relativisée. Cet "aménagement" ou ce "contournement" du principe par la FEN fut consacré par le regroupement des cadres du PS et du syndicat des enseignants. « École et Socialisme [...] démontre l'interpénétration des deux ; elle va si loin qu'en 1975, certains membres d'École et Socialisme suscitent une nouvelle tendance au sein du SNES, qui s'intitule Unité et Renovation. La frontière entre le syndical et le politique reste néanmoins prégnante : la création de cette tendance est doublement condamnée par le parti socialiste et la FEN. Cette tentative prouve cependant que la proximité entre les deux organisations est à double sens : si la FEN souhaite influencer le PS (programme éducatif, stratégie syndicale), celui-ci a les moyens d'intervenir – y compris par ses courants – au sein de la fédération »⁸⁴⁹.

Si la FEN a eu besoin du PS pour faire aboutir ses revendications devant les instances gouvernementales et concurrencer d'autres syndicats, inversement, le PS a également ressenti la nécessité d'avoir un syndicat renommé à ses côtés. « En 1971, un PS encore faible matériellement et politiquement avait besoin d'une FEN riche, puissante et en situation de quasi-monopole dans son domaine de syndicalisation »⁸⁵⁰. Cependant, cette coopération ne fut pas toujours salubre, puisque lorsque la tendance fut inversée et que la FEN s'affaiblit, alors que le PS devenait un parti d'importance, des contradictions ont pu naître. Syndicat et parti politique se désolidarisent alors, ne pouvant plus répondre aux attentes réciproques de chacun.

⁸⁴⁷ Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 130.

⁸⁴⁸ Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 131.

⁸⁴⁹ Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 131.

⁸⁵⁰ Ismail Ferhat, *ibid.*, p. 141.

Cette interdépendance ou cette collaboration entre syndicats et partis politiques pourrait être l'exception, face à un principe appliqué de façon rigoureuse par les syndicats, au moins dans les textes. Pourtant, cette interpénétration ou ce glissement du syndical au politique semble inévitable.

Michel Vakaloulis admet l'inéluctable répercussion de l'action syndicale dans le champ politique et les influences que peuvent engendrer les positions des organisations entre elles. « L'indépendance du syndicalisme n'est pas l'indifférence au fait politique. À bien des égards, les deux univers se réfèrent à la même réalité. “Syndicats, partis politiques et autres formations contribuent, selon les modalités et les responsabilités qui leur sont propres, à faire vivre le débat public, à faire évoluer la réalité sociale”, affirme la commission exécutive confédérale de la CGT dans sa déclaration du 6 octobre 2005. Il est normal que se manifestent des convergences et aussi des divergences entre organisations qui n'ont pas la même vocation. Il est honnête de ne se masquer ni les unes ni les autres »⁸⁵¹. L'auteur conçoit également que « si le syndicalisme n'est pas une confrérie d'assiégés qui se vivrait en apesanteur politique, on peut consentir qu'il soit perméable aux dynamiques sociales et sociétales de portée générale »⁸⁵².

En effet, comme il a déjà été mentionné, la défense d'intérêts collectifs des salariés peut engendrer des effets touchant le plus grand nombre et donc bénéficier à l'intérêt général. Michel Vakaloulis insiste sur ce fait : « même s'ils concentrent leurs activités dans l'entreprise, lieu emblématique du rapport social de travail et de l'antagonisme de classe, la complexité du monde actuel implique des réponses qu'ils ne sauraient construire exclusivement dans l'espace de l'entreprise. Le syndicat plonge d'abord ses racines dans l'entreprise où il mène un véritable combat pour s'organiser et pouvoir vivre »⁸⁵³.

Il existe des interactions entre le monde de l'entreprise et la société toute entière qui nécessitent que les actions syndicales s'entre-mêlent avec d'autres problématiques sociétales et politiques. « Etre présent dans l'entreprise ne signifie pas nécessairement s'y replier. Travail et hors

⁸⁵¹ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 85.

⁸⁵² Michel Vakaloulis, op. cit., p. 86.

⁸⁵³ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 87.

travail ne sont pas des univers étanches mais deux ordres de rapports sociaux qui interfèrent constamment. [...] le syndicalisme est plus que jamais placé devant l'obligation de porter un cahier revendicatif interprofessionnel en assumant ses responsabilités sur les questions de société. Son rôle est aussi d'aider à comprendre le monde pour le transformer en rassemblant largement le salariat autour de questions concrètes : la formation professionnelle, l'accès aux biens collectifs, la défense de la laïcité, le logement ou l'aménagement du territoire, la lutte contre l'homophobie ou contre l'exclusion numérique, etc. Ce sont les besoins de la « cause » qui justifient les convergences du syndicalisme avec d'autres acteurs sociaux ou politiques et non pas des critères d'ordre idéologique »⁸⁵⁴.

L'indépendance des syndicats par rapport aux partis politiques et la distance du syndicalisme à la politique de manière générale ne semble faire aucun doute, puisqu'elle est encore revendiquée aujourd'hui. « Les organisations syndicales tolèrent d'ailleurs de moins en moins l'existence de dirigeants “à double casquette”. À partir d'un seuil de responsabilités et selon des modalités souples, elles recommandent aux militants concernés de faire un choix entre différents types de mandats sur la base de l'incompatibilité de cumuler fonctions syndicales et fonctions politiques électives »⁸⁵⁵.

Karel Yon réaffirme cette distinction essentielle entre syndicats et politique : « les salariés sont ceux qui ne dirigent pas l'entreprise, les syndicalistes sont ceux qui ne dirigent pas la société. Le point commun entre ces deux distinctions est la définition “anti-intellectualiste” du syndicat “contrepois et non contre-pouvoir”. Parce que les syndicalistes se regroupent pour défendre les intérêts “concrets” des travailleurs, ils n'ont pas à se mettre à la place du patron ou des dirigeants politiques »⁸⁵⁶.

Comme a conclu Michel Vakaloulis, avec une certaine ouverture, « l'indépendance politique n'est pas l'“apolitisme” – le terme est récusé en unanimité – dans lequel on s'interdirait tout regard sur le monde environnant, ni l'interdiction faite aux militants de participer librement, en tant que citoyens, aux regroupements politiques et philosophiques de leur choix. L'indépendance est une

⁸⁵⁴ Michel Vakaloulis, op cit., p. 88.

⁸⁵⁵ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 89.

⁸⁵⁶ Karel Yon, op. cit., p. 69.

manière de revisiter la vie de la cité sans être instrumentalisé ou appelé à remplir le “vide” de projets politiques alternatifs »⁸⁵⁷. Il préconise alors que « chacun reste dans son rôle et garde pleinement la liberté de manœuvres. Le syndicalisme peut envisager des rencontres, participer à des groupes de travail, mais il ne saurait se soumettre à des programmes ou à des projets élaborés par les partis. La coopération n’implique ni la co-élaboration ni la codécision »⁸⁵⁸.

Par ailleurs, les syndicats se gardent de collaborer de près ou de loin avec les partis politiques qui font l’objet d’une méfiance de plus en plus grande de la part de l’opinion publique. « La crainte des organisations syndicales de se retrouver entraînées dans le discrédit des partis produit souvent un effet de bascule conformément à la logique du moindre mal. [...] elles préfèrent “couper les ponts” que “tomber avec” ; même lorsqu’elles sont d’accord avec l’esprit de certaines propositions ou initiatives politiques, elles hésitent à publiciser leur accord de principe, et encore moins, à s’engager dans un soutien actif »⁸⁵⁹. L’auteur parle alors de « principe de précaution » consistant à « minimiser les interactions avec le politique afin de se mettre à l’abri d’éventuelles répercussions négatives, liées à la crise de la représentation »⁸⁶⁰. C’est donc une volonté des syndicats de ne plus avoir de « tutelle politique ». « Le syndicalisme ambitionne à présent de se définir souverainement, sans interventions externes qui lui dicteraient le sens et les limites de l’action »⁸⁶¹.

De nos jours, les syndicats ont aussi conscience de l’influence qu’ils peuvent avoir sur la population et sur les décisions politiques que peuvent prendre les dirigeants au pouvoir.

Cette influence réciproque entre syndicalisme et politique laisse penser que les organisations syndicales peuvent jouer un rôle d’agent de socialisation politique auprès de ses militants, toute proportion gardée. La formation dispensée par les syndicats à l’ensemble de leurs membres pourrait contribuer dans une certaine mesure à transmettre des valeurs morales et sans doute politiques,

⁸⁵⁷ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 89.

⁸⁵⁸ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 89.

⁸⁵⁹ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 86.

⁸⁶⁰ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 86.

⁸⁶¹ Michel Vakaloulis, op. cit., p. 86.

malgré la mise à l'écart officielle de toute pratique à caractère politique. « Les stages de formation apparaissent en effet qualitativement différents des congrès et manifestations, en tant qu'ils visent explicitement la production et l'appropriation du sens confédéral. Ils constituent ainsi des espaces de réflexivité collective, des moments de discussion autour des "bonnes" raisons d'agir en tant que syndicaliste. Mais si les stages apparaissent comme le lieu où se déploie une entreprise de moralisation militante, celle-ci est toujours bordée par l'injonction à "ne pas faire de politique" »⁸⁶².

c) Syndicalisme et formation des militants :

La socialisation dans le milieu syndical peut s'effectuer par le biais de séances de formations mises en œuvre et/ou dispensées par les membres de l'organisation ou des personnes extérieures. Cet apprentissage pouvant être considéré comme subjectif, les membres affiliés au syndicat sont demandeurs de cette formation. L'intégration de nouvelles valeurs pouvant toucher à la politique, sera faite de manière volontaire. La formation syndicale est alors appréhendée positivement et activement par les militants.

« Même si l'éducation des adultes doit être distinguée de celle des enfants, en tant qu'elle résulte d'un engagement volontaire, certains novices apparaissent ainsi manifestement mieux disposés que d'autres à entendre les "enseignements" dispensés en salle »⁸⁶³. Karel Yon a pu constater chez certains militants ayant suivi des formations syndicales, une meilleure appréhension et implication de l'enseignement syndical, à l'opposé de l'apprentissage scolaire qu'ils auraient reçu pendant leur enfance. « Les différences d'attitudes entre stagiaires devant la formation semblent renvoyer plus largement à des expériences préalables de socialisation scolaire plus ou moins poussées et/ou heureuses ; les témoignages de militants ayant profité des formations s'articulent à l'évocation de carrières scolaires contrariées, comme si l'éducation syndicale avait pu représenter un substitut à l'éducation scolaire »⁸⁶⁴. Par ce constat, on pourrait penser que, dans ce cas, la

⁸⁶² Karel Yon, op. cit., p. 64.

⁸⁶³ Karel Yon, op. cit., p. 73.

⁸⁶⁴ Karel Yon, op. cit., pp. 74 et 75.

socialisation générée par le monde syndical marquerait l'individu d'une plus grande empreinte que n'a pu le faire le milieu scolaire.

La formation des militants syndicaux permet d'une part la transmission de connaissances générales, et d'autre part la consolidation d'un sentiment d'appartenance à un groupe, sentiment de reconnaissance vis-à-vis des autres et de soi. « Le passage par les stages alimente alors la carrière militante, moins parce qu'il permettrait l'acquisition de nouvelles compétences syndicales que parce qu'il conforte une posture de bonne volonté militante, aussi bien vis-à-vis des instances légitimes de l'institution que vis-à-vis de soi »⁸⁶⁵.

Prenant l'exemple de l'éducation ouvrière réalisée par le Centre Confédéral d'Education Ouvrière (CCEO) de la CGT, Paula Cristofalo et Karel Yon notent que les programmes « recouvrent trois types d'enseignements : général, professionnel et syndical »⁸⁶⁶. Les stages touchent alors à des domaines variés : « tout au long des années 1950 sont dispensés des cours de français, d'arithmétique, de langues (allemand, anglais, espagnol, espéranto et français pour les étrangers), d'histoire, de droit et d'économie ou encore de sténographie. À partir de mars 1950 est assuré un “cours de formation et d'action syndicales” d'une douzaine de leçons : chaque semaine, entre 20 et 22 heures, les élèves s'initient en alternance à la recherche documentaire et à l'art oratoire »⁸⁶⁷. Ces différents modules permettent alors aux militants d'acquérir une culture générale, mais également de se pencher sur des thèmes bien précis que ne permet pas toujours la formation sur le terrain. « Si le discours de la « formation sur le tas » reste dominant parmi les cadres syndicaux, les appels à la formation « en salle » n'en sont pas moins massifs tout au long des années 1950 »⁸⁶⁸. « Priorité est donnée à l'éducation militante, à une “formation syndicale accélérée” puisque c'est dans ces termes que sont désignées les décades d'étude destinées aux militants “susceptibles d'assumer un jour ou l'autre des responsabilités syndicales” »⁸⁶⁹. Par la suite, la

⁸⁶⁵ Karel Yon, op. cit., pp. 75 et 76.

⁸⁶⁶ Paula Cristofalo et Karel Yon, « De la fabrique des libres-penseurs à l'administration des dévouements : Force Ouvrière et la mise en cursus de la formation syndicale (1948-1971) » - *Le Mouvement Social*, 2001/2 n° 235, p. 73.

⁸⁶⁷ Paula Cristofalo et Karel Yon, *ibid.*, p. 73.

⁸⁶⁸ Paula Cristofalo et Karel Yon, *ibid.*, p. 78.

⁸⁶⁹ Paula Cristofalo et Karel Yon, *ibid.*, p. 78.

formation était « plus “militante”, davantage orientée vers l’inculcation d’une vision du monde que vers l’apprentissage de savoir-faire techniques »⁸⁷⁰.

Ces formations sont dispensées par des centres de formation internes aux organisations syndicales, soit à l’échelle des confédérations, soit à l’échelle des fédérations. Au niveau local, certains syndicats organisent leurs propres programmes de formation dispensée par des intervenants internes ou extérieurs, membres ou non du syndicat. A la CGT, « depuis les années 1970, les responsables et formateurs sont extérieurs au monde de l’enseignement ; les animateurs sont d’abord des professionnels du syndicalisme : ils sont recrutés en fonction de leurs qualités militantes (attestées par l’occupation de positions de responsabilité dans les structures syndicales), et les reconversions semblent plutôt se faire dans les instances de l’organisation »⁸⁷¹.

En fonction de leur statut au sein de l’organisation, les membres peuvent aussi bénéficier d’une formation spécifique à leur fonction syndicale. Ainsi, les élus des institutions représentatives du personnel sont formés pour répondre aux doléances des salariés. La formation syndicale a d’ailleurs été permise grâce à l’instauration de congés accordés aux militants et élus syndicaux, comme le rappelle Karel Yon : « le développement de ce secteur a largement été conditionné par la loi de 1985 sur le congé de formation économique, sociale et syndicale, renforçant les moyens alloués par l’État »⁸⁷².

La socialisation “politique” que peut effectuer une organisation syndicale auprès de ses militants passe donc par une formation théorique et pratique. Lorsqu’elle est pratique ou faite « sur le tas », des discriminations peuvent être ressenties (comme dans les partis politiques) notamment quand les membres sont des femmes.

⁸⁷⁰ Karel Yon, op. cit., p. 65.

⁸⁷¹ Karel Yon, op. cit., p. 65.

⁸⁷² Karel Yon, op. cit., p. 64.

d) Militantisme syndical et division sexuelle du travail militant :

Retraçant l'histoire du militantisme syndical féminin en France aux XIX^e et XX^e siècles, Laura L. Frader a pu constater que « les femmes n'étaient souvent pas adhérentes et cotisantes des syndicats, mais participaient beaucoup aux mouvements revendicatifs ; de plus, les questions portant sur le travail des femmes, les salaires, et les conditions de travail, ainsi que le droit au travail pour les hommes et les femmes, étaient débattues régulièrement dans des instances syndicales, sans que les femmes y soient présentes »⁸⁷³. Elle souligne qu'« en racontant l'histoire de la formation de la classe ouvrière, les historiens ont été obligés de constater la présence des femmes dans la division sexuelle du travail, leur place dans le processus de prolétarisation, mais aussi la différence des hommes et des femmes et donc la spécificité de l'expérience féminine à la fois au travail et dans les luttes syndicales, sinon dans les syndicats, et dans tous les domaines où elles étaient auparavant invisibles »⁸⁷⁴.

« Ne milite pas qui veut mais qui peut, à savoir qui est placé dans des conditions matérielles de le faire, ce qui n'est guère le cas des femmes »⁸⁷⁵ expose Yannick Le Quentrec. Comme dans les partis politiques, le militantisme des femmes dans les syndicats est soumis à des inégalités, puisqu'elles sont renvoyées à leur condition de mères et d'épouses. Les syndicats pratiquent également cette division du travail militant que l'on retrouve dans les partis politiques. Qu'il s'agisse du temps libre, de la place qu'elles occupent dans les organes dirigeants, ou des tâches à réaliser, les femmes ne sont pas avantagées.

« Posséder du temps libre est important dans le domaine syndical car les droits syndicaux ne permettent de militer que partiellement sur le temps de travail »⁸⁷⁶. Ne bénéficiant pas de temps libre en dehors des heures de travail, rares sont les femmes qui peuvent prendre sur leur temps de

⁸⁷³ Laura L. Frader, « Femmes, genre et mouvement ouvrier en France aux XIX^e et XX^e siècles : bilan et perspectives de recherche » in « Métiers, corporations, syndicalismes » par Michelle Zancarini-Fournel – CLIO, 1996, n° 3, p. 223.

⁸⁷⁴ Laura L. Frader, *ibid.*, pp. 223 et 224.

⁸⁷⁵ Yannick Le Quentrec, *op. cit.*, p. 112.

⁸⁷⁶ Yannick Le Quentrec, *op. cit.*, p. 114.

travail pour répondre à des obligations syndicales, comme le prévoit la loi dans certaines entreprises. Yannick Le Quentrec a pu constater cette carence chez les femmes : « l'assignation prioritaire des femmes à la sphère domestique implique une charge de travail physique et mentale qui diminue leur temps libre »⁸⁷⁷.

De plus, les droits syndicaux sont « quasiment inexistants dans les petites entreprises, majoritaires en France, où les femmes travaillent en grand nombre »⁸⁷⁸. L'inégale répartition des décharges d'activité serait une source de l'exclusion ou de l'auto-exclusion des femmes du monde syndical : « à responsabilité égale, on leur attribue moins de décharges de service qu'aux militants, et 29 % de femmes secrétaires de section départementale assurent leur fonction sans décharge de service, pour seulement 10 % des hommes »⁸⁷⁹.

Compte tenu du peu de temps qui reste aux femmes en dehors des horaires de travail, l'auteure déplore alors qu' « une partie significative de l'activité militante (les réunions et leur préparation, le travail d'organisation, la gestion des relations, les échanges, la lecture, l'analyse, la rédaction...) s'effectue sur un temps personnel »⁸⁸⁰.

Ce temps restreint qui reste aux femmes pour le militantisme syndical limite certaines dans leur implication et leur participation active au sein de l'organisation. Voyant la charge de travail qui leur est demandée et le peu de temps dont elles disposent déjà dans la sphère privée, d'autres femmes seraient de prime abord freinées dans leur souhait d'adhésion à un syndicat.

Cette carence limite également les femmes dans leur désir d'occuper des postes importants dans les organes décisionnels du syndicat. Inversement, connaissant leur situation, les leaders syndicaux hésitent, de leurs côtés, à confier aux femmes de trop grandes responsabilités au sein du syndicat, par crainte qu'elles ne puissent s'y impliquer comme le ferait un membre masculin dépourvu d'obligations « domestiques ». « Ce différentiel de carrière entre hommes et femmes s'explique en partie par les anticipations des responsables à l'égard des contraintes familiales des

⁸⁷⁷ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 114.

⁸⁷⁸ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 114.

⁸⁷⁹ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 115.

⁸⁸⁰ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 114.

femmes, qui parce qu'elles sont potentiellement mères de famille sont nécessairement perçues comme inaptes à se mouler dans le modèle de carrière dominant »⁸⁸¹.

En France, en 2008, « dans les directions des syndicats, avec des effectifs d'adhérentes (non cadres) allant de 28 % à 44 % selon les centrales, elles représentent entre 10 % et 19 % des secrétaires générales de fédérations et entre 7,6 % et 8,3 % des secrétaires générales d'unions départementales »⁸⁸². Malgré la progression de la féminisation des organisations syndicales, « au niveau des adhérents mais également des mandats de représentation collective »⁸⁸³, Cécile Guillaume a pu constater que « la proportion de femmes en responsabilité syndicale reste modeste »⁸⁸⁴. « La féminisation des cadres s'est concentrée dans certaines fonctions et dans certains secteurs et n'a que très faiblement irrigué les niveaux supérieurs des organisations syndicales »⁸⁸⁵. Cette division sexuelle du travail « n'est pas spécifique aux “anciens” syndicats : les femmes sont sous-représentées dans les instances dirigeantes de la FSU, créée en 1994 »⁸⁸⁶ rappelle Yannick Le Quentrec.

Malgré l'implication de certains syndicats dans des secteurs professionnels féminins jusqu'à délaissés, et l'adhésion grandissante des femmes dans les organisations syndicales, mais également le vieillissement des responsables en places, « la mixité des structures évolue peu »⁸⁸⁷. Cécile Guillaume mit en exergue cette situation à la Confédération Française du Travail (CFDT).

⁸⁸¹ Cécile Guillaume, « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation : la permanence “paradoxale” du plafond de verre à la CFDT » - Politix, 2007/2 n° 78, p. 54.

⁸⁸² Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 113.

⁸⁸³ Cécile Guillaume, op. cit., p. 40.

⁸⁸⁴ Cécile Guillaume, op. cit., p. 40.

⁸⁸⁵ Cécile Guillaume, op. cit., p. 40.

⁸⁸⁶ Yannick Le Quentrec, op. cit., p. 116.

⁸⁸⁷ Cécile Guillaume, op. cit., p. 41.

Selon l'auteure, plusieurs conditions seraient nécessaires à l'implication dans un syndicat, « conditions pratiques qui sont discriminantes pour les femmes »⁸⁸⁸ :

- Une insertion professionnelle stable : les individus et notamment les femmes qui connaissent des difficultés de « primo insertion »⁸⁸⁹ repoussent leur adhésion syndicale, de même que ceux occupant des emplois précaires ou instables.
- Un cumul des mandats ou des responsabilités syndicales : cumuler différentes fonctions au sein du syndicat, permet une reconnaissance et une légitimité à l'occupation de hautes responsabilités. Or, face à une pénurie des militants, les nouveaux adhérents sont happés par la machine syndicale qui en fait des responsables de manière précoce, ayant à peine connu le véritable militantisme. « Nombre de militants, et notamment des jeunes femmes, connaissent des parcours syndicaux accélérés qui ne respectent plus les rythmes et modalités des parcours types. [...] Nombreux sont les nouveaux responsables qui n'ont pas acquis cette légitimité militante, et qui se trouvent pénalisés ensuite pour l'accès aux plus hautes responsabilités »⁸⁹⁰.
- Une « disponibilité/mobilité » qui nécessite du temps libre que n'ont pas toujours les femmes : « Le soutien du conjoint et de la famille dans la gestion familiale, l'âge des enfants et leur degré d'autonomie, sont des critères prédominants dans l'acceptation des responsabilités syndicales pour les femmes. Les militantes "pionnières" qui ont réussi à accéder aux plus hautes responsabilités au sein de l'organisation se sont moulées dans le modèle de carrière masculin caractérisé par la disponibilité, la surcharge de travail, la minoration de l'investissement familial et le dévouement total à l'organisation »⁸⁹¹.

A toutes ces conditions souvent défavorables aux femmes, s'ajoutent des méthodes de recrutement sexuées. Il ne suffit pas d'être une militante syndicale pour se voir attribuer des fonctions dans les organes décisionnels du syndicat. La « désignation » du délégué syndical, le repérage et la sélection d'un des membres par l'organisation pour être élu, et le parrainage par des leaders, sont autant d'obstacles à l'accès des femmes à de hautes responsabilités syndicales. Cécile Guillaume note ainsi que « la montée en responsabilité (des femmes) se fait souvent en binôme avec

⁸⁸⁸ Cécile Guillaume, op. cit., p. 43.

⁸⁸⁹ Cécile Guillaume, op. cit., p. 44.

⁸⁹⁰ Cécile Guillaume, op. cit., p. 47.

⁸⁹¹ Cécile Guillaume, op. cit., p. 49.

un militant homme expérimenté qui tient le rôle politique »⁸⁹². « Le rôle du binôme avec un militant politique confirmé, dans la prise de responsabilité peut enfermer les femmes dans un rôle d'éternelle seconde »⁸⁹³, et la chute de ce dernier peut aussi être défavorable à la femme.

Ne sont confiés également aux femmes, que des rôles techniques et non pas politiques : « Parce qu'elles sont femmes et profanes, elles sont majoritairement cantonnées dans des filières techniques (trésorière, formation) ou spécialisées (responsables du dossier RTT, égalité homme femme, handicap, etc.) de carrière qui ne leur offrent que peu d'opportunités pour construire leur visibilité organisationnelle. Peu d'entre elles ont occupé ou occupent des postes considérés comme politiques (secrétaire général, responsable de l'action revendicative, etc.). La division du travail entre hommes et femmes continue de se caractériser par une répartition entre, d'un côté les activités techniques et opérationnelles attribuées aux femmes et de l'autre, les dimensions politiques de représentation (interne et externe), décisionnelles et stratégiques qui restent l'apanage des hommes (y compris des jeunes hommes) »⁸⁹⁴.

Cette division sexuelle du travail militant pourrait avoir des répercussions sur la socialisation des femmes dans les syndicats. Elles sont beaucoup moins libres que les hommes pour participer aux formations syndicales et elles ne peuvent pas bénéficier de l'apprentissage indirect que pourrait leur apporter l'occupation d'une fonction dans les organes dirigeants de l'organisation.

Toutefois, le militantisme syndical chez les femmes peut être un tremplin, ou un « passage » vers d'autres domaines dans lesquels elles ne se voyaient pas a priori. « La plupart d'entre elles entament des parcours de formation professionnelle, s'interrogent sur d'éventuels bilans de compétences ou de processus de valorisation des acquis de l'expérience. [...] les militantes envisagent des prolongements et des passerelles entre l'activité syndicale et leur future activité professionnelle »⁸⁹⁵. Le militantisme permet des reconversions, « les individus pouvant passer d'une organisation à l'autre et d'un secteur à l'autre (politique, association, syndicalisme) ». En ce sens,

⁸⁹² Cécile Guillaume, op. cit., p. 50.

⁸⁹³ Cécile Guillaume, op. cit., p. 53.

⁸⁹⁴ Cécile Guillaume, op. cit., p. 53.

⁸⁹⁵ Cécile Guillaume, op. cit., p. 61.

on peut comprendre que les acquis issus du monde syndical peuvent servir le militantisme dans un autre domaine.

Comme nous l'avons vu, alors qu'elles participent activement aux manifestations pour la revendication des droits des salariés et contre l'injustice salariale dont elles sont les premières victimes, les femmes sont touchées par des discriminations au sein même du monde syndical.

Qu'en est-il de l'implication des femmes antillaises dans le monde syndical ? Les élus antillais reconnaissent-ils les syndicats de la Guadeloupe et de la Martinique comme des agents de socialisation (politique) ? Le monde syndical a-t-il été un propulseur ou un révélateur de personnalités politiques parmi les élus interrogés ?

3. Le monde syndical antillais :

Dès la fin du XIX^e, début du XX^e siècle, les femmes antillaises, notamment celles des couches populaires, sont nombreuses à travailler pour subvenir aux besoins de leurs enfants, à l'inverse des femmes de couleur de la bourgeoisie ou des blanches créoles qui demeurent au foyer pour s'occuper de leur famille, puisque plus aisées économiquement. Les antillaises qui travaillaient autrefois dans les champs de cannes à sucre, occupent désormais des fonctions dans d'autres secteurs agricoles, dans l'agro-alimentaire ou le tertiaire. Face à leur conditions de travail et aux faibles salaires qu'elles perçoivent, les femmes se regroupent alors : elles « s'associent ». « Ce sont d'abord des formes vagues d'associations ouvrières qui évoluent vers les syndicats »⁸⁹⁶ :

- « Les premières femmes à se syndiquer en Martinique sont les Charbonnières qui créent “La corporation des Charbonniers et Charbonnières de la Martinique”. Ce regroupement fonctionne comme une association ouvrière qui devient rapidement un syndicat actif [...] », puis « ces dernières adhèrent au syndicat des dockers et la corporation est transformée en société mutualiste, sous le nom de “L'Entraide des Charbonniers et des Charbonnières”, autorisée par décision du Gouverneur en date du 4 juillet 1935. [...] Pour 1 017 hommes syndiqués, on compte

⁸⁹⁶ Cécile Celma, op. cit., p. 15.

491 ouvrières agricoles, soit un taux de féminité de 482. Le plus fort taux est de 735 pour mille au Lorrain où l'on compte 430 femmes et 583 hommes »⁸⁹⁷.

- « En Guadeloupe, en Juillet 1904, à Saint-François, se crée le “Syndicat des Travailleurs Agricoles du Hameau de Bragelone” ; il comprend 24 membres, dont 7 femmes. [...] A Pointe-à-Pitre, Marthe Colombe, préside le syndicat “La couturière”. [...] Les femmes se battent pour les revendications du mouvement ouvrier à l'époque, [...] elles participent aux luttes sociales pour gagner leur pain quotidien ». ⁸⁹⁸

Au cours de manifestations lors de grèves, des femmes sont victimes de tirs (blessées ou tuées) comme les hommes. Le rassemblement des femmes au mouvement syndical montre leur implication au cœur de la société et leur intérêt grandissant pour les problèmes qui touchent leur profession.

Quel rôle les syndicats antillais ont-ils pu avoir en termes de socialisation politique chez les élus antillais interrogés ? Peuvent-ils être considérés aujourd'hui comme des agents de socialisation politique aux Antilles françaises ? Sont-ils considérés comme des propulseurs par les élus antillais ?

Sur l'ensemble des élus interrogés, 16% ont connu leur père membre d'un syndicat et 4% seulement se rappellent que leur mère militait dans un syndicat.

Chez les élus martiniquais, 25% des pères étaient syndiqués, mais aucune mère martiniquaise ne l'était. 8% des pères et 7% des mères des élus guadeloupéens auraient adhéré à un syndicat.

⁸⁹⁷ Cécile Celma, op. cit., p. 15 à 18.

⁸⁹⁸ Cécile Celma, op. cit., p. 18.

Tableau 19 : Rattachement des élus antillais interrogés à un syndicat

	Guadeloupe et Martinique confondues			Guadeloupe			Martinique		
	Ens.	Ensemble hommes	Ensemble femmes	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes
Membre d'un syndicat	51%	58%	49%	46%	67%	44%	56%	56%	56%
Non-membre d'un syndicat	49%	42%	51%	54%	33%	56%	44%	44%	44%

Tableau réalisé par nos soins.

* Chiffres arrondis à l'unité.

Comme le montre le tableau n° 19, il n'existe pas de différence significative entre la part des élus syndiqués et ceux qui ne le sont pas. 51% de l'ensemble des élus interrogés ont eu l'occasion d'adhérer à une organisation syndicale ou sont des militants syndicaux, alors que 49% n'y ont jamais adhéré. Toutefois, il y aurait plus d'élus hommes que de femmes, militants dans un syndicat. 58% des élus hommes contre 49% des élues femmes sont syndiqués ou ont eu l'occasion de l'être. En comparant les élus guadeloupéens et les martiniquais, on constate que les premiers sont plus nombreux à ne pas adhérer que les seconds : 54% de l'ensemble des élus guadeloupéens n'ont jamais adhéré à un syndicat (56% de femmes et 33% d'hommes), alors que les élus martiniquais ne représentent que 44% (la même part d'hommes et de femmes) à ne pas être syndiqués. Si 56% des élus martiniquais y ont adhéré, seuls 46% des élus guadeloupéens l'ont fait.

S'agissant des femmes, ce qui retient l'attention, c'est que 56% des élues guadeloupéennes n'ont jamais adhéré, tandis que, la même part d'élues martiniquaises serait syndiquée.

De manière générale, plus de la moitié des élus guadeloupéens ne militent pas dans un syndicat, à l'inverse des élus martiniquais ; et les femmes élues de la Guadeloupe adhèrent beaucoup moins que les femmes martiniquaises qui s'alignent sur les hommes élus de la Martinique.

Plus de la moitié des élus martiniquais (hommes et femmes) ont alors côtoyé le monde syndical, au moins en tant que simple militant soutenant une revendication professionnelle ou personnelle (pour un tiers), ce qui se retrouve pour moins de la moitié des élus guadeloupéens.

Notons que certains, après avoir adhéré à une organisation syndicale, ont préféré quitter ce milieu qui ne leur correspondait plus. C'est le cas de 30% des élus ayant adhéré à un syndicat (soit

27% des élues guadeloupéennes syndiquées, 22% des élues martiniquaises syndiquées et 60% des élus martiniquais syndiqués). Ces derniers auraient quitté leur syndicat d'adhésion pour diverses raisons : tout d'abord, parce qu'il s'agissait pour certains d'une adhésion ponctuelle dans le cadre de la défense d'une cause et de revendications personnelles ou par solidarité ; ensuite, parce que d'autres n'y croyaient plus après quelques années de militantisme (déception ou désillusion face au fonctionnement de la structure syndicale et de ses leaders) ; ou enfin, parce qu'ils n'auraient pas apprécié que certains leaders syndicaux ne « fassent que de la politique ».

Les raisons qui freinent l'engagement syndical de certains élus ne sont pas toujours explicitées par ces derniers. Le manque d'intérêt pour ce domaine, ou le refus de se replier derrière un syndicat pour connaître et exercer ses droits et ses devoirs dans le monde du travail, ont été les justifications les plus mentionnées pour expliquer cette mise à l'écart volontaire de la sphère syndicale.

A contrario, ceux qui se sont engagés dans un syndicat professionnel, l'ont fait par obligation légale pour défendre une cause importante et régler des problèmes au sein de l'entreprise. Si les responsabilités de ces élus militants n'ont pas toujours été précisées, on peut noter qu'une part d'entre eux a occupé le poste de délégué/e syndical/e, secrétaire adjoint/e, délégué/e du personnel, ou encore secrétaire du comité d'entreprise (15% des élus syndiqués). Dans ces fonctions, on retrouve autant d'hommes que de femmes.

Ce qu'il convient de retenir, c'est que la part d'élus martiniquais ayant évolué dans la sphère syndicale, est un peu plus élevée que celle des élus guadeloupéens. Si cette différence d'engagement existe entre les hommes et les femmes guadeloupéens, elle n'existe pas chez les élus martiniquais (hommes et femmes). Cependant, il existe un écart entre les femmes élues de la Guadeloupe et de la Martinique, puisque les premières s'y engagent beaucoup moins que les secondes. Ce rapprochement des élues martiniquaises avec le monde syndical ne leur a-t-il pas profité, comme il aurait pu profiter aux hommes élus guadeloupéens et martiniquais ?

A la question de savoir si les actions que menaient les élus dans le monde syndical ont pu jouer un rôle de tremplin pour leur permettre d'entrer dans le monde politique, 79% des élus syndiqués affirment que ce ne fut pas leur cas (80% de femmes et 75% d'hommes le disent). Tous les élus guadeloupéens (hommes comme femmes) engagés dans une structure syndicale ne considèrent pas que leurs actions syndicales fussent un tremplin pour entrer en politique. Considérant que leur parcours pour entrer dans le monde politique ne fut pas celui d'un syndicaliste

qui devient un politique, de rares élus guadeloupéens reconnaissent que « le syndicat permet d'avoir une certaine culture du militantisme ». On s'aperçoit que l'élue ayant fait cette remarque est entrée dans un syndicat bien avant son entrée dans un parti politique. Ainsi, on peut comprendre que la première expérience militante qu'elle ait eue soit celui du militantisme syndical.

Le syndicat peut alors donner les bases du militantisme, lesquelles sont complétées lors d'une adhésion dans un parti politique. En effet, l'engagement ou la simple adhésion dans un syndicat peut être antérieur à un rattachement à un parti politique, puisque le monde syndical fait logiquement suite à l'occupation d'une profession. Or, l'engagement dans un parti politique dépend souvent du bon vouloir de l'individu qui envisage de se présenter à une élection ou à l'issue d'une élection, ou qui souhaite prêter main forte à un groupe ou à un leader politique par conviction.

Les carrières professionnelles étant la préoccupation première de certains, l'adhésion à un syndicat peut être perçue comme le pendant de leur profession. Le militantisme syndical, lorsqu'il existe peut donc précéder le militantisme politique. Pourtant, il ne semble pas avoir été un tremplin pour les élus guadeloupéens. Peut-on en dire autant des élus martiniquais ?

Les élus martiniquais, à l'inverse des guadeloupéens, semblent moins catégoriques et moins négatifs sur l'idée selon laquelle leurs actions syndicales ont pu être un tremplin pour entrer en politique. En effet, la moitié des hommes élus martiniquais qui sont dans un syndicat ne pensent pas que leurs actions syndicales ont été un tremplin. Un peu plus de la moitié des femmes élues martiniquaises font la même affirmation (57%).

Cependant, d'autres élus martiniquais ont un avis contraire. Les 50% d'hommes et les 43% de femmes martiniquais qui trouvent que le syndicalisme a été un tremplin pour entrer dans la sphère politique, arguent du rôle formateur que peut jouer un syndicat en la matière. Le militantisme syndical serait « formateur » dans la mesure où « on apprend à argumenter » et où « on défend un groupuscule, puis un quartier, puis au-delà ; le syndicaliste a le germe politique en lui ». D'autres expriment cette même idée en disant que « militer et défendre ses collègues permet de se faire connaître, puisque ceux-ci parlent de nous à l'extérieur ».

La notoriété que l'on se crée grâce aux batailles syndicales et aux actions syndicales, se répercute dans le monde politique. Cela est encore plus vrai lorsque l'élue affirme avoir « glissé » dans le monde politique grâce à son syndicat. Cela se vérifie s'il existe un lien étroit entre le syndicat et le parti politique, ou quand le leader du syndicat s'avère être le leader du parti.

Ce glissement du syndicalisme à la politique peut donc s'effectuer grâce à la fréquentation et à la rencontre par les militants syndicaux de personnalités politiques en fonction. La question leur a d'ailleurs été posée : « vos actions syndicales vous permettaient-elles d'entrer en contact facilement avec des personnalités politiques ? »

58% des élus antillais syndiqués confirment que le militantisme syndical permet d'entrer en contact avec des politiques. 53% de femmes et 75% d'hommes l'affirment. Pourtant, les élus martiniquais s'opposent aux élus guadeloupéens sur cette question. Parmi les syndiqués, les martiniquais pensent que le syndicat permet d'entrer en contact avec des personnalités politiques (78%), alors que les guadeloupéens ont un avis plutôt négatif sur cette question (60% affirment que non). En fait, ce sont surtout les femmes élues de la Guadeloupe qui trouvent que le syndicalisme ne permet pas les rencontres avec les politiques (75%), tandis que 86% des élues martiniquaises pensent que les contacts avec les politiques sont fréquents dans ce cadre. Pourquoi une telle différence entre ces dernières ?

Les élues guadeloupéennes n'ayant pas argumenté leurs réponses négatives, il est difficile de connaître les raisons qui les poussent à dire que le syndicat ne permet pas de rencontrer des politiques. On peut supposer qu'en fonction des responsabilités que détenaient ou que ne détenaient pas ces élues au sein de leur syndicat, elles n'ont pas eu l'occasion de rencontrer des personnalités politiques face auxquelles des revendications auraient pu être présentées.

A l'inverse, lorsqu'elles affirment que l'action syndicale permet la rencontre avec des politiques (40% de guadeloupéennes contre 86% de martiniquaises), cela se confirme par les occasions que ces dernières ont eu d'être mises en contact avec des représentants élus dans le cadre des revendications syndicales. En effet, témoignant de ces contacts, on retient que « le dialogue social permet d'avoir un réseau social » (en ce sens possibilité de rencontres), « dans le cadre des revendications, on est obligé de rencontrer des personnalités politiques », « cela peut dépendre de la branche dans laquelle le syndicat intervient », et surtout que « cela dépend à quel niveau on se trouve dans le syndicat ». Cette dernière remarque montre bien qu'en fonction du poste que l'on occupe dans le milieu syndical, les rencontres seront plus faciles, ou en tous cas nécessaires, avec les politiques, pour répondre aux doléances des salariés dans une branche professionnelle.

D'une manière générale, on peut dire que le monde syndical et l'action syndicale sont des vecteurs de socialisation politique dans le sens où le militantisme syndical s'avère formateur pour ses adhérents. Ce constat se vérifie particulièrement chez les élus interrogés de la Martinique, et

beaucoup moins chez ceux de la Guadeloupe. Le glissement du syndicalisme à la politique se ferait plus aisément à la Martinique, puisque les fonctions occupées par certains pourraient faire naître des vocations pour l'entrée dans une carrière politique. Les militants seraient alors désireux de passer du monde des revendications où les doléances sont remontées aux dirigeants hiérarchiques, aux décideurs, voire aux politiques dans le cadre de généralisation des revendications, à la sphère où se prennent toutes les décisions, c'est-à-dire à la sphère politique.

Si le militantisme syndical joue un rôle relatif d'agent de socialisation politique, un autre type d'engagement peut pallier l'absence d'adhésion syndicale, notamment lorsque l'individu n'appartient pas au monde professionnel. Il s'agit des mondes associatif et culturel.

B. Les mondes associatif et culturel, vecteurs de socialisation politique aux Antilles françaises

1. Le monde associatif, agent socialisateur déterminant :

Les associations, autres que musicales, culturelles, sportives, ou de loisirs, peuvent avoir des revendications débouchant sur le champ politique. C'est le cas des associations dont les activités sont liées à l'environnement, des associations de parents d'élèves, de locataires, ou de consommateurs entre autres. Par le biais des associations, les politiques sont interpellés : elles se rapprochent ainsi de la sphère politique. On constatera que les associations sont à la frontière de la sphère privée et de la sphère publique.

Selon Georg Simmel⁸⁹⁹, « c'est entre semblables que la sociabilité est à son meilleur ; c'est entre eux aussi que s'exprime la sociabilité »⁹⁰⁰. « L'adhésion à une association est doublement

⁸⁹⁹ Georg Simmel, « The Sociology of Sociability » - American Journal of Sociology, 1949-1950, vol. 55.

⁹⁰⁰ Andrée Fortin, « Sociabilité, identités et vie associative » - Sociétés contemporaines, n°11-12, Septembre / Décembre 1992, p. 265.

affaire de sociabilité »⁹⁰¹, explique Andrée Fortin. « Premièrement, on y adhère parce qu'on est déjà dans un réseau de sociabilité ; en effet dans pratiquement tous les cas, le recrutement des membres se fait de façon active et personnalisée. Deuxièmement, l'adhésion a pour but de prolonger celle-ci, en “socialisant” »⁹⁰². « L'association comme “milieu de vie” apporte une certaine socialisation à ses membres, mais ceux-ci peuvent être déjà socialisés à la vie associative »⁹⁰³.

Ce rôle socialisateur des associations peut se manifester de diverses manières. Par les activités qu'elles programment, les personnes à qui elles s'adressent et celles pour qui elles œuvrent, ou encore par leur fonctionnement administratif interne, les associations permettent à leurs membres, directement ou indirectement, d'acquérir ou d'approfondir des connaissances et des compétences dans des domaines variés. Certains membres sont recrutés pour les compétences qu'ils détiennent déjà en raison de leur activité professionnelle, et d'autres, développent des qualités et des savoir-faire nécessaires à la vie associative.

« L'expérience acquise dans un secteur du monde associatif peut être mise à profit dans un autre et il n'est pas exceptionnel que des responsables soient recrutés directement, en tant que responsables, dans la mesure où ils sont connus pour détenir cette compétence et cette expérience organisationnelle »⁹⁰⁴.

La vie associative suggère certaines qualités : la disponibilité, l'abnégation, l'investissement matériel parfois, ou encore la diplomatie. Andrée Fortin en fait l'illustration : « le travail associatif est très exigeant »⁹⁰⁵. S'agissant de la disponibilité, elle note que « les membres du Conseil d'Administration, ou en général les responsables, y consacrent un très grand nombre d'heures par semaine (vingt ou plus, ce n'est pas rare) ; cela explique en partie les difficultés de recrutement pour ces postes »⁹⁰⁶. La pratique du bénévolat par les membres d'une association montre l'abnégation dont ils font preuve : « comme le travail associatif est non payé, ceux qui l'effectuent doivent jouir

⁹⁰¹ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 268.

⁹⁰² Andrée Fortin, *ibid.*, p. 268.

⁹⁰³ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 273.

⁹⁰⁴ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 275.

⁹⁰⁵ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 275.

⁹⁰⁶ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 275.

d'une autre source de revenu ; ce travail peut même entraîner des coûts »⁹⁰⁷. A ces qualités s'ajoute un caractère que l'on pourrait qualifier de diplomate. En effet, « le travail associatif exige du temps et de l'argent, mais aussi un bon caractère et un savoir-faire face à la critique ! »⁹⁰⁸.

L'association a donc un rôle de formateur pour les membres : « c'est l'occasion [...] de faire des apprentissages qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de faire ailleurs »⁹⁰⁹. Ces apprentissages “plus formels” sont « l'acquisition de connaissances et d'expérience en matière de gestion, d'administration »⁹¹⁰.

Le monde associatif permet donc d'acquérir ou d'approfondir des connaissances, des compétences, un certain savoir-faire, et les membres en tirent des bénéfices personnels. Outre l'accomplissement de soi (« un enrichissement personnel »⁹¹¹), la socialisation qui s'effectue ainsi dans les associations favorise la notoriété des membres les plus actifs. Le travail et l'implication de ces derniers sont remarqués aussi bien par les membres de l'association, mais également par des personnes extérieures à l'association (population de manière générale, personnalités civiles et politiques). En ce sens, le monde associatif qui se trouve à la frontière de la sphère privé et de la sphère publique, crée des ouvertures vers d'autres domaines, et par conséquent, peut permettre un glissement vers d'autres mondes, tel que le monde politique.

Cette position de l'association entre le privé et le public semble également être une aubaine pour les femmes lorsque celles-ci s'impliquent dans ce milieu. Alors que l'intégration des femmes dans les associations n'est a priori soumise à aucun obstacle, la place qui leur est attribuée reste discutable. En effet, selon le domaine d'activité de l'association, les femmes sont plus ou moins marginalisées et leur rôle au sein de l'association peut être peu valorisant, ou à l'inverse, leur place peut être prépondérante, et leur intégration peut s'avérer indispensable au bon fonctionnement de l'association.

⁹⁰⁷ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 275.

⁹⁰⁸ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 275.

⁹⁰⁹ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 276.

⁹¹⁰ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 276.

⁹¹¹ Andrée Fortin, *ibid.*, p. 275.

Ainsi, « le sport, la culture et les loisirs ainsi que la défense des droits sont les terrains de prédilection du bénévolat masculin, tandis que les activités éducatives, religieuses mais aussi l'action sociale, caritative et humanitaire sont nettement plus féminisées »⁹¹², exposent Lionel Prouteau et François-Charles Wolff. Selon ces derniers, il existerait des disparités importantes au niveau des domaines d'activité. « Le sport, surtout, mais aussi la défense de droits, la culture et les loisirs ainsi que le domaine “autre” (qui inclut notamment les activités de défense de l'environnement et les partis politiques) s'avèrent bien être des bénévolats plus fortement masculins »⁹¹³. « Les femmes sont, au contraire, plus disposées à s'engager que les hommes dans le domaine éducatif, dans celui de l'action sociale et de l'humanitaire ainsi que dans le bénévolat religieux »⁹¹⁴. Il s'agirait dans ce cas, d'une manifestation du phénomène de genre qui se retrouverait dans le monde associatif.

Andrée Fortin prend en compte trois degrés d'intégration des femmes dans les associations. Le premier fait état de la marginalisation des femmes : « certaines associations avaient toujours admis les femmes, mais à titre marginal, comme les secrétaires parmi les retraités d'une aluminerie »⁹¹⁵. Le deuxième laisse penser que les femmes sont admises grâce aux hommes et en particulier, leurs époux : « d'autres associations avaient leur pendant féminin : les Filles d'Isabelle pour les Chevaliers de Colomb ; dans certains cas, c'étaient des associations subordonnées, regroupant essentiellement les épouses des membres, comme les Lionnes versus les Lions »⁹¹⁶. Le troisième enfin, montre une implication et une intégration totale des femmes dans des associations, notamment à caractère féminin : « il ne faut pas oublier l'existence d'associations féminines sans pendant masculin, comme les Cercles de Fermières »⁹¹⁷.

⁹¹² Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative » - Economie et statistiques n° 372 (2004), p.3.

⁹¹³ Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, *ibid.*, p. 20.

⁹¹⁴ Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, *ibid.*, p. 20.

⁹¹⁵ Andrée Fortin, *op. cit.*, p. 276.

⁹¹⁶ Andrée Fortin, *op. cit.*, pp. 276 et 277.

⁹¹⁷ Andrée Fortin, *op. cit.*, p. 2767

L'auteure constate cependant une évolution du monde associatif qui s'ouvre largement aux femmes. « Les femmes sont présentes partout ou presque dans l'espace privé-collectif des associations autrefois masculines ; elles peuvent y avoir différents statuts : invitées, membres auxiliaires, membres à part entière, officiellement membres d'une association féminine associée mais en pratique d'une association mixte ». Loin de ne s'intéresser qu'aux associations de type féminin, les femmes intègrent même des associations 'réservées' aux hommes : « la communauté d'hommes qu'était le monde associatif masculin est envahie par les femmes »⁹¹⁸. L'auteure prend l'exemple d'associations sportives : « les équipes sportives (hockey ou balle lente) sont exclusivement masculines, ce qui n'empêche pas les conjointes d' assister aux parties et/ou de prendre un verre avec l'équipe après la joute. D'autres activités comme les quilles ou les dards, le golf ou le tennis peuvent se jouer, au choix, en équipes mixtes ou non mixtes »⁹¹⁹.

Si l'intégration des femmes dans les associations peut dépendre du domaine d'activité ou du bon vouloir de certains hommes, lorsqu'elles sont admises, leur rôle n'est pas toujours égal à celui des hommes. En effet, comme dans la sphère privée (au sein foyer) ou dans le monde professionnel, voire dans le monde partisan (comme montré précédemment), il existe une division sexuelle du travail associatif. Andrée Fortin le remarque d'ailleurs en se demandant si « les femmes peuvent [...] participer à d'autres activités que l'organisation des repas »⁹²⁰. Lionel Prouteau et François-Charles Wolff font le lien entre « la disparité sectorielle des participations bénévoles selon le sexe »⁹²¹ et « le très inégal degré de féminisation des domaines de la vie professionnelle »⁹²². Ils concluent à l'existence d'« une continuité entre les tâches dévolues aux femmes par une division sexuelle du travail domestique encore prégnante et celles qu'elles assument hors du foyer »⁹²³.

⁹¹⁸ Andrée Fortin, op cit., p. 277.

⁹¹⁹ Andrée Fortin, op cit., p. 277.

⁹²⁰ Andrée Fortin, op cit., p. 277.

⁹²¹ Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, op. cit., p. 20.

⁹²² Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, op. cit., p. 20.

⁹²³ Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, op. cit., p. 20.

Différents éléments peuvent favoriser ou freiner l'intégration et l'implication des femmes dans le monde associatif. Outre les domaines d'activités et le rôle qu'elles peuvent jouer au sein de l'association, l'implication des femmes (et parfois de certains hommes) peut être conditionnée par la présence ou non d'enfant, par le temps libre et les moyens qu'elles peuvent mettre à disposition de celle-ci. « La présence d'enfants dans le ménage induisait deux effets de sens opposé sur la participation bénévole : l'un favorable, puisque les parents peuvent être incités à participer à la production associative de certains services spécifiques, l'autre négatif, lié à une raréfaction du temps libre »⁹²⁴. Mais « c'est dans le domaine éducatif que l'impact positif se manifeste fortement ; on pense notamment dans ce cas à la participation des adultes aux associations de parents d'élèves, pour le fonctionnement desquelles ils sont susceptibles d'être sollicités au moins ponctuellement »⁹²⁵.

Cette opportunité qu'ont les femmes d'intégrer les associations, peut leur ouvrir des portes dans la sphère publique, leur permettant d'atteindre des lieux jusque là réservés aux hommes, dont le monde politique. Andrée Fortin rappelle cette réalité : « l'association est la transition entre la sphère privée et la sphère publique ; en intégrant une association, la femme peut donc prétendre à mettre un pied dans la sphère publique et politique. L'association facilitant l'ouverture à de nouveaux domaines dont la politique »⁹²⁶.

Le monde associatif antillais peut-il être considéré comme une passerelle pour les femmes vers le monde politique ? Comment les femmes antillaises étaient-elles et sont-elles perçues dans le monde associatif ? Étaient-elles et sont-elles encore admises dans les associations grâce aux hommes (notamment leurs époux) ? Ou sont-elles à l'origine du développement des associations aux Antilles françaises ? Sont-elles autonomes dans ce domaine ? La vie associative leur permettait-elle d'acquérir des connaissances et des compétences nouvelles allant jusqu'à les socialiser politiquement ? Est-ce le cas aujourd'hui ?

⁹²⁴ Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, op. cit., p. 20.

⁹²⁵ Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, op. cit., p. 20.

⁹²⁶ Andrée Fortin, op. cit., p. 278.

2. Le monde associatif antillais, agent socialisateur et propulseur d'hommes et de femmes dans des carrières politiques :

Il a été mis en évidence le rôle joué par les femmes antillaises dans le monde professionnel, dans le monde syndical et dans le monde partisan. Il faut noter qu'elles se sont regroupées également dans des associations sociales, culturelles, sportives, mais aussi dans des associations dites « féministes ». Outre les sociétés de secours mutuel (plus ou moins politisées ou rattachées à une personnalité politique) qui émergent aux Antilles au début du XX^e siècle, deux types de groupements dévoués à la cause des femmes ont vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : le « Rassemblement Féminin et l'Entraide Féminine Guadeloupéenne » et « les Unions des Femmes » de la Martinique et de la Guadeloupe.

Ces groupements de femmes ont agi à différents niveaux : la défense de l'intérêt des femmes et de leurs enfants (résolution des problèmes sociaux, d'hygiène et de santé des populations), et mise en avant des femmes sur le plan politique (programmes de prise de conscience chez les femmes de leurs droits et de leurs devoirs en tant que citoyennes à part entière) et culturel.

Le Rassemblement Féminin créé en 1944 par Paulette Nardal était, certes, un « service social », mais l'association martiniquaise se définissait également comme « une organisation culturelle ayant valeur éducative »⁹²⁷. L'association était un vecteur de socialisation politique pour les femmes, notamment par le biais des formations civiques qui s'y déroulaient. « En dehors de ses activités sociales et culturelles, le Rassemblement entend avoir une action civique “ ... dans une stricte neutralité politique ” »⁹²⁸, a pu retenir Cécile Celma. Ces formations civiques avaient pour objectif « d'initier les femmes (qui viennent d'obtenir le droit de vote) à accomplir leur devoir et à briguer des fonctions électives »⁹²⁹. En ce sens, l'association se rapprochait de la sphère politique bien qu'elle se disait « apolitique ». Ainsi, « le Rassemblement devient “groupement martiniquais d'information d'action civique et sociale” rattaché à l'UFCS : Union Féminine Civique et Sociale,

⁹²⁷ Cécile Celma, op. cit., p. 24.

⁹²⁸ Cécile Celma, op. cit., p. 25.

⁹²⁹ Cécile Celma, op. cit., p. 25.

en 1945 ; le Rassemblement se déclarant apolitique mais “à tendance gaulliste” »⁹³⁰. Le lien de l’association avec la politique ou un leader politique semblait inévitable, puisque comme le note l’auteure, l’article de presse rédigé par le groupement valorisait l’œuvre du Général de Gaulle, et certaines de ses dirigeantes se sont présentées sur des listes électorales dès 1945. L’association permettait ainsi la promotion d’un leader et la mise en avant de femmes sur le plan politique.

Déjà, à cette époque, on peut dire que la vie associative antillaise, pour les dirigeantes en premier lieu, était un tremplin pour les femmes qui aspiraient à entrer dans le monde politique ou qui désiraient soutenir ouvertement une personnalité politique. « Le Rassemblement féminin apparaît comme une association dont la devise est de faire œuvre civilisatrice, [...] ne serait-ce que chez les femmes de la classe moyenne [...] ; leur succès semble beaucoup plus limité auprès des femmes de la classe ouvrière qui ont l’air de voir en elles simplement de “bonnes dames” qui peuvent les aider à avoir une layette décente ou organiser quelques fêtes pour leurs enfants »⁹³¹.

En Guadeloupe, le même type de groupement émergea avec la création en 1946 de « l’Entraide Féminine Guadeloupéenne » dont la présidente fut Aimée Adeline. Ses objectifs sont identiques à l’association de la Martinique : solidarité sociale et valorisation de la femme au niveau social, intellectuel et culturel. Comme son homologue martiniquais, l’association guadeloupéenne œuvre pour une meilleure prise de conscience chez les femmes de leurs droits civiques et politiques. L’impact du caractère socialisateur de ces associations étant limité à une certaine population féminine, le pouvoir d’agent de socialisation politique de ces dernières pourrait être en partie revu à la baisse. D’autres associations ont alors tenté de pallier ce manque.

L’« Union des Femmes de la Martinique » et l’« Union des Femmes Guadeloupéennes » seraient des exemples d’associations remarquablement socialisatrices pour les femmes des Antilles françaises. Qu’en a-t-il été réellement ?

⁹³⁰ Cécile Celma, op. cit., p. 25.

⁹³¹ Cécile Celma, op. cit., p. 25.

Les membres fondatrices de ces organisations de femmes étant politisées, on ne peut éluder le lien de ses associations avec le monde politique, voire même avec certains partis politiques. En effet, ces unions naissent « à l'initiative de femmes communistes, en l'occurrence Jeanne Léro pour la Martinique et Gerty Archimède pour la Guadeloupe », elles-mêmes soutenues par leurs partis politiques respectifs (fédérations guadeloupéenne et martiniquaise du Parti Communiste Français). Bien que ces « unions » aient été créées avec l'aide des partis communistes guadeloupéen et martiniquais, le principe a été celui du détachement des structures et de leur indépendance par rapport aux partis politiques.

De prime abord, il s'agissait pour ces partis d'un rassemblement de femmes non-exclusivement communistes, « mais d'un groupement de femmes en dehors de toute préoccupation d'opinions politiques ou religieuses, unies dans un étroit sentiment de solidarité pour prendre conscience du rôle social qu'elles doivent remplir »⁹³². En réalité, si ces associations rassemblaient des femmes dans le but de les émanciper, ces dernières représentaient également une manne d'électrices potentielles. Le fait d'adhérer à ces organisations permet aux femmes de comprendre le rôle qu'elles peuvent et qu'elles doivent jouer au sein de la société à égalité avec les hommes.

Les revendications de ces unions de femmes touchant au domaine social (respect et application des lois sociales, notamment la sécurité sociale, les allocations familiales), au domaine de la petite enfance (création de crèches, consultations pédiatriques, hygiène), ou encore à l'éducation des enfants, relevaient également de la politique.

Si les sujets qui rassemblaient ces femmes avaient inmanquablement un caractère politique, leurs activités au sein de l'association les plongeaient aussi dans une forme de militantisme comparable au militantisme partisan. « Ces femmes ont sillonné la Martinique pour faire aboutir leurs revendications ; elles ont été les premières à utiliser la formule du porte-à-porte et celle de la pétition [...] ; l'Union participe, aux côtés des organisations ouvrières et des syndicats, aux luttes pour la Sécurité sociale ; elles sont nombreuses au défilé du 1^{er} mai 1949 [...] »⁹³³. L'union des femmes créée en Guadeloupe a des revendications similaires à celles de la Martinique.

⁹³² Cécile Celma, op. cit., p. 26.

⁹³³ Cécile Celma, op. cit., p. 27.

On peut également voir dans les actions menées par cette association, une manière de socialiser les femmes à la politique. La rédaction d'articles de presse, la réunion des membres au cours de meetings, la participation à des défilés, ou encore la réalisation d'expositions, de kermesses et de bals, sont autant d'activités socialisatrices pour les femmes.

Dans l'ensemble, les membres de ces unions venaient de couches populaires. Cependant, les cadres de ces associations pouvaient être les membres fondatrices et dirigeantes de partis politiques, et « on trouve quelques adhérentes dynamiques, en particulier des syndicalistes, [...] et de nombreuses ouvrières agricoles, quelques commerçantes et des mères de famille ; des fonctionnaires [...] »⁹³⁴. La réunion de ces femmes issues d'univers variés peut être également un moyen de socialisation politique pour toutes les autres femmes qui, habituellement, sont cantonnées à leur foyer.

L'analyse de Cécile Celma des Unions des femmes de la Guadeloupe, et de la Martinique, met en lumière une certaine dispersion des femmes à une période de la vie de ces associations, et la remise en question de tels groupements qui auraient permis l'émergence et la révélation de militantes qui auraient pu intégrer le monde politique et faire une carrière politique. Tout s'expliquerait dans les perspectives d'évolution de ces organisations qui n'auraient pas abouti comme les membres et les dirigeantes l'auraient souhaité. De plus, le contexte économique, social et politique de l'époque a pu créer la discorde au sein de ces unions. Les évolutions nous semblent mitigées concernant ces associations.

Les Unions de femmes créées en Guadeloupe et en Martinique étaient en réalité des « sections » locales de « l'Union des Femmes Françaises » (U.F.F.)⁹³⁵. Ces sections devaient propager les idées de l'U.F.F., notamment en vendant son journal. Désireuses d'obtenir plus d'indépendance pour soulever et traiter au mieux les problèmes locaux que rencontraient les femmes de l'époque, les sections guadeloupéennes et martiniquaises ont tenté de faire évoluer leurs

⁹³⁴ Cécile Celma, op. cit., p. 32.

⁹³⁵ Union des Femmes Françaises, elle-même rattachée au Parti Communiste Français.

structures en véritables « Union des Femmes de la Martinique » (U.F.M) et « Union des Femmes Guadeloupéennes » (U.F.G.).

La transformation de la fédération martiniquaise de l'U.F.F. en Union des Femmes de la Martinique ne se fit pas sans heurt. L'élan provoqué par ses membres fut interrompu par la démission d'Aimé Césaire du Parti Communiste Français en 1956⁹³⁶. « Les femmes du Parti ou les sympathisantes qui forment la majorité des cadres de l'U.F.F. se scindent en deux camps : les pro-césairistes (futurs cadres du Parti Progressiste Martiniquais – PPM) dont Mmes Clovis Pelage, Désirée Huygues-Beaufond, Rosette Eugène, et celles qui restent proches des Communistes. [...] l'Union des femmes, plus fragile (problèmes d'encadrement et problèmes idéologiques), s'en remet difficilement ; c'est la disparition du Comité de Fort-de-France, le plus dynamique à l'époque. L'Union des Femmes a alors de grandes difficultés à se maintenir »⁹³⁷. L'association se reforme malgré tout à la fin de l'année 1959, dans un contexte social mouvementé (émeutes contre les attaques menées par le Gouvernement à l'encontre des mouvements anti-colonialistes). Face à la répression, les femmes se sont mobilisées au sein de l'U.F.M., et les comités (installés à Fort-de-France et dans d'autres communes) retrouvèrent leur dynamisme. « En 1971, l'U.F.M. connaît un véritable renouveau, [...] (elle) publie à nouveau “femmes Martiniquaises” dont la parution devient régulièrement à partir de 1975 ; c'est aussi la renaissance d'anciens comités et la création de nouveaux dans quartiers et communes »⁹³⁸, explique Cécile Celma.

Les transformations opérées à la Martinique, sont également perceptibles en Guadeloupe dès les années 1952. La fédération guadeloupéenne de l'U.F.F. aspirent au changement afin de dynamiser leur structure et d'aborder des problèmes qui touchent les femmes au niveau local. « Dès 1955/56, elles adoptent le nom de l'Union des Femmes Guadeloupéennes ; on observe donc un glissement vers la spécificité guadeloupéenne [...] »⁹³⁹. Comme à la Martinique, des comités

⁹³⁶ Aimé Césaire démissionne du Parti Communiste Français et donc de la fédération martiniquaise du Parti Communiste le 24 Octobre 1956, et crée le Parti Progressiste Martiniquais (PPM) le 22 Mars 1958.

⁹³⁷ Cécile Celma, op. cit., p. 28.

⁹³⁸ Cécile Celma, op. cit., p. 29.

⁹³⁹ Cécile Celma, op. cit., p. 32.

renaissent dans de nombreuses communes, et les femmes participent aux luttes contre la répression et manifestent aux côtés des anti-colonialistes guadeloupéens.

A la différence de l'U.F.M. qui se manifeste et multiplie, aujourd'hui encore, les actions en faveur du respect des femmes et de leurs droits, l'U.F.G. semble un peu plus effacée. Madame George Tarer (ancienne Présidente de l'U.F.G. de 1976 à 1985) a d'ailleurs regretté les luttes de pouvoir internes qui ont fait implorer l'association : « depuis, l'organisation est devenue ce qu'elle est, c'est-à-dire une organisation dont on n'entend pas parler des actions, ou qui se présente sporadiquement pour certaines choses »⁹⁴⁰. A notre connaissance, l'U.F.M. organise et anime régulièrement des ateliers-débats sur les problématiques qui touchent les femmes, et en particulier les martiniquaises. L'association diffuse sa Lettre d'information mensuelle à grande échelle, notamment par le biais d'internet, et tente de rassembler un grand nombre de femmes lors de soirées thématiques afin de leur faire découvrir de nouveaux ouvrages, de nouvelles études et de nouvelles créations artistiques mettant les femmes à l'honneur. L'organisation a également réalisé des études et mène actuellement un projet de « Charte européenne pour les hommes et les femmes dans la vie locale » avec des communes pilotes. Donc, l'U.F.M. semble être une association active, l'U.F.G. paraît beaucoup plus discrète.

Avec l'ébranlement de ces associations typiquement réservées aux femmes, c'est tout un ensemble représentant un vecteur de socialisation politique qui fut mis à mal. L'association de la Martinique aurait survécu aux tensions des années 1950/1960, à l'inverse de celle de la Guadeloupe dont on entend peu parler. La multiplication et la longévité de telles organisations doit permettre une plus grande prise de conscience des femmes en matière d'engagement politique. La pérennisation de ces rassemblements ou unions de femmes servirait à une plus large socialisation politique et aurait un impact plus vaste et efficace sur les guadeloupéennes et les martiniquaises. En matière de socialisation politique, ces associations étaient, ou sont encore (au moins pour l'une d'entre elles) sans doute beaucoup plus salutaires pour les femmes.

⁹⁴⁰ Entretien avec Madame George Tarer réalisé en 2006.

Le monde associatif de manière générale, en dehors des unions de femmes, représente indubitablement un agent de socialisation politique pour les hommes et les femmes aux Antilles françaises, et un vivier d'adhérents et de militants potentiellement aptes à devenir des acteurs politiques. Les élus ayant été révélés et mis en avant sur la scène politique grâce à leur engagement associatif sont plutôt nombreux, et leurs témoignages en est la preuve. En effet, certains reconnaissent l'impact et la notoriété que peut procurer l'action associative.

Parmi les élus interrogés, combien ont côtoyé le monde associatif avant d'être engagé en politique ? Combien d'entre eux ont été révélés par leurs actions associatives ? Considèrent-ils l'engagement associatif en général, et leur engagement associatif en particulier, comme un tremplin pour entrer en politique ? Comment envisagent-ils l'association par rapport à un parti politique en termes de facilitateur pour l'entrée dans une carrière politique ?

Tableau 20 : Rattachement des élus antillais interrogés à une association

	Guadeloupe et Martinique confondues			Guadeloupe			Martinique		
	Ensemble	Ensemble hommes	Ensemble femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Membre d'une association	83%	92%	80%	79%	100%	76%	88%	89%	87,5%
Non-membre d'une association	17%	8%	20%	21%	0%	20%	12%	11%	12,5%

Tableau réalisé par nos soins.

Comme le montre le tableau n° 20, sur l'ensemble des élus interrogés, 83% ont déjà adhéré à une association. Seuls 17% n'ont jamais été membres d'une association. Parmi les membres, on trouve la quasi-totalité des élus hommes (92%, dont 89% des martiniquais et 100% des guadeloupéens) et une très large majorité des élues femmes (80%, dont 87,5% des martiniquaises et 76% des guadeloupéennes). Si la plupart des élus a déjà adhéré à une association, les élus hommes martiniquais sont un peu plus nombreux (88%) que les élus hommes guadeloupéens (79%).

Peut-on voir dans cette « culture » associative, un héritage familial ? Autrement dit, les parents de ces élus, ont-ils eu l'occasion de fréquenter également les structures associatives ? 33% des pères et 19% des mères ont en effet œuvré dans le milieu associatif.

Chez les élus hommes (Guadeloupe et Martinique confondues), ce sont surtout les pères que l'on retrouvait dans les associations. Ces derniers fréquentaient principalement des associations sportives, mutualistes, de quartier ou encore culturelles. Seuls 8% des mères des élus hommes ont connu le monde associatif, notamment dans le domaine religieux.

Chez les élues femmes (Guadeloupe et Martinique confondues), 32% des pères contre 22% des mères accordaient du temps aux associations. Les élues femmes de la Guadeloupe sont un peu plus nombreuses que celles de la Martinique, à avoir connu leurs parents membres d'une association.

Ainsi, 35% des pères des guadeloupéennes contre 27% des pères des martiniquaises, côtoyaient une ou des associations. Ils pouvaient être des membres fondateurs, présidents ou simples membres d'associations de quartier, d'associations sportives, culturelles, ou encore environnementales ou agricoles.

S'agissant des mères des élues antillaises, on compte une plus grande propension de mères guadeloupéennes (30%) que de mères martiniquaises (12,5%) ayant fréquenté des associations. Ces mères étaient en général, dans des associations culturelles ou religieuses (pour les martiniquaises), alors que les mères des élues guadeloupéennes étaient actives dans des associations culturelles et familiales certes, mais également dans des associations liées à un parti politique, notamment « l'Union des Femmes Guadeloupéennes ».

Rien ne dit clairement que c'est cet héritage familial qui ait fait naître chez les élus antillais interrogés, un engouement particulier pour le monde associatif. Si certains élus (hommes et femmes) ont pu être marqués par l'intérêt que portait l'un de ses parents pour le travail associatif, les élus ayant été entraînés par leur parent dans le milieu associatif dès l'enfance, sont plutôt peu nombreux. Certains témoignent de ce fait : « Je suis membre d'association depuis l'âge de 16 ans », « je fréquentais déjà les associations, depuis très jeune, surtout avec mon père », « je fréquente les associations depuis toujours », ou « je faisais partie des “Âmes Vaillantes” ». La fréquentation des associations depuis l'enfance a pu faire naître chez ces élus, surtout des femmes, un grand intérêt pour la vie en communauté, et le goût du partage et de la solidarité.

Qu'en est-il du domaine d'activité des associations dans lesquelles les élus ont évolué ? Les associations fondées, présidées, animées ou fréquentées, par les élus antillais sont de tous types.

Elles peuvent être culturelles, sportives, sociales, humanitaires, environnementales, religieuses, destinées aux jeunes, aux adultes, aux femmes ou aux personnes âgées. Nombre d'élus ont dirigé des associations de quartier, des fédérations de parents d'élèves, des centres de loisirs et de vacances, des centres de formation, ou encore d'hébergement. Les hommes et les femmes politiques interrogés apparaissent dans les secteurs associatifs très diversifiés et montrent une polyvalence dans les activités et les responsabilités qu'ils ont accomplies. Souvent, ils énumèrent les associations auxquelles ils font partie, et il est rare qu'ils n'aient fréquenté qu'une seule association dans tout leur parcours. Si le militantisme actif est l'essence même de l'engagement des élus antillais dans le monde associatif, certains occupent et cumulent les responsabilités dans une ou plusieurs associations.

La plupart a ainsi occupé le rôle de :

- Fondateur/trice (mentionné 2 fois par des élues guadeloupéennes et une fois par une élue martiniquaise) ;
- Président/e (mentionné 7 fois par des élues guadeloupéennes, 2 fois par des élus guadeloupéens, 6 fois par des élus martiniquais et 3 fois par des élues martiniquaises) ;
- Vice-Président/e (mentionné 3 fois par des élues guadeloupéennes, 3 fois par des élues martiniquaises et 2 fois par des élus guadeloupéens) ;
- Trésorier/e (mentionné 3 fois par des élues guadeloupéennes) ;
- Secrétaire général/e ou adjoint/e (mentionné 4 fois par des élues guadeloupéennes) ;
- Administrateur (mentionné 2 fois par des élues guadeloupéennes) ;
- Membre du Conseil d'administration (mentionné 2 fois par des élues guadeloupéennes et un fois par une élue martiniquaise).

Face à cette énumération non-exhaustive des responsabilités qu'ont occupées les élus antillais dans le monde associatif, on pourrait croire que les femmes de la Guadeloupe ont siégé à des postes plus importants et à plusieurs reprises dans différentes associations, que les femmes de la Martinique. Nous ne pouvons avoir une confirmation chiffrée de ce constat, puisque les élus (hommes comme femmes et martiniquais comme guadeloupéens) auraient pu passer sous silence certaines de leurs responsabilités par simple oubli. Les élus antillais ont en effet été membres dans tant d'associations, que souvent, ils ne les nomment pas toutes ou disent simplement « et bien d'autres encore ». Ce qu'il convient de retenir c'est que l'ensemble des élus interrogés, outre le

statut de membre actif, a eu des responsabilités qui ont été formatrices pour eux, et en ce sens socialisatrices.

Notons que face à de telles responsabilités et au temps nécessaire pour leur accomplissement, certains ont préféré quitter ces postes pour se consacrer entièrement à la politique, une fois élus. Quitter ses hautes fonctions associatives ne signifie pas toujours quitter le monde associatif, car certains y demeurent membres ; alors que d'autres ont coupé purement et simplement tout lien avec les associations afin de ne pas interférer avec le monde politique. Un maire guadeloupéen exprime en effet son implication toute relative dans les associations auxquelles il appartenait, depuis qu'il est devenu maire ; s'il reste proche d'elles, il évite de trop s'y impliquer.

Cette situation se retrouve de façon plus importante chez les élus martiniquais. On compte ainsi deux femmes et un homme martiniquais qui ont quitté leurs postes à responsabilité dans les associations pour être de simples membres par manque de disponibilité depuis leur élection à une fonction politique. D'autres au contraire (3 femmes et 4 hommes), face à leurs responsabilités politiques, ont coupé les liens avec le monde associatif, et s'expriment généralement en ces termes : « j'ai moins de temps pour les associations car la politique prend toute la place », « je ne suis plus dans les associations car je ne veux pas mélanger le monde associatif et le monde politique », « j'ai quitté les associations pour qu'il n'y ait pas de lien avec la politique », ou encore, « j'ai démissionné, car la vie associative empêche de se consacrer entièrement à la vie politique ».

Notons que parmi les rares élus qui disent ne pas avoir adhéré à une association, en réalité, certains ont côtoyé le monde associatif pendant l'enfance, mais n'ont jamais été membres une fois l'âge adulte atteint. D'autres apprécient la vie associative, mais n'ayant pas trouvé grand intérêt, ou se focalisant sur d'autres domaines et d'autres structures, ont préféré ne pas y adhérer.

La question de l'âge d'adhésion à une association a d'ailleurs été posée aux élus. L'enquête a révélé que l'âge moyen d'adhésion des élus à une association est de 31,8 ans pour l'ensemble des élus antillais, de 33,2 ans pour l'ensemble des femmes antillaises et de 27,6 ans pour l'ensemble des hommes antillais.

La première observation que l'on peut faire est que les hommes intègrent le monde associatif plus tôt que les femmes, mais que dans les deux cas ils démarrent leur parcours associatif alors qu'ils sont encore assez jeunes. Le monde associatif semble accessible beaucoup plus tôt que

le monde politique. En effet, si en moyenne les élus entrent dans la vie associative à l'âge de 31,8 ans, ils occupent leur premier mandat politique à l'âge de 42,9 ans.

Dans le détail, on note que les élus martiniquais débent leur vie associative à l'âge de 28 ans en moyenne, alors que les élus guadeloupéens le font à 35,5 ans en moyenne. La comparaison entre les hommes et les femmes de chaque île montre que : les élues guadeloupéennes adhèrent plus tardivement que les élus guadeloupéens dans les associations (vers l'âge de 37 ans pour les femmes contre 23 ans pour les hommes ; et inversement, en Martinique ce sont les femmes qui débent leur parcours associatif légèrement plus tôt que les hommes (respectivement 27,5 ans et 29 ans).

On remarque aussi que les élues martiniquaises fréquentent le monde associatif dix ans plus tôt que les élues guadeloupéennes. Cet écart peut se comprendre grâce aux explications fournies par les premières qui démontrent la précocité de leur intégration dans le monde associatif. Elles se rendaient déjà très jeunes (vers 15-16 ans) dans les associations avec au moins un de leurs parents, ou fréquentaient des associations de jeunes comme celle des « Âmes Vaillantes ». On peut alors croire que nombre d'élues martiniquaises ont été socialisées à la vie associative plus tôt que les élues guadeloupéennes interrogées.

Peut-on dire que le monde associatif a été un tremplin pour ces femmes et pour les élus antillais de manière générale qui ont évolué dans ce milieu ? L'action associative a-t-elle été un vecteur de socialisation politique pour les élus interrogés ? Le monde associatif est-il donc formateur aux Antilles françaises ?

Parmi les élus interrogés qui ont fréquenté ou qui fréquentent encore le monde associatif, 52% considèrent que leurs actions associatives n'ont pas été un tremplin pour entrer en politique, notamment pour avoir un mandat politique. Un peu plus de la moitié des élus hommes (54,5%) et des femmes (51,5%) membres (ou anciens membres) d'associations ne considèrent pas leurs associations comme un tremplin pour entrer en politique, même si certains admettent que c'est une pratique de plus en plus commune aux Antilles.

Toutefois, en comparant les deux îles, on s'aperçoit que les élus guadeloupéens et ceux de la Martinique s'opposent. En effet, les premiers sont plus négatifs sur cette question. Les élus guadeloupéens sont plus nombreux à expliquer que leurs actions associatives n'ont pas été un tremplin pour entamer une carrière politique. 68,2% des élus guadeloupéens militants associatifs (dont 68,4% des élues guadeloupéennes et 66,7% des élus guadeloupéens) ne considèrent pas leur

vie associative comme un tremplin, contre 31,8% des élus guadeloupéens qui le pensent (soit 31,6% des élues guadeloupéennes et 33,3% des élus guadeloupéens).

A l'inverse, 63,6% d'élus martiniquais (soit 50% d'élus martiniquais et 71,4% d'élues martiniquaises) ont considéré que leur vie associative a été un tremplin pour entrer en politique, contre 36,4% des élus martiniquais membres actifs d'associations (dont 50% d'élus martiniquais et 28,6% d'élues martiniquaises) qui pensent le contraire.

Les élus guadeloupéens qui nient tout lien entre leur vie associative et le prolongement avec le monde politique, admettent que si l'association peut être un tremplin pour d'autres, elle ne l'a pas été pour eux, ou alors de manière indirecte. Dans ce dernier cas, les élus expliquent qu'ils ne se sont pas servis de leurs actions associatives pour entrer en politique, mais qu'il s'agit plutôt d'une implication indirecte de leur vie associative. Ainsi, sans avoir eu particulièrement envie de briguer un mandat politique, certains membres actifs d'associations ont été reconnus par la population ou par d'autres personnes de la société civile et politique. Pensant que le monde associatif doit rester « apolitique » sous peine de porter préjudice à l'association elle-même, ou de créer des conflits d'intérêts, certains ont été repérés au sein même des associations. « Le maire a remarqué mon travail dans la commune et m'a donc proposée de figurer sur une liste de candidats pour les prochaines élections », « on acquiert une certaine notoriété, car ce genre d'associations (association de quartier notamment) permet de rester en contact avec la population », ou « je n'ai pas considéré l'association comme un tremplin, mais les gens à l'extérieur vous voient comme une personne active et vous sollicitent en fonction de votre aura », argumentent-ils.

Ceux qui pensent surtout que le monde associatif n'a pas pu être un tremplin pour entrer dans le monde politique, le justifient par le fait d'avoir entamé leur carrière politique bien avant leur entrée dans le monde associatif. C'est le cas de 13,6% des élus martiniquais et de 18,2% des élus guadeloupéens impliqués actuellement dans des associations.

A l'inverse, on constate que 81,8% des élus guadeloupéens et 86,4% des élus martiniquais ayant une vie associative, ont débuté leur carrière politique bien après leur engagement associatif. Par conséquent, le monde associatif a pu être formateur et, l'expérience et la notoriété acquises pendant toutes ces années, ne pouvaient que révéler des potentialités à utiliser dans le monde politique.

Ceux qui admettent le caractère de tremplin de l'association considèrent ce milieu comme socialisateur, et se fondent d'ailleurs sur ce critère pour expliquer leur entrée dans une carrière politique (soit 48% des élus antillais impliqués dans des associations, dont 63,6% de martiniquais et 31,8% de guadeloupéens). Les élus guadeloupéens se considérant dans cette situation, affirment avoir été remarqués grâce à leur association : « C'est là que tout a démarré ; au cours d'ateliers lors d'une manifestation organisée par la commune en collaboration avec mon association de jeunes, j'ai eu l'occasion de prendre la parole et j'ai été remarquée en tant que "jeune" qui pourrait faire de la politique ; C'est le Conseiller général G. L., venu avec ses enfants à la manifestation, qui a discuté avec moi, et nous avons gardé le contact, puis il m'a recrutée pour faire de la politique à ses côtés », raconte une jeune élue guadeloupéenne.

D'autres disent : « c'est un tremplin, car c'est là que l'on vous reconnaît », celui qui est dans une association et qui mène des actions, est vite rattrapé par la politique ; d'ailleurs c'est une incitation à la passerelle », « grâce aux associations, on a un contact direct avec la population et on connaît ses problèmes, donc on bénéficie d'une notoriété et d'une connaissance des dossiers éventuels à inscrire et à traiter en politique », ou enfin, « je suis tombé dans la politique, car ce sont surtout les gens qui sont venus me chercher grâce à mon aura associative ».

C'est surtout chez les élus martiniquais que ce caractère de tremplin semble plus fort, et ils feraient même l'éloge de la vie associative. Les arguments émis par ces derniers le démontrent : « grâce aux associations, on connaît du monde, on échange, on discute, on rencontre des personnalités qui sont dans des partis politiques ; c'est ainsi que j'ai fait le tour de tous les partis politiques avant de faire mon choix qui a été un choix de conviction », « mon action associative et mon militantisme de proximité m'ont confortée auprès de la population qui m'a connue et reconnue dans mon implication auprès des jeunes », « l'association, c'est "être au service des autres", et c'est de cette manière que j'ai été connue comme une femme active à travers les associations », « l'association est formateur pour entrer en politique », « la vision politique et culturelle se rejoignent », « le monde associatif fait qu'on évolue dans un monde qui peut avoir des rapports avec le monde politique ; d'ailleurs, c'est un homme politique qui m'a remarquée dans la vie associative et qui m'a proposée d'être sur une liste », « militer dans une association donne l'habitude de travailler en groupe, pour et avec les autres ; ainsi, les autres ont de la reconnaissance pour vous et on est sollicité partout, ce qui débouche donc sur la politique », « mes actions associatives ont pu être un tremplin, car avoir une vie associative permet d'être connu, d'échanger plus facilement avec les autres, or c'est ce qui est recherché en politique et c'est donc le prolongement », « la population

pensait que “si des hommes peuvent gérer une association, ils peuvent gérer une commune” », ou encore « l’association est un substrat, un socle, car elle permet d’avoir une connaissance de la vie partagée avec les autres ».

Tous ces témoignages montrent à quel point le monde associatif est formateur, et qu’il a été un tremplin pour de nombreuses personnes de la société civile qui ont ensuite glissé presque « naturellement » dans le monde politique. Certains ne s’imaginaient guère faire une carrière politique, mais leur engagement associatif a été la preuve pour des personnes extérieures (et notamment des politiques) qu’ils pouvaient mettre autant d’ardeur dans le militantisme politique que dans le militantisme associatif. Il ne fait alors aucun doute du rôle socialisateur des associations aux Antilles françaises, puisque bon nombre d’élus antillais (parmi les interrogés) sont issus de ce milieu.

Il leur a été posé également la question de la facilité d’être en contact avec des personnalités politiques par le biais des associations. Si les propos précédents montrent l’approche des politiques vers les membres actifs des associations pour effectuer des recrutements au regard du dévouement que ces derniers portent à l’action associative, il était intéressant de savoir si les membres actifs des associations parvenaient de leur côté, et pour l’accomplissement de leurs actions, à entrer en contact facilement avec les politiques.

D’une manière générale, les élus interrogés admettent avoir pu entrer en contact avec des personnalités politiques dans le cadre de la vie associative (61%). Les hommes comme les femmes s’accordent sur ce point, bien que la part des hommes qui l’affirment sont beaucoup plus nombreux que les femmes (respectivement 72,% contre 57,6%).

Les élus martiniquais sont toutefois un peu plus nombreux (63,6%) que les élus guadeloupéens (59%) à reconnaître cette facilité que permet l’association. On ne remarque pas de grande différence entre le ressenti des élus hommes de la Guadeloupe et de la Martinique qui considèrent l’association comme une opportunité de rencontrer des politiques (respectivement 67% contre 75%). Cependant, si les élues femmes sont moins nombreuses à l’admettre que les hommes, il n’y a aucune différence entre celles de la Guadeloupe et celles de la Martinique (57% pour les deux).

Le contact avec des personnalités politiques dans le cadre associatif se faisait généralement avec des élus de proximité comme le Maire, ou plus largement avec des conseillers généraux ou régionaux. Le rapprochement des associations avec les politiques s'opérait la plupart du temps pour l'obtention de subventions ou dans une démarche de communication des actions menées par les associations. Ainsi, « informer le maire des actions que l'on mène », « réclamer une aide logistique ou financière pour la réalisation d'une action », « rencontrer le maire pour lui transmettre des doléances », et « prendre la parole en pleine plénière d'un conseil municipal pour défendre une revendication », sont autant de manières pour les membres d'une association, de rentrer en contact avec les personnalités politiques en place.

Certains ont, à l'inverse, tenté d'éviter toute immixtion des politiques dans leurs actions associatives : « l'intrusion des politiques dans la vie associative tue les associations ». D'autres diront que ce sont les politiques qui veulent s'éloigner des associations : « le monde politique est toujours très méfiant des associations et de leurs dirigeants, bien que ces dernières soient d'excellents auxiliaires de développement ».

Pourtant, de manière générale, le monde politique et le monde associatif interagissent l'un avec l'autre, pour les besoins soit de l'association, soit des politiques. Certains politiques auraient d'ailleurs aimé utiliser certaines associations pour faire passer des messages politiques ou pour mener des actions politiques. Ce point a également été exploité lors des entretiens avec les élus de notre panel. Il leur a été demandé si leurs actions politiques ont eu l'occasion de passer par leurs actions associatives, à partir du moment où ils ont occupé des mandats politiques.

La majorité des élus interrogés impliqués dans le monde associatif déclare que leurs actions politiques ne se sont jamais réalisées par le biais de leurs actions associatives (soit 84%). Ils considèrent que « l'on ne peut pas être juge et partie », que « l'action associative doit être pure » et donc non-teintée de politique, que « les deux ne doivent pas se mélanger », qu'« il ne faut pas compter sur son association pour faire ses actions politiques », que « l'on n'a pas intérêt à être trop impliqué dans les associations quand on est un élu, d'où le fait de les avoir quitté quand on devient un élu », que « d'être élu et président d'une association peut créer des conflits d'intérêt », et qu'il vaut mieux donc démissionner quand on devient un homme ou une femme politique.

D'autres pensent que les associations sportives et culturelles peuvent permettre aux élus d'interférer dans les associations pour réaliser leurs actions politiques. Ainsi, cela dépendrait du

domaine d'action de l'association en question, puisque certains ont, en effet, utilisé leur association pour mener à bien des projets politiques. Par exemple, la tenue d'un « Forum Santé » par le biais d'une association a été une mise en application d'une action politique menée par la municipalité. De même, la municipalité peut se tourner vers l'association à laquelle appartient un de ses conseillers pour lui demander que soit mises en place des manifestations sous la forme d'ateliers, dans le cadre de ses actions politiques de proximité.

L'idée qui prédomine est celle du désir de la non-ingérence des politiques dans le monde associatif, pourtant la frontière entre ces deux mondes semble mince. Les associations font régulièrement appel aux politiques pour obtenir des subventions et d'un autre côté, les politiques tentent de garder le contact avec les associations qui sont proches de la population, lesquelles pouvant mener à bien des actions politiques de proximité pour le compte des politiques.

3. Les événements et les personnalités marquants de la vie des élus, agents socialisateurs :

Les personnes ayant croisé un individu et les événements qui l'ont marqué, peuvent faire partie intégrante du processus de socialisation politique. C'est le cas notamment des événements de Mai 1968, qui ont contribué à la socialisation politique des personnes y ayant participé⁹⁴¹. Ainsi, il a été démontré que « l'événement » peut jouer un « rôle catalyseur d'entrées en militantisme »⁹⁴². Précisément, s'agissant de Mai 68, Julie Pagis a également remarqué que cet événement « joue [...] un rôle de catalyseur d'entrées en politique plus important pour les femmes [...] »⁹⁴³.

Olivier Ihl s'est intéressé à la place de l'événement politique dans le processus de socialisation et s'est interrogé sur son rôle d'agent de socialisation politique à part entière. Il reconnaît ainsi que « les expériences politiques fournissent des opportunités de socialisation de différentes manières : par contacts directs avec une dynamique collective (mobilisation

⁹⁴¹ Julie Pagis, « Repenser la formation de générations politiques sous l'angle du genre : le cas de Mai-Juin 68 » - CLIO – Histoire, femmes et sociétés, n° 29 (2009).

⁹⁴² Julie Pagis, *ibid.*, p. 102.

⁹⁴³ Julie Pagis, *ibid.*, p. 102.

protestataire, participation électorale, action militante), par une exposition aux flux d'informations des médias qui en rendent compte (campagne de presse liée à un scandale politique, duel télévisé du second tour des présidentielles), par le biais des relations interpersonnelles que charrie l'appréhension de ces actions (discussions familiales, apostrophes sur le lieu de travail) »⁹⁴⁴.

Qu'il s'agisse de la presse écrite ou audio-visuelle, sur support papier ou informatique, les médias sont considérés comme des agents de socialisation politique en tant qu'ils diffusent des informations et qu'ils touchent le plus grand nombre. Mais les médias devant être considérés comme tout un ensemble de moyens de communication, peuvent être classés dans cette catégorie : les manuscrits, les ouvrages, et les réalisations artistiques (peintures, sculptures, danses, chants, films cinématographiques et autres).

Tout autre moyen ou événement qui s'articule dans une optique de communication devient alors un média, et surtout, un vecteur de valeurs (politiques) s'inscrivant dans le processus de socialisation. Olivier Ihl prend notamment l'exemple des campagnes électorales comme une période de socialisation politique intense pour l'individu. « La socialisation sera réputée d'autant plus intense que l'individu se sera trouvé exposé à des sollicitations, immédiates ou diffuses, qui portent sur l'objet même de ses préoccupations ; les campagnes électorales [...] sont d'intenses moments de communication ; les mass media y donnent une large publicité à des programmes, des mots d'ordre et des affrontements »⁹⁴⁵. Un paragraphe sera d'ailleurs dédié au rôle socialisateur des campagnes électorales aux Antilles françaises, dans la troisième partie de cette étude.

Si les événements vecteurs de socialisation politique sont transmis par des médias, les supports ou les acteurs qui aident à la transmission et à la communication jouent également un rôle dans l'impact que peut avoir l'événement sur l'individu. Olivier Ihl prend en compte les « intermédiaires » qui permettent la diffusion de l'information ou de l'événement. Il note alors que « la nature d'un événement tient d'abord à son traitement : aux confrontations de ceux que l'on peut appeler de agents d'exemplarité (journalistes, historiens, enseignants) ; leur rôle est central dans le

⁹⁴⁴ Olivier Ihl, « Socialisation et événements politiques » - Revue française de science politique, Volume 52 - n° 2-3, Avril-Juin 2002, p. 138.

⁹⁴⁵ Olivier Ihl, *ibid.*, p. 138.

contrôle des “figures” et des “récits” au travers desquels groupes sociaux et communautés politiques se donnent en représentation ; [...] si les événements comme les campagnes électorales, les mouvements sociaux, les images et les déclarations de tel ou tel leader font partie des expériences communes du politique, c’est, pour une part non négligeable, par leur intermédiaire »⁹⁴⁶. Parmi les événements politiques, on placera aussi les personnalités politiques qui ont pu marquer l’histoire et la vie des individus.

Même s’il convient d’admettre l’importance de ces intermédiaires, le présent paragraphe tente de se focaliser beaucoup plus sur les événements retenus par l’individu, événements qui ont alors touché ce dernier, lui permettant de se façonner et de s’intégrer dans une société donnée. Ceux-ci peuvent être analysés en tant que souvenirs ayant marqué les individus dans le passé (plus ou moins lointain) et qui sont des références en termes de choix et d’opinions politiques tout au long de leur vie.

Se référant à une enquête menée par Howard Schuman et Jacqueline Scott⁹⁴⁷ dans la population américaine, Olivier Ihl a retenu qu’en demandant aux personnes de mentionner des événements nationaux ou mondiaux qui les avaient le plus marqué dans leur vie, « (elles) en savent plus sur la politique des années durant lesquelles elles ont grandi que sur celle des années de formation des autres générations »⁹⁴⁸. Se faisant, on peut comprendre que ce qui est intériorisé, ce sont les événements qui ont été vécus par les individus. L’explication du choix de tel ou tel événement peut dépendre alors de son propre vécu, mais également de l’interprétation et de l’idée que l’individu se fait de l’événement cité. L’auteur explique que les guerres mondiales peuvent être mentionnées comme des événements marquants pour ceux qui les ont vécus, alors que des individus plus jeunes pourraient citer ces faits comme importants pour eux, en fonction du sentiment que ces événements ont fait naître en eux au moment où ils en ont eu connaissance.

Un événement peut donc toucher des individus avec une même intensité, mais de manière bien différente. La situation sociale de l’individu, et le contexte historico-politique dans lequel ce

⁹⁴⁶ Olivier Ihl, *ibid.*, p. 139.

⁹⁴⁷ Howard Schuman et Jacqueline Scott, « Generations and collective memories » - *American Sociological Review*, 54 (3), 1989, p. 359-381.

⁹⁴⁸ Olivier Ihl, *ibid.*, p. 140.

dernier a grandi et dans lequel les événements se sont déroulés, devraient être pris en compte pour analyser l'impact réel des faits qui semblent avoir orienté l'individu dans un sens ou dans un autre.

Les événements de manière générale et les événements politiques en particulier sont de véritables données à prendre en compte dans le processus de socialisation (politique). Nous retiendrons la conclusion d'Olivier Ihl selon laquelle « la “condition” politique d'un individu, loin de se réduire à un simple calcul rationnel ou au reflet mécanique de dispositions acquises, est toujours en suspens : elle s'élabore dans la succession des relations d'interdépendances qu'il a nouées mais aussi dans l'ombre portée d'un passé représenté, voire célébré, qui en oriente la signification ; une façon, en définitive, de faire pleinement droit aux temporalités individuelle et collective, familiale et administrative, par lesquelles se fabrique l'apprentissage politique : celui qu'initient groupes et structures de socialisation pour se prétendre à la fois fils de leurs pères et fils de leur temps »⁹⁴⁹.

Nous retiendrons que les événements (les faits ou les personnalités) qui marquent particulièrement les individus à un moment donné de leur vie, sont formateurs et forgent les attitudes, les opinions et les choix politiques, voire les choix de vie, de ces individus. En ce sens, il semblait important de faire un point sur les événements qui ont touchés les élus antillais interrogés, en leur posant directement la question.

La question étant ouverte, et sachant qu'il s'agissait d'un exercice de mémoire pour certains, l'ordre dans lequel ont été mentionnés les événements, puis les personnalités qui ont le plus touchés les élus, doit être pris en compte. Des justifications quant au choix de tel ou tel événement ou des personnalités ont été en général données. Nous avons pris en compte le fait qu'étant un exercice de mémoire, l'oubli pouvait jouer un rôle (l'entretien se faisant de visu sans préparation préalable), mais nous partions du principe que si un événement ou une personnalité les avait marqués, ils s'en souviendraient nécessairement.

⁹⁴⁹ Olivier Ihl, *ibid.*, p. 140.

La première question consistait à savoir quels étaient les événements nationaux ou internationaux qui les avaient le plus marqués dans leur vie. La question entraînant une réponse libre, ils pouvaient citer des événements ayant touché à la politique, à l'économie, à la culture, au social, ou à tout autre domaine. En répondant à cette question, plusieurs événements ont été mentionnés à plusieurs reprises par différents élus. Les événements retenus ont été placés dans un tableau⁹⁵⁰ et rangés par ordre d'importance (des plus mentionnés aux moins mentionnés par les élus interrogés). Sachant que les entretiens ont été réalisés dans des contextes politiques, économiques et sociaux, dans le monde et au niveau local, certaines réponses touchaient inévitablement à l'actualité, alors que d'autres étaient issues de l'histoire et du vécu des élus. Les événements pouvaient donc être récents ou plus éloignés dans le temps.

Les événements les plus marquants étaient liés à des hommes et des faits politiques, auxquels s'ajoutaient des catastrophes naturelles, la misère dans le monde et quelques événements sportifs. Nous retiendrons, tout d'abord, l'élection présidentielle de Barack Obama en 2008 qui fut l'événement le plus cité par les élus martiniquais et guadeloupéens. Ceux-ci reconnaissent majoritairement l'importance de cet événement et ce qu'il représente pour les américains, pour des populations toutes entières dans le monde et même au niveau local pour les antillais. Les élus justifient ce choix en retenant que « c'est le premier noir Président des Etats-Unis d'Amérique et en expliquant que cette élection démontre une avancée de la mentalité du peuple américain. Ils reconnaissent alors que le peuple américain a grandi, qu'il a évolué et qu'il n'a pas jugé l'homme sur « sa couleur de peau », mais plutôt sur ses valeurs.

Il y aurait même une forme d'appropriation de l'événement par la symbolique qu'il représente. En effet, au-delà du « miracle » qu'il évoque à certains, il serait « une prise de conscience que les valeurs doivent être défendues », une grande fierté et une marque d'espérance pour les noirs, ou encore la certitude que « les noirs progressent ».

Certains voient également que l'histoire des Antilles étant liée à celle des Etats-Unis d'Amérique en termes d'origine raciale, cette élection d'un premier noir à la présidence d'un pays aussi puissant peut montrer une évolution que l'on devrait sans doute alimenter.

⁹⁵⁰ Voir tableau à la page suivante.

Tableau 21 : Liste des événements nationaux et internationaux ayant le plus marqué la vie des élus antillais interrogés : (du plus mentionné au moins mentionné)

	Ensemble Martinique et Guadeloupe confondues	Martinique			Guadeloupe		
		Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
1. L'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis d'Amérique en 2008	48%	39%	20%	50%	57%	33%	60%
2. L'arrivée de François Mitterrand à la présidence de la France en 1981	26%	35%	30%	38%	18%	33%	16%
3. L'apartheid en Afrique du sud et l'histoire de Nelson Mandela	22%	31%	30%	31%	14%	33%	12%
4. Les guerres entre Etats dont les Guerres mondiales, la guerre en Irak, le conflit Palestinien et les attentats terroristes	20%	23%	30%	19%	18%	0%	20%
5. La chute du Mur de Berlin	17%	19%	20%	19%	14%	0%	16%
6. La crise mondiale financière et économique de 2008-2009	15%	15%	10%	19%	14%	33%	12%
7. La révolution cubaine et l'accession de Fidel Castro au pouvoir	11%	23%	40%	13%	0%	0%	0%
8. La décolonisation et les guerres de décolonisation	9%	14%	30%	6%	3%	33%	0%
9. Les manifestations de Mai 1968 en France	7%	8%	20%	0%	7%	33%	4%
10. Les catastrophes naturelles (séisme, tsunamis, cyclones)	7%	8%	10%	6%	7%	0%	8%
11. La ségrégation raciale aux Etats-Unis et les luttes menées par Martin Luther King et Rosa Parks	6%	0%	0%	0%	11%	33%	8%
12. L'échec et le départ de Lionel Jospin en 2002	6%	0%	0%	0%	11%	0%	12%
13. L'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la France en 2007	6%	4%	10%	0%	7%	0%	8%
14. Développement d'associations pour la lutte contre les violences faites et femmes et adoption de lois pour l'égalité des femmes	6%	4%	10%	0%	7%	0%	8%
15. Des coups d'Etat, notamment celui ayant tué Allende au Chili	6%	12%	10%	13%	0%	0%	0%
16. L'apprentissage trop tardif de l'histoire de la colonisation et de l'esclavage	6%	8%	10%	6%	4%	0%	4%
17. La famine dans le monde et le non-développement de certains pays	4%	4%	0%	6%	4%	0%	4%
18. L'histoire de certaines femmes politiques comme Aung San Suu Kyi (Birmanie) et Benazir Bhutto (Pakistan)	4%	4%	0%	6%	4%	0%	4%
19. La coupe du monde de football en 2010	4%	8%	0%	13%	0%	0%	0%

Tableau réalisé par nos soins.

* Chiffres arrondis à l'unité.

Cet homme politique reflète aussi un rajeunissement de la classe politique, et devient par conséquent un référent pour les antillais qui pensent qu'il s'agit d'une ouverture du métissage sur le monde, d'une nouvelle page de l'histoire qui s'écrit, de vision du monde qui change, et enfin « une victoire sur le racisme ».

Les femmes élues sont plus nombreuses que les hommes élus à avoir mentionné cet événement. Elles sont supérieures en Guadeloupe par rapport à celle de la Martinique à l'avoir pris en compte.

L'autre événement marquant est lié à l'arrivée de François Mitterrand à la tête de la République française en 1981. Il touche les élus antillais qui ont vu à cette époque une victoire de la gauche sur la droite et l'espoir d'une plus grande liberté.

Ce fait historique a cependant touché beaucoup plus de martiniquais que de guadeloupéens ; et dans ce cas, les martiniquaises sont plus nombreuses que les guadeloupéennes à avoir retenu cet événement. Il s'agissait pour eux de noter le basculement du gouvernement à gauche, avec la montée des valeurs de la gauche.

A la Martinique, on entend alors souvent parler « d'espoir » et de « liberté » à l'évocation de ce souvenir. Une élue explique d'ailleurs que l'année 1981 était la première année où elle votait, et, alors que son choix pour les présidentielles était au départ porté vers Valérie Giscard d'Estaing, bien qu'elle n'était pas très intéressée par la politique, en écoutant François Mitterrand parler du social, elle a changé son choix et a décidé de voter pour ce dernier.

Par la suite, elle a été plus attentive aux idées politiques et en s'installant à la Martinique, elle s'est complètement impliquée dans la vie politique. Cet exemple montre bien à quel point certaines personnalités peuvent marquer dans des contextes bien déterminés, et en ce sens être vecteurs de socialisation politique.

Dans l'ensemble, les élus ayant cité Mitterrand pensaient que sa présidence marquerait un tournant pour les départements d'outre-mer. En effet, ils parlent d'un Président qui a « libéré les ondes et la presse », qui aimait les jeunes et qui croyait dans le peuple. D'autres, à l'inverse, le retiennent pour des raisons plus négatives et souvent par déception : les changements escomptés n'ont pas eu lieu ou sa politique a déçu et la population « s'est endormie ».

Les martiniquaises parlent également deux fois plus de l'apartheid et de l'histoire de Nelson Mandela que les guadeloupéennes. D'ailleurs, les élus martiniquais de manière générale sont deux fois plus nombreux que les élus guadeloupéens à traiter de ce sujet.

La libération de Nelson Mandela est souvent évoquée, mais la façon dont ce dernier a lutté de manière pacifique pour mettre fin à l'apartheid est récurrente. Les élus retiennent ainsi la résolution pacifique d'un conflit, sans esprit de vengeance d'un homme qui est resté en prison pendant 26 ans, en dépassant sa souffrance et en collaborant avec le gouvernement du Président Frederik de Klerk. Cet événement a été retenu par une élue qui en tire des leçons, et notamment l'idée qu'il est nécessaire de « ne pas s'enfermer dans un atavisme, d'avoir une ouverture d'esprit et de se remettre en question de manière permanente ».

Après ces trois événements, viennent l'ensemble des guerres, qu'il s'agisse des guerres mondiales de 14-18 ou 39-45, des conflits nord-sud entraînant des attaques terroristes comme celle du 11 Septembre 1999, ou du conflit israélo-palestinien et la guerre en Irak. C'est l'idée effrayante de l'attaque d'innocents et celle qu'un pays puisse faire la guerre dans un autre pays, qui est inacceptable pour ces élus.

L'autre événement que nous prendrons en compte est la chute du mur de Berlin. Les hommes élus de la Martinique le nomment, contrairement aux hommes élus de la Guadeloupe. Toutefois, il n'y a pas de grande différence entre les femmes des deux îles qui le citent. La pensée de cet événement évoque aux élus l'ouverture du monde et la résolution des injustices touchant la population allemande.

Le dernier événement à souligner est celui très général et encore d'actualité : la crise mondiale financière et économique de 2008-2009. Ayant encore des répercussions dans le présent, les élus en ont fait état. Les uns admettent que les américains et les européens s'allient pour gérer cette crise, tandis que d'autres regrettent la situation d'endettement de certains pays, le fait que l'on demande aux représentants politiques de « faire plus avec moins », et critiquent que l'on vive dans une société d'immédiateté.

Si ces cinq premiers événements sont les plus cités (de 15 à 48% de l'ensemble des élus antillais interrogés), nous avons noté quelques différences entre la Guadeloupe et la Martinique. En effet, certains événements ne sont pas mentionnés du tout par les élus de l'une ou l'autre île.

C'est le cas notamment de la ségrégation raciale aux Etats-Unis d'Amérique et les luttes menées par Martin Luther King et Rosa Parks, et de l'échec et du départ de Lionel Jospin en 2002, événements retenus par des élus guadeloupéens contre aucun martiniquais.

A contrario, certains coups d'Etat, la Coupe du monde de football de 2010, ou la révolution cubaine et l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro, ont été mentionnés par au moins deux élus martiniquais contre aucun guadeloupéen.

Si on prend l'exemple des luttes contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis d'Amérique cité par des élus guadeloupéens, on retient le lien que peut avoir ce phénomène (la discrimination raciale) avec l'histoire de l'esclavage aux Antilles et celle vécue aux Etats-Unis ; la proximité géographique aidant.

De même, l'histoire de la révolution cubaine et du désir d'installation du communisme à Cuba, pays de la Caraïbe, a pu paraître proche aux martiniquais qui y ont vu une révolte contre la dictature et l'oppression. Pour la plupart, cet événement a semblé important pour les peuples de la Caraïbe, dans le sens où Fidel Castro et Che Guevara ont pu vaincre un dictateur. Certains élus notent que ceux-ci n'ont cependant pas pu instaurer le communisme comme ils le désiraient, mais reconnaissent le courage d'un pays qui a su développer certaines filières, dont la médecine, malgré l'embargo américain qui lui avait été imposé. C'est donc la preuve de la solidarité et la persévérance du pays qui ont été saluées.

En comparant donc les choix d'événements mentionnés par les femmes de la Guadeloupe et celles de la Martinique, on observe qu'ils sont sensiblement les mêmes. Certains sont toutefois évoqués plus ou moins souvent chez les unes que chez les autres.

Certains des événements nationaux et internationaux précédents ont été cités par une majorité d'élus des deux départements. Il apparaît cependant que les autres élus ont fait état indirectement de ces mêmes événements en répondant à la question sur les « personnalités » qui les ont le plus marquées. Les personnalités liées à ces événements n'ont donc pas été comptabilisées en tant qu'événement mais en tant que personnalité.

La seconde question était plus spécifique aux événements locaux ayant touché les Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique). Dans le tableau ci-après, ont été classés les événements cités communément par les élus des deux départements :

Tableau 22 : Liste des événements locaux (Guadeloupe et Martinique) ayant le plus marqué la vie des élus antillais interrogés (du plus mentionné au moins mentionné)

	Ensemble Martinique et Guadeloupe confondues	Martinique			Guadeloupe		
		Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
1. La grève du LKP de 2009 (Guadeloupe) et le Mouvement du 27 Février 2009 (Martinique)	48%	38%	20%	50%	57%	33%	60%
2. Le parcours et le décès d'Aimé Césaire	28%	42%	50%	38%	14%	33%	12%
3. Les grèves à répétition (usines et ports) ayant fait des morts	19%	23%	40%	13%	14%	33%	12%
4. Les crashes d'avions : Deshaies (22 Juin 1962) et Venezuela (16 Août 2005)	15%	15%	20%	13%	14%	67%	8%
5. Événements de Mai 1967 (Guadeloupe) et 1974 (Martinique)	11%	8%	20%	0%	14%	33%	12%
6. Evolution statutaire des départements d'outre-mer	11%	19%	10%	25%	3%	0%	4%
7. Les catastrophes naturelles (séismes et cyclones)	4%	4%	10%	0%	4%	0%	4%

Tableau réalisé par nos soins.

* Chiffres arrondis à l'unité

Ces événements ont été mentionnés communément par les élus de la Guadeloupe et ceux de la Martinique. On constate que les mouvements de grève récents contre « la vie chère » (grève du LKP de 2009 et mouvement du 27 Février 2009) ont marqué les élus par leur longévité exceptionnelle, voire démesurée pour certains. Deux sentiments sont perceptibles à propos de ces

mouvements : l'un négatif et l'autre plutôt positif. Ceux qui en ont une opinion négative arguent que ces mouvements semblaient anti-démocratiques et manquaient de citoyenneté au regard des moyens mis en œuvre pour l'exprimer. Certains disent alors qu'ils n'ont jamais su où ces mouvements voulaient en venir, et qu'ils laisseront des traces au niveau économique et politique.

Ceux qui comprennent ces mouvements et les voient de manière positive, expliquent qu'il s'agissait d'un emmagasinement de faits sociaux anciens, d'une mobilisation de la société civile reflétant la souffrance à l'échelle locale et les injustices à divers échelons. Face à la grève du LKP (Lyannaj Kont Pwofitasyon), des élus antillais ont félicité la solidarité mise en place entre les guadeloupéens pour faire face à la pénurie de denrées (marchés solidaires).

Si certains opinaient de l'espoir que pouvait représenter un tel mouvement, ils s'avèrent déçus de l'issue du conflit en exprimant le manque d'analyse de fond du problème et l'inadéquation des solutions proposées.

L'autre événement incontournable fut le parcours et les actions d'Aimé Césaire, sans oublier son décès, ayant certes touché les élus martiniquais beaucoup plus que les élus guadeloupéens. Les guadeloupéens ayant relevé cet événement ont surtout traité de son décès et de l'hommage qui lui a été rendu. Les élus antillais parlent :

- du symbole, et de l'émotion qui a été ressentie pendant les funérailles ;
- de l'émoi suscité dans toutes les populations de la Guadeloupe, de la Martinique, et des autres îles de la Caraïbe ;
- de la grande fierté de ces populations face à la reconnaissance faite à son esprit : « l'homme Césaire a inculqué beaucoup de force dans l'avenir de ces peuples » ;
- de la vulgarisation de ses oeuvres depuis sa disparition ;
- et de l'augmentation d'une fierté d'appartenance à sa race et à sa culture.

S'agissant des grèves à répétition qui ont jalonné l'histoire de la Guadeloupe et de la Martinique, les élus pensaient particulièrement aux grèves touchant les usines entraînant parfois leur fermeture, à celles touchant les infrastructures portuaires bloquant l'économie locale, à celles encore réclamant une revalorisation des salaires (notamment chez les fonctionnaires ou les ouvriers agricoles), et à celles enfin qui marquent les jeunes par la violence perpétrée par les forces de l'ordre armées. Ainsi, la vie et l'opinion politique d'un jeune ayant assisté à de tels événements et ayant vu un autre jeune tomber sous les balles de la gendarmerie française, se voient transformées.

Nous pourrions en dire autant concernant les événements de Mai 1967 en Guadeloupe et ceux de 1974 à la Martinique. Les tueries sont en général les plus marquantes.

Hormis les événements mentionnés communément par les élus antillais, d'autres faits ont été soulignés uniquement par les guadeloupéens d'un côté, et par les martiniquais de l'autre. Les premiers ont énoncé entre autres :

- Les violences faites aux femmes (mentionnés par 11% des guadeloupéens, mais par uniquement des femmes, soit 12% des élues guadeloupéennes) ;
- La place du Gwo Ka aux Antilles (7% des guadeloupéens, soit 8% des femmes et aucun homme) ;
- Le sport aux Antilles et la place des sportifs antillais dans le monde (7% des Guadeloupéens, soit 8% des femmes et aucun homme) ;
- La victoire de Victorin Lurel aux élections régionales de 2010 (7% des guadeloupéens) ;
- Certains festivals musicaux et sorties d'album d'artistes (7% des guadeloupéens, soit 8% des femmes et aucun homme).

S'agissant des autres souvenirs des martiniquais, on listera :

- L'arrivée de Serge Letchimy à la tête de la région de la Martinique (12% des martiniquais, soit 19% des femmes et aucun homme) ;
- L'Organisation de la Jeunesse Anticolonialiste de la Martinique OJAM (8% des martiniquais, soit 10% des hommes et 6% des femmes) ;
- Le propre parcours et mandat politique de l'élue (8% des martiniquais, soit 13% des femmes et aucun homme) ;

Sans développer les autres événements retenus par les élus antillais, on peut conclure à l'effet socialisateur que peuvent avoir de tels événements (locaux, nationaux et internationaux) sur ces derniers à divers moments de leur vie. Les faits comme les personnes peuvent marquer les individus. Qu'en est-il alors des personnalités qui ont touché les élus interrogés ?

Les réponses portant sur les personnalités (culturelles, politiques, économiques ou de la société civile) peuvent être révélatrices de la direction politique prise par les élus, et de leur choix d'engagement dans ce domaine. Les personnalités (internationales, nationales et locales) qui ont alors le plus marqué les élus antillais interrogés sont :

Tableau 23 : Liste des personnalités ayant le plus marqué les élus antillais interrogés

	Ensemble Martinique et Guadeloupe confondues	Ensemble Martinique	Ensemble Guadeloupe
1. Aimé Césaire	46%	69%	25%
2. Lucette Michaux-Chevry	35%	15%	54%
3. Barack Obama	33%	23%	43%
4. Nelson Mandela	24%	35%	14%
5. François Mitterrand	15%	19%	11%
6. Général De Gaulle	11%	19%	4%
7. Gerty Archimède	11%	4%	18%
8. Serge Letchimy	9%	8%	11%
9. Victorin Lurel	9%	4%	14%
10. Fidel Castro	9%	15%	4%
11. Simone Veil	7%	4%	11%
12. Christiane Taubira	6%	0%	11%
13. Nicolas Sarkozy	6%	8%	4%
14. Frédéric Jalton	6%	0%	11%
15. Léopold Sédar Senghor	6%	4%	7%
16. Mahatma Gandhi	6%	4%	7%
17. Ernest Pépin	4%	0%	7%
18. Jeanny Marc (et d'autres guadeloupéennes militantes)	4%	0%	7%
19. Maryse Condé	4%	0%	7%
20. René Dépestre	4%	4%	4%
21. La propre mère de l' élu	4%	4%	4%
22. Dereck Walcott	4%	0%	7%
23. Eugénia Charles	4%	0%	7%
24. L' Abbé Pierre	4%	4%	4%
25. Félix Eboué	4%	4%	4%
26. Alfred Marie-Jeanne	4%	8%	0%
27. Claude Lise	4%	8%	0%
28. Frantz Fanon	4%	8%	0%
... et bien d'autres.			

Tableau réalisé par nos soins.

* Chiffres arrondis à l'unité.

Tableau 24 : Listes des 10 personnalités ayant le plus marqué les élus hommes et femmes interrogés : (répartition détaillée)	Martinique et Guadeloupe confondues			Martinique			Guadeloupe		
	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes
1. Aimé Césaire	46%	69%	39%	69%	70%	69%	25%	67%	20%
2. Lucette Michaux-Chevry	35%	23%	39%	15%	10%	19%	54%	67%	52%
3. Barack Obama	33%	23%	37%	23%	20%	25%	43%	33%	44%
4. Nelson Mandela	24%	22%	31%	35%	40%	31%	14%	0%	16%
5. François Mitterrand	15%	23%	12%	19%	20%	19%	11%	33%	8%
6. Général De Gaulle	11%	23%	7%	19%	30%	13%	4%	0%	4%
7. Gerty Archimède	11%	15%	10%	4%	10%	0%	18%	33%	16%
8. Serge Letchimy	9%	8%	10%	8%	0%	13%	11%	33%	8%
9. Victorin Lurel	9%	0%	12%	4%	0%	6%	14%	0%	16%
10. Fidel Castro	9%	15%	7%	15%	10%	19%	4%	33%	0%

Tableau réalisé par nos soins.

* Chiffres arrondis à l'unité.

Si Aimé Césaire, Lucette Michaux-Chevry, Barack Obama, Nelson Mandela, François Mitterrand, De Gaulle et Gerty Archimède sont les 5 personnalités les plus citées par l'ensemble des élus interrogés, il existe quelques différences entre la Guadeloupe et la Martinique en termes de choix des personnalités. Autrement dit, le classement réalisé par rapport à l'ensemble des élus, diffèrera si on prend en compte la Guadeloupe d'une part, et la Martinique d'autre part. Ainsi, en s'intéressant aux 5 premières personnalités les plus mentionnées par les élus guadeloupéens, la priorité sera donnée à Lucette Michaux-Chevry, suivie de Barack Obama, Aimé Césaire, Gerty Archimède et Nelson Mandela et Victorin Lurel ex aequo. A la Martinique, parmi les personnalités nommées, la priorité sera donnée à Aimé Césaire, suivi de Nelson Mandela, Barack Obama, François Mitterrand, De Gaulle. Fidel Castro et Lucette Michaux-Chevry ne venant qu'après. On peut comprendre le plus grand choix des martiniquais pour la personne d'Aimé Césaire, et celui des guadeloupéens pour Lucette Michaux-Chevry. La différence de socialisation politique par le biais des personnalités qui marquent la vie des individus ne peut-elle pas naître de cet homme et de cette femme politique ? Les guadeloupéens, comme les martiniquais, ont expliqué les raisons pour lesquelles ils « admiraient » l'une ou l'autre personnalité. Il convient de noter que ce choix ne signifie pas nécessairement une opinion positive sur la personnalité, car celle-ci peut avoir marqué un individu de manière négative.

Concernant Aimé Césaire, c'est l'ensemble de son œuvre littéraire, son parcours politique et son caractère qui ont retenu l'attention des élus. En effet, il est remarqué pour sa longévité dans la politique (56 ans à la tête de la Mairie de Fort-de-France), pour avoir fait de gros sacrifices dans sa famille (il est alors qualifié d'homme « missionné »), pour sa vision du monde, pour « sa pensée claire et clairement exprimée » qui révolutionne le rapport à la politique et « qui sort du mimétisme occidental » tout en étant pragmatique, pour son œuvre de résistance dans tous les combats qu'il a menés, ou enfin pour sa conscience de la valeur des gens de son pays. S'il est apprécié en général sur le plan littéraire et politique, l'homme politique ne faisait pas toujours l'unanimité.

Certains élus ne retiennent donc pas toujours d'Aimé Césaire l'homme politique martiniquais, mais avant tout le poète et l'homme de lettres. Quelques uns disent même qu'il n'était pas fait pour être un homme politique au regard de la culture qu'il possédait et de l'amour qu'il avait pour le peuple : son image aurait-elle été ternie par la politique ? Quoiqu'il en soit, il est généralement admiré, voire adulé par certains élus. On pourrait alors le considérer comme une référence, un exemple politique à suivre sur certains aspects et sur certaines de ses qualités. En ce sens, cette figure politique peut être considérée comme agent de socialisation politique indirecte, mais lorsque le contact avec l'homme fut réel et formateur, il s'agira d'une socialisation politique directe. Par ses actions, sa personnalité et sa manière de penser, il a pu former de nombreuses personnes de son entourage politique et même au-delà. Une élue guadeloupéenne note en effet, qu'« il a su préparer sa relève, à la différence des (hommes et femmes politiques) guadeloupéens qui ne laissent derrière eux qu'un champ de ruines ».

L'autre personnalité, guadeloupéenne cette fois, est une femme : Madame Lucette Michaux-Chevry qui a cumulé les titres et fonctions politiques tout au long de sa carrière, aussi bien au niveau local que national. Son surnom de « Dame de fer » repris par les élus interrogés rappelle le parcours, la personnalité et les combats menés par cette dernière. Elle est remarquée pour son expérience, sa détermination, son dynamisme, son charisme, sa force de volonté (car elle a su s'imposer), son « goût de la conquête », sa « puissance politique », pour ses actions en faveur des guadeloupéens et « l'importance qu'elle a su donner à la Guadeloupe au niveau de la France sous la présidence de Jacques Chirac ».

Certaines élues ont connu cette femme au pouvoir dès leur plus jeune âge, souvent à l'adolescence où l'on commence à se forger des opinions politiques. « Elle représente un tournant dans la vie des femmes en politique », « elle a marqué l'histoire politique des antillais » et « Elle

ouvre aux femmes la voie du désir de réussir en politique » expliquent certains. « C'est un sacré bout de femme » exultent d'autres. « Elle reste une énigme » s'interroge même une élue martiniquaise.

En résumé, c'est une femme dans un monde d'hommes qui s'est battue pour elle et pour son pays et qui a su s'investir totalement. Si elle représente un exemple de combativité pour la population guadeloupéenne, elle est aussi une figure de socialisation politique pour de nombreuses femmes mais aussi des hommes. On pourrait alors penser que les femmes de la Guadeloupe, et surtout les femmes élues interrogées, ont pris cette femme politique comme une référence, peut-être aussi comme un déclic, pour tenter de se tracer une voie dans le monde politique. Si elles peuvent être freinées en pensant ne pas avoir la personnalité de cette dernière, elles savent qu'en persévérant, elles peuvent y arriver.

A la seule vue de ces deux personnalités combatives, on pourrait croire que les choix d'engagement politique des élus interrogés ont pu dépendre à un moment ou à un autre de ces exemples. Sans pour autant vouloir les imiter, les leçons positives ou négatives qu'ils ont pu tirer de la présence de ces figures politiques, ont pu jouer à un moment donné. Un homme politique influent à la Martinique et une femme politique autant influente à la Guadeloupe, ont pu faire naître des désirs et des vocations pour des carrières politiques.

Toutefois, on peut s'interroger sur la différence sexuée que peut représenter l'image d'un homme et celle d'une femme dans la politique. Sans affirmer que cet homme et cette femme ont pu favoriser directement des hommes pour l'un et des femmes pour l'autre en matière d'entrée en politique⁹⁵¹, on peut penser que même indirectement, c'est l'image de cet homme et de cette femme qui fait naître l'espoir chez des hommes et des femmes désireux de faire une carrière politique.

⁹⁵¹ Nous ne croyons pas que cela à pu être le cas. En réalité, la bataille politique est la même pour tous, et ce n'est pas parce qu'une femme politique est influente qu'elle place nécessairement d'autres femmes sur l'échiquier politique. Ce que nous relevons ici, c'est vraiment l'image que si une femme peut y arriver avec les moyens qu'elle se donne, d'autres femmes peuvent y croire aussi. D'un autre côté, voir un homme politique influent peut freiner certaines femmes qui ne se sentent pas à la hauteur et encore moins capable de lui faire face.

Comme le montre le tableau n° 24, les femmes élues ne sont pas plus enclines à être touchées par des personnalités féminines. De même, les hommes élus n'ont pas été marqués plus spécifiquement par des personnalités masculines. Les modèles féminins ou masculins n'ont pas nécessairement influencé respectivement les élus du même sexe. Par conséquent, le rôle socialisateur qu'a pu jouer une personnalité (politique ou autre) dans la vie de ces élus antillais, dépend moins du sexe de cette personnalité que de son charisme, de son travail dans la sphère publique et du message explicite ou implicite qu'elle a pu transmettre tout au long de son parcours.

Ces événements et ces personnalités façonnent les esprits et forment les opinions politiques de chacun. Ils sont alors déterminants en termes de socialisation politique et d'engagement dans le monde politique, par le simple militantisme, ou au-delà, par l'implication dans une carrière politique qui se voudra elle aussi, à son tour, socialisatrice.

PARTIE III : SOCIALISATION POLITIQUE ET CARRIÈRE POLITIQUE : LORSQUE L'INTÉGRATION DANS L'ESPACE POLITIQUE FAÇONNE ENCORE LES HABITUDES, LES CHOIX POLITIQUES ET LA PROFESSION DE « POLITIQUE »

Le constat émis de prime abord par Guy Bédard et Manon Tremblay est que « les femmes et les hommes ne connaissent pas les mêmes modalités d'insertion aux élites politiques québécoises et canadiennes ; le recrutement, la sélection, l'élection et la pratique du pouvoir réservent des expériences spécifiques à chaque sexe »⁹⁵². Ce constat réalisé au Québec⁹⁵³ et dans toute la société canadienne, vaut également pour la majorité des pays occidentaux et orientaux⁹⁵⁴. Il s'applique également comme on le verra dans les sociétés guadeloupéenne et martiniquaise.

Ayant recherché les causes de la mise à l'écart et de l'implication relative des Antillaises dans le domaine politique à travers le processus de socialisation politique primaire et secondaire, on se rend compte que si le milieu familial, ou le milieu scolaire, et le monde associatif, professionnel,

⁹⁵² Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 103 et 104.

⁹⁵³ Notons que l'Etat du Manitoba est le premier Etat du Canada à accorder le droit de vote aux femmes (1916), et ce droit sera accordé aux femmes canadiennes au niveau fédéral en 1918, mais elles devront attendre 1940 pour obtenir ce droit au Québec. Voir la chronologie sur : www.journee-de-la-femme.com

⁹⁵⁴ Certains pays semblent faire exception, puisqu'ils reconnaissent largement la place des femmes dans la sphère et les instances politiques. En occident, c'est le cas des pays nordiques comme la Finlande, les Pays Bas, la Norvège et d'autres qui donnent une large place aux femmes dans les assemblées parlementaires (voir le classement mondial de la part de femmes dans les assemblées parlementaires, où la France se situe au 60^e rang : <http://www.ipu.org/wmnf/classif.htm>) ; La France reste en queue de liste s'agissant de la place des femmes en politique : « Par rapport aux autres États membres de l'Union européenne, les faibles avancées de la France en matière de parité au sein des assemblées parlementaires la placent désormais en dix-neuvième position (sur vingt-sept) pour ce qui concerne la part des femmes élues à l'Assemblée nationale et en septième position parmi les treize États ayant un Sénat ou une deuxième chambre », p. 6 (voir le rapport du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité portant « Chiffres clés 2008 : L'égalité entre les femmes et les hommes » - Editions Dicom 09024, Mars 2009).

syndical, ou partisan, jouent un rôle significatif dans le façonnage des stéréotypes masculins et féminins en politique, le processus de socialisation politique n'explique pas tout. En effet, il sera fait état du relatif impact de la socialisation politique sur l'engagement politique.

La socialisation politique, si elle ne s'arrête pas à l'âge adulte, comme expliqué dans la deuxième partie, ne se termine nullement après que l'individu ait intégré la société et même la sphère politique. En effet, la socialisation politique se poursuit également lorsque le socialisé intègre le monde politique et en l'espèce, une carrière politique. Cette carrière politique et la profession de « politique » est elle-même socialisatrice. Par l'exercice d'une fonction électorale, l'élu (homme ou femme) continue d'apprendre, continue de se socialiser, au contact d'autres élus et de la population.

La carrière politique d'un élu complète alors sa socialisation politique, jusqu'à ce qu'il devienne lui-même, un agent de socialisation politique pour d'autres individus désireux d'intégrer la sphère politique.

Les élus hommes et femmes des Antilles françaises ont rendu compte de ces situations.

Premier Chapitre : L'impact relatif de la socialisation politique sur l'engagement politique

La prise de conscience et le déclencheur du désir d'engagement dans une carrière politique ne sont pas nécessairement liés aux diverses socialisations politiques (familiale, scolaire, partisane, professionnelle, syndicale, associative et culturelle) prises en compte séparément. L'engagement en politique pourrait-être le résultat d'une socialisation politique réalisée dans des lieux et à des moments variés. Il résulterait de l'entrecroisement de l'impact qu'ont eu tous les agents de socialisation dans la vie d'un individu. Si l'intérêt pour la politique et l'engagement par le simple militantisme peut être la conséquence de cette socialisation politique, peut-on affirmer que l'entrée dans une carrière politique est l'aboutissement de cette socialisation politique ?

Nous verrons que l'entrée dans une carrière politique n'est pas toujours le fruit de la socialisation politique, car elle débute pour de nombreuses femmes par des candidatures à des élections de manière opportune et non volontaire.

Si la socialisation politique n'est pas toujours le déclencheur d'une carrière politique, on peut nuancer ses faiblesses en gardant à l'esprit qu'il existe de nombreux obstacles au recrutement et à la représentation féminine, lesquels reproduisent fidèlement les schémas sexués du processus de socialisation politique.

A. L'entrée dans une carrière politique n'est pas toujours le fruit de la socialisation politique

Différents modes de candidature à une élection peuvent être rencontrés : la candidature volontaire qui naît du désir personnel de l'individu de se présenter à une élection, et la candidature d'opportunité qui naît de l'occasion ou de la proposition faite à un individu de se présenter à une élection.

A l'inverse de la candidature volontaire où l'individu propose son nom à un groupe, à un parti, à un leader, pour qu'il soit investi pour une élection, la candidature d'opportunité relève du « hasard ». On retrouve en effet de nombreuses candidatures d'opportunité chez des personnes se présentant à une élection au scrutin de liste. Les prospections qui sont faites lors de la constitution des listes de candidats en prévision des élections, sont l'exemple même de recrutements opportuns.

Sans ces propositions et ces démarchages, l'individu n'aurait pas réalisé la démarche personnelle de se présenter comme candidat à une élection ; souvent, il n'y aurait même pas pensé.

Notons que certains peuvent être proposés ou investis, sachant qu'ils avaient, explicitement ou non, laisser paraître leur désir d'être candidat ; dans ce cas, le recrutement « allant de soi », on pourrait penser à une candidature volontaire, mais soutenue et encadrée. Certains sont recrutés d'après leurs ressources politiques, d'autres le sont en fonction de leur capital socio-professionnel, ou simplement en fonction de leur personnalité et de leur notoriété au sein de la société civile.

1. Le recrutement en fonction des ressources politiques et collectives :

Philippe Garraud a observé deux modes de recrutement : l'un issu du militantisme de l'individu, l'autre basé sur la notoriété de celui-ci dans la société. « Il était possible d'opposer un modèle fondé sur le militantisme comme ressource prédominante pour être en situation de briguer un mandat électif à un modèle reposant sur un statut social élevé dans la société locale hérité ou acquis de plus fraîche date témoignant une réussite sociale et professionnelle, et lié à des structures partisans peu actives et développées »⁹⁵⁵. Selon lui, les élus de gauche étaient choisis d'après leur militantisme politique, syndical et associatif, tandis que les élus de droite se remarquaient par leur activité professionnelle, leur réputation et leur notoriété acquise dans le monde professionnel⁹⁵⁶.

L'auteur constate cependant que « c'est la nature particulière et personnelle de ce capital politique, dont l'accumulation nécessite obligatoirement un certain temps, qui explique que les élus de droite s'engageaient dans une carrière politique beaucoup plus tardivement que leurs homologues de gauche »⁹⁵⁷. Il note un changement progressif dans les modes de recrutement des candidats pour des élections. En effet, le militantisme dans les partis de droite semble ouvrir des candidatures et des mandats électifs à de plus en plus de jeunes. « On peut observer une homogénéisation relative mais bien réelle de l'origine socio-professionnelle des élus. [...] Les élus

⁹⁵⁵ Philippe Garraud, « La sélection du personnel politique local » - Revue française de science politique, 38^e année, n° 3 (1998), p. 402.

⁹⁵⁶ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 413 et 414.

⁹⁵⁷ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 414.

de droite, contrairement au passé, entrent de plus en plus jeunes dans la vie publique. Ils doivent de plus en plus leur promotion au militantisme partisan mais également associatif, et beaucoup moins systématiquement à la notoriété socio-professionnelle. Pour eux, il semble que le fait d'être un « notable » local ne soit plus une condition suffisante pour être élu »⁹⁵⁸.

Le militantisme jouerait donc un rôle important en matière d'investiture pour la candidature à une élection et ouvrirait des portes pour l'obtention d'un mandat électif et l'entrée dans une carrière politique.

L'autre ressource à considérer est celle de l'héritage politique. Qu'il s'agisse d'un héritage politique familial ou d'un héritage politique par le biais d'un leader, le choix d'un « poulain » que l'on souhaite mettre au devant de la scène politique, peut être un autre mode de recrutement d'un candidat à une élection. Généralement, l'héritage suppose le désir d'une succession politique, et l'individu est déjà socialisé politiquement par son mentor. Il est « prétendu » à une carrière politique, et même s'il est encadré, la candidature peut être vue comme volontaire. « La notion d'héritage politique et élective peut être définie empiriquement à travers le fait d'avoir eu un père militant politique ou (et) élu, dans la mesure où ces deux attributs peuvent être liés et cumulés »⁹⁵⁹. Certains individus grandissent dans des familles où les parents, voire les grands parents côtoyaient le monde politique : un parent militant ayant présenté une candidature à des élections, ou un parent ayant été élu et ayant obtenu un mandat électif plus ou moins prestigieux. D'ailleurs, dans ces familles, le processus de socialisation politique est beaucoup plus prégnant du fait que l'enfant vive en permanence avec ce parent, homme ou femme politique. « Certaines vocations d'élus sont dépendantes de contextes ou d'environnements familiaux tout à fait particuliers ; pour ces élus, l'action politique, qu'elle soit partisane ou élective, a été précocement familière et valorisée permettant ainsi l'acquisition d'une prédisposition »⁹⁶⁰.

⁹⁵⁸ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 403.

⁹⁵⁹ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 403.

⁹⁶⁰ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 403.

Si l'hérédité politique qui peut exister entre père et fils est communément admise, on peut envisager qu'elle existe entre grands-parents et petits enfants, mais également entre membres d'une même fratrie, voire entre conjoints.

Le cas le plus fréquent, comme le note Philippe Garraud, est l'hérédité père-fils : « on cite toujours en exemple quelques grandes dynasties politiques où les fils héritent des mandats électifs de leur père, lequel les tenait quelquefois de leur propre père »⁹⁶¹. En ce sens, le rôle d'agent de socialisation politique de la famille est confirmé : « la famille peut être un des lieux où s'acquièrent précocement certaines prédispositions pouvant favoriser une carrière politique, où des normes et des valeurs relatives à l'action politique sont intériorisées »⁹⁶². Cette socialisation politique familiale constitue une base dans l'intérêt de l'enfant pour la politique, et a des répercussions, directes ou indirectes, sur le désir d'engagement politique des individus à l'âge adulte : « de nombreux élus ayant bénéficié d'un tel contexte familial s'accordent à souligner son importance, non pas directement dans l'engagement dans une carrière élective qui dépend d'autres facteurs, mais dans l'adhésion à certaines valeurs et croyances tout à la fois familiales et politiques, donc ayant souvent une charge affective très forte, qui constituent les fondements d'attitudes et de comportements privilégiant l'activité politique »⁹⁶³. Philippe Garraud parle même, en l'espèce, « d'auto-reproduction des élus ».

Outre l'hérédité familiale, on peut retrouver une hérédité entre un leader en place et son « poulain ». Certains élus occupant un mandat électif recherchent et forment un successeur, afin que ce dernier prenne leur place au moment où ils décideront de quitter leur poste. Par le phénomène de cooptation, certains héritent des mandats politiques de leurs mentors. « A priori, on peut penser que la conquête de mandats électifs repose sur une aptitude à affronter la compétition électorale et à s'imposer aux yeux de la population en mobilisant un volume suffisant de voix. Pourtant, si l'on se penche sur les conditions de renouvellement des élus, sans privilégier nécessairement les échéances normales et générales, on s'aperçoit que nombreux sont les élus qui accèdent, par exemple, au mandat de maire dans le cadre d'une succession. [...] Donc, une partie au moins du capital politique

⁹⁶¹ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 404.

⁹⁶² Philippe Garraud, *ibid.*, p. 405.

⁹⁶³ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 405.

et électoral d'un individu peut être héritée. Le nouvel élu bénéficie alors de certaines des ressources accumulées par son prédécesseur et se voit attribuer par héritage le ou les mandats qu'il détenait »⁹⁶⁴.

L'élu qui veut laisser sa place choisit son successeur, lequel se prépare à occuper les fonctions de son mentor. Ce dernier déciderait également du terme de sa carrière, en démissionnant, et en « imposant » son successeur. Il s'agit dans ce cas de « stratégies de cooptation personnelles »⁹⁶⁵. Cette stratégie peut être « collective »⁹⁶⁶ lorsqu'il s'agit d'une démarche entreprise par tout un parti politique (la section, la fédération, ou les dirigeants).

En résumé, au-delà des méthodes de recrutement par cooptation ou par hérédité, le militantisme semble être le mode de recrutement le plus commun pour un individu lambda (sans lien direct avec une personnalité politique ou une famille issue du monde politique). Notons, cependant, que ces modes de recrutements peuvent s'entrecroiser, c'est-à-dire qu'un individu peut se faire remarquer par son militantisme et se retrouver sous l'aile d'un leader (un homme politique qui devient son mentor). L'ancien militant peut alors accéder à une fonction électorale, d'abord par son militantisme, mais ensuite et surtout grâce à la machine mise en place par le leader. Mais le militantisme peut être l'élément déclencheur de l'entrée dans une carrière politique.

2. Le militantisme partisan et associatif au service de l'entrée dans une carrière politique :

« Pour être reconnu comme candidat, le militantisme partisan et associatif constitue sans doute une ressource d'autant plus importante que les ressources liées au statut socio-professionnel sont faibles »⁹⁶⁷ ou peu prestigieuses. Selon Philippe Garraud, ce cas de figure se retrouverait dans le parcours des élus de gauche. Les élus de droite quant à eux auraient été choisis par des partis de droite dans lesquels le militantisme était restreint, pour leur notoriété. Ainsi, « les partis de droite

⁹⁶⁴ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 406.

⁹⁶⁵ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 407.

⁹⁶⁶ Philippe Garraud, *ibid.*, p. 407.

⁹⁶⁷ Philippe Garraud, *op. cit.*, p. 414.

choisissaient donc fréquemment des “personnalités” dont les idées s’accordaient avec les leurs, sans toujours demander une adhésion formelle, et qui disposaient d’une solide notoriété locale ; celle-ci, et la reconnaissance sociale qui la fondait, reposaient généralement sur l’exercice d’une profession libérale ou indépendante et étaient liées à un statut social élevé dans la société locale »⁹⁶⁸.

Par la suite, les partis de droite ont modifié leurs modes de recrutement des candidats en privilégiant le militantisme partisan : « la mise en place et le fonctionnement de structures partisans locales actives peuvent être à l’origine d’une évolution qui se traduit par des mécanismes de sélection tendant à privilégier les hommes de terrain, c’est-à-dire les militants fidèles à l’appareil partisan et ayant fait la preuve de leur dévouement, au détriment des notables, à la fidélité souvent provisoire »⁹⁶⁹.

Comme l’expliquent Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, il existe une concurrence réelle entre les militants et les non-militants lorsqu’ils prétendent briguer un mandat politique. Le militantisme serait plus favorable à une démarche de candidature que ne le serait le non-militantisme. L’individu qui travaille sur le terrain et qui est connu en ce sens, a alors plus de chance ou de légitimité à se présenter à une élection.

De prime abord, on peut penser que le militantisme partisan est le passage incontournable pour un individu désireux de faire carrière dans la politique. L’adhésion à un parti politique et le dévouement de certains militants au sein du parti sont nécessaires pour être reconnu et investi par un parti. En effet, les partis politiques restent à priori l’outil favorable à la candidature pour une élection politique : « les “tactiques” politiques et la mobilisation de l’appareil partisan et de sa hiérarchie restent des arguments de poids dans la lutte autour de la constitution de la liste »⁹⁷⁰.

⁹⁶⁸ Philippe Garraud, op. cit., p. 414.

⁹⁶⁹ Philippe Garraud, op. cit., p. 415.

⁹⁷⁰ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, « Une ressource contingente : les conditions de reconversion du genre en ressource politique » - Politix, Volume 15, n° 60 (Quatrième trimestre 2002), p. 95.

En principe, une candidature volontaire sans le soutien d'une machine partisane, d'un groupe ou d'un leader serait vouée à l'échec. « Fonder la légitimité de sa candidature uniquement sur ses attributs personnels, c'est de fait prendre le risque de la sanction du désengagement, de se couper du soutien de la section et pour finir de “rater une campagne” »⁹⁷¹.

« Les ressources politiques et militantes qui semblaient pour un temps écartées resurgissent alors dans les luttes autour de la constitution de la liste, limitant l'usage du genre mais aussi d'autres types de ressources permettant d'imposer la légitimité de sa candidature »⁹⁷².

Nombreuses à militer dans les partis politiques, les femmes ne sont pas systématiquement recrutées pour figurer sur une liste de candidats lors des élections à scrutin de liste, et encore moins pour être investies lors d'une élection uninominale. En France, jusqu'à récemment encore, les partis politiques pratiquaient un recrutement sexué de leurs candidats jusqu'au jour où le législateur imposa de nouvelles mesures en faveur de la candidature des femmes.

a) Partis politiques et loi sur la parité : du recrutement sexué au recrutement imposé par la législation

« Les critères permettant de se qualifier comme candidate ou candidat à une élection s'harmonisent davantage avec les expériences des hommes que celles des femmes. Au moment de désigner la personne qui portera les couleurs d'un parti, les *selectorates* ont en tête un modèle informel de l'*homo politicus* qui, dans ses caractéristiques, a plus d'affinités avec les hommes qu'avec les femmes »⁹⁷³.

⁹⁷¹ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, *ibid.*, p. 96.

⁹⁷² Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, *ibid.*, p. 96.

⁹⁷³ Guy Bédard et Manon Tremblay, *op. cit.*, p. 104.

De nombreuses réformes législatives expliquent la récente évolution de la présence des femmes en politique. « En 2001, comme en 1945, l'entrée des femmes en politique est en effet censée “humaniser” le politique (le faire redescendre sur terre) en raison de la place communément réservée aux femmes dans l'ordre symbolique du monde social »⁹⁷⁴.

En effet, à la suite de révisions constitutionnelles, le législateur français adopta le 6 juin 2000 une loi tendant à « favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ». Cette loi prévoyait qu'en matière d'élections se déroulant au scrutin de liste à un tour, chaque liste devait être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A l'inverse, en matière d'élections au scrutin de liste à deux tours, l'alternance stricte d'un candidat de chaque sexe sur les listes n'est pas de rigueur, et il suffit simplement qu'au sein de chaque groupe entier de 6 candidats dans l'ordre de présentation de la liste, figure un nombre égal de candidats de chaque sexe.

Malgré cette loi de 2000, de nombreuses disparités demeuraient entre la part d'hommes et de femmes au sein des assemblées, puisque ces dernières restaient largement masculines, la présence des femmes étant encore trop timide.

La loi de 2000 étant insuffisante, des lois successives ont tenté d'établir une réelle parité homme-femme. Ainsi, par une réforme du 11 avril 2003, le mode de composition des listes de candidats aux élections régionales fut modifié, et l'alternance stricte fut désormais la règle à appliquer. De plus, une loi organique du 31 juillet 2003 augmente le nombre de sièges et donc le nombre de Sénateurs élus au scrutin de liste (soit un total de 180 sénateurs élus au scrutin de liste sur un total de 346 sénateurs). La loi du 6 juin 2000 s'appliquerait donc à un peu plus de la moitié de l'effectif du Sénat. Enfin, la dernière réforme adoptée en 2007 est une modification de la loi de 2000 (31 janvier 2007) : désormais, en matière d'élections municipales dans les communes de 3 500 habitants et plus, les listes de candidats doivent être composées alternativement de candidats de chaque sexe et non plus une égalité de candidats par groupe entier de six candidats. De plus, avec cette réforme, la désignation des adjoints au Maire se fait séparément de celle du Maire, et la parité est maintenue sur la présentation des listes de candidats, « l'écart entre le nombre de candidats de

⁹⁷⁴ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 81.

chaque sexe au sein de chaque liste ne pouvant être supérieur à un » (pas d'alternance stricte dans ce cas). Aussi, concernant les élections cantonales, chaque conseiller général devra être pourvu d'un « suppléant » obligatoirement de sexe opposé. Enfin, s'agissant des Conseils régionaux, la loi de 2007 complète celle du 11 avril 2003 en instituant des obligations de parité au sein de l'exécutif régional (vice-présidents et membres de la Commission permanente).

La socialisation, dans le sens où elle perçue par Georg Simmel comme la relation des individus entre eux au sein de la société, et non pas comme le processus de transmission de valeurs à des individus en vue d'intégrer la société, a été mise en relation avec le droit objectif. La socialisation comme résultat des rapports entre individus peut être influencée par les règles de droits et donc par la loi. « L'individu, croit Simmel, ne parvient en fait à entrer en rapports avec les autres qu'en usant des procédés qui ont rendu possible l'expression de son individualité, c'est-à-dire en objectivant les modalités de son rapport aux autres ou, plus spécifiquement, en délimitant formellement ce qui est commun à tous et ce qui est propre à chacun. Le maintien d'un ordre supra-individuel (d'une unité sociale) implique par conséquent que, dans la recherche qu'ils font de leur propre identité ou de leur propre intérêt, les individus élaborent des formes de socialisation communes. Celles-ci, en objectivant leurs rapports, fondent les conditions de la réciprocité entre les individus. La socialisation favorise par conséquent une forme d'objectivation qui permet à la fois l'expression (l'extériorisation) et la protection (l'intériorisation) des individualités »⁹⁷⁵.

Face à la forme de socialisation (comme rapport à l'autre) que représente la mise à l'écart des femmes du champ politique, on peut croire que des modifications dans les règles de comportements peuvent entraîner une transformation in fine de la socialisation des hommes dans leurs rapports avec les femmes dans la société. En effet, « d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre, les formes de socialisation varient ainsi au fur et à mesure des interactions, de sorte qu'elles se modifient constamment. La domination et la subordination, la concurrence, la politesse, la

⁹⁷⁵ Pierre Noreau, « Le droit comme forme de socialisation : Georg Simmel et le problème de la légitimité » - Revue française de science politique, 45^e année, n° 2 (1995), p. 288.

division du travail, l'exclusion, et même la façon de se tenir à table sont des exemples de ces formes dont la sociologie peut faire l'étude, et qui constituent son objet »⁹⁷⁶.

Si le droit peut être perçu comme le régulateur des rapports sociaux entre individus, il peut de manière plus générale, et en amont, être une source, et dans notre sens, une norme à transmettre aux individus au cours du processus de socialisation politique. L'évolution des rapports sociaux s'est faite grâce à une évolution législative. Les nouvelles lois ainsi émises en faveur de l'intégration des femmes dans les instances politiques à égalité avec les hommes, devraient être transmises comme une valeur politique par les agents de socialisation politique. Nous considérons ainsi la législation comme un vecteur et/ou comme une source de socialisation politique. « En tant que forme objectivée, il rend possible l'existence et le maintien de l'unité sociale mais cristallise, pour la même raison, les façons d'être, les manières de vivre et en vient à limiter les expressions possibles de l'individualité »⁹⁷⁷.

Partant de ce constat, on peut donc dire que la législation relative à la parité des femmes et des hommes dans le monde politique bouleverse les comportements de recrutement des partis politiques. La loi sur la parité est considérée ici comme une forme source de socialisation entraînant des changements dans les rapports hommes/femmes dans le monde politique. Cependant, cette nouvelle norme qui est aussi une nouvelle valeur, crée des perturbations dans les partis politiques qui doivent s'adapter pour appliquer, voire transmettre ce nouveau principe de droit.

Stéphane Latté explique que dans ce cas, « [...] c'est l'économie des partis qui se trouve bouleversée par l'exigence paritaire. L'opération de recrutement se complexifie. Le nombre de postes à distribuer ou à s'attribuer décroît largement si bien que, d'une part, la concurrence entre partisans s'intensifie, et que, d'autre part, il faut trouver de "nouvelles têtes", donc recruter hors des canaux traditionnels de mobilisation et des circuits partisans. L'exercice s'apparente alors, selon

⁹⁷⁶ Pierre Noreau, *ibid.*, p. 289.

⁹⁷⁷ Pierre Noreau, *ibid.*, p. 296.

une tête de liste, «à un véritable casse-tête» puisqu'aux équilibres intra-partisans se surajoute une parité numérique hommes/femmes »⁹⁷⁸.

En principe, au sein des partis politiques, le recrutement des candidats, notamment pour constituer une liste en vue d'une élection, devrait se faire parmi les militants et les membres de l'organisation. « L'un des usages traditionnels des listes politiques est un usage interne, c'est-à-dire qu'en recrutant en leur sein, les partis politiques alimentent l'économie symbolique et le système de rétributions qui participent de leur bon fonctionnement. La présence d'un militant sur une liste a quelque chose d'une récompense pour bons et loyaux services »⁹⁷⁹.

Cependant, certains constatent que « le fait d'être une femme était plutôt un handicap dans la compétition politique »⁹⁸⁰. Dans les partis politiques, les hommes ne voient pas les femmes comme de véritables concurrentes. En effet, « le champ politique est un espace d'activités relativement autonome et très fortement concurrentiel, dans lequel la logique des acteurs est tout autant contrainte que hautement stratégique »⁹⁸¹.

La législation sur la parité tend à modifier les méthodes de recrutement dans les partis, en évitant le recrutement sexué défavorable aux femmes. Mais l'application de cette nouvelle loi ne semble pas être évidente pour beaucoup de partis. La concurrence y est alors plus virulente : existant déjà entre hommes, cette concurrence s'amplifie lorsque l'on prend en compte les membres féminins.

De plus, le recrutement des femmes sur le seul fondement de leur sexe peut paraître insuffisant et inadéquat pour les partis politiques qui partent du principe qu'elles sont profanes et inexpérimentées dans le domaine politique. « La mise en avant du genre devient un argument parmi d'autres en faveur de la candidature. Du moins rend-elle pensable pour certaines femmes le fait de s'engager sur le terrain politique. Une militante raconte ainsi de manière ironique que lors de la

⁹⁷⁸ Stéphane Latté, « Cuisine et dépendance : les logiques pratiques du recrutement politique » - Politix – Année 2002 – Volume 15 – n° 60, p. 56.

⁹⁷⁹ Stéphane Latté, *ibid.*, p. 58.

⁹⁸⁰ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 82.

⁹⁸¹ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 82.

présentation des candidatures devant la section, certaines femmes “n'avaient que leur féminité” à présenter comme argument politique »⁹⁸².

Comme nous l'avons démontré dans la deuxième partie, les organisations partisans pratiquent une socialisation politique sexuée au détriment des femmes. En effet, les dirigeants des partis seraient les premiers à arguer de l'incompétence des femmes en politique, et de leur crainte à vouloir recruter des candidates qui pourraient ne pas être à la hauteur. « Ces primo-candidates restent des profanes en politique, ignorant et s'étonnant souvent de la violence des échanges politiques »⁹⁸³. Mais la ressource du genre est utilisée par certaines comme « une ressource personnelle qu'il semble désormais possible d'avancer pour justifier de sa légitimité à candidater, d'autant plus facilement qu'elle permet de “médiatiser” la nouveauté en politique au moment même où s'impose dans la compétition politique “un impératif de changement” »⁹⁸⁴.

Pourtant, comme l'expliquent Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, « le genre n'est une ressource ni suffisante ni légitime pour accéder à la position de colistiers »⁹⁸⁵. Le recrutement des candidates devrait alors se faire en fonction de ressources supplémentaires : le militantisme, la notoriété, ou les origines socio-professionnelles.

« La loi sur la parité va ainsi permettre d'ouvrir, pour un certain nombre de candidates par ailleurs dotées d'autres types de ressources que leur genre, une fenêtre d'opportunité leur permettant d'engager une carrière politique »⁹⁸⁶. En effet, avec cette loi sur la parité, certaines femmes militantes ont pu volontairement proposer leur candidature pour figurer sur une liste, afin de soutenir un leader parfois tête de liste. Cette démarche reste dans la ligne droite du militantisme, les femmes décidant ainsi de travailler aux côtés de ce leader pendant la campagne et à l'issue des élections, comme elles l'auraient fait sur le terrain en étant de simples militantes. Les femmes pourraient justifier d'une implication encore plus forte en étant sur une liste de candidats, car en aidant la tête de liste à gagner les élections, elles officient dans leur propre intérêt que celui

⁹⁸² Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 90.

⁹⁸³ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 90.

⁹⁸⁴ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 91.

⁹⁸⁵ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 83.

⁹⁸⁶ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 89.

d'obtenir un mandat électif pour leur propre compte. « La loi sur la parité fait naître des vocations, et même des ‘ambitions’ »⁹⁸⁷.

Qu'en est-il aux Antilles françaises ? La parité permettait-elle un recrutement important de femmes dans les partis politiques ? La parité fut-elle un argument de recrutement, chez les leaders candidats, pour la constitution des listes lors des élections ?

Si le genre n'est pas une ressource suffisante pour un parti politique, et lorsque le militantisme partisan féminin fait défaut, d'autres ressources sont mobilisées pour recruter des candidates. Celles-ci sont alors choisies en dehors du milieu partisan.

b) Le recrutement hors militantisme partisan : mise en avant des ressources associatives et professionnelles

Le recrutement des candidats en dehors du milieu partisan pourrait sembler plus risqué pour un leader politique qui devrait tenir compte de ressources autres que politiques (a priori) pour faire des choix pragmatiques. Cependant, si certains sortent du cadre partisan pour recruter leurs colistiers, c'est qu'ils reconnaissent que les compétences et expériences acquises hors du parti politique et du militantisme partisan, peuvent être des données fiables pour attirer un certain électorat d'une part, et pour exercer un mandat électif d'autre part. En effet, prendre en compte la catégorie socio-professionnelle pour recruter un candidat pour une élection, c'est également penser à l'éventuel électorat qu'il pourrait engendrer grâce à sa situation sociale et professionnelle.

Certains candidats peuvent être recrutés en fonction de la notoriété que leur procure leur profession. « Ces professions sont fondées sur des contacts étroits avec des catégories de population ou sont liées à des clientèles professionnelles qui peuvent devenir pour partie des clientèles électorales. Elles assurent une notoriété certaine, en ce sens que les personnes qui les exercent sont connues localement et appréciées en fonction des relations qu'elles ont su établir avec leur clientèle.

⁹⁸⁷ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 90.

Leur nom, leur activité et leur personne appartiennent déjà au domaine public et bénéficient souvent d'un prestige élevé dans la hiérarchie des professions en raison de la fonction d'autorité assurée. Les médecins, pharmaciens, avocats, du fait même de leur activité professionnelle et des relations qu'elle permet d'instaurer, peuvent ainsi "se faire un nom", phénomène qui témoigne de la reconnaissance d'un certain pouvoir social ou d'une autorité et à laquelle des formes de respectabilité sociale sont associées »⁹⁸⁸.

Comme démontré précédemment, le monde professionnel, comme le militantisme syndical et associatif, est un vecteur de socialisation politique. Les individus s'imprégnant des normes et des valeurs liées à ces différents domaines, ils deviennent aptes, directement ou indirectement, à agir en bon citoyen tout d'abord, et détiennent un potentiel (conscient ou inconscient) pour s'engager dans une carrière politique ensuite. Le recrutement de candidats en dehors de la sphère partisane se légitime donc tant que certaines ressources sont justifiées pour l'occupation d'un mandat politique.

Stéphane Latté confirme la légitimité d'un tel mode de recrutement et les perspectives qu'il peut entraîner pour le monde politique. « Ce "marché" des recrues a ceci de spécifique qu'il est largement ouvert et concurrentiel puisqu'il porte sur des agents que la profession ou le militantisme associatif semblent disposer à l'engagement municipal mais dont on ne connaît que rarement par avance le positionnement politique »⁹⁸⁹.

La loi sur la parité aurait, d'une certaine manière, conduit les partis politiques à ouvrir leur champ de recrutement au-delà des frontières partisans et du militantisme partisan. « Dans ce processus de constitution de la liste, bon nombre d'acteurs mobilisent toutefois des ressources qui apparaissent tout aussi personnelles et individuelles que le genre, comme la protection d'un mentor, les relations « personnelles » à la tête de liste et surtout la compétence professionnelle : autant de ressources dont la valeur n'est pas spécifique au champ de la lutte politique stricto sensu »⁹⁹⁰. Cette ouverture pallierait le manque de militantes actives dans certains partis, et l'absence de personnes formées et compétentes dans des domaines précis pouvant servir une carrière politique. Rechercher

⁹⁸⁸ Philippe Garraud, op. cit., p. 415.

⁹⁸⁹ Stéphane Latté, op. cit., p. 65.

⁹⁹⁰ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 92.

des individus diplômés ou ayant une expérience professionnelle ou associative résoudrait également le manque de formation générale et technique dans les partis politiques.

Sous couvert du principe de la parité, les partis peuvent également mettre en avant l'expérience professionnelle et associative de certaines femmes qui ne s'imaginaient même pas entrer en politique pour les persuader d'être colistières, alors que certaines pourraient se servir de ce même principe et légitimer leur capacité à être candidate et à occuper une fonction politique en mettant en avant cette même expérience professionnelle et associative. De la sorte, « les candidats à la candidature mobilisent également explicitement leur compétence professionnelle comme justification de leur place sur la liste, faisant d'ailleurs de ces qualités une composante essentielle de l'excellence de l'élu »⁹⁹¹. « Plus celui-ci (le statut socio-professionnel) est élevé, moins le militantisme et la participation active à une entreprise politique collective paraissent nécessaires car la profession et le statut social permettent alors d'acquérir directement des ressources (connaissance des problèmes, compétences diverses, réseaux de relations, reconnaissance sociale, etc.) pouvant être valorisées »⁹⁹².

De plus, les partis politiques peuvent prendre en compte l'origine socio-professionnelle pour recruter des candidats qui seraient la vitrine de l'électorat : « la nécessité de jouer le jeu de la représentation (au sens où la liste doit refléter la composition socioprofessionnelle de l'électorat) comporte une dimension stratégique évidente »⁹⁹³.

Ainsi, « au lieu de prendre l'exigence de la loi sur la parité comme une contrainte, les partis politiques ont recherché « des femmes qui, [...] sont utiles, qui ont été fortement actives, sur le plan professionnel, associatif ou autres »⁹⁹⁴. Comme l'explique Stéphane Latté, l'incompétence politique des femmes profanes peut s'effacer devant leur compétence sociale : « les têtes de liste se prémunissent des risques d'une supposée incompétence politique des nouvelles entrantes en mobilisant un surcroît de compétence sociale »⁹⁹⁵.

⁹⁹¹ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 94.

⁹⁹² Philippe Garraud, op. cit., p. 414.

⁹⁹³ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 97.

⁹⁹⁴ Stéphane Latté, op. cit., p. 69.

⁹⁹⁵ Stéphane Latté, op. cit., p. 78.

Pourtant, certains ont constaté qu'« à trajectoires équivalentes, certaines femmes s'autorisent ainsi moins que les hommes à faire acte de candidature, et cette différence se retrouve jusque et y compris parmi les plus professionnels »⁹⁹⁶. Car « le sentiment de compétence politique est différemment partagé selon le genre »⁹⁹⁷. Alors que « les ressources dont elles disposaient ne les autorisaient guère à prétendre à la candidature »⁹⁹⁸, certaines femmes acceptent, après réflexion, de se présenter auprès d'une tête de liste (homme ou femme d'ailleurs), pour l'épauler, pour travailler à ses côtés, et faire avancer la gestion de la collectivité.

Lors du recrutement de certaines candidates sur les listes, interviennent aussi les relations particulières entre la tête de liste et les colistières pressenties. Afin d'asseoir leur leadership, certaines têtes de liste ont recours aux femmes de la société civile, souvent profanes en matière politique, à l'inverse de celles ayant déjà eu un mandat. « L'un des effets de l'appel aux femmes et aux profanes tient en effet en la forte structuration des équipes autour de la seule tête de liste [...] ; ainsi peut-on comprendre le privilège accordé, dans la composition des listes, aux nouvelles entrantes par rapport à leurs congénères déjà élues »⁹⁹⁹. C'est une manière pour une tête de liste d'« éviter que la force du nombre ne soit redoublée par un stock de ressources politiques trop important »¹⁰⁰⁰.

« Ne disposant pour la plupart d'aucun capital politique spécifique (de titres partisans, de positions électives ou d'expériences de la gestion municipale), les recrues doivent leur légitimité, mais également leur apprentissage politique, à celui qui les a sollicitées »¹⁰⁰¹. Les engagements politiques de certaines femmes, que l'on qualifiera d'engagement d'opportunité, est souvent présenté comme « l'adhésion à un homme plutôt qu'à un parti »¹⁰⁰². Le fragile capital politique des nouvelles recrues et le lien ordinaire et durable (et non politique) qu'elles peuvent entretenir avec la tête de

⁹⁹⁶ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 87.

⁹⁹⁷ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 88.

⁹⁹⁸ Stéphane Latté, *ibid.*, p. 78.

⁹⁹⁹ Stéphane Latté, op. cit., p. 70.

¹⁰⁰⁰ Stéphane Latté, op. cit., p. 70.

¹⁰⁰¹ Stéphane Latté, *ibid.*, p. 71.

¹⁰⁰² Stéphane Latté, *ibid.*, p. 71.

liste rend alors leur recrutement plus aisé¹⁰⁰³. Tous ces facteurs permettent à la tête de liste de conforter son leadership, entraînant par la même occasion une certaine dévotion, reconnaissance et admiration de la femme candidate envers lui. D'autant que les têtes de listes sont présentées comme : « quelqu'un de “fascinant” qui a du “charme”, “un charme qui est très important”, du “charisme”, mais qui “n'a pas de politique” ou “parle très peu politique” »¹⁰⁰⁴, d'après l'énumération de Delphine Dulong et Sandrine Lévêque.

« Si cette imputation charismatique semble avant tout bénéficier à la tête de liste, elle sert tout autant, voire même plus encore, le groupe hétérogène des militants récemment entrés dans la section : faute de (ou par peur de ne) pouvoir produire un discours politique adéquat, ces derniers sont en effet tentés, ici comme ailleurs, de focaliser leur attention sur la personnalité de la tête de liste (en énumérant ses qualités et en multipliant les évaluations éthiques), laquelle devient du même coup un point de ralliement et de coordination de l'action pour ces nouveaux entrants en partie contraints de jouer ensemble par les plus anciens de la section. Si l'on ajoute à cela le fait que la relation à la tête de liste semble par ailleurs peser dans la lutte pour obtenir une place d'éligible sur la liste, on comprendra que le “charisme de Lyne” est en fait une ressource tout aussi personnelle que collective »¹⁰⁰⁵.

Ce constat se vérifie également chez certaines femmes élues dans les Antilles françaises¹⁰⁰⁶.

Ce sont bien les réseaux personnels, professionnels et associatifs (et moins les partis politiques) qui facilitent l'entrée des femmes en politique. La profession et l'affiliation associative semblent plus promptes à l'élargissement des relations sociales et par conséquent, à l'engagement politique. « L'éligibilité est avant tout une qualité relationnelle »¹⁰⁰⁷, comme le souligne Stéphane Latté.

¹⁰⁰³ Stéphane Latté, *ibid.*, p. 71.

¹⁰⁰⁴ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 93.

¹⁰⁰⁵ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, *op. cit.*, p. 93.

¹⁰⁰⁶ Cf. Partie III – Premier Chapitre p. 350 et s.

¹⁰⁰⁷ Stéphane Latté, *op. cit.*, p. 77.

c) Le caractère de tremplin des partis politiques complété par la socialisation politique générée dans les associations

Au cours de notre enquête, il a été mis en exergue le caractère de tremplin dans le monde politique que pouvait avoir les associations, et parfois les syndicats, pour certains élus. La socialisation politique réalisée directement ou indirectement, consciemment ou inconsciemment, dans le monde associatif, le monde syndical ou le monde professionnel, relativiserait le caractère de tremplin que l'on peut reconnaître en principe à des organismes comme les partis politiques. Autrement dit, en admettant que l'intégration dans le monde politique devrait passer par une socialisation politique dans les partis politiques, il s'avère que face au militantisme associatif et parfois syndical, le militantisme partisan (seul) serait remis en question lorsqu'il s'agit d'entrer dans une carrière politique.

Les élus antillais interrogés ont d'ailleurs exprimé leur opinion sur les partis politiques, les associations, les syndicats, en tant qu'ils les considèrent ou non comme des tremplins pour entrer dans le monde politique et faire une carrière politique. Tout cela a permis d'évaluer lequel, du monde partisan, du monde associatif, ou du monde syndical, était considéré comme un tremplin pour les élus. Deux comparaisons ont été faites : la première entre les partis politiques et les syndicats, et la seconde entre les partis politiques et les associations.

Si de rares élus antillais sont issus du monde syndical, il ne fait aucun doute que ce dernier ne représente guère un tremplin pour faire une carrière politique. En comparaison avec le militantisme partisan, le syndicalisme serait la manière la moins efficace pour parvenir à briguer des fonctions politiques. Cela va d'ailleurs dans le sens du principe de l'autonomie des syndicats par rapport aux partis politiques et de la séparation des syndicats avec le monde politique. 62% des élus interrogés admettent qu'il n'est pas plus simple d'accéder à la politique par le biais d'un syndicat que par le biais d'un parti politique. Pourtant, 21% nuancent leurs propos en admettant que certains syndicalistes ont malgré tout glissé dans le monde politique. Les femmes (63%) comme les hommes (58%), les élus guadeloupéens (68%) comme les élus martiniquais (60%), considèrent que le syndicalisme ne facilite pas l'entrée dans le monde politique par rapport à un parti politique. Même s'ils s'accordent pour la plupart, il y a un léger différentiel entre les guadeloupéens et les martiniquais, d'autant que les seconds sont plus nombreux que les premiers à nuancer leurs propos. En effet, 68% des guadeloupéennes et 67% des guadeloupéens contre 56% des martiniquaises et la

même part des martiniquais pensent que les syndicats ne sont pas les mieux placés pour entrer en politique. Cependant, les martiniquais (19% des femmes et 44% des hommes) ne semblent pas totalement négatifs et nuancent leur opinion sur les syndicats. Que disent-ils réellement ?

Parmi ceux qui n'envisagent pas le syndicat comme un tremplin, contrairement à la structure partisane, les justifications sont généralement les mêmes : « ce sont deux mondes opposés », « le parti politique semble être le moyen le plus adéquat pour percer dans le monde politique », ou « syndicalisme et politique sont incompatibles ». Le caractère critique des syndicats face à la politique et le rôle de défenseur de travailleurs de ces derniers sont mis en avant pour expliquer qu'un membre syndicaliste ne peut pas entrer aussi facilement dans une carrière politique qu'un militant d'un parti politique.

Toutefois, ceux qui teintent leurs propos d'affirmation et de négation vis-à-vis des syndicats, relèvent qu'« un glissement est possible », que « le syndicat peut être un moyen comme un autre pour entrer en politique », que « cela peut dépendre aussi de la personnalité du syndicaliste qui souhaite intégrer le monde politique », que « si le syndicat ne mène pas forcément à la politique, c'est un point commun qu'ont beaucoup de politiques », ou enfin que « les syndicats et les partis politiques peuvent se valoir, bien que l'on constate que les syndicalistes entrés en politique par ce biais n'y restent pas longtemps ».

A l'opposé, ceux qui reconnaissent le monde syndical comme un facilitateur par rapport aux partis politiques (soit 8% des élus interrogés), pensent que « le syndicat permet d'avoir une notoriété, puisque l'on est connu et remarqué », qu'« on peut même comparer le syndicat à une association », et qu'« il y a des syndicalistes très engagés dans la politique ». Le parcours du syndicalisme vers la politique fut d'ailleurs le cas d'une élue martiniquaise très engagée dans le monde syndical. Trois élues martiniquaises et un élu guadeloupéen pensent en effet que le militantisme syndical peut donc aider.

Si certains comparent le monde syndical au monde associatif pour justifier le glissement dans le monde politique, que peut-on dire des associations par rapport aux partis politiques en matière de facilitateur ?

A la différence des syndicats, la position des élus antillais vis-à-vis des associations semble totalement inversée. En effet, 28% des élus interrogés concèdent que le militantisme associatif

facilite l'entrée dans le monde politique par rapport au militantisme partisan, et 38% nuancent leurs propos.

Par conséquent, on peut dire que 66% sont plutôt favorables à une telle opinion, contre 26% qui ont une préférence pour le parti politique comme structure facilitant l'entrée dans une carrière politique.

Parmi les élus qui voient qu'il est plus facile d'accéder à une carrière politique par le biais d'une association que par le biais d'un parti politique, on compte 29% de femmes et 25% d'hommes, ce qui représente aussi 28% d'élus martiniquais (soit 31,25% de femmes et 22% d'hommes) et 28,5% d'élus guadeloupéens (soit 28% de femmes et 33,33% d'hommes).

Retenons que les martiniquaises sont un peu plus nombreuses que les guadeloupéennes à se prononcer en faveur des associations, et que les hommes guadeloupéens sont plus nombreux que leurs homologues martiniquais à penser de la sorte.

Ces élus (hommes et femmes) expliquent notamment que « le monde associatif est un vivier de recrutement pour constituer des listes de candidats lors des élections », que « dans les associations, on est plus facilement repéré », que « c'est une pratique qui se généralise aux Antilles françaises, puisque cela semble plus facile », que « l'association donne une image de neutralité à l'inverse du parti politique, ce qui permet d'entrer dans la politique comme “un homme neuf” », que « beaucoup d'anciens membres d'associations sont aujourd'hui dans la politique », que « les associations permettent d'entrer en politique plus simplement, alors que dans un parti politique il faut attendre son tour », que « la population a confiance dans les personnes qui proviennent des associations, et elles sont beaucoup plus suivies que les personnes qui viennent des partis politiques », que « les associations sont en permanence avec la population, alors qu'on ne voit les partis politiques que pendant les élections », que « les gens ont peur de se faire piéger par les partis politiques et préfèrent créer des groupements », ou enfin, que « le fonctionnement des partis politiques fait que l'on est catalogué, qu'il faut un temps d'observation et faire preuve de militantisme pour se voir proposer comme candidat, alors que l'association est plus ouverte et plus porteuse ».

Ceux qui nuancent leurs propos en disant que les associations et les partis politiques se valent en termes de facilité pour l'entrée dans le monde politique représentent 34% des femmes et 50% des hommes, et 40% des martiniquais et 36% des guadeloupéens. 36% des guadeloupéennes contre 31,5% des martiniquaises et 55,6% des martiniquais contre 33,33% des guadeloupéens admettent que l'association et le parti politique se valent.

A l'inverse des précédents, d'autres élus mettent en avant les partis politiques au détriment des associations (26%). Ils représentent 27% des femmes et 25% des hommes en général, ce qui équivaut à 28,5% des élus guadeloupéens et 24% des élus martiniquais. Il n'existe pas de différence significative entre les femmes de la Guadeloupe et celles de la Martinique. Dans l'ensemble, ces élus (hommes et femmes) considèrent que les partis politiques sont plus adaptés pour entrer en politique, et que cette voie serait sans doute plus « honnête », puisque la structure est déjà dans le domaine politique.

Les réponses plus ou moins nuancées concernant les associations et les partis politiques reflètent l'idée générale que les élus se font des partis politiques. En effet, à la question de savoir si le militantisme partisan est un atout ou un handicap à la candidature de manière générale, ou dans des cas bien particuliers, un peu plus de la moitié des élus considèrent que le parti politique est un atout (58%). La réponse est nuancée à 34%, et la structure partisane s'avère être un handicap pour 8% des interrogés.

Dans l'ensemble, les hommes et les femmes s'accordent sur ce point et sur cet avis positif. Toutefois, le parti politique est vécu beaucoup plus comme un atout par les martiniquais en général, que par les guadeloupéens qui nuancent un peu plus leur opinion. Les premiers sont 63% à affirmer que le parti politique est un atout pour être candidat à une élection, alors que les seconds ne sont que 53,9% à le penser. Cependant, à la Martinique, les femmes ont une idée plus tranchée que les hommes sur ce point : elles sont 75% à penser que la structure partisane est un atout, contre seulement 37,5% des hommes. Les hommes martiniquais sont plutôt d'avis à nuancer leur opinion sur les partis politiques. Ils sont en effet 62,5% à penser qu'il peut être un atout comme un handicap.

Pour expliquer la propension des femmes martiniquaises à admettre que les partis politiques sont des atouts pour se porter candidat à une élection, on doit retenir l'idée qu'elles semblent fidèles à ce type de structures, puisqu'elles les ont fréquenté plus tôt que les guadeloupéennes, avant même l'obtention d'un premier mandat politique, et qu'elles y ont adhéré en majorité, par rapport aux guadeloupéennes qui sont à peine plus de la moitié à avoir intégré un parti politique.

Que disent-ils réellement ? Les élus qui considèrent le parti politique comme un atout mettent en avant :

- la notoriété que procure le militantisme partisan,
- l'aide et le soutien qu'apporte le parti politique,
- le besoin d'un parti si l'on veut arriver loin en politique, puisque le parti peut « pousser » un candidat,
- la présence du parti permettant d'éviter l'isolement car il faut des fonds et un soutien humain à moins d'avoir une famille qui s'implique,
- la reconnaissance que l'on peut avoir au sein du parti, s'avérant nécessaire quand on veut briguer de hautes fonctions,
- le besoin de la société d'avoir un fonctionnement partisan donnant l'impression d'un fonctionnement démocratique.

Tous ces arguments se retrouvent chez les élus guadeloupéens interrogés.

Les justifications des élus martiniquais, même si elles rejoignent celles des guadeloupéens, semblent plus porter sur une question de fidélité à un parti politique et à un besoin de suivre un fonctionnement autour de règles ou dans un cadre bien déterminé.

Ils notent alors que :

- le parti est nécessaire car il est formateur, sachant que la politique ne s'improvise pas ; car en effet, « on peut être doué pour la politique grâce à ses valeurs citoyennes, l'art de la parole, mais tout le reste s'apprend dans un parti et de ses membres plus expérimentés »,
- le parti fournit une logistique que l'on n'aurait pas seul, à moins d'avoir une famille et un entourage impliqués,
- quand on a un parti fort et quand on a soi même une assise auprès de la population, on a que des avantages,
- le parti fonctionne avec des règles et un contrôle, il privilégie plus ses membres : il y a des règles pour la désignation des candidats, puisque le parti choisira toujours celui le candidat qui est capable de la représenter au mieux, en fonction de son sérieux,
- quelque soit l'élection, le parti soutient, aide et conseil,
- le parti ne représente que des atouts car il booste ses candidats,
- c'est une nécessité dans la structure actuelle de la société car on a besoin d'une organisation et de moyens que fournissent le parti, tout en ayant du caractère,

- quand on est seul c'est difficile : « on a souvent vu que les candidats “libres” n'avaient guère de grandes chances de “percer”.

D'autres élus martiniquais (33%), surtout des hommes (62,5%), considèrent le parti politique, à la fois comme un atout et comme un handicap. Reconnaissant qu'il peut aider, fédérer, faciliter la candidature de certains ou même l'apparition en public, le parti politique est toutefois critiqué, d'où les propos nuancés de certains.

Ils admettent qu'au sein du parti il peut y avoir des divergences : des personnes au sein même du parti peuvent en freiner d'autres, il peut y avoir des frustrations selon les personnes retenues pour une candidature, et on est donc obligé de se faire sa place dans le parti en fonction de sa personnalité. Le parti politique pouvant être un atout et/ou un handicap, ses membres doivent « jouer des coudes » et mettre en avant leur force de caractère et leur personnalité pour faire valider leur candidature à une élection.

Le faible taux d'élus (8%) considérant le parti politique comme un handicap relèvent d'ailleurs les critères et les exigences du parti pour proposer un candidat à une élection. La forte personnalité d'un militant peut servir au parti ou desservir au militant lui-même qui peut être mis à l'écart par le parti.

Le jugement que chacun porte sur cette institution qu'est le parti politique peut s'expliquer par leur vécu au sein de la structure. S'ils sont choisis par le parti en fonction de leur personnalité, de leur militantisme, ou de leur notoriété auprès de la population, l'opinion des interrogés peut être plutôt positive. Lorsqu'ils « rentrent dans les rangs » et ne protestent pas, ils peuvent bénéficier des bonnes grâces du parti. A l'inverse, ne pas suivre les exigences et le fonctionnement de celui-ci, peut porter préjudice à une proposition ou une candidature volontaire. Le militant qui pose sa candidature sans l'aval du parti, est inévitablement écarté et se voit attribuer un concurrent fortement soutenu par le parti.

Par conséquent, tous les militants n'ont pas nécessairement leur chance en matière d'investiture pour une élection. « Il faut attendre son tour », expliquait un élu. Les difficultés semblent cependant plus grandes lorsqu'il s'agit d'une élection de type uninominal, alors que l'élection au scrutin de liste donnerait plus d'ouverture puisqu'il y aurait des pourparlers entre membres du parti politique pour constituer la liste des candidats.

Qu'il présente un avantage ou un inconvénient pour ses militants, le parti politique semble être le passage incontournable pour beaucoup (surtout dans la vision des élus martiniquais) et un organisme nécessaire à l'aboutissement d'une candidature en vue des élections, et in fine à l'accession à une carrière politique. Mais comme il a été expliqué précédemment, le parti politique ne fait pas tout ; alors certains s'engagent dans le monde politique, se présentent à des élections (volontairement ou « par hasard ») pour parvenir à l'occupation d'un mandat politique, en se basant sur leur notoriété, leur personnalité, ou leur engagement dans d'autres domaines non-exclusivement politiques.

Comment s'est alors réalisé le recrutement des élus antillais que nous avons interrogés ? Leur candidature à leur première élection était-elle volontaire ou opportune ? Autrement dit, se sont-ils proposés de leur plein gré (accompagné par un parti ou librement), ou ont-ils été sollicités par un tiers (un leader politique, un groupe, une connaissance) pour figurer sur une liste de candidats ou se présenter à une élection uninominale ?

3. Le recrutement des élus antillais : des carrières politiques entamées volontairement ou par opportunité

Afin de retracer leur parcours politique, il a été demandé aux élus quel fut l'élément déclencheur de leur désir de faire de la politique. S'agissait-il d'une cause, d'une personne ou de leur héritage familial ? Les élus interrogés pouvaient donner un de ces trois éléments ou les cumuler en fonction de leur vécu.

Le dépouillement des réponses a révélé que chez 62% de l'ensemble des élus antillais, l'élément déclencheur de leur désir de faire de la politique et de s'investir dans une carrière politique fut une personne. 60% des martiniquais et 64% des guadeloupéens reconnaissent qu'une personne, bien avant une cause, a été décisive dans leur démarche d'engagement politique. Il n'existe pas de différence significative entre les élus des deux départements, ni entre les hommes et les femmes, ou entre les femmes entre elles : 63% des femmes et 58% des hommes, mais également 67% des hommes en Guadeloupe contre 57% des hommes en Martinique, et 63% des martiniquaises contre 64% des guadeloupéennes.

Quelles sont alors ces personnes qui ont permis ce déclenchement ou poussé les élus à se projeter dans une carrière politique ? De quelle manière sont-elles parvenues à les en convaincre ?

Différentes personnes ont pu jouer un rôle dans l'engagement concret des personnes interrogées qui sont actuellement des élus et qui connaissent à ce jour une carrière plus ou moins longue dans le monde politique. Il pouvait s'agir d'un ami, d'une personnalité politique, d'un ami qui était aussi une personnalité politique, des personnes de l'entourage ou d'un groupe, du conjoint, ou encore des dirigeants d'un parti politique.

Les femmes sont surtout sollicitées par des personnalités politiques qui se présentent à des élections, leur demandant de figurer sur une liste de candidats : ce fut le cas de 56% de guadeloupéennes et de 60% de martiniquaises.

A l'inverse, lorsqu'ils disent avoir été poussés par une personne, on doit comprendre que les hommes sont quasiment tous sollicités par l'entourage, à savoir un groupe de personnes ou plus généralement « la population » (ce fut le cas de tous les guadeloupéens ayant répondu : « une personne », et de 60% des martiniquais).

Dans les autres cas, il s'agit plutôt d'un ami qui est parfois déjà lui-même en politique.

Lorsque l'engagement politique n'est pas suscité par une personne (ou ne l'est pas exclusivement), une cause peut en être à l'origine (elle est parfois complémentaire de la précédente).

En effet, 49% de l'ensemble des élus expliquent qu'une cause fut l'élément déclencheur de leur désir de faire de la politique, soit 52% de l'ensemble des élus martiniquais et 46% de l'ensemble des élus guadeloupéens.

Les hommes semblent être beaucoup plus attirés par une cause que les femmes : respectivement 75% contre 41%. Ces dernières sont 40% en Guadeloupe et 44% en Martinique à admettre qu'une cause fut décisive. Cela peut se comprendre car lorsqu'elles sont sollicitées par une personnalité politique, leur démarche d'entrer en politique n'est pas un désir personnel, mais l'acceptation de vouloir aider cette personnalité à faire bouger les choses sur le plan politique et de fournir un travail pour faire progresser la collectivité.

Celles qui mentionnent une cause (sans faire référence à une personnalité), font généralement la démarche personnelle de se diriger vers un parti politique ou de se présenter elles-mêmes sur une liste de candidats constituée par un groupe. Les causes sont alors les suivantes : le manque d'évolution et l'état de délabrement d'une commune, la souffrance et la misère perceptibles

dans la population, les injustes récurrentes vécues personnellement ou visibles chez d'autres, la volonté de servir la population et de trouver des solutions aux problèmes et difficultés qu'elle rencontre, innover en mettant ses qualités et compétences en application, en d'autres termes faire changer la situation.

Ce raisonnement peut s'appliquer autrement aux hommes chez qui la démarche d'engagement, à défaut d'être personnelle, est générée par un ensemble de personnes qui font appel à eux. Etant eux-mêmes dans une dynamique qui se rapproche de ces groupes, et ayant sûrement les mêmes aspirations de changements et d'évolution revendiquées par la population, on peut retrouver chez ceux-ci une cause se cumulant avec une incitation de la population à reprendre les choses en main. Celle-ci devient un moteur pour le candidat qui a été choisi. Tous les hommes de la Guadeloupe et 67% des hommes de la Martinique énoncent une cause à leur engagement politique. Certains entrent en politique pour relever des challenges, et parfois pour « faire tomber » un élu en place, tenter de rajeunir la classe politique ou alors mettre fin à un « règne » qu'ils considèrent comme un « fiasco ». Ils veulent alors mettre un terme aux injustices et aux dysfonctionnements politiques contraires à l'intérêt général.

L'héritage politique familial est plus rarement la raison de l'engagement politique des élus. Seuls 15% de l'ensemble des élus le mentionnent comme un élément déclencheur, et principalement des femmes (20%). Alors qu'aucun homme n'envisage l'héritage politique familial comme un déclencheur, 20% des guadeloupéennes et 19% des martiniquaises le prennent en compte. Il s'agit de l'empreinte du militantisme et de l'implication forte des parents dans la sphère politique ayant donnée une base forte, de la souche politique retrouvée dans la famille, ou de l'aura et de la notoriété des parents dans la commune, qui font qu'elles se sont engagées sans peine ou que l'on a fait appel à elles.

D'autres raisons clairement exprimées ont été à l'origine de l'engagement politique des élus : du simple désir personnel pour mieux connaître la politique, au challenge personnel, en passant par la loi sur la parité, tant de causes montrent des engagements volontaires ou à l'inverse opportuns. Beaucoup qualifierait d'« hasardeuse » leur entrée dans une carrière, souvent lorsqu'ils ne s'attendaient pas à être élu et à occuper un mandat politique, ou alors qu'ils ne s'imaginaient même pas entrer en politique un jour.

Parmi tous les élus interrogés, 47% ont pensé ainsi : 44% de martiniquais (dont 33% d'hommes et 50% de femmes), et 50% de guadeloupéens (dont 33% d'hommes et 52% de femmes).

Le constat est par conséquent flagrant : la moitié des femmes élues interrogées n'a jamais pensé un jour entrer en politique. Si elles ont mis le pied dans cette sphère réservée aux hommes, c'est de manière tout à fait opportune, parce qu'« on est venu un jour les chercher » ; parfois pour travailler avec un leader politique compte tenu de leurs compétences décelées dans le domaine associatif ou dans leur profession, ou d'autres fois pour constituer une liste de candidats en vue d'élections tombant sous le coup de la nouvelle loi sur la parité (37,5% des martiniquaises contre 15% des guadeloupéennes).

Parmi les martiniquaises ayant eu un premier mandat après l'adoption de la loi sur la parité intervenue en 2000, 33% auraient donc été recrutées pour les besoins ou par respect de cette disposition législative réclamant une constitution des listes de candidats en nombre égal d'hommes et de femmes. En Guadeloupe, ce recrutement aurait été fait dans ce but pour 12% des élues interrogées.

On peut alors conclure que les femmes de la Martinique ont été doublement recrutées pour des raisons imposées par le législateur, que l'ont été celles de la Guadeloupe. Cela démontre une percée dans le monde politique plus évidente pour les guadeloupéennes que pour les martiniquaises.

Autrement dit, on a l'impression que si les deux groupes de femmes ne peuvent entrer en politique que grâce à l'intervention d'une personnalité politique qui est généralement un homme, celles de la Martinique doivent en plus compter sur des réformes législatives pour atteindre la sphère politique.

Aux Antilles, comme en France hexagonale, ces réformes expliquent l'augmentation du nombre de femmes au sein des assemblées municipales et régionales, mais après 67 ans de citoyenneté féminine, la féminisation de la scène politique reste parfois timide notamment lorsque la réforme reste partielle ou lorsque l'application des textes législatifs est conditionnée par la situation démographique des communes par exemple, ou enfin, lorsque les candidatures féminines aux élections restent encore trop faibles. Pour preuve, aux dernières élections municipales de 2008, 83,5 % des têtes de listes aux élections municipales étaient des hommes. De même, pour les élections cantonales qui se déroulent au scrutin uninominal, 79,1% des candidats étaient des hommes. Peu de places sont donc réservées aux femmes en tête des listes de candidatures et peu d'entre elles osent se présenter ou sont investies pour briguer des mandats au niveau national.

Le retard accumulé par les femmes en matière de représentation politique se résorbe alors lentement. Mais la scène politique guadeloupéenne se démarque tout de même de celle de la Martinique puisque les guadeloupéennes ont toujours été présentes en plus grand nombre dans les différentes assemblées et collectivités, et à des postes clé, occupant des fonctions à hautes responsabilités, que les martiniquaises. De nombreux obstacles peuvent expliquer cette situation récurrente des femmes malgré les réformes législatives.

B. Les obstacles au recrutement et à la représentation féminine : produits des schémas sexués du processus de socialisation politique

1. La mise à l'écart des femmes du domaine politique résultant de la reproduction de la socialisation politique sexuée :

Pour décrire la domination masculine sur le champ politique, la sociologue Françoise Gaspard propose le concept de « fratriarcat »¹⁰⁰⁸. En effet, « les règles du jeu politique favorisent la reproduction des élites et, conséquemment, maintiennent à l'extérieur du système politique les personnes qui ne détiennent pas le pouvoir »¹⁰⁰⁹, autrement dit, les femmes. « Les règles du jeu politique, ses pratiques, sa culture, sa langue, ont été fondées et institutionnalisées par et pour des hommes »¹⁰¹⁰.

Si la volonté des hommes d'exclure les femmes du champ politique semble être la plus communément admise, c'est l'idée de voir les femmes au pouvoir qui serait la motivation la plus importante pour les en écarter. Ainsi, les hommes ne souhaitent pas partager le pouvoir avec les

¹⁰⁰⁸ Françoise Gaspard, « Des partis et des femmes » - M Riot-Sarcey Editions – Démocratie et Représentation, 1995 (Paris) Kimé – In Grégory Derville et Sylvie Pionchon « La femme invisible : Sur l'imaginaire du pouvoir politique », Mots. Les langages du politique [en ligne], numéro 78 / 2005, mis en ligne le 31 Janvier 2008. URL : <http://mots.revues.org/index369.html> ; p. 55.

¹⁰⁰⁹ Susan J. Caroll, « Women as Candidates in American Politics » - Indiana University Press 2^e édition 1994 (Bloomington) in Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 104.

¹⁰¹⁰ Françoise Gaspard, « Des partis et des femmes » - M Riot-Sarcey Editions – Démocratie et Représentation, 1995 (Paris) Kimé – In Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 55.

femmes, et ils souhaitent encore moins se faire diriger par elles. Ils reproduisent par conséquent, cette socialisation sexuée qui leur a été transmise dès l'enfance, promouvant les différences entre les filles et les garçons, et les rôles spécifiques dédiés à chacun.

Les hommes ne souhaitent pas partager le pouvoir politique, pourtant la législation sur la parité les oblige à accueillir les femmes dans ce monde restreint. Cette loi est mal perçue par les hommes qui craignent de perdre leur place au détriment des femmes. Comme le soulignent Grégory Derville et Sylvie Pionchon, « en politique, une femme en plus, c'est un homme en moins : aux yeux de ses collègues masculins, la femme politique est alors une concurrente, une intruse, une voleuse d'emploi. Qui plus est, la plupart des hommes politiques n'ont guère envie de voir des élues introduire dans l'agenda politique des revendications féministes : leur résistance à l'entrée des femmes en politique est aussi un moyen de défense contre une remise en question de la domination masculine sur l'ensemble de la société »¹⁰¹¹.

En effet, « recruter des femmes, c'est bien souvent écarter des hommes. Malgré le nombre de places sur les listes, l'atteinte au quasi-monopole masculin sur celles qui permettent d'obtenir de « bons » postes est souvent mal vécue non seulement par les hommes en place mais aussi par les nouveaux entrants qui voient dans l'application de la parité le sacrifice des ressources qu'ils comptaient faire valoir dans l'espace politique »¹⁰¹².

Guy Bédard et Manon Tremblay ont observé qu'un courant de recherche s'est intéressé à la taille de la collectivité brigüée par les candidats pour expliquer la virulente mise à l'écart des femmes de la sphère politique. D'après ce courant, « plus un poste est désirable, plus il génère de compétition et, conséquemment, moins s'y trouvent de femmes »¹⁰¹³. Ils ont alors supposé, s'agissant des municipalités sur lesquelles ils étudiaient, que « en politique municipale la désirabilité d'un siège dépend, au moins en partie, de la taille de la communauté ; la compétition engagée pour un poste au conseil municipal devrait donc varier selon la taille de la municipalité.

¹⁰¹¹ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 55.

¹⁰¹² Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 90.

¹⁰¹³ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 107.

[...] les perceptions des conseillères municipales du Québec à propos du rôle des femmes en politique varient selon la taille de la communauté ; plus est importante la taille d'une municipalité, plus est forte la compétition pour un siège au conseil et, conséquemment, plus les femmes font l'objet de discrimination »¹⁰¹⁴. Les résultats de l'étude menée par ces auteurs montrent que « si la taille des municipalités a bien une incidence sur la discrimination ressentie par les femmes qui sont en politique municipale, cela n'est pas fonction de la compétition qui a cours pour l'accès à un poste au sein du conseil municipal »¹⁰¹⁵. S'il n'est pas question d'une compétition personnelle entre candidats pour avoir un siège dans le conseil, il s'agirait d'une bataille partisane où le choix d'un candidat à une élection est favorable aux hommes au détriment des femmes. Ici encore, les partis politiques jouent un rôle important dans les municipalités de grande taille, et donc dans l'éviction des femmes dans ce type de municipalités.

De plus, l'appropriation des fonctions électives par les hommes, en passant par une personnalisation du mandat¹⁰¹⁶, peut être considérée comme un frein à l'accession des femmes à certains postes électifs importants. En rappelant le principe selon lequel « un mandat électif n'est [...] qu'une délégation temporaire et provisoire » et en précisant que « l'idéologie démocratique met l'accent sur le renouvellement et la circulation des élites engendrés par la concurrence politique et la compétition », Philippe Garraud constate tout de même que certains mandats, notamment celui de maire, sont appropriés de manière durable par les élus. « Une partie significative des élus tend à exercer sa fonction pendant très longtemps, si l'on tient compte de l'âge moyen de première élection [...] ; on trouve donc approximativement deux types de maires dans la population étudiée. Les premiers, les moins nombreux par rapport à la masse totale des élus, ont une carrière longue et forment le noyau stable et durable du groupe. Les seconds, agrégat extrêmement hétérogène, n'ont exercé que brièvement leur mandat, pour des raisons très diverses : décès prématuré, défaite électorale rapide, non candidature lors du renouvellement suivant, éviction en cours de mandat consécutive à un conflit interne à la municipalité, maire intérimaire se contentant d'achever le mandat de son prédécesseur, etc. »¹⁰¹⁷. Cet accroissement de la longévité des mandatures se serait produite jusqu'en 1965, pour diminuer par la suite. En conclusion, « [...] les données présentées

¹⁰¹⁴ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 107.

¹⁰¹⁵ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 118.

¹⁰¹⁶ Philippe Garraud, op. cit., p. 421 ; l'auteur parle de « phénomène d'appropriation personnelle des mandats ».

¹⁰¹⁷ Philippe Garraud, op. cit., p. 419.

font apparaitre une longévité politique qui est bien réelle pour une part importante des élus étudiés ; d'une élection à l'autre, le renouvellement des maires par défaite électorale semble relativement faible ; [...] une grande majorité de maires est portée à se représenter aux élections municipales plusieurs fois après une première élection, sollicite le renouvellement de leur mandat, parvient à se faire réélire et conserve ainsi sa fonction »¹⁰¹⁸.

« L'exercice de mandats électifs, [...] parvient à être conçu non comme une fonction temporaire et provisoire, mais comme un bien personnel ou appartenant à l'entreprise politique collective, l'appropriation pouvant être individuelle ou (et) collective »¹⁰¹⁹.

2. La mise à l'écart des femmes, produit de la professionnalisation des mandats électifs occupés par les hommes

En prenant l'exemple du mandat de maire, Philippe Garraud a mis en évidence une professionnalisation de la fonction élective de maire. On passerait de la notion de mandat à celle du métier. Alors que le mandat politique s'entend d'une charge publique élective limitée dans le temps, le métier serait une activité professionnelle que l'on exerce à court ou long terme. Les élus ne sont pas propriétaires de leurs charges mais dépositaires temporaires, tandis qu'un professionnel, selon son statut, est libre de s'engager par contrat pour une durée déterminée ou indéterminée. Certains élus, malgré le principe de la limitation du mandat politique dans le temps, s'accaparent des fonctions et tentent de rester en place le plus longtemps possible. Ils font en sorte d'être réélus constamment, une fois leur mandat arrivé à son terme.

Philippe Garraud constate alors que « dans la mesure où de nombreux élus ne renoncent à leur fonction que sous la contrainte et soulignent les satisfactions de différente nature que procure

¹⁰¹⁸ Philippe Garraud, op. cit., p. 420.

¹⁰¹⁹ Philippe Garraud, op. cit., p. 421.

leur exercice, (cela) révèle un profond attachement au métier de maire. [...] fortement valorisé en tant que tel mais également par rapport aux fonctions de conseiller général et de député »¹⁰²⁰.

Les différentes causes du terme d'un mandat de maire sont, de la plus importante à la moins importante, selon Philippe Garraud : la défaite électorale, la non-candidature à un renouvellement, le décès en cours de mandat et la démission. « En définitive, il semble y avoir très peu de renoncements volontaires »¹⁰²¹. « La plupart des élus cherchent à exercer leur fonction le plus longtemps possible et, bien souvent, seules des limites biologiques les contraignent à mettre un terme à leur carrière. Une partie importante des élus poursuit alors son activité jusqu'à un âge avancé et même, au sens littéral du terme, jusqu'à ce que mort s'ensuive pour un nombre non négligeable d'entre eux »¹⁰²².

« Cette appropriation est justifiée par une rhétorique du “dévouement” ou de l’engrenage, ou encore perçue comme l’effet très valorisant sur le plan personnel de la “popularité” ou de “l’efficacité”, mais la perte d’un mandat électif est fort souvent mal vécue. On passe ainsi progressivement et insensiblement d’une conception juridique et fonctionnelle de la délégation à une notion de bien ou de propriété personnelle, sinon acquis à titre définitif du moins possédé durablement. Dans cette logique de la représentation du mandat, l’ élu considère implicitement ou explicitement qu’il est le seul qualifié pour décider du moment où il mettra un terme à sa carrière »¹⁰²³.

L'occupation de mandats sur le long terme par des hommes qui ne souhaitent pas laisser leur place, fermerait donc l'accès de ces postes aux femmes. Les élus tendent également à cumuler des mandats, laissant alors peu de places libres pour de nouvelles recrues. Ce phénomène serait en croissance constante et toucherait tous les courants politiques selon Philippe Garraud.

Par conséquent, le cumul de plusieurs mandats électifs aux mains d'un seul et même homme amenuiserait les chances des femmes dans une assemblée politique, notamment à des postes

¹⁰²⁰ Philippe Garraud, op. cit., p. 420.

¹⁰²¹ Philippe Garraud, op. cit., p. 421.

¹⁰²² Philippe Garraud, op. cit., p. 421.

¹⁰²³ Philippe Garraud, op. cit., p. 421 et 422.

décisionnels, et de surcroît, les freinerait de prime abord dans leur désir de présenter leur candidature à une élection. En effet, « détrôner » un homme politique en place depuis plusieurs années voire des décennies, pourrait leur sembler improbable, voire impensable.

Cette professionnalisation des mandats politiques se retrouve également dans les Antilles françaises, notamment dans la fonction de Maire où la longévité est étonnante. Si l'on garde à l'esprit l'absence constante des femmes martiniquaises à la tête d'une collectivité municipale et que l'on analyse les mandatures de maire les plus longues ayant débuté aux alentours des années 1980, voire bien avant mais ayant toujours cours à cette même période, on constate que la longévité des mandatures de maire en Martinique peut être l'un des barrages importants à l'accession de ces femmes à ce poste. En effet, en prenant en compte les archives fournies par 32 communes sur 34 de la Martinique et en relevant le nombre d'années d'occupation par certains hommes de la fonction de Maire, on a pu observer que ceux-ci avaient été en place à la tête d'une Mairie pendant 24 années successives en moyenne, soit pendant 4 mandatures successives sans aucune interruption.

La plus longue mandature à ce poste étant celle d'Aimé Césaire qui siégea à la tête de la commune de Fort-de-France de 1945 à 2001, soit 56 ans ; il détient donc plus de 9 mandatures à son actif.

Le suivent de près Monsieur Michel Renard qui resta 48 ans à la tête de la commune du Marigot (8 mandatures) et Emile Maurice qui occupa la fonction de Maire à Saint-Joseph pendant 34 ans (6 mandatures).

La longévité de certains hommes politiques de la Martinique a pu être un frein dans l'accession des femmes au pouvoir, notamment dans ces fonctions qui ont connu un véritable phénomène de professionnalisation aux mains de ces hommes. On peut alors penser que les femmes étaient en ce sens limitées ou freinées devant la perspective de détrôner de telles figures politiques qui ne laissaient pas leur place.

La fonction de Maire étant une fonction de proximité prestigieuse au niveau local, l'abandonner pour certains et l'accaparer pour d'autres (lorsque certains étaient au pouvoir) était sans doute une chose impensable. En témoigne un élu de la Martinique : « c'était difficile avant pour les femmes de se faire élire, mais la parité a porté beaucoup à la gent féminine ; les hommes (maires) en place s'accrochent trop à leurs mandats : ils doivent laisser la place ».

La démonstration prouvant que cette longévité politique est un frein réel pour l'accession des femmes en politique, peut être confortée par l'analyse des mandatures de Maire dans les communes de la Guadeloupe.

Sur les 34 communes guadeloupéennes, 31 ayant fourni des archives concernant la composition des conseils municipaux, nous avons pu relever quels étaient ceux qui avaient occupé la fonction de Maire pendant de nombreuses années à compter des années 1980. Ont été comptabilisés aussi les Maires ayant débuté leur carrière politique avant les années 1980, et toujours en poste à la période étudiée.

Le résultat de nos investigations a révélé que les mandatures de Maire les plus longues duraient en moyenne 18 ans en Guadeloupe, soit 3 mandatures successives. Notons que parmi les mandatures les plus longues, nous comptons celle de Madame Gabrielle Louis-Carabin qui occupe son siège de Maire depuis 1989 et est toujours en fonction (elle occupe ainsi sa 4^{ème} mandature à la tête de la Mairie du Moule) et celle de Madame Jeanny Marc-Mathiasin qui entame sa 3^{ème} mandature de Maire de Deshaies, poste qu'elle occupe depuis 1995.

La plus longue mandature connue fut celle de Monsieur Henri Bangou à la tête de la ville de Pointe-à-Pitre de 1965 à 2008, soit pendant 43 ans, c'est-à-dire 7 mandatures successives.

Trois hommes le suivent avec 5 mandatures successives à leur actif :

- José Moustache : Maire d'Anse-Bertrand pendant 30 ans (de 1965 à 1995) ;
- Florent Mittel : Maire de Petit-Canal depuis 1983 (mandature en cours) ;
- Lucien Bernier : Maire de Saint-François pendant 30 ans (de 1959 à 1989).

Si cette longévité des hommes en Guadeloupe et en Martinique peut s'expliquer par un renouvellement de la confiance des électeurs, il n'en demeure pas moins que ceux qui n'ont pas quitté volontairement leur siège après 2 ou 3 mandatures donnent l'image qu'ils exerçaient un vrai « métier » politique. Rattrapés par leur âge avancé, ou détronés par une mise en accusation en justice, certains ont été obligés de quitter leurs fonctions.

A la différence de la Martinique, les mandats des hommes politiques de la Guadeloupe paraissant en moyenne moins longs, on pourrait comprendre que certaines femmes aient pu s'insérer dans des « failles » laissées par les hommes. Mais cela n'a pourtant pas été simple pour elles car la féminité et le pouvoir (politique) semblent être incompatibles, aussi bien dans les mentalités des sociétés guadeloupéennes et martiniquaises, qu'en France hexagonale.

3. Féminité et pouvoir : incompatibilité de fait dans un monde réservé aux hommes

Socialisées à l'idée que les femmes sont différentes des hommes, et que la sphère politique est réservée à ces derniers, les individus de sexe féminin gardent en mémoire que le pouvoir est l'apanage des hommes. Par leurs caractéristiques naturelles, les hommes seraient plus aptes que les femmes, voire destinés à diriger leurs semblables, masculins comme féminins. Les notions de pouvoir et de féminité seraient alors incompatibles, et ce sens peut-être même « antinomiques ». Le pouvoir ne peut donc pas être donné à une femme.

« Les représentations sociales font obstacle à l'entrée des femmes en politique et ont pris le relais de l'exclusion expresse. Les représentations des identités féminine et masculine et des rapports entre les hommes et les femmes, et plus encore les représentations de la politique (conçue comme une sphère et une activité viriles), concourent à inscrire dans les esprits l'idée d'une illégitimité politique des femmes. Encore aujourd'hui, être un homme et détenir le pouvoir sont indissociables dans les esprits. [...] Le pouvoir est lié à l'exercice de la puissance virile »¹⁰²⁴. « Dans les mentalités, le pouvoir politique continue à être spontanément associé au masculin »¹⁰²⁵.

Cette idée a été vérifiée par Grégory Derville et Sylvie Pionchon à propos du ressenti que peuvent avoir certains de la relation des femmes (élues) avec le pouvoir : « le fait d'occuper une position d'autorité et de pouvoir est encore si peu associé à la féminité que les élues sont souvent confrontées à des situations qui les nient dans leur fonction politique »¹⁰²⁶.

Les femmes ne semblent pas avoir de légitimité à occuper des fonctions politiques, et encore moins à exercer le pouvoir. « [Elles] se plaignent de subir bien plus de désintérêt et de brouhaha que leurs collègues masculins lors de leurs prises de parole publiques... Par ailleurs, les femmes politiques sont souvent la cible d'une hostilité qui vise non seulement leur action (comme c'est aussi le cas des hommes), mais aussi leur identité féminine. Nombreuses sont celles qui dénoncent

¹⁰²⁴ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 58.

¹⁰²⁵ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 59.

¹⁰²⁶ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 55.

ainsi la grivoiserie, voire les injures sexuelles dont elles ont été les victimes, parfois du fait d'anonymes (tracts, affiches électorales taguées) ou de manifestants (alors ministre de l'Environnement, Dominique Voynet fut traitée de " salope " lors d'un salon de l'Agriculture), mais parfois aussi dans les assemblées politiques : il n'y a pas dix ans, Roselyne Bachelot affirmait que l'injure sexiste était monnaie courante au Palais Bourbon (" L'Assemblée nationale est un haut lieu du machisme et du sexisme en France, l'ambiance y est celle d'une chambrée de caserne "). Dans tous les cas, l'agression sexiste révèle combien la femme n'a pas encore, en politique, la même légitimité que l'homme, si bien qu'elle n'est pas autant protégée que lui par sa fonction »¹⁰²⁷.

Les femmes désireuses de candidater à une élection ou qui pourraient proposer leur nom sur une liste, peuvent aussi être freinées par la vision qui est transmise du sort réservé aux femmes politiques en place. En effet, certaines s'auto-excluent dès qu'elles ont connaissance des discriminations et des agressions dont sont victimes les élues en place. Cela peut paraître encore plus délicat lorsqu'elles ont l'impression que même les élues occupant de hautes fonctions n'échappent pas à ce sexisme parfois virulent des hommes politiques. Les propos de Grégory Derville et Sylvie Pionchon illustrent cette situation de « moindre appétence politique des femmes » : « elles pressentent la violence dont les femmes politiques peuvent faire l'objet, et elles ne peuvent qu'hésiter, voire être dissuadées, au moment de se lancer dans un univers qui est, pour leur sexe, particulièrement hostile et anxiogène. Quant à celles qui s'engagent malgré tout, le sexisme peut dans certains cas les décourager de faire carrière dans un univers où elles ont le sentiment de prendre plus de coups que leurs collègues masculins »¹⁰²⁸.

Enfin, Guy Bédard et Manon Tremblay se sont penchés sur l'idée selon laquelle la faible proportion de femmes dans une instance politique peut les exposer doublement à la discrimination, d'une part parce qu'elles sont des femmes et d'autre part parce qu'étant en nombre restreint, elles seraient plus vulnérables aux critiques et aux coups bas.

Leur faible représentativité pourrait également leur donner l'étiquette de femmes qui cherchent à féminiser la politique et à la changer. « Lorsqu'elles représentent moins du tiers des

¹⁰²⁷ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 56.

¹⁰²⁸ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 56.

membres d'un groupe mixte, les femmes font l'objet de symbolisation (elles deviennent les symboles de leur groupe, celui des femmes) et de polarisation (les ressemblances entre les femmes et les différences entre les sexes sont exagérées). Ces deux phénomènes invitent à traiter les femmes différemment et à les rejeter dans l'altérité »¹⁰²⁹.

Les auteurs ont tenté de vérifier si « moins il y a de femmes au conseil, plus elles devraient percevoir de discrimination envers les femmes politiques et observer de différences entre les femmes et les hommes qui siègent au conseil municipal »¹⁰³⁰. Lorsqu'elles sont en nombre inférieur à celui des hommes, les femmes semblent ressentir des discriminations personnelles et des différences entre les hommes et les femmes en matière de traitement des dossiers.

A l'inverse, « les conseillères siégeant à un conseil où leur nombre est égal ou supérieur à celui des conseillers ont moins tendance à observer des dissemblances entre les sexes au sujet de la préparation des dossiers ou des priorités mises de l'avant au conseil, de percevoir de la discrimination vis-à-vis des femmes en politique, ou encore d'en ressentir personnellement »¹⁰³¹.

Par conséquent, tant que les femmes resteront minoritaires au sein des instances politiques, celles qui y seront présentes ressentiront toujours cette discrimination envers les femmes politiques, voire à leur encontre, et percevront des différences entre les hommes et les femmes en matière de préparation, de traitement des dossiers et dans le partage des tâches politiques et dans la répartition des commissions dont les élus ont la responsabilité.

Certaines études ont montré que « les rapports des femmes au féminisme ou la reconnaissance de la discrimination que connaissent les femmes sont structurés par des expériences personnelles de discriminations »¹⁰³². Lorsqu'une femme a vécu personnellement des discriminations, elle valorise la nécessité de maintenir des opinions féministes pour combattre les discriminations envers les femmes politiques. Les femmes qui pensent que l'égalité entre les hommes et les femmes est réalisée en politique, sont moins enclines à percevoir des différences

¹⁰²⁹ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 107.

¹⁰³⁰ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 108.

¹⁰³¹ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 119.

¹⁰³² Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 124.

entre les sexes et des discriminations envers les femmes. Ces dernières penseraient qu' « il a été nécessaire autrefois, mais ne l'est plus aujourd'hui »¹⁰³³.

4. Les causes de l'engagement tardif des femmes liées à la socialisation politique sexuée : lorsque les rôles de mère et d'épouse freinent ou retardent l'engagement féminin

En l'absence d'hommes dans une communauté, ou face à leur incapacité à exercer le pouvoir, les femmes assument les rôles généralement dédiés à la gent masculine. Dans une étude sur une société patriarcale comme la Mongolie, Anna Jarry a constaté que les femmes « mettent en avant leurs “qualités féminines” »¹⁰³⁴, les valorisant face aux qualités masculines qui, elles, seraient la source des désordres et des maux de la société. Les hommes politiques ne parviendraient pas à résoudre les conflits sociaux, à l'inverse des femmes qui détiendraient toutes les qualités pour le faire : « elles se déclarent plus sérieuses, plus attentives aux besoins sociaux, et surtout moins corrompues et alcooliques que les hommes »¹⁰³⁵. « Elles se positionnent alors en “salvatrices” de la Nation, et créent une catégorie politique particulière, celle de leur genre, avec pour base la responsabilité familiale [...] »¹⁰³⁶.

Lorsque les femmes exercent le pouvoir, ou tout simplement lorsqu'elles sont recrutées pour une élection ou qu'elles se font connaître dans ce but, c'est souvent en l'absence de leur conjoint. En effet, à la disparition (décès, divorce) ou l'absence momentanée de ce dernier dans le cadre familial (simple déplacement), la femme se permet une marge de manœuvre différente de celle qu'elle aurait eu si son conjoint était présent.

« La majeure partie des prétendantes à la représentation de la Nation propose donc d'agir, en tant que sujet politique, aux côtés des hommes, mais en leur nom propre, en différence d'avec eux. Elles se situent là encore dans la droite lignée des reines, qui n'ont marqué l'Histoire que

¹⁰³³ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 123.

¹⁰³⁴ Anna Jarry, « Genre, nation et représentations : image monolithe masculine contre multiplicité féminine, le cas de la Mongolie » - Presses de Sciences Po / Raisons politiques, 2006/4, n° 24, p. 164.

¹⁰³⁵ Anna Jarry, ibid., p. 164.

¹⁰³⁶ Anna Jarry, ibid., p. 164.

lorsqu'elles étaient veuves, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent émerger que lorsque leur époux (roi ou guerrier, et aujourd'hui simple éleveur) est disparu, ce qui correspond parfaitement à une société patriarcale comme la Mongolie »¹⁰³⁷.

Dans leur étude sur les discriminations faites aux femmes politiques, Guy Bédard et Manon Tremblay ont constaté que « l'état civil n'a pas d'incidence sur la perception du rôle des femmes en politique, contrairement aux résultats obtenus par d'autres études. [...] si on les compare à celles qui sont mariées, les conseillères qui n'ont jamais été mariées ou qui ne le sont plus (séparées, divorcées) n'observent pas davantage de différences entre les femmes et les hommes siégeant à leur conseil municipal. Les mêmes résultats ont été obtenus avec la question sur la discrimination : les conseillères qui sont mariées ne perçoivent pas ni plus ni moins de discrimination envers les femmes qui sont en politique »¹⁰³⁸.

Quelques témoignages démontrant que certaines élues antillaises sont entrées en politique en l'absence de leur conjoint, ont été recueillis.

Parmi l'ensemble des femmes guadeloupéennes, 48% sont entrées en politique alors qu'elles n'avaient pas de conjoint ou compagnon dans leur vie. Dans ces 48%, 24% étaient célibataires, 20% étaient divorcées, et 4% étaient veuves.

Les femmes martiniquaises étaient un peu moins nombreuses que les précédentes à ne pas être accompagnées dans leur vie par un conjoint ou un compagnon. En effet, 37,5% des martiniquaises étaient seules lors de l'obtention de leur premier mandat politique. Parmi celles-ci, 25% étaient divorcées et 12,5% étaient célibataires.

La situation des femmes est totalement opposée à celle des hommes qui étaient soit mariés, soit en union libre. Seuls 10% des hommes étaient divorcés à leur entrée dans le monde politique.

On peut déduire de ces données que l'engagement des femmes élues interrogées s'est fait, pour une bonne partie d'entre elles, en l'absence d'un homme (un conjoint ou un compagnon). Certaines expliquent que l'absence d'un époux a pu jouer dans leur engagement politique. Une guadeloupéenne, veuve depuis quelques années, affirme qu'en présence de son mari, elle n'aurait jamais osé se présenter en politique, cela lui étant même impensable.

¹⁰³⁷ Anna Jarry, *ibid.*, p. 164 et 165.

¹⁰³⁸ Guy Bédard et Manon Tremblay, *op. cit.*, p. 113.

On peut alors envisager l'hypothèse qu'une femme seule (sans conjoint) se sente moins limitée dans ses actions et dans ses projets de vie en général et de vie politique en particulier, que celle qui a un mari ou un compagnon.

A l'inverse de ces dernières qui doivent sans doute « composer » avec un homme, les femmes célibataires, veuves ou divorcées auraient plus de « liberté » en termes de prise de décisions et la mettraient au profit d'un engagement. C'est surtout le fait de ne pas avoir à « rendre des comptes » qui pourrait faire pencher la balance vers le choix de s'investir en politique. N'ayant pas à avoir à demander l'accord d'un homme pour se lancer dans tel ou tel projet, ou à le prévenir lorsqu'il s'agit de se rendre à des réunions de travail tardives ou encore répondre présente à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit pour résoudre le problème d'un citoyen, les femmes seules sont plus avantagées (en termes de « disponibilité conjugale ») que celles qui ne le sont pas.

Toutefois, encore faut-il que la présence d'enfants à charge ne remette pas en question la liberté et la disponibilité que permettrait le célibat.

La famille et la relation conjugale : l'auto-exclusion politique des femmes respectant les rôles sexués transmis dans l'enfance et se concrétisant à l'âge adulte

Les femmes s'occupant de leur foyer seraient moins disponibles, mais également moins socialisées à la chose politique. Dans cette sphère privée que représente le foyer, elles sont cantonnées aux rôles et aux attitudes « privés » que nécessite un tel milieu. A l'inverse, l'évolution et l'épanouissement de celles-ci dans des activités et des lieux publics entraînent une autre façon d'appréhender la participation politique et l'opinion qu'elles se font du monde politique.

Les rôles de mère, d'épouse et de femme au foyer impliquent des activités et des normes différentes selon Virginia Sapiro. A chaque rôle correspond des relations différentes avec autrui : la relation avec les enfants, mais aussi celle avec le conjoint. L'auteure a observé que « les femmes mariées étaient « moins favorables envers le mouvement des femmes, plus confiantes dans les

dirigeants politiques, moins susceptibles de participer à des activités de protestation, plus conservatrices et moins favorables à un changement de gouvernement que les femmes qui n'étaient pas mariées »¹⁰³⁹. On pourrait ainsi croire que la socialisation politique de la femme mariée serait limitée. Limitation au bon vouloir de l'époux, ou frein face aux responsabilités qu'engendre la vie de couple et de famille ?

a) Préserver son couple du rapport à la politique :

Les valeurs transmises directement ou indirectement par la vie maritale seraient la sécurité et l'ordre, contrastant avec les idées de rébellion et de protestation. En effet, « l'institution du mariage semble liée à la sécurité, la foi dans l'autorité, et un rejet du changement dans les relations d'autorité »¹⁰⁴⁰.

Dans l'enfance, les filles sont socialisées aux valeurs de bonne épouse, la bonne mère et de femme au foyer exemplaire, les femmes adultes mettent en application ces enseignements dans leur foyer. Le mariage serait ainsi pour celles-ci une concrétisation de la socialisation effectuée plus précocement. « Le mariage et l'attitude envers la stabilité et l'autorité semblent être liés à un certain nombre de manières, [...], se marier est un signe de l'âge adulte, de responsabilité en promulguant les normes qui ont été enseignées ; si l'on choisit de vivre d'une autre manière en tant qu'adulte, elle (ou il) est souvent interprété/e expressément comme “remettant en question l'autorité” ou “se rebellant” »¹⁰⁴¹.

¹⁰³⁹ Virginia Sapiro, op. cit., p. 174 ; Traduction de : « the women who were married were less favorable toward the women's movement, more trusting in political leaders, less likely to participate in protest activities, more conservative, and less favorable toward change in government than were women who were not married ».

¹⁰⁴⁰ Virginia Sapiro, op. cit., p. 174 et 175 ; Traduction de : « the institution of marriage appears bound up with security, (p174) faith in authority, and a rejection of change in authority relations ».

¹⁰⁴¹ Virginia Sapiro, op. cit., p. 175 ; Traduction de : « marriage and attitude toward stability and authority appear to be linked in a number of ways, first, as our discussion of socialization suggests, getting married is a sign of adulthood, of responsibility for enacting the norms one has been taught. if one chooses to live another way as an adult, she (or he) is often interpreted expressly as “questioning authority” or “rebellant” ».

Le mariage jouerait alors un rôle dans la vie politique des femmes¹⁰⁴². « La coutume sociale et le droit font que les femmes mariées dépendent du bon vouloir des autres et de la stabilité du mariage »¹⁰⁴³. L'institution place l'époux dans un statut qui semble supérieur à celui de la femme : il est le chef de famille, c'est aussi lui qui loge sa famille, et enfin, son épouse, par le seul engagement du mariage, consent à toutes relations sexuelles avec lui.

Au sein du couple marié, les valeurs telles que la sécurité et la croyance dans « les bonnes grâces du mari » sont transmises à la femme qui veillera au respect de ces principes pour maintenir la stabilité du couple. Sa crainte serait de voir ou de créer des changements qui « pourraient perturber l'équilibre délicat de leurs relations conjugales »¹⁰⁴⁴. « Les lois et les politiques qui imposent la dépendance n'aura aucun effet sur un couple aussi longtemps que les deux parties continuent de s'aimer l'un l'autre, que le mari et la femme se traitent mutuellement bien [...] »¹⁰⁴⁵. « Le droit matrimonial et la politique familiale aident à maintenir le consentement chez les femmes »¹⁰⁴⁶.

Tenant compte de toutes ces remarques, on pourrait croire que la relation conjugale peut être un obstacle pour la femme qui voudrait s'engager dans le monde politique, c'est-à-dire participer activement à la politique, adhérer à un parti, poser sa candidature à une élection, ou encore occuper une fonction élective. Si le conjoint n'est pas d'accord ou s'il n'encourage pas de telles pratiques, la femme renoncera à ce type d'engagement.

De la question précédente sur la situation familiale des élus antillais, il a été mis en exergue la part des femmes et des hommes sans conjoint ou compagnon à leur entrée dans le monde politique. Les autres élus accompagnés (mariés ou en concubinage) sont toutefois plus nombreux

¹⁰⁴² Virginia Sapiro, op. cit., p. 175.

¹⁰⁴³ Virginia Sapiro, op. cit., p. 176 ; Traduction de : « Social custom and law make married women dependent upon the good will of others and on the stability of the marriage ».

¹⁰⁴⁴ Virginia Sapiro, op. cit., p. 177 ; Traduction de : « might throw off the delicate balance of their marital relationships ».

¹⁰⁴⁵ Virginia Sapiro, op. cit., p. 177 ; Traduction de : « the laws and policies that enforce dependency will have no effect on a couple as long as both parties continue to love each other, the husband and wife treat each other well [...] ».

¹⁰⁴⁶ Virginia Sapiro, op. cit., p. 177 ; Traduction de : « marital law and family policy help maintain acquiescence among women ».

que les précédents, mais il existe une grande différence entre les élus des deux sexes. En effet, alors que les hommes sont près de 92% à vivre en couple au jour de leur entrée dans le monde politique (soit 85% d'hommes mariés et 8% d'hommes en union libre ou concubinage), 56% des femmes étaient mariées ou en union libre (soit 46% de femmes mariées et 10% de femmes en union libre).

En se penchant sur le cas des femmes de la Guadeloupe et de la Martinique, on constate que les premières sont à peine plus de la moitié (52%) à avoir un conjoint ou un compagnon, et qu'elles sont en nombre moins important que les martiniquaises qui elles, sont 62,5% à vivre avec un conjoint au moment de leur entrée dans une carrière politique.

Ce constat peut être révélateur des circonstances dans lesquelles les guadeloupéennes entrent en politique par rapport aux martiniquaises. Cet écart entre les femmes peut révéler le rapport qu'elles détiennent avec leur conjoint au moment où elles sont sollicitées pour s'engager en politique ou lorsqu'elles prennent leur décision d'entamer la démarche personnelle d'entrer en politique. Soit ces dernières sont approuvées et soutenues par leur conjoint au moment de la prise de décision, et on les retrouve dans le groupe des femmes mariées et en politique, soit il existe un désaccord entre l'homme et la femme et celle-ci renonce à son projet politique, et on ne peut donc pas la retrouver parmi les femmes politiques mariées.

Dans le cas où le désaccord existe, elle peut insister et faire selon son désir avec la crainte de remettre en cause son couple. Mais nous aurons compris que pour faire partie de la catégorie « élues ayant une situation conjugale », l'accord ou le soutien du mari est nécessaire. Dans notre échantillon, nous ne pouvons pas dire expressément que chez les femmes divorcées la rupture ait été occasionnée par leur entrée en politique, puisque généralement, celles qui le sont expliquent clairement que le divorce était sans rapport avec leur carrière politique ou qu'il précédait l'entrée dans le monde politique. Nous n'avons retrouvé qu'une femme dans ce cas (rupture après d'entrée en politique).

Il convient de voir malgré tout, quels rapports entretiennent l' élu vivant en couple et son ou sa conjoint/e. Quel fut donc le ressenti du ou de la conjoint/e au moment où l' élu/e s'est engagé/e activement en politique ? Quel fut également son ressenti durant la mandature de son ou sa conjoint/e ? Quelles furent selon les élus interrogés, les réactions de leur époux/épouse ?

Parmi celles et ceux qui témoignent du rapport qu'ils ont avec leur conjoint depuis qu'elles/ils occupent des fonctions électives, on a pu retenir divers ressentis. On s'aperçoit que dans les couples d'hommes élus, le ressenti que peut avoir la conjointe face au mandat de son époux ou

concubin est plutôt positif. Qu'elle soit intéressée ou pas par la politique, la femme finit toujours par accepter les choix et l'engagement de son mari qui en aura discuté avec elle auparavant. Elle ne s'oppose donc pas systématiquement à son mari et l'épaulé dans sa démarche quoi qu'il en soit. Quelques unes peuvent être encore plus fières de leur époux et les accompagner plus spécifiquement lorsqu'elles mêmes s'impliquent un minimum dans la politique, lorsqu'elles sont militantes par exemple. Les épouses sont rares à s'opposer ouvertement à leur mari qui souhaite faire carrière dans la politique. En effet, une femme qui n'aimait pas du tout la politique a voulu poser un ultimatum à son mari : « elle m'a dit de choisir entre elle et la politique, et comme elle n'aimait pas la politique, elle ne m'a jamais soutenu » explique un élu. Certains hommes qui en ont parlé à leurs épouses et qui hésitaient à faire un choix, se sont vus encouragés par ces dernières qui les ont convaincus d'accepter. Ce qui peut être le plus douloureux chez ces femmes conjointes d'un élu, et qui peut par la même occasion créer encore plus d'aversion chez elles par rapport à la politique, ce sont les rumeurs générées et alimentées par la vie politique.

Les épouses/compagnes ne sont pas seules à ne pas apprécier ces situations, car une minorité de compagnons n'arrivent pas non plus à supporter les propos diffamatoires ou polémiques lancés contre la femme élue. Cette élue raconte : « j'étais divorcée d'un premier mariage lorsque je suis entrée en politique, puis je me suis mise en ménage par la suite avec un homme qui n'a pas su supporter les ragots que créait cette vie politique ; la vie politique a fait exploser l'union, car mon concubin était trop sensible aux racontards et il manquait de confiance en lui et en moi ». Ne voulant pas renoncer à la politique, cette élue a fait un choix entre son compagnon et la politique ; et la politique a triomphé au détriment de ce dernier. Hormis ces quelques exemples rares, les conjoints des femmes élues parviennent généralement à accepter que leur épouse soit en politique. Comment cela s'explique-t-il ?

Deux raisons permettent de comprendre : soit il la soutient purement et simplement parce qu'ils sont en couple et que le rôle du conjoint est de soutenir sa femme, soit il l'encourage et la soutient également parce que lui-même est impliqué (même à un degré moindre) dans la politique. Le mari peut être lui-même un collaborateur dans la campagne de sa femme, il peut être aussi un élu avec sa femme, il peut s'être lui-même présenté bien avant elle à des élections, ou enfin, il peut simplement avoir commencé à militer avant elle, puis avec elle. Dans ces circonstances, on peut comprendre que le conjoint accepte plutôt bien l'accession de sa femme à des postes électifs. Le combat politique devient mutuel et la femme se sent plus soutenue dans sa carrière politique. D'autres encouragent leur femme après en avoir discuté et avoir accepté les tenants et les

aboutissants de cette vie politique. Ils s'organisent tous les deux pour que le mari puisse gérer la famille en l'absence de sa femme. Malgré l'accord de départ, une minorité d'hommes restent mitigés quant au mandat politique de leur conjointe. Ils peuvent être en effet parfois agacés par l'absence de leur femme et des réunions politiques à répétition. Certains trouvent que leur femme s'investit trop.

Les difficultés que rencontrent les hommes et des femmes vivant en couple avec une ou un élu/e, c'est évidemment de faire face aux rumeurs, d'affronter l'absence et le manque de disponibilité de l'élu/e pour le couple lui-même et pour la famille en général. Les conjoints doivent alors pallier l'absence d'une mère ou d'un père retenu/e par une réunion tardive ou de dernière minute, ils doivent s'occuper des enfants lorsqu'il y en a. Les élus font d'énormes sacrifices qui se répercutent sur leur couple et leur vie de famille ; il est donc clair que le soutien de l'entourage est plus que nécessaire.

A priori, si le consentement d'un époux ou d'un concubin permet d'organiser la gestion du cocon familial, les élus peuvent en toute quiétude exercer leur mandat librement. Toutefois, on pourrait se demander ce qu'il advient des enfants des femmes élues veuves, divorcées ou célibataires ayant des enfants à charge. De manière générale, nous verrons quelle est la situation parentale de l'ensemble des élus interrogés et particulièrement des femmes seules. Avaient-elles des enfants à charge alors qu'elles entamaient leur carrière politique ? Comment ces derniers ont-ils réagi à la mandature politique de leur parent ? Etaient-ils critiques ou plutôt favorables ?

On pourrait croire de prime abord que la présence d'enfants à charge pour une femme, et particulièrement pour une femme seule, est un obstacle à un engagement précoce en politique. Les avis peuvent être nuancés sur la question, et il conviendra de voir comment cela apparaît dans les familles des élus antillais.

b) L'indisponibilité des mères à un engagement précoce en politique :

« En l'état du partage des tâches domestiques, la disponibilité de ces femmes sans enfants ou avec des enfants élevés est l'une des conditions d'accès aux mandats et aux responsabilités politiques »¹⁰⁴⁷. Les auteures montrent qu'au niveau des responsabilités familiales, les femmes sont touchées par le genre : « c'est là que s'opèrent, quasi insensiblement, les évictions de nombreuses femmes qui s'excluent ainsi "naturellement" du jeu tandis que les hommes s'y maintiennent tout aussi "naturellement" »¹⁰⁴⁸. « Les tâches ménagères sont directement associées à la privatisation, cela semble limiter le nombre et les types de réseaux de communication à travers lesquels les femmes exercent une influence, et inhibe l'intérêt des femmes pour la politique nationale et internationale »¹⁰⁴⁹.

Grégory Derville et Sylvie Pionchon expliquent cette différence de rattachement des hommes et des femmes à la politique en prenant en compte les effets inévitables de la socialisation sexuée sur le comportement des uns et autres ; « alors que pour les hommes, le travail et l'insertion dans l'espace public sont au fondement de leur identité, c'est l'ancrage dans la famille et la conformation au rôle de mère qui, pour les femmes, tendent à occuper cette fonction. [...] Toutes les enquêtées rencontrées par S. Pionchon ont manifesté un investissement affectif très fort sur leur famille, et toutes ont dit à quel point celle-ci est tellement au cœur de leur vie qu'elles n'envisagent pas de se lancer à corps perdu dans une activité publique, du moins tant que leurs enfants ne seront pas grands : elles ont fait clairement le lien entre leur ancrage familial et leur non-engagement politique. Quant aux militantes, toutes ont fait part de leurs doutes et de leur sentiment de culpabilité. En revanche, les hommes rencontrés ont très rarement évoqué leur vie familiale, et jamais avec culpabilité, y compris pour les militants très engagés qui, par ailleurs, se sont demandés

¹⁰⁴⁷ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? L'apprentissage des rôles au Conseil régional d'Île-de-France » - Nouveau Monde éditions - Sociétés & Représentations, n°24, novembre 2007, p. 257.

¹⁰⁴⁸ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *ibid.*, p. 257.

¹⁰⁴⁹ Virginia Sapiro, *op. cit.*, p. 181 ; Traduction de : « homemaking is directly associated with privatization, it seemed to constrain the number and types of communication networks through which women exert influence, and it inhibited women's interest in national and international politics ».

“comment font les femmes politiques” pour supporter d’être à ce point éloignées de leurs enfants »¹⁰⁵⁰.

Ce sont bien les rôles assignés culturellement aux femmes qui les obligent consciemment ou non à s’enfermer dans leurs responsabilités familiales lorsqu’elles ont des enfants. Les auteurs le soulignent : « les modèles de réalisation qui leur sont socialement prescrits poussent les femmes à trouver davantage de gratification et d’épanouissement dans l’endossement des rôles familiaux et maternels »¹⁰⁵¹. « Par ailleurs, on peut penser que la socialisation anticompetitive qui leur est souvent prodiguée (en tous cas davantage qu’aux garçons) fait que les femmes, devenues adultes, présentent moins souvent les traits de personnalité indispensables pour s’affirmer dans un univers aussi concurrentiel et âpre que le jeu politique – ce que l’on appelle en psychosociologie l’assertivité et la capacité de dominance. De ce fait, elles tendent à anticiper avec plus d’appréhension que les hommes les difficultés objectives de la course au pouvoir (sacrifice de la vie privée, machiavélisme, stress, solitude affective...), d’autant plus qu’elles imaginent (avec certaines raisons, on l’a vu) que le sort qui est réservé à leur sexe est ici tout particulièrement difficile »¹⁰⁵².

Les femmes sans enfant seraient donc plus susceptibles d’entrer précocement en politique que celles ayant des enfants à charge. A l’inverse, les dernières préfèrent attendre que leurs enfants soient majeurs ou beaucoup plus indépendants pour envisager une carrière politique. Les mères, après avoir élevé leurs enfants, se sentent beaucoup plus disponibles pour avoir d’autres activités souvent tournées vers l’extérieur. Deux périodes sont alors favorables à l’entrée des femmes en politique : les jeunes adultes sans enfants et les adultes ayant accompli leur rôle de mère. Delphine Dulong et Sandrine Lévêque ont d’ailleurs constaté que celles qui entrent dans une carrière politique sont soit célibataires sans enfant, soit plus âgées mais n’ayant plus d’enfant à charge : « quatre femmes de la liste sur sept n’ont plus d’enfants à charge et ont par conséquent plus de cinquante ans. Seule une candidate ayant moins de quarante ans, d’ailleurs placée en queue de

¹⁰⁵⁰ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 63.

¹⁰⁵¹ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 63.

¹⁰⁵² Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 63.

liste, a des enfants en bas âge. Les candidates les plus jeunes, trente-trois et trente et un ans, sont célibataires et sans enfant »¹⁰⁵³.

Si la maternité et la prise en charge des enfants représentent un frein à l'entrée des femmes en politique par manque de disponibilité, il n'en est pas de même pour les hommes. « (Ils) sont présents dans la classe d'âge des quarante et un /cinquante ans, classe d'âge où l'on ne trouve aucune femme et qui est communément décrite comme celle de la réussite professionnelle pour les hommes et de "l'accomplissement familial" pour les femmes »¹⁰⁵⁴. Selon Virginia Sapiro, « la maternité a un effet inhibiteur sur l'efficacité politique et, parmi les femmes mariées, sur les connaissances politiques »¹⁰⁵⁵. Les mères célibataires rencontreraient plus de difficultés à se libérer de leurs responsabilités familiales pour s'engager en politique.

Toutefois, les enfants, par leur scolarisation, peuvent rapprocher les femmes du monde politique afin de trouver des réponses aux problématiques générées, voire aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer, seules ou peu aidées, pour l'éducation de leurs enfants. « Les enfants peuvent fournir aux femmes des liens importants avec le monde politique. [...] un enfant apparaît comme pouvant servir de canal à travers lequel on peut voir sa connexion à la politique »¹⁰⁵⁶.

Parmi les élus des Antilles françaises ayant répondu à notre enquête, 94% ont des enfants. Tous les hommes ont des enfants, mais 92% les ont élevés¹⁰⁵⁷. 95% des femmes interrogées ont des enfants : toutes celles de la Martinique, mais 92% des guadeloupéennes. Sachant que l'ensemble des élus a construit une famille avec un ou plusieurs enfants, on pourrait s'interroger sur la

¹⁰⁵³ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 98.

¹⁰⁵⁴ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 98.

¹⁰⁵⁵ Virginia Sapiro, op. cit., p. 177 ; Traduction de : « motherhood has an inhibiting effect on political efficacy and, among married women, on political knowledge ».

¹⁰⁵⁶ Virginia Sapiro, op. cit., p. 180 ; Traduction de : « children may provide women with important links to the political world. [...] a child appears to serve as a channel through which to see one's connection to politics ».

¹⁰⁵⁷ Parmi les 13 hommes élus interrogés, un seul a une descendance, mais il n'a jamais vécu ni élevé ses enfants. Il ne sera pas inclus dans les élus ayant eu des enfants à charge pendant la carrière politique. De plus, n'étant pas avec ses enfants, l'élu n'a pas eu l'occasion de connaître le ressenti de ceux-ci concernant sa carrière politique, puisqu'ils ne l'ont pas vécu.

composition de ces fratries, sur l'âge moyen de leurs progénitures à l'entame de leur carrière politique et sur le ressenti des enfants par rapport à l'exercice du mandat politique de leur parent.

En gardant en mémoire que les femmes et les hommes sont confinés à des rôles et dans des lieux bien spécifiques en vertu de la socialisation sexuée réalisée dès l'enfance, on peut croire que si chacun a des enfants alors qu'il occupe des fonctions électives, les uns n'ont pas fondé une grande famille ou sont entrés en politique une fois les enfants majeurs, les autres ont pu se permettre d'avoir une grande famille avec des enfants en bas âge. Rappelons que la socialisation sexuée pose le principe de la relégation de la femme dans la sphère privée et fait l'éloge de son rôle de mère, d'épouse et de femme au foyer, à l'inverse de l'homme qui est libre de vaquer dans la sphère publique et qui n'a pas les mêmes rôles que la femme au sein du foyer. Sur cette base, on peut imaginer que l'individu de sexe féminin qui a de nombreuses responsabilités au sein du foyer essentiellement fixées sur le bien-être et l'éducation des enfants, n'aurait plus de temps libre pour s'impliquer dans la sphère publique et encore moins dans le monde politique.

Si les femmes qui sont aussi mères de famille intègrent le monde politique, c'est qu'elles n'auraient pas d'enfants ou que ces derniers seraient déjà majeurs et indépendants. Les individus de sexe masculin n'ayant pas les mêmes charges de travail au sein du foyer sur le seul fondement de la répartition sexuée des tâches, peuvent eux envisager et entamer une carrière politique sans aucune contrainte, quelque soit le nombre d'enfants au sein du foyer. En l'espèce, la part élevée d'hommes élus, pères de famille, ne surprend guère. A l'inverse, nous ne pouvons pas en dire autant de celle des femmes élues qui sont également mères de famille. Se seraient-elles engagées parce qu'elles n'ont pas plus d'un enfant (ce qui serait plus facile à gérer que si elles en avaient plus de deux), ou parce que ceux-ci ont déjà quitté le cocon familial, permettant à la mère d'avoir plus de disponibilité pour se consacrer à la politique ?

22% des élus antillais ont un seul enfant, 33% en ont deux, et 45% en ont 3 ou plus. En imaginant que le nombre élevé d'enfants limite le temps libre des femmes, on pourrait croire que les hommes élus sont plus nombreux que les femmes élues à avoir des familles de 3 enfants ou plus, et que ces dernières auraient moins d'enfants. Cette hypothèse est vraie, puisqu'en effet, l'enquête révèle que 58% des hommes interrogés sont pères d'une famille de 3 enfants et plus. Les hommes martiniquais sont toutefois plus nombreux dans ce cas que les guadeloupéens (respectivement 67% contre 33%). Ils sont également plus nombreux que les femmes qui ne sont que 50% pour les martiniquaise et 35% pour les guadeloupéennes à avoir une famille nombreuse. Ces chiffres rendent compte de l'idée précédemment évoquée de la possibilité pour les hommes de s'impliquer en plus

grand nombre dans une carrière politique malgré un effectif élevé d'enfants dans la famille. Les élues auraient donc des familles beaucoup moins nombreuses. Elles sont 33% (comme les hommes) à avoir une famille de deux enfants, mais 26% à avoir un enfant unique contre 8% des hommes. La part des femmes qui ont entre deux et trois enfants ou plus, reste inférieure à celle des hommes. Si comme énoncé précédemment, la situation familiale des hommes n'étonne pas car ils comptent sur leurs conjointes pour s'occuper des enfants en leur absence, celle des femmes est différente comme nous l'avons vu plus haut. Les premiers sont tous mariés ou en concubinage (10% seulement sont divorcés), à l'inverse des secondes qui sont à peine plus de la moitié à être mariée ou en concubinage (56%) lors de leur entrée dans le monde politique.

Trois différences sont notables :

- Malgré leur famille nombreuse, les hommes peuvent se présenter à des élections et entamer une carrière politique car leur conjointe se charge des enfants. On note aussi que la part des femmes élues ayant fondé une famille nombreuse est inférieure à celle des hommes, parce que le rôle de mère et la responsabilité vis-à-vis des enfants limite l'entrée de ces femmes en politique. Par conséquent, on retrouve davantage d'élues mères de familles comportant moins d'enfants.
- La quasi-totalité des hommes ayant une conjointe, le choix d'une carrière politique ne leur paraît pas problématique et freinée par la famille, contrairement aux femmes élues qui sont plus nombreuses à être seules (célibataires, divorcées ou veuves).
- Les femmes élues de la Guadeloupe, et mères de familles, seraient dans des situations moins favorables que celles de la Martinique au regard du nombre élevé de célibataires, veuves ou divorcées (48%) qui devraient se charger seules des enfants à l'inverse des martiniquaises qui sont en couple (62,5%) et qui peuvent peut-être compter sur leur conjoint pour les épauler dans la garde et l'éducation des enfants. On comprendra mieux les 50% de femmes martiniquaises qui ont une carrière politique alors qu'elles ont 3 enfants ou plus.

Ces taux de femmes élues, mères de famille et célibataires à leur entrée en politique (48% des élues guadeloupéennes interrogées et 37,5% des élues martiniquaises interrogées), s'il semble élevé, ne s'explique-t-il pas par le caractère matrifocal de la société dans laquelle ont grandi et vivent ces femmes ? L'image de la femme antillaise « potoman » (« femme debout ») qu'elles ont pu recevoir pendant l'enfance ou qui est véhiculée par la société antillaise toute entière, n'est-elle pas à l'origine du choix d'engagement de ces femmes mères célibataires ? Savoir que même seule, une femme doit faire face à ses responsabilités quel que soit l'engagement qu'elle prend, n'a-t-il pas

été le « leimotiv » de ces femmes ? Si en général, le père (le conjoint) fait partie intégrante de la famille, son absence ne semble pas être un obstacle pour certaines femmes engagées. Certes, si d'une manière générale la monoparentalité ne facilite pas le choix d'une carrière politique, pour certaines femmes antillaises interrogées, l'engagement politique au sein de leur quartier tout d'abord, et par extension, dans leur commune ensuite, et au-delà enfin, n'est que le prolongement de leur implication au sein de leur famille. Désirant un meilleur avenir pour leurs enfants, elles agissent aussi bien dans leur foyer, qu'à l'extérieur. Dès qu'elles ont des enfants, les réalités (souvent les difficultés) quotidiennes qu'elles ont pu elles-mêmes rencontrer en tant que femme et mère, tendent à créer en elles un désir d'agir sur le terrain, pour l'intérêt général, ou encore pour les femmes, en intégrant l'espace public et politique.

Comment expliquer cependant, l'écart précédent entre les femmes des deux départements ? En fonction du nombre élevé d'enfants, comment les unes ont-elles pu faire le choix d'un engagement politique aussi prenant ? Se sont-elles tournées vers leur conjoint ? A l'inverse, même avec des familles de un ou deux enfants, comment les autres, plus nombreuses à ne pas être en couple, ont-elles pu faire le même choix ? La réponse réside peut-être dans l'âge des enfants au moment où elles sont entrées en politique.

Bien que l'entrée des hommes dans une carrière politique ne semble pas à priori poser de problème, notons que la moyenne d'âge des enfants était de 14 ans¹⁰⁵⁸ lorsque l'élu est entré en politique. Chez les pères d'un seul enfant, la moyenne d'âge était de 4 ans, chez ceux de deux enfants, la moyenne d'âge de l'aîné était de 4,5 ans et du benjamin 1,5 ans, et enfin chez ceux de trois enfants ou plus, l'aîné avait en moyenne 17 ans et le benjamin 13 ans en moyenne. Dans certaines familles devenues nombreuses au cours de la carrière politique de l'élu, des enfants n'étaient pas encore nés en début de carrière. De même, dans d'autres familles, certains enfants étaient déjà adultes – c'est le cas de quelques familles nombreuses.

¹⁰⁵⁸ Les enfants de l'ensemble des hommes élus étant âgés de 1 à 26 ans au début de leur carrière politique.

A l'entrée des femmes interrogées, en politique, les enfants étaient en général âgés de 18 ans¹⁰⁵⁹ en moyenne (17,6 ans chez les guadeloupéennes et 18,9 ans chez les martiniquaises). Concrètement, chez les mères d'enfant unique, la moyenne d'âge de celui-ci était de 14 ans¹⁰⁶⁰, chez les mères de deux enfants, l'aîné avait 17 ans¹⁰⁶¹ en moyenne et le benjamin 13 ans en moyenne, et enfin chez les mères de famille nombreuse, l'aîné avait 23,5 ans¹⁰⁶² et le benjamin 14,5 ans en moyenne.

Des constats peuvent être faits des données précédentes. Tout d'abord, les chiffres confirment que les hommes peuvent entrer en politique quel que soit l'âge de leurs enfants. Quelle que soit la structure de la fratrie (un, deux, trois enfants ou plus), l'homme n'est pas freiné dans son engagement politique par le jeune âge de ses enfants, la présence d'une conjointe aidant. Ensuite, s'agissant des femmes antillaises interrogées, elles auraient peut-être retardé leur entrée dans une carrière politique par rapport à leurs enfants. En effet, en moyenne, elles acceptent des responsabilités politiques lorsque leurs enfants atteignent l'âge de l'adolescence. Enfin, à l'inverse de ce que l'on aurait pu croire, les élues martiniquaises s'investissent dans des fonctions politiques un peu plus tardivement que les guadeloupéennes, en fonction de l'âge de leurs enfants. Nous pensions que la situation des secondes (pour moitié des mères seules sans conjoint), les retarderait plus que les premières dans leur engagement à des postes clés en politique. Cela ne semble pas avoir été leur cas. Lorsqu'elles s'investissent pleinement en politique, certaines le font à un âge où les enfants commencent à être autonomes malgré la présence d'un père, et ils acquièrent cette autonomie assez tôt.

¹⁰⁵⁹ L'âge des enfants des femmes élues allant de 1 à 43 ans, lors de l'entrée de la mère dans une carrière politique.

¹⁰⁶⁰ L'enfant unique des élues guadeloupéennes étant âgé en moyenne de 14 ans et celui des élues martiniquaises, de 15 ans en moyenne au début de la carrière politique.

¹⁰⁶¹ Dans les fratries de deux enfants : chez les mères guadeloupéennes, l'aîné avait 15,5 ans alors que le benjamin avait 11 ans en moyenne ; et chez les mères martiniquaises, l'aîné avait 19 ans face à un benjamin de 15 ans en moyenne.

¹⁰⁶² Dans les fratries de trois enfants ou plus : chez les mères guadeloupéennes, l'aîné avait 25 ans alors que le benjamin avait 14 ans en moyenne ; et chez les mères martiniquaises, l'aîné avait 22 ans face à un benjamin de 15 ans en moyenne.

Certaines ayant accepté une fonction électorale alors que les aînés des enfants étaient adultes, nous pouvons vérifier quelle part d'élues avait effectivement des enfants encore à leur charge lors de leur première mandature politique. 71% de l'ensemble des élus avait au moins un enfant à charge au début de sa carrière politique (soit 77% des élus guadeloupéens parents et 64% des élus martiniquais parents). En se focalisant sur les femmes élues, on s'aperçoit que les martiniquaises sont beaucoup moins nombreuses (56%) que les guadeloupéennes (78%) à être entrée dans une carrière politique alors qu'elles avaient des enfants à charge.

Les chiffres relevés renversent la tendance, puisque l'on constate qu'en réalité, les martiniquaises investies dans une carrière politiques sont moins nombreuses que les guadeloupéennes à avoir accepté des mandats politiques alors qu'elles avaient encore des enfants à charge. Les premières auraient alors accepté plus facilement de se présenter à des élections, volontairement ou de manière opportune, une fois qu'elles ont pu se sentir plus libre de leur rôle de mère. A contrario, avoir des enfants à charge n'a cependant pas été un frein réel pour les élues guadeloupéennes, même si cette situation a, de manière générale, retardé les femmes par rapport aux hommes.

Notons que la structure masculine ou féminine de la fratrie pourrait avoir joué un rôle dans la décision des mères d'accepter plus ou moins tardivement de s'engager en politique. Les élues guadeloupéennes avaient surtout des garçons (60%), alors que les martiniquaises avaient un nombre quasi-égal de filles (53%) et de garçons (47%). Avoir surtout des enfants de sexe masculin permettait peut-être aux guadeloupéennes de les rendre autonomes plus rapidement que les filles ou du moins de leur laisser un peu plus de liberté qu'à celles-ci, sans avoir à s'inquiéter trop de leur garde. En effet, 36% des fratries chez les guadeloupéennes étaient exclusivement masculines et 9% étaient féminines. Le reste des fratries (55%) étaient surtout mixtes. Chez les mères martiniquaises, 19% des fratries étaient exclusivement masculines, 13% féminines et 69% mixtes.

Les mères acceptant des fonctions électives, comprenaient également l'importance de leur mission et connaissaient à peu près la charge de travail qui leur serait demandée. Etre une élue comporte des sacrifices quand on a une famille, et ceux-ci s'effectuaient parfois au détriment des enfants. Certains d'entre eux acceptaient la carrière politique de leur parent, et d'autres moins bien. Quelques élus ont d'ailleurs témoigné du ressenti de leurs enfants. Peu d'élus guadeloupéens se sont

exprimés sur ce point, mais 19% admettent que leurs enfants ont été favorables à leur mandature politique, 7% ont eu des réactions mitigées et 11,5% y étaient défavorables. Ceux qui ont accepté la carrière politique de leur parent n'ont pas eu l'occasion de porter de jugement négatif vis-à-vis de celui-ci, ou ont alors émis des critiques positives et constructives pour faire avancer le parent en politique, cela représentant pour eux une fierté d'avoir un père ou une mère en politique. Ceux qui paraissent plus mitigés, se plaignaient « parfois » de l'absence d'une mère, ou pouvaient être touchés par des rumeurs venues de l'extérieur ou des tracts injurieux, mais tout ceci pouvait être minimisé par l'éducation parentale qui se réalisait dans le but que les enfants soient toujours fiers de ce que leur parent faisait en politique. Les enfants qui portaient un jugement négatif de la fonction élective de leur parent fustigeaient des longues absences de ce dernier et des réunions à répétition.

Dans les familles fondées par les élus martiniquais, 71% des enfants étaient favorables ou acceptaient sans critiquer, 21% n'acceptaient pas et 8% étaient mitigés. Les premiers pouvaient être heureux et soutenaient leur parent. Sans doute les conditions dans lesquelles ils vécurent la carrière politique de leur père ou de leur mère était différente, sinon bien meilleure que celles des enfants des guadeloupéens. La comparaison serait toutefois superficielle compte tenu du peu de témoignages de guadeloupéens sur cet aspect. Très peu de mères disent avoir culpabilisé vis-à-vis de leurs enfants face à leurs absences et leur manque de disponibilité¹⁰⁶³.

Sur l'ensemble des élues mères guadeloupéennes, deux ont évoqué le désir d'un de leur enfant (un garçon) de faire de la politique, ou d'avoir déjà intégré le circuit politique : le premier candidat à des élections, et le second, voulant entrer dans un parti politique, interroge déjà sa mère et sa grand-mère sur le sujet. Chez les martiniquaises, six enfants (cinq filles et un garçon) s'intéressent de très près à la politique, puisque une fille a été élue au conseil municipal junior de sa commune, trois sœurs sont militantes.

Hormis celles qui n'ont pas mentionné un quelconque souhait d'un de leurs enfants d'entrer dans le monde politique, on peut dire qu'en tant que parent, l' élu père ou mère peut être un modèle lorsque sa mission politique est acceptée par sa progéniture. Outre son rôle d'agent socialisateur en tant que parent, il est également un important agent de socialisation politique pour ses enfants de

¹⁰⁶³ Peut-être n'y ont-elles pas pensé, ou simplement par pudeur.

part ses fonctions électives. Nous verrons d'ailleurs en fin de chapitre qu'il peut l'être pour tous ceux qui le veulent et tous ceux qui le suivent, directement ou indirectement.

Si à la différence des hommes, les femmes sont retardées dans leur entrée en politique pour des raisons familiales, elles n'attendent pas toutes que leurs enfants aient atteint l'âge de la majorité pour s'impliquer concrètement dans les affaires politiques. Si la présence des enfants retarde l'échéance pour les femmes, d'autres obstacles au recrutement ou à l'acceptation d'un premier mandat se dressent devant elles, notamment la profession.

La profession :

Si certains hommes élus sont entrés tardivement en politique, cela pourrait s'expliquer par le temps accordé à la mise en place d'une certaine notoriété auprès de la population notamment par le biais de leur profession. Philippe Garraud évoque cette situation en traitant des élus de droite de la période 1945-1960 : « le capital politique des élus de droite était essentiellement fondé sur une notoriété socio-professionnelle personnelle dont l'accumulation nécessitait souvent de longues années ; aussi l'âge auquel ils étaient élus pour la première fois était-il plus avancé que celui des élus de gauche »¹⁰⁶⁴. L'auteur note toutefois un rajeunissement de la carrière élective toutes tendances politiques confondues.

Il remarque également que « la politique tend à devenir de plus en plus un métier au sens propre, où l'on s'engage de plus en plus tôt, et dont il faut s'efforcer de vivre dans la mesure où, exception faite des fonctionnaires, il est souvent difficile de concilier activité professionnelle et exercice de mandats électifs »¹⁰⁶⁵.

Cette remarque permet de rebondir sur la situation des femmes pour qui la carrière professionnelle passe avant l'entrée en politique. En effet, au-delà des raisons personnelles, familiales ou conjugales, qui peuvent retarder l'entrée des femmes dans une carrière politique, la carrière professionnelle est également une cause de l'entrée tardive de certaines femmes en

¹⁰⁶⁴ Philippe Garraud, op. cit., p. 415.

¹⁰⁶⁵ Philippe Garraud, op. cit., p. 416.

politique. Elles préfèrent faire passer leur carrière professionnelle avant d'envisager une carrière politique. Lorsqu'elles ont une activité professionnelle et qu'elles sont également mères, elles doivent concilier ces deux activités : l'une publique, l'autre privée. Une fois la journée de travail à l'extérieur terminée, elles doivent ensuite répondre aux obligations que leur impose leur foyer. Celles qui ne font pas le choix entre une activité publique (professionnelle) et une activité privée (familiale) sont contraintes de les honorer toutes les deux, en sacrifiant leur temps libre et toute autre activité de l'extérieur. Se faisant, rares sont celles qui peuvent envisager de militer activement et d'entreprendre une carrière politique.

Quels sont les obstacles énoncés concrètement par les élus ? Quels sont les freins à l'entrée en politique pour tous les candidats à une élection en général (Tableau n° 25) ? Sont-ils les mêmes pour les hommes et les femmes ?

Il a été demandé aux hommes élus s'il existait des freins spécifiques à l'entrée des hommes en politique. La candidature d'un homme à une élection pourrait être freinée par quelques obstacles cités par les élus hommes interrogés. Dans l'ordre l'importance, des plus mentionnés au moins mentionnés, les freins qui reviennent le plus souvent sont :

- 1°. La famille : 32%¹⁰⁶⁶, soit 25% pour les guadeloupéens et 18% pour les martiniquais ;
- 2°. La disponibilité ou le temps libre : 16%, soit 25% pour les guadeloupéens ;
- 3°. Les finances : 11%, soit 12% des martiniquais.

¹⁰⁶⁶ La famille représente 32% des obstacles pouvant freiner la candidature d'un homme, cités par les hommes élus.

Tableau 25 : Les freins à l'entrée en politique pour tous les candidats à une élection en général : (les plus cités par les élus)	Ensemble			Ensemble		Guadeloupe		Martinique	
	Total	Guadeloupe	Martinique	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Manque de disponibilité / temps libre	11%	9%	14%	12%	11%	25%	5%	6%	19%
La vie de famille	9%	11%	7%	8%	10%	25%	8%	0%	12%
Manque de proximité et d'amour pour la population	6%	7%	5%	4%	6%	0%	8%	6%	4%
Manque de confiance en soi	6%	2%	9%	8%	5%	0%	3%	12%	8%
Les finances	6%	2%	9%	12%	3%	0%	3%	18%	4%
Incapacité à faire face aux responsabilités	5%	9%	0%	4%	5%	13%	8%	0%	0%
Image de la politique et des hommes politiques	5%	4%	5%	8%	3%	0%	5%	12%	0%
Manque de soutien d'un parti politique et concurrence interne / non appartenance à un parti politique	5%	2%	7%	12%	2%	0%	3%	18%	0%
Mauvaise réputation : dossiers noirs / « casseroles » / boulet	5%	4%	5%	0%	6%	0%	5%	0%	8%
Manque de soutien familial et conjugal	5%	7%	2%	4%	5%	0%	8%	6%	0%
Les risques (juridiques) éventuels	3%	7%	0%	4%	3%	13%	5%	0%	0%
Manque de compétences, de qualification et d'éducation politique	3%	4%	2%	4%	3%	0%	5%	6%	0%
Héritage familial pesant	3%	4%	2%	0%	5%	0%	5%	0%	4%
Désintérêt et dégoût pour la politique	3%	7%	0%	4%	3%	13%	5%	0%	0%
Impopularité / manque de notoriété	3%	0%	7%	4%	3%	0%	0%	6%	8%
La vie professionnelle	3%	2%	5%	4%	3%	0%	3%	6%	4%
Absence de militantisme	3%	4%	2%	4%	3%	13%	3%	0%	4%
Manque d'abnégation	3%	0%	7%	0%	5%	0%	0%	0%	12%
Manque d'intimité et atteinte à la vie privée	2%	4%	0%	0%	3%	0%	5%	0%	0%
Rumeurs / calomnies	2%	2%	2%	4%	2%	0%	3%	6%	0%
Confiscation des sièges / professionnalisation des mandats	2%	0%	5%	0%	3%	0%	0%	0%	8%
Pas de frein : c'est une démarche personnelle	6%	7%	5%	0%	8%	0%	8%	0%	8%

Tableau réalisé par nos soins.

D'autres éléments peuvent freiner un homme à se porter candidat à une élection, mais les élus guadeloupéens attacheraient une importance à un certain nombre et les martiniquais, à d'autres. Ainsi, les premiers mentionneront en plus : le statut, la peur de perdre, la peur de ne pas pouvoir gérer les conflits, le manque de militantisme, le manque d'amour pour la politique, les risques juridiques éventuels, les adversaires ou concurrents politiques et en particuliers les leaders, et la vie professionnelle. Les seconds retiendraient : la timidité, le manque de soutien de son parti politique, la non-appartenance à un parti politique, le manque de notoriété ou l'impopularité, le manque d'argument et de programme, l'image que renvoie un homme en politique (« un mangeur d'argent »), « une couleur wayayay »¹⁰⁶⁷, le manque de sérieux, l'homosexualité et les « coureurs de jupons ».

Par contre, pour deux élus martiniquais, les hommes ne rencontreraient aucun obstacle au désir de se porter candidat à une élection.

Qu'en est-il cependant des freins qui touchent spécifiquement les femmes qui envisageraient de se porter candidates à une élection ? Outre tous ceux mentionnés précédemment¹⁰⁶⁸, une place particulière peut être faite à des obstacles ayant une importance plus grande lorsqu'ils se dressent devant les femmes. Parmi les plus cités, on retrouve (Tableau n° 26) :

- 1°. La famille (les enfants et le conjoint) ;
- 2°. Le sexe féminin : la mentalité de la société qui pense que la femme n'a rien à faire en politique, la misogynie et le manque de confiance des hommes envers les femmes ;
- 3°. Le fonctionnement de la politique et le manque de structures pouvant faciliter la disponibilité des femmes politiques : les horaires de travail et des réunions politiques, l'absence de garderie et de transport ;
- 4°. Le manque de soutien du conjoint ;
- 5°. La vie professionnelle ;
- 6°. Les femmes (adversaires ou non) : le pire ennemi d'une femme c'est une autre femme.

¹⁰⁶⁷ Peau claire : métisse, mulâtre, chabin ...

¹⁰⁶⁸ Voir tableau sur « Les freins à l'entrée en politique pour tous les candidats à une élection en général ».

Certains chiffres du tableau n° 26 peuvent être soulevés. Tout d'abord, comment interpréter les données sur la famille en tant que frein à l'entrée des femmes en politique du point de vue des hommes guadeloupéens ?

Au regard des obstacles cités par ces derniers, la famille semblerait représenter 50% de leur liste (contre 31% des obstacles cités par les martiniquais). Ceci peut s'expliquer par le rapport qu'entretiennent les femmes avec la structure familiale (comme cela a été évoqué précédemment) et par la place de la famille elle-même dans la société antillaise. Le fait qu'on retrouve ce chiffre élevé chez les hommes, comme chez les femmes, peut refléter l'importance qu'ils accordent à la famille. Les hommes, en particulier, reconnaîtraient d'ailleurs l'importance de leur propre mère dans la famille, mais également la place qu'occupe leur épouse ou compagne dans la gestion de leur propre famille (surtout en leur absence).

Tableau 26 : Les freins à l'entrée en politique spécifiques aux femmes : (les plus cités par les élus)	Ensemble			Ensemble		Guadeloupe		Martinique	
	Total	Gpe	Mque	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
La famille	27%	30%	24%	35%	25%	50%	28%	31%	21%
La mentalité misogyne de la société en matière politique	20%	15%	26%	35%	17%	0%	16%	46%	48%
Le fonctionnement de la politique et le manque de structures	9%	4%	13%	0%	11%	0%	5%	0%	18%
Le manque de soutien du conjoint	5%	6%	4%	0%	7%	0%	7%	0%	6%
La vie professionnelle	4%	6%	2%	6%	4%	25%	5%	0%	3%
Les femmes (adversaires ou non)	4%	0%	9%	6%	4%	0%	0%	3%	9%

Tableau réalisé par nos soins.

* Gpe = Guadeloupe ; Mque = Martinique.

L'autre donnée qui retient ensuite l'attention est celle qui concerne la mentalité misogyne qui perdure dans la société antillaise. Le sexisme ou la mise à l'écart des femmes du jeu politique pour la simple raison qu'elles sont de sexe féminin et qu'elles détiennent tous les attributs liés à leur sexe (sensibilité, faiblesse, fragilité entre autres), ou parce que les hommes n'auraient pas confiance en elles, représente 26% des obstacles en Martinique contre 15% en Guadeloupe. Ce que l'on retient, c'est qu'il équivaut à 46% des obstacles chez les hommes martiniquais et à 48% chez les femmes martiniquaises. Devrions-nous comprendre que si ce frein touche les deux départements, il demeure beaucoup plus influent à la Martinique qu'à la Guadeloupe ? En supposant qu'il y ait une évolution de la mentalité guadeloupéenne, on peut suggérer que cette mentalité est encore très forte chez les martiniquais, puisqu'elle serait responsable à près de 50%, directement ou indirectement, de la mise à l'écart des femmes du domaine politique. On pourrait affirmer que cette mentalité peut être liée à la socialisation sexuée réalisée dans l'enfance et à l'âge adulte, qui s'applique également dans le monde politique par une socialisation politique sexuée. Le caractère sexué de la socialisation politique est doublé, car il renforce les stéréotypes sexués de base issus de l'enfance. Cette mentalité, encore fortement ancrée à la Martinique, ne s'exprime pas uniquement chez les hommes, puisque de nombreuses femmes pensent de la sorte.

Ces femmes sont enfin le dernier chiffre qu'il convient d'interpréter comme un obstacle. Si elles ne représentent que 4% des obstacles en général et 9% pour les martiniquais, les femmes ne seraient pas a priori un problème pour les guadeloupéens qui veulent entrer en politique. On relève simplement qu'elles (certaines) sont un frein pour les martiniquais, sans doute parce qu'elles ont la mentalité exposée précédemment, mentalité qui est en rapport avec la socialisation en général et la socialisation politique. Pour ces dernières, les femmes n'ont en effet rien à faire en politique puisqu'elles doivent s'occuper de leurs enfants et de leur conjoint. Celles qui sont déjà en politique et qui se dresseraient devant d'éventuelles nouvelles recrues, le font par jalousie ou par crainte de perdre leur place durement gagnée.

Nous verrons qu'en réalité, les hommes ont agi comme ces dernières, au tout début, alors qu'ils venaient d'obtenir le droit de voter et d'être éligible il y a plus d'un siècle et demi, par crainte de perdre un statut et un droit pour lequel ils s'étaient rudement battus.

Aux Antilles françaises, la mise à l'écart des femmes du jeu politique pourrait également se « justifier » par des raisons historiques. En effet, les luttes qu'auraient menées les nouveaux libres pour s'approprier le droit d'éligibilité et s'engager dans le monde politique pourraient représenter l'un des premiers obstacles à l'accession des femmes en politique.

En effet, le 27 Avril 1848, avec l'abolition de l'esclavage, les nouveaux libres obtiennent les droits attachés à la citoyenneté, dont le droit d'éligibilité. Ce droit sera vite accaparé par les blancs, grands propriétaires terriens et usiniers, pour affirmer leur supériorité. Comme l'explique Rodrigue Croisic dans son ouvrage « La société contre la politique : comment la démocratie est venue aux Guadeloupéens », malgré l'instauration du suffrage universel « les usiniers et les grands propriétaires continuèrent [...] à se considérer et à être considérés comme les seuls à pouvoir représenter leur localité »¹⁰⁶⁹. La citoyenneté et le suffrage universel accordés aux anciens esclaves fut le coup de grâce porté aux anciens colons qui tentèrent de nombreuses manœuvres pour évincer et remettre en cause les droits accordés aux nouveaux libres. Le droit d'éligibilité demeure ainsi pendant longtemps un « privilège des maîtres de la terre et de l'usine »¹⁰⁷⁰. Par exemple, aux élections municipales de 1850, 24 communes de la Guadeloupe sur les 32 furent remportées par les propriétaires terriens et les usiniers.

De plus, le pouvoir politique se transmettait de père en fils, ce qui ne laissait aucune place à la concurrence et donc à l'opposition. En effet, « la possession familiale de la terre et de l'usine suffisait à donner l'éligibilité et à garantir la conservation du pouvoir local »¹⁰⁷¹, d'autant plus que les choix électoraux des nouveaux citoyens étaient ouvertement guidés par les usiniers. Cette manière de faire de la politique permettait aux notables de conforter leur domination économique sur l'ensemble du territoire, les décisions politiques étant prises non dans l'intérêt général, mais avant tout dans l'intérêt des grands propriétaires et des usiniers. En conséquence, « la représentation politique fut pendant un temps plutôt long l'affaire du cercle restreint des notables »¹⁰⁷², mais ces

¹⁰⁶⁹ Rodrigue Croisic, « La société contre la politique : comment la démocratie est venue aux Guadeloupéens » - Edition L'Harmattan (Paris), 2006, p. 140.

¹⁰⁷⁰ Rodrigue Croisic, *ibid.*, p. 157.

¹⁰⁷¹ Rodrigue Croisic, *ibid.*, p. 160.

¹⁰⁷² Rodrigue Croisic, *ibid.*, p. 165.

derniers n'accordaient qu'une place secondaire à la politique. Leurs affaires économiques étant leur profession principale, l'activité politique passait au second plan, et cette attitude causera leur perte par la suite.

Outre l'omniprésence des notables blancs sur la scène politique guadeloupéenne et martiniquaise, d'autres événements vont encore retarder l'accession des nouveaux libres à la représentation politique. En effet, sous le Second Empire, un décret du 2 Février 1852 supprima le suffrage universel en Guadeloupe et en Martinique, et c'est un nouvel obstacle à l'exercice de la citoyenneté des nouveaux libres. Il faudra attendre la Troisième république et un décret du 3 Décembre 1870 pour voir ces derniers récupérer leurs droits et prendre enfin part au jeu politique. Les années 1870 seront un nouveau départ pour les nouveaux citoyens qui durent finalement attendre 22 ans après l'abolition de l'esclavage pour s'engager pleinement dans la vie politique.

Avec les difficultés que commencèrent à rencontrer les notables dans l'exploitation de leurs usines, notamment à cause de la faillite, la scène politique s'ouvra peu à peu aux citoyens de couleur. Les premiers hommes de couleur de conditions sociales et économiques moindres, purent désormais accéder au monde politique. Par exemple, en 1894, Hégésippe Légitimus fut le premier homme noir à faire son entrée au Conseil général.

A la différence des notables pour qui le pouvoir était lié au patrimoine, l'entrée dans le monde politique des membres de la classe populaire était liée à des fonctions (dans l'administration) et à des professions (médecin, avocat, publiciste, journaliste) qui les distinguaient du reste de la population de couleur. Les membres de la bourgeoisie de couleur, de par leur profession, étaient aussi plus proches de la population qui était en l'espèce plus disposée à légitimer les nouveaux candidats. A la différence des usiniers, c'était l'intérêt général qui était mis en avant par les membres de la bourgeoisie de couleur, et l'activité politique n'était plus une activité secondaire, mais principale, car c'était un réel engagement. « Les politiciens devaient ainsi vivre pour la

politique [...] et la crise de l'usine constitua un événement historique favorable à la professionnalisation de l'activité politique »¹⁰⁷³.

Dans le même temps, la création des syndicats dans les années 1884 permit l'entrée en politique d'autres personnalités elles-mêmes membres de syndicats. L'action des leaders politiques populaires, associée à celle des syndicalistes permit de lutter pour l'obtention du pouvoir politique aux mains des classes populaires. On peut comprendre alors que ce n'est qu'à la fin du 19^{ème} siècle et précisément à compter des années 1870-1880 que les nouveaux libres purent se considérer citoyens français à part entière pouvant se présenter aux élections et côtoyer l'arène politique et enfin exercer le pouvoir politique.

Pendant un temps mis à l'écart du jeu politique par les usiniers et les notables, les hommes, nouveaux libres des Antilles françaises ne purent faire autrement que de garder jalousement le domaine politique si difficilement acquis. Les obstacles que rencontrent les femmes désireuses d'intégrer des fonctions électives sont alors à chercher dans les événements historiques eux-mêmes socialisateurs. La répétition, la constance et le poids de l'histoire ont alimenté le phénomène d'exclusion et ont sans doute été la base ou le renfort d'un principe occidental d'exclusion des femmes du domaine politique, inculqué au fil du temps. Mais les luttes menées par les femmes aux côtés des nouveaux citoyens de couleur semblent avoir été passées sous silence, comme nous le verrons plus loin. Outre ces faits historiques, de nombreux autres obstacles se sont érigés devant les femmes.

Mais peut-on dire que les hommes ou les femmes ont été des obstacles dans le parcours politique des élus interrogés ? Dans l'ensemble, 67% des élus pensent que les hommes ont été un atout, alors que les femmes auraient été un atout pour 51% des élus. Si pour 67% des élus hommes, les femmes comme les hommes (politiques ou autres) ont été un atout, chez les élues antillaises, ce sont surtout les hommes qui représentent un atout (68%) alors que les femmes le seraient à hauteur de 46%, soit beaucoup moins que les hommes. Cette opinion qu'ont les élues antillaises à propos des femmes et des hommes en termes de frein ou d'atout, peut s'expliquer par le fait que ce sont

¹⁰⁷³ Rodrigue Croisic, *ibid.*, p. 194.

généralement des hommes qui les ont sollicitées pour travailler à leur côté en politique. Les hommes les auraient ainsi propulsées, accompagnées, encouragées, ou encore soutenues dans leur parcours politique. Lorsqu'elles considèrent que les femmes sont également un atout, c'est en partie pour les mêmes raisons citées précédemment qui font des hommes un atout, mais aussi parce que certaines femmes ont été prises en exemple par les élues antillaises, et ont été une référence pour elles : « des femmes admirables ». Si le taux de « femmes-atouts » est inférieur à celui des « hommes-atouts », c'est aussi parce qu'il y aurait peu de femmes en politique ou influentes. A la différence des élues guadeloupéennes (61%), les martiniquaises sont moins nombreuses (25%) à considérer les femmes comme un atout. Elles sont plus d'avis à penser que les femmes ne représentent ni un frein, ni un atout (44%).

D'autres éléments occupant une moindre place ont été listés parmi les obstacles spécifiques à l'entrée des femmes en politique. On pense notamment au manque de confiance en soi, aux secrets personnels et familiaux, à l'image imposante de l'homme en politique, aux partis politiques, à la bataille politique à mener, à la violence, à la confiscation des mandats aux mains de certains politiques, au manque de culture générale et politique, au manque de compétence, à la vie spirituelle et religieuse, et au manque de popularité. Notons que sept guadeloupéens (six femmes et un homme) et une martiniquaise ont considéré qu'il n'y avait plus ou pas de frein à la candidature des femmes à une élection de manière générale : il suffirait de le vouloir.

Toutes ces raisons font que certaines femmes entrent en politique lorsqu'elles n'ont plus la charge de leurs enfants, à la majorité de ceux-ci, lorsqu'elles sont célibataires, ou lorsqu'elles sont à la retraite ou n'ont pas ou plus d'activité professionnelle. Même lorsqu'elles parviennent à intégrer le monde politique, ces obstacles ne disparaissent pas au cours de leurs mandatures, et c'est d'ailleurs ceux-là qui les poussent vers la sortie, à moins que ce ne soit l'électorat lui-même. Avant de traiter du terme de leur mandat politique, les élus ont été interrogés sur leur parcours politique et sur le déroulement de leur carrière politique. Si la socialisation politique s'effectue dès l'enfance et tout le long de la vie d'adulte des individus, lorsqu'ils s'intéressent au domaine politique et qu'ils veulent l'intégrer afin d'en être des acteurs responsables, les individus passent le cap du recrutement politique. Après y être parvenus non sans mal, les hommes et surtout les femmes, qu'ils aient montré leur engagement militant ou convaincus de leur désir d'être aux affaires politiques, ils doivent passer l'épreuve de l'assentiment de l'électorat pour se voir attribuer un poste électif. Les campagnes électorales sont en effet des moments de socialisation politique, mais comme on

l'imaginer, elles tiennent sans doute compte du sexe des candidats. L'occupation des mandats, le traitement de dossier et la relation avec des homologues élus et la population, peuvent être des éléments et des moments de socialisation politique non négligeable. En effet, l'expérience politique acquise tout au long de la carrière politique d'un individu peut compléter la socialisation politique de l'adulte.

Deuxième Chapitre : L'apprentissage au cours de l'exercice d'une fonction électorale, corollaire de la socialisation politique

L'expérience politique des élus peut compléter le processus de socialisation dans la mesure où les campagnes électorales sont des périodes de formation pour les militants et surtout pour les candidats. Ces campagnes électorales socialisatrices n'en demeurent pas moins sexuées.

Aux Antilles françaises, les campagnes électorales ont toutefois été des moments de socialisation intenses pour les femmes bien avant l'adoption du droit de vote en faveur des femmes. Ces campagnes gardent encore aujourd'hui ce rôle d'agent de socialisation politique permettant aux antillaises de s'affirmer face à l'électorat et sur la scène politique.

De plus, l'obtention d'un mandat politique à l'issue des élections permet aux hommes comme aux femmes d'acquérir une expérience politique en matière de traitement des dossiers et d'approche avec la population. Aux antilles françaises, le clivage hommes politiques/technicité – femmes politiques/relationnel semble être remis en cause.

A. Des campagnes électorales formatrices et des élections populaires révélatrices d'une socialisation politique en mutation

1. Des campagnes électorales socialisantes, mais à caractère sexué :

En prévision d'une élection, les partis politiques, les leaders politiques, le citoyen lambda éligible, tentent de recruter des militants ou toute autre personne désireuse de se porter candidat sur une liste s'il s'agit d'un scrutin de liste, ou de rassembler les troupes pour un soutien matériel, financier et humain dans le cas où il s'agirait d'épauler un candidat choisi ou investi pour une élection uninominale. La préparation d'une élection à venir fait alors appel à la mobilisation d'un nombre important de moyens, notamment en matière de préparation, d'organisation et de

déroulement d'une campagne électorale. Comme prises en exemple par Olivier Ihl¹⁰⁷⁴, les campagnes électorales sont des moments de socialisation politique intenses, dans le sens où la diffusion d'information serait importante en un lieu donné, pendant une période déterminée et devant un public varié. Elles sont surtout vecteurs de socialisation politique pour ceux qui participent à leur élaboration dans l'ombre ou au grand jour, comme pour les candidats qui affrontent un ou plusieurs adversaires et qui doivent à la fois présenter un programme, convaincre l'électorat qui l'écoute et plaire à la population.

Les campagnes électorales peuvent donc être des périodes de socialisation politique pour des hommes et pour des femmes qui y participent. Sachant que les femmes s'investissent énormément dans ce type d'organisation, on pourrait croire qu'elles sont bien placées pour apprendre de nouvelles choses en termes de communication, de stratégie de campagne, de coordination et de méthodes de promotion. En assistant ou en participant concrètement, chacun tire des enseignements de cette phase de mobilisation. A priori, les hommes comme les femmes seraient touchés par cet apprentissage de manière identique.

D'ailleurs, Delphine Dulong et Sandrine Lévêque ont pu constater qu'au lendemain de l'adoption de la loi sur la parité, des listes de candidats respectaient strictement l'égalité homme/femme, et que cela pouvait se répercuter dans la logistique mise en place pour les campagnes électorales : « la parité homme /femme y a été appliquée de manière stricte, aussi bien dans la composition de la liste que dans celle de l'équipe de campagne »¹⁰⁷⁵. En ayant le concours d'autant d'hommes que de femmes, la répartition du travail pour l'élaboration des campagnes électorales devrait profiter à tous. Toutefois, même avec un nombre égal d'hommes et de femmes, et malgré l'implication de ces dernières, la socialisation politique pendant ces moments de rassemblement et de collaboration demeure sexuée. Les auteures relèvent en effet, que si de manière officielle ces campagnes n'étaient pas touchées par la division sexuelle du travail entre les militants d'un parti politique, officieusement certaines tâches auraient été réservées aux militants de sexe féminin, et d'autres à ceux de sexe masculin. « Les femmes étaient peut-être davantage mobilisées

¹⁰⁷⁴ Olivier Ihl, op. cit., p. 137.

¹⁰⁷⁵ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 84.

pour les tâches les plus ingrates (comme la mise sous plis de lettres adressées aux habitants de l'arrondissement, le transport de matériel ou le “tractage” sur les marchés) »¹⁰⁷⁶.

Remettant en cause les témoignages recueillis sur cette officieuse division sexuelle du travail, elles ont conclu à un rapprochement de la distribution des tâches de campagne avec les compétences professionnelles respectives des militants. Ainsi, « dans l'équipe de campagne, la journaliste s'est [...] occupée de rédiger le journal de campagne ; l'attachée de presse était responsable de la presse ; la magistrate financière qui se présente elle-même comme une “gestionnaire” avait en charge “l'intendance” et “l'animation militante” au sein de la section ; la normalienne était responsable du groupe Etudiants, etc. La distribution des rôles pendant la campagne a donc surtout fonctionné comme un continuateur des activités professionnelles exercées. Dans la mesure où les femmes de la section ont un fort capital scolaire, ce principe de distribution ne leur a pas été défavorable »¹⁰⁷⁷. Se faisant, les militants pouvaient appliquer dans le domaine politique des compétences qu'ils détenaient du monde professionnel, voire les approfondir et les adapter dans l'espace politique. Ne peut-on pas objecter que si ce mode de distribution des tâches de campagne n'est pas dévorable ni aux femmes, ni aux hommes qui se retrouvent dans des domaines d'activité qu'ils connaissent et pratiquent quotidiennement, ne se révèle-t-il pas redondant, peu innovant, pour des personnes qui connaissent leur métier ? La socialisation politique d'une campagne électorale est perçue dans ce sens comme limitée et basée sur les acquis d'une socialisation professionnelle précédente. La mobilisation que génère une campagne électorale devrait permettre aux militants de faire l'apprentissage de toutes les étapes du processus de campagne. Si ces derniers sont relégués à la logistique et travaillent parfois dans l'ombre ou sont en arrière plan, ceux qui sont au-devant de la scène, les candidats, peuvent bénéficier d'une socialisation plus poussée et directe.

Delphine Dulong et Sandrine Lévêque se sont interrogées sur les qualités nécessaires à une bonne campagne, et l'observation qu'elles retiennent c'est que « les hommes évoquent surtout des savoirs techniques, voire tactiques, proprement politiques comme “faire passer une information”

¹⁰⁷⁶ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 84.

¹⁰⁷⁷ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 84.

ou “partir des arguments de l'électeur pour les retourner” ; les femmes, quant à elles, mettent davantage en avant les qualités relationnelles et/ou morales telles que “aller voir les gens”, “être ouvert aux autres”, “savoir écouter, y compris les militants”, “y croire”, “être honnête” ou “connaître le terrain et la population” »¹⁰⁷⁸. A ces qualités, s'ajoutent des savoir-faire nécessaires à la campagne électorale. Ils s'approfondissent ou s'acquièrent avec l'expérience des campagnes, à force de participation.

Prendre la parole en public lors de meetings, se présenter et faire l'éloge de son programme lors de « visites sur les marchés » ou en faisant du porte-à-porte, rencontrer la population, participer à des débats et argumenter sur des questions d'actualités, se faire connaître des médias audiovisuels et savoir s'en servir pour faire sa promotion, sont autant d'activités formatrices, participant au processus de socialisation politique. Ce sont surtout ces exercices de campagne électorale qui risquent d'être remis en cause par leur caractère sexué. En effet, on a pu noter que pendant les campagnes électorales auxquelles participent les femmes candidates (les colistières), « leurs prises de paroles politiques tendent à être restreintes à l'expression des intérêts des groupes particuliers qu'elles ont pour charge de représenter ; [...] ces dernières n'interviennent qu'exceptionnellement [...], de façon périphérique (le plus souvent en fin de soirée ou lors de la séance des questions du public) et sur un mode particulariste, dans le registre du témoignage [...] »¹⁰⁷⁹.

En notant qu'il faut un certain nombre de ressources pour profiter des opportunités qu'offre l'accession au droit de vote et d'éligibilité chez les femmes, Virginia Sapiro met en avant la problématique de la prise de parole des femmes. Parmi les ressources, elle note le temps, l'énergie, les connaissances et l'intérêt pour la politique, le sentiment d'estime de soi, la compassion et une prise de parole convaincante¹⁰⁸⁰. « La connaissance et la capacité “d'être aussi convaincante et claire que possible” sont exactement le genre de ressources dont les femmes ont un accès limité ; grâce à l'influence des divers agents de socialisation, les femmes sont détournées de la connaissance

¹⁰⁷⁸ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 85.

¹⁰⁷⁹ Stéphane Latté, op. cit., p. 69.

¹⁰⁸⁰ Virginia Sapiro, op. cit., p. 171.

et l'expertise dans plusieurs domaines importants, y compris la politique »¹⁰⁸¹. Pourtant, si elles paraissent timides et réservées dans leur prise de parole, elles ne seraient pas moins bonnes oratrices que les hommes. En effet, l'auteure souligne qu'elles seraient « meilleures » qu'eux en termes de langage du point de vue grammatical : « les études du développement du langage montrent aussi que le style de langage féminin, bien plus susceptible d'être grammaticalement correcte, est moins convaincant ; aussi longtemps que l'apprentissage du comportement de dominance enseigne aux hommes l'habitude d'interrompre les femmes et lui demande de l'entraîner dans une conversation, les femmes semblent être moins claires »¹⁰⁸².

Compte tenu de ce qui précède, on pourrait croire que le faible impact que semble avoir la prise de parole des femmes ou le manque d'importance que les hommes donnent à ce qu'elles racontent, est en réalité une volonté de ceux-ci de minimiser les dires des femmes. Cela s'expliquerait par le désir qu'ils ont de contrôler ce qu'elles vont dire, puisqu'ils s'imaginent mal être convaincus par une femme. Un homme se laisserait volontier convaincre par un autre homme persuadé du bon fondement de ce qu'il dit. A l'inverse, la parole de la femme ne serait ni admise, ni percutante, et serait par conséquent inintéressante lorsqu'elle n'est pas encadrée. Ce type de fonctionnement dans la communication entre hommes et femmes pendant les campagnes électorales ne rendrait pas service aux femmes et limiterait de la même façon leur socialisation politique au cours de l'exercice politique que représentent ces campagnes.

Si ces comportements sont assez communs et récurrents, la question du déroulement et de la participation des femmes aux campagnes électorales à la Guadeloupe et à la Martinique se posait. Les périodes de campagnes aux Antilles françaises sont-elles des instants de socialisation politique pour les femmes, ou sont-elles également victimes de discriminations montrant le caractère sexué de la socialisation politique dans ce domaine ? Avant d'obtenir le droit de vote et d'éligibilité, les

¹⁰⁸¹ Virginia Sapiro, op. cit., p. 172 ; Traduction de : « Knowledge and the ability "to be as convincing and articulate as possible" are exactly the kind of resources to which women have had limited access ; through the influence of the various agents of socialization, women are diverted away from knowledge and expertise in many important areas, including politics ».

¹⁰⁸² Virginia Sapiro, op. cit., p. 172 ; Traduction de : « studies of language development also show that the style of female language, although more likely to be grammatically correct, is less convincing. as long as the learning of dominance behavior teaches men habitually to interrupt women and demand the lead in conversation, women will appear to be less articulate ».

femmes antillaises étaient déjà très actives lors des campagnes électorales, et lorsqu'elles ont obtenu ce droit, elles ont poursuivi leurs efforts.

2. Des campagnes électorales formatrices pour les antillaises avant et après l'obtention du droit de vote féminin :

Alors qu'en 1848 le suffrage universel n'était que masculin, en France métropolitaine la question du suffrage féminin était mise de côté, et dans les anciennes colonies guadeloupéennes et martiniquaises la question ne se posait pas. Si les anciens esclaves étaient devenus des nouveaux libres et des nouveaux citoyens, les hommes étaient des citoyens actifs alors que les femmes ne semblaient être que des citoyennes passives. Ces dernières, sans droit de vote et d'éligibilité, n'étaient néanmoins pas inactives, car elles ne restaient nullement à l'écart des rivalités politiques et électorales. A leur manière, elles faisaient elles aussi de la politique, parfois plus vigoureusement que les hommes, et les campagnes électorales auxquelles elles participaient en sont la preuve.

Lors des manifestations électorales, les femmes prenaient une part active dans l'organisation : elles organisent les bals, les fêtes ; préparent boissons et repas. Aux tâches s'apparentant plus à de la logistique, s'ajoutent de réelles prises de position. Par exemple, « dans les bourgs au côté des hommes, il y a des femmes qui [...] commentent les propos et les rumeurs »¹⁰⁸³ explique l'historien Gilbert Pago. On les remarquait dans les cérémonies religieuses associées à la campagne électorale. De plus, elles prenaient part au débat politique. A la Martinique part exemple, la création le 1^{er} Mai 1849 de la *Société des femmes Schœlchéristes de Fort de France* en était l'illustration. Mesdames Clara Avriette, Héloïse Avriette, Cécile Galicie et Juliette Pirott (femmes de familles mulâtres et notables) en sont les responsables. De même, au côté de Bissette, les femmes de la famille sont très impliquées dans les campagnes électorales. En Guadeloupe comme en Martinique, les femmes se provoquaient et s'affrontaient. Cécile Celma rappelle « l'ardeur des femmes schœlchéristes à défendre la cause qu'elles soutenaient et qui n'avait d'égale que celle des

¹⁰⁸³ Gilbert Pago, « Les femmes et la liquidation du système esclavagiste à la Martinique 1848-1852 » - Editions Ibis Rouge (Guadeloupe, Guyane, Martinique), 1998, p. 162.

femmes bissettistes dont les opinions s'opposaient aux leurs »¹⁰⁸⁴. L'action des femmes pendant les campagnes électorales s'apparentait au militantisme partisan : elles confectionnaient les drapeaux et les foulards portant les éfigies des candidats qu'elles soutenaient, elles créaient des caricatures, des chansons et des sérénades. Comme le révélait Madame George Tarer, « les femmes étaient propagandistes, animatrices ; elles distribuaient des tracts, faisaient des conférences ; elles faisaient des chansons, des libelles pour tourner l'adversaire en dérision : c'était de la propagande »¹⁰⁸⁵. Elles partageaient les défaites ou les victoires des candidats qu'elles soutenaient, ne baissaient jamais les bras et elles se faisaient alors leur place dans le débat politique. Les femmes étaient donc déjà les plus dynamiques lors des campagnes électorales. Ainsi, avant même d'obtenir le droit de vote, les femmes étaient déjà prêtes à entrer sur la scène politique, puisqu'elles apprenaient beaucoup dans l'ombre des hommes qu'elles soutenaient et au côté desquels elles militaient.

Il n'y aurait donc aucun doute sur l'implication des femmes antillaises dans les campagnes électorales avant 1944, ni même du caractère socialisateur que pouvait représenter de telles campagnes. Après avoir obtenu le droit de vote, ont-elles poursuivi leur démarche et leurs efforts ? Les campagnes électorales actuelles, aux Antilles françaises, impliquent-elles autant les femmes aujourd'hui qu'hier ? Ont-elles toujours le rôle d'agent de socialisation politique qu'elles reflétaient jadis ?

A défaut d'être certains que les campagnes actuelles sont les mêmes qu'il y a 150 ans, nous pouvons affirmer qu'après l'obtention du droit de vote, les femmes étaient toujours aussi virulentes qu'avant, à l'image du déroulement des campagnes électorales elles-mêmes. Dans certaines communes, les élections étaient violentes, sanglantes, voire meurtrières. La fraude y était légion et les détracteurs sortaient armés. Certains meurtres n'étaient jamais élucidés. Une élue guadeloupéenne raconte que dans les années 1970-1980, on s'affrontait encore à l'arme blanche pendant les campagnes électorales et surtout le jour du vote. Elle a d'ailleurs eu l'occasion, lors d'une élection dans sa commune de transporter les gens dans sa voiture afin de les amener dans les bureaux de vote, mission qu'elle s'était donnée de faire dès l'aube jusqu'à très tard le soir.

¹⁰⁸⁴ Cécile Celma, op. cit., p. 19.

¹⁰⁸⁵ Entretien avec Madame George Tarer réalisé en 2006.

L'élection étant tellement virulente et les candidats tellement haineux, qu'elle a eu la rage et la force de faire cette démarche, armée d'une « arme tranchante » dans son véhicule. La population l'a donc remarquée ce jour-là pour son action, et l'a sollicitée par la suite pour faire bouger les choses dans la commune et prendre la tête de la mairie. La virulence des femmes à cette époque a également été illustrée par l'action de femmes à Sainte-Anne (Guadeloupe) qui auraient saccagé la mairie à l'issue d'élections municipales.

Aujourd'hui, les campagnes n'ont rien de comparables avec les anciennes en termes de violence. Tout se déroule généralement plus sereinement, même si la violence peut être verbale et les attaques se faisant par le biais des microphones sur les places publiques lors des conférences tardives.

Mais dans notre enquête, la question posée aux élus était surtout de savoir si les comportements des candidats différaient du fait qu'ils soient un homme ou une femme. Les hommes seraient-ils plus « agressifs » que les femmes dans leur prise de parole ? Les femmes prennent-elles d'ailleurs la parole ?

A priori, les attitudes des candidats de sexe opposé seraient différentes. En effet, plus de la moitié des élus interrogés trouvent que les femmes et les hommes (candidats) ont des comportements différents pendant les campagnes électorales. Les élus hommes (83%) seraient encore plus nombreux que les femmes (51%) à l'affirmer. Ils justifient cette différence d'attitude au fait que, pour certains, les femmes seraient beaucoup plus dans l'observation de son auditoire que les hommes, ou qu'elles traiteraient certains sujets abordés en campagne autrement que les hommes, selon d'autres. Un élu explique que « les hommes ont été habitués à être élus alors ils n'ont pas l'idée d'observer le citoyen et il se fait donc “couillonner” ; les femmes militantes sont tranchantes dans leur prise de positions, elles ne sont pas ambiguës, et comme elles pensent prendre des décisions correctes, elles adoptent un comportement intransigeant ; elle a dans ce cas 75% de chance de réussite car elles observent le citoyen, arrivent à le saisir et à saisir son attitude ». De même, elles seraient plus conscientes que les hommes des problèmes qui peuvent se présenter au quotidien dans les familles et aux alentours, et par conséquent apparaissent comme étant « plus pratiques que politique ». Elles seraient plus humaines et aborderaient certains sujets d'une autre manière que les hommes, en faisant jouer leur sensibilité naturelle. A l'inverse, le point qui les distinguerait totalement des hommes, serait la facilité qu'ont ces derniers de se retrouver aisément dans un bar avec des gens du peuple pour boire. Certains hommes candidats paieraient même de

l'alcool aux hommes électeurs le jour même du vote. Les hommes peuvent s'attarder après les meetings et les conférences, ils peuvent poursuivre leur promotion en assistant à des matches de football, à des veillées mortuaires, alors que les femmes ne peuvent pas se le permettre car elles ont d'autres responsabilités à honorer en rentrant chez elle, dans leur famille, ou par peur de se retrouver le soir à l'extérieur pour raison de sécurité.

Dans leur prise de parole, les hommes seraient plus agressifs, s'accorderaient des « verbeux de langage », feraient des promesses « avec une forme de cynisme ». Ils voudraient conquérir l'électorat et obtenir son adhésion par la force physique, morale et matérielle. A l'opposé de tout cela, les candidates tenteraient de comprendre, discuter et analyser plus les problématiques soulevées lors des conférences, ceci se faisant avec beaucoup de subtilité. Lors des campagnes électorales, elles seraient moins stratégiques que les hommes, ne feraient pas de vaines promesses et seraient plus enjouées à rencontrer la population, faire du porte-à-porte. L'enquête laisse apparaître que la vérité et l'authenticité seraient des qualités ressenties chez les femmes et qui seraient perçues par l'électorat qui semblerait être plus attiré par l'image chaleureuse de la femme. Une femme en campagne politique étant une « curiosité » pour certains, ceux-ci assistent aux conférences de cette dernière pour voir comment elle s'en sort. Elle attire aussi les femmes des foyers intriguées de voir une femme s'impliquer dans la bataille politique.

A contrario, d'autres élus (30%) mettent en avant la ressemblance d'attitude qu'il peut y avoir entre les hommes et les femmes candidats lors des campagnes électorales. Ce sont surtout les élues guadeloupéennes qui sont mitigées à ce propos, car elles considèrent à 40% qu'il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes pendant les campagnes, taux identique à celles qui pensent qu'il y a une différence (40% également). Seuls 25% des martiniquaises admettent une ressemblance. Les hommes interrogés n'étant que 17% à le croire aussi. Dans ce cas, s'ils soulignent que les candidats des deux sexes ont la même motivation, ils notent la similitude des promesses, la dissimulation chez les candidates de leur personnalité féminine pour apparaître comme les hommes, ou l'attitude paternaliste (des hommes) ou doudouïste (des femmes) pour approcher la population. Ils utiliseraient alors des stratégies de communication et d'approche quasi similaires.

Si la prise de parole à la tribune ne paraissait pas évidente pour les femmes à une certaine période où elles pouvaient se renfermer, être timides ou réservées, voire dans l'attente qu'un homme les autorise à prendre le micro, on note une évolution du comportement des femmes antillaises qui tend à imiter les candidats masculins pour se faire entendre. Il demeure cependant que la manière d'aborder certains sujets et de convaincre la population est teintée de qualités féminines qui font que les candidates se démarquent aujourd'hui des hommes, attirant la foule et les femmes venues admirer les exploits de certaines oratrices.

Les campagnes électorales antillaises mettent donc en avant aussi bien les hommes que les femmes, ces dernières prenant leur place sur l'estrade. Ces exercices contribuant de la sorte à les former, les forger, et à faire connaître pour certaines leur talent de conférencières et leur aisance à la participation des débats. Se faisant, les campagnes électorales peuvent être considérées comme des situations d'entraînement à l'argumentation et à l'art de convaincre qui peuvent être utilisées par la suite pendant la mandature politique, une fois l'élection remportée par les candidats d'une liste ou le candidat seul.

L'expérience oratoire peut aussi s'affirmer et être confortée par la multiplication de participation à des campagnes électorales et donc, à des élections. Plus un individu se présente à des élections (seul ou sur une liste) et qu'il participe activement aux conférences, meetings et débats, plus il a l'opportunité de se former et de s'affirmer. Il peut à cette occasion gommer et corriger les erreurs commises lors des précédentes campagnes, revoir sa stratégie d'approche de la population, et améliorer ses compétences en matière de communication et d'argumentation. Toutes les campagnes sont formatrices, puisque les publics, les contextes et les milieux peuvent être différents. Tout ceci forme aussi à la capacité d'adaptabilité des candidats. La socialisation politique des campagnes électorales étant prolongée et renforcée par la participation à des campagnes électorales, peut-on dire que les femmes et les hommes interrogés ont cette expérience de la campagne, en fonction du nombre d'élections pour lesquelles ils ont présenté leur candidature.

Qu'elle est donc la part d'hommes et de femmes s'étant présentés au moins une fois à des élections municipales, régionales, cantonales, législatives, ou sénatoriales ? Qui des hommes ou des femmes se présentent le plus à des élections au scrutin de liste ou à des élections uninominales ? Le challenge n'étant pas le même, la bataille à mener étant différente, les leçons que les candidats tirent de telles expériences peuvent varier.

Les élections municipales sont les premières élections auxquelles un candidat peut se présenter s'il veut faire ses armes en termes d'exercice de responsabilités politiques. Se proposer volontairement ou accepter une sollicitation, être investi par un parti politique ou être poussé par un groupe d'habitants paraît plus évident lorsqu'il s'agit de participer aux élections municipales. En termes d'accessibilité et de recrutement, ce sont les élections qui ouvrent la porte au plus grand nombre, et de plus en plus aux femmes notamment par le biais de la parité. Par une inscription sur une liste de candidats pour les municipales, les femmes pourraient faire leur entrée en matière dans le monde politique. A un stade un peu plus « élevé », les élections régionales permettraient également une accessibilité plus grande aux responsabilités politiques.

On peut alors comprendre pourquoi la quasi-majorité des élus interrogés a été au moins une fois candidat sur une liste lors d'élections municipales (98%). Presque tous les hommes et les femmes ont débuté par ce type d'élections. Par la suite, l'ambition et le désir de travailler pour la population et le développement du territoire aidant, les élus se dirigent vers des élections qui les amèneraient à occuper des postes avec des responsabilités plus élevées, dans des collectivités bénéficiant aussi de ressources et de moyens plus importants. Ainsi, cela peut expliquer la part d'élus (38%) qui se sont présentés à des élections régionales. Les martiniquais interrogés sont plus nombreux (56%¹⁰⁸⁶) que les guadeloupéennes (21%) à avoir participé à ces élections.

Les élections cantonales étant plus sélectives par leur caractère uninominal, mais permettant d'avoir de hautes responsabilités politiques au niveau local, les élus antillais auraient été nombreux à y avoir participé (38%). La part des martiniquais interrogés ayant été candidats au moins une fois à cette élection serait supérieure (60%) à celle des guadeloupéens (36%).

Les législatives étant une élection au scrutin uninominal et ouvrant la porte au mandat de député, seuls 15% des élus antillais y auraient participé. Les élections sénatoriales quant à elles fonctionnant sur le principe de l'élection par les « grands électeurs », les femmes seraient totalement absentes de ce genre d'élections. A l'inverse, 67% des hommes guadeloupéens et 33% des hommes martiniquais y ont participé au moins une fois.

¹⁰⁸⁶ Autant d'hommes que de femmes martiniquais (56% chacun).

Parmi les élues antillaises interrogées, une seule femme (guadeloupéennes) a participé au moins une fois à cinq types d'élections (municipales, régionales, cantonales, législatives et européennes). Hormis cette exception, on a recensé plus de martiniquaises ayant participé à quatre types d'élections (12,5% contre 4% de guadeloupéennes). De même, 31% de martiniquaises contre 4% de guadeloupéennes ont été candidates à trois types d'élections et 31% de martiniquaises contre 12% de guadeloupéennes ont participé à deux types d'élections. Parmi les élues de la Guadeloupe, 72% ont participé à un type d'élection (surtout les municipales) contre 25% de martiniquaises. Compte tenu des chiffres révélés par notre enquête en fonction de l'échantillon dont nous disposons, on pourrait croire que les élues martiniquaises se seraient présentées beaucoup plus que les guadeloupéennes à différentes types d'élections, leur permettant ainsi d'avoir une expérience en matière de campagne électorale. Notons que les hommes quant à eux ne se sont pas limités ni à un, ni à deux types d'élections (ils sont rares dans ce cas), mais sont allés jusqu'à cinq types pour 17% d'entre eux, quatre types pour 17% également et trois types pour 42% d'entre eux. Ces parcours montrent que les hommes ne se limitent pas et essaient au contraire de se présenter à autant d'élections qu'ils le peuvent ou pour lesquelles ils sont investis. Les femmes semblent donc limitées, sauf en ce qui concerne les élections municipales. Sans doute n'ont-elles pas encore tenté de se présenter à d'autres, parce qu'elles n'auraient pas eu de proposition en ce sens, parce qu'elles n'en auraient pas l'ambition ou parce qu'elles préfèrent occuper un seul mandat ou pas plus de deux à la fois.

Après s'être porté candidat à des élections, encore faudrait-il se faire élire par le peuple. Compte tenu des élections différentes auxquelles se sont présentés les élus, qui des hommes ou des femmes sont parvenus à se faire élire au moins une fois à ces élections ?

Les types d'élections où les femmes connaissent le plus de défaites sont : les législatives, suivies des cantonales et des régionales. Aucune martiniquaise interrogée ne s'est encore faite élire aux législatives, à l'inverse de la Guadeloupe, mais nous le verrons dans les statistiques sur la représentation effective des guadeloupéennes et des martiniquaises en politique de 1982 à 2010. Les hommes ont pu connaître le même sort au moins une fois dans leur parcours politique pour les législatives, les sénatoriales et les cantonales en particulier.

Les femmes parviennent cependant à se faire élire aujourd'hui tout autant que les hommes. Les élections régionales et municipales leurs étant plus favorables, alors que les hommes sont avantagés pour les mêmes élections, mais également pour les cantonales chez certains. Notons que toutes les femmes guadeloupéennes interrogées qui se sont présentées au moins une fois aux

élections municipales et régionales ont toutes obtenu un siège au moins une fois, et que la moitié de celles qui se sont présentées aux législatives ont occupé un mandat de député au moins une fois.

D'un autre côté, 94% des martiniquaises s'étant présentées aux municipales au moins une fois ont obtenu un siège, 75% de celles qui se sont présentées au moins une fois aux cantonales ont eu un mandat, et 68% ont au moins occupé un siège à l'assemblée régionale.

En contact permanent avec la population pour la plupart d'entre elles, les électeurs les acceptent dans le monde politique et leur accordent leurs voix pour occuper des sièges dans les instances politiques. L'exemple le plus flagrant de l'expression de la confiance et de l'aval de l'électorat à une femme, s'exerce lorsqu'il vote en nombre pour des listes dirigées par des femmes, ou pour des femmes se présentant à des élections uninominales. La confiance ainsi exprimée à des femmes pourrait montrer le changement de mentalité des populations guadeloupéennes et martiniquaises. Cela pourrait permettre d'envisager aussi que le peuple lui-même réalise et perçoit positivement le travail de socialisation politique qui est fait chez les femmes, reconnaissant leurs compétences et leurs capacités dévoilées au grand jour, à défaut d'être uniquement la marque du ras-le-bol des électeurs face à la présence récurrente des hommes politiques qui promettaient toujours sans donner entière satisfaction, ou face à la présence de certains hommes politiques qui seraient toujours les mêmes. Tout ceci peut s'observer dans l'état des lieux de la représentativité politique féminine aux Antilles françaises.

3. Des résultats électoraux en faveur de la présence des femmes au pouvoir : croissante en Guadeloupe et naissante en Martinique

Dans les Antilles françaises post-esclavagistes et bien avant 1944, les femmes s'impliquaient dans la vie politique en soutenant les hommes qui exerçaient dans le milieu ou qui voulaient y pénétrer. Certes, en 1848 le suffrage universel n'est que masculin. Si en France métropolitaine la question du suffrage féminin est mise de côté, dans les anciennes colonies la question ne se pose même pas. Comme l'indique Gilbert Pago, la question du droit de vote pour les femmes « ne retient pas l'attention des membres du gouvernement, ni non plus [...] celle des ex-

libres de couleur »¹⁰⁸⁷. « Les femmes ne doivent prendre aucune part aux affaires politiques »¹⁰⁸⁸ avaient écrit les Dames de Paris, rédactrices et signataires d'une pétition en faveur de l'abolition de l'esclavage en Avril 1847.

Si les anciens esclaves deviennent des nouveaux libres et des nouveaux citoyens, les hommes sont des citoyens actifs alors que les femmes ne sont que des citoyennes passives. Ces dernières, sans droit de vote et d'éligibilité, ne sont néanmoins pas inactives, car elles ne restent nullement à l'écart des rivalités politiques et électorales.

A leur manière, elles font elles aussi de la politique, parfois plus vigoureusement que les hommes. Lors des manifestations électorales, les femmes prennent une part active dans l'organisation : elles organisent les bals, les fêtes ; préparent boissons et repas. On les remarque dans les cérémonies religieuses associées à la campagne électorale ; elles confectionnent les drapeaux et les foulards portant les effigies des candidats, elles créent des caricatures, des chansons et des sérénades. Les femmes sont souvent les plus dynamiques lors des campagnes électorales.

De plus, elles prennent part au débat politique. A la Martinique par exemple, la création le 1^{er} Mai 1849 de la Société des femmes Schœlchéristes de Fort de France en est l'illustration. Mesdames Clara Avriette, Héroïse Avriette, Cécile Galicie et Juliette Pirott (femmes de familles mulâtres et notables) en sont les responsables. De même, au côté de Bissette, les femmes de la famille sont très impliquées dans les campagnes électorales.

En Guadeloupe comme en Martinique, les femmes se provoquent et s'affrontent : elles se battent. Elles partagent les défaites ou les victoires des candidats qu'elles soutiennent, ne baissent jamais les bras et elles acquièrent alors leur place dans le débat politique. Ainsi, avant même d'obtenir le droit de vote, les femmes étaient déjà prêtes à entrer sur la scène politique, puisqu'elles apprenaient beaucoup dans l'ombre des hommes qu'elles soutenaient et aux côtés desquels elles militaient.

Au début du XX^e siècle, le dévouement des femmes lors des campagnes électorales ne perdit pas de sa vigueur. En effet, comme en témoignait Madame George Tarer, « à la veille des années 1944, avant qu'elles n'obtiennent officiellement le droit de vote, les femmes étaient propagandistes,

¹⁰⁸⁷ Gilbert Pago, op. cit., p. 159-160.

¹⁰⁸⁸ Gilbert Pago, op. cit., p. 160.

animatrices ; elles distribuèrent des tracts, firent des conférences ; elles firent des chansons, des libelles, pour tourner l'adversaire en dérision »¹⁰⁸⁹.

Le jour où elles ont eu le droit de vote, elles ont naturellement poursuivi leurs actions, et les femmes ont pris conscience du rôle qu'elles pouvaient jouer sur la scène politique, non plus dans l'ombre des hommes, mais à la lumière du jour. Malgré ce dévouement immense des femmes, les hommes n'eurent pas grâce à leurs yeux lorsqu'elles obtinrent le droit de vote en 1944. Lorsqu'il fut question d'intégrer véritablement les femmes sur la scène politique, les choses ne furent pas aisées.

Si l'on pense que l'égalité entre les hommes et les femmes était parfaite, ou tendait à le devenir, c'était une illusion. Il n'y avait pas d'égalité et les femmes durent se battre pour légitimer et faire valoir leurs droits et leurs places dans le monde politique, mais c'était sans compter sur les hommes. Ces derniers ne rendirent pas la tâche facile aux femmes. Les hommes, et parfois certaines femmes, doutaient des compétences des femmes élues du seul fait qu'elles étaient des femmes. Lorsqu'on est femme en politique, il faut faire deux à trois fois plus qu'un homme pour montrer sa valeur et ses compétences. Les femmes étaient humiliées, méprisées.

Comme l'évoque Madame Tarer dans son « *Credo pour la dignité et le respect de la femme !* », « les élus ou candidats qui ont été évincés, déplacés, remplacés, [...] même les réélus [...] manifestent leur dépit, leur rancœur, [...] pour selon certains, organiser la lapidation de celles qui ont pris leur place, en essayant de les tuer dans un harcèlement perpétuel de dénigrement d'insultes en traînant les mères de famille dans la boue, sans aucune compassion pour les enfants et l'époux »¹⁰⁹⁰. « Ainsi jetée en pâture, certains hommes attendent que la malheureuse intruse, craque et démissionne »¹⁰⁹¹. Malgré les insultes et les injures, les femmes osent (timidement au début), mais osent tout de même affronter les hommes sur leurs propres terrains. Lorsqu'elles parviennent à surmonter les obstacles, elles arrivent à obtenir des fonctions électives.

Lorsqu'elles ont obtenu le droit de vote en 1944, elles étaient donc déjà prêtes, et avaient les connaissances nécessaires au combat politique, connaissances acquises sur le terrain, dans l'ombre des hommes politiques. Une fois le droit de vote et d'éligibilité obtenu, les femmes se sont

¹⁰⁸⁹ Entretien avec Madame George Tarer réalisé en 2006.

¹⁰⁹⁰ George Tarer, « Credo pour la dignité et le respect de la femme ! », Pointe-à-Pitre le 30 Septembre 2003, p. 1 et 2.

¹⁰⁹¹ George Tarer, *ibid.*, p. 2.

progressivement frayées un chemin dans le monde politique, et les Antilles françaises ont vu naître de grandes dames politiques. On pense alors à Eugénie Eboué-Tell qui fut la première guadeloupéenne à entrer au Sénat en 1946, qui occupa aussi la fonction de Sénatrice de 1948 à 1952 et qui fut la première guadeloupéenne à exercer un mandat de Député en 1945-1946 et fut Conseillère municipale à Grand-Bourg de Marie-Galante en 1944.

Gerty Archimède suivit les traces de Eugénie Eboué-Tell en occupant les fonctions de Député de 1946 à 1951. Cette dernière sera la première guadeloupéenne Conseillère générale en 1945, et occupera la fonction d'adjointe au Maire de Basse-Terre en 1953, pour enfin remplacer le Maire (M. Chaufferein) en 1956.

A la succession de Mesdames Eboué-Tell et Archimède, on retrouvera de nombreuses femmes dont Albertine Baclet, élue Maire de Saint-Louis de Marie-Galante en 1957 et Députée en 1967-68, et bien d'autres encore.

Pour la période étudiée, quelle place les électeurs ont-ils accordé aux femmes dans la sphère politique antillaises ? Celles désireuses de faire une carrière politique, ne pourraient-elles pas être motivées par ces résultats électoraux ?

De 1982 à 2011, trois femmes¹⁰⁹² de la Guadeloupe ont occupé le poste de Député, contre aucune de la Martinique. De 1982 à 2011, une femme¹⁰⁹³ de la Guadeloupe a été élue Sénatrice contre aucune pour la Martinique. De plus, certaines assemblées de la Guadeloupe sont dirigées par des femmes, alors que ce cas de figure est assez rare à la Martinique. On retiendra tout d'abord l'exemple de Madame Lucette Michaux-Chevry qui fut la première femme élue Présidente du Conseil général de la Guadeloupe en 1982. Jamais aucune femme n'a présidé le Conseil général de la Martinique jusqu'à cette année 2011. En effet, l'année 2011 semble avoir été un tournant pour la scène politique martiniquaise qui voit pour la première fois une femme¹⁰⁹⁴ élue à la présidence du Conseil général de la Martinique. Madame Lucette Michaux-Chevry occupa également la

¹⁰⁹² Trois femmes pour un total de six mandatures féminines au poste de Député : Madame Lucette Michaux-Chevry (1986-1993, 1993-1997), Madame Gabrielle Louis Carabin (1997-2002, 2002-2007, 2007-en cours) et Madame Jeanny Marc-Mathiasin (2007-en cours).

¹⁰⁹³ Madame Lucette Michaux-Chevry a été élue Sénatrice de la Guadeloupe pour la première fois en 1995. Elle comptabilise à ce jour deux mandatures au Sénat (1995-2004 et 2004-en cours).

¹⁰⁹⁴ Madame Josette Manin est la première femme élue Présidente du Conseil général de la Martinique le 31 Mars 2011. Mandat qu'elle occupera jusqu'en 2014.

Présidence de la Région Guadeloupe suite aux élections de 1992-1993 et de 1998. Aucune femme n'a présidé le Conseil régional de la Martinique jusqu'à ce jour.

On pourrait ensuite noter un grand nombre de femmes élues à la tête d'une Mairie en Guadeloupe : jusqu'à 9 femmes¹⁰⁹⁵ Maires en Guadeloupe entre 1982 et 2011 contre seulement une femme Maire en Martinique pour cette même période¹⁰⁹⁶.

Tableau 27 :

Evolution de la part des femmes Maires à l'issue des élections municipales

Dates des élections municipales depuis 1983	1983	1989	1995	2001	2008
% de femmes Maires sur l'ensemble des communes françaises	4%	5,5%	7,5%	10,9%	13,8%
Pour la Guadeloupe	2,9%	5,9%	5,9%	11,8%	18,8%
Pour la Martinique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,9%

Tableau réalisé par nos soins.

L'analyse de la composition des conseils municipaux pourrait permettre d'observer quelle est la part des femmes siégeant au sein des conseils et l'importance des responsabilités qui leurs sont attribuées, afin de rendre compte de l'existence ou non d'une division sexuelle du travail et de la confiance qu'aurait les élus dans les compétences des femmes. De même, la responsabilité d'une délégation pouvant être génératrice de socialisation politique dans le sens où chaque poste

¹⁰⁹⁵ Ses 9 femmes ayant occupant le poste de Maire ont comptabilisé au total 15 mandatures féminines en tant que à ce poste pour la période 1982-2011. Ses femmes sont les suivantes : Mesdames Lucette Michaux-Chevry (Maire de Gourbeyre 1987-1995 et 1995-2001 ; Maire de Basse-Terre 2008-en cours), Gabrielle Louis-Carabin (Maire du Moule 1989-1995, 1995-2001, 2001-2008 et 2008-en cours), Marcelle Chamougon (Maire de Baie-Mahault 1995-2001), Marlène Captant (Maire de Sainte-Anne 2001-2002), Marie-Lucile Bresleau (Maire de Baillif 2001-2008 et 2008-en cours), Reinette Juliard (2001-2008), Jeanny Marc-Mathiasin (Maire de Deshaies 2008-en cours), Hélène Vainqueur-Christophe (Maire de Trois-Rivières 2008-en cours) et Marlène Miraculeux-Bourgeois (Maire de Capesterre de Marie-Galante 2008-en cours).

¹⁰⁹⁶ Notons que si Madame Jenny Dulys-Petit est la seule femme élue Maire à la Martinique en 2008 (au Morne-Rouge), il convient de mentionner que Luce Lemaistre fut la première femme élue Maire au suffrage universel de 1949 à la Martinique dans la commune de Morne-Vert (poste occupé de 1949 à 1952). Précédemment, Louisa Mariello fut la première femme « nommée » Maire par l'Amiral Robert (Maire de Macouba), en 1941 (poste occupé de 1941 à 1943).

permettrait un approfondissement ou un renouvellement des acquis en termes de « métier » politique. N'ayant obtenu que les archives relatant la composition des conseils d'un certain nombre de communes (19/32 en Guadeloupe et 15/32 en Martinique), nous soulèverons simplement que certaines municipalités ont su se démarquer en matière de représentation féminine dans leurs conseils, bien avant la loi sur la parité de 2000. En effet, en Guadeloupe, les communes comme Terre de Haut (Les Saintes)¹⁰⁹⁷, Saint-Louis de Marie-Galante¹⁰⁹⁸, Deshaies¹⁰⁹⁹, Baie-Mahault¹¹⁰⁰ et Les Abymes¹¹⁰¹ ont su intégrer les femmes dans leurs conseils municipaux successifs entre 1983 et 1995.

A la Martinique, ce sont surtout les communes de Morne-Vert¹¹⁰², Le Prêcheur¹¹⁰³, Marigot¹¹⁰⁴, Bellefontaine¹¹⁰⁵ et Sainte-Luce¹¹⁰⁶ qui se démarquent en tant que municipalité intégrant au moins une femme sur trois dans ses conseils d'élus municipaux.

¹⁰⁹⁷ A l'issue des élections municipales de 1983, un élu sur cinq était une femme, mais les femmes représentaient 50% des adjoints au Maire (2 adjoints dont 1 femme). La situation restera la même à l'issue des élections de 1989. En 1995 et 2001, les femmes représenteront 33% des adjoints contre 40% en 2008. Entre 1983 et 2008, la part des femmes dans les différents conseils municipaux qui se sont succédés a varié entre 27% et 42%. Notons que cette commune n'est pas concernée par l'application de la loi sur la parité par rapport à sa démographie.

¹⁰⁹⁸ Dans cette commune, entre 1983 et 1995, les femmes représentaient entre 22 et 43% des élus du conseil municipal, avec un nombre constant d'adjointes (soit 33% régulièrement). Même si la municipalité n'est pas concernée par la loi sur la parité, la part des femmes au sein du conseil était de 39% en 2001 et de 48% en 2008.

¹⁰⁹⁹ La commune de Deshaies comprenait entre 26% à 35% de femmes entre 1983 et 1995. Etant soumise à la parité, on retrouve un nombre égal d'hommes et de femmes dans le conseil depuis 2001. C'est une commune dirigée par une femme depuis 1995.

¹¹⁰⁰ Entre 1983 et 1995, la part des femmes siégeant au conseil municipal de Baie-Mahault oscille entre 21 et 31%. Une femme a d'ailleurs dirigé la commune en 1995.

¹¹⁰¹ Les conseils municipaux des Abymes ont compté près de 26% des élus en tant que femmes et 23% des adjoints étaient des femmes entre 1983 et 1995.

¹¹⁰² N'ayant pas les archives de 1983, nous retiendrons que les femmes représentaient 47% du conseil municipal et 25% des adjoints en 1989 et 1995.

¹¹⁰³ Les femmes y représentent entre 26% et 32% des conseillers municipaux entre 1989 et 1995.

¹¹⁰⁴ Les femmes y représentent entre 22% et 34% des conseillers municipaux entre 1983 et 1995.

¹¹⁰⁵ En 1989, la commune de Bellefontaine comptait 31% de femmes conseillères municipales et 40% de femmes adjointes.

¹¹⁰⁶ Cette commune a connu des taux de 31% et 37% de femmes dans les conseils municipaux en 1983 et 1989. Avec respectivement 38% et 60% de femmes adjointes.

Même si ces communes de la Guadeloupe paraissent donner aux femmes une place légèrement plus importante que celles de la Martinique précédemment mentionnées, on peut les qualifier de communes avant-gardistes car elles ont su intégrer les femmes dans les conseils municipaux dès 1983. La loi sur la parité de 2000 ayant harmonisé les effectifs des conseils des communes de plus de 3 500 habitants, certaines municipalités non concernées par cette loi, ne se privent cependant pas de faire figurer une quantité non-négligeable de femmes dans leur conseil.

Si grâce à cette loi sur la parité les femmes bénéficient d'un soutien législatif pour être présentes à part égale avec les hommes dans les conseils municipaux, c'est aussi le cas dans les conseils régionaux.

Au Conseil régional de la Guadeloupe, comme au sein de celui de la Martinique, les femmes ont été moins bien représentées jusqu'en 2004. La part des femmes au sein des Assemblées régionales s'est considérablement accrue depuis la loi du 6 Juin 2000 sur la parité et la réforme du 11 Avril 2003 prônant l'alternance stricte sur les listes de candidats aux élections régionales. De 1983 à 1998, la part des femmes au sein du Conseil régional de la Guadeloupe oscillait entre 2,4% et 19,5% contre 0% et 14,6% au Conseil régional de la Martinique. Les modifications législatives ont permis un accroissement considérable des femmes dans les Assemblées régionales, passant ainsi à 51,2% en 2004 et 48,8% en 2010 pour la Guadeloupe, et à 48,8% en 2004 et 2010 pour la Martinique.

Tableau 28 :
Evolution de la part des femmes occupant un mandat de conseillère régionale à l'issue des élections régionales

Dates des élections régionales depuis 1983	1983	1986	1992	1998	2004	2010
% de femmes Conseillères régionales sur l'ensemble des régions françaises	nc	9%	12%	27,5%	47,6%	48%
Pour la région Guadeloupe	7,3%	2,4%	7,3%	19,5%	51,2%	48,8%
Pour la région Martinique	4,9%	0,0%	0,0%	14,6%	48,8%	48,8%

Tableau réalisé par nos soins.

(La double ligne entre les années 1998 et 2004 représentant le passage à la parité dans les assemblées régionales)

S'agissant de la représentativité des femmes au Conseil général, l'évolution n'est pas la même, puisque la part des femmes dans cette assemblée en Guadeloupe comme en Martinique reste faible. Passant de 6,9% à 16,3% en Guadeloupe entre 1983 et 2011, elle atteint en Martinique les 13,3% en 2004 et 2008, pour redescendre à 11,1% en 2011.

Tableau 29 :
Evolution de la part des femmes occupant un mandat de conseillère générale à l'issue des élections cantonales

Dates des élections cantonales depuis 1982	1982	1993	1998	2001	2004	2008	2011
% de femmes Conseillères générales sur l'ensemble des départements français (*France métropolitaine uniquement)	3,8%*	5,4%*	8,6%	9,8%	10,9%	13,1%	13,8%
Pour le département de la Guadeloupe	6,9%	0,0%	7,0%	14,0%	16,3%	10,0%	15,0%
Pour le département de la Martinique	0,0%	4,4%	0,0%	4,4%	13,3%	13,3%	11,1%

Tableau réalisé par nos soins.

La loi de 2000 et les réformes successives de 2003 et 2007, ont permis aux femmes de se faire une place plus importante dans les instances politiques, notamment au Conseil régional, dans les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus, ou encore, par le biais de la suppléance au Conseil général.

Ces réformes expliquent l'augmentation du nombre de femmes au sein des assemblées concernées par ces diverses lois, mais la féminisation de la scène politique reste parfois timide notamment lorsque la réforme reste partielle ou lorsque l'application des textes législatifs est conditionnée par la situation démographique des communes par exemple, ou enfin, lorsque les candidatures féminines à certaines élections restent encore trop faibles (on pense ici aux élections de type uninominal).

Les résultats électoraux et la nouvelle législation en faveur de l'entrée des femmes en politique sont des données socialisantes permettant aux femmes de se projeter psychologiquement, puis concrètement dans un monde qui leur semble « hostile » ou « fermé ». Celles hésitant encore pourraient parvenir ainsi à envisager l'entrée dans une carrière politique.

En dehors de ces chiffres généraux sur la représentativité des femmes en politique en Guadeloupe et en Martinique, nous avons cherché à savoir quelles étaient les fonctions électives occupées par les élus faisant partie de notre échantillon.

Parmi les 28 élus interrogés à la Guadeloupe, 57% ont débuté par une fonction de conseiller municipal, soit 60% des guadeloupéennes et 67% des guadeloupéens. 57% des élus ont occupé au moins une fois un poste d'adjoint au Maire, certaines personnes faisant de deux à trois mandatures successives, soit 62,5% des adjoints, dont 90% sont des femmes et 10% sont des hommes. Certains auraient débuté à un rang plutôt éloigné (14^{ème}, 9^{ème}, 6^{ème} ou 7^{ème} adjoint) pour se rapprocher de plus en plus du Maire (4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème} ou 1^{er} adjoint). Plus les mandatures se succèdent, plus l'élu se rapproche du siège du Maire en gagnant des rangs en termes d'adjoint. 14% des élus interrogés étaient des Maires dont le mandat est toujours en cours (75% d'hommes et 25% de femmes) : un jeune Maire réalisant sa première mandature, deux hommes effectuant leur 2^{ème} mandature et une femme occupant sa 4^{ème} mandature de Maire. Enfin, 18% des élus guadeloupéens interrogés ont siégé au Conseil régional (16% des femmes et 33% des hommes), 18% au Conseil général (dont une vice-présidence occupée par un homme), une élue a eu deux mandatures de Député et enfin, une femme a suppléé un homme au sénat.

Parmi les 26 élus interrogés à la Martinique, 27% ont entamé leur carrière politique par un mandat de conseiller municipal (57% étant des femmes et 43% étant des hommes). 31% des élus (dont 50% de femmes et 50% d'hommes) ont occupé un poste d'adjoint au Maire, passant de la place de 11^{ème}, au 7^{ème} ou 6^{ème}, pour arriver à celle de 2^{ème} à 1^{er} adjoint. Ces derniers ont poursuivi ainsi deux à trois mandatures qui les ont alors permis d'avoir de plus grandes responsabilités en se rapprochant ainsi du Maire. Certains élus martiniquais interrogés étaient ou sont encore des Maires (23%), mais ce sont tous des hommes (soit 70% des hommes interrogés), un en particulier ayant fait cinq mandatures. 19% des élus martiniquais interrogés ont occupé la fonction de conseiller régional (dont 20% de femmes et 80% d'hommes), un homme fut président du conseil régional, une femme 1^{ère} vice-présidente du conseil régional, 31% ont été conseillers généraux (dont 37,5% de femmes et 62,5% d'hommes), et l'un d'entre eux (un homme) occupa et occupe encore les fonctions de député.

En occupant des fonctions aussi bien de conseiller municipal, régional, général, en allant jusqu'à la vice-présidence d'une assemblée régionale ou générale, que des fonctions de député ou de sénateur (même une suppléance), les élus acquièrent des connaissances et une expérience au

niveau politique qu'ils n'auraient jamais acquise en restant de simples militants. Si les principes et les valeurs de base sont transmis bien avant d'entrer dans une carrière politique, notamment par le militantisme partisan et indirectement par le militantisme associatif, l'occupation d'une fonction élective permet un apprentissage concret en termes de gestion et de traitement des dossiers, mais également un approfondissement de la connaissance des textes législatifs en vigueur. En exerçant son mandat, l'élu renforce et complète sa socialisation politique.

Les fonctions politiques nécessitant un savoir-faire et un savoir-être en matière de traitement des dossiers et au cours des réunions de travail entre élus, il convenait de voir si le comportement des élus différait selon que l'élu soit un homme ou une femme, pendant leur mandature au sein des instances politiques, comportement évalué aussi dans leur rapport avec la population. En effet, l'élu étant également une personnalité de terrain, les mandats de proximité devraient être des possibilités de socialisation politique pendant sa carrière politique.

B. Des mandats politiques socialisateurs aux Antilles françaises : remise en cause d'un clivage « hommes politiques/technicité » – « femmes politiques/relationnel »

1. Représentation de la femme occupant le pouvoir politique :

Grégory Derville et Sylvie Pionchon soulignent que « la socialisation reçue par les femmes les pousse moins souvent et moins fortement que les hommes à prendre goût aux joutes du pouvoir »¹¹⁰⁷. Le caractère sexué de la socialisation en général et de la socialisation politique en particulier, fait que les femmes ont intégré l'idée que les individus de sexe masculin étaient supérieurs à ceux de sexe féminin et qu'ils étaient par nature des êtres dominateurs. Les femmes étant perçues comme sensibles, faibles, et émotionnelles, elles n'auraient pas d'autre possibilité que d'être au service de l'homme qui les dominerait en vertu de sa virilité, de sa force et de son caractère protecteur. Tout ceci justifierait que le pouvoir devait être exercé par l'être supérieur et

¹¹⁰⁷ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 63.

protecteur, autrement dit par les hommes. En tous points et en tous lieux, l'homme reste détenteur du pouvoir, et encore plus dans les domaines qui lui étaient jusque là réservés. « (La) distance des femmes vis-à-vis de la politique ne leur permet toujours pas d'investir le pouvoir au même titre que les hommes. Encore aujourd'hui, les femmes ne sont pas des "hommes" politiques comme les autres »¹¹⁰⁸.

Guy Bédard et Manon Tremblay confirment l'idée précédente en soulignant qu'une femme en politique c'est autre chose qu'un homme politique. On pourrait même penser qu'une femme en politique c'est une "chose", inqualifiable, voire une antinomie des termes politique et pouvoir. « Du point de vue des femmes, [...] il s'avère qu'elles font l'objet de nombreuses discriminations en politique et qu'elles y sont acceptées comme incarnant une certaine altérité »¹¹⁰⁹. L'homme étant dans son domaine, la femme n'aurait rien à y faire. Il se comporte alors de manière audieuse parfois pour faire comprendre à l'autre sexe qu'il est sur son territoire. De son côté, la femme résisterait en gommant comme on la vu, ses qualités féminines. Selon Guy Bédard et Manon Tremblay, Susan Welch¹¹¹⁰ aurait constaté que « lorsque s'ouvre aux femmes l'arène politique, elles y réagissent en s'alignant sur les normes masculines, avec la conséquence qu'elles se distinguent moins clairement des hommes »¹¹¹¹. En montrant leur détermination, en tentant de parler plus fort parfois que les hommes, en choquant aussi dans leur prise de parole quelques fois brutale ou sèche, les femmes tentent de s'intégrer dans un monde d'hommes pas encore tout à fait prêts à les accepter. Lucie Bargel reconnaît en effet que « les femmes qui, malgré les modes d'exercice sexués d'une même profession, accèdent à des positions de pouvoir sont renvoyées du côté du "masculin" et se définissent elles-mêmes comme des exceptions, laissant intactes la bicatégorisation et la hiérarchisation entre masculin et féminin »¹¹¹².

¹¹⁰⁸ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 63.

¹¹⁰⁹ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 104.

¹¹¹⁰ Susan Welch, « Are women more liberal than men in the U.S. Congress ? » - *Legislative Studies Quarterly* 10 (1985).

¹¹¹¹ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 120.

¹¹¹² Lucie Bargel, op. cit., p. 45.

Cependant, cette manière de faire et de se présenter des femmes qui se masculinisent, peut être critiquée. « Une femme n'a de légitimité à faire de la politique que si elle "ressemble à une femme" (y compris en tant qu'objet sexuel) et si elle y met en pratique les qualités "typiquement féminines" que sont la douceur, la sensibilité, le sens de l'écoute, le dévouement, etc. »¹¹¹³. « La politique au féminin apparaît (ou plutôt *doit apparaître*) comme un prolongement de qualités affectives et émotionnelles que les femmes sont censées mettre déjà en œuvre dans la sphère privée. L'ambition politique au féminin doit ainsi être contenue dans des limites étroites que les enquêté(e)s ne cessent de rappeler : le narcissisme, l'égoïsme et le cynisme, ces "travers" que l'on condamne chez les hommes, mais qui contribuent à asseoir leur autorité, sont interdits aux femmes »¹¹¹⁴.

Lorsque nous avons traité des freins à l'entrée des femmes en politique aux Antilles françaises, nous avons constaté que les femmes elles-mêmes, issues du milieu politique ou de la société civile, sont les plus critiques vis-à-vis de leurs homologues féminins. Une fois entrées dans une carrière politique, elles sont véritablement montrées du doigt comme des mères indignes et des épouses qui ne se respectent pas.

L'analyse de Grégory Derville et Sylvie Pionchon complète cette idée en montrant que lorsque des femmes critiquent d'autres femmes qui participent à la vie politique, ce sont les principes de la division sexuelle du travail et la hiérarchie des sexes qui en serait le fondement. «[...] certain(e)s enquêté(e)s, en particulier des femmes, se montrent réservé(e)s ou même critiques à l'égard de la participation politique des femmes. À leurs yeux, la femme de pouvoir est une usurpatrice car elle transgresse deux principes essentiels, la division sexuelle du travail et la hiérarchie des sexes. Ils ou elles estiment d'abord que les qualités propres à leur sexe (la sensibilité, le sens de l'écoute...) rendent les femmes incapables de faire face à la dureté du jeu politique... sauf à tellement forcer leur caractère que cela devient contrenature. Alors qu'ils (elles) admettent et même valorisent le fait qu'un homme politique soit autoritaire, combatif ou agressif, ils (elles) fustigent les femmes politiques qui adoptent un comportement de ce *genre* (aux deux sens du mot). La femme de pouvoir, autoritaire et dure, est en fait anormale, voire monstrueuse. Ne collant plus aux clichés de la féminité, son identité de sexe est mise en question : "Les femmes qui sont en

¹¹¹³ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., 61.

¹¹¹⁴ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p. 62.

politique, elles ont fait un métier qui était réservé aux hommes, donc elles ont pris le machin des hommes... Je veux pas être méchante, mais est-ce que ce sont encore des femmes?'' »¹¹¹⁵.

Dans l'arène politique, le comportement des femmes peut différer de celui des hommes, ou à l'inverse l'imiter. Guy Bédard et Manon Tremblay ont relevé que « de nombreux travaux issus de pays fort divers montrent que les hommes politiques considèrent que leur consœurs sont différentes d'eux. Qui plus est, les femmes elles-mêmes ont nettement tendance à se voir différentes en politique. Les femmes introduiraient des changements dans l'agenda politique, c'est-à-dire qu'elles y feraient inscrire des thèmes qui, en leur absence, seraient restés intouchés. Elles transformeraient aussi les politiques publiques par leur approche plus holistiques des problèmes. Finalement, les femmes modifieraient le style parlementaire, le teintant des qualités qui sont les leurs dans la vie privée »¹¹¹⁶.

D'ailleurs, les élus antillais interrogés pensent-ils qu'il existe une différence entre les hommes et les femmes en matière de compétence et d'attitude dans les instances politiques ? Les hommes étant aux affaires politiques bien longtemps avant les femmes, on pourrait croire qu'ils ont accumulé plus d'expérience et de compétences que celles-ci. Sur ce point, les élus ont alors donné leur avis et sont plutôt mitigés. Les guadeloupéens reconnaissent qu'il y a bien une différence de compétences entre les hommes et les femmes, à l'inverse des martiniquais. Les premiers peuvent prendre en compte deux choses : soit que les compétences sont différentes car elles ne sont pas du tout les mêmes pour l'homme et la femme, soit qu'à compétence égale les femmes seraient supérieures aux hommes. Ainsi, les 63% d'élus guadeloupéens qui trouvent des différences de compétence entre les élus de sexe masculin et ceux de sexe féminin (soit 63% des femmes et 67% des hommes) pensent que les femmes ont un raisonnement différent de celui des hommes, qu'elles sont plus stables, plus minutieuses et rigoureuses, surtout parce qu'elles doivent en faire plus que les hommes pour prouver leur valeur, mais qu'elles ont aussi plus d'idées qu'eux, qu'elles auraient des compétences relationnelles par rapport aux hommes qui auraient des compétences techniques, qu'elles ont un sens de la cohésion que n'ont pas ces derniers qui seraient plus dans les relations

¹¹¹⁵ Grégory Derville et Sylvie Pionchon, op. cit., p.62.

¹¹¹⁶ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 105.

conflictuelles. Ce qui valorise la femme par rapport à l'homme dans son travail de politique, c'est sa rigueur, son perfectionnisme et sa maîtrise des dossiers. Parmi ceux reconnaissant la différence entre les deux sexes, un petit nombre argue de la plus grande compétence des hommes et du peu d'effort qu'ils auraient à faire pour régler les dossiers. Comme nous le disions, ceci pouvant s'expliquer par leur connaissance des affaires politiques depuis bien plus longtemps que les femmes puisqu'ils ont intégré ce milieu avant elles.

A l'inverse des guadeloupéens, les martiniquais sont plus nombreux à admettre qu'il n'existe pas de différence entre les hommes et les femmes politiques aux Antilles françaises. En effet, ils sont 63% (dont 67% des martiniquaises et 56% des martiniquais) à admettre que les deux sexes ont des compétences égales.

Si en termes de compétence les avis des élus guadeloupéens et martiniquais divergent, ils s'accordent à dire que les attitudes des hommes et des femmes politiques sont différentes au sein des instances politiques. 63% des élus antillais interrogés, dont 62,5% des martiniquais et 63% des guadeloupéens, admettent cette différence. Ce point de vue est partagé aussi bien par les hommes que les femmes. Pour certains, les hommes restent machos et n'acceptent pas la parole des femmes, ils veulent être et paraître supérieurs aux femmes, ils seraient condescendants envers les femmes, les accepteraient comme candidates et moins comme élues, ils auraient préféré se retrouver entre hommes, chacun restant alors de son côté, empêchant alors une ambiance propice pour effectuer un travail clair. Les femmes seraient plus attentives, plus patientes, bien que pour certains moins tolérantes. Certains hommes trouvent celles-ci trop brutales dans leur prise de parole, comme si elles cherchaient à dominer.

Toutes les attitudes négatives des hommes envers elles tendraient cependant à s'améliorer et on verrait alors dans les instances politiques un peu plus de respect et de solidarité des uns envers les autres.

Souvent, dans les témoignages d'élus martiniquais, la différence relevée ne tient pas tant au sexe des élus mais à la génération à laquelle ils appartiennent. Ainsi, la différence serait pour certains, plus une différence générationnelle que liée au simple sexe masculin ou féminin. Dans ce cas, ils retiennent que les aînés des élus ont du mal ou ne veulent pas partager leur savoir avec les jeunes élus.

L'entrée dans la sphère politique étant synonyme de prise de pouvoir, on pourrait croire que les femmes qui décident d'entamer une carrière politique, le font dans l'objectif d'accaparer le pouvoir. Les femmes antillaises sont-elles véritablement intéressées par le pouvoir ? Sont-elles entrées en politique dans cette optique ? Les hommes antillais eux-mêmes sont-ils attirés par le pouvoir ?

Tout d'abord, s'agissant des hommes, il leur a été demandé si les hommes étaient attirés par le pouvoir politique ?

75% de ces élus interrogés ont considéré qu'il est vrai que les hommes sont attirés par le pouvoir, mais qu'il fallait le comprendre pour certains comme « le pouvoir d'exercer des responsabilités », ou « le pouvoir de servir l'autre ». Ici, le pouvoir n'est pas considéré par quelques élus hommes comme un aspect négatif, sinon comme une opportunité ou un moyen permettant de faire avancer les choses pour une population et un pays tout entier. D'autres, expliquant toujours que les hommes sont attirés par le pouvoir, l'argumentent plus comme une évidence puisque selon eux, « les hommes sont nés pour le pouvoir », et « ils seraient victimes de leur environnement ».

Ces derniers témoignages montrent à quel point les qualités qui sont attribuées à l'homme sont ancrées dans les mentalités. Par conséquent, ils seraient excusés de vouloir se battre pour des mandats politiques, ce qui ne serait pas permis aux femmes. Mais sont-elles véritablement attirées par le pouvoir politique ? N'auraient-elles pas d'autres motivations à vouloir intégrer le monde politique ?

La question a été posée aux élus antillais des deux sexes pour tenter de savoir si leur opinion à ce sujet serait la même selon que l'on se positionne du point de vue des hommes ou de celui des femmes. Dans l'ensemble, 57% des élus interrogés pensent que les femmes sont attirées par le pouvoir. Cependant, les élus de sexe féminin seraient plus radicaux que ceux de sexe masculin à penser que les femmes sont attirées par le pouvoir. Elles sont en effet 61% à l'affirmer contre 42% d'hommes. Lorsque ces derniers l'admettent, ils généralisent leurs propos en disant que le pouvoir ou la conquête du pouvoir est le corrolaire de tout engagement politique et que par conséquent, les hommes comme les femmes qui entrent en politique sont attirés par le pouvoir politique.

Les élues guadeloupéennes sont un peu plus nombreuses (64%) que les élues martiniquaises (56%) à penser que les femmes sont attirées par le pouvoir politique. Pour elles, plusieurs choses sont à prendre en compte :

- c'est le regard des autres qui font que l'on pense que les femmes sont attirées par le pouvoir politique – le prestige que l'on acquiert est pour eux synonyme de pouvoir ;
- les femmes qui recherchent le pouvoir seraient celles qui postulent et qui occupent des mandats importants, notamment celui de Maire ;
- voulant défendre une noble cause, elles portent leurs ambitions sur des mandats politiques qui donnent alors l'impression qu'elles recherchent le pouvoir ;
- que les femmes sont les homologues des hommes et qu'elles peuvent vouloir le détenir ;
- le fait de rechercher la reconnaissance est assimilable pour certains à la recherche d'obtention du pouvoir ;
- le pouvoir comme on peut l'entendre ne serait en fait (comme pour certains hommes précédemment) que le désir d'obtenir les moyens et la facilité de gérer une collectivité et de faire évoluer le pays – on distingue alors « l'exercice du pouvoir » au « pouvoir d'exercer ».

Les élus interrogés sont-ils eux-mêmes attirés par l'exercice du pouvoir ? Un nombre important d'élus affirme ne pas être attiré par le pouvoir (74%). Les hommes comme les femmes ne seraient donc pas attirés par le pouvoir. Cette tendance semble contraire à l'opinion qu'ils ont des hommes et des femmes en général dans leur rapport avec le pouvoir. Nous pensons que cette réponse des élus fut animée par la pudeur, ou parce qu'ils considèrent que leur arrivée en politique a été motivée par le désir d'aider les autres et de développer un quartier, une commune, leur pays.

Si l'on admet d'une part que la socialisation politique sexuée a pour but de générer une séparation des hommes et des femmes dans des sphères distinctes, d'octroyer aux hommes des qualités et des attributs qui les mettraient au-dessus des femmes du point de vue hiérarchique, et qu'elle leur légitimerait la détention du pouvoir politique, et que l'on observe d'autre part que des femmes parviennent à intégrer ce monde réservé aux hommes et qu'elles sont à la recherche tout comme eux de la détention du pouvoir politique, on peut déjà en déduire que cette socialisation politique de base n'aurait pas eu les effets escomptés ou qu'ils seraient limités. En réalité, nous pensons surtout que le fait « d'avoir du pouvoir » en politique est une vision de l'extérieure plus qu'il n'est recherché pour lui-même. Ce n'est pas le pouvoir pour le pouvoir, mais la possibilité d'avoir des moyens et des facilités pour gérer un pays et aider la population. Les motivations des

femmes sont autres puisqu'elles n'entrent pas en politique pour des titres, mais pour réaliser un travail et aider à l'évolution d'un pays. Ce sont justement les valeurs qui les encadrent dans la sphère privée qui les a dévoilées dans le monde public. Toutes les valeurs qu'elles reconnaissent à la femme au foyer, à la maîtresse de maison, à l'épouse et à la femme en général, sont autant de valeurs qui se sont exprimées auprès d'une partie de la population au départ, lui faisant comprendre sa potentialité à se mettre au service d'un plus grand nombre et non plus seulement dans sa famille.

Si les qualités qui sont reconnues à la femme dans la sphère privée sont les arguments de sa mise à l'écart du pouvoir, ces qualités sont souvent celles utilisées pour approcher la population. Elles permettent aux élues d'avoir des rapports efficaces avec le peuple qui en est demandeur. Comment agissent donc les femmes pendant leur mandature sur le terrain ? Leur approche de la population en tant qu'élues est-elle réellement différente de celle des hommes ?

En effet, Delphine Dulong et Sandrine Lévêque énoncent que « les entretiens réalisés auprès des militants du V^e montrent ainsi, par exemple, que la définition des qualités requises pour faire campagne ou pour exercer un mandat municipal varie sensiblement selon le genre des personnes interrogées - et ce, quel que soit leur âge, leur expérience politique ou leur étiquette partisane »¹¹¹⁷.

« Les femmes feraient de la politique autrement. Elles seraient plus concrètes, plus pragmatiques, plus soucieuses des préoccupations quotidiennes de leurs électeurs, et moins intéressées par la compétition et par la politique politicienne »¹¹¹⁸. Delphine Dulong et Frédérique Matonti se sont alors demandées si cette façon de faire de la politique était liée au fait que les femmes élues seraient socialement construites de la sorte ou que leur inexpérience du monde politique faisait d'elles des personnes avec ces qualités.

¹¹¹⁷ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 85.

¹¹¹⁸ Delphine Dulong et Frédérique Matonti « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? L'apprentissage des rôles au Conseil régional d'Île-de-France » - Nouveau Monde éditions - Sociétés & Représentations, n°24, novembre 2007, p. 251.

L'apprentissage du « métier » politique se fait sur le terrain. « Les rôles politiques [...] sont aussi genrés, c'est-à-dire taillés depuis les débuts de la démocratie représentative par et pour les hommes »¹¹¹⁹. « La définition du métier politique enferme des ressources masculines, à commencer par la voix qui doit originellement porter sans micro et son corrélat – le corps (“le coffre”) du tribun »¹¹²⁰.

Trois catégories d'hommes et de femmes politiques ont pu être repérées par Delphine Dulong et Frédérique Matonti. Ces catégories déterminent alors l'évolution de carrière politique des élus. La première, les « semi-professionnel(les) de la politique » sont « plus politiques qu'intéressés par la gestion technique des dossiers » puisqu'ils sont au service du parti. La deuxième concerne les élus qui se disent « porte-parole » de leurs électeurs, puisqu'ils se focalisent sur le traitement des dossiers des particuliers et des associations qui les sollicitent. La troisième regroupe les « militants de son courant ou de son groupe » qui « disposent de plus de capitaux politiques en raison de leurs expériences passées que les “porte-parole”, mais ne sont pas pour autant des “professionnel(les)” ou des semi-professionnel(les) de la politique »¹¹²¹.

La prise de parole en public peut être considérée comme un exercice de socialisation du rôle de politique, permettant également de dessiner les carrières politiques des élus qui prennent ainsi une place légitime ou non aux yeux de leurs confrères. Les nouvelles recrues (hommes comme femmes) « reçoivent » (mais ne prennent pas) la parole. Cet exercice est perçu comme « une épreuve sexualisée »¹¹²², plus que genrée. En effet, Delphine Dulong et Frédérique Matonti ont pu constater que l'intervention d'une femme élue, dans ce qui est appelé une « cour de récréation d'élus qui s'y croient »¹¹²³, se fait généralement dans le bruit ou l'indifférence, rendant l'exercice encore plus difficile. Ce dernier ferait appel à certaines conditions physiques plutôt masculines que féminines.

¹¹¹⁹ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *ibid.*, p. 252.

¹¹²⁰ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *ibid.*, p. 252.

¹¹²¹ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *ibid.*, p. 256.

¹¹²² Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *op. cit.*, p. 258.

¹¹²³ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, *op. cit.*, p. 258.

Les femmes élues, surtout lorsqu'elles sont profanes, doivent faire face aux attitudes sexistes des hommes : « toutes les femmes politiques racontent comment entre paroles déplacées, sifflements, voire “mains aux fesses”, elles ont toujours été ramenées dans leur carrière à un moment ou à un autre, par cette sexualisation, à leur seule identité sexuée »¹¹²⁴. « En réalité, plus que le genre, pèse ici la sexualisation de l'intervention – ou plutôt, c'est par la sexualité que les femmes sont renvoyées à leur sexe »¹¹²⁵. Ce traitement des femmes élues lors de la prise de parole ferait naître alors des réticences à vouloir s'exprimer en public et en particulier devant leurs pairs.

L'intervention plus fréquente des hommes, mais également les sujets sur lesquels ils interviennent sont des freins à la prise de parole des femmes, et par conséquent à une socialisation politique en la matière, se répercutant sur leur carrière politique. « Parce que les femmes prennent [...] moins souvent la parole que les hommes, elles sont moins socialisées aux rôles, ont moins l'occasion de faire leurs preuves et donc, in fine, leur chance de progresser dans la carrière est moins grande que celle des hommes »¹¹²⁶. Parallèlement, « parce qu'ils ont plus souvent que les femmes une position politique, ils sont écoutés, prennent la parole plus facilement, renforcent ainsi leur leadership et freinent l'émergence de concurrent(e)s ; néanmoins, à capitaux politiques équivalents, les hommes parviennent mieux que les femmes à obtenir le silence lorsqu'ils prennent la parole ; [...] lorsque, enfin, les femmes s'essaient à la prise de parole sur un mode “masculin” [...], la sanction est immédiate. Le métier de politique serait alors véritablement touché par « la division sexuée du travail politique »¹¹²⁷.

Les attitudes des élus hommes diffèrent également de celles des élues femmes lors des réunions et des séances de travail. En effet, les hommes seraient plus dissipés que les femmes et ils le seraient encore plus lorsque c'est une femme qui prend la parole. Ils couperaient plus facilement la parole aux femmes et la garderaient plus longtemps que le temps qui leur était imparti.

L'autre marque de la division sexuée du travail politique réside dans la distribution des postes et des commissions aux élus. « C'est ce qui éloigne les femmes des commissions et des sujets les plus partisans, donc les plus susceptibles de construire une position politique, mais aussi

¹¹²⁴ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, op. cit., p. 259.

¹¹²⁵ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, op. cit., p. 259.

¹¹²⁶ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, op. cit., p. 261.

¹¹²⁷ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, op. cit., p. 261.

des occasions de prendre la parole en plénière sur les sujets de politique générale »¹¹²⁸. Lorsqu'elles sont rattachées à des commissions où elles s'estiment compétentes, les femmes sont aussi à l'aise que les hommes.

Les discriminations faites aux femmes ont été observées aussi bien auprès des femmes exerçant une profession rémunérée que de celles sans activité professionnelle, en matière de répartition des dossiers. Chez Guy Bédard et Manon Tremblay, l'étude montrait que « les conseillères qui ont un emploi rémunéré pensent à 40,1 % qu'il y a de la discrimination ; celles qui n'en ont pas partagent ce point de vue à 41,7 %. Il en est de même pour ce qui est de l'observation de différences entre les femmes et les hommes concernant la préparation des dossiers »¹¹²⁹.

Cependant, il existerait une différence entre les femmes occupant un emploi à l'extérieur du foyer et celles n'occupant pas de tels emplois, en matière de différence entre les sexes dans la mise en avant de dossiers présentés lors des conseils touchant à la condition des femmes. Ainsi, « celles qui n'occupent pas un emploi à l'extérieur du foyer sont proportionnellement plus nombreuses à n'observer aucune différence que celles qui occupent un tel emploi [...] »¹¹³⁰. Si l'on comprend les résultats de cette étude, les femmes travaillant à l'extérieur ressentiraient une différence entre les hommes et les femmes dans la présentation de dossiers touchant à des priorités féministes. Celles-ci prendraient alors plus en compte la condition des femmes dans le traitement de certains dossiers et elles regretteraient que les hommes n'en tiennent pas compte si elles étaient absentes de la collectivité. Cela semble être moins ressenti par les femmes ne travaillant pas à l'extérieur.

La socialisation politique pendant la carrière des élus se faisant également à l'extérieur des instances politiques, en dehors des traitements des dossiers, mais aussi au contact de la population, il convenait de savoir si les attitudes des hommes et de femmes différaient en matière d'approche avec la population pendant leur mandature politique. Pour 64% de l'ensemble des élus (63% des femmes et 67% des hommes), les femmes et les hommes agiraient différemment pendant l'exercice

¹¹²⁸ Delphine Dulong et Frédérique Matonti, op. cit., p. 263.

¹¹²⁹ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 114.

¹¹³⁰ Guy Bédard et Manon Tremblay, op. cit., p. 114.

de leur mandat politique sur le terrain. Certains élus traitent de la différence entre les hommes et les femmes en valorisant ces dernières. Ils constatent alors que :

- les femmes seraient plus dans le relationnel et le social, alors que les hommes seraient plus techniques ;
- elles seraient plus proches de la population, plus accessibles, plus à l'écoute et plus attentive que les hommes qui auraient du mal à faire du porte-à-porte ;
- elles seraient plus actives pour donner satisfaction à une demande de la population, tandis que les hommes prendraient beaucoup plus leur temps ;
- l'approche et la vision des femmes sont simples et douces, car elles perçoivent les choses en tant que mère ou maîtresse de maison ;
- les femmes sembleraient tenir parole et respecter mieux leurs engagements que les hommes qui se distanceraient de leurs engagements et de leurs promesses ;
- elles tromperaient moins la population et diraient clairement qu'elles sont ses difficultés, alors que les hommes bleufferaient et feraient rêver la population ;
- en leur qualité de mère, elles donneraient l'impression d'être plus pragmatiques et inspireraient plus la confiance ;
- elles parviendraient à convaincre plus facilement ;
- elles iraient jusqu'au bout de leurs idées et de leurs actions, alors que les hommes se laisseraient plus facilement distraire ;
- elles seraient extrêmement sensibles sur les questions de l'éducation, de la maltraitance et de la misère ;
- elles exposeraient les problèmes plus franchement que les hommes ;
- enfin, elles seraient plus pragmatiques.

D'autres parlent des femmes de manière moins positive que pour les hommes, et justifient la différence entre les deux en retenant que :

- à l'inverse des femmes, les hommes seraient plus en avant ;
- les hommes vont sur le terrain spontanément, alors que les femmes iraient seulement lorsqu'elles y sont invitées ;
- les hommes seraient plus directs dans leur manière de faire, alors que les femmes « broderaient » beaucoup plus.

En se focalisant sur les stratégies ou les manières de faire des élus faisant l'objet de notre enquête, nous avons relevé que leur mandat politique se réalisait dans la proximité avec la population, en écoutant, en communiquant et en faisant tout pour améliorer le sort des gens et du pays, en travaillant dans la transparence, en restant soi-même, en appliquant toutes les valeurs acquises dans le cocon familial et à l'âge adulte, en respectant les engagements pris auprès de la population, en mettant ses qualités au service de la population pour résoudre les problèmes, et/ou en travaillant pour et avec la population au développement du pays. Toutes ces pratiques étant formatrices pour l'élu qui échange et qui est sur le terrain. La fonction d'homme ou de femme politique s'avère être un élément extrêmement socialisateur lorsque l'élu s'engage concrètement dans ce domaine et quand il acquiert de l'expérience en renouvelant certains mandats ou en expérimentant de nouveaux mandats avec de plus grandes responsabilités.

Malgré toutes les qualités précédentes reconnues aux femmes pouvant légitimer leur présence sur la scène politique et leur manière d'aborder leur mandat politique, elles rencontrent encore et toujours des obstacles sur leur parcours pendant leur mandature. Les responsabilités politiques réclamant du temps libre et un don de soi indéfectible, les femmes se limiteraient parfois à l'accomplissement d'une mission au cours d'un ou deux mandats. Elles renonceraient par conséquent plus facilement que les hommes à prolonger leur carrière politique au-delà d'une certaine période.

2. Le renoncement des femmes à s'engager dans une longue carrière politique :

Les femmes sont parfois réticentes à s'engager en politique, mais lorsqu'elles y parviennent, elles sont peu nombreuses à vouloir faire de longues carrières politiques. « Au temps de la carrière, les femmes élues privilégieraient le temps du mandat, forme de défection liée à un coût de l'engagement public sur la vie privée inégalement contraignant ou du moins inégalement perçu

comme tel »¹¹³¹. « Les thèmes de la fatigue, de la lassitude ou de l'envie de “faire autre chose” sont ainsi largement redondants dans les propos des conseillères municipales en fin de mandat »¹¹³².

Les premiers éléments qui pourraient écourter la carrière politique d'une femme sont constitués de tous les obstacles qu'elle rencontrerait sur son parcours de femme politique. Les obstacles personnels, familiaux et professionnels qui s'élevaient devant elles avant d'entrer en politique, sont à peu près les mêmes qui feront qu'elles renonceront à des carrières politiques trop longues. Certaines, bien que n'ayant plus d'enfant à charge au cours de l'occupation de leur mandat, décident de ne pas renouveler celui-ci pour pouvoir s'occuper de leurs petits-enfants. Si ce n'est pas le rôle de mère qui est ici un obstacle, c'est celui de grand-mère qui peut remettre en cause une nouvelle candidature à une élection.

A ce changement de situation indirect peut s'ajouter des raisons personnelles comme l'âge, puisque les femmes entrent généralement dans une carrière politique plus tardivement que les hommes, même si elles ont commencé à militer très tôt, ou ont eu une vie associative très précoce. Le poids des années peut donc être un autre frein à des carrières politiques prolongées.

Enfin, on pourrait croire que certaines femmes se sont engagées pour aider à résoudre des problématiques précises, et/ou pour épauler des leaders en particulier. Autrement dit, certaines femmes politiques se sont engagées dans une carrière politique afin d'accomplir une mission particulière, laquelle pouvant se réaliser par le biais d'un ou deux mandats successifs. Une fois leur mission accomplie, elles peuvent décider de ne pas renouveler leur mandat, tout en restant liées au monde associatif ou dans des milieux autres que politiques, mais leur permettant de poursuivre concrètement la mission pour laquelle elles s'étaient portées ou avait accepté d'être candidates.

Quels sont alors les obstacles rencontrés par les hommes et les femmes élus que nous avons interrogés ? Ces obstacles étaient-ils liés au jeu politique, ou étaient-ils liés au fait d'être une femme ou un homme ? Il ne fait aucun doute que pour une grande majorité d'élus, les obstacles qu'ils ont

¹¹³¹ Stéphane Latté, op. cit., p. 62.

¹¹³² Stéphane Latté, op. cit., p. 62.

pu rencontrer au cours de leur carrière politique ont surtout été liés au jeu politique. En effet, 68% de l'ensemble des élus (dont 73% des femmes et 50% des hommes) ont vu s'ériger devant eux des barrières strictement liées au jeu politique. Les femmes semblent avoir été beaucoup plus touchées que les hommes par ce type d'obstacles. Elles sont 75% des martiniquaises et 72% des guadeloupéennes à avoir subi des coups bas d'adversaires ou même de personnes appartenant au même groupe. Elles étaient dans ce cas victimes de la concurrence politique et de la jalousie de ceux qui n'avaient pas pu arriver à leur niveau. Certaines se sont d'ailleurs rendues compte qu'« en politique il n'y a pas d'ami ». Les obstacles ayant touché les 50% d'hommes précités, étaient du même ordre que ceux des femmes.

Aux obstacles liés au jeu politique, s'ajoutent pour une grande partie des femmes, les obstacles liés au fait d'être une femme. Si très peu d'hommes ont pu se plaindre de comportements de rejet et de discrimination, ils n'étaient pas nécessairement liés à leur condition d'homme (à leur sexe), mais plutôt à leur statut social. En effet, parmi les 13 hommes interrogés, deux seulement ont été victimes de comportements malveillants parce qu'ils venaient de milieux sociaux différents des autres membres du groupe politique. Ainsi, les détracteurs leur reprochaient d'être de simples citoyens, et de ne pas avoir les compétences et le statut social « adéquat » pour diriger une collectivité.

Du côté des femmes, les choses paraissent beaucoup plus virulentes, puisqu'elles sont visées également sur leur condition de femme. On observe toutefois une très grande différence entre les élues guadeloupéennes et les martiniquaises. En effet, les deuxièmes ont été doublement touchées par des obstacles liés au fait d'être une femme par rapport aux premières (63% des martiniquaises contre 36% des guadeloupéennes). Les élues de la Guadeloupe retiennent la jalousie de certaines femmes, la misogynie, la peur de certains hommes qui voient en elles un « danger », les commérages, et les rumeurs. De tels obstacles pouvant dépasser certaines limitent et pousser quelques unes à la démission. Chez les élues martiniquaises, les obstacles sont relativement les mêmes, mais d'autres se sont ajoutés : la mentalité de la société martiniquaise, les harcèlements téléphoniques, la non-considération de la femme, le manque de disponibilité et les conséquences sur la relation conjugale lorsque le conjoint n'accepte pas la position de sa femme. La multiplication de ce type d'obstacles peut en faire regretter plus d'une, ou lorsqu'elles n'ont plus la force de se battre, les empêcher de renouveler leur mandat politique. La question des perspectives de carrière politique leur a d'ailleurs été posée.

Quel mandat électif le plus important auraient-ils aimé occuper ? Jusqu'où les élus interrogés pensaient-ils ou pensent-ils parvenir ?

44% des hommes martiniquais auraient aimé diriger une collectivité municipale car c'est le mandat qui permettrait d'être au plus près de la population. Parmi ceux-ci, certains ont déjà atteint le mandat de Maire, et ils disent qu'ils sont arrivés là où ils auraient voulu. En effet, 33% des hommes martiniquais avouent en avoir terminé avec la politique, qu'ils sont déjà arrivés très loin, là où ils le désiraient. Les autres (un peu plus jeunes cependant) envisageraient des postes de sénateur, député, ou de président de la nouvelle collectivité unique martiniquaise.

Certains hommes guadeloupéens surprennent en disant que le mandat qu'ils occupent actuellement est le bon et qu'ils n'envisagent pas un d'un autre type. Un élu considère qu'un seul mandat suffit car la politique est une mission très prenante. Un autre élu voudrait quant à lui parvenir jusqu'à la députation.

Les ambitions des femmes ne semblent pas correspondre à celles des hommes. Comme les témoignages le démontrent, celles-ci ne seraient pas animées par des ambitions politiques. Si 12% des guadeloupéennes aimeraient devenir Maire, 8% député, ou simplement poursuivre dans la municipalité ou obtenir un siège de conseillère régionale ou générale, 16% considèrent qu'elles en ont terminé avec la politique, 16% disent ne pas avoir d'ambition, et 28% expliquent ne pas avoir d'ambition politique et qu'elles iront là où l'électorat voudra bien les amener, s'il y a des opportunités.

Les élues martiniquaises sont 18,8% à vouloir devenir Maire, 12,5% aimeraient une fonction élective à l'assemblée unique, et 6,3% iraient bien jusqu'à la députation. Toutefois, on observe que 50% d'entre elles ne veulent pas aller plus loin que là où elles sont arrivées, disant qu'elles ne veulent pas faire de carrière politique, que ce n'était pas le but au départ et qu'elles en ont fini. Certaines ne veulent plus poursuivre car auraient été déçues par des hommes politiques qu'elles ne veulent plus suivre. D'autres (19%), n'auraient pas de souhait particulier, et attendent pour certaines de voir le bilan de leur mandature actuelle. Enfin, 6% souhaitent aller aussi loin que possible, là où la confiance de la population les portera.

La forte proportion de martiniquaises (50%) qui ne veut plus poursuivre dans le monde politique par déception, manque de temps pour la famille, ou par épuisement, est largement

supérieure à celle des guadeloupéennes qui décident d'en finir avec la politique (16%). Les élues de la Guadeloupe qui mettent un terme à leur carrière politique ont déjà un âge avancé et ne se voient plus dans ce domaine, surtout qu'elles sont fatiguées ou qu'elles veulent s'occuper de leurs petits-enfants. Chez les martiniquaises qui ne souhaitent pas poursuivre, on peut croire surtout à un ras-le-bol pouvant s'expliquer par les obstacles précédemment cités par ces dernières.

En admettant que la carrière politique des élus soit une manière plus concrète de se socialiser à la politique, ce monde étant si particulier et contraignant, que cette socialisation politique peut connaître des limites. On peut alors affirmer que la socialisation politique sexuée qui cantonnait les femmes dans un domaine, a été celle qui les a intégrées indirectement dans un monde dont elle les excluait. C'est également elle qui, tenace dans l'esprit des hommes (et des femmes) et dans les mentalités en général, les poussent vers la sortie, malgré l'expérience que peut leur amener une carrière politique. Autrement dit, en attribuant aux femmes des qualités à exploiter dans la sphère privée, la société leur a fourni les compétences et les capacités qu'elles ont naturellement mises au service de la population en entrant progressivement dans la sphère politique. Mais les valeurs et les principes de base inculqués aux femmes étant tellement imprégnés en elles et dans la société, qu'elles ne sont pas très nombreuses à perdurer dans cet espace.

Troisième Chapitre : Des élus antillais socialisés et modérément socialisateurs

Dans ce dernier chapitre, nous verrons que les qualités attribuées aux femmes par la société et transmises par le biais de la socialisation, sont considérées comme autant de défauts permettant la mise à l'écart de celles-ci du domaine politique.

Néanmoins, ces mêmes défauts sont devenus des qualités recherchées pour revaloriser la profession politique aussi bien auprès des hommes et des femmes élus que de la population. Cet intérêt grandissant pour les qualités féminines permettrait une remise en cause du phénomène de socialisation politique.

De nouvelles manières de faire ou d'être en politique, pourraient donc être enseignées par les élus en place désireux de préparer une relève politique. Les hommes et les femmes élus ayant fait l'objet d'une socialisation politique, pourraient à leur tour devenir des agents de socialisation politique pour de jeunes individus. Cette préparation d'une relève politique est toutefois mitigée aux Antilles françaises.

A. La revalorisation de la « profession politique » par la mise en avant de certaines valeurs féminines : une révision du phénomène de socialisation politique sexuée

« Les qualités supposées requises pour être un “bon” maire et celles qui sont imputées aux femmes semblent coïncider »¹¹³³ soulignent Delphine Dulong et Sandrine Lévêque. Alors qu'elles ont toujours été mises à l'écart du domaine politique, ce sont pourtant les qualités des femmes (celles qui les différencient par nature des hommes) qui sont recherchées pour être un élu apprécié de la population.

Si le charisme, la notoriété et les compétences en termes de gestion des affaires politiques semblaient jusque là des critères suffisants facilitant l'entrée des hommes dans une carrière

¹¹³³ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 105.

politique, il est vrai que l'électorat recherche autre chose chez ses représentants élus. En effet, les auteures le reconnaissent : « l'exercice et la conquête du mandat municipal exigent certaines qualités relationnelles. La plupart des élus (hommes et femmes confondus) pensent ainsi qu'une campagne municipale se gagne "sur le terrain" et que les principales qualités pour faire un "bon" maire sont "le sens du contact", "la disponibilité", "l'écoute". Autant de traits qui correspondent à certaines des qualités réputées féminines »¹¹³⁴.

L'objectif n'est pas de vouloir féminiser la politique et la « fragiliser » en mettant en avant certaines caractéristiques attribuées à la gent féminine, l'infériorisant (comme la faiblesse, la fragilité ou l'émotivité), mais au contraire de mettre en exergue les qualités qui rapprocheraient la politique des électeurs, et plus largement de la population.

A travers les témoignages d'une étude menée par Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, quelques unes de ces qualités ont été mentionnées par les femmes : « ce ne sont pas n'importe quelles qualités féminines que la candidate met en avant : sont valorisées celles qui, parce qu'elles sont réputées féminines "et" nécessaires à l'exercice du mandat municipal, paraissent particulièrement bien ajustées aux conditions de l'action dans laquelle elle est engagée. Elle se dit ainsi "proche des gens", "disponible et attentive", et nullement douce, naïve, ou sexy ...»¹¹³⁵.

En intégrant ces caractéristiques, il s'agirait de modifier l'image que la population a de la politique. En effet, on rendrait ainsi la politique plus concrète et accessible à la population, alors que jusqu'ici elle leur semble plutôt abstraite et technique. Tout ceci la rendrait en quelque sorte plus « humaine » et moins conflictuelle. La confiance qu'un électeur met dans une femme en votant pour elle, et la confiance qu'un citoyen accorde à une femme en lui confiant ses doléances, s'expliquent par l'image que le public a de la femme en tant que mère avant tout. Aux Antilles françaises, comme nous l'avons déjà vu, la place de la mère étant primordiale, les qualités qui lui sont reconnues dans la gestion de sa famille peuvent être les mêmes qui l'amèneront au-devant de la population pour entendre ses problèmes et par voie de conséquence, la pousser à être aux affaires politiques pour avoir les moyens de répondre favorablement aux revendications de la population.

¹¹³⁴ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 105.

¹¹³⁵ Delphine Dulong et Sandrine Lévêque, op. cit., p. 105.

Que disent les élus de notre échantillon à propos des qualités que doivent avoir les hommes et les femmes pour être de « bons élus » ?

Parmi toutes les qualités et capacités que doit avoir un élu pour être un/e « bon/ne élu/e », un certain nombre d'éléments a été mentionné à plusieurs reprises par les élus antillais. On retient dans l'ordre d'importance, du plus mentionné au moins mentionné, que pour être un/e « bon/ne élu/e », l'élu doit :

- 1°. Faire son travail d'élu, c'est-à-dire traiter ses dossiers, assister et participer aux réunions, aux débats, aux conseils ;
- 2°. Etre à l'écoute de la population ;
- 3°. Etre franc et pas démagogue ;
- 4°. Etre présent et proche de la population ;
- 5°. Répondre aux attentes, servir et s'occuper des administrés ;
- 6°. Travailler pour l'intérêt général et non pas pour son intérêt personnel ;
- 7°. Respecter les autres ;
- 8°. Travailler avec les autres et partager son savoir et ses projets politiques avec le personnel administratif ;
- 9°. Faire preuve d'abnégation, donner de sa personne.

A priori, toutes ces qualités pourraient et devraient se retrouver chez l'ensemble des personnalités politiques en place et qui perdurent le plus souvent dans la sphère politique, puisque leur réélection démontre la confiance que leur porte la population. Tous ces savoir-faire et savoir-être nécessaires à la bonne gestion d'une collectivité et au bon relationnel avec la population, sont ceux recherchés par la population.

Dans les sociétés guadeloupéennes et martiniquaises, les administrés aimeraient pouvoir compter sur des élus proches d'eux et à leur écoute. Une forme de relation « familiale » entre l'élu et la population serait en fait sous-jacente. L'administré attend que l'élu prenne en charge les problématiques qu'il rencontre dans la vie de tous les jours. Il entretiendrait presque avec la personnalité politique une sorte de relation « paternelle » (lorsque l'élu est un homme) ou « maternelle » (lorsque l'élue est une femme). Certains élus le disent : « les gens aiment que l'on s'occupe d'eux ; qu'on les “materne” ».

On peut comprendre alors pourquoi ce sont les qualités maternelles et celles de la femme en général qui sont recherchées par la population, et de plus en plus par certains hommes politiques qui ont décelé ce que voulait la population. De plus, avoir des femmes en politique permettrait d'intégrer des problématiques féminines dans les affaires et les débats politiques.

Si le ou la bon/ne élu/e doit détenir les qualités mentionnées, les élus interrogés considèrent-ils que les hommes et les femmes politiques en place actuellement peuvent être qualifiés de la sorte ? Que manquerait-il aux femmes et aux hommes pour être de bons élus ?

A priori on pourrait croire que ce qu'il manque aux femmes ce sont les qualités des hommes et inversement. Certains élus disent clairement : « il manque aux hommes d'être des femmes et aux femmes d'être des hommes ! ». 65% des guadeloupéennes, 33% des guadeloupéens, 80% des martiniquaises et 50% des martiniquais trouvent qu'il manque aux hommes des qualités attribuées au sexe féminin et aux femmes des qualités masculines, ou autrement qu'il manque aux hommes et aux femmes des savoir-faire et des savoir-être contraires, qui pallieraient leurs défauts liés à leurs conditions d'homme et de femme.

L'esprit d'ouverture, la capacité d'écouter les autres, le soutien d'une épouse compréhensive, le travail sérieux des dossiers, l'honnêteté, l'humilité, la sensibilité, l'abstraction de leur virilité, l'acceptation que la femme soit l'égale de l'homme, le respect de leurs engagements, le respect de leurs promesses et de la parole donnée, la proximité avec la population, l'action avec la population, la sincérité, le sens plus affirmé de l'intérêt public par rapport à l'intérêt personnel, la conscience d'être au service des autres, l'imperméabilité aux atours féminins, le renoncement à l'argent facile, l'envie de préparer une relève, le courage pour dire la vérité et les difficultés qu'ils rencontrent, la diplomatie, le pragmatisme, le partage des responsabilités, la disponibilité, la compréhension que les problèmes de la population doivent être résolus avec célérité et clarté, la rigueur, la remise en cause de leur égo trop développé, le tact, la générosité et la ponctualité, sont autant de qualités et de manières d'être manquant aux hommes pour qu'ils soient de bons élus.

D'un autre côté, le soutien de l'entourage, un charisme plus développé, le soutien d'un époux compréhensif, une disponibilité totale, la persévérance, l'audace, l'assurance, la confiance en soi, l'écoute, la capacité d'aller vers les gens facilement et simplement, le caractère masculin, la détermination, l'organisation, la force, l'imperméabilité à l'argent facile, une prise en charge personnelle, l'ambition, le partage des tâches dans le foyer, la volonté d'occuper réellement des

places, la volonté d'être et l'assurance sont tous les savoir-être nécessaires aux femmes pour être de bonnes élues, selon les personnalités politiques interrogées.

Notons que certains élus considèrent que certaines qualités manquant aux hommes et aux femmes sont les mêmes pour les deux. Savoir mettre en place une politique commune et un projet global, mener à bien son programme, savoir se former, être démocrate, s'entourer de personnes qualifiées et de cadres formés, connaître les problèmes réels et avoir une culture politique, étant les principaux savoir-faire et savoir-être

Toutes ces qualités sont le fruit de la socialisation en général et de la socialisation politique en particulier, mais aussi de la personnalité de chacun en fonction des expériences de vie que chaque élu garde en lui. Présentes chez certains et absentes chez d'autres, elles s'acquièrent au cours des socialisations successives se réalisant tout au long de la vie de l'individu.

Compte tenu des qualités ci-dessus mentionnées, on s'aperçoit que le monde politique a besoin de la présence des femmes non seulement sur le terrain, mais aussi dans les instances décisionnelles. Elles auraient alors leur place dans ce monde que les électeurs ne voient plus comme exclusivement masculin. Comment les élus voient-ils quant à eux, l'avenir des femmes en politique, en Guadeloupe et en Martinique ? Tous sont d'accord et reconnaissent qu'il y a peu et encore trop peu de femmes dans la politique et surtout dans les instances décisionnelles.

De manière générale, les guadeloupéens sont plus positifs que les martiniquais concernant l'avenir des femmes en politique. 71% d'entre eux pensent que cet avenir est plutôt bon contre 64% des martiniquais.

La grande différence d'opinion s'observe surtout chez les femmes, car 72% des guadeloupéennes voient cet avenir radieux, alors que les martiniquaises ne sont que 50% à penser de la sorte. Les premières parlent de « bel avenir, surtout pour les fonctions de Maire » et reconnaissent que les femmes prendront les places qui les reviennent car elles sont très motivées. Elles estiment que la loi sur la parité aidera beaucoup et encore plus les guadeloupéennes qui s'impliquent déjà en nombre. Elles admettent aussi que la population est prête pour cela car elle adhère de plus en plus à voir les femmes en politique et à voter pour elles lors des élections. Les nuances que certaines guadeloupéennes émettent, concernent les martiniquaises et la politique, puisqu'elles craignent que celles-ci soient encore trop en retard par rapport à elles.

Les secondes, c'est-à-dire les martiniquaises, sont moins positives et plus nuancées. Les 50% qui ont un avis positif sur l'avenir des femmes pensent en effet qu'il y en aura de plus en plus, car elles se laissent imprégner et sont enclines à s'engager, les hommes font appel à elles et les flattent, et parce qu'elles sont des femmes « *poto mitan* » dans la vie civile comme elles peuvent l'être dans la vie politique. Les élues interrogées croient qu'une dynamique est lancée, notamment grâce à la loi sur la parité et que par conséquent la suite n'en sera que meilleure pour les femmes martiniquaises.

D'autres sont toutefois plus nuancées car elles pensent que les guadeloupéennes sont plus avancées à ce niveau. Elles craignent surtout le manque d'ambition de certaines, le fait que seules quelques personnes parviennent à émerger sans savoir si elles feront vraiment carrière, le chemin qui reste encore à faire à la Martinique pour voir confier aux femmes des postes à hautes responsabilités et le manque d'aide au niveau des structures pour favoriser la totale implication des femmes. Elles appréhendent que la situation des femmes martiniquaises stagne en matière d'intégration dans la politique et dans les affaires politiques.

Si le nombre de femmes en politique reste encore trop faible pour certains, ou qu'il devient de plus en plus honorable, la critique qui demeure est liée au fait qu'elles ne se retrouvent pas en nombre suffisant dans les instances ou à des postes décisionnels. Certaines places resteraient donc à prendre dans le monde politique, et une socialisation politique dirigée en ce sens pourrait permettre aux femmes d'atteindre ces fonctions.

D'une manière générale, seule la socialisation politique consciente ou inconsciente, directe ou indirecte, peut préparer les individus de sexe féminin à la fonction de politique. Outre la famille, le militantisme partisan, la vie associative, la vie professionnelle ou les expériences de la vie en général, les hommes et les femmes politiques en place peuvent également être considérés comme des agents de socialisation politique pour l'ensemble des citoyens et pour ceux qui souhaitent entrer dans le monde politique. En tant qu'individus socialisés, les élus en fonction peuvent être des agents socialisateurs pour la relève qui se forme ou qu'ils forment.

B. Le rôle de l'élus antillais comme agent de socialisation politique : la préparation en double teinte d'une relève politique

« L'individu est à la fois un agent socialisé [...] et un acteur de la socialisation »¹¹³⁶ disait Pierre Noreau.

L'élus devient en effet une référence pour les citoyens, un exemple que ceux-ci pourraient bien avoir envie de suivre tant dans l'exercice de leurs devoirs citoyens que dans le désir de se projeter eux-mêmes dans un avenir politique. Le processus d'admiration et d'imitation que génère la socialisation politique dans l'enfance, peut se reproduire à l'âge adulte où le citoyen admire un élu pour sa personnalité, sa détermination et le travail qu'il effectue pour la population. Le citoyen peut aussi en ce sens décider de soutenir l'élus et de suivre ses actions politiques, tout en militant à ses côtés. L'appréciation ou l'admiration (à un degré plus élevé) d'un citoyen pour un élu et ses idéologies politiques sont les prémices de la socialisation politique du citoyen à l'âge adulte.

On constate cependant que chez le citoyen lambda, l'intérêt se porte en premier lieu sur la personnalité politique et l'image qu'elle dégage, avant de s'intéresser aux idéologies et au courant politique de celle-ci. On peut ainsi apprécier un élu d'un courant opposé du sien pour le parcours et le travail qu'il a réalisés, indépendamment de sa couleur politique.

Les élus antillais en place, notamment ceux qui ont répondu à notre enquête, peuvent transmettre des valeurs politiques et former leur relève politique. D'un point de vue général, que pensent les élus antillais interrogés de la transmission de valeurs et de la formation d'une relève dont les hommes et les femmes politiques peuvent être à l'origine ? Pensent-ils qu'il existe une différence entre les deux sexes en matière de transmission de valeurs et de formation d'une relève ?

S'agissant de la transmission de valeurs politiques à des personnes qui souhaitent entrer dans le monde politique, les élus sont mitigés. La moitié d'entre eux pense que les femmes et les hommes transmettent autant, tandis que l'autre moitié constate qu'il existe une différence entre les

¹¹³⁶ Pierre Noreau, op. cit., p. 290.

deux sexes en matière de transmission. La seconde moitié qui trouve qu'il y a une différence entre les deux, évoque les raisons de cette différence : soit les femmes transmettent plus, soit elles transmettent autrement que les hommes.

« L'homme a une approche simple de la politique, mais la femme est plus solidaire donc transmet plus », « l'homme ne transmet pas de valeurs politiques, mais des stratégies », « la femme "maman" transmet plus », disent les guadeloupéennes.

« La femme est entrée en politique il y a peu de temps, donc elle ne peut pas transmettre autant que les hommes », « les hommes ne voulant pas céder la place, ils ne transmettent pas », « les hommes ne vont parler que de politique, tandis que les femmes vont donner des conseils aussi bien en politique, mais également au niveau de la vie familiale », « les femmes transmettent plus facilement, alors que les hommes ont peur de perdre le pouvoir ; d'ailleurs la femme est toujours accompagnée », « dans les partis politiques, les hommes sont les chefs et les femmes forment et composent avec les militants, car le travail de communication est dédié aux femmes », expliquent certaines martiniquaises.

Les guadeloupéennes (48%) comme les martiniquaises (50%) trouvent qu'il y a une différence de transmission de valeurs provenant des hommes et des femmes politiques. Elles sont alors un peu plus critiques à l'égard de l'homme dans son rôle de transmetteur, et donc plus favorables à la femme qui agit toujours en fonction de ses prédispositions féminines et maternelles.

En général, sur ce point, une partie des hommes qui constatent une différence dans la transmission de valeurs a une opinion plus favorable s'agissant des hommes en disant qu'ils ne peuvent que transmettre plus que les femmes pour une raison évidente : leur ancienneté dans le militantisme et le monde politique et donc, leur expérience politique. « Les hommes sont plus militants, donc ils essaient d'inculquer des valeurs, alors que les femmes seraient moins militantes pour qu'il puisse y avoir une transmission » explique un élu martiniquais.

Concernant la formation d'une relève en politique, beaucoup plus d'élus admettent qu'il y a une différence entre les hommes et les femmes politiques. Si 19% des élus interrogés à ce propos ne se prononcent pas, ceux qui donnent un avis sont plus nombreux à penser que les hommes et les femmes politiques s'intéressent différemment à la relève. Parmi les 62% d'élus antillais qui donnent leur avis à ce sujet, les hommes guadeloupéens et martiniquais auraient une opinion plus positive en faveur des hommes politiques disant que ces derniers, ayant une facilité en termes de communication, auraient tendance à former un peu plus que les femmes, même s'ils admettent que

certains ont du mal à former par peur de laisser leur place. Ils reconnaissent également que s'il y avait plus de femmes en politique, elles accepteraient de former une relève, car étant encore en nombre restreint dans la sphère politique, elles seraient peu à pouvoir former une relève.

Il existe une différence de position entre les élues guadeloupéennes et martiniquaises sur ce point. Alors que les premières sont 56% à penser qu'il n'existe pas différence entre les hommes et les femmes politiques qui seraient tous deux favorables à former une relève et agiraient en conséquence, les secondes y verraient plutôt une différence entre les deux à hauteur de 67%. En effet, les 67% de martiniquaises qui constatent l'existence d'une différence entre les deux sexes, considèrent pour la plupart que les femmes auraient tendance à former « par nature ».

Les témoignages vont en ce sens : « elles veulent former une relève car elles se retirent tôt et parce qu'elles ont conscience de leurs limites ; les hommes sont plus égoïstes et ont peur de perdre leur place ». Les femmes seraient alors, selon les martiniquaises, plus favorables à former une relève politique. Ici, la vision des élues guadeloupéennes semble plus égalitaire que ne l'est celle des martiniquaises. Cela se comprend en raison de l'arrivée difficile des femmes dans le monde politique martiniquais.

La question de la formation d'une relève politique personnelle a également été posée aux élus de notre échantillon. Ainsi, il leur a été demandé s'ils préparaient leur propre relève politique. Dans l'ensemble, les élus paraissent favorables à la formation d'une relève (49%), mais ils ont pour partie, nuancé leurs réponses (17%). 44% des hommes martiniquais auraient formé une relève en intégrant dans leur conseil municipal de plus en plus de jeunes, en leur demandant de venir à l'information, en les invitant aux conseils et aux débats qui les concernaient, et en leur faisant passer des messages. Certains, en associant leurs collaborateurs à leurs projets politiques, tentent de donner les bases nécessaires à une relève. D'autres enfin, ont apporté un soutien concret à des jeunes qui les remplacent en politique.

On retrouve également une partie des martiniquais qui nuance ces propos (33%). Chez ces derniers, même si la volonté d'une relève est présente, elle n'a pas toujours abouti ou elle a pu être faite de manière indirecte. Ainsi, par le biais d'ouvrages bibliographiques, certains pensent se rapprocher des jeunes et les inciter à faire partie de la relève. D'autres ont essayé mais ont rencontré des obstacles sur leur parcours, rendant leur démarche totalement vaine.

Chez les hommes guadeloupéens, la tendance est la même : 33% forment tous leurs homologues (ce sont des personnes qui peuvent d'ailleurs les suppléer en cas d'absence), et 33% nuancent en le faisant de manière indirecte en « responsabilisant l'autre ».

Il existe une différence entre les femmes guadeloupéennes et les martiniquaises. Les premières sont 44% à avoir mis ou à mettre en place une relève contre 63% pour les secondes ; 40% des guadeloupéennes avouent ne pas avoir formé de relève contre 31% des martiniquaises ; et enfin, 16% des guadeloupéennes nuancent leurs propos contre 6% des martiniquaises.

Les élues de la Martinique, plus nombreuses à former une relève que celles de la Guadeloupe, expliquent que leur implication dans des associations politiques, dans le monde associatif en général, et dans les partis politiques contribue à former les jeunes à s'investir dans la société. En animant des sections politiques, elles préparent des jeunes hommes et des jeunes femmes à reprendre le flambeau. Elles proposent également certains jeunes à la candidature pour les élections. De même, le travail en équipe avec d'autres collaborateurs permet de partager et de communiquer, et d'avoir ainsi un suivi dans les actions et les projets politiques à mener. D'un autre côté, lorsque les partis politiques jouent le jeu, ils invitent les jeunes à participer aux débats politiques et à communiquer devant la presse. Certaines élues martiniquaises créent et coordonnent aussi des groupes de femmes afin qu'elles apprennent à s'exprimer sans les hommes et sans attendre qu'ils leur donnent la parole. Enfin, l'autre moyen de préparer sa relève est de « passer la main » à un/e jeune lorsque l'élue met un terme à sa carrière politique.

En Guadeloupe, les élues utilisent des méthodes similaires aux précédentes pour former la relève politique : formation dans les associations, conseils, soutien et aide personnalisés à un/e jeune, inscription de femmes sur des listes de candidatures, incitation à participer aux réunions, débats et conférences, ou encore transmission de savoirs, et discussions avec des plus jeunes.

Lorsqu'elles disent ne pas former de relève, généralement, les martiniquaises argumentent en remettant en cause la volonté des jeunes. Ne sentant pas de désir d'implication et d'engagement chez ceux-ci, 31% des élues de la Martinique pensent qu'ils ne sont pas prêts à faire partie de la relève. Certaines soulignent que c'est au parti politique qu'il revient de former des jeunes pour qu'ils puissent intégrer la relève. D'autres élues, guadeloupéennes et martiniquaises, mettent en avant leur jeune carrière dans la politique pour expliquer qu'il est encore tôt pour elles de préparer une relève, puisqu'elles se considèrent elles-mêmes comme faisant déjà partie de cette relève.

Notons qu'en tant que parents, les élus peuvent être des agents de socialisation pour leurs propres enfants : d'une part dans leur rôle de père ou de mère, et d'autre part dans le rôle d'homme ou de femme politique. Lorsque les enfants acceptent la carrière politique de leur parent, il peut être plus facile pour eux d'aborder la politique et d'avoir une image positive de ce monde. Ils parviennent à encourager leur père ou leur mère, ils s'impliquent même à leur niveau en participant à des conseils municipaux juniors, s'intéressent concrètement à la politique, et lorsqu'ils sont en âge de le faire, ils se présentent à des élections et remportent parfois un mandat électif. Ils grandissent également en voyant la mixité croissante de cette sphère où les hommes commencent à admettre les femmes de plus en plus.

A l'inverse, ceux qui critiquent et se plaignent de cette vie trépidante de leur parent qu'ils considèrent toujours comme absents, ont moins de chance de ressentir une quelconque sympathie pour le monde politique. L'image négative qu'ils peuvent en retenir à cause des rumeurs, des batailles et de la souffrance qu'à pu ressentir leur père ou leur mère au cours de leur carrière politique, peut créer une aversion pour la politique chez les enfants d'élus.

Les élus antillais ont donc un double rôle socialisateur : l'un dirigé vers la population, et l'autre dirigé vers leur propre famille. Ils sont tous prêts à encourager les initiatives d'engagement politique. Les hommes comme les femmes poussent et mettent aussi parfois en garde ceux qui veulent entrer dans ce monde. Ainsi, à tous ceux qui veulent intégrer le monde politique, les élus antillais conseillent de « se jeter à l'eau » car c'est une belle expérience, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un engagement très sérieux, à ne pas prendre à la légère. Il faut y entrer avec des valeurs morales et politiques, et les garder et les respecter tout au long de sa mandature ou de sa carrière politique. Ils mettent le doigt sur les difficultés que peut contenir l'occupation d'une fonction politique et sur les sacrifices que cela engendre. Ils attirent également l'attention sur la nécessité de se former et de s'informer. Et enfin, l'atout sans doute le plus important : être au service de la population, être constamment proche d'elle et agir pour le bien de l'intérêt général.

Aux femmes, les élues rappellent particulièrement que « le machisme n'est pas mort », qu'elles doivent intégrer ce monde avec conviction et détermination, en gardant leur féminité intacte. Elles les encouragent en mettant l'accent sur le fait que leurs conditions de femme, de mère et d'épouse font d'elles des rouages indispensables au bon fonctionnement de la sphère politique et des éléments sans doute moralisateurs des affaires politiques.

Si les femmes ne sont pas des « hommes politiques » comme les autres, on leur demandera de rester des « femmes » qui occupent des fonctions politiques en mettant en avant leurs savoir-faire, leurs savoir-être et toutes leurs compétences et expériences acquises au cours de leur vie de femme, grâce ou à cause du processus de socialisation (politique) qui a fait d'elles ce qu'elles sont.

CONCLUSION

La socialisation politique est un processus interactif de transmission de valeurs politiques entre un individu à socialiser et un agent socialisateur. Elle permet au premier de s'intégrer dans la société, et en l'espèce dans le monde politique.

Nous avons pu constater que le processus de socialisation politique qui débute dès l'enfance, par le biais de la famille et de l'école, constitue la base de l'engagement politique des élus en Guadeloupe et en Martinique, pour les hommes et les femmes. Toutefois, bien plus que la socialisation politique primaire réalisée au sein du cocon familial ou à l'école, la socialisation secondaire est un déterminant majeur en termes d'engagement politique. La vie socio-culturelle, associative, professionnelle et partisane est dans une plus ou moins grande mesure un élément décisif dans la prise de décision d'un engagement politique fort et dans la volonté de représenter le peuple au sein d'une collectivité. Si la socialisation politique s'effectue pendant l'enfance et se poursuit à l'âge adulte, elle continue de toucher les élus (hommes et femmes) pendant leur carrière politique. L'expérience politique acquise sur le terrain fait aussi de ces hommes et de ces femmes politiques, des élus socialisés, et des socialisateurs à leur tour.

Partant du constat que ce processus s'effectue de manière sexuée, les répercussions de cette socialisation politique dans la société en général et dans le monde politique en particulier, reproduisent les distinctions et les discriminations fondées sur le concept de genre.

Cette socialisation politique sexuée, débutant en principe dans l'enfance, se poursuit tout au long de la vie.

La famille, premier maillon de ce processus, transmet des valeurs politiques de base qui ne sont pas toujours déterminantes dans la création de l'intérêt politique chez l'enfant et dans le désir de celui-ci de s'impliquer par la suite dans la sphère politique.

De manière générale, les recherches bibliographiques ont permis d'admettre que la socialisation politique est sexuée et qu'elle crée des différences entre les filles et les garçons, mais que son impact peut varier en fonction de la structure familiale dans laquelle vit l'enfant (famille

nucléaire ou monoparentale), du mode d'éducation utilisé par les parents (autoritaire ou permissif) et de la prédominance de la mère ou du père dans l'éducation de l'enfant.

Si de nombreux auteurs ont retenu le caractère sexué de la socialisation politique dans le milieu familial, notre échantillon d'élus guadeloupéens et martiniquais nous a permis de nuancer ce caractère sexué dans les familles antillaises.

Nous avons émis l'hypothèse que les sociétés antillaises, issues de la colonisation, ayant hérité du modèle patriarcal établi dans les sociétés occidentales, pratiquaient une socialisation politique sexuée. Nous pensions que la matrifocalité, omniprésence de la mère au sein du foyer, remettrait en cause cette socialisation sexuée en permettant aux filles de se valoriser par rapport aux garçons.

Si de nombreux élus interrogés ont été élevés avec rigueur et dans la tradition antillaise, la plupart de ces hommes et de ces femmes n'ont pas ressenti de différence dans la transmission de valeurs morales et éthiques réalisée par leurs parents.

Sans placer les filles au-dessus des garçons, la matrifocalité aurait mis les enfants de sexe différent sur un pied d'égalité. La socialisation politique familiale aurait donc un caractère peu sexué aux Antilles françaises. Les mères n'auraient pas joué un rôle plus socialisateur que les pères pour leurs filles : elles auraient complété l'enseignement direct ou indirect réalisé par les pères, plus militants, mais autant intéressés que les mères.

Aussi, les idéologies communistes et socialistes étaient les plus répandues dans les familles dont sont originaires les élues guadeloupéennes et martiniquaises. Ces idéologies et valeurs politiques ont surtout été transmises par les pères de famille qui discutaient un peu plus de politique que les mères au sein du cocon familial. Les élus hommes semblent cependant plus nombreux que les élues femmes à avoir assisté à des discussions politiques dans la famille.

Il existe cependant une différence entre les élues martiniquaises et guadeloupéennes, s'agissant des discussions politiques dans la famille. Les élues guadeloupéennes auraient été un peu plus nombreuses que les élues martiniquaises à avoir assisté à des discussions politiques entre les parents ou, entre les parents et des tiers, au sein du cocon familial.

De plus, les élues des deux départements paraissent plus fidèles que les élus hommes aux préférences partisans et idéologiques de leurs parents. Elles sont pour une bonne part de la gauche.

Ainsi, par rapport aux hommes, on peut les considérer comme les « héritières politiques » de leurs parents.

Généralement socialisées de manière similaire aux garçons, les élues antillaises n'ont pas pour la plupart été touchées par une socialisation politique sexuée ; plus de la moitié d'entre elles ont été les témoins de discussions politiques au sein du cocon familial et elles perpétuent les valeurs politiques et idéologiques transmises par leurs parents durant l'enfance. Si elles ont grandi dans des familles leur ayant transmis les valeurs politiques de base, la socialisation politique familiale n'a pas été un élément déterminant et déclencheur en matière d'engagement politique. Elle leur a simplement permis d'acquérir des opinions politiques qu'elles ont façonnées par la suite dans les milieux scolaires, professionnels, partisans, associatifs et grâce à leur culture générale et à leurs rencontres avec des personnalités marquantes.

La première différence significative entre les élues guadeloupéennes et les martiniquaises se rencontre en matière de socialisation politique au sein de l'école. Les secondes ont été pour la moitié d'entre elles touchées par l'institution scolaire qui leur aurait transmis des valeurs politiques, à l'inverse des premières. Les guadeloupéennes ont été alors beaucoup plus nombreuses que les martiniquaises à admettre une absence de socialisation politique au sein de l'école.

C'est cependant de manière indirecte que l'école a joué un rôle d'agent socialisateur pour celles qui ont été marquées par cette institution. Par exemple, les discriminations qui pouvaient exister au sein de la classe ont fait naître en elles une certaine fibre sociale et le désir de défendre les plus faibles.

De plus, près de la moitié des élues (Guadeloupe et Martinique confondues) s'accordent à dire que l'école d'aujourd'hui est plus socialisatrice que l'école de leur époque. Selon elles, tous les programmes scolaires et l'ouverture sur le monde politique par des rencontres pédagogiques socialiseraient les jeunes d'aujourd'hui à la politique.

L'autre différence qui nous semble révélatrice de l'écart d'engagement entre les élues de la Guadeloupe et celles de la Martinique, et de la représentation politique féminine plus faible à la Martinique qu'à la Guadeloupe, s'exprime au regard de la socialisation politique dans le milieu partisan. En effet, les ressentis des unes et des autres sur les partis politiques s'opposent totalement

pour bon nombre d'entre elles. Les élues martiniquaises interrogées donnent l'impression d'avoir une culture partisane différente de celle des guadeloupéennes.

Si la socialisation politique est une variable explicative de cet écart entre les deux îles et de cette mise à l'écart des femmes plus prononcée à la Martinique, on peut l'expliquer par cette différence de culture partisane et le dévouement des martiniquaises à un leader politique.

La fidélité à un parti politique et cette impression de vouloir « suivre les règles du jeu partisan » feraient que les hommes et surtout les femmes de la Martinique, attendent l'aval d'un parti politique et d'un leader du parti pour être investis lors d'une élection, ou pour figurer sur une liste. On a ainsi le ressenti que les martiniquaises ne se jetteraient pas à l'eau sans « bouée de sauvetage » : leur parti politique.

Pour les élues martiniquaises, en tant qu'il est formateur et qu'il donne un soutien financier ou logistique, le parti politique serait le mieux placé pour accompagner un candidat (homme ou femme) lors d'une élection. Même si les femmes sont reconnues dans le monde associatif, le parcours inévitable à suivre serait de s'inscrire dans un parti politique puisque cela semble être dans l'ordre des choses, et donnerait un fonctionnement plus honnête au cheminement politique.

Les guadeloupéennes seraient moins attirées par les partis politiques : sans doute ont-elles moins confiance en eux et dans les hommes qui les composent et les dirigent. Elles arriveraient peut-être plus facilement dans une carrière politique grâce à leur force de caractère. Elles doivent alors être plus persévérantes, puisque ne voulant pas toujours attendre l'aval d'un parti, elles doivent agir de manière plus virulente (ce qui leur donnerait une image moins féminine aux yeux du grand public) pour percer dans le monde politique. Ce sont sûrement ces qualités et ces combats qui font que les guadeloupéennes sont parvenues à obtenir de hautes fonctions dans cette sphère sans attendre l'aval des hommes et d'un parti. C'est également la recherche de cet aval auprès d'un parti politique ou d'un leader politique qui aurait freiné les martiniquaises.

On admettra toutefois que, de manière générale, là où il y a une femme politique, en amont il y a eu un homme qui a soutenu, proposé et diligenté une carrière politique féminine. Sur ce point, on pourrait dire qu'à l'image des femmes qui s'investissaient au début du XX^e siècle pour contribuer à la réussite d'un homme en politique alors qu'elles n'avaient pas encore le droit de vote, ce sont aujourd'hui les hommes, bien ancrés dans le monde politique et peut-être plus expérimentés en matière de jeu politique, qui ont tendance à mettre les femmes sur la scène politique en les encourageant et en les soutenant, lorsqu'ils comptent laisser leur place et former une relève.

Le militantisme féminin au niveau des associations et des partis politiques aidant à reconnaître le travail des femmes et à admettre l'efficacité de leur socialisation politique, les hommes reconnaîtraient de plus en plus la valeur et la compétence des femmes en matière de gestion, d'organisation, de communication et de proximité sur le plan politique.

Nous l'avons vu, les partis politiques guadeloupéens connaissent une défaillance de leur rôle d'agent de socialisation politique et perpétuent malgré tout une socialisation sexuée. Si la famille, ne transmet que les bases politiques, que l'école semble avoir été plus socialisatrice pour les martiniquaises que les guadeloupéennes, que les partis politiques forment plus les martiniquaises que les guadeloupéennes sans pour autant mettre les premières au-devant de la scène, l'engagement politique des femmes élues des deux îles ne peut pas s'expliquer par ces seuls périodes et moyens de socialisation politique.

Nous dirons même que la socialisation politique n'explique pas la différence de représentativité des unes et des autres en politique. Car si les martiniquaises semblent avoir bénéficié d'une socialisation politique plus « présente » que les guadeloupéennes, on ne comprendrait toujours pas pourquoi ces dernières sont en nombre beaucoup plus important dans les instances politiques et à des postes à hautes responsabilités politiques.

La socialisation politique indirecte au niveau des associations aurait pu expliquer le niveau d'engagement des unes et des autres. Les élus (hommes et femmes) des deux départements interrogés ont affirmé le rôle important de la vie associative dans le prélude à leur carrière politique. Le monde associatif, plus que le monde syndical ou partisan, semble avoir été incontournable et révélateur d'hommes et de femmes qui se sont inscrits par la suite dans des actions politiques concrètes. En mettant en avant des hommes et des femmes dans la sphère publique, le monde associatif a permis aux guadeloupéens comme aux martiniquais d'avoir une notoriété, d'acquérir ou d'approfondir des savoir-faire et des savoir-être, et enfin d'avoir une connaissance des réalités et des difficultés de la population sur le terrain, dans les domaines spécifiques des associations auxquelles ils appartenaient.

Par conséquent, il demeure que ce sont les actions associatives qui ont permis aux femmes de se faire connaître et d'être recrutées par des personnalités politiques pour figurer sur des listes lors d'élections. Elles acceptent de poser leurs candidatures à des élections en soutien à un homme politique ou pour faire évoluer la situation d'une collectivité, mais n'ont pas d'ambition politique.

Cette absence d'ambition est d'ailleurs vite complétée par les nombreux obstacles qui se dressent devant elles avant et pendant leurs mandatures politiques. Ainsi, la mentalité genrée des sociétés dans lesquelles vivent les guadeloupéennes et les martiniquaises, a longtemps freiné les femmes dans leur désir de faire une carrière politique, précoce tout d'abord, et longue ensuite. L'engagement des martiniquaises dans une carrière politique serait beaucoup plus conditionnée par l'acceptation de leur conjoint ou époux que cela ne l'a été pour les guadeloupéennes. Ces dernières, entrent souvent en politique en l'absence du mari, bien qu'elles soient souvent plus nombreuses que les martiniquaises à avoir des enfants à charge au cours de leur première mandature. La situation de mère de famille représente moins un obstacle pour les guadeloupéennes que pour les martiniquaises, puisque les premières sont plus nombreuses à avoir osé s'investir dans les affaires politiques malgré leur situation de femmes élevant seules leurs enfants.

La différence d'engagement s'expliquerait-elle alors par le simple fait d'avoir eu le courage de se lancer dans la politique malgré tout pour les guadeloupéennes et aussi, celles-ci ont peut-être eu des ouvertures et des opportunités dont n'ont pas bénéficié les martiniquaises ?

Notons que la culture politique dans laquelle les femmes sont présentées comme des combattantes et des possibles leaders politiques semble être plus présente en Guadeloupe qu'en Martinique. C'est sans doute l'une des véritables explications de l'engagement plus important des guadeloupéennes par rapport aux martiniquaises.

La Guadeloupe, à la différence de la Martinique, ayant connu de grandes dames politiques de caractère et dont la mémoire et les actions ont été honorées régulièrement a, d'une certaine manière, participé à la socialisation politique du plus grand nombre et des femmes guadeloupéennes en général, en mettant en avant des figures politiques féminines.

A la Martinique, les premières femmes politiques qui auraient pu être des modèles de socialisation politique, ont été longtemps passées sous silence, au point que certains élus, voire une bonne partie des martiniquais, ignoraient la présence de ces femmes et le travail qu'elles auraient accompli. Peut-être ne seraient-elles pas restées dans la mémoire des martiniquais au regard de leur carrière politique trop courte.

Les martiniquaises, fidèles à l'institution partisane et à l'image de certains leaders politiques qui ont tous été des hommes, n'ont pu se reconnaître dans l'image d'une femme politique influente. Dans ce département, la gestion des affaires politiques étant l'œuvre des hommes qui connaissent d'ailleurs une longévité extraordinaire à la tête des collectivités de proximité, c'est l'image du patriarcat qui demeure. Cette main mise sur les affaires politiques par les hommes n'aurait fait que

conforter leur présence dans la sphère politique et le cantonnement des femmes dans la sphère privée.

Cette présence importante des hommes en politique limiterait également la socialisation politique des femmes au cours d'une carrière politique. En effet, l'occupation de mandats politiques permettrait aux femmes d'acquérir une expérience politique qu'elles ne pourraient obtenir ailleurs. Déjà très fortement formées sur le terrain grâce à leurs actions associatives, elles peuvent conforter certains acquis en gérant réellement des affaires politiques au cours d'une fonction électorale.

De même, les problématiques politiques seraient résolues différemment grâce aux qualités féminines de plus en plus recherchées par la population et par les représentants politiques eux-mêmes (hommes et femmes).

La socialisation politique sexuée semble être en ce sens un atout pour les femmes qui se servent de ces qualités et qui peuvent également les transmettre à d'autres, notamment aux jeunes qui veulent entrer dans le monde politique. Si l'expérience des hommes en politique fait d'eux des transmetteurs incontournables, l'expérience politique récente des femmes dans cet espace et leur expérience indéniable en tant que mère de famille et d'épouse peuvent être des atouts pour beaucoup de jeunes hommes et de jeunes femmes qui entrent en politique, lesquels bénéficieraient des conseils avisés de ces femmes élues qui transmettraient, par nature.

Les martiniquaises sont toutefois plus nombreuses que les guadeloupéennes à former et à mettre en place une relève. Peut-être le font-elles parce qu'elles pensent, à la différence des élues guadeloupéennes, que leur carrière politique ne sera pas aussi longue qu'elles pourraient l'espérer ; ou veulent-elles favoriser un plus grand nombre de nouvelles recrues en espérant rajeunir et féminiser le monde politique martiniquais. Grâce à leurs actions associatives, elles forment et informent les jeunes et surtout les femmes.

C'est donc la mentalité de l'opinion publique, voire la socialisation politique de la population toute entière qu'il conviendrait de remettre en question. Par le biais du monde associatif, une formation politique à plus grande échelle pourrait faire naître des vocations chez des hommes et des femmes qui n'auraient jamais osé entrer en politique.

A l'image de l'association canadienne « Groupe Femmes, Politique et Démocratie » qui organise des missions de formation pour les femmes afin de les inciter à s'intéresser et à participer pleinement à la vie citoyenne et politique, il conviendrait de former les femmes antillaises. Des formations politiques seraient indispensables puisqu'elles semblent faire défaut. Souvent plus

diplômées que certains hommes, c'est le manque de confiance dans leurs capacités et compétences en matière de gestion politique qui peut freiner les femmes dans leur engagement.

Dans le cas où elles auraient les qualités pour agir sur le terrain et elles détiendraient une base politique familiale, il ne leur manquerait que la légitimation de leur capacité en termes de gestion politique, aval souvent consacré par le suivi de formations et l'obtention de diplômes.

Les femmes n'intègrent pas l'espace politique comme les hommes : elles veulent être sûres de leurs compétences et de leurs connaissances en matière politique. Tout ceci pouvant être facilité par l'aménagement de leurs rôles de mère et d'épouse, appris jadis pendant l'enfance.

BIBLIOGRAPHIE

Sociologie générale et politique :

- Baudoin Jean, « Introduction à la science politique » - Mémento Dalloz 2000 (Paris)
- Bélanger André-J. et Lemieux Vincent, « Introduction à l'analyse politique » - Gaëtan Morin Editeur, 2002 (Canada)
- Bourdieu Pierre, « Esquisse d'une théorie de la pratique » - Droz, 1972 (Genève)
- Bourdieu Pierre, « Le Sens pratique » - Editions de Minuit, 1980 (Paris)
- Braud Philippe, « La Science politique » - Que sais-je ? 5e édition mise à jour en Décembre 1993 – Presse Universitaire de France (Paris)
- Cauchy Hélène, (Mémoire dirigé par le Professeur Pierre-Yves Verkindt), « Syndicats et partis politiques » - Université Lille 2 – Droit et santé / Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales (Ecole doctorale n° 74), année universitaire 2001-2002 ; http://edoctrale74.univ-lille2.fr/fileadmin/master_recherche/T_1_chargement/memoires/travail/cauchy02.pdf
- Chabot Jean-Luc, « Introduction à la politique » - Presse Universitaire de France 1991 (Paris)
- Chagnollaud Dominique, « Dictionnaire de la vie politique et sociale » - Hatier Editeur, 1993 (Paris)
- Debbasch Charles et Pontier Jean-Marie, « Introduction à la politique » - Précis Dalloz 5e édition, 2000 (Paris)
- Durkheim Emile, « De la division du travail social » - Presse Universitaire de France Quadrige, 1986 (Paris)
- Durkheim Emile, « Education et sociologie » - Presse Universitaire de France, 1993 (Paris)
- Ferhat Ismail, « Le syndical et le politique : le cas du parti socialiste et de la FEN, des années 1970 au début des années 1990 » - Presses de Sciences Po / Histoire@Politique, 2001/1 n° 13
- Garcia Sandrine, Montoussé Marc, Renouard Gilles, « 100 fiches pour comprendre la sociologie » - Collection 100 Fiches, Bréal Editeur, 2006 (Paris)
- Garraud Philippe, « La sélection du personnel politique local » - Revue française de science politique, 38e année, n° 3, 1998
- Gaxie Daniel, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales » - Revue française de science politique, Volume 52, n° 2-3, 2002
- Guillien Raymond et Vincent Jean (sous la direction de Guinchard Serge et Montagnier Gabriel), « Lexique des termes juridiques » - Dalloz 12e édition, 1999 (Paris)
- Hermet Guy, Badie Bertrand, Birnbaum Pierre et Braud Philippe « Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques » - Editions Armand Colin, 6e édition 2005 (Paris)
- Lagroye Jacques, « Sociologie politique » - Presses de Science Po et Dalloz 5e édition, 2006 (Paris)

Le Quentrec Yannick, « Les militantes politiques et syndicales à l'épreuve du temps domestique » - Informations sociales, 2009/3 n°153

Mouriaux René, « Syndicalisme et politique » - Les Editions Ouvrières, 1985 (Paris)

Offerle Michel, « Les partis politiques » - Que sais-je ? – PUF 3e édition corrigée (Paris)

Perrineau Pascal, « Les renouveaux de l'action politique » - Vingtième siècle – Revue d'histoire n° 60, Octobre-Décembre 1998

Prouteau Lionel et Wolff François-Charles, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative » - Economie et statistiques n° 372, 2004

Reynie Dominique in « Opinion européenne » pour une chronologie complète sur l'adoption du droit de vote aux femmes sur le site : http://reynie.typepad.fr/opinion_europeenne/opean/2006/07/le_droit_des_fe.html

Schemeil Yves, « La science politique » - Armand Colin Editeur, 1994 (Paris)

Schuman Howard et Scott Jacqueline, « Generations and collective memories » - American Sociological Review, 54 (3), 1989

Subileau Françoise, « Le militantisme dans les partis politiques sous la Cinquième République : Etats des travaux de la langue française » - Revue française de science politique – 31e année – n° 5-6, 1981

Tenzer Nicolas, « La politique » - Que sais-je ? 1re édition Février 1991 – Presse Universitaire de France (Paris)

Vakaloulis Michel, « Le syndicalisme à l'épreuve du temps » - Nouvelles FondationS, 2007/3, n° 7-8

Yon Karel, « Quand le syndicalisme s'éprouve hors du lieu de travail : La production du sens confédéral à Force ouvrière » - Politix, 2009/1 n° 85

<http://www.larousse.fr/encyclopedie/nom-commun-autre/femme/51570>

Socialisation et Socialisation politique :

Adler Norman et Harrington Charles, « The learning of political behavior » - Scott, Foresman and Company, 1970 (Glenview, Illinois)

Al-Mahadin Salam, « Jordanian Women in Education : Politics, Pedagogy and Gender Discourses » - Feminist Review, n° 78, Empirical interrogations : Gender, 'race' and class (2004), pp. 22-37, Published by : Palgrave Macmillan Journals, Stable URL : <http://www.jstor.org/stable/3874404>

Assogba Yao Ayekotan, « La sociologie de Raymond Boudon » - Les Presses de l'Université Laval, L'Harmattan Editeur, 1999 (Québec)

Baraize François (sous la direction de M. Le Professeur Allès Paul) « L'étudiant, le politique et la cité : Enquête sur les trajectoires d'entrée en politique des étudiants » - Mémoire de DEA en science politique – Université de Montpellier 1 – année 1991/1992

Bargel Lucie, « La résistible ascension des femmes à la direction du Mouvement des Jeunes Socialistes » - Belin – Genèses 2007/2 – n° 67

Bargel Lucie, « La socialisation politique sexuée : Apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant-e-s » - Article paru dans Nouvelles Questions Féministes, Volume 24, n°3/2005

Beck Paul Allen, « The role of agents in political socialization » in Renshon Stanley Allen (edited by) « Handbook of political socialization : theory and research » - The Free Press, 1977 (New York)

Bédard Guy et Tremblay Manon, « La perception du rôle des femmes en politique au Canada : le cas des conseillères municipales au Québec en 1997 » - Revue canadienne de science politique, volume 33, n° 1, Mars 2000

Berger Peter et Luckmann Thomas, « The social Construction of Reality – A Treatise of the Sociology of Knowledge », trad. « La construction sociale de la réalité » - Méridiens Klincksieck, 1986 (trad. 1966) (Paris)

Bernard André, « La politique au Canada et au Québec » - Presses de l'Université du Québec 1982 (2e édition) 1977 - (Québec)

Bourdieu Pierre in « La socialisation politique » de Percheron Annick (textes réunis par Meyer Nonna et Muxel Anne) - Armand Colin Editeur, 1993 (Paris)

Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, « La Reproduction » - Editions de Minuit, 1970 (Paris)

Brisson Thomas, « Socialisation familiale et différence de genre dans l'Égypte d'aujourd'hui » - Enfances Et PSY – 2008/3 – n° 40

Brown Roger in « The learning of political behavior » par Adler Norman et Harrington Charles - Scott, Foresman and Company, 1970 (Glenview, Illinois)

Camus Odile et autres (Collection dirigée par Amy Gérard et Piolat Michel) « Psychologie sociale » - Bréal Editeur, 2007 (Paris)

Chebel Malek, « La formation de l'identité politique » - Presses Universitaires de France, 1986 (Paris)

Colletta Jean-Marc, « Le développement de la parole chez l'enfant âgé de 6 à 11 ans » - Mardaga Editeur, 2004 (Belgique)

Cristofalo Paula et Yon Karel, « De la fabrique des libres-penseurs à l'administration des dévouements : Force Ouvrière et la mise en cursus de la formation syndicale (1948-1971) » - Le Mouvement Social, 2001/2 n° 235

Darmon Muriel (sous la direction de de Singly François), « La socialisation » - Armand Colin Editeur, 2006 (Paris)

Derville Jacques et Croisat Maurice, « La socialisation des militants communistes français » - Revue française de science politique, 29e année, n° 4-5, 1979

Derville Jacques, « Les communistes de l'Isère » - Revue française de science politique - Volume 25, n° 1, Février 1975

Dubar Claude, « La socialisation » - Armand Colin Editeur, 3e édition 2000 (Paris)

Dulong Delphine et Matonti Frédérique, « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? L'apprentissage des rôles au Conseil régional d'Île-de-France » - Nouveau Monde éditions - Sociétés & Représentations, n°24, novembre 2007

Fortin Andrée, « Sociabilité, identités et vie associative » - Sociétés contemporaines, n°11-12, Septembre / Décembre 1992

Haegel Florence et Lavabre Marie-Claire, « Destins ordinaires – Identité singulière et mémoire partagée » - Presses de Sciences Po, 2010 (Paris)

Hess Robert D. et Torney Judith V. in « The learning of political behavior » par Adler Norman et Harrington Charles - Scott, Foresman and Company, 1970 (Glenview, Illinois)

- Hess Robert D. et Torney Judith V., « The development of political attitudes in children » - Aldine Publishing Company, 1967 (Chicago)
- Hugues Everett C., « The Making of a Physician » - Human Organisation – volume 14, 1955
- Ihl Olivier, « Socialisation et événements politiques » - Revue française de science politique, Volume 52 - n° 2-3, Avril-Juin 2002
- Juttau Kati, « L'enfance embrigadée dans la Hongrie communiste – Le mouvement des pionniers » - Editions l'Harmattan, 2007 (Paris)
- Kriegel Annie, « Les Communistes français. Essai d'ethnographie politique » - Editions Le Seuil, 1968 (Paris)
- Langton Kenneth P. et Jennings M. Kent, « Political socialization » - Oxford University Press, 1969 (New York)
- Latté Stéphane, « Cuisine et dépendance : les logiques pratiques du recrutement politique » - Politix – Volume 15 – n° 60, année 2002
- Lavau Georges, « A quoi sert le Parti communiste français ? » - Fayard, 1981 (Paris)
- Muxel Anne, « L'expérience politique des jeunes » - Presses de Sciences Po, 2001 (Paris)
- Noreau Pierre, « Le droit comme forme de socialisation : Georg Simmel et le problème de la légitimité » - Revue française de science politique, 45e année, n° 2, 1995
- Pantelidou Maloutas Maria « La communication politique intrafamiliale : socialisation politique des adolescents en Grèce » - Revue Internationale de Science Politique, Volume 8, n° 3, la socialisation politique, Juillet 1987
- Parsons Talcott et Bales Robert F., « Family, Socialization and Interaction Process » - Routledge et Kegan Paul, 1964 (London)
- Passeron Jean-Claude et De Singly François, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle » Revue française de science politique, Volume 34, n°1, 1984
- Percheron Annick et Jennings M. Kent, « Political continuities in French families. A new perspectives on an old controversy » - Comparative Politics – Volume 13, n° 4, Juillet 1981
- Percheron Annick, « Age, filiation, génération (Rapport n°14) » in Association française de la science politique – Congrès des 22, 23 et 24 octobre 1981 « Génération et politique : Table ronde n°2 » - (Paris)
- Percheron Annick, « La socialisation politique : un domaine de recherche encore à développer » - Revue Internationale de Science Politique – Volume 8, n° 3, Juillet 1987
- Percheron Annick, « La socialisation politique » (textes réunis par Meyer Nonna et Muxel Anne) - Armand Colin Editeur, 1993 (Paris)
- Piaget Jean in « La socialisation politique » (Annick Percheron, textes réunis par Meyer Nonna et Muxel Anne) - Armand Colin Editeur, 1993 (Paris)
- Roig Charles et Billon-Grand Françoise, « La socialisation politique des enfants » - Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1968 (Paris)
- Sapiro Virginia, « The political Integration of Women : roles, socialization, and politics » - University of Illinois Press, 1983 (Urbana and Chicago)

Schmitt Jean-Pierre et Bolliet Dominique, « La socialisation » - Bréal Editeur, 2002 (Paris)

Sigel Roberta S. in Adler Norman et Harrington Charles, « The learning of political behavior » - Scott, Foresman and Company, 1970 (Glenview, Illinois)

Simmel Georg, « The Sociology of Sociability » - American Journal of Sociology, Volume 55, 1949-1950

Sineau Mariette, « Femmes et culture politique : nouvelles valeurs, nouveaux modèles ? » - Editions Vingtième siècle – Revue d'histoire - Volume 44, n° 44, 1994

Somit Albert et Perterson Steven A., « Political Socialization's Primacy Principle : A Biosocial Critique » - Revue Internationale de Science Politique – Volume 8, n° 3, Juillet 1987

Stoker Laura et M. Kent Jennings, « Political Similarity and Influence between Husbands and Wives » in The Social Logic of Politics : Personal Networks as Contexts for Political Behavior – A. S. Zuckerman Edition 2005 (Philadelphia : Temple University)

Szabó Ildikó, « Political socialization in Hungary – The duality of institutional and non-institutional processes » - Verlag Peter Lang, 1989 (Frankfurt am Main – Bern – New York – Paris)

Tournier Vincent, « Le rôle de la famille dans la transmission politique entre les générations : histoire et bilan des études de socialisation politique » - Politique sociale et familiale/Société - n° 99 - Mars 2010

Genre :

Agrippa de Nettesheim Henri-Corneille, « De Nobilitate et praecelentia foeminei sexus » - écrit en 1509 et publication en français en 1537 « Déclamation de la noblesse et préexcellence du sexe féminin ». Voir la traduction française « Discours abrégé sur la noblesse et l'excellence du sexe féminin, de sa prééminence sur l'autre sexe, et du sacrement du mariage » - Côté-femmes 1990 (Paris)

Bargel Lucie, Bessière Céline, Della Sudda Magali, Gollac Sibylle, Guyon Stéphanie, Oeser Alexandra et Sofio Séverine, « Appropriations empiriques du genre » - Nouveau Monde Editions, Sociétés et Représentations 2007/2, n° 24

Bargel Lucie, Fassin Éric et Latté Stéphane, « Usages sociologiques et usages sociaux du genre : Le travail des interprétations » | Nouveau Monde éditions | Sociétés & Représentations 2007/2 - n° 24

Brown Kathleen M., « Women's and Gender History » Brave New Worlds - Source: The William and Mary Quarterly, Third Series, Volume 50, n° 2, Early American History: Its Past and Future (Apr., 1993), pp. 311-328 Published by: Omohundro Institute of Early American History and Culture, Stable URL : <http://www.jstor.org/stable/2947077>

Caroll Susan J., « Women as Candidates in American Politics » - Indiana University Press 2e édition, 1994 (Bloomington)

Crenshaw Kimberle Williams, « Démarginalizing the Intersection of race and Sex : A Black Feminist Critique of antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics » - University of Chicago Legal Forum, 1989

Cutrufelli Maria Rosa, « Women of Africa : Roots of Oppression » - Zed Press, 1983 (London)

De Beauvoir Simone, « Le deuxième sexe » - Gallimard Edition, 1949 (Paris)

Deraismes Maria, « La femme et le droit » - Eve dans l'humanité, 1891 (Paris) – réédition chez Côté-femmes, 1990 (Paris)

Derville Grégory et Pionchon Sylvie, « La femme invisible : Sur l'imaginaire du pouvoir politique » - Mots. Les langages du politique [en ligne], 78/2005, mis en ligne le 31 Janvier 2008. URL : <http://mots.revues.org/index369.html>

Descamps Marc-Alain, « Unir le masculin et le féminin » - L'Esprit du Temps/Imaginaire & Inconscient 2003/2 - n° 10

Dulong Delphine et Lévêque Sandrine, « Une ressource contingente : les conditions de reconversion du genre en ressource politique » - Politix, Volume 15, n° 60 (Quatrième trimestre 2002)

Ember Carol R. et Ember Melvin, « Encyclopédia of sex and gender : men and women in the world's cultures », Klumer Academic/Plenum Publishers (New York) - 2004 - Volume 1 Topics and cultures A-K

Fassin Eric, « L'empire du genre. L'histoire politique ambiguë d'un outil conceptuel » - Éditions de l'EHESS / L'Homme - 2008/3-4 - n° 187-188

Frader Laura L., « Femmes, genre et mouvement ouvrier en France aux XIXe et XXe siècles : bilan et perspectives de recherche » in « Métiers, corporations, syndicalismes » par Michelle Zancarini-Fournel – CLIO, n° 3, 1996

Gardey Delphine, « Les sciences et la construction des identités sexuées » - Une revue critique, Annales. Histoire, Sciences Sociales 2006/3, 61e année

Gaspard Françoise, « Des partis et des femmes » - M Riot-Sarcey Editions – Démocratie et Représentation, 1995 (Paris), Kimé – In Derville Grégory et Pionchon

Sylvie « La femme invisible : Sur l'imaginaire du pouvoir politique », Mots. Les langages du politique [en ligne], n° 78 / 2005, mis en ligne le 31 Janvier 2008. URL : <http://mots.revues.org/index369.html>

Gelman Suzan A., Taylor Marianne G. et Nguyen Simone, « Messages implicites ou explicites dans les conversations sur le genre entre mère et enfant » - Presses Universitaires de France / Enfance 2006/3 – Volume 58

Gilligan Carol, « Une si grande différence » - Traduction par Annie Kwiatek – Flammarion 1982 (Paris)

Guillaume Cécile, « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation : la permanence "paradoxe" du plafond de verre à la CFDT » - Politix, 2007/2 n° 78

Guionnet Christine et Neveu Erik, « Féminins / Masculins : Sociologie du genre » - Editions Armand Colin, 2005 (Paris)

Huddy Leonie et Terkildsen Nayda, « Gender stereotypes and the Perception of Males and Females Candidates » - American Journal of Political Science, Volume 37, n° 1 (Février 1993)

Jami Irène, « A propos du genre » - Mouvements n°17 - Septembre-Octobre 2001

Jarry Anna, « Genre, nation et représentations : image monolithe masculine contre multiplicité féminine, le cas de la Mongolie » - Presses de Sciences Po / Raisons politiques, 2006/4, n° 24

Klein Ethel, « Gender politics : From Consciousness to Mass Politics" – Harvard University Press 1984 (Cambridge) – 108-10

Laqueur Thomas, « La Fabrique du sexe – Essai sur le corps et le genre en occident » - Gallimard (NRF-Essais), 1992 (Paris).

Lindsay Keysha, « Is the Caribbean Male an Endangered Species ? » in « Gendered Realities : Essays in Caribbean Feminist Thought » edited by Mohammed Patricia–University of West Indies Press 2002 (Barbados, Jamaica, Trinidad and Tobago)

Miller Errol, « Male Marginalisation Revisited » in Bailey Barbara & Leo-Rhynie Elsa « Gender in the 21st century : Caribbean perspectives, visions and possibilities », Ian Randle Publishers, 2004 (Kingston)

Mohanty Chandra T., « Under Western Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses » - Feminist Review, 30 (Autumn)

Money John et Ehrhardt Anke, « Man and Woman, Boy and Girl : Gender Identity from Conception to maturity » - Johns Hopkins University Press, 1972 (Baltimore).

Money John, « Hermaphroditism, gender, and precocity in hyperadrenocorticism : psychological findings » - Johns Hopkins Hospital, 1955 (Bull.)

Nunez Sarmiento Marta, « Gender Studies in Cuba : Methodological Approaches, 1974-2001 », Gender and Society, Volume 17, n° 1 (Février 2003), pp. 7-32 - Published by : Sage Publications, Inc. Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/3081812>

Oakley Anne, « Sexe, Gender and Society » - Temple Smith, 1972 (London)

Offen Karen, « Le gender est-il une invention américaine ? », CLIO. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 24 | 2006, mis en ligne le 01 décembre 2008. URL : <http://clio.revues.org/index4702.html>

Pagis Julie, « Repenser la formation de générations politiques sous l'angle du genre : le cas de Mai-Juin 68 » - CLIO – Histoire, femmes et sociétés, n° 29 (2009)

Perrot Claude-Hélène, « Femmes et pouvoir politique dans l'ancienne société anyi-ndenye (Côte d'Ivoire) » - Cahiers d'Etudes Africaines – Volume 19 – Cahier 73/76 (1979), pp. 219-223.

Poeschl Gabrielle, « Inégalités sexuelles dans la mémoire collective et représentations des différences entre les sexes » - Connexions 80/2003-2

Pruvost Geneviève, « A propos du genre » - Mouvements n°17 - Septembre-Octobre 2001

Risman Barbara J., « Gender as a Social Structure : Theory Wrestling with Activism » - Source: Gender and Society, Volume 18, n° 4 (Aug., 2004), pp. 429-450 Published by: Sage Publications, Inc. Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/4149444>

Rubin Gayle, « The Traffic in Women : Notes on the Political Economy of Sex » in Rayna Reiter, ed., « Toward an Anthropology of Women » - Monthly Review Press, 1975 (New York-London)

Shepherd Verene, « Gender, History Education and Development in Jamaica » in Bailey Barbara & Leo-Rhynie Elsa, « Gender in the 21st century : Caribbean perspectives, visions and possibilities » - Ian Randle Publishers, 2004 (Kingston)

Stoller Robert, « Sex and Gender » - Hogarth Press, 1968 (London)

Tilly Louise A., « Genre, histoire des femmes et histoire sociale » - Genèses - Volume 2, n°1, 1990

Vinet Elise, « Emergence, perspective et mise à l'épreuve contemporaine du constructivisme sexué » - Connexions 2008/2, n° 90

Welch Susan, « Are women more liberal than men in the U.S. Congress ? » - Legislative Studies Quarterly 10 (1985)

Wieringa Saskia, « Essentialism versus Constructivism : Time for a Rapprochement ? » in « Gendered Realities : Essays in caribbean Feminist Thought », Edited by Mohammed Patricia, University of West Indies Press 2002 (Kingston - Jamaica)
Worthman Carol M., « Hormones, Sex, and Gender », Annual Review of Anthropology, Volume 24 (1995), pp. 593-617 - Published by : Annual Reviews, Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/2155951>

www.journee-de-la-femme.com

Femmes antillaises / matrifocalité :

Aumis Frédérique, « Femme et dynamique familiale » in Alibert Pierre (sous la direction de) « Femmes – Livre d’or de la femme créole » - Raphy Diffusion / Marina Les pieds dans l’eau (Pointe-à-Pitre) – Volume 4 : Maintenant, la Femme, 1988

Bassette Cyrille, « La Mulâtresse Solitude », 27 Mai 1999 sur le site : <http://mmongon.club.fr/solitude.htm>

Bébel-Gisler Dany, « Nourrir ses enfants, une quête incessante depuis l’esclavage » in Alibert Pierre (sous la direction de) « Femmes – Livre d’or de la femme créole » - Raphy Diffusion / Marina Les pieds dans l’eau (Pointe-à-Pitre) – Volume 4 : Maintenant, la Femme, 1988

Brogger Jan and Gilmore David D., « The Matrifocal Family in Iberia : Spain and Portugal Compared » - Ethnology, Volume 36, n° 1 (Winter, 1997), Published by : University of Pittsburgh-Of the Commonwealth System of Higher Education. Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/3773933>

Celma Cécile, « Mouvement associatif féminin aux Antilles » in Alibert Pierre (sous la direction de) « Femmes – Livre d’or de la femme créole » - Raphy Diffusion / Marina

Les pieds dans l’eau, 1988 (Pointe-à-Pitre) – Volume 4 : Maintenant, la Femme, 1988

Charbit Yves, « Caribbean Family Structure : Past Research and Recent Evidence from the WFS on Matrifocality », Scientific Reports, International Statistical institute (Netherlands), n° 65, décembre 1984

Croisic Rodrigue, « La société contre la politique : comment la démocratie est venue aux Guadeloupéens » - Edition L’Harmattan, 2006 (Paris)

Dagenais Huguette et Poirier Jean, « L’envers du mythe : la situation des femmes en Guadeloupe » in Gautier Arlette « Antillaises » (coordonné par) – Edition Nouvelles Questions Féministes n°9/10 Printemps 1985

Diop Cheikh Anta, « L’unité culturelle de l’Afrique noire » - Editions Présence africaine, 1982 (2e édition), (Paris)

Extrait de la Conférence donnée le 8 Février 1998 par le Professeur Yacou Alain, lors de la journée dédiée à la mémoire de Gertrude à Petit-Bourg (Guadeloupe) tiré du site « Les martyrs de la liberté » à la page : <http://pagesperso-orange.fr/manioc.guadeloupe/les.htm>

Fitte-Duval Annie, « A l’ombre de la départementalisation : l’émergence de la citoyenneté féminine aux Antilles françaises » in Constant Fred et Daniel Justin « 1946-1996 : Cinquante ans de départementalisation outre-mer » - Editions L’Harmattan, 1997 (Paris)

Gautier Arlette, « La femme isolée, chef de famille et responsable de ses enfants » in Alibert Pierre (sous la direction de) « Femmes – Livre d’or de la femme créole » - Raphy Diffusion / Marina Les pieds dans l’eau (Pointe-à-Pitre) 1988 – Volume 4 : Maintenant, la Femme

Gautier Arlette, « Sous l'esclavage, le patriarcat » in Arlette Gautier « Antillaises » (coordonné par) – Edition Nouvelles Questions Féministes n°9/10 Printemps 1985
Gracchus Fritz, « Les lieux de la mère dans les sociétés Afroaméricaines (pour une généalogie du concept de matrifocalité) », Editions Caribéennes/CARE, 1980 (Paris)

INSEE, « Antilles-Guyane : les familles monoparentales – Un modèle ancré et persistant » - Antiane n° 72 – Janvier 2010

INSEE, « La monoparentalité et ses difficultés, au féminin » - Antiane n° 52 – Mai 2002

INSEE, « Répartition de la population par tranche d'âge au 1er Janvier 2007 » - cf. site internet :
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=23&ref_id=popop33

Pago Gilbert, « Les femmes et la liquidation du système esclavagiste à la Martinique 1848-1852 » - Editions Ibis Rouge, 1998 (Guadeloupe, Guyane, Martinique)

Palmiste Clara, « Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe » - n° 154 Septembre-Décembre 2009 – Publié avec le concours du Conseil général de la Guadeloupe – Archives Départementales (Gourbeyre)

Palmiste Clara, « Colonialismes » (numéro coordonné par Amandine Lauro) - éditions de l'Université de Bruxelles, 2008 – Revue du Groupe Interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes et le genre : Sextant

Pineau Gisèle et Abraham Marie, « Femmes des Antilles : Traces et voix – Cent cinquante ans après l'abolition de l'esclavage » - Editions Stock, 1998 (Paris)

Planson Sophie, « Bilan démographique de la Guadeloupe en 2006 » - INSEE n° 23 – Décembre 2007 – cf. site internet :
http://insee.fr/fr/insee_regions/guadeloupe/themes/premiers_resultats/bdmo06/pr_bdmo06_ga.pdf

Thomas Bonnie, « La position de la femme dans la société esclavagiste aux Antilles et ses conséquences actuelles », Third International Conference on Feminist Francophone Research, University of Toulouse (le Mirail), France, September 2002

<http://antilles-planete.com/antillais-de-lhistoire.html>

<http://www.beaute-noire.net/histoire/solitude.htm>

"Victor Schœlcher (1804-1893) - Une vie, un siècle : l'esclavage d'hier à aujourd'hui » sur le site : <http://www.senat.fr> à la page :
http://www.senat.fr/evenement/victor_schoelcher/engagements.html

ANNEXES

Annexe n° 1 : Grille d'entretien adressée aux femmes élues

La socialisation politique des femmes : le cas des élues des Antilles françaises

Ce travail de recherche s'inscrit dans la rédaction d'une thèse pour l'obtention du Doctorat option Science politique.

Après avoir fait le constat d'une différence numérique entre les hommes et les femmes en politique, la question générale qui se posait était de savoir quelles étaient les raisons de cette différence. Un second constat mit en lumière une différence de représentation des femmes d'une part en Guadeloupe, et d'autre part en Martinique. La seconde question qui s'est alors posée était de savoir pourquoi il existait une différence numérique entre les guadeloupéenne et les martiniquaise en matière de représentation dans le domaine politique. La question trouvait tout son intérêt lorsque l'on se penchait sur la représentation des femmes à des fonctions électives de haut rang habituellement dévolues aux hommes : comment expliquer que beaucoup plus de guadeloupéennes occupent ce type de postes, alors que les martiniquaises ont rarement ou jamais occupé de tels mandats (Présidente de région, de département notamment). Si une comparaison homme – femme en politique est de rigueur, la comparaison femmes de Guadeloupe – femmes de Martinique a tout son intérêt. Ces recherches posent donc une double comparaison.

Pour comprendre cette situation, s'est posée la question de l'angle d'approche des recherches. Il a été décidé que la notion de « socialisation politique » des femmes en particulier, pourrait permettre de répondre à nos interrogations. Par socialisation politique, on entend, le processus par lequel des valeurs « politiques » sont transmises à un individu, afin que celui-ci s'intègre dans la société. S'intéressant à la socialisation politique, il convenait de mettre en lumière les vecteurs de cette socialisation, les valeurs réellement transmises, les modes de transmission, et les individus récepteurs de ces valeurs.

Les problématiques sont donc les suivantes :

- « Peut-on ériger la socialisation politique en variable explicative du niveau d'engagement politique des femmes en Guadeloupe et en Martinique ? »
- « Par quels vecteurs s'opère cette socialisation politique ? »
- « Quelles sont les relations entre la culture politique des Antilles françaises et l'engagement des femmes ? »
- « Peut-on envisager l'hypothèse d'une "socialisation politique féminine" qui s'appliquerait aux femmes antillaises ? »
- « Quels liens existerait-il entre socialisation politique et différences dans l'engagement politique des femmes en Guadeloupe et en Martinique ? »

Cette grille d'entretien sera exploitée après réponse de votre part, dans le cadre de ma thèse portant sur la socialisation politique des femmes. Lors de l'exploitation de vos réponses, il ne sera pas fait mention dans le corps de la thèse de votre identité (l'anonymat sera donc respecté si vous le souhaitez). Les réponses à ce questionnaire sont libres. Vous pouvez donc vous exprimer aussi largement que possible, avec autant de détails et de précisions que vous le souhaitez. Je ferai bon usage des informations que vous mettrez à ma disposition dans le cadre de ces recherches. Vous remerciant par avance de votre généreuse collaboration, veuillez agréer mes respectueuses salutations.

Maintenant, c'est à vous !

Principe de l'entretien :

- Souhait du respect de l'anonymat ?
- Enregistrement des propos accepté par l'interviewée ?
- Exploitation des réponses de l'interviewée acceptée ?

Questionnaire adressé à Mme ...
En sa qualité de ...

I. Présentation de la personnalité interrogée :

1. Nom :
2. Prénom :
3. Année de naissance :
4. Situation familiale :
 - Célibataire / Union libre / Mariée / Divorcée / Veuve
 - Ressenti du compagnon à votre entrée en politique :
 - Nombre d'enfants : (fille / garçon / âge / monde politique)
 - Ressenti des enfants à votre entrée en politique :
5. Etudes et formations suivies (niveau d'étude) :
6. Profession civile :
7. Titres politiques (actuels ou précédents) :
8. Autres activités touchant à la société civile (associations ...) [évaluation du niveau d'implication dans la société autre que politique]:

II. Héritage politique familial :

9. Votre père :
 - Profession :
 - Militantisme dans un parti politique :
 - Membre d'une association :
 - Membre d'un syndicat :
 - Exercice dans la politique :

10. Votre mère :

- Profession :
- Militantisme dans un parti politique :
- Membre d'une association :
- Membre d'un syndicat :
- Exercice dans la politique :

11. Nombre de sœurs et frères :

12. Certains de vos sœurs et frères côtoient-ils le monde politique ? Lesquels ? A quel niveau ?

13. Quelles sont **les valeurs** (sociales, spirituelles, etc..) qui vous ont été transmises par vos parents durant votre enfance ?

14. Avez-vous ressenti une différence de transmission de ces valeurs entre vos sœurs et frères et vous ? (les valeurs transmises étaient-elles les mêmes pour les filles et les garçons ? le mode de transmission était-il le même ?)

15. Quelles **valeurs politiques** vous ont été transmises par vos parents au sein du cocon familial ?

16. Avez-vous ressenti une différence de transmission de ces valeurs entre vos sœurs et frères et vous ? (les valeurs transmises étaient-elles les mêmes pour les filles et les garçons ? le mode de transmission était-il le même ?)

17. Quelles valeurs avez-vous acquises **hors du cocon familial** (valeurs sociales et valeurs politiques) ? Quels étaient / sont les vecteurs (expérience personnelle, amis, personnes étrangères) de ces valeurs ?

18. Selon vous, l'institution scolaire (école, collège lycée) est-elle un vecteur de valeurs politiques ? Si oui, cela a-t-il été le cas pour vous ?

19. Appliquez-vous encore aujourd'hui **les valeurs politiques** transmises par vos parents ?
Ou les mettez-vous (en partie ou totalement) de côté ?
20. **Les nouvelles valeurs politiques** acquises au cours de votre vie d'adulte tendent-elles à contredire ou à conforter les valeurs politiques familiales acquises dans votre jeunesse ?
21. Quels autres membres de votre famille (oncle, tante, cousin ...) côtoient le monde politique ? A quel niveau ?
22. Ces personnes sont-elles une référence pour vous ? Que vous apportent-elles ?

III. Héritage culturel et politique :

23. Dans votre vie, quels sont les événements internationaux ou nationaux (événements culturels, sociaux, économiques, politiques ...) qui vous ont le plus marqué ?
24. Dans votre vie, quels sont les événements locaux (événements culturels, sociaux, économiques, politiques, ... qui touchèrent la Guadeloupe et/ou la Martinique) qui vous ont le plus marqué ?
25. Quelles sont les personnalités (culturelles, sociales, politiques ...) qui vous ont le plus marqué ? Dans le monde ? Dans les Antilles françaises (Guadeloupe / Martinique / Guyane) ? Dans la Caraïbe ?

IV. Militantisme au sein d'un parti politique :

26. Etes-vous membre militante d'un parti politique ? Si oui, lequel et depuis quelle année ?
***Si non, pourquoi ? (suite astérix)**
27. Pourquoi avoir choisi ce parti politique ?
28. Le parti politique auquel vous appartenez vous a-t-il dispensé une formation politique à l'issue de votre adhésion ? Sous quelle forme ?
29. Quel est votre rôle au sein du parti politique ? (depuis votre entrée jusqu'à ce jour)
30. Qu'attendiez-vous de ce parti politique ? A-t-il répondu à vos attentes ? (depuis votre entrée jusqu'à ce jour)
31. Auriez-vous imaginé un jour entrer en politique sans avoir à adhérer à ce parti politique ? (auriez-vous pu entrer en politique sans être dans ce parti ?)
32. Le parti politique auquel vous appartenez vous a-t-il propulsé dans le monde politique ? Quel rôle réel a-t-il joué dans votre carrière politique ?
33. ***Auriez-vous imaginé entrer en politique sans avoir à adhérer à un parti politique quel qu'il soit ?** (l'idée d'entrer en politique sans être dans un parti vous paraissait-elle réalisable ?)
34. ***Selon vous, adhérer à un parti politique « facilite »-t-il l'entrée dans le monde politique ?**
35. Selon vous, être militant(e) dans un parti politique, est-ce un atout ou un handicap au désir de candidature à une élection en générale ? A un type d'élection en particulier ?

V. Actions associatives :

36. Etes-vous membre active d'une association ? Laquelle ? Depuis quelle année ? Dans quel domaine d'activités ? (Si non, pourquoi ?)
37. Selon vous, vos actions associatives sont-elles un tremplin pour entrer en politique ?
38. L'association vous permet-elle d'entrer en contact « facilement » avec des personnalités politiques ?
39. Votre action politique passe-t-elle par vos actions associatives ?
40. Est-il plus « simple » d'accéder à la politique par le biais d'une association que par le biais d'un parti politique ?

VI. Actions syndicales :

41. Etes-vous membre active d'un syndicat ? Lequel ? Depuis quelle année ? (Si non, pourquoi ?)
42. Selon vous, vos actions syndicales sont-elles un tremplin pour entrer en politique ?
43. Le syndicat vous permet-il d'entrer en contact « facilement » avec des personnalités politiques ?
44. Votre action politique passe-t-elle par vos actions syndicales ?
45. Est-il plus « simple » d'accéder à la politique par le biais d'un syndicat que par le biais d'un parti politique ?

VII. Parcours politique :

46. Quel fut l'élément déclencheur de votre désir de faire de la politique ? (une cause, une personne, l'héritage familial)
47. Une personne (connaissance, ami, parent) vous a-t-elle permis d'entrer en politique, notamment en vous permettant d'obtenir une première place dans le monde politique (un premier poste) ?
48. Quels sont les premiers postes « électifs » que vous avez occupés ?
49. Quel est votre parcours politique ?
- Les élections auxquelles vous vous êtes portée candidate ?
 - Les élections où vous avez été **victorieuse**, pour quels titres et quelles responsabilités ?
 - Les élections où vous avez été **vaincue**, et les raisons de votre (vos) défaites ?
 - Quelles furent les réactions de votre entourage personnel et politique (parti politique, adversaires et autres personnalités politiques) exprimées et ressenties lors de vos **candidatures** ?
 - Quelles furent les réactions de votre entourage personnel et politique (parti politique, adversaires et autres personnalités politiques) exprimées et ressenties lors de vos **victoires** ?
 - Quelles furent les réactions de votre entourage personnel et politique (parti politique, adversaires et autres personnalités politiques) exprimées et ressenties lors de vos **défaites** ?
 - Quelles furent les réactions de votre entourage personnel et politique (parti politique, adversaires et autres personnalités politiques) exprimées et ressenties lors de l'occupation de vos **mandats** ?

50. Jusqu'où souhaiteriez-vous aller en politique (quel type de mandat) ? Pourquoi ? (ou jusqu'où auriez vous souhaité arriver en politique ?)
51. Avez-vous rencontré des obstacles sur votre parcours politique ? Lesquels ? Ces obstacles étaient-ils strictement liés au jeu politique, ou étaient-ils liés au fait d'être une femme ? (ou les deux)
52. Avez-vous une manière de faire de la politique ? Laquelle ?

VIII. Appréciation générale du monde politique guadeloupéen et martiniquais :

53. Faites-vous une différence entre les hommes et les femmes en politique ? (à plusieurs niveaux) :
- Le nombre (y a-t-il plus d'hommes que de femmes ?) :
 - Les compétences (les hommes sont-ils plus compétents que les femmes ou inversement ?) :
 - Les attitudes (dans les instances politiques) avec les autres élu(e)s (entre élus hommes et femmes, les attitudes des uns envers les autres sont-elles différentes ?) :
 - L'approche avec la population (comportement des hommes - des femmes) :
 - Dans les campagnes électorales (y a-t-il une différence de comportement lors des campagnes électorales ?) :
 - Sur le terrain lors de leur mandature (y a-t-il une différence de comportement lors des mandatures ?) :
 - La transmission de valeurs aux personnes qui souhaitent intégrer le monde politique (y a-t-il une différence entre les hommes et les femmes en matière de transmission de valeurs politiques ; qui transmet le plus ?) :

- La formation d'une relève en politique (qui des hommes ou des femmes sont plus favorables à la formation d'une relève ?) :
54. De manière générale, pour tous les candidats, quels sont les freins à l'entrée en politique ?
 55. De manière plus spécifique, existe-t-il des freins à l'entrée des femmes en politique ? Lesquels ? Pourquoi ?
 56. Les **hommes** (politiques) ont-ils été un frein ou un atout dans votre engagement politique ? Précisez.
 57. Les **femmes** (politiques) ont-elles été un frein ou un atout dans votre engagement politique ? Précisez.
 58. Selon vous, qu'est-ce qu'un(e) « bon(ne) » élu(e) ?
 59. Que manque-t-il aux hommes pour être de « bons » élus ?
 60. Que manque-t-il aux femmes pour être de « bonnes » élues ?
 61. Les femmes sont-elles attirées par l'exercice du pouvoir politique ? Est-ce votre cas ?
 62. Comment voyez-vous l'avenir des femmes en politique en Guadeloupe et en Martinique ?
 63. Quel message voudriez-vous faire passer aux personnes (hommes ou femmes) qui souhaitent entrer en politique ?
 64. Quel message voudriez-vous faire passer en particulier aux femmes qui souhaitent entrer en politique ?

65. Mettez-vous en place une relève, une succession à vos combats et actions politiques ? De quelle manière ?

Merci de votre collaboration.

Annexe n° 2 : Grille d'entretien adressée aux hommes élus

La socialisation politique des femmes : le cas des élues des Antilles françaises

Ce travail de recherche s'inscrit dans la rédaction d'une thèse pour l'obtention du Doctorat option Science politique.

Après avoir fait le constat d'une différence numérique entre les hommes et les femmes en politique, la question générale qui se posait était de savoir quelles étaient les raisons de cette différence. Un second constat mit en lumière une différence de représentation des femmes d'une part en Guadeloupe, et d'autre part en Martinique. La seconde question qui s'est alors posée était de savoir pourquoi il existait une différence numérique entre les guadeloupéenne et les martiniquaise en matière de représentation dans le domaine politique. La question trouvait tout son intérêt lorsque l'on se penchait sur la représentation des femmes à des fonctions électives de haut rang habituellement dévolues aux hommes : comment expliquer que beaucoup plus de guadeloupéennes occupent ce type de postes, alors que les martiniquaises ont rarement ou jamais occupé de tels mandats (Présidente de région, de département notamment). Si une comparaison homme – femme en politique est de rigueur, la comparaison femmes de Guadeloupe – femmes de Martinique a tout son intérêt. Ces recherches posent donc une double comparaison.

Pour comprendre cette situation, s'est posée la question de l'angle d'approche des recherches. Il a été décidé que la notion de « socialisation politique » des femmes en particulier, pourrait permettre de répondre à nos interrogations. Par socialisation politique, on entend, le processus par lequel des valeurs « politiques » sont transmises à un individu, afin que celui-ci s'intègre dans la société. S'intéressant à la socialisation politique, il convenait de mettre en lumière les vecteurs de cette socialisation, les valeurs réellement transmises, les modes de transmission, et les individus récepteurs de ces valeurs.

Les problématiques sont donc les suivantes :

- « Peut-on ériger la socialisation politique en variable explicative du niveau d'engagement politique des femmes en Guadeloupe et en Martinique ? »
- « Par quels vecteurs s'opère cette socialisation politique ? »
- « Quelles sont les relations entre la culture politique des Antilles françaises et l'engagement des femmes ? »
- « Peut-on envisager l'hypothèse d'une "socialisation politique féminine" qui s'appliquerait aux femmes antillaises ? »
- « Quels liens existerait-il entre socialisation politique et différences dans l'engagement politique des femmes en Guadeloupe et en Martinique ? »

Cette grille d'entretien sera exploitée après réponse de votre part, dans le cadre de ma thèse portant sur la socialisation politique des femmes. Lors de l'exploitation de vos réponses, il ne sera pas fait mention dans le corps de la thèse de votre identité (l'anonymat sera donc respecté si vous le souhaitez). Les réponses à ce questionnaire sont libres. Vous pouvez donc vous exprimer aussi largement que possible, avec autant de détails et de précisions que vous le souhaitez. Je ferai bon usage des informations que vous mettrez à ma disposition dans le cadre de ces recherches. Vous remerciant par avance de votre généreuse collaboration, veuillez agréer mes respectueuses salutations.

Maintenant, c'est à vous !

Principe de l'entretien :

- Souhait du respect de l'anonymat ?
- Enregistrement des propos accepté par l'interviewé ?
- Exploitation des réponses de l'interviewé acceptée ?

Questionnaire adressé à Monsieur ...
En sa qualité de ...

I. Présentation de la personnalité interrogée :

1. Nom :
2. Prénom :
3. Année de naissance :
4. Situation familiale :
 - Célibataire / Union libre / Marié / Divorcé / Veuf
 - Nombre d'enfants : (fille / garçon / âge / monde politique)
5. Etudes et formations suivies (niveau d'étude) :
6. Profession civile :
7. Titres politiques (actuels ou précédents) :
8. Autres activités touchant à la société civile (associations ...) [évaluation du niveau d'implication dans la société autre que politique]:

II. Héritage politique familial :

9. Votre père :
 - Profession :
 - Militantisme dans un parti politique :
 - Membre d'une association :
 - Membre d'un syndicat :
 - Exercice dans la politique :

10. Votre mère :

- Profession :
- Militantisme dans un parti politique :
- Membre d'une association :
- Membre d'un syndicat :
- Exercice dans la politique :

11. Nombre de sœurs et frères :

12. Certains de vos sœurs et frères côtoient-ils le monde politique ? Lesquels ? A quel niveau ?

13. Quelles sont **les valeurs** (sociales, spirituelles, etc..) qui vous ont été transmises par vos parents durant votre enfance ?

14. Avez-vous ressenti une différence de transmission de ces valeurs entre vos sœurs et frères et vous ? (les valeurs transmises étaient-elles les mêmes pour les filles et les garçons ? le mode de transmission était-il le même ?)

15. Quelles **valeurs politiques** vous ont été transmises par vos parents au sein du cocon familial ?

16. Avez-vous ressenti une différence de transmission de ces valeurs entre vos sœurs et frères et vous ? (les valeurs transmises étaient-elles les mêmes pour les filles et les garçons ? le mode de transmission était-il le même ?)

17. Quelles valeurs avez-vous acquises **hors du cocon familial** (valeurs sociales et valeurs politiques) ? Quels étaient / sont les vecteurs (expérience personnelle, amis, personnes étrangères) de ces valeurs ?

18. Selon vous, l'institution scolaire (école, collège lycée) est-elle un vecteur de valeurs politiques ? Si oui, cela a-t-il été le cas pour vous ?

19. Appliquez-vous encore aujourd'hui **les valeurs politiques** transmises par vos parents ?
Ou les mettez-vous (en partie ou totalement) de côté ?

20. **Les nouvelles valeurs politiques** acquises au cours de votre vie d'adulte tendent-elles à contredire ou à conforter les valeurs politiques familiales acquises dans votre jeunesse ?

21. Quels autres membres de votre famille (oncle, tante, cousin ...) côtoient le monde politique ? A quel niveau ?

22. Ces personnes sont-elles une référence pour vous ? Que vous apportent-elles ?

III. Héritage culturel et politique :

23. Dans votre vie, quels sont les événements internationaux ou nationaux (événements culturels, sociaux, économiques, politiques ...) qui vous ont le plus marqué ?

24. Dans votre vie, quels sont les événements locaux (événements culturels, sociaux, économiques, politiques, ... qui touchèrent la Guadeloupe et/ou la Martinique) qui vous ont le plus marqué ?

25. Quelles sont les personnalités (culturelles, sociales, politiques ...) qui vous ont le plus marqué ? Dans le monde ? Dans les Antilles françaises (Guadeloupe / Martinique / Guyane) ? Dans la Caraïbe ?

IV. Militantisme au sein d'un parti politique :

26. Etes-vous membre militant d'un parti politique ? Si oui, lequel et depuis quelle année ?

***Si non, pourquoi ? (suite astéris)**

27. Pourquoi avoir choisi ce parti politique ?

28. Le parti politique auquel vous appartenez vous a-t-il dispensé une formation politique à l'issue de votre adhésion ? Sous quelle forme ?

29. Quel est votre rôle au sein du parti politique ? (depuis votre entrée jusqu'à ce jour)

30. Qu'attendiez-vous de ce parti politique ? A-t-il répondu à vos attentes ? (depuis votre entrée jusqu'à ce jour)

31. Auriez-vous imaginé un jour entrer en politique sans avoir à adhérer à ce parti politique ? (auriez-vous pu entrer en politique sans être dans ce parti ?)

32. Le parti politique auquel vous appartenez vous a-t-il propulsé dans le monde politique ? Quel rôle réel a-t-il joué dans votre carrière politique ?

33. ***Auriez-vous imaginé entrer en politique sans avoir à adhérer à un parti politique quel qu'il soit ?** (l'idée d'entrer en politique sans être dans un parti vous paraissait-elle réalisable ?)

34. ***Selon vous, adhérer à un parti politique « facilite »-t-il l'entrée dans le monde politique ?**

35. Selon vous, être militant(e) dans un parti politique, est-ce un atout ou un handicap au désir de candidature à une élection en générale ? A un type d'élection en particulier ?

V. Actions associatives :

36. Etes-vous membre actif d'une association ? Laquelle ? Depuis quelle année ? Dans quel domaine d'activités ? (Si non, pourquoi ?)

37. Selon vous, vos actions associatives sont-elles un tremplin pour entrer en politique ?

38. L'association vous permet-elle d'entrer en contact « facilement » avec des personnalités politiques ?

39. Votre action politique passe-t-elle par vos actions associatives ?

40. Est-il plus « simple » d'accéder à la politique par le biais d'une association que par le biais d'un parti politique ?

VI. Actions syndicales :

41. Etes-vous membre actif d'un syndicat ? Lequel ? Depuis quelle année ? (Si non, pourquoi ?)

42. Selon vous, vos actions syndicales sont-elles un tremplin pour entrer en politique ?

43. Le syndicat vous permet-il d'entrer en contact « facilement » avec des personnalités politiques ?

44. Votre action politique passe-t-elle par vos actions syndicales ?

45. Est-il plus « simple » d'accéder à la politique par le biais d'un syndicat que par le biais d'un parti politique ?

VII. Parcours politique :

46. Quel fut l'élément déclencheur de votre désir de faire de la politique ? (une cause, une personne, l'héritage familial)

47. Une personne (connaissance, ami, parent) vous a-t-elle permis d'entrer en politique, notamment en vous permettant d'obtenir une première place dans le monde politique (un premier poste) ?

48. Quels sont les premiers postes « électifs » que vous avez occupés ?

49. Quel est votre parcours politique ?

- Les élections auxquelles vous vous êtes porté candidat ?
- Les élections où vous avez été **victorieux**, pour quels titres et quelles responsabilités ?
- Les élections où vous avez été **vaincu**, et les raisons de votre (vos) défaites ?
- Quelles furent les réactions de votre entourage personnel et politique (parti politique, adversaires et autres personnalités politiques) exprimées et ressenties lors de vos **candidatures** ?
- Quelles furent les réactions de votre entourage personnel et politique (parti politique, adversaires et autres personnalités politiques) exprimées et ressenties lors de vos **victoires** ?
- Quelles furent les réactions de votre entourage personnel et politique (parti politique, adversaires et autres personnalités politiques) exprimées et ressenties lors de vos **défaites** ?
- Quelles furent les réactions de votre entourage personnel et politique (parti politique, adversaires et autres personnalités politiques) exprimées et ressenties lors de l'occupation de vos **mandats** ?

50. Jusqu'où souhaiteriez-vous aller en politique (quel type de mandat) ? Pourquoi ? (ou jusqu'où auriez vous souhaité arriver en politique ?)

51. Avez-vous rencontré des obstacles sur votre parcours politique ? Lesquels ? Ces obstacles étaient-ils strictement liés au jeu politique, ou étaient-ils liés au fait d'être un homme ? (ou les deux)

52. Avez-vous une stratégie politique (une manière de faire) ? Laquelle ?

VIII. Appréciation générale du monde politique guadeloupéen et martiniquais :

53. Faites-vous une différence entre les hommes et les femmes en politique ? (à plusieurs niveaux) :

- Le nombre (y a-t-il plus d'hommes que de femmes ?) :
- Les compétences (les hommes sont-ils plus compétents que les femmes ou inversement ?) :
- Les attitudes (dans les instances politiques) avec les autres élu(e)s (entre élus hommes et femmes, les attitudes des uns envers les autres sont-elles différentes ?) :
- L'approche avec la population (comportement des hommes - des femmes) :
 - Dans les campagnes électorales (y a-t-il une différence de comportement lors des campagnes électorales ?) :
 - Sur le terrain lors de leur mandature (y a-t-il une différence de comportement lors des mandatures ?) :
- La transmission de valeurs aux personnes qui souhaitent intégrer le monde politique (y a-t-il une différence entre les hommes et les femmes en matière de transmission de valeurs politiques ; qui transmet le plus ?) :

- La formation d'une relève en politique (qui des hommes ou des femmes sont plus favorables à la formation d'une relève ?) :

54. De manière générale, pour tous les **candidats**, quels sont les freins à l'entrée en politique ?

55. De manière plus spécifique, existe-t-il des freins à l'entrée des hommes en politique ? Lesquels ? Pourquoi ?

56. Selon vous, existe-t-il des freins à l'entrée des femmes en politique ?

57. Les **hommes** (politiques) ont-ils été un frein ou un atout dans votre engagement politique ? Précisez.

58. Les **femmes** (politiques) ont-elles été un frein ou un atout dans votre engagement politique ? Précisez.

59. Selon vous, qu'est-ce qu'un(e) « bon(ne) » élu(e) ?

60. Que manque-t-il aux hommes pour être de « bons » élus ?

61. Que manque-t-il aux femmes pour être de « bonnes » élues ?

62. Les hommes sont-ils attirés par l'exercice du pouvoir politique ? Est-ce votre cas ?

63. Pensez-vous que les femmes sont attirées par le pouvoir politique ?

64. Comment voyez-vous l'avenir des femmes en politique en Guadeloupe et en Martinique ?

65. Quel message voudriez-vous faire passer aux personnes (hommes ou femmes) qui souhaitent entrer en politique ?

66. Quel message voudriez-vous faire passer en particulier aux femmes qui souhaitent entrer en politique ?

67. Mettez-vous en place une relève, une succession à vos combats et actions politiques ? De quelle manière ?

Merci de votre collaboration.

Annexe n° 3 : Liste des Députés guadeloupéens et martiniquais entre 1986 et 2011

GUADELOUPE				MARTINIQUE		
Législature	Civilité	Nom	Appartenance politique	Civilité	Nom	Appartenance politique
1986-1988	Monsieur	Beaujean H.	Droite	Monsieur	Césaire A.	Gauche
	Monsieur	Jalton F.	Gauche	Monsieur	Dogué M. L. J.	Gauche
	Madame	M-Chevry L.	Droite	Monsieur	Maran J.	Droite
	Monsieur	Moutoussamy E.	Gauche	Monsieur	Renard M.	Droite
1988-1993	Monsieur	Larifla D.	Gauche	Monsieur	Césaire A.	Gauche
	Madame	M-Chevry L.	Droite	Monsieur	Dogué M. L. J.	Gauche
	Monsieur	Moutoussamy E.	Gauche	Monsieur	Lise C.	Gauche
	Monsieur	Jalton F.	Gauche	Monsieur	Lordinot G.	Gauche
1993-1997	Monsieur	Chammougou E.	Droite	Monsieur	Darsières C.	Gauche
	Monsieur	Jalton F.	Gauche	Monsieur	Lesueur A.	Droite
	Madame	M-Chevry L.	Droite	Monsieur	Petit P.	Droite
	Monsieur	Moutoussamy E.	Gauche	Monsieur	Turinay A.	Droite
1997-2002	Monsieur	Andy L.	Gauche	Monsieur	Darsières C.	Gauche
	Monsieur	Chalet Ph.	Droite	Monsieur	Petit P.	Droite
	Monsieur	Marsin D.	Gauche	Monsieur	Turinay A.	Droite
	Monsieur	Moutoussamy E.	Gauche	Monsieur	Marie-Jeanne A.	Indépendantiste
2002-2007	Monsieur	Beaugendre J.	Droite	Monsieur	Almont A.	Droite
	Monsieur	Jalton E.	Gauche	Monsieur	Edmond-Mariette Ph.	Non renseigné
	Monsieur	Lurel V.	Gauche	Monsieur	Manscour L. J.	Gauche
	Madame	Louis-Carabin G.	Droite	Monsieur	Marie-Jeanne A.	Indépendantiste
2007-2011	Monsieur	Jalton E.	Gauche	Monsieur	Almont A.	Droite
	Madame	Louis-Carabin G.	Droite	Monsieur	Letchimy S.	Gauche
	Madame	Marc-Mathiasin J.	Gauche	Monsieur	Manscour L. J.	Gauche
	Monsieur	Lurel V.	Gauche	Monsieur	Marie-Jeanne A.	Indépendantiste

Tableau réalisé par nos soins. Source : www.assemblee-nationale.fr